AUTOUR DE BOSSUET

**


LIBRARY
JAN 13 1964
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

L'accueil très bienveillant que le public et la critique intelligente ont fait au premier volume d'*Études historiques, critiques et littéraires*, AUTOUR DE BOSSUET, est pour l'auteur un précieux encouragement et une aimable invite à donner une autre série de travaux, consacrés à tout ce qui, dans ces derniers temps, s'est publié pour ou contre le grand évêque de Meaux.

Le *Moniteur bibliographique* voulait bien écrire, par la plume brillante de M. le chanoine Condamin, docteur ès lettres : « On lira donc, avec grand profit, cette belle série d'*Études;* on les lira avec un plaisir très vif; et l'on attendra par conséquent, avec impatience, celles qui nous sont promises, pour achever de faire, *autour de Bossuet*, le « tour » intéressant que le savant bossuétiste nous fait aujourd'hui si agréablement et si instructivement commencer. »

Dans l'*Université catholique*, M. le chanoine Gonnet, docteur ès lettres, a fait, en 20 pages, un long et brillant résumé des questions traitées dans *Autour de Bossuet*, et il en désire, lui aussi, la continuation.

M. Edmond Biré, l'éminent critique dont le goût littéraire égale l'érudition, finissait la charmante *Causerie* de la *Gazette de France* qu'il consacrait à l'œuvre

« d'un « bossuétiste », d'un admirateur enthousiaste, sans doute, mais merveilleusement informé et d'une impeccable érudition », en disant : « *Autour de Bossuet* aura une suite. Ce premier volume nous fait vivement désirer le second. »

Voici ce « second » volume.

On y verra les *Conférences* que j'ai été invité à donner, comme membre du Comité du monument Bossuet, à Meaux d'abord, par Mgr de Briey, évêque de cette ville; à Paris, par le Cercle catholique du Luxembourg; à Lyon, par l'Université catholique; à Aix, par le vaillant et regretté archevêque, Mgr Gouthe-Soulard; à Verdun, par Mgr Pagis; à Montpellier, par Mgr de Cabrières.

Outre les rapports que Bossuet eut en son temps avec les autorités de ces villes diverses, Montpellier, Verdun, Aix et Lyon, j'ai dû, pour élargir le cadre de mes *Conférences*, parler ici de *Bossuet et de la* LETTRE *de sa Sainteté Léon XIII au clergé de France, 8 septembre 1899*; là, de *Bossuet d'après sa Correspondance*, sujet tout à fait nouveau, qui nous fait voir, sous un jour lumineux, *Bossuet intime* et *ce qu'on pensait de lui au XVIIe siècle*, où l'on prétend bien à tort que ses contemporains l'ont méconnu; ailleurs, de *Victor Hugo contre Bossuet*, qu'il a grossièrement insulté dans toutes ses œuvres à partir de 1862; et de *Bossuet historien*, contre lequel règnent des préjugés aussi tenaces qu'injustes.

Si l'on a pu trouver, dans le premier volume d'*Autour de Bossuet*, « quelque chose qui ressemble à l'odeur de la poudre », mais de la poudre « sans fumée », — *Moniteur Bibliographique* du 25 avril 1901, — il ne faudra pas s'étonner que la même discussion, « chaude » et toujours « loyale », se rencontre dans cette nouvelle série d'*Études*

critiques. L'auteur a dû montrer que *le dernier historien de Bossuet*, M. Rébelliau, ne nous donne pas un portrait ressemblant de ce grand homme, « le vrai Bossuet » qu'on était en droit d'attendre de lui.

J'ai cru devoir aussi venger Bossuet des accusations lancées contre lui par la *Revue du clergé français*, qui veut qu'il ait été « l'apologiste du P. Quesnel », et par la *Revue d'histoire littéraire de la France*, où M. Beaugrand a ressuscité sous forme nouvelle des calomnies inventées il y a deux siècles, à propos des rapports de Bossuet avec Mlle de Mauléon.

La conclusion de toutes ces *Études historiques, critiques et littéraires*, c'est celle qui se dégage de la peinture de « la grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet », trop souvent méconnue par des critiques qu'absorbe l'étude de son génie et qui ne savent pas reconnaître qu'il est encore plus grand par le cœur que par l'esprit.

Je serais cent fois payé du travail que m'ont coûté ces modestes *Études*, si je pouvais croire que tous les Français verront enfin en Bossuet « un prêtre », dans toute l'acception de ce mot, « et le plus grand des prêtres », comme l'a dit Paul Janet.

Th. D.

Lyon, fête de la Pentecôte, 26 mai 1901.

AUTOUR DE BOSSUET

I

Bossuet

ET LA *LETTRE* DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
AU CLERGÉ DE FRANCE, 8 SEPTEMBRE 1899 (1).

Monseigneur,
Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je prends la parole dans cette ville de Meaux, dont le nom est à jamais inséparable du nom du génie immortel, que, pendant près de vingt-trois ans, le XVIIe siècle appela « Monsieur de Meaux », et qui, jusque dans la postérité la plus reculée de notre chère et belle France, s'appellera « l'Aigle de Meaux ».

Ici, tout parle de ce grand homme : — *vous*, Monseigneur, qui, à deux siècles d'intervalle, occupez le même siège épiscopal, et qui, gardien pieux et zélé des gloires de votre diocèse, vous êtes mis à la tête d'un mouvement généreux et patriotique, nécessaire pour réparer une injustice ou un oubli, et donner un monument digne de la France à celui qui en est la plus haute et la plus belle gloire littéraire ; — cet *évêché*, qui partage avec Germigny l'honneur d'avoir été le théâtre du travail infatigable et des veilles fécondes de l'illustre prélat, dont le peuple de votre ville appelait la

(1) *Conférence* faite au Grand Séminaire de Meaux, le 14 décembre 1899, devant Sa Grandeur Mgr de Briey, ses grands vicaires, les prêtres de sa ville épiscopale et du diocèse, les séminaristes, les élèves de rhétorique et de philosophie du Petit Séminaire et du collège Saint-Étienne, etc.

lampe, toujours allumée la nuit, où il se levait si souvent pour écrire et prier, « l'étoile de Monseigneur » : — ce vénérable *Chapitre* de Meaux, objet de ses « bontés continuelles, dit Le Dieu, et avec lequel il a vécu dans une parfaite intelligence, ne cessant de lui accorder sa protection et de lui rendre des services importants jusqu'à sa mort », en particulier pour le logement des chanoines; — cette splendide *cathédrale* Saint-Étienne, qui garde précieusement ses restes vénérés, dont Mgr Allou constatait l'identité le 9 novembre 1854; cette cathédrale où « il s'engagea, dit Le Dieu, à prêcher toutes les fois qu'il officierait pontificalement; et jamais aucune affaire, quelque pressée qu'elle fût, ne l'empêcha de venir célébrer les grandes fêtes avec son peuple et leur annoncer la sainte parole. Il ne s'en dispensa jamais, pas même pour l'exercice de sa charge de premier aumônier. Il prenait congé des princesses, auxquelles il était attaché, avec beaucoup de respect, et laissait à d'autres le soin de leur administrer la sainte communion aux grandes fêtes » (1), et cela jusqu'au 18 juin 1702, dimanche de l'octave du Saint Sacrement, où il fit entendre le chant du cygne à ce peuple, qui remplissait « entièrement la cathédrale toutes les fois que ce prélat prêchait » et qu'on sonnait trois fois la grosse cloche pour l'annoncer. « Protestants, nouveaux convertis de tout sexe, et catholiques, dit le médecin Rochard, avaient un extrême plaisir de l'entendre parler; car on l'aurait écouté une journée sans s'y ennuyer, tant il avait de facilité à prêcher; car il était très docte et très fécond en belles pensées; et il a été le seul en ce siècle qui ait annoncé la parole de Dieu à ses diocésains » ; — ces *églises* de Meaux, Saint-Nicolas, Saint-Christophe, Saint-Remy, Saint-Saintin, où il prêchait pendant le Carême (2), les Missions, et où il prenait la parole à l'improviste, pour faire le prône à la place des curés, en traitant « les sujets qu'ils lui avaient recommandés », ainsi que nous l'atteste le curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Raveneau, mort trop tôt à notre gré, tant ses notes

(1) *Mémoires*, I, p. 182.

(2) Ceux de 1683 et de 1684 en particulier.

sont intéressantes ; — ces *couvents* de la Visitation, des Ursulines, de Notre-Dame, « qu'il visitait à propos et consolait par sa parole », parce qu'il estimait, comme un ancien Père, « que les vierges sont la plus noble portion du troupeau de Jésus-Christ et la plus digne du soin des pasteurs », si bien qu'après les avoir « favorisées de ... pieuses et ferventes élévations, comme il les appelait (1) », et dont les Visitandines ravies écrivaient, dans leurs Mémoires, « que cet homme, élevé si haut par la sublimité de sa science et par son génie prodigieux, leur parlait avec tant d'onction et de clarté qu'elles croyaient être dans le ciel » (2), il composa pour elles ces deux livres admirables, au-dessus desquels il n'y a rien dans notre langue, d'après M. Brunetière, les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les Mystères ;* — ces *hôpitaux* de votre belle ville, pour le règlement desquels, dit Le Dieu, « il fit exprès des visites partout, *mettant,* dans les plus considérables, des Sœurs de la Charité de Saint-Lazare pour avoir soin des malades, faisant des aumônes réglées abondantes en faveur surtout de l'hôpital général, les augmentant considérablement dans la chère année (l'année de la disette, 1693 ou 1699), au point que son homme d'affaires lui disait qu'il fallait les modérer et qu'il ne pouvait lui fournir tant d'argent : « Pour les diminuer, dit-il, je n'en ferai rien, et pour faire de l'argent, je vendrai plutôt tout ce que j'ai (3) » ; — ces *quartiers pauvres* de la ville de Meaux, où il allait, après la révocation de l'Édit de Nantes, surprendre les vignerons protestants (les *caffés,* comme on les appelait), pour leur parler et les convertir à force d'onction et de bonté plutôt que de science et de logique éloquentes ; — ce *Grand Séminaire,* « qu'il visitait souvent et où il parlait à ses jeunes clercs avec la même familiarité (qu'à ses prêtres), assistant à leurs conférences, les faisant parler en sa présence et surtout dans le temps des retraites pour les ordinations ; il allait aux entretiens du soir et les finissait ordinairement par des paroles

(1) *Mémoires*, p. 98-99.

(2) Cité par Lebarcq : *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 330.

(3) *Mémoires*, I, p. 187-188.

pleines de feu, en un temps où les cœurs étaient déjà émus par les saints exercices et exhortations. D'ailleurs, dans leur institution, son principal soin était qu'on les exerçât à parler en public, n'ayant rien tant à cœur que l'instruction des peuples » (1); — enfin, ces magnifiques *portraits* que vous avez de lui, celui de Mignard surtout, qui représente Bossuet jeune évêque avec cette « douceur charmante » dont parle Saint-Simon, cette « candeur » que célèbre Massillon et qu'on ne trouve pas au même degré dans les magnifiques chefs-d'œuvre de Rigaud, ou dans le buste de Coysevox, au Louvre, qui, pourtant, ravissait Sainte-Beuve et lui faisait dire : « Noble tête, beau port, fierté sans jactance, front haut et plein, siège de pensée et de majesté, la bouche singulièrement agréable, fine, parlante même lorsqu'elle est au repos, le profil droit et des plus distingués, en tout une expression de feu, d'intelligence et de bonté, la figure la plus digne de l'homme, selon qu'il est fait pour parler à son semblable et pour regarder les cieux » (2).

Oui, certes, tout parle à Meaux de votre grand Bossuet avec cette incomparable éloquence des choses que la parole humaine n'égalera jamais. N'y a-t-il donc pas une hardiesse inexcusable de la part d'un inconnu à venir ici raviver des souvenirs qui vous sont aussi chers que familiers et à propos desquels vous pouvez tout apprendre aux étrangers, sans avoir rien à apprendre d'aucun d'eux?

Mais vous l'avez voulu, Monseigneur, ainsi que vous, M. le vicaire général Allègre (3), et je vous ai obéi. Si l'obéissance était une muse, comme elle est une vertu, j'oserais croire qu'elle m'inspirerait quelque chose de digne d'un si grand homme et de cet auditoire d'élite. Hélas! il n'en est rien, et j'en suis réduit à mon humble admiration pour Bossuet, auquel je dois, après Dieu, le peu que je vaux, avec le titre de docteur ès lettres et de membre du Comité du monument de Bossuet, qui seul excuse ma présence au milieu

(1) *Mémoires*, p. 181-182.
(2) *Causeries du Lundi*, X, p. 197.
(3) Secrétaire du Comité du Monument Bossuet à Meaux et mort depuis, en 1900.

de vous, dans ce Grand Séminaire où je suis heureux de saluer en la personne de M. le Supérieur (1), un des maîtres vénérés de ma jeunesse cléricale.

Pour donner quelque actualité à un sujet que vous connaissez mieux que moi, il m'a semblé que je pouvais développer ce thème :

BOSSUET ET LA *LETTRE* DE SA SAINTETÉ LÉON XIII *AU CLERGÉ DE FRANCE*, 8 SEPTEMBRE 1899.

I

N'est-il pas vrai, Messieurs, que tous les amis du grand Bossuet tressaillirent d'allégresse, lorsqu'ils lurent, l'année dernière, la *Lettre* que notre grand Pape adressait le 4 décembre au cardinal Perraud, et dont ce dernier me faisait l'honneur de me dire, il y a quelques jours à peine, que Sa Sainteté avait voulu écrire entièrement de sa main cette glorification si haute, si solennelle et si complète de votre grand évêque : « Bien que le personnage qu'a été Bossuet ait moins illustré telle ville en particulier que la France tout entière, il semble toutefois que, par suite d'une relation plus étroite avec la contrée dont il fut l'évêque, il ait jeté sur son diocèse un plus grand éclat.

« Aussi, dès que notre vénérable frère, l'évêque de Meaux, Nous eut informé du dessein qu'il avait formé d'élever un monument dans sa cathédrale à son immortel prédécesseur, Nous l'avons grandement approuvé. Nous tenons, en effet, pour évident qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce témoignage de leur reconnaissance au grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique les facultés splendides dont il avait été doué, son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine et en particulier la puissance oratoire de son éloquence, empreinte de tant d'autorité et de majesté. »

(1) M. le vicaire général Caussanel, prêtre de la Mission.

C'était assez d'un tel hommage pour défendre Bossuet de calomnies, hélas! que quelques membres du clergé ne lui ont pas moins prodiguées que les libres penseurs. Et pourtant, notre grand Pape a voulu faire davantage pour votre illustre évêque, dont la gloire est « une des religions » de cette France qu'aime tant Léon XIII. Dans sa *Lettre* du 8 septembre 1899, *aux archevêques, évêques et au clergé de France* (*Depuis le jour*), où, après avoir dit sa « sollicitude et son affection toute particulière » pour la France et fait l'éloge de son clergé, il trace avec tant de magistrale sûreté le programme des études à faire dans les petits et les grands séminaires, pour conserver à ce clergé la science et les vertus qui ont fait sa gloire dans le passé, et donne comme modèles parfaits de l'éducation conforme « aux méthodes traditionnelles » « ces hommes éminents dont l'Église de France est fière à si juste titre, les Petau, les Thomassin, les Mabillon et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet, appelé l'Aigle de Meaux, parce que, soit par l'élévation des pensées, soit par la noblesse du langage, son génie plane dans les plus sublimes régions de la science et de l'éloquence chrétienne. Or, c'est l'étude des belles lettres qui a puissamment aidé ces hommes à devenir de très vaillants et utiles ouvriers au service de l'Église, et les a rendus capables de composer des ouvrages vraiment dignes de passer à la postérité, et qui contribuent encore de nos jours à la défense et à la diffusion de la vérité révélée ».

Eh bien, Messieurs, il s'agit de faire voir que jamais éloge plus solennel ne fut mieux mérité : Bossuet a réalisé à l'avance le programme tracé par Léon XIII pour l'étude du *latin* et du *grec*, de la *philosophie* et des *sciences naturelles et physiques*, de la *théologie* et de l'*Écriture sainte*, de l'*histoire de l'Église* et du *droit canon*. Bien plus, les œuvres du grand évêque de Meaux, dont l'ensemble est trop peu connu, comme s'en plaignait naguère avec raison un protestant, M. Paul Stapfer, dans son livre si finement critiqué, d'ailleurs, par M. Faguet, *Bossuet, Adolphe Monod*, 1898, contiennent presque toute la science ecclésiastique et religieuse, présentée en un incomparable langage et telle que la rêve pour nous le génie d'un Pape cordialement dévoué à la France.

II

D'abord, pour le *latin*, qui ne sait que Bossuet l'apprit comme sa langue maternelle, soit à Dijon, au collège des Godrans, sous la direction des Jésuites, ses maîtres vénérés, dont le *Ratio studiorum* rendait obligatoire pour toutes les classes, les classes de grammaire aussi bien que les classes d'humanités et de rhétorique, l'usage de la langue latine; soit au collège de Navarre, où, pendant près de dix ans, de la fin d'octobre 1642 à avril-mai 1652, le jeune chanoine de Metz se perfectionna dans l'habitude de parler le latin, employé exclusivement pour la philosophie, la théologie, l'Écriture sainte et le droit canon. En 1643, le succès de sa thèse de philosophie fut tel, au dire de Le Dieu, « que l'Université, alors en différend avec les Jésuites, les défiait dans ses écrits publics de produire dans leurs collèges de jeunes philosophes de cette force ». Inutile de rappeler la soutenance de la *Tentative* de théologie, *de Deo trino et uno et de Angelis*, si forte et si brillante, le 24 janvier 1648, que le grand Condé, auquel elle avait été dédiée et qui, lui aussi, parlait très bien le latin, éprouva le désir d'argumenter contre l'éloquent candidat. Son discours de paranymphe en 1648 (?) : *Deum timete, regem honorificate*, fut également « une action célèbre », comme parle Le Dieu.

En 1651, Bossuet put plaider dans la langue de Cicéron devant le Parlement de Paris et soutenir la validité de sa *Sorbonique*, interrompue et attaquée par les Messieurs de Sorbonne, il le fit avec tant d'éclat que les juges, « charmés de son éloquence et convaincus de son habileté par leur propre expérience, lui furent favorables; Omer Talon, avocat général, conclut aussi en sa faveur », et « le grand Mathieu Molé, premier président et depuis garde des sceaux..., fit son éloge en prononçant l'arrêt » par lequel il lui donna gain de cause, tout en condamnant les docteurs de Navarre, déboutés de leurs prétentions contre la Sorbonne.

« Dieux, quelle sera la grandeur de ce jeune homme? »

Hic juvenis, numina, quantus erit?

s'écriait ravi un professeur de rhétorique de la capitale, Mar-

cel, dans une pièce de vers latins en l'honneur du lauréat de Navarre.

Cette habitude de parler et d'écrire en latin s'accrut encore pendant le préceptorat du Dauphin, pour lequel Bossuet révisa la Grammaire latine, le Dictionnaire, la Prosodie, fit des thèmes et des vers latins. Elle persista chez Bossuet au point que ses écrits latins, auxquels j'ai eu l'honneur de consacrer une de mes thèses, forment près du tiers de ses *Œuvres complètes*. Mais qui donc aujourd'hui lit les écrits latins de l'illustre prélat? Nisard, Sainte-Beuve et le P. Longhaye en ont seuls parlé en termes élogieux. Et pourtant, quelques-uns de ces écrits sont de purs chefs-d'œuvre. — Il ne s'agit pas de la *Gallia orthodoxa* et de la *Defensio declarationis*, dont le gallicanisme a fait condamner tant de pages d'une profonde érudition et d'une belle venue. — Il s'agit des *Lettres latines* de Bossuet, qui sont, pour la plupart, tout simplement exquises d'élégance, de grâce cicéronienne et même de poésie virgilienne, comme la *Lettre* du 30 novembre 1674 à Ferdinand de Furstemberg, évèque de Paderborn et coadjuteur de Munster, sur des vers d'un certain Torkius qu'il avait édités : « ... *Tuam tecum lustro Paderbornam, te principe auctam ac nobilitatam. Vicina peragro loca, te ornante lætissima, te canente celebratissima, te denique imperante beatissima. Nullus mihi saltus, fons nullus, nullus collis invisus... Ut juvat interea suave canentem audire Torkium quod vicinæ valles repetant! Videre mihi videor antiquam illam Græciam, quæ nullum habuit locum quem non poetarum ingenia extollerent, nullum rivulum quem non suis versibus immortali hominum memoriæ consecrarent. Horum æquantur gloriæ amnes tui fontesque. Non Dirce splendidior, non Arethusa castior, non ipsa Hypocrene notior musisque jucundior.* » — Il s'agit en particulier de la *Lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin*, 8 mars 1679, qui est « un chef-d'œuvre de latinité et d'éloquence », a-t-on dit (1), sans compter qu'elle contient, sur la question, si discutée à l'heure actuelle, de l'éducation classique, les idées les plus hautes, les plus saines et les plus lumineuses. — Il s'agit

(1) L'abbé Goujet, Floquet, Nisard : *Histoire de la Littérature française*, III, ch. XIII, § 8.

encore des traités composés par Bossuet contre le quiétisme, *Mystici in tuto, Schola in tuto, Quietismus redivivus*, qui sont des modèles parfaits de discussion élégante, distinguée, et, quoi qu'on en dise quand on ne prend pas la peine de les lire, d'une convenance, d'une charité admirable pour M. de Cambrai, si fuyant, si ondoyant et si divers. — Il s'agit de la magnifique *Lettre* du 2 août 1702, à propos de la béatification de saint Vincent de Paul, pour lequel Bossuet a laissé parler tout son cœur et tout son génie. — Il s'agit de ses traités sur l'Écriture sainte et en particulier de la *Dissertation sur les Psaumes*, *Dissertatio de Psalmis*, que le P. Longhaye donne avec raison comme le chef-d'œuvre de la critique au XVIIe siècle. — Les contemporains de Bossuet, les Romains surtout, gardiens jaloux de la bonne latinité, le félicitaient sans cesse de l'art avec lequel il écrivait le latin, comme on peut le voir par les *Lettres* de l'évêque de Castorie, Néercassel, du cardinal Cibo, qui loue « *luculentam et elegantissime scriptam Relationem* » de Bossuet, des cardinaux Noris, de Aguirre, des papes Innocent XI, Innocent XII et Clément XI. Pourquoi faut-il que le clergé français ignore ces chefs-d'œuvre d'un grand homme, qui devraient lui être plus chers qu'à personne ?

Bossuet a même cultivé la poésie latine, dans laquelle excelle Léon XIII et dont il dit avec raison que « nos devanciers estimaient à bon droit qu'elle devait tenir une grande place dans les classes des collèges ». La fable *contre les Bavards*, *In Locutuleios*, rapportée par Le Dieu, montre que non seulement Bossuet connaissait à fond Virgile, Horace, Térence, Phèdre, mais qu'il savait à l'occasion les imiter. On loue très fort Fénelon des *Fables* qu'il a composées pour le duc de Bourgogne; on ne parle même pas de ce que Bossuet a fait de plus méritoire encore pour le grand Dauphin (1).

Quant au *grec*,

> Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines (2),

Bossuet en fit moins chez les Jésuites, — dont les collèges

(1) Voir *Autour de Bossuet*, I : *Bossuet, précepteur du Dauphin.*
(2) André Chénier.

étaient inférieurs sous ce rapport aux Petites Écoles de Port-Royal, mais où, néanmoins, il en « prit quelque teinture, qui servit au moins à lui donner le goût » (1), — qu'à Navarre, où « il l'apprit à fond », dit Le Dieu, p. 14, à l'école de Nicolas Mercier, helléniste remarquable : il devint capable de l'accentuer parfaitement et de lire dans leur langue saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, ainsi que les autres Pères grecs, qu'il étudia surtout à partir de 1659 et qui lui enseignèrent, mieux que Tertullien et saint Augustin, les charmes de la douceur familière et de l'onction pénétrante, comme aussi le bon goût dans le style et l'éloquence (2). Bossuet se perfectionna encore dans la connaissance du grec, lorsqu'il fut précepteur du Dauphin (3), et Le Dieu nous assure qu'il « récitait les vers (d'Homère) avec la même facilité (que ceux de Virgile et d'Horace). La sublimité du divin Homère, la richesse de ses comparaisons et toutes ses beautés le lui faisaient mettre à la tête des poètes et des orateurs. Dans les occupations les plus pénibles de sa vie, Homère était un de ses délassements et le sujet le plus agréable de ses conversations : on était surpris qu'il en eût la mémoire si présente. « Eh! quelle merveille, disait-il, après avoir enseigné tant d'années la grammaire et la rhétorique? » Il faisait allusion à son préceptorat du Dauphin. « Il était alors si plein d'Homère qu'il en répétait souvent des vers en dormant et s'éveillant, par l'attention qu'il avait à les réciter, comme on s'éveille au milieu d'un songe dont on est agréablement frappé. Dans un doux sommeil de cette sorte, son imagination fut si vivement touchée des malheurs d'Ulysse qu'il fit encore tout endormi ce beau vers hexamètre :

Τοῖς δυστυχοῦσιν ἄχθος ἐστὶ χὼ λόγος

« Tout est à charge aux malheureux, même leur pensée (4). »

(1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 13.

(2) *Bossuet et les Saints Pères*, par l'abbé Delmont. Ouvrage couronné par l'Académie Française. Paris, Tricon, 1896.

(3) Voir *Autour de Bossuet*, I : *Bossuet, précepteur du Dauphin.*

(4) Le Dieu, *Mémoires*, p. 143.

Où sont-ils aujourd'hui, les élèves et même les maîtres qui fassent en rêve des vers grecs, ou, du moins, récitent en songe des vers d'Homère?

Et pourtant, c'est grâce au grec, au latin surtout, que Bossuet a pu faire de son style « le plus grand style » de notre langue et de notre littérature française. Il disait lui-même, en 1669, dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon* : « J'ai peu lu de livres français ». Balzac, la *Vie de Barthélemy des Martyrs,* les *Lettres au Provincial*, les livres et les préfaces de MM. de Port-Royal, les versions de Perrot d'Ablancourt, Corneille et Racine, voilà tous ceux dont il parle comme bons à lire. — « Ce que j'ai appris du style, dit-il, je le tiens des livres latins et un peu des grecs... On prend dans les écrits de toutes les langues le tour qui en est l'esprit, surtout dans la *latine, dont le génie n'est pas éloigné de celui de la nôtre, ou plutôt qui est tout le même.* » Aussi Sainte-Beuve remarque-t-il que Bossuet « savait toutes les sortes de latin, celui de Cicéron, comme celui des Pères, de Tertullien et de saint Augustin »; et il ajoute que « le latinisme, si sensible dans la parole française de Bossuet », est chez lui « plus qu'un accident, qu'un trait curieux à constater » : il est « fondamental, et comme un caractère constant ». Il a valu à Bossuet « la verdeur, la saveur d'un style, qui réintègre quantité de mots dans la pleine et première propriété et sincérité romaine », et d'un « français neuf, plein, substantiel, dans le sens de la racine et original ». — Leçon mémorable, Messieurs, argument à jamais invincible contre tous les promoteurs de l'enseignement secondaire moderne, créé par M. Bourgeois en 1890 pour nous donner six à sept mille bacheliers de plus, qui se croient lettrés et qui ne le sont pas. Cet enseignement prétend apprendre le français sans le grec et le latin, comme si le grec n'était pas l'école par excellence du goût esthétique, ainsi que l'a dit M. Croiset, et comme si le latin, langue-mère du français, n'était pas indispensable pour la connaissance exacte de l'étymologie, du sens naturel, de l'emploi judicieux des mots de notre langue, ainsi que l'établissait éloquemment M. Brunetière dans un de ses magnifiques *Discours de combat*, prononcé naguère à Avignon, *Pour le latin!*

Oui, Léon XIII a mille fois raison de nous recommander de « garder le dépôt » des études classiques, dont l'abandon serait une déchéance intellectuelle et morale pour la patrie de Bossuet.

III

Au-dessus des humanités, il y a la *philosophie*, à propos de laquelle Sa Sainteté nous met en garde contre le « subjectivisme » allemand et kantiste, dont Elle nous dit qu' « il est profondément regrettable que ce scepticisme doctrinal, d'importation étrangère et d'origine protestante, ait pu être accueilli avec tant de faveur dans un pays justement célèbre par son amour pour la clarté des idées et pour celle du langage ». En même temps, Léon XIII rappelle les enseignements de son encyclique *Æterni Patris*, du 4 août 1879, c'est-à-dire la glorification de la philosophie scolastique et surtout de la doctrine de saint Thomas.

Or, qui ne sait que Bossuet, instruit à l'école de saint Thomas par Nicolas Cornet, qui « connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'École », comme le dit l'élève lui-même dans l'*Oraison funèbre* de son maître en 1663, a écrit des traités admirables de philosophie, où l'on peut reconnaître « la métaphysique traditionnelle » que recommande le Pape? C'est l'*Introduction à la Philosophie* ou *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*; c'est la *Logique*; c'est le *Traité du Libre arbitre* et le petit *Traité des causes*.

Aujourd'hui, hélas! ces traités, si longtemps classiques, ne figurent plus dans aucun programme : ni dans les programmes de l'Université, qui partage plus ou moins l'opinion de M. Rébelliau, d'après lequel, pour être un philosophe, « ce qui manque à Bossuet, c'est d'appliquer la raison seule à la science de l'être en général.... et d'avoir de la sympathie pour les belles ambitions de la raison pure » (1), ou même l'opinion de Renan, dont M. Brunetière pourtant a fait bonne justice, que Bossuet « n'a jamais eu d'autre philosophie que

(1) *Bossuet*, p. 86-87.

celle de ses vieux cahiers de Navarre » — laquelle, soit dit en passant, vaut infiniment mieux que celle de l'auteur de l'*Abbesse de Jouarre*, qui la ramenait à ce mot, d'un cynisme révoltant, adressé à la jeunesse : « Amusez-vous ! » — ni dans les programmes de nos grands séminaires, qui reviennent tout à fait à la scolastique, ce qui est un grand progrès demandé par le Pape, mais à la scolastique affublée parfois d'une terminologie italiano-germanique, ce qui peut paraître moins conforme à notre génie national.

Sans doute, Bossuet est cartésien par sa méthode psychologique, puisqu'il dit au début du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* : « Il ne s'agira pas ici de faire un long raisonnement sur ces choses, ni d'en rechercher les causes profondes, mais plutôt d'observer et de concevoir ce que chacun de nous en peut connaître, en faisant réflexion sur ce qui arrive tous les jours ou à lui-même ou aux autres hommes semblables à lui ». Sans doute encore, il dit avec Descartes que « la vraie règle de bien juger, c'est de ne juger que quand on voit clair », et nous savons par Le Dieu (1) que Descartes « avait mérité l'estime et l'approbation de notre prélat, qui même a fait exprès un écrit particulier pour prouver son orthodoxie sur le mystère de l'Eucharistie (2) et pour réfuter la nouvelle manière d'expliquer la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur en ce sacrement, proposée par les disciples de ce philosophe comme conforme à ses principes. Au reste, il mettait son *Traité de la Méthode* au-dessus de tous ses ouvrages et de tous ceux de son siècle ».

Mais Bossuet écrivait en 1687 à un ami de Malebranche : « Je vois un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie, et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenu la vont rendre odieuse et feront perdre à l'Église le fruit qu'elle en pouvait espérer pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de

(1) *Mémoires*, I, p. 150.
(2) M. Levesque l'a publié dans la *Revue Bossuet*, 25 juillet 1900.

l'âme. » L'évêque de Meaux parlait à peu près de la même manière dans une *Lettre* à Huet, le 18 mai 1689 : « La doctrine de Descartes a des choses que j'improuve fort, parce qu'en effet je les crois contraires à la religion, et je souhaite que ce soit celles-là que vous ayez combattues... Descartes a dit d'autres choses que je crois utiles contre les athées et les libertins, et, pour celles-là, comme je les ai trouvées dans Platon, et, ce que j'estime beaucoup plus, dans saint Augustin, dans saint Anselme, quelques-unes même dans saint Thomas et dans les autres auteurs orthodoxes, aussi bien ou mieux expliquées que dans Descartes, je ne crois pas qu'elles soient devenues mauvaises depuis que ce philosophe s'en est servi... Pour les autres opinions de cet auteur, qui sont tout à fait indifférentes, comme celles de la physique, je m'en divertis dans la conversation. »

Que veut-on de plus sensé comme langage philosophique? Blâmer Descartes, quand il y a lieu, en rire ou l'approuver, quand il le mérite, cela n'empêchait nullement notre grand évêque de « prendre saint Thomas pour son maître dans la scolastique, comme dit Le Dieu ; il s'attacha de point en point à sa doctrine, et il se fit gloire toute sa vie de ne s'en être jamais écarté, parce qu'il en trouvait les principes plus sûrs, plus suivis et plus conformes à la doctrine constante de l'Église et de saint Augustin. C'est ce qu'on lui a ouï dire cent et cent fois, de sorte qu'il embrassa jusqu'à la prémotion physique de l'Ange de l'École ». On la trouve exposée dans le *Traité du Libre arbitre*.

Mais où le thomisme de Bossuet apparait encore, c'est dans sa théorie des opérations de l'âme, opérations *sensitives*, qui comprennent celles des sens extérieurs, des sens intérieurs et les passions ; opérations *intellectuelles*, qui embrassent celles de l'entendement et celles de la volonté. Il y a là, simplifiée, la classification des puissances de l'âme, donnée par saint Thomas, après Aristote. La théorie des passions de Bossuet, la distinction des sens et de l'entendement, la différence entre l'homme et la bête, la plupart des preuves de l'existence de Dieu, l'union de l'âme et du corps, qui « ne font ensemble qu'un tout naturel », les plus belles pages de la

Logique sur les idées et les essences éternelles des choses, ne sont-elles pas des théories thomistes et scolastiques, « dépouillées de leur manteau sévère, comme disait Pie IX à un traducteur de saint Thomas, *scolastici pallii severitate exutam* », et revêtues du vêtement simple et magnifique du plus grand des styles?

Le Dieu remarque avec raison comment Bossuet, « pour rendre plus curieuse l'étude de la logique et de l'éloquence, fit voir la liaison qu'elles ont entre elles et comment l'une ajoute de la force aux grâces de l'autre, à la manière des corps, qui, sous la délicatesse et les belles couleurs de la peau et des chairs, reçoivent la force et le mouvement des os et des nerfs qui y sont cachés ». Tout cela est plus pratique que jamais.

On comprend donc pourquoi, dans sa *Lettre au Pape Innocent XI*, Bossuet rend si admirablement compte de sa méthode philosophique, de sa psychologie, de sa logique, de sa morale, auxquelles, dit-il, « il a mêlé la métaphysique », celle dont le *Traité des causes*, récemment découvert, ne donne qu'une idée bien imparfaite, mais qui apparaît plus large et plus grandiose dans les 4e et 5e chapitres de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, où, comme le veut Léon XIII, l'illustre évêque établit les certitudes qui servent de « nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme et de la réalité du monde extérieur ».

IV

Quant aux *sciences physiques et naturelles*, leurs progrès merveilleux sont l'une des plus pures gloires de notre siècle, et l'Église est heureuse de les approuver et de les bénir, parce que le Dieu qu'elle adore est le « Seigneur des sciences, *Deus scientiarum Dominus est* », « le Père des lumières », et parce que, comme l'a dit un grand philosophe, « l'objet et le but de la science, c'est de repenser la grande pensée de la Création », ou plutôt du Créateur.

Mais, au lieu que bien des esprits, imbus des idées de l'utilitarisme anglo-saxon et gardant encore quelques illusions sur la prétendue supériorité intellectuelle et morale des races d'Outre-Manche et d'au delà l'Atlantique, voudraient sacrifier les humanités, essentiellement éducatrices, aux sciences physiques et naturelles, qui ne sont formatrices de l'esprit et du cœur que d'une manière très restreinte, Léon XIII désire que les élèves de nos petits et grands séminaires « y soient appliqués, mais avec mesure et dans de sages proportions,... en connaissent avec précision les grands principes et les conclusions sommaires, afin d'être en état de résoudre les objections que les incrédules tirent de ces sciences contre la religion ».

Ici encore, Messieurs, notre grand Bossuet peut nous servir de modèle. Le Dieu nous apprend « qu'avec un esprit si universel, M. de Meaux ne donna jamais dans la curiosité des mathématiques : vaine étude, disait-il, pour les gens d'Église, quoiqu'il les estimât en ceux à qui elles sont utiles dans leur profession. Et même, quand l'occasion s'en présentait, il était bien aise d'entendre de grands mathématiciens expliquer leurs problèmes ».

Bien plus, Bossuet, pour écrire le second chapitre de son *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même, Du Corps*, prit des leçons du plus célèbre physiologiste de son temps, le Suédois Stenon; il fit revoir son traité par « des personnes très habiles, par des physiciens de profession, par des médecins ou des anatomistes de premier ordre, dit Le Dieu... L'anatomie y est employée à faire admirer l'intelligence du Créateur et son influence continuelle dans toutes les sensations et dans tous les mouvements ».

Voilà, pour un ecclésiastique, le véritable usage à faire des sciences physiques et naturelles, « qui est d'établir et d'inspirer partout la grandeur d'un Dieu créateur, dont l'action se fait sentir et admirer en toutes ses œuvres ».

Sans doute, Bossuet se trompe dans sa théorie des nerfs et des esprits animaux; mais c'est la faute de son temps beaucoup plus que la sienne, et elle doit nous enseigner une sage réserve vis-à-vis de certaines hypothèses scientifiques, qui se

donnent comme infaillibles de nos jours, mais qui, dans moins de deux siècles peut-être, feront sourire les vrais savants, tout comme les font sourire aujourd'hui les esprits animaux de Descartes et de Bossuet.

V

La science ecclésiastique par excellence, c'est la *théologie*, « appelée positive et spéculative ou scolastique, suivant la méthode qu'on emploie pour l'étudier », dit Léon XIII. Il recommande par-dessus tout la *Somme théologique* de saint Thomas, « le livre par excellence où les élèves pourront étudier », et « ce livre d'or, qu'ils doivent avoir entre les mains et relire souvent, connu sous le nom de *Catéchisme du saint Concile de Trente* ou *Catéchisme romain* ».

Or, Bossuet, en 1667, à propos d'un ouvrage du P. Jacques Talou, de l'Oratoire, rendait hommage « au docte et admirable *Catéchisme romain*, composé par l'ordre et selon l'esprit du saint Concile de Trente, pour instruire les pasteurs aussi bien que les troupeaux de l'Église catholique : *Catéchisme*, qui, après avoir reçu une approbation si authentique de plusieurs Conciles provinciaux, et même des Souverains Pontifes, vicaires de Jésus-Christ, n'a pas besoin de celle d'aucuns docteurs particuliers ».

Ici donc, Messieurs, l'on est à l'aise pour proposer Bossuet comme le modèle du théologien, « le plus fort théologien de notre siècle », écrivait le docteur Bourret, le 30 juillet 1702, ou plutôt un « Père de l'Église », ainsi que l'appelaient en pleine Académie La Bruyère, le 15 juin 1693, et l'abbé de Clérembault, le 2 août 1704.

Sans doute, il a payé son tribut à l'erreur, qui est « chose humaine : *errare humanum est* ». Il a été gallican. — Mais, d'abord, est-ce que parmi les Pères de l'Église, « ses illustres prédécesseurs », les saint Irénée, les Origène, les Tertullien, les saint Cyprien, ne se sont pas trompés sur des questions aussi graves que celle de l'infaillibilité pontificale? Saint Augustin a dû écrire tout un livre de *Rétractations*, qui n'est pas complet. Saint Thomas, l'Ange de l'École, passe aux yeux du

P. Monsabré lui-même pour avoir, dans tout un article de la *Somme théologique*, nié l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, définie depuis peu comme l'infaillibilité du Pape. Où donc a-t-on vu contre saint Thomas, saint Augustin, saint Cyprien, Tertullien, Origène, saint Irénée et tant d'autres Pères, qui ont soutenu quelques erreurs, des diatribes passionnées comme celles qu'ont écrites contre Bossuet gallican Joseph de Maistre, Lamennais, Rorhbacher, Dom Guéranger, Davin, Réaume, Gérin, le P. Longhaye, qui ne veut point qu'on regrette que Bossuet n'ait pas fini son *Discours sur l'Histoire universelle*, parce « qu'il avait le malheur d'être gallican »? Ainsi, la perte d'un chef-d'œuvre tel qu'eût été le tableau du moyen âge et des temps modernes par Bossuet, ne cause aucun regret à cet excellent critique; il est bien près de souhaiter, comme de Maistre, que Bossuet fût mort avant la *Déclaration* de 1682 : nous n'aurions ainsi ni l'*Histoire des Variations*, ni les *Méditations sur l'Évangile*, ni les *Élévations sur les Mystères*, ni les *Lettres* de direction, ni la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, c'est-à-dire aucun des plus beaux livres de notre langue. Ce ne sont pourtant pas les chefs-d'œuvre du P. Longhaye, ni même ceux du comte de Maistre, qui les remplaceraient.

Mais qu'y faire? La passion est aveugle. Disons seulement que Bossuet ne devint pas gallican par courtisanerie, en 1682, comme on a osé l'écrire, mais qu'il avait été élevé dans les idées gallicanes, dont on trouve la trace dans ses *Cahiers* de théologie, et qui, d'ailleurs, étaient celles de la plupart des théologiens français du XVII[e] siècle, sauf les Lazaristes, les Sulpiciens et la grande majorité des Jésuites. Disons encore, avec M. Algar Griveau, qu'à la fin de sa vie Bossuet avait abjuré le gallicanisme et qu'en tout cas il défendit expressément de publier la *Defensio*, qui, dès lors, n'exprime plus la dernière pensée de M. de Meaux. Disons enfin, avec M. Gaillardin, avec l'abbé Fleury, qu'au lieu que Bossuet ait été « l'âme, le dominateur de l'Assemblée de 1682 », il ressort clairement de ses lettres, de ses confidences à l'abbé de Rancé, à Fleury, à Le Dieu, « qu'il appréhendait... de grands dangers pour l'Église; qu'il a été tout au plus et par moments le modérateur » de

gens décidés, comme M. de Harlay, M. de Choiseul et Colbert lui-même, le véritable auteur des *quatre articles*, à aller jusqu'au schisme. Bossuet l'a empêché, en faisant accepter sa rédaction de la *Déclaration* à la place de celle de M. de Choiseul, et il disait à Le Tellier, archevêque de Reims : « Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la régale; mais cette gloire sera obscurcie par ces *propositions odieuses*. »

Toutefois, si Bossuet a été gallican avec presque tout le clergé séculier de France, Fénelon a bien été quiétiste, seul dans tout le clergé et condamné personnellement par le Pape : cela n'empêche pas ses amis de l'admirer à juste titre. Pourquoi donc se montrent-ils plus exigeants et plus sévères pour Bossuet, dont les œuvres oratoires, historiques, philosophiques, théologiques, mystiques, exégétiques, sont si supérieures à celles de Fénelon? Mystère, ou plutôt parti pris passionné.

Inutile, Messieurs, de vous rappeler à vous, qui connaissez si bien votre Bossuet, qu'il ne fut jamais janséniste, qu'il combattit également le jansénisme dogmatique, ou les cinq propositions avec toutes leurs conséquences, et le jansénisme moral, ou « la rigueur affectée » des « docteurs trop austères » (1). Il les combattit en 1660, dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, où il dit que « Jésus-Christ s'est déclaré le Sauveur de tous;... qu'il n'y a aucune condition... à laquelle il n'ait ouvert le chemin du ciel », et où il recommande une charité « sévère sans rigueur ». Il les combattit en 1662, alors que, dans son *Sermon sur les devoirs des rois*, il souhaitait que Louis XIV « pût éteindre dans ses États les nouvelles partialités », et dans son *Oraison funèbre du P. de Bourgoing*, il alla si loin contre les jansénistes, qu'un des leurs, le chanoine Hermant, de Beauvais, l'accusait de « briguer » les honneurs en parlant contre la secte. Il les combattit en 1664-65, où l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, l'employa de préférence à tout le monde, à cause de sa science et de sa bonté, pour ramener à l'obéissance les religieuses de Port-Royal, auxquelles il écrivait une *Lettre* que M[gr] Freppel appelle « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne ». Il les combattit

(1) *Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, 1663.

en 1672 (?), dans une *Lettre* célèbre au maréchal de Bellefonds, où il taxe de « pure chicane » les efforts faits par les jansénistes pour éluder le jugement de l'Église et condamner les cinq propositions de Jansénius, sans croire « qu'elles sont l'âme de son livre ». Il les combattit en 1681, alors que, prêchant en pleine cour, il se plaignait « du faux respect » janséniste, qui éloigne des sacrements, de « peur de les profaner »; en 1688, dans l'*Histoire des Variations,* où il blâme les théologiens et les mystiques « dont la dureté rend la piété sèche et odieuse »; en 1696, où il rédigeait l'*Instruction pastorale* de Mgr de Noailles contre le livre de Barcos et écrivait à l'abbé Bossuet, le 17 septembre, que « les jansénistes en étaient consternés »; en 1699, où, à propos du *Problème ecclésiastique*, il exigeait 120 cartons aux *Réflexions morales* du P. Quesnel; en 1700, où il faisait condamner par l'Assemblée du clergé quatre propositions jansénistes, en prouvant qu'à chacune d'elles convenait la qualification de *fausse, téméraire, scandaleuse, schismatique et injurieuse à l'Église*, et où il appelait Arnauld « fauteur d'hérétiques »; ses amis, des « théologastres »; Ravechet « un esprit de travers »; Bouland « une tête de fer »; en 1702-1703, où, de l'aveu des jansénistes eux-mêmes, « il fit paraître un zèle merveilleux » contre la secte et fut, avec M. de Chartres, l'évêque qui se prononça « avec le plus d'éclat » contre le *Cas de conscience*. Enfin, déjà très malade et presque mourant, il consacra ses derniers efforts à dicter ou à écrire le traité que devait supprimer presque entièrement le janséniste Lequeux, *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*, pour réfuter les subtilités du Jansénisme. Il mourait ainsi les armes à la main contre la secte. N'est-ce donc pas méconnaître outrageusement l'histoire que de faire de Bossuet un janséniste malgré lui, alors qu'il a pris si souvent la peine de se déclarer l'adversaire du Jansénisme? Les universitaires, M. Leroy, M. Lanson, M. Brunetière, M. Gazier, M. Rébelliau et quelques ecclésiastiques qui les suivent, ont le tort grave de ne tenir aucun compte des témoignages de Bossuet, si formels et si catégoriques.

Les accusations contre l'orthodoxie de Bossuet écartées une fois pour toutes, — selon l'exemple que nous donne

Léon XIII, qui, dans son libéralisme magnanime, le loue sans réserve, — nous pouvons admirer à l'aise son œuvre théologique, toute inspirée « par les principes du grand docteur de la grâce (saint Augustin) et par ceux de saint Thomas, qu'il estimait le plus attaché à sa doctrine et son plus fidèle disciple » (1).

Quelle préparation, d'abord, que ces huit ou neuf ans consacrés à la théologie, au collège de Navarre, depuis 1644, où Bossuet fut reçu maître ès arts, jusqu'en 1652, où il prit le bonnet de docteur! Théologie « spéculative ou scolastique », théologie « positive » ou historique, théologie polémique ou controverse, théologie patristique, théologique, mystique, il menait tout de front, avec une ardeur que stimulait Nicolas Cornet, qui avait deviné immédiatement « le mérite » de son élève, et avec une facilité telle qu'il « semblait ne faire que jouer, tant l'étude lui était aisée », dit Le Dieu. Il traçait, en 1648 probablement, tout un *Plan d'un traité de théologie*, publié naguère, avec l'indication soit « des matières traitées dans la troisième partie de la *Somme* de saint Thomas », soit des « Traités des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie » et se rapportant à l'idée générale de la religion, à la Trinité, à l'Incarnation, à la Grâce, aux Sacrements, à la Pénitence, à l'Église, à la Morale, à la Controverse avec les juifs. En même temps, il prenait des *Notes*, comme l'attestent de vieux cahiers qui se trouvent dans votre bibliothèque ou ailleurs. M. Phélip, de Lyon, m'en communiquait naguère sur la vraie Église, sur la présence réelle. On comprend qu'ainsi armé de toutes pièces Bossuet ait prononcé, au jour de son doctorat, ce magnifique discours qu'il répétait à Le Dieu, cinquante et un ans plus tard, avec un juvénile enthousiasme : « Je dévouerai ma tête à la mort pour Jésus-Christ et tout mon être à la vérité... Un docteur, en effet, n'est-il pas un témoin de la vérité? C'est pourquoi, ô souveraine Vérité, conçue dans le sein du Père, nous nous enchaînons tout entiers à vous; nous vous consacrons tout ce qui respire en nous. »

Pour ce qui regarde la théologie *spéculative*, Bossuet nous

(1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 39.

en fournit des modèles admirables. — Quelles pages magnifiques sur la vraie religion que le *Sermon sur la divinité de la religion*, ou plutôt *de Jésus-Christ*, prêché trois fois par Bossuet, et surtout que la deuxième partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, contre les rabbins et les libres penseurs! — Quelle superbe synthèse d'un traité sur la vraie Église que la *Conférence avec M. Claude*, le *Sermon sur l'unité de l'Église*, les *Instructions sur les promesses de l'Église* (1700-1701) ! — On n'a rien écrit de plus élevé ni de plus fort sur la Sainte Trinité que le commencement des *Élévations sur les Mystères*, qui enchantent M. Brunetière. — N'a-t-on pas dit à bon droit que les *Sermons* de Bossuet sur la Sainte Vierge forment un merveilleux traité de l'Incarnation?

La question si délicate, si importante, du péché originel et de la grâce est supérieurement traitée dans un chef-d'œuvre peu connu, le *Traité de la Concupiscence* (1693), où Bossuet est tout entier; dans la polémique avec Malebranche et dans les sept derniers livres de la *Défense de la tradition et des saints Pères*, encore un chef-d'œuvre, que M. Brunetière se plaint avec raison de voir trop ignoré. — Le dogme catholique sur les sacrements est très exactement exposé, d'après le *Catéchisme du Concile de Trente*, que recommande Léon XIII, dans le *Sentiment de l'évêque de Meaux sur les Cogitationes* de Molanus, les *Réflexions sur l'écrit* de l'abbé de Lokkum, le *Traité de la Communion sous les deux espèces* (1682), la *Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une espèce* (1683), la *Dissertation sur la charité requise dans le sacrement de pénitence* (1700). — Enfin, il y a le *Traité de l'usure* et les quatre *Petites Dissertations* contre le probabilisme, à propos desquels on peut différer d'opinion avec Bossuet, mais qui sont des modèles de discussion claire et méthodique.

Quel magnifique cours de théologie *morale* ne pourrait-on pas extraire des œuvres oratoires de Bossuet!

Quant à la théologie *positive*, il en est, en même temps que Petau et Thomassin, l'un des premiers et le plus éloquent de nos maîtres français, avec ses deux *Traités sur la Communion*, l'*Éclaircissement sur le reproche d'idolâtrie* (1689-

90), la *Lettre sur l'adoration de la Croix* (1691), les *Maximes et Réflexions sur la comédie* (1694), le *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, d'Ellies Dupin, les *Remarques sur l'histoire des Commentateurs*, et surtout cette admirable *Défense de la tradition et des saints Pères*, supérieure à tout ce que le XVII[e] siècle a produit de semblable.

La théologie *mystique et ascétique*, à laquelle quelques-uns croient qu'il demeura étranger jusqu'à la querelle du Quiétisme, lui était familière, quand il composait, tout jeune encore, ses admirables *Panégyriques de sainte Thérèse*, de *saint Jean*, de *saint François d'Assise.* — L'*Instruction sur les états d'oraison*, parue en mars 1697; le *second Traité sur les états d'oraison*, publié naguère par M. Levesque, de Saint-Sulpice, la *Tradition des nouveaux mystiques*, les *Mystiques en sûreté*, l'*École en sûreté*, le *Quiétisme ressuscité*, sont, quoi qu'en disent les « Cambrésiens » du XIX[e] siècle, des ouvrages excellents, et que Bossuet seul a pu surpasser dans ses *Lettres de direction*, si simples et si libérales, et surtout dans ses *Élévations* et ses *Méditations*, dont on s'étonne qu'un critique comme M. Rébelliau dise : « quelques aridités et longueurs qu'elles présentent » (1).

Reste la théologie *polémique* ou la *controverse*, que Bossuet avait apprise du docteur Péreyret et du docteur Claude Lefeuvre, grand maître de Navarre. Il y a excellé et il faut remonter jusqu'à saint Augustin, « l'aigle des Pères, le docteur des docteurs », comme l'appelle Bossuet, pour trouver des œuvres de controverse aussi nombreuses, aussi variées, aussi admirables de clarté lumineuse et de charité pénétrante. On dirait que Bossuet a voulu réaliser à l'avance le mot de Pie IX à l'abbé Perreyve : « Blessez courageusement les erreurs; mais ayez un cœur de mère pour les hommes. » Controverses avec les protestants, Paul Ferri et Claude, Basnage et Jurieu, Laroque et Aubert de Versé, Iselin et Vérensfels, Molanus et Leibniz; controverse avec les jansénistes, de 1660 à 1665 et surtout de 1696 à 1704; controverse avec

(1) *Bossuet*, p. 205.

les casuistes; controverse avec les apologistes du théâtre; controverse avec les ultramontains; controverse avec les quiétistes et Fénelon; controverse avec les critiques et les philologues, Malebranche, Ellies Dupin, Coulau, le défenseur des cérémonies chinoises, et surtout Richard Simon: Bossuet mène presque tout cela de front, dans les quinze dernières années de sa vie, sans en être accablé, grâce à « son tempérament admirable », dit Le Dieu, d'où lui venait « cette facilité merveilleuse pour le travail et l'application continuelle dans laquelle il a passé sa vie ».

Parmi ses œuvres de controverse, il faut citer la première, la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri* (1655), qui contient en germe tout ce que Bossuet écrira plus tard contre les protestants; « le livre d'or » de l'*Exposition*, comme l'appelaient Leibniz et l'évêque de Paderborn, Ferdinand de Furstemberg, ce livre qui convertit Turenne et tant d'autres hérétiques que Jurieu s'écriait de dépit: « Le monde s'entête de l'*Exposition* », et que Fénelon y voyait le chef-d'œuvre de M. de Meaux; les *six Avertissements aux Protestants* (1689-91), qui répondent avec tant de sérénité aux *Lettres pastorales* de Jurieu; le *Projet de réunion*, discuté avec Molanus; et la *Relation sur le Quiétisme*, qui n'est pas « un pamphlet », quoi qu'on en dise, mais « un modèle de polémique narrative », comme le prouve si bien M. Crouslé, dans son *Fénelon et Bossuet* (1894-95).

Quand on considère dans son ensemble l'œuvre de Bossuet, théologien scolastique et thomiste, théologien positif, théologien mystique, théologien polémiste, on est frappé d'admiration, ainsi que tous ses contemporains, qui faisaient de lui « l'oracle » du clergé de France, en 1700, ou lui écrivaient comme M. Morel, vicaire général de Toulouse, le 2 août 1698: « Nous avons tous une si grande vénération pour vous, Monseigneur, dans nos provinces, qu'un chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi, je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir ne vous révèrent, et tous vos ouvrages, comme nous révérons les anciens Pères de l'Église et leurs ouvrages. »

Si M. Rébelliau avait bien voulu tenir compte de ces faits

éclatants, il ne nous dirait pas, dans son *Bossuet*, page 185, que « de tous les échecs et de toutes les déceptions que le mouvement des idées et les vicissitudes de l'histoire peuvent infliger à qui a le malheur de trop vivre, aucun ne lui était épargné ». — Rien de plus faux : Bossuet, devenu l'oracle de la France depuis 1699 surtout, Bossuet appelé par Clément XI à être l'instrument, l'intermédiaire du projet de réunion, qu'il avait caressé toute sa vie, entre les catholiques et les protestants, Bossuet n'avait jamais été plus grand que dans les dernières années de son existence, alors que Rigaud fixait sur la toile les traits immortels de notre dernier Père de l'Église.

VI

Oui, Père de l'Église, il l'était, Messieurs, surtout par sa manière d'étudier et d'interpréter l'*Écriture Sainte*, à propos de laquelle Léon XIII rappelle son Encyclique du 18 novembre 1893, *Providentissimus Deus*, et nous met « en garde contre des tendances inquiétantes, qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel ».

Eh bien, cette préoccupation que causent au Pape de « dangereuses témérités », Bossuet l'eut en son temps, et ce fut l'objet de sa lutte, mal comprise par quelques-uns, contre les intolérables hardiesses de Richard Simon.

Depuis qu'à l'âge de 14 ou 15 ans, Bossuet avait ouvert la Bible dans la bibliothèque de son père, à Dijon, et qu'il lui « avait trouvé un goût et une sublimité qui la lui firent préférer à tout », « la profonde impression de joie et de lumière qu'il en avait ressentie » ne s'effaça jamais, et il fut « l'homme de la Bible » à Navarre, à Metz, à Paris, à Versailles, dans les fameuses réunions du « Petit Concile », à Meaux, où il disait que « son vœu suprême était de vieillir sur les Livres saints et d'y mourir : *In his senescere, in his immori summa votorum est* ». Il fut « l'homme de la Bible » dans sa prédication, toute fondée sur l'Écriture, dans ses controverses, dans ses travaux

ascétiques, dans son style enfin, qui a le ton, les couleurs, les images bibliques. Il écrivait au maréchal de Bellefonds en 1677 : « Soyons pleins de Dieu : ainsi, nos pensées seront des pensées de Dieu, nos discours des discours de Dieu, toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Écriture. » Il l'y a pris, Messieurs, et, de ce chef, il est pour nous un modèle admirable.

D'ailleurs, quels magnifiques commentaires ne nous a-t-il pas laissés sur les Livres Saints, non seulement dans les *Élévations* et les *Méditations*, mais encore dans l'*Explication de l'Apocalypse* (1689), qui avait frappé l'abbé de Langeron, « comme un homme qui verrait naître tout à coup une grande lumière dans un lieu fort obscur », car Bossuet, ajoutait-il, est « plein de fentes par où le sublime s'échappe de tous côtés »; dans les *Commentaires sur les Psaumes* (1691), dont la *Dissertation* préliminaire sur la nature, la sublimité, le charme des *Psaumes*, la manière de les lire, de les comprendre, d'en faire usage dans n'importe quel état de vie, est un pur chef-d'œuvre, trop peu connu; dans les *Suppléments aux Psaumes* (1693), les *Commentaires sur les Cantiques* de l'Ancien et du Nouveau Testament, les *Commentaires sur les livres de Salomon : Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques, Sagesse, Ecclésiastique*, sans parler du *De Excidio Babylonis* (1701-1702), et de l'*Explication de la prophétie d'Isaïe* (1704).

Qu'ils sont rares aujourd'hui ceux qui lisent ces œuvres d'exégèse! Et pourtant, lorsque Bossuet donnait aux Carmélites de Paris, en 1668 et en 1686-87, des conférences où il résumait la substance de ses *Commentaires* futurs sur l'*Apocalypse* et le *Cantique des Cantiques*, ces religieuses ravies écrivaient dans leurs *Mémoires* que « ces explications étaient d'une beauté enchantée et de la plus grande utilité du monde ». L'abbé Le Dieu, qui assistait aux dernières de ces conférences, « croyait entendre saint Jérôme interprétant les Livres saints aux veuves et aux vierges chrétiennes ». Lacordaire a dit à son tour que Bossuet traduisant ou commentant la Bible, « c'est un prophète expliquant un prophète ».

Mais plus Bossuet était l'admirateur passionné de l'Écriture, plus il devait s'indigner, comme il s'indigna en effet,

contre les tentatives hardies de Richard Simon, qui, dans l'*Histoire critique de l'Ancien Testament* (1678), l'*Histoire critique du Nouveau Testament* (1689), l'*Histoire critique des versions du Nouveau Testament* (1690), l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament* (1693), les *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament* (1695), et enfin la *Version de Trévoux* (1702), soutenait que le Pentateuque n'était pas l'œuvre de Moïse, mais « d'un Esdras pieusement faussaire »; que le texte de nos Livres sacrés doit être traité comme un texte ordinaire et que les Pères qui en ont parlé ont commis bévues sur bévues. Faut-il s'étonner que Bossuet ait pris feu, dès 1678, contre ce qu'il appelait « un amas d'impiétés et un rempart du libertinage »? qu'après avoir essayé « des voies les plus douces », conférences amiables à Saint-Germain et à l'Oratoire, système des cartons reconnus insuffisants, il ait laissé supprimer 12 à 1.500 exemplaires de l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*? que, plus tard, il ait écrit contre Richard Simon la *Défense de la Tradition et des saints Pères* et les *Remarques sur la Version de Trévoux*, qui établissent clairement que Bossuet a pour lui la tradition constante des Conciles, des Papes, des Pères, tandis que la critique de son adversaire est hardie, téméraire, licencieuse, ignorante, sans théologie? « Il y va de tout pour la religion, écrivait Bossuet à M. Pirot, le 28 mai 1702, de faire connaître cet auteur qui s'en moque visiblement, et d'abattre avec lui une cabale de faux critiques dont il est le chef et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Église. »

Le dernier historien de Bossuet, M. Rébelliau, appelle cela une « rupture avec l'exégèse », qui « n'allait pas sans une espèce d'inconséquence ». — Quelle « inconséquence » pouvait-il y avoir, Messieurs, à interpréter l'Écriture par la tradition? Et si « rupture » il y avait, ce n'était qu'une rupture avec l'exégèse protestante, socinienne, rationaliste, avec ce que Bossuet appelle si bien, après saint Paul, « les profanes nouveautés de paroles, *profanas vocum novitates* ».

Il maintenait ainsi les principes immuables de l'exégèse catholique et traditionnelle, proclamés par les Conciles de

Trente, du Vatican, et rappelés par Léon XIII, lorsqu'il dit en consacrant, pour ainsi dire, la méthode de Bossuet : « Le Concile du Vatican, renouvelant le décret du Concile de Trente sur l'interprétation de la parole divine, déclara que « sa volonté était que, dans les choses de la foi et des mœurs, se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne, on tînt pour le vrai sens de l'Écriture Sainte celui qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Écritures ; et que, par conséquent, il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture Sainte contrairement à ce sens ou au sentiment unanime des Pères ».

Bossuet ne disait-il pas, dès 1689, « qu'après qu'on aura trouvé dans le consentement universel des Pères ce qui doit passer pour constant et ce qu'ils auront donné pour dogme certain, on pourra le tenir pour tel par la seule autorité de la Tradition ? » Ce n'est pas là renier la science ; c'est plutôt lui donner un garde-fou, comme l'établit le *Dictionnaire apologétique* de l'abbé Jaugey, à propos de l'interprétation des Livres Saints.

VII

Avec l'Écriture Sainte, Léon XIII recommande l'*Histoire ecclésiastique*, qui « est comme un miroir où resplendit la vie de l'Église à travers les siècles, et qui, bien plus encore que l'histoire civile ou profane, démontre la souveraine liberté de Dieu et son action providentielle sur la marche des événements ».

Ici, Messieurs, est-il besoin d'insister pour faire voir que Bossuet est par excellence l'historien de l'Église, dans la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, *La suite de la religion*, où il montre si bien « l'origine divine » de l'Église dans l'ancienne Loi et dans la Loi nouvelle ?

Qui ne sait encore tout ce que contiennent de vraie science historique sur les premiers siecles de l'Église la relation de la *Conférence avec M. Claude* et les *Traités de la Communion sous deux especes*, *sur le reproche d'idolâtrie*, *sur la Messe*, ainsi que les *Remarques sur l'Histoire des Conciles d'Éphèse*

et de Chalcédoine contre Ellies Dupin, et surtout cette œuvre admirable entre toutes, l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*, 1688, à laquelle Bossuet travailla, non sans interruption, de 1681 à 1688, et qui, attendue depuis longtemps par les catholiques et les calvinistes, produisit chez les uns et les autres une si profonde impression, provoqua tant de réfutations de Jurieu, de Basnage, de Pierre Allix, de Le Vassor, de Lenfant, de Baussobre, d'Aymon, de Burnet, de Turrettin, de Brunsmann, etc., etc. : réfutations qui, même en critiquant l'ouvrage de Bossuet, le proclament redoutable, écrit avec autant « d'art » que d'érudition. Il semblait si fort qu'en 1720 un docteur luthérien ne pensait pas qu'il fût trop tard pour l'attaquer, trente-deux ans après son apparition!

M. Rébelliau, dans sa thèse remarquable, *Bossuet historien du protestantisme*, bien supérieure à son *Bossuet* de la Collection des grands écrivains, si souvent sujet à caution, a montré comment M. de Meaux, a donné de vrais modèles de récit simple et éloquent, et des portraits saisissants de vie et de vérité, Luther, Calvin, Mélanchthon : il a suivi les règles de la critique historique la plus exacte et fait une œuvre scientifique de tout premier ordre, en s'interdisant, comme sources d'information, les ouvrages de seconde main, les auteurs suspects soit au point de vue religieux, soit au point de vue scientifique; en s'attachant le plus possible aux documents originaux; en faisant des textes qu'il emploie un usage aussi correct que judicieux; en émettant des vues originales et justes sur les Vaudois, sur les guerres de religion, sur Mélanchthon; en documentant si bien son œuvre que, depuis deux siècles, on n'a pu lui adresser aucun reproche grave, aucune critique sérieuse : car ce n'est ni une de ces critiques ni un de ces reproches que celui de « déclamation », de « digression », ou même celui qu'a formulé deux fois M. Rébelliau « d'avoir contribué grandement à faire prendre conscience à la Réforme de la fausseté de sa situation et à faire sortir de son sein les germes de libre pensée dont elle avait évité jusqu'alors de s'apercevoir (1) » : comme si c'était un crime, et

(1) *Bossuet*, p. 153.

non pas un devoir et une gloire pour un apologiste catholique, de montrer à des hérétiques « la fausseté de leur situation ! » Et comme si la Réforme ne s'était « pas aperçue des germes de libre pensée qu'elle portait dans son sein », lorsque Calvin avait persécuté le libre penseur Castellion et brûlé Michel Servet, qui niait la divinité de Notre-Seigneur, ou lorsque Socin et les Sociniens avaient répandu « ce libertinage » d'esprit et de mœurs, contre lequel Bossuet s'élevait avec tant de raison ?

VIII

Le cycle des études ecclésiastiques « par lesquelles les candidats au sacerdoce, comme parle Léon XIII, doivent se préparer à leur futur ministère », s'achève et se ferme par « le *droit canonique*, ou science des lois et de la jurisprudence de l'Église », sans laquelle « la théologie est imparfaite, incomplète, semblable à un homme qui serait privé d'un bras », dit le Pape après le Concile de Bourges.

Or, Bossuet avait appris à Navarre le droit canon, et il fallait bien qu'il y excellât pour que, tout jeune encore et simple archidiacre de Metz, il fût pris comme arbitre dans une affaire contentieuse entre l'évêque de Metz et l'abbaye de Sainte-Glossinde. Il arrangea tout pour le mieux. — Il en fut de même de l'affaire de Faremoutiers, engagée par son prédécesseur à Meaux, M. de Ligny, que termina heureusement, le 2 février 1682, une transaction dont l'archevêque de Reims, Le Tellier, et les évêques de La Rochelle et de Beauvais furent les arbitres. — Bossuet ne fut pas moins heureux dans la discussion qu'il eut avec l'abbaye de Rebais, qui avait une juridiction « indépendante de l'évêque de Meaux sur les ecclésiastiques et les laïques de Rebais et cinq paroisses qui en relevaient : le titre de cette exemption était une sentence arbitrale rendue en 1212 par les commissaires du Pape ». Bossuet voulut faire cesser cette exemption, contraire aux décrets des Conciles de Vienne et de Trente, et il n'éprouva aucune opposition ni de la part de l'abbé et des religieux de

Rebais, ni de la part de l'évêque de Tournay, M. Caillebot de la Salle, titulaire de l'abbaye.

On n'a qu'à lire les pièces relatives à l'affaire de l'abbaye de Jouarre et de Mme Henriette de Lorraine, qui passait son temps aux eaux, aux bains de mer, ou dans le monde, à Paris, et ne paraissait à Jouarre que pour en toucher les revenus : on y trouvera une sorte de traité sur les exemptions, leur origine, leur suppression par les Conciles de Vienne et de Trente. Bossuet y établit avec une érudition lumineuse : 1° que le monastère de Jouarre n'avait aucun titre ni privilège; 2° que, quand il en aurait eu, ils étaient révoqués. M. Druon, dans son *Bossuet à Meaux*, raconte cette affaire douloureuse, où Bossuet, qui écrivait à l'abbé de Rancé le 21 janvier 1690 : « Je suis occupé à ôter de la maison de Dieu le scandale de l'exemption de Jouarre », dut recourir à la force armée pour pénétrer dans l'abbaye. Il ne donne pas plus tort à l'évêque que M. Rébelliau, qui dit en termes formels : « On ne peut pas... justement reprocher (à M. de Meaux) sa brutalité d'administrateur. Ses prétendues « persécutions » contre les couvents de Sainte-Glossinde à Metz, de Faremoutiers, de Rebais et de Jouarre, dans le diocèse de Meaux, ne furent ni des chicanes d'archidiacre taquin ni des excès de pouvoir d'évêque tyranneau. Il fallait bien réduire à la règle des nonnes étranges de Lorraine, dont l'abbesse avait vendu les reliques et les cloches du monastère et courait les bals masqués »; réduire à l'obéissance de l'évêque ces religieux et ces religieuses de Meaux, « qui, sous prétexte de relever directement du Pape, ne voulaient dépendre de personne » et — on me permettra de l'ajouter — scandalisaient tout le monde, si bien qu'en 1680 Louis XIV en avait appelé lui-même au Pape. Pourquoi faut-il qu'alors que des laïques reconnaissent que Bossuet était dans son droit, alors que Le Dieu nous affirme que « son gouvernement dans Jouarre est peut-être une des choses de sa vie où il a fait paraître plus de charité et de prudence », il y ait un ecclésiastique établissant, dans la *Revue du Clergé français*, 15 juin 1896, un rapprochement entre l'acte de Bossuet faisant briser les portes de Jouarre, pour mettre fin à un scandale, et les « crochetages plus ré-

cents » des Freycinet, des Ferry et de tous nos francs-maçons? Je proteste avec indignation contre cet odieux rapprochement, d'autant plus que Rome, dont on invoque les droits, fut en vain sollicitée par l'abbesse de Jouarre de la défendre contre un évêque coupable de violer les canons de l'Église : Rome donna raison à Bossuet, dont on lui avait dénoncé les violences comme ayant « scandalisé tout le royaume (1) ».

(1) M. l'abbé E. Landry l'a oublié, dans une « étude historique et critique », fort remarquable, qui lui a valu le titre de docteur en droit canonique : *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français* (Paris, Picard, 1900). J'en ai rendu compte dans la *Revue des Institutions et du droit*, octobre 1900 ; je terminais mon article en disant :

« M. l'abbé Landry a droit à tous les éloges. Il me permettra bien, pourtant, de lui faire remarquer que Bossuet ne s'adressa pas, en 1690, « à un tribunal séculier pour en obtenir l'abolition du privilège dont jouissait l'abbaye de Jouarre », p. 122, puisque, dans les *Pièces relatives* à cette affaire, l'évêque de Meaux établit clairement que, si l'exemption et le privilège de Jouarre avaient existé, les Conciles de Vienne et de Trente les avaient radicalement supprimés par ce décret : « Que les monastères des religieuses soumis immédiatement au Saint-Siège.... soient gouvernés par les évêques, comme délégués du même Saint-Siège, *nonobstant toutes choses à ce contraire, non obstantibus quibuscumque* ». « On voit, ajoute Bossuet, qu'on ne peut plus alléguer ni *privilège*, ni possession, ni accord ou transaction, ni sentence pour soutenir ces privilèges. » D'ailleurs, « il est certain, pour comble de droit, que ce décret du Concile est expressément accepté par l'Ordonnance de Blois, en 1580 ». Bossuet n'avait donc pas à faire « abolir par un tribunal civil » un privilège aboli par deux Conciles et la loi française.

« Mais, dit M. Landry, autorité n'est donnée aux évêques que « *tanquam Sanctae Sedis delegatis* ». Or, Bossuet prend soin de nous dire lui-même que cette clause n'a jamais été reçue en France. C'est dire qu'on n'accepte pas l'autorité déléguée par le Pape, mais qu'on sollicite des pouvoirs conférés par les délégués royaux ». — Rien de plus inexact. D'abord, délégué ou non par le Saint-Siège, l'évêque de Meaux avait, de par les Conciles de Vienne et de Trente, le droit et le devoir « de gouverner et de visiter » l'abbaye de Jouarre, et il ne sollicitait « nullement » des juges royaux des pouvoirs à lui « conférés » par deux Conciles et par l'Ordonnance de Blois. — Et puis, Bossuet ne dit point du tout ce que lui fait dire M. Landry. Voici le texte du *Mémoire* en question : « Si l'on oppose qu'ils (les Conciles) ne donnent pouvoir aux évêques de visiter les monastères de religieuses qu'en qualité de délégués du Saint-Siège, on répond que cette délégation n'est point en usage dans le royaume. Les évêques ne sont pas simples vicaires du Saint-Siège ; ils sont fondés dans une autorité ordinaire. » Il ne s'agit point, on le voit, de « solliciter des pouvoirs conférés par les juges royaux ».

En tout cas, telle était l'autorité dont M. de Meaux jouissait comme canoniste que Louis XIV, en 1699, lui demandait un *Mémoire* sur le cas de l'ancien évêque de Fréjus, le duc d'Aquin, qui, après avoir donné sa démission, s'opposait au sacre de son neveu et à celui de l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché. Ce *Mémoire* est un modèle de discussion savante et lumineuse.

IX

Ainsi donc, toute la science ecclésiastique, — latin, grec, hébreu même (Bossuet l'apprit pour les réunions du Petit Concile), sciences physiques et naturelles, philosophie de saint Thomas, théologie spéculative, positive, mystique et polémique, Écriture Sainte et exégèse traditionnelle, histoire de l'Église et droit canonique, — Bossuet la possédait et nous en a laissé d'immortels chefs-d'œuvre.

Aussi Massillon s'honorait-il en l'appelant, en 1711, « l'homme

Il s'agit simplement d'établir l'origine divine de l'autorité des évêques et de recourir, selon l'usage du temps, à la puissance temporelle, pour faire accepter par des religieuses récalcitrantes les droits sacrés de la puissance spirituelle et de la juridiction épiscopale.

D'ailleurs, Mme Louise de Lorraine, qui courait les bals l'hiver et les bains de mer l'été, fit appel à Rome contre Bossuet et, quoiqu'on fût alors au plus fort de la brouille qui avait suivi les Articles de 1682 et qui ne devait finir qu'en 1693, Rome donna raison à l'évêque contre l'abbesse de Jouarre.

Si M. Landry avait plus impartialement étudié la question, il ne lui semblerait pas « difficile de concilier », page 124, les actes de Bossuet avec ses paroles de 1686, dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, et sa *Lettre* à Mme de Soubise, du 25 avril 1694, « si favorable au principe de la juridiction ecclésiastique ».

Il en conclurait aussi que « les moines de Rebais ne furent pas plus mal traités que les moniales de Jouarre ». Il n'y a que les Réaume et les Davin pour reprocher à Bossuet la sainte énergie avec laquelle il mit fin à des scandales intolérables.

M. Landry, du reste, dans sa légitime horreur pour les « libertés gallicanes » et les « droits régaliens », oublie un peu trop ce qu'avait d'avantageux, malgré ses abus, une législation profondément imprégnée d'esprit chrétien et foncièrement protectrice de ces Religieux et Religieuses, dont nos hommes d'État, jacobins et sectaires, ont osé dire qu'il y a « trop de moines politiques et de moines d'affaires ».

de toutes les sciences ». Il faut ajouter « et l'homme de toutes les vertus », quand on a lu les *Avertissements* de sœur Cornuau en tête des *Lettres de direction* de Bossuet. On y voit la piété, la bonté, la douceur, la condescendance, l'humilité profonde d' « un prélat également saint, charitable, savant, éclairé, zélé, élevé à la plus pure, la plus sûre et la plus sainte spiritualité ».

S'il ne fut pas un saint, au sens strict du mot, ce n'est pas parce « qu'il avait trop de bon sens » pour cela, comme l'a dit impertinemment M. Lanson, mais parce que, pour la sainteté, il faut une héroïcité de vertus extraordinaires (1).

Néanmoins, tel qu'il est, « prêtre et le plus grand des prêtres », a dit Paul Janet, avec la double auréole de Père de l'Église et de prélat « pur comme un ange », saint au sens ordinaire du mot, il offre à nos regards l'idéal que Sa Sainteté Léon XIII souhaitait naguère de voir réaliser dans cette chère France qu'il aime tant et à laquelle il faut, disait-il aux jeunes séminaristes bisontins, actuellement à Rome, des prêtres aussi saints que savants, aussi savants que saints.

(1) Voir plus loin notre Conférence à Montpellier : *La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet.*

14 décembre 1899.

II

Victor Hugo contre Bossuet (1)

Sainte-Beuve disait un jour (2) : « Bossuet a eu et aura encore des adversaires. »

Il en avait au XVII[e] siècle, puisque La Bruyère, son admirateur, son ami, membre du Petit Concile et recommandé par le grand évêque au grand Condé pour être le précepteur de son petit-fils, pouvait dire de M. de Meaux, à l'Académie, le 15 juin 1693 (3), qu'il avait « fait parler si longtemps une envieuse critique et qu'il l'avait fait taire » — ce qui n'était vrai qu'en partie : car ni Jurieu, ni Basnage, ni Richard Simon ne se taisaient en 1693 ; ils devaient même parler encore, et très haut et très fort, comme les quiétistes, comme les casuistes, comme les jansénistes, contre l'illustre prélat.

Il avait des adversaires au XVIII[e] siècle, où il devint le point de mire et la cible des encyclopédistes, de Voltaire surtout, qui, non content d'attaquer, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* et dans son *Dictionnaire philosophique*, l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*, « le plus éloquent des Français (4) », comme il l'appelle, émaillait ses lettres de rimes cyniques sur la fable calomnieuse, qu'il n'a pas pu s'abstenir d'insérer dans le *Siècle de Louis XIV*, du prétendu mariage de Bossuet avec M[lle] Desvieux. Aussi Jo-

(1) Conférence faite à Paris, au Cercle catholique du Luxembourg, le 15 décembre 1899, devant M[gr] de Briey, évêque de Meaux, ses grands vicaires et un auditoire d'élite, religieux, prêtres, dames du monde, journalistes, étudiants, etc.

(2) *Causeries du lundi*, XIII, p. 187.

(3) *Discours de réception à l'Académie.*

(4) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII.

seph de Maistre pouvait-il dire que, « parmi les grands hommes du grand siècle, il n'en est pas que le siècle suivant ait plus tâché de déprécier (1) ».

Bossuet a eu des adversaires dans notre siècle, et ils lui sont venus de deux camps tout à fait opposés : du camp des catholiques ultramontains, où de Maistre lui-même, Lamennais, Rorhbacher, dom Guéranger, l'abbé Réaume, M. l'abbé Davin, Mgr Fèvre, M. Charles Gérin, lui ont si amèrement reproché son gallicanisme réel et son jansénisme imaginaire ; et du camp des libres-penseurs sectaires, comme Sismondi, Henri Martin, Scherer, qui prétend que Bossuet n'est pas un « penseur » (2), et qu'on « a bientôt fait le tour de ses idées » ; Paul Albert, qui l'appelle « un philosophe borné », « tout ce qu'il y a de plus médiocre » comme « politique », et avec cela « un artiste », c'est-à-dire la chose du monde la plus opposée à ce que fut le grand évêque, dont tous les écrits et toutes les paroles étaient « des actes » et qui ne fit rien pour l'art et la gloire ; M. Hémon, qui, à propos de *M. Brunetière et Bossuet*, a vivement attaqué les idées théologiques et philosophiques de M. de Meaux ; Renan, enfin, qui le traite de « rhéteur », de « déclamateur », « n'ayant jamais eu d'autre philosophie que celle de ses cahiers de Navarre », et qui finit par l'appeler « le fondé de pouvoir de tous les défauts de l'esprit français ».

Mais personne, en notre siècle, ne s'est montré violent contre Bossuet comme Victor Hugo.

Il ne s'agit pas, bien entendu, du Victor Hugo de la Restauration, chantant *Louis XVII*, *Moïse sur le Nil*, et appelé « l'enfant sublime », non point par Chateaubriand, mais par Alexandre Soumet.

Il ne s'agit même pas du Victor Hugo du Gouvernement de Juillet et des deux premières années de la République de 1848, du Victor Hugo des *Feuilles d'automne*, des *Chants du crépuscule*, des *Voix intérieures*, des *Rayons et les Ombres*,

(1) *Observations critiques* sur une édition des *Lettres* de Mme de Sévigné.

(2) *Études critiques*, VI.

où l'esprit chrétien disparaît peu à peu après la *Prière pour tous*, mais où il en reste encore assez pour flétrir Voltaire,

> Ce singe de génie,
> Chez l'homme en mission par le diable envoyé.

Il s'agit du Victor Hugo d'après la fin de 1849, où « il avait suffi, dit M. Brunetière, qu'on ne lui donnât pas un portefeuille de ministre, pour exciter son incommensurable orgueil », et lui faire adorer ce qu'il avait brûlé, brûler ce qu'il avait adoré,

> Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'empereur,

Dieu lui-même et sa religion sacrée. Il s'agit du Victor Hugo d'après 1852, devenu, de légitimiste, d'orléaniste, de bonapartiste, républicain radical et socialiste.

Le chrétien sincère, qui écrivait en 1822 que « l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses », n'était plus qu'un blasphémateur impie, haineux, sectaire, souillant de sa bave, pendant trente-trois années, tout ce que nous aimons de notre double amour de catholiques et de Français.

Victor Hugo demeure quand même le poète « le plus extraordinaire » de notre langue, le plus extraordinaire, et non pas « le plus grand », parce que, comme dit M. Brunetière, « il n'appartient pas à la famille des génies bienfaisants » (1); parce que, malgré l'imagination ou la faculté de vision la plus puissante que Dieu ait jamais donnée à un poète, malgré la « fécondité de son invention verbale, l'ampleur de sa rhétorique et les ressources infinies de sa virtuosité (2) », « il aura été, parmi les grands poètes, l'un des maîtres les plus dangereux qu'il y ait eu;... il aura troublé, pour des siècles, la limpidité de l'esprit français ».

Il n'a pas eu, d'ailleurs, de rival dans l'art de lancer l'in-

(1) Brunetière, *Nouvelles questions de critique*, p. 278.

(2) Brunetière, *Nouveaux Essais sur la Littérature contemporaine*, p. 66.

jure, et c'est être injuste pour la grande mémoire de Louis Veuillot que de mettre sur le même pied l'auteur des *Odeurs de Paris* et l'auteur des *Châtiments* (1). Or, s'il n'est pas un de ses adversaires politiques, ou seulement de ses ennemis littéraires que Victor Hugo n'ait pas traité d'« âne » ou de « cuistre », de « coquin », de « flibustier », de « voleur » et d'« assassin », faut-il s'étonner qu'après avoir outrageusement insulté tant d'hommes et de choses, il ait aussi insulté Bossuet?

Quelles sont ces insultes et *que valent-elles* devant la critique et l'histoire? Voilà la double question à laquelle je voudrais répondre, en essayant de remplir le cadre que traçait, un jour, M. Edmond Biré, lorsqu'il écrivait : « *Victor Hugo contre Bossuet :* il y aurait, sous ce titre, un joli chapitre à écrire (2) ».

I

C'est en 1862, dans la première partie des *Misérables*, *Fantine*, que Victor Hugo s'attaque à Bossuet pour la première fois, et comme

Ses pareils à deux fois ne se font point connaître,

il compare du coup le grand évêque à Marat. — Vous vous récriez, Messieurs, mais c'est ainsi. Dans les *Misérables*, d'ailleurs, il faut admirer l'étude de l'âme de Jean Valjean, s'élevant des profondeurs obscures du crime jusqu'aux cimes lumineuses de la vertu chrétienne, le portrait de Mgr Myriel ou Mgr de Miollis, qui est presque un chef-d'œuvre, ainsi que les délicates et charmantes figures de Mlle Baptistine, la sœur

(1) Brunetière, *Histoire et littérature*, II. — M. Gaston Deschamps est encore plus injuste, lorsque dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, VII, p. 307, il prétend que Victor Hugo « différa... de Louis Veuillot par l'urbanité ». C'est oublier ce que M. Gaston Deschamps lui-même a dit quelques pages plus haut que les *Châtiments* sont « un véritable Bottin de la diffamation, et que l'injure s'y répand sur tout, la grossièreté forcenée,... la caricature forcenée ».

(2) *Victor Hugo après* 1852, p. 195, n. 1.

de l'évêque, et de sœur Simplice, de l'hôpital de Montreuil-sur-Mer, d'autant plus dignes de remarque que Victor Hugo, depuis plus de douze ans, n'avait peint le clergé, « doté, doré, crossé, chapé, mitré » (1), que comme « vendant » le Christ « pour boire du bon vin ».

> Ils livrent au bandit, pour quelques sacs sordides,
> L'Évangile, la loi, l'autel épouvanté,...
> Et l'étoile du cœur humain, la vérité (2)...
> Le Pape Mastaï fusille ses ouailles...
> Saint Père, sur tes mains laisse tomber tes manches.
> Saint Père, on voit du sang à tes sandales blanches.

Bossuet pouvait-il être mieux traité que Pie IX et tous les évêques français? C'est un vieux conventionnel, à l'article de la mort, qui dit son fait à M. de Meaux. Il ne s'attarde pas à défendre Robespierre et Danton; il va droit aux pires, qu'il excuse, par de monstrueuses assimilations entre Louis XVII et le frère de Cartouche, entre Fouquier-Tinville et Lamoignon-Basville, entre Carrier et Montrevel, entre le Père Duchesne et le Père Le Tellier, entre Jourdan Coupe-Têtes et Louvois, entre Marat et Bossuet. « Que pensez-vous, dit Mgr Myriel, de Marat battant des mains à la guillotine? — Que pensez-vous, riposte le jacobin, de Bossuet chantant le *Te Deum* sur les dragonnades? » L'évêque en tressaillit; il ne lui vint aucune riposte; mais il était froissé de cette manière de nommer Bossuet. »

On serait « froissé » pour bien moins, et Mgr de Miollis aurait certainement trouvé plus d'une « riposte » à ces odieux propos.

En 1864, à l'occasion du troisième centenaire de Shakespeare et de la traduction de ses œuvres par François Victor Hugo, le poète écrivit son *William Shakespeare*, où il dit que, depuis les origines du monde, il y a eu « quatorze génies littéraires », quatorze « géants de l'esprit humain » : Homère, Job, Eschyle, Isaïe, Ezéchiel, Lucrèce, Juvénal, Tacite, saint

(1) *Napoléon le Petit*, p. 231.
(2) *Les Châtiments*, I, 8.

Jean, saint Paul, Dante, Rabelais, Cervantès, Shakespeare. La France n'aurait donc eu qu'un génie littéraire avant Victor Hugo? Il se débarrasse ainsi de Corneille, de Molière, de Racine, de La Fontaine, de Pascal, de Bossuet, de Fénelon, de Voltaire, de Chateaubriand, pour demeurer seul en présence de Rabelais, qui ne saurait soutenir la comparaison avec l'auteur de *La Légende des Siècles*. Bossuet lui semble plus résistant : aussi, dans le livre IIIe de la troisième partie, à propos de l'*Histoire réelle, Chacun remis à sa place*, Victor Hugo fait-il plusieurs charges à fond contre Bossuet. — D'abord, il affirme que, « le jour où, dans les collèges, les professeurs de rhétorique mettront Juvénal au-dessus de Virgile et Tacite au-dessus de Bossuet, c'est que, la veille, le genre humain aura été délivré ». Il y a donc servitude, esclavage pour le genre humain à estimer Bossuet supérieur à Tacite? — Un peu plus loin, Victor Hugo, après avoir constaté que, « jusqu'à l'heure où nous sommes, l'histoire a fait sa cour », ajoute ces phrases grotesques : « Bossuet écrivit sans sourciller, tout en palliant les faits, çà et là, la légende effroyable de ces vieux trônes antiques, couverts de crimes, et, appliquant à la surface des choses *sa vague déclamation théocratique*, il se satisfait par cette formule : « Dieu tient dans sa main le cœur des rois (1) ». Cela n'est pas, pour deux raisons : Dieu n'a pas de main, et les rois n'ont pas de cœur. »

Et dire que cela est signé du nom d'un homme de génie! Homme de génie, oui, mais à qui parfois manquait le bon sens.

Comme si ce n'était pas assez d'avoir ainsi ridiculisé la prétendue théocratie de Bossuet, Victor Hugo prétend qu'elle est vénale chez lui comme chez Procope : « Honneur et profit se partagent, dit-il : l'honneur au maître, le profit à l'historien. Procope est préfet, et qui plus est, et par décret, illustre. Bossuet est évêque (2)... Dans la cour modèle de Louis le Grand, il y a les quatre historiens, comme il y a les quatre violons de la chambre : Lulli mène les uns, Boileau les au-

(1) Pages 427-428.
(2) Pages 431-432.

tres... Il est temps que cela change, et que se lève éblouissant le groupe sacré des vraies étoiles », de cette « constellation éclatante » au sommet de laquelle brille Jésus-Christ. Lisez Victor Hugo, le soleil, le Dieu, auquel Vacquerie écrivait un jour :

Il va sortir de vous un livre ce mois-ci...
Une nature encor dans votre tête est née,
Et le printemps aura son jumeau cette année.
Ici-bas et là-haut vous serez deux Seigneurs (1).

En 1865, dans les *Chansons des rues et des bois*, dont les unes sont exquises :

Je vous mets au défi de faire
Une plus charmante chanson
Que l'eau vive où Jeanne et Néère
Trempent leurs pieds dans le cresson ;

d'autres éclatantes comme une fanfare :

C'était le grand cheval de gloire,
Né de la mer comme Astarté,
A qui l'aurore donne à boire
Dans les urnes de la clarté ;

mais beaucoup d'autres, hélas! cyniques et révoltantes, comme *Les Silhouettes du temps jadis*, où « le chêne du parc détruit » dit qu'autour de lui

... tout était de marbre,
Le palais comme le roi...
J'ai vu Lachaise à Versailles,
Comme Satan dans Eden.

« Boileau tremblant » — (il n'y paraît guère à la façon dont il disait à Louis XIV : « Sire, il est extraordinaire que je sois le seul homme de l'Europe qui puisse vous résister ») — et Maintenon, « femelle du Saint-Esprit » (pardon pour ce blasphème !) :

(1) Cité par M. Brunetière, *Nouveaux Essais de Littérature contemporaine*, 55.

Maintenon d'une patte
Épousant un cul-de-jatte
Et de l'autre le soleil...
Le grand Louis, c'était l'astre;
Dieu, c'était le grand Louis...
Bossuet était fort pleutre :
Racine inclinait son vers;
Corneille, seul, sous son feutre,
Regardait Dieu de travers.

Rien de plus faux, pour quiconque a lu les *Épîtres* agenouillées de Corneille à Louis XIV, celle de 1676, entre autres :

Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter?

Et le reste. Quoi qu'il en soit de Corneille, on ne comprend que trop qu'on ait dit de l'auteur des *Chansons des rues et des bois :* « C'est Jocrisse à Pathmos », et aussi : « C'est Géronte à Paphos ». M. Jules Lemaitre a proposé une fort heureuse variante : « C'est Homais à Pathmos » (1).

II

Les *Travailleurs de la Mer*, — parus en mars 1866, et qui auraient pu être un chef-d'œuvre, s'ils étaient en un volume au lieu de trois et si l'auteur n'avait pas gâté, par l'outrance des couleurs, des scènes « originales, grandioses ou charmantes », comme Déruchette écrivant sur la neige le nom de Gilliatt, le naufrage de la *Durande*, la visite des oiseaux de mer à Gilliatt, son combat contre la pieuvre, la découverte de l'amour de Déruchette pour le révérend Ebenezer, et le sacrifice de Gilliatt, qui leur sert de témoin avant de se suicider — les *Travailleurs de la Mer* contiennent toute une page contre Bossuet, que Victor Hugo déteste presque à l'égal des Bourbons, parce qu'il est coupable, à ses yeux, d'être regardé comme le premier des écrivains français. Il raconte donc à sa façon « les prouesses de Bénigne Bossuet,

(1) Edmond Biré, *Victor Hugo après* 1852, p. 143.

évêque de Meaux ». Il feint de rencontrer dans la chaumière de Douce et de Grâce « un cadre de bois noir, où s'étalait une pancarte de parchemin », datant du XVIIe siècle et de la révocation de l'Édit de Nantes. Elle rappelait des faits copiés par Victor Hugo dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, tome IV, 1856, et tome IX, 1860-1861, où M. Charles Read les raconte d'après Jurieu, Basnage et Frotté, curé-prieur de Souilly, au diocèse de Meaux, mais renégat et protestant.

« Quelques diocésains de cet aigle (Bossuet), dit Victor Hugo, persécutés par lui lors de la révocation de l'Édit de Nantes, et abrités à Guernesey, avaient accroché ce cadre à ce mur pour porter témoignage. On y lisait, si l'on parvenait à déchiffrer une écriture lourde et une encre jaunie, les faits peu connus que voici : « Le 29 octobre 1685, démolition des temples de Morcef et de Nanteuil, demandée au Roy par M. l'évêque de Meaux. — Le 2 avril 1686, arrestation de Cochard père et fils pour religion, à la prière de M. l'évêque de Meaux. Relâchés, les Cochard ayant abjuré. — Le 28 octobre 1699, M. l'évêque de Meaux envoie à M. de Pontchartrain un mémoire remontrant qu'il serait nécessaire de mettre les demoiselles de Chalandes et de Neuville, qui sont de la religion réformée, dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. — Le 7 juillet 1703, est exécuté l'ordre demandé au Roy par M. l'évêque de Meaux de faire enfermer à l'hôpital le nommé Baudoin et sa femme, mauvais catholiques de Fublaines (1). »

Ce sera désormais une véritable obsession pour Victor Hugo que cette idée : Bossuet « persécuteur », et il s'y complaira, il s'y « vautrera », comme dirait Saint-Simon.

III

Dans l'*Année Terrible*, qui parut le 20 avril 1872 et qui est une suite aux *Châtiments*, un recueil de pièces écrites sous le coup des événements militaires et politiques d'août

(1) *Les Travailleurs de la Mer*, I, p. 130.

1870 à juillet 1871, un livre dont l'auteur, beaucoup plus haineux et plus dur pour Saint-Arnaud, Galliffet, Rouher et Napoléon III, que pour Bismarck, Guillaume et les Prussiens, en vient à glorifier le Paris de la Commune et à prendre ses incendies, ses reflets d'enfer pour « une rougeur d'aurore », Victor Hugo bafoue ce qu'il appelle la *Philosophie des sacres et couronnements*. Il interpelle ainsi le grand monarque, dont il dit :

Cet homme est laid, cet homme est vieux, cet homme est bête...
O maître, sois malade,
Infirme, catharreux, tout ce que tu voudras;
Claque des dents avec la fièvre entre deux draps :
Qu'importe? L'univers n'en est pas moins ta chose.
L'Europe est un effet dont tu seras la cause.
Rayonne. A ta cheville aucun héros ne va.
Bossuet jettera sous tes pieds Jéhovah.
Tu seras proclamé Très-Haut en pleine chaire (1).

A propos *des Pamphlétaires d'Église*,

Qui nous apportent Dieu dans une diatribe,
Qui jettent au hasard et devant eux l'affront,
Comme le goupillon jette l'eau bénite,
Et qu'on entend crier au bourreau : Fainéant!

Victor Hugo se demande tout à coup : Où donc est Trestaillon, Charles IX, Montrevel?

Où sont les portefaix utiles d'Avignon,
Qui traînaient Brune mort le long du quai du Rhône?
Où sont ces grands bouchers de l'autel et du trône,
Dont le front au soleil des Cévennes suait,
Que conduisait Baville *et qu'aimait Bossuet* (2)?

Suit une diatribe contre Galliffet (3).

Dans *L'Art d'être grand-père*, publié le 14 mai 1877, où l'on voit des idylles, des fables, des féeries, des contes, de

(1) Page 131 de l'édition Hetzel, in-12.

(2) Même édit., p. 269-270.

(3) Au moment où cette Conférence était faite, le général de Galliffet était ministre de la guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau, qu'il n'a quitté qu'à la fin de mai 1900.

petits drames, de petites épopées, des rondes, des chansons charmantes, il y a aussi, malheureusement, des « énormités », des « Béhémoths et des Léviathans », des grivoiseries indignes d'un vieillard s'adressant à ses petits-fils Georges et Jeanne, et surtout des pièces odieuses du « *Père la Rancune* » contre Nisard, ce « hibou », cet « âne », ce « concierge », à qui Dieu « fait balayer le bon goût, ce ruisseau »; contre Gustave Planche, « ce pelé, ce galeux », « broutant » des chardons; contre la liberté d'enseignement, contre le *Syllabus*, contre l'*Immaculée Conception*, contre les prêtres surtout et « le plus grand de tous (1) », Bossuet.

Dans la pièce *Fraternité*, Victor Hugo dit :

Jésus paraît; qui donc s'écrie : « Il faut qu'il meure »?
C'est le prêtre. O douleur! à jamais, à demeure,
Et quoi que nous fassions, et quoi que nous songions,
Les Euménides sont dans les religions :
Mégère est catholique, Alecton est chrétienne;
Clotho, nonne sanglante, accompagnait l'antienne
D'Arbuez et l'on entend dans l'Eglise sa voix.
Ces bacchantes du meurtre encourageaient Louvois,
Et les monts étaient pleins du cri de ces ménades,
Quand Bossuet poussait Boufflers aux dragonnades.

Toujours la même idée. Victor Hugo, comme l'ont dit M. Faguet et M. Lanson, a très peu d'idées, et M. Renouvier a pu intituler un des chapitres de sa pénétrante étude sur le grand poète : *Ignorance et absurdité.*

La *Pitié suprême*, en février 1879, vint apprendre à la France et au monde, qui, certes, ne s'en doutaient nullement, que la miséricorde était « la vertu de Victor Hugo ». Il ne la traduisait que par un *crescendo* d'insultes outrageantes contre les rois et les grands, le Pape et les prêtres. Paul de Saint-Victor, qui, dans son *Victor Hugo* (p. 315), croit à la sincérité de son grand poète, oublie que, dans le livre même qui devait être « une grande symphonie de paix, de bonté, de miséricorde », l'auteur entasse contre les rois et les prêtres les plus formidables accusations, et s'il a l'air de dire : « Pitié

(1) Paul Janet, *La morale de Bossuet.*

pour ces impitoyables! » c'est qu'il a la conviction intime que ses clients seront un jour condamnés au maximum.

« Oui, dit-il,

Oui, pardonnons! Dieu sait avec quel soin sévère,
Touchant ces fronts d'airain et ces crânes de verre,
Triste, j'examinais ce tas de tout-puissants.
J'étais là, respirant l'odeur d'un vil encens,
Regardant sous le dieu, retournant la médaille,...
Et mon esprit, perdu dans l'horreur, s'enivrait
Du noir musée, *avec Bossuet pour livret.*

Ainsi donc, Bossuet est comme le guide, le cicerone du poète dans « l'horreur » de cette histoire des rois, que Victor Hugo appelle ailleurs (1) « le charnier-palais » des siècles écoulés.

Il y a mieux que cela. Le poète plaint les monarques, élevés comme ils le sont par des éducateurs qui les dépravent :

Qu'est-ce donc, quand ils ont, hélas! à côté d'eux,
Au lieu du triste eunuque ou du valet inepte,
Un vaste esprit faisant de leur faute un précepte,
Flattant leur instinct fauve ou leur impur souhait,
Alexandre Aristote, et *Louis Bossuet.*

Bossuet flatteur, dépravateur du Dauphin!!!

Après le pamphlet contre la royauté, le pamphlet contre l'Église : *Religions et Religion*, avril 1880. Le poète

Abhorre ces forêts de piliers lourds et froids,
D'où tombent les frissons, les toux, les pleurésies.
Il ne s'expose point aux églises moisies.

« Je me tiens, ajoute-t-il,

Le plus loin que je peux des orateurs chrétiens,
J'écris sur mon carnet : « Fuis Nonotte », et je cloue
A mon chevet : « Ne point aller à Bourdaloue. »

Bossuet ne saurait être bien loin; le voici qui arrive avec le Dieu

(1) *Légende des siècles : Vision.*

Qui guide les Colomb, mais conduit les Pizarres;
Il est fantasque, il fait des actions bizarres,
Dont *Bossuet prendra note derrière lui!*

La Providence et Bossuet sont donc condamnés à être bi-
zarres », et « fantasques »,... comme Victor Hugo.

Un âne descendait au galop la science.

Vous avez tous reconnu *L'Ane* du grand poète (24 octobre 1880), l'âne *Patience,* qui a lu tous les livres, étudié toutes les sciences, et peut faire à Kant un sermon en trois points et en trois mille vers, où l'on voit toute une avalanche de noms des plus biscornus. C'est bien le cas de le dire :

Oh! cliquetis des noms, tohu-bohu, rumeurs,
Champ de foire, Babel, chaos! auquel entendre?
Bossuet est féroce et Fénelon est tendre.

Est-ce tout? Non, écoutez :

L'almanach grimpe droit à l'azur, court, descend,
Monte, ôte à saint Michel son nimbe, va chasser
Saint Médard de son ciel, saint Pierre de sa loge,
Extermine Turnèbe, Arnobius, Euloge,
Moïse, *Bossuet* et l'abbé de Corbeil,
Et casse Josué, le maître du soleil.

Mais voilà : Bossuet, exterminé par l'almanach, vit toujours, et Victor Hugo, ou plutôt l'âne *Patience* le trouve encore sur son chemin et lui lâche une autre ruade. Les rois commettent des crimes :

Louis Quatorze, au nom du Christ qu'il dénature,
Couche la France aux fers sur le lit de torture.

Eh bien! malgré ces horribles crimes des rois,

Quand ils meurent, la terre est folle de douleurs.
O honte! on trouvera toujours, grand ou petit,
Un homme pour verser ces pleurs de crocodile ;
Ce sera Cantemir, si ce n'est Chalcondyle ;
Si ce n'est Karasmin, *ce sera Bossuet.*
Je voudrais l'âne sourd ou bien l'homme muet.

Ainsi, Bossuet, prononçant ses *Oraisons funèbres*, ne fait que verser « des pleurs de crocodile » (???)

Dans *Les quatre Vents de l'esprit* (31 mai 1881), le *Livre satirique* contient le dernier mot de Victor Hugo sur l'homme qui fut le prêtre :

> Le vieil esprit de nuit, d'ignorance, de haine
> Des clous de Jésus-Christ forme à l'homme une chaine...
> Il tient dans ses dents l'âme humaine et la grignotte,
> Il inspire Nisard, Veuillot, Planche, Nonotte,

et Mgr de Ségur, qui « voulait être aveugle (1),

> Ne trouvant pas qu'il fît assez nuit comme ça.
> Le Bon Dieu, le faisant idiot, l'exauça,

comme « il livra les empires, le monde,

> Les âmes, les enfants dressant leur tête blonde,
> Les temples, les foyers, les vierges, les époux,
> L'homme, à l'épouvantable immensité des poux :

des poux, c'est-à-dire des prêtres. — Après le *Livre dramatique*, qui contient une « perle », *Margarita*, et une « pâture », *Esca*, après le *Livre lyrique*, qui répète le thème des *Contemplations*, le *Livre épique* renferme le dernier cri du poète contre la royauté, contre Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, peints sous les couleurs les plus odieuses et comme les seuls auteurs de la *Révolution*, qui sert de titre au poème. Louis XIV,

> Conquérant coudoyé par les supplices! Nom
> Où la veuve Scarron jette son ombre vile,

est plus horrible cent fois que Timour et Gengis Kan.

> ... Il se fit le grand bourreau de Dieu.
> O spectacle admirable! exil, bagne, prison ;
> Des pasteurs, des docteurs, des hommes consulaires,
> Courbés sous le bâton dans le rang des galères;

(1) On sait que le vénérable Mgr Ségur était « aveugle » : ce qui ne l'empêchait pas de faire un bien immense par la confession et la direction des âmes.

Cinq cent mille bannis, cent mille massacrés,
Dix mille brûlés vifs, rompus vifs, torturés,...
Tous les dogues du meurtre ouvrant leurs noirs naseaux;
Rivières rejetant les noyés sur les plages,
Cavalerie affreuse écrasant les villages;
Fer, ravage, viol; le carnage, le sang,
La fange, et *Bossuet, sinistre, applaudissant.*

La tirade est encore plus odieuse qu'éloquente.

Pourtant, la troisième série de la *Légende des siècles* (7 juin 1883) la dépasse en outrages pour le grand évêque de Meaux. Dans la pièce *Rupture avec ce qui amoindrit*, Victor Hugo nous dit que

Molière, au fourbe ôtant sa guimpe,
Mina Bossuet comme il put.

Dans l'*Élégie des Fléaux*, il peint

Les larves, l'ancien pape et l'ancien empereur,
Tous les forfaits sacrés, toutes les basses gloires,
Les sanglants constructeurs des religions noires,...
L'affreux dogme sorti de l'antre de Borgia,...
Bossuet bénissant Montrevel.

Enfin, dans les *Hommes de paix aux hommes de guerre,* il représente

Judas buvant le sang que Jésus-Christ suait;
La ruse, Loyola; *la haine, Bossuet.*

Dans le *Théâtre en liberté*, publié depuis la mort de Victor Hugo, il y a une pièce intitulée *Les Gueux,* où le poète ose dire :

... Quand *Bossuet restaure Montespan,*
Ce prêtre du Dieu Christ obéit au dieu Pan.

Ainsi donc, pour Victor Hugo, Bossuet, c'est un pontife du « dieu Pan », ou plutôt de Vénus; c'est le « restaurateur de la Montespan »; c'est « la haine »; c'est le prêtre, « sinistre, applaudissant » les bourreaux, tous les « dogues du meurtre », les « bacchantes et les ménades » du carnage; c'est l'orateur funèbre, versant « des larmes de crocodile »; c'est l'homme

digne d'être exterminé « par l'almanach », parce qu'il prend note « des actions bizarres » de Dieu; parce qu'il a écrit le « livret » des horreurs de l'histoire; parce qu'il « poussait Boufflers aux dragonnades »; parce qu'il « aimait les grands bouchers de l'autel et du trône »; parce qu'il « bénissait Montrevel » : parce qu'il « jetait Jéhovah sous les pieds » d'un monarque imbécile; parce que « cet aigle a persécuté » ses diocésains, protestants et « mauvais catholiques », — ce sont là ses « prouesses d'évêque » — ; parce que, s'il était « féroce » contre les protestants, il était « fort pleutre » devant le dieu Louis, dont il a « dépravé » le fils, en flattant « son instinct fauve » ; parce qu'il n'a fait qu'appliquer à l'histoire, à la « légende effroyable des vieux trônes, sa vague déclamation théocratique »; parce qu'il a chanté le *Te Deum* sur les « dragonnades », et qu'il est ainsi le digne pendant de Marat!

IV

Que peuvent valoir ces accusations haineuses et ces propos insolents? — Francisque Sarcey le disait un jour, le 2 mai 1871 (1), à propos d'une étrange lettre de Victor Hugo glorifiant la Commune : « Quelle misère! Peut-on être aussi parfaitement sot, quand on a du génie? Génie et sottise, cela va donc ensemble? Hélas! oui, quelquefois. On se croit Dieu; mais Pascal l'a dit : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » Victor Hugo se croit sublime; il n'est que grotesque. » — A la même époque, Edmond About écrivait dans le *Soir* : « Vicomte par la grâce de Charles X, pair de France par la faiblesse du bon Louis-Philippe, napoléonien par amour du clinquant et par je ne sais quel appétit de l'énorme, poète par une libéralité du ciel mal tombée, millionnaire par la générosité des badauds et sa propre avarice, demi-dieu par vocation, non sans quelque rivalité contre les droits antérieurs de Dieu le Père, M. Victor Hugo, quoi qu'il puisse penser de lui-même et quelque admiration qu'il inspire aux niais, n'est qu'un homme de

(1) Dans le *Gaulois*.

phrases, un marchand de paroles bariolées, une cymbale de charlatan... On le dit versatile à tort; il a toujours été fidèle à lui-même et à lui seul, grand-prêtre de l'autolâtrie, prêt à braver tous les martyres anodins dans l'intérêt de son propre culte, et à les monnayer instantanément... Il doit émigrer (aux États-Unis), où *Barnum* lui tend les bras. » — M. Jules Lemaître, au patriotisme duquel nous sommes tous heureux de rendre le plus sympathique hommage, a dit à son tour avec sa spirituelle finesse : « Ayant vécu dans le siècle qui a le mieux compris l'histoire, Victor Hugo n'en a vu rien que le décor et le bric-à-brac, et les papes et les rois lui apparaissent comme des porcs ou comme des tigres. Un homme pour qui Robespierre, Saint-Just, et même Hébert et Marat sont des géants, pour qui Bossuet et de Maistre sont des hommes odieux, et pour qui Nisard et Mérimée sont des imbéciles, cet homme-là peut avoir du génie; soyez sûrs qu'il n'a que cela. » On ne saurait mieux exprimer le manque absolu de bon sens et de tact qui caractérise le grand poète « apocalyptique », comme on l'appelle (1) dans la troisième phase de son évolution.

Il attaque dans Bossuet l'*orateur*, l'*historien*, l'*évêque*, qui aurait été, d'après lui, *courtisan*, *pleutre* et *persécuteur*.

Est-il nécessaire de défendre l'*orateur* funèbre contre un critique qui le met sur le même pied que l'obscur historien du Bas-Empire Chalcondyle et le Russe Karasmin, faisant l'*Éloge* de Catherine la Grande? — Quant aux « pleurs de crocodile » qu'il aurait versés sur les tombes royales, cette absurbe calomnie s'effondre devant le témoignage des contemporains, qui, tous, nous parlent de la « bonté », de « la bénignité » et de « l'onction » de Bossuet orateur. « La duchesse d'Orléans fut si touchée, dit Le Dieu (2), de l'*Oraison funèbre* de sa mère Henriette de France, reine d'Angleterre, qu'elle mit toute sa confiance dans le nouvel évêque. » Qui ne sait avec quelle douce piété Bossuet assista Madame mourante, « au

(1) Le mot est de M. Brunetière.
(2) *Mémoires*, p. 127.

milieu de la cour fondant en larmes (1) » ; avec quel « épanchement naturel et prompt de son grand cœur attendri (2) », il prononça l'*Oraison funèbre* de cette princesse et fut si touchant et si pathétique que, d'après Voltaire lui-même, « il obtint le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse, ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt; Madame est morte, etc... » L'auditoire éclata en sanglots et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et ses pleurs. » — « Pleurs de crocodile », sans doute, comme ceux que provoqua l'*Oraison funèbre* de la princesse Palatine, ainsi que l'atteste Le Dieu dans ses *Mémoires* : « Dans l'action même, dit-il, (Bossuet) fut touchant jusqu'aux larmes; les princes et les princesses en pleurèrent, comme je fis aussi et tant d'autres. » — Inutile de parler de l'abjuration du duc de Richemond, à propos de laquelle M. de Meaux prêcha le 21 octobre 1685, à Fontainebleau, avec tant d'onction que « la cour fondit en larmes ». — Larmes « de crocodile », dirait encore Victor Hugo, comme celles que Chateaubriand versait, lorsque, après avoir lu l'*Oraison funèbre* du grand Condé, après avoir vu « l'orateur emboucher la trompette épique et donner comme en se jouant un chant d'Homère », il le contemplait « appelant les peuples, les princes, les prélats, les guerriers, au catafalque du héros », et, « s'avançant lui-même avec ses cheveux blancs », pour « faire entendre les accents du cygne, montrer Bossuet un pied dans la tombe, et le siècle de Louis XIV, dont il a l'air de faire les funérailles, prêt à s'abîmer dans l'éternité ».

Si Bossuet orateur est l'homme auquel s'applique le mieux, en dépit de Victor Hugo, le *Pectus est quod disertos facit*, Bossuet *historien* n'a pas plus besoin d'être défendu contre les grossières injures de l'auteur de *William Shakespeare*. — Il y a un abîme entre M. de Meaux et l'historien Procope, qui,

(1) *Mémoires*, p. 128.
(2) Le mot est de Sainte-Beuve.

d'ailleurs, dans ses écrits privés, s'est bien vengé de ses adulations de panégyriste officiel. Si Bossuet fut « évêque », comme Procope « préfet », il ne le dut d'abord pas à ses histoires, — il n'en avait écrit aucune en 1669, lors de sa nomination à l'évêché de Condom, — mais à son éloquence, qui le fit aussi choisir par Louis XIV pour être précepteur du Dauphin. Il n'y a donc pas lieu de dire : « Honneur et profit se partagent : l'honneur au maître, le profit à l'historien. » Victor Hugo juge décidément les autres par lui-même, avare, avide d'argent et d'honneurs.

Tacite est, sans doute, un très grand historien, un moraliste, un psychologue profond, quoiqu'on l'ait accusé avec raison « de creuser dans le mal »: mais Bossuet n'a rien à lui envier, et ce ne serait nullement affranchir, « délivrer le genre humain » que de mettre Tacite au-dessus de Bossuet : ce serait tout au plus commettre une injustice. — Quant à « la vague déclamation théocratique » que Bossuet aurait « appliquée à la surface des choses, à la légende effroyable des vieux trônes », on se demande avec étonnement quelle « déclamation » et quelle « théocratie » il peut y avoir dans le tableau rapide et synoptique de toute l'histoire sacrée et profane, qui forme la première partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, les *Époques*. La seconde partie, la *Suite de la religion*, est moins de l'histoire qu'un admirable traité d'apologétique « contre les rabbins » et contre les libres penseurs, ainsi que Bossuet le disait à Le Dieu en 1701 et 1704, ainsi que M. Brunetière l'a fortement établi dans la *Philosophie de Bossuet*. Pour la troisième partie, les *Empires*, si « ces empires ont pour la plupart une liaison nécessaire avec l'histoire du peuple de Dieu », si « Dieu s'est servi des Assyriens pour châtier ce peuple, des Perses pour le rétablir, d'Alexandre et de ses premiers successeurs pour le protéger, d'Antiochus l'Illustre et de ses successeurs pour l'exercer, des Romains pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie », où est la « déclamation théocratique » dans la peinture des Égyptiens, des Éthiopiens, des Assyriens, des Mèdes et des Perses, des Grecs et des Romains, qui, certes, n'étaient pas théocrates et dont Bossuet explique la destinée, la grandeur et la décadence, par

l'effet naturel de leurs constitutions, de leurs idées, de leurs caractères et de leurs mœurs? Rien de plus philosophique, de plus « scientifique » que sa méthode, si bien que, d'après un critique éminent, au lieu de ruiner le *Discours sur l'Histoire universelle*, « le dernier effort de la *Philologie* de Renan a été de reconnaître qu'il n'y avait que trois histoires de premier intérêt : la grecque, la romaine et la juive », et que, par conséquent, « d'acheminer les deux premières jusqu'à leur rencontre avec la troisième, quand ce ne serait qu'une méthode, ce serait encore la bonne... Ce point accordé, les jugements particuliers de Bossuet conservent une valeur scientifique réelle, et contiennent des observations dont on n'a, depuis lui, dépassé ni la justesse ni la profondeur. Ajoutez qu'il a fondé dans la littérature européenne la « philosophie de l'histoire (1) ».

Victor Hugo ignore ou veut ignorer tout cela, comme aussi que Bossuet, dans son *Histoire des Variations des Églises protestantes*, « le plus beau livre de la langue française », a-t-on dit, — j'ajouterais après les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, — a fait un chef-d'œuvre historique, dont la thèse magistrale de M. Rébelliau, *Bossuet historien du Protestantisme*, montre l'impeccable exactitude, la parfaite sûreté d'information, l'érudition aussi solide qu'étendue, la critique aussi fine qu'impartiale, et l'art savant des narrations sobres et fortes, des portraits surtout qui font revivre sous nos yeux Luther, Calvin, Zwingle, Œcolampade, Théodore de Bèze, Mélanchthon, et réalisent ainsi, deux siècles à l'avance, la définition donnée par Michelet de la grande et belle histoire : « C'est une résurrection du passé. »

V

Mais avant d'être orateur et historien, Bossuet fut *prêtre* et *évêque* dans toute la force de ces deux grands mots, et c'est

(1) Brunetière, *Manuel de l'Histoire de la Littérature française*, p. 193-194.

ıne infamie de le trouver « fort pleutre » devant « le dieu ʟouis ».

Eh quoi! « pleutre », celui qui, tout jeune encore, prêchant e carême à la cour, en 1662, osait dire en face au brillant nonarque, dont l'amour pour Mlle de La Vallière venait de se léclarer : « Rompons tous ces indignes commerces (1) »! — « Pleutre », celui qui, en 1665, dépeignait devant le roi les peines d'esprit de « l'amour impur », ses incertitudes et « l'enfer de ses jalousies »; celui qui, en 1666, parlait en pleine cour sur l'*Amour des plaisirs* et s'écriait : « Il y a un Dieu dans e ciel qui venge les péchés des peuples, mais surtout les péchés des rois (2) »; et encore : « Sire, vous savez les besoins le votre peuple, le fardeau excédant ses forces dont il est hargé... Il se remue pour Votre Majesté quelque chose d'illustre... Ne mettez pas obstacle, par vos péchés, aux choses ui se couvent... »! — « Pleutre », celui qui ne craignait pas e dire à un souverain dont l'orgueil était savamment entreenu par les flatteurs : « L'impunité fait tout oser... Il n'est as expédient à l'homme de ne voir personne au-dessus de oi : un prompt égarement suit cette pensée, et la condition e la créature ne porte pas cette indépendance »! — « Pleutre », celui qui, en 1675, brava la colère de la Montespan oute-puissante, défendit le prêtre qui lui avait refusé l'absoıtion, la fit partir de la cour et alla ensuite au-devant du oi, comme un nouvel Ambroise, pour lui rappeler ses proıesses et l'empêcher de renouer avec la favorite! Voilà comıent il « restaure la Montespan », ramenée, hélas! non point ar l'évêque de Condom, mais par Colbert. — « Pleutre », elui qui, lorsque Pontchartrain, en 1702, voulait empiéter ur les droits des évêques et soumettre leurs écrits à la cenure, s'écriait fièrement : « J'y mettrais la tête! »

Ni « pleutre », ni courtisan, ni adulateur, tout en étant très lévoué au roi et en le couvrant de fleurs, comme faisait Bourdaloue, Bossuet méritait que Mme de Maintenon écrivît le lui, en 1675 : « M. de Condom a beaucoup d'esprit; mais

(1) *Troisième Sermon sur la Passion.*
(2) *Sermon sur la charité fraternelle,* 1666.

il est regrettable qu'il n'ait pas l'esprit de la cour. » Au lieu de le regretter, nous lui en faisons un honneur.

Il a si peu « jeté Jéhovah sous les pieds » du monarque qu'il écrivait le 23 mars 1686 : « Humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second. » Et il s'écrie dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, livre V, article 4 : « Je l'ai dit, c'est Dieu qui parle; je l'ai dit : Vous êtes tous des dieux et vous êtes tous enfants du Très-Haut... Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme les hommes, vous tomberez comme les grands. La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous. O rois, exercez donc hardiment votre puissance, car elle est divine et salutaire au genre humain; mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée pour le dehors. Au fond, elle vous laisse faibles, elle vous laisse mortels; elle vous laisse pécheurs et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte. »

Il a si peu « dépravé » le Dauphin, qu'il ramenait son éducation à ce programme admirable : « A force de répéter, nous fîmes que ces trois mots, piété, bonté, justice, demeurèrent dans sa mémoire avec toute la liaison qui est entre eux. »

Mais n'a-t-il pas « chanté le *Te Deum* sur les dragonnades », « poussé Boufflers » à les faire, « béni Montrevel », « applaudi les bourreaux », « les dogues du meurtre », « aimé les grands bouchers du trône et de l'autel », en « persécuteur », qui était « féroce », qui était « sinistre », qui était « la haine » incarnée?

Bossuet « féroce », Bossuet « sinistre », Bossuet « la haine » incarnée! Mais « cette nature était tout amour et toute charité », dit excellemment M. Lanson, et on pourrait citer à l'appui le témoignage d'Hardouin de Péréfixe, du frère de Colbert, de Mme de La Fayette, de Mlle de La Vallière, du médecin Rochard, du curé Raveneau, de sœur Cornuau, de Le Dieu, de Saint-Simon, du Père de La Rue, qui, dans l'*Oraison funèbre* du prélat, en 1704, consacrait tout un point à célébrer

« sa bonté, sa bénignité ». On n'a, d'ailleurs, qu'à regarder les portraits authentiques de Bossuet, peints par Mignard et Rigaud, pour voir la bonté presque naïve qui respire dans sa physionomie.

Mais les protestants eux-mêmes, dont Victor Hugo fait les malheureuses victimes de ce persécuteur, vont nous dire ce qu'ils pensaient de leur prétendu bourreau.

Depuis l'immense succès de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique en matière de controverse*, 1671, dont le « monde s'était entêté », au dire de Jurieu lui-même, Bossuet inspirait une telle confiance aux protestants de marque en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et même aux ministres, aux pasteurs qui voulaient s'éclairer, qu'ils n'hésitaient pas à venir chez lui, à Meaux ou à Germigny. — Ainsi, M. Obrecht, prêteur royal à Strasbourg, abjura dans la chapelle de l'évêché de Meaux, le 15 octobre 1684, et jusqu'à sa mort, en 1701, demeura l'admirateur fervent de Bossuet. — Jurieu lui-même écrivait en 1684, dans l'*Esprit de M. Arnauld*, II, page 264-271 : « M. le duc de Montausier, M. l'évêque de Meaux, M. Huet, qui ont eu le soin de l'éducation du Dauphin, *sont trop honnêtes gens pour être persécuteurs.* »

Certes, Bossuet se garda bien de donner un démenti à ce témoignage d'un adversaire. Non seulement il ne poussa point Louis XIV à la révocation de l'Édit de Nantes, quoi qu'en aient dit Charles Read et Peyrat dans le *Bulletin du protestantisme français* (IV, 216, et IX, 355), dont s'est inspiré Victor Hugo (1). mais encore il ne fut pas même consulté par le monarque à ce sujet. Il ne faisait pas partie du « Conseil de conscience », et il demeura étranger aux mesures de 1685, comme l'attestent le cardinal de Bausset, Réaume, si dur pourtant envers Bossuet, et les protestants Bayle et Spanheim, qui déclarent que le confesseur du roi ou plutôt l'archevêque de Paris était à « cette époque le seul ministre des affaires ecclésiastiques » « Il les gouverne comme il veut, dit Bayle dans ses *Remarques sur le concordat entre les Jésuites et les Pères de l'Oratoire*, 1684,

(1) Floquet lui-même a commis la même erreur dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, II, p. 502.

et dispose à son gré de l'autorité royale, dont on peut dire qu'il est le dépositaire à cet égard. » Il faut reconnaître pourtant que le principal instigateur de la révocation de l'Édit de Nantes, 22 octobre 1685, ce fut le chancelier Le Tellier avec son fils Louvois.

Mais si Bossuet n'est pour rien dans une révocation qui nous paraît aujourd'hui si regrettable, on ne peut nier qu'il l'ait désirée comme tous les catholiques du temps. Dès 1662, dans son *Sermon sur les devoirs des rois,* il souhaitait que Louis XIV pût « éteindre dans ses États les nouvelles partialités. (Voilà pour le jansénisme.) Et quel serait notre bonheur, quelle serait la gloire de vos jours, si vous pouviez encore guérir toutes les blessures anciennes! » (Voilà pour le calvinisme.) — Bossuet avait une raison de plus que l'immense majorité de ses contemporains de désirer la révocation de l'Édit de Nantes : c'était, ainsi qu'il l'écrivait à Nicole, le 7 décembre 1691, « le triste état de la France, lorsqu'elle est obligée de nourrir et de tolérer sous le nom de Réforme tant de sociniens cachés, tant de gens sans religion et qui ne songent, de l'aveu même d'un ministre, qu'à renverser le christianisme. Je ne veux point raisonner, ajoutait-il, sur tout ce qui s'est passé en politique raffiné. J'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler par la dispersion de nos protestants ce mystère d'iniquité, de purger la France de ces monstres (les sociniens) ».

Saint François de Sales est assurément le plus doux des hommes. Et pourtant, après la conversion du Chablais, dont il avait été l'apôtre, il approuva, recommanda même par un mémoire spécial les mesures prises par le duc de Savoie : toutes les églises et tous les biens d'Église restitués au clergé du diocèse; l'exercice du culte protestant interdit; les ministres expulsés; ceux des principaux bourgeois qui s'étaient obstinément refusés à entendre les prédications catholiques mis en demeure ou de se laisser instruire ou de quitter le pays dans un délai déterminé. La révocation de l'Édit de Nantes en 1685 n'a rien de plus dur, sauf les dragonnades qui l'ont précédée et suivie.

Il est certain encore que Bossuet a glorifié la révocation de

l'Édit de Nantes, « ce miracle de nos jours », comme il l'appelle dans l'*Oraison funèbre* de Michel Le Tellier, où il entonne une hymne en l'honneur de Louis XIV, « ce nouveau Constantin, ce nouveau Théodose, ce nouveau Marcien, ce nouveau Charlemagne ». — Mais cet enthousiasme n'était-il pas commun à tous les catholiques de France, comme on peut le voir par les actions de grâces hyperboliques que la révocation de l'Édit de Nantes provoquait de la part de Fléchier, un évêque très doux pourtant, et par les applaudissements que lui donnaient les jésuites, Fénelon, Racine, Boileau, La Bruyère, Mme de Sévigné, La Fontaine, qui, certes, n'était ni fanatique ni féroce?

Est-ce que l'esprit du temps n'explique pas toutes ces choses, qui nous étonnent aujourd'hui? Est-ce que les protestants d'Angleterre, de Hollande, de Suède et d'Allemagne n'étaient pas encore plus durs pour les catholiques que Louis XIV pour les protestants? Demandez-le plutôt à l'Irlande, contre laquelle venaient d'être votés, en 1673, le Bill de *Test*, qui interdisait à tout catholique d'être fonctionnaire, à moins de renier sa foi en l'Eucharistie, et, en 1678, la mesure qui excluait les catholiques de la Chambre des lords et de celle des Communes, exclusion qui n'a été retirée qu'en 1829, grâce à Daniel O'Connel, le libérateur de l'Irlande.

Aussi Bossuet n'avait-il aucune peine à justifier comme théologien le droit royal de travailler contre les hérésies : les protestants eux-mêmes le soutenaient et s'en servaient couramment. « J'ai vu dans une lettre à Mlle de Vrillac, écrivait Bossuet le 3 avril 1686, au frère de cette personne réfugié en Hollande, que la vraie Église ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, Monsieur? Entendez-vous que l'Église par elle-même ne se sert jamais de la force? Cela est très vrai, puisque l'Église n'a que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes, qui sont enfants de l'Église, ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis? L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs eux-mêmes, qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève avait pu et dû condamner Servet au feu pour avoir nié la divinité du Fils de

Dieu? Et sans me servir de l'exemple et de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de l'Écriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé le bras des princes (Rom., XIII, 4)! Et quand vous ne voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de si grands crimes, en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pourraient-ils pas les venger en tant qu'ils causent du trouble et des séditions dans les États? »

Bossuet pourra dire la même chose dans l'*Histoire des Variations* (l. X, 56), sans être contredit ni par Basnage ni par Jurieu, son insulteur habituel : « Je n'ai pas besoin de m'expliquer sur la question de savoir si les princes chrétiens sont en droit de se servir de la puissance du glaive contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la saine doctrine, puisqu'en ces points *les protestants sont d'accord avec nous*. Luther et Calvin ont fait des livres exprès pour établir sur ce point le droit et le devoir du magistrat (1). »

Aussi M. Petit de Julleville, dans son *Histoire de la Langue et de la Littérature française* (III, p. 324), montre-t-il clairement que « rien n'est plus faux que de se figurer que la Réforme s'est faite au nom de la liberté, de la tolérance, alors que tous les chefs, sauf Castellion, les avaient en horreur. Partout où Calvin était le maître ou le plus fort, à Genève, en Béarn, en Angleterre, il établissait ou faisait établir l'extermination de toute doctrine opposée à la sienne, comme l'exige formellement l'*Institution chrétienne* » (p. 684 de l'édition de Genève, 1888). — Ne sont-ce pas les docteurs protestants, empressés à tout permettre aux princes réformés, qui ont énoncé ce principe odieux et méprisant pour le peuple, auquel il impose la religion du maître : « *Cujus regio ejus religio* : La religion à suivre dans un État est celle du chef de l'État »? Aussi Louis XIV n'eut, semble-t-il, qu'à se souvenir des ordonnances de sa bisaïeule, Jeanne d'Albret, en 1571, pour y trouver les dispositions qu'on lui a tant reprochées

(1) Il aurait pu citer Théodore de Bèze, qui disait « que la liberté de conscience est un dogme diabolique : *Libertas conscientiis dogma diabolicum* ».

contre les protestants : la reine de Navarre ordonnait à tous ses sujets d'assister aux prêches, sous peine, pour la première infraction, d'une amende de 5 à 10 sous, pour la seconde de 5 à 10 livres, et pour la troisième de la prison, sans parler de peines plus graves, si la rébellion était obstinée.

Étant donnée l'adhésion presque unanime des protestants comme des catholiques du XVII[e] siècle au principe de la coercition, permise contre les hérétiques aux pouvoirs régulièrement constitués, « tout ce qu'on peut demander aux prêtres modérés de ce temps, dit M. Rébelliau (1), c'est d'avoir été aussi inconséquents qu'ils le pouvaient ». — Inconséquents, non ; mais doux et charitables autant que le demande l'Évangile. Bossuet, qui avait été si charitable à Metz pour les protestants, « en condamnant leur erreur sans s'aigrir contre leurs personnes » (2), que le ministre Paul Ferri recherchait des conférences avec lui en 1665-1666, que Le Blanc de Beaulieu, l'avocat Lallouette, Dangeau, Turenne, de Lorges, de Duras, M[lle] de Duras, Claude lui-même (3), avaient été conquis par la discrétion de ses procédés, par « ses manières honnêtes et chrétiennes, par les voies évangéliques » qu'il employait — ce sont les propres expressions d'un protestant (4) — Bossuet, qui, dès 1660, disait dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, à propos des protestants qu'il appelait « nos frères errants » : « Rappelons-les, non par des contentions échauffées, mais par des témoignages de charité », Bossuet n'eut garde d'oublier ces principes à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes.

VI

Quelques jours avant cette révocation, au synode de septembre 1685, il disait aux prêtres de son diocèse, d'après

(1) *Bossuet historien du protestantisme*, p. 300.

(2) *Sermon pour la vêture d'une nouvelle catholique* (Purification), 1654.

(3) Bossuet ne s'opposa point à l'impression de la relation qu'avait faite M. Claude de leur Conférence (1679, *Lettre* du 10 avril).

(4) Du Bourdieu dans de Bausset, *Histoire de Bossuet*, X, 16.

Raveneau, curé de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, qui rapporte les paroles de son évêque, que, « si les gens du roi usaient de contrainte, ils étaient tenus, eux prêtres, à beaucoup de ménagements. Il ne faut, ajoutait-il, que de la douceur de notre part, à nous qui sommes les dispensateurs des miséricordes de Dieu, et non les exécuteurs de ses vengeances ».

On ne saurait être plus évangélique. Aussi de quel cœur n'écrivait-il pas quelques jours plus tard, le 17 octobre 1685, à M. de Vrillac, qui était parti pour la Hollande, afin de le prier, de le « conjurer » de « revenir » se jeter dans « les bras toujours ouverts » de « son véritable pasteur prêt à le recevoir cordialement (1) »! Malgré une réponse très dure, il renouvelait ses instances le 3 avril 1686, avec « la simplicité d'un frère qui cherche à gagner son frère (2) ».

Est-ce là le fait d'un « persécuteur », d'un homme « féroce »?

Qu'on lise la *Lettre* de Bossuet écrite, le 2 mars 1686, à un juif retiré en Angleterre et revenu à ses erreurs, après les avoir abjurées. Le grand évêque, désolé, supplie le fugitif de croire qu'il trouvera toujours en lui « un appui très sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père qui ne l'oubliera jamais,

(1) Voici la première *Lettre* de Bossuet : « Autant que j'eus de joie, quand M. le C. de La T., votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez rentrer dans l'Église, autant fus-je surpris et affligé, quand j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez sorti du royaume... Je ne veux point me jeter sur la controverse; je vous écris seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que vous pourrez, même M. Le Sueur. Vous me trouverez toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour votre service... Revenez donc encore une fois, je vous en conjure : je ne cesserai de vous rappeler par mes vœux et par mes prières, étant cordialement et avec l'esprit d'un véritable pasteur, » etc.

(2) « Je continue de vous écrire, lui disait-il, sans me rebuter de la réponse que vous avez faite à ma première lettre. J'y ai trop reconnu un caractère étranger et un style de ministre pour vous l'attribuer; en un mot, j'ai senti qu'elle ne venait pas d'un esprit comme le vôtre; mais quand elle en serait venue, je ne cesserais pas pour cela de vous inviter au retour... Excusez les endroits où mon écriture paraîtra un peu brouillée : il vaut mieux que vous voyiez la simplicité d'un frère qui cherche à gagner son frère, que la politique d'un discours étudié. Venez et assurez-vous que je ferai tout pour votre personne, que j'estime et qui m'est chère, et que je suis cordialement, » etc.

qui l'embrasse de tout son cœur en l'appelant son fils (1) ».

Où est donc Bossuet « la haine », imaginé par le sectaire Victor Hugo?

Mais revenons à l'Édit du 22 octobre 1685. Aussitôt qu'il eut été rendu, Bossuet prescrivit, le 1er novembre 1685, « un jeûne pour le samedi, dit Rochard, afin que Dieu inspirât aux hérétiques de se convertir ». Il ordonna aussi des prières des Quarante-Heures.

Dès le surlendemain, 3 novembre, ayant dit la messe du Saint-Esprit, il fit, selon Rochard, « une charmante et belle allocution », dont le texte était : *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam* (Matth., IX, 38), et il eut, d'après le même témoin, « la consolation de voir plusieurs protestants convertis ». « Il était infatigable, ajoute le narrateur, et d'un zèle sans pareil. » En cette circonstance, il avait parlé cinq quarts d'heure, « et chacun fut ravi de l'entendre ».

Le 4 novembre, il ouvre une mission pour les « frères errants » à Lizy.

Le 9 novembre, après une prière à haute voix devant le Saint-Sacrement exposé, il fait à Meaux un sermon sur ce texte : *Congregabuntur filii Juda et filii Israel pariter.* (Osée, II.)

Le 8 décembre, en revenant de Paris, il prêche à Claye pour les protestants.

Le 16 décembre 1685, troisième dimanche de l'Avent, dans une homélie qui fut fort admirée, au dire de Rochard, lieute-

(1) Voici cette *Lettre* si touchante et si belle :

« Quelle nouvelle pour moi que celle de votre sortie hors de l'Église! Dieu m'a voulu humilier : car, après ce que vous avez écrit dans votre dernier ouvrage, je croyais que vous deviendriez un des plus grands défenseurs de notre sainte croyance, et je vous en vois l'ennemi; mais j'espère que je ne serai pas frustré dans mon attente. Dieu a voulu vous humilier aussi bien que moi par votre chute, pour vous rendre à son Église plus docile, plus soumis et par là plus éclairé. Je vis dans cette espérance, et cependant, en quelque moment que Dieu vous touche le cœur, venez à moi sans rien craindre : vous y trouverez un appui très sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père qui ne vous oubliera jamais et jamais ne cessera de vous rappeler à l'Église par les cris qu'il fera à Dieu. Je ne veux point disputer, et j'aime mieux finir en vous embrassant de tout mon cœur. Recevez, mon fils, » etc.

nant du chirurgien du roi dans la vicomté de Meaux, il expliqua « ce que c'était du sacrifice de la messe et des cérémonies. Il combattit aussi cette objection souvent faite que l'Église se sert d'une langue inconnue. Il justifia la confession en commentant le *Confiteor* qui se dit à la messe... Les protestants, ajoute Rochard, étaient ravis de l'avoir vu en chaire et entendu ».

Le 19 décembre, il allait animer de sa présence et de sa parole la mission qui se donnait à Nanteuil-les-Meaux, et il prêchait sur le *Missus est Angelus Gabriel.*

Il revint à Meaux le 21 décembre, jour de saint Thomas, et, quoique ce fût un vendredi, il y eut « à l'écouter, dit Rochard, autant de monde comme en une grande fête ».

Il « prêcha pour conforter les catholiques et pour animer et convertir les hérétiques ». Et Rochard, après avoir insisté sur l'excellence des raisons apportées par l'orateur, qui les tirait de l'Écriture, surtout du Nouveau Testament, qui était « son fort », et des saints Pères, qu'il possédait également bien, conclut en disant qu'il faisait « aux protestants des objections si fortes que personne ne pouvait plus douter de ce qu'il disait et prouvait ».

Le lendemain, 22 décembre, il recevait, dans la chapelle de l'évêché, l'abjuration d'une soixantaine de protestants des environs de Meaux, et « il leur fit, dit toujours Rochard, un discours très beau et très touchant sur leur réunion à l'Église ».

Le 23 décembre, quatrième dimanche de l'Avent, Bossuet « prêcha la controverse », en sa cathédrale, sur la sainte Eucharistie : « L'église, dit encore notre témoin, se trouva entièrement pleine, ainsi qu'à l'ordinaire lorsque ce prélat prêchait. »

Le jour de Noël, nouveau sermon, « où il se trouva un nombre infini de personnes, ce qui donna beaucoup de consolation à M. notre évêque... A la messe de minuit, tous les nouveaux convertis du Marché furent à Saint-Étienne sur le jubé et aux hautes stalles du chœur, et de là considéraient et admiraient les cérémonies ». (Rochard.)

Le 30 décembre, autre sermon à la cathédrale sur la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie : *Hoc est*

corpus meum. « L'église était entièrement pleine, y ayant plus de 4.000 personnes de tout âge et de tout sexe, et même des dragons, entre autres un major » qui s'était converti avec une telle contrition qu'il avait tiré des larmes de tous les yeux, même de l'intendant.

Le 1er janvier 1686, Bossuet prêche encore sur la justification et les œuvres, à l'adresse des protestants, et, le soir, il confirme aux Ursulines trois converties.

Le 4 janvier, prédication nouvelle à Nanteuil-les-Meaux.

Le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, grand sermon à la cathédrale sur le culte intérieur et le culte extérieur, pour expliquer que l'adoration n'est due qu'à Dieu et qu'il ne faut qu'honorer et vénérer les anges et les saints. Il désabusait ainsi les nouveaux convertis de leurs anciens préjugés et il leur disait, ajoute Rochard, « beaucoup de belles choses qu'on ne se lassait pas d'entendre. On avait un extrême plaisir de l'entendre parler; car on l'aurait écouté une journée sans s'y ennuyer, tant il avait de facilité à prêcher ».

Le chirurgien annaliste laisse échapper ce mot étrange : « A la vérité, il prenait une très grande peine envers tous ces gens-là. » — Bossuet était donc bon pour les huguenots jusqu'à scandaliser d'excellents catholiques!

Voilà les « prouesses » de « cet aigle », comme parle Victor Hugo.

Il y en a d'autres aussi belles. Bossuet ne voulait pas dans son diocèse de dragons, « de missionnaires bottés ». Il s'attira même à ce sujet les reproches de l'intendant, comme l'attestent l'abbé Le Dieu et M. Gaillardin, dans son *Histoire du règne de Louis XIV* (V, p. 116). La *Correspondance des contrôleurs généraux*, publiée par M. de Boislisle, nous montre clairement (I, nos 201, 253, 333, 394; II, nos 76, 93, 99, etc.) que les intendants se chargeaient habituellement de la recherche, de la punition et de la conversion des mal convertis, et que celui de la généralité de Paris, M. de Mesnards, ami de Bossuet, ravi de l'entendre parler, mais moins patient que lui (1), semble avoir joué le rôle « d'un surveillant, d'un es-

(1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 188.

pion » pour M. de Meaux. Il faut mettre sur le compte de cet agent trop zélé, comme l'a établi la *Revue historique* de 1884, la présence dans le diocèse de Meaux de quatre compagnies des dragons de la reine. Les garnisaires ayant paru chez M. et Mme de Séguier, qui avaient personnellement irrité Louis XIV, Bossuet, surpris et affligé d'une telle mesure, fit cesser ce commencement de persécution et obtint que M. et Mme de Séguier pussent résider à l'évêché, où ils se convertirent et abjurèrent entre les mains du prélat.

Preuve incontestable qu'il était « féroce » ! — En voici une autre du même genre. « Entre les ministres et les réunis, dit Le Dieu (*Mémoires*, I, p. 199), qui se sont adressés à M. de Meaux et dont plusieurs ont été longtemps ou dans sa maison ou dans son séminaire, car il en avait toujours quelques-uns à sa suite, à Paris, à Meaux et à Germigny, deux ont paru plus distingués par leur esprit : M. Saurin et M. Papin. Ils étaient aussi très estimés des protestants, à qui ils s'étaient fait connaître dans de longs voyages d'Allemagne, de Hollande et d'ailleurs pour s'entretenir avec les plus honorables ministres. M. Saurin avait été ministre en Suisse et M. Papin prêtre de la religion anglicane. Des pays étrangers, ils s'adressèrent l'un et l'autre à M. de Meaux, qui leur procura des passeports pour rentrer dans le royaume. M. Papin et sa femme arrivèrent les premiers à Paris, firent leur abjuration entre les mains de M. de Meaux, le 15 de janvier 1690, à Paris, et M. Saurin à Germigny, le 15 de septembre suivant. Ils ont été longtemps auprès de ce prélat, en attendant des pensions et des établissements qu'il a obtenus pour eux. M. Saurin amena depuis, de Suisse, sa femme, qui y était restée, et elle fit aussi abjuration à Paris le 27 de mai 1691, et ils sont restés en grande correspondance avec M. de Meaux jusqu'à sa mort. »

Étranges « persécutés », qui deviennent les obligés et les amis de leur soi-disant « persécuteur » !

« Loin d'avoir souffert des tourments, pouvait écrire Bossuet le 24 mars 1686, dans sa *Lettre aux nouveaux catholiques*, aux protestants convertis de son diocèse, loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez seulement pas entendu

parler; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses biens ni dans sa personne. Je ne vous dis rien que vous ne sachiez aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. » — Le 26 mai 1686, il écrivait au Père Johnston, religieux anglais, au sujet de cette *Lettre pastorale* du 24 mars : « Ce que je dis de la réunion des protestants de mon diocèse est exactement vrai. Ni chez moi ni bien loin aux environs, on n'a pas seulement entendu parler de ce qu'on appelle *tourments*... Dans mon diocèse, il est vrai que tout s'est passé (c'est-à-dire la réunion en masse et officielle) sans aucun logement de gens de guerre et sans qu'aucun ait souffert de violence ni dans sa personne ni dans ses biens. »

En face de cette double affirmation d'un prélat dont la franchise est reconnue de tout le monde, que valent les accusations vagues et injurieuses formulées de loin, en Hollande, par Jurieu, dans ses *Lettres pastorales* du 15 décembre 1685 et du 3 janvier 1686, reproduites dans les *Réflexions sur la cruelle persécution*, et reprises par Basnage dans son *Histoire de la religion des Églises réformées*, postérieure de quatre ans, 1690? Bossuet a protesté lui-même contre les accusations de Basnage, qui a dû reconnaître son erreur sur certains points; et l'abbé Le Dieu, qui habitait Meaux depuis 1684, oppose le démenti le plus péremptoire aux calomnies intéressées des protestants : « Quoique les ministres réfugiés en Hollande, écrivait-il en 1704 (*Mémoires*, p. 189), aient pu dire ici de la conduite de M. de Meaux, qu'il avait usé de violence, c'est un fait certain qu'il n'y eut aucune exécution militaire dans la ville, ni dans le diocèse de Meaux, hors dans une seule famille de noblesse, à la campagne, du nom de Séguier, dans la Brie. C'était un vieux gentilhomme avec sa femme, tous deux fort entêtés, chez qui M. l'intendant envoya dix ou douze soldats en garnison. Ils vinrent chez M. de Meaux et firent leur abjuration très librement. » Le Dieu affirme encore que « les protestants rebelles n'étaient pas moins connus (à Bossuet) que les nouveaux catholiques. Il les faisait venir aussi très souvent à Meaux même et dans les autres lieux de son diocèse, quand il y était en visite, et *jamais aucun ne s'est plaint de ses rigueurs* ».

On voit après cela quel cas il faut faire des allégations de Frotté, curé-prieur de Souilly, au diocèse de Meaux, dans les *Motifs de sa conversion*. M. Stapfer, quoique protestant, ne les trouve que « probables », dans son *Bossuet, Adolphe Monod*, et M. Rébelliau parle du « factum » de ce renégat, « personnage peu sympathique, visiblement porté à l'exagération », comme d'une preuve insuffisante. Pourtant, l'auteur de *Bossuet historien du protestantisme* retient comme vraie une mesure violente, « une seule », attribuée à Bossuet : l'arrestation de « Cochard père et fils », le 2 avril 1685. Mais cette arrestation, postérieure à la lettre pastorale du 24 mars, est démentie par la lettre du 26 mai au P. Johnston. D'ailleurs, la dépêche de Pontchartrain, adressée à M. de Mesnards, qu'on donne comme probante contre l'évêque, n'établit-elle pas que c'est l'intendant, et non Bossuet, qui a « sollicité » l'arrestation du père et du fils Cochard, qui, du reste, ayant abjuré, furent aussitôt relâchés? M. Rébelliau lui-même se demande (p. 302-303) si l'initiative des mesures de rigueur dont on parle appartenait à Bossuet, et s'il n'a pas eu « la main forcée », soit « par les ministres », soit par l'intendant de Meaux, soit par des collaborateurs, qui pouvaient être aussi des surveillants et des « espions ».

VII

Ce que Bossuet préférait aux violences, qu'il réprouva toujours, c'étaient les prédications. Elles réussissaient à merveille, parce que l'évêque payait de sa personne et gagnait les esprits et les cœurs. Il y avait 1.500 familles huguenotes dans le diocèse de Meaux, d'après le *Mémoire de la généralité de Paris;* il en sortit 1.000; il en resta 500, ce qui faisait environ « 3.000 religionnaires, dit Le Dieu, (qui n'étaient) que des gens de basse condition, la plupart pauvres vignerons, ignorant même les premiers principes de la religion et le catéchisme, trop entêtés dans leur ignorance, et qui ne pouvaient être ramenés que par une longue patience et par des instructions particulières et personnelles ». Bossuet les leur donna « dans des conférences réglées, à Meaux, à l'évêché,

où il les faisait venir », puis dans « des conversations particulières », qui succédèrent aux conférences publiques, et « où l'on appelait tantôt une famille ou tantôt une autre, ce qui réussit mieux ». Ajoutez à cela les missions où Bossuet lui-même prêcha pour les protestants : à Claye, à Compans, au Mesnil-Amelot, en 1686; à Charny-en-France, à Nanteuil-le-Haudoin, à Monthyon, en 1687; à Joui-le-Châtel, à Crouy, en 1688; à Bouleurre, à Silly, en 1689; à Meaux, en 1692, où « M. l'évêque prêcha bien l'espace de quinze jours ». « Tous les convertis de Crégy, dit le même témoin oculaire, Rochard, étaient ravis de l'avoir vu en chaire et entendu. » Le Dieu nous le représente « allant lui-même partout et instruisant en public et en particulier ».

Un jour, Bossuet apprend que, malgré les ordres du roi, les protestants se sont réunis; il y court, et comme on s'effraye à sa vue : « Mes enfants, leur dit-il, où sont les brebis, le pasteur doit y être. Mon devoir est de chercher les brebis égarées et de les ramener au bercail. De quoi est-il question aujourd'hui? » Et il les écoute, les réfute, les ramène à la vérité.

Un autre jour, dit Le Dieu, « il se fit une grosse assemblée de sept à huit mille hommes ou femmes religionnaires au milieu de la paroisse de Nanteuil (1), près de Meaux. Quelques-uns des plus rebelles arrêtés, leur procès instruit, il y eut la peine de mort prononcée contre trois ou quatre. M. de Meaux fit surseoir à l'exécution par son autorité et par ses sollicitations à la cour. Il obtint même leur grâce, par une lettre du ministre de la maison du roi, le 14 juin 1688. Il y avait des femmes coupables aussi bien que des hommes. Il fit modérer les peines des uns et des autres, qui furent presque toutes réduites à une amende honorable devant l'église et au bannissement. En d'autres rencontres, il employa tout son crédit pour tirer de la mort des malheureux, et entre autres un pauvre berger de Monthyon, qui avait tué un homme sans malice. Il y aurait plusieurs exemples semblables à rapporter (2) ».

(1) Et non pas de Lisy, comme le dit M. Druon dans un livre d'ailleurs excellent, *Bossuet à Meaux*. Paris, Lethielleux.

(2) *Mémoires*, I, p. 290.

Si, après cela, on n'est point convaincu que Bossuet « la haine », Bossuet « féroce » « bénissait Montrevel », poussait « Boufflers aux dragonnades », et, « sinistre, applaudissait » les « grands bouchers de l'autel et du trône », « les ménades, les bacchantes du meurtre »,... c'est que l'on préférera l'histoire vraie aux hallucinations sanglantes de Victor Hugo.

Toujours est-il que, sur 3.000 religionnaires, 2.400 se convertirent, comme Bossuet le constatait en 1700, dans un *Mémoire à M. le comte de Pontchartrain*, pour les réunis de son diocèse. Frotté lui-même, le renégat Frotté, prétend avec une mauvaise humeur apparente « qu'en moins de deux heures Bossuet les persuadait de tous les mystères de l'Église romaine ». L'évêque de Meaux, plus modeste, avoue qu'il a conquis les « frères errants » par des missionnaires, des prêtres, des maîtres, des maîtresses, qu'il veut multiplier. « Il n'y a rien de plus nécessaire que les livres français, ajoute-t-il, pour le bon succès de l'ouvrage; j'en ai composé exprès pour cela, et j'ai répandu plus de deux mille exemplaires de mon Catéchisme, de prières et d'autres ouvrages. J'ai pris des mesures pour en faire des impressions au moindre prix qui se pourra, et s'il plaisait à Sa Majesté de nous aider dans ce dessein si nécessaire, une somme de mille écus nous mettrait au large, afin que personne ne manquât d'instruction. »

Des livres au lieu de « dragonnades », voilà ce que Bossuet sollicite et obtient de la cour. Et pourtant, d'après l'Ane Patience, ou Victor Hugo qui le souffle,

Bossuet est féroce et Fénelon est tendre.

Oui, « tendre », profondément « tendre », comme l'atteste sa *Correspondance*, toute pleine de « surnoms familiers par lesquels sa tendresse s'approprie, pour ainsi dire, son objet : c'est *mon cher Panta* (Pantaléon de Beaumont, son neveu), *mon cher Fanfan* (le marquis de Fénelon, encore un neveu), *mon cher bonhomme,* la *petite duchesse,* le « bon », « les marmots », les « deux bambins », les « ex-bambins » (ses petits-neveux). Eh bien, cet homme si « tendre », pendant ses missions de Saintonge et de Poitou, écrivait à Seignelay des

Lettres et un *Mémoire*, publié par M. Gazier, où il demande contre les protestants « une autorité vigoureuse et toujours vigilante », sinon pour « leur faire du mal », du moins pour leur faire « sentir une main toujours levée », prête à « leur en faire ». « Je ne puis, Monsieur, écrit-il le 21 avril 1686, m'empêcher de vous dire en secret que, pour finir, il faudrait choisir en chaque lieu certains esprits envenimés et contagieux qui retiennent tout le reste... et les exiler dans le cœur du royaume... Dans cet exil, ils serviraient d'otages pour leur famille, qui ne pourraient déserter. » Si Victor Hugo, qui écrivait un jour :

Oh! n'exilez personne! Oh! l'exil est impie,

trouve de la « tendresse » dans Fénelon, quelle incomparable charité ne doit-il pas reconnaître en Bossuet, qui, à la même époque, au lieu « d'exiler » des « otages », rappelait instamment les fugitifs, leur ouvrait son palais épiscopal comme un refuge assuré et arrachait à la mort les rebelles condamnés par la justice du roi?

« Mais, dit-on, n'a-t-il pas demandé à Pontchartrain d'enfermer aux Nouvelles Catholiques les demoiselles de Chalendos (et non pas de Chalendes) et les demoiselles de Neuville? Quelle horreur! » — Horreur? non, certes; mais simplement acte de charité épiscopale, assurant un asile et du pain à de pauvres orphelines sans foyer et sans ressources aucunes. Lisez la lettre à Pontchartrain : « Il y a aussi les trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre, au service du roi Guillaume. *Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos.* » Le cœur de l'évêque réclame pour des enfants abandonnés un refuge que « Sa Majesté a eu la bonté de lui faire espérer ».

Quant au nommé Baudoin et à sa femme, « mauvais catholiques de Fublaines », enfermés à l'hôpital en juillet 1703, sur la demande de Bossuet, au dire de Victor Hugo, l'histoire n'en parle pas plus que Le Dieu, quoique son *Journal* signale à la même époque une sévérité nécessaire contre le curé d'Ussy, « malheureux chicaneur qui désolait sa paroisse »; cette

sévérité répugnait à Bossuet : « Après avoir passé sa vie dans la réputation de beaucoup de douceur, dit Le Dieu, il *craignait* d'être accusé de dureté et d'injustice pour ses curés. »

Le fait qui prouve le mieux que, « pour ce qui regarde la religion, comme parle Le Dieu, jamais évêque n'y apporta plus de douceur et de modération » que Bossuet, c'est qu'il obtint de Louis XIV une *Déclaration*, édictée en septembre 1698 et modifiant les arrêts qui avaient suivi la révocation de l'Édit de Nantes. Une *Instruction* fut envoyée aux intendants, et le roi écrivit aux évêques une longue lettre, « dans laquelle, comme dans l'*Instruction*, il est facile de reconnaître le langage et les principes de Bossuet ». (De Bausset : *Histoire de Bossuet.*)

Rien de plus édifiant encore que sa *Correspondance* avec M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc; M. Legendre, intendant de Montauban; M. de La Broue, évêque de Mirepoix; l'évêque de Nîmes, Fléchier, l'évêque de Rieux et l'évêque de Montauban. Toutes ces personnes, « dont j'estime tant les sentiments », dit Bossuet, avaient écrit de longs *Mémoires* au roi pour établir qu'il fallait forcer, contraindre les hérétiques à aller à la messe et même à faire leurs pâques, sans quoi ils ne seraient jamais instruits de notre religion, et dans certaines contrées, comme Alais », où il n'y avait que des nouveaux convertis, « il ne paraîtrait pas que l'on eût fait abjuration ». « Le roi, dit Le Dieu (*Mémoires*, p. 190), obligea Bossuet de donner son avis... Il fit un mémoire contraire (à ceux de ses collègues du Midi)... La cour l'approuva et y conforma sa conduite; ainsi toutes les violences ont cessé; ces rudes peines portées par les édits, de traîner les relaps sur la claie après leur mort, et autres, sont demeurées sans exécution. On s'est contenté des peines pécuniaires, et encore, dans le diocèse, les faisait-il ôter autant qu'il pouvait. M. l'intendant se plaignait de sa douceur; il ne cessait de lui reprocher sa modération, dont, disait-il, les religionnaires abusaient. Jamais il ne lui refusait les grâces qu'il lui demandait. Plusieurs sont revenus à l'Église de bonne foi par ces moyens. »

N'était-ce pas là un véritable triomphe pour Bossuet? Et si

nous n'avons pas le *Mémoire* au roi (1) dont il parle dans sa *Lettre* du 12 novembre 1700 à M. de Lamoignon-Basville, nous avons cette belle *Lettre*, comme celles qu'il écrivit aux évêques du Midi pour protester contre toute contrainte exercée envers les protestants, à propos de la messe et des sacrements (2).

(1) A défaut de ce *Mémoire* de 1700, on vient d'en découvrir un de 1698, animé du même esprit. Depuis que ma conférence a été faite, M. J. Lemoine, bibliothécaire au ministère de la guerre, a eu la bonne fortune d'y trouver le recueil des *Mémoires* écrits par les évêques de France en 1698, en réponse à la consultation que Mgr de Noailles, archevêque de Paris, leur avait adressée au nom du roi sur la conduite à tenir envers les protestants, que la révocation de l'édit de Nantes n'avait pas convertis. Dans un article de la *Revue de Paris*, 15 novembre 1900, *Les évêques de France et les protestants*, M. Lemoine consacre une étude générale à ces *Mémoires* et montre que celui de Bossuet est le plus libéral : il ne conseille que l'emploi des moyens de douceur et de charité, avec des dispositions qui émanent « d'un esprit éminemment pratique » sur la communion et sur la messe, auxquelles il ne faut « obliger les Réunis par aucune contrainte »; sur le mariage, à propos duquel « il ne semble pas qu'il faille user avec eux de la dernière rigueur, la douceur étant plus propre à ramener les errants, surtout ceux qui sont de bonne foi »; sur les mourants et la sépulture, où, « dans le doute des dispositions des Réunis, on leur doit parler, mais sans les tourmenter et avec douceur ».

« La coutume de traîner sur une claie (les cadavres des religionnaires morts dans l'hérésie) cause plus d'horreur contre les catholiques qu'elle ne fait de bons effets pour les Réunis. »

Pour les nouveaux convertis, fidèles aux ordonnances générales du royaume, mais que la grâce n'aura pas encore touchés, « tous les moyens, dit Bossuet, se réduisent à l'instruction convenable et assidue.

« Cette instruction dépend des bons évêques, des bons curés et des bons maîtres d'écoles.

« L'uniformité de la conduite est un des moyens les plus nécessaires, en sorte qu'il ne paraisse jamais qu'on soit à l'égard des Réunis trop austère dans quelques endroits et trop indulgent dans d'autres. Le moyen pour parvenir à cette fin, c'est que le Roi ait la bonté de se réserver les châtiments les plus considérables et qu'il daigne faire ressentir que, s'agissant de gagner les cœurs et de convertir les âmes, *l'esprit de douceur doit prévaloir* ».

M. Lemoine, en éditant ce *Mémoire* remarquable, contribuera puissamment à confirmer la gloire que vaut à Bossuet sa mansuétude évangélique envers « les errants ».

(2) Il établit clairement : 1° « que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique; 2° que cette doctrine doit passer pour

Ce que voulait le grand évêque, c'étaient, non pas des conversions forcées et des catholiques d'apparence, mais des conversions libres et des catholiques sincères. « Il employait tous les moyens pour les gagner, dit Le Dieu, sauf les rigueurs », et « il donna ce rare exemple de modération et de douceur en suivant les traces des saints Pères ». « Concevez avant toutes choses un désir sincère de leur salut, disait-il dans la belle *Instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, 1700; témoignez-le sans affectation et de la plénitude du cœur; tournez-vous en toute sorte de formes pour les gagner. Parlez-leur, dit saint Augustin, *amanter, dolenter, fraterne, placide : avec amour, avec douceur, sans disputer, paisiblement*, comme on fait à son ami, à son voisin, à son *frère*... Revêtez-vous envers vos frères errants d'entrailles de miséricorde. »

En tout cas, comme le remarque fort justement M. Rébelliau, page 304, note I, il ressort des lettres de Basville et surtout d'une lettre du Père de La Rue à Bossuet, 17 janvier 1701 (éd. Lachat, XXX, p. 556-559), que la modération du prélat paraissait à ses collègues de l'épiscopat un peu scandaleuse et très pernicieuse. « Je reconnais, disait Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, que ceux qui frappent font bien plus d'effet que ceux qui parlent. » Il semble que Bossuet ait voulu se justifier de sa tolérance dans une Lettre à M. de Lamoignon-Basville du 21 novembre 1700 (1).

constante dans l'Église, qui, non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes »; 3° que « ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité : la réduire là, ce serait une manifeste erreur; aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Église, aucun passage des Pères, qui contraigne en particulier à la messe. La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion en général ». Or, pourquoi ne pas contraindre les hérétiques à la confession, à la communion pascale comme à la messe? « C'est, sans doute, parce qu'on ne les y croit pas disposés et qu'on craint de les engager à un sacrilège. » Mais « la répugnance opiniâtre qu'ils montrent à pratiquer (ces choses) fait voir qu'ils sont indignes de la messe comme du reste ». Il ne faut donc ni les exclure de la messe ni les y contraindre, ce qui les induirait en erreur et leur ferait croire « que l'exercice de la religion consiste en un culte extérieur ».

(1) Lachat, XXVII, p. 144.

VIII

Ainsi donc, l'évêque « sinistre », « féroce », « applaudissant », d'après Victor Hugo, aux « dogues du meurtre », aux « bouchers de l'autel et du trône », nous apparaît comme le plus doux et le plus libéral des évêques français, comme donnant des leçons de tolérante bonté pour « les frères errants » aux Fléchier, aux Fénelon, dont on se plaît à lui opposer la légendaire douceur.

Voilà comment l'histoire équitable fait justice des calomnies intéressées. Les pamphlétaires protestants eux-mêmes, qui, dans les *Héros de la Ligue, ou de la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestants de son royaume*, 1691, malmenèrent outrageusement le Père de La Chaise, l'archevêque de Reims, Le Tellier, l'archevêque de Paris, de Harlay, l'évêque de Saintes, le Père Maimbourg, effleuraient à peine Bossuet. Ils le représentaient la plume sur l'oreille, en qualité de secrétaire de la Sainte Ligue; au bas, on lisait ce quatrain :

Bellarmin, Duperron, avec leur controverse,
Contre les protestants n'ont pas fait grand fruit :
Un trait de ma plume, sans bruit,
Les envoie tous à la renverse.

Mais voici des lettres de protestants tout à fait honorables pour M. de Meaux. — La première (1) est de lord Perth, chan-

(1) Il faudrait citer en premier lieu une *Lettre* du ministre protestant Le Moyne (1604-1684), originaire de Caen, reçu docteur en théologie à Oxford, et professeur, puis recteur de l'Académie de Leyde. Il écrivait, le 21 décembre 1681, à Daniel Huet, sous-précepteur du Dauphin et ami de Bossuet, une *Lettre* que M. Gasté a publiée dans la *Revue Bossuet* du 25 janvier 1901 : « Je viens d'écrire à M. l'évêque de Meaux, et si j'étais moins paresseux que je ne suis, je lui écrirais une autre lettre; car la longueur de celle que je lui ai adressée aura pu le fatiguer. Mais je *compte sur son honnêteté*, et *sa bonté* me fait revenir d'une grande partie de mon appréciation... J'ai effectivement beaucoup (de considération et d'estime) pour le discours de M. de Meaux (*Discours sur l'Histoire universelle*). Il sait fort bien son sujet; il a des réflexions fort belles; son style est également fort

celier d'Écosse, converti par Bossuet avec toute sa famille et écrivant, le 12 novembre 1685 : « Vous êtes un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province. Vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe, et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas. » — La seconde lettre (1) émane d'un diocésain de Meaux, d'un ministre protestant réfugié en Hollande, et parle de Bossuet, en 1686, comme d'un prélat illustre, que Dieu, « dont l'immense libéralité n'a pas plus d'égards à l'apparence des religions qu'à celle des personnes, a orné d'une infinité de merveilleux dons, pour lesquels aussi ils avaient une vénération particulière, ayant toujours eu dans leur secte une grande considération pour son mérite ». — La troisième lettre est de M. de Menize, gentilhomme écossais, qui écrivait à Bossuet, le 10 octobre 1695 : « Quelque scythique que soit notre pays, votre réputation et vos écrits se trouvent en grande vénération dans les montagnes et les neiges de cette *ultima tellus;* et mon cher ami et patron (milord Perth) m'est témoin que vous avez poussé vos victoires où les Romains même autrefois ne pouvaient pas porter leurs armes. » — La quatrième lettre, rapportée par M. de Bausset dans son *Histoire de Bossuet*, livre VIII, est adressée par le ministre du Bourdieu, sorti de France, à M. du Saussan, conseiller à la cour des aides de Montpellier et protestant, lui aussi : « Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses confrères ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car si vous y prenez garde, ce prélat n'emploie que des voies évangéliques pour nous persuader sa religion. Il prêche, il com-

beau. Il *fait paraître partout de la modération*, et c'est là le caractère d'un homme d'honneur et d'un habile homme. » Le Moyne, parlant ensuite du projet de réunion des deux Églises, constate « qu'une entreprise comme celle-là requiert une aussi grande modération et une aussi grande capacité que » celle de Huet et de Bossuet.

(1) Elle a été publiée à Berne en 1686 dans la *Séduction éludée*, ou *Lettres de M. l'évêque de Meaux*, etc.

pose des livres, il fait des lettres, et travaille à nous faire quitter notre croyance par des moyens convenables à son caractère et à l'esprit du christianisme. Nous devons donc avoir de la reconnaissance pour les soins charitables de ce grand prélat,... pour les intentions droites et pures de ce grand homme. »

Que nous voilà loin de Bossuet « la haine », de Bossuet « sinistre » et « féroce », de Bossuet digne pendant de Marat! C'est que les protestants français et étrangers du XVII[e] siècle connaissaient « cet aigle », qui avait des ailes pour s'élever dans les régions sereines de l'immuable vérité, et non pas des serres pour faire sentir « aux frères errants » une douloureuse étreinte. Victor Hugo, lui, n'a jamais connu de l'histoire « que le décor et le bric-à-brac »; il l'écrit, ou plutôt il la dénature, avec toute la mauvaise foi d'un sectaire haineux, qui ne pardonne pas plus à Bossuet sa gloire que son génie à « ce polisson de Racine ».

La critique impartiale fait aisément justice des outrages entassés contre Bossuet, un de « ces hommes qui font honneur à l'homme », par la haine insolente de Victor Hugo, dont il faut dire, en modifiant un vers d'Alfred de Musset : grand

Poète, si l'on veut; mais *grand homme*, non pas!

15 décembre 1899.

III

Bossuet et Lyon, d'après des documents du XVIIe siècle (1)

Lorsque, il y a un an, Son Eminence, notre vénéré cardinal, publiait dans la *Semaine religieuse* la *Lettre* que lui avait adressée Mgr de Briey, évêque de Meaux, à propos du Monument à élever à Bossuet en 1904 dans son antique cathédrale, on pouvait y lire, ainsi que dans l'admirable *Lettre* de Sa Sainteté Léon XIII à Son Eminence le cardinal Perraud, de l'Académie française, président du Comité du Monument de Bossuet, que, si ce grand homme appartient avant tout à la ville et au diocèse de Meaux dont il a porté le nom, il appartient à nous tous, Français, comme l'une de nos gloires nationales les plus hautes, les plus pures et les plus rayonnantes.

Et pourtant, quelques villes, en dehors de Meaux, ont le droit de le revendiquer plus particulièrement pour elles : *Dijon*, qui s'honore et doit s'honorer à jamais de lui avoir donné le jour; *Metz,* alors la « ville vierge », aujourd'hui, hélas! foulée aux pieds par l'étranger, et où Bossuet, chanoine dès 1640, archidiacre de Sarrebourg en 1652 et de Metz en 1654, doyen du chapitre en 1664, se révéla comme un mer-

(1) *Conférence* faite aux Facultés catholiques, le 9 février 1900. — Le conférencier, après avoir remercié de leur présence M^grs Déchelette et Vindry, vicaires généraux de Lyon, a présenté à l'assistance un portrait de Bossuet, copie d'un Rigaud de 1700 (?), gracieusement mise à la disposition des Facultés par M. le chanoine Déchelette, supérieur des Chartreux, et les armes parlantes de Bossuet, prises par sa famille au XVIe siècle : *trois roues d'or posées deux et une sur champ d'azur.* D'après Palliot, l'oracle du blason, c'est le symbole de la théologie : de même que la roue dans son mouvement monte et descend, de même le théologien monte des choses humaines aux choses divines, et descend des choses divines aux choses humaines.

veilleux orateur, avec quelques défauts que Chateaubriand appelle « l'écume au mors du jeune coursier », mais avec toute la verve familière et hardie, avec tous les élans et toutes les envolées d'une lyrisme superbe, avec toute « la première sève de l'enthousiasme créateur » (1); *Verdun* et *Stenay*, où il alla dans sa jeunesse, pour servir les intérêts de Metz auprès du grand Condé; *Brissac* et *Strasbourg*, où il se rendit pour le mariage du Dauphin, en 1680, et où il se lia avec M. d'Obrecht, encore protestant, qu'il convertit bientôt; *Marly*, *Fontainebleau*, *Compiègne*, *Plombières-les-Dijon*, *Arc-sur-Tille* (2), où il suivit la cour; *Saint-Germain-en-Laye*, où il séjourna avec elle et lui prêcha le Carême de 1666 et l'Avent de 1669; *Versailles*, où l'on appelait *Allée des philosophes* le lieu de promenade de Bossuet et de ses amis du Petit Concile, de ces réunions où l'on commentait l'Écriture sainte et où Bossuet était « le Père grec » (3), La Bruyère, Pellisson, Caton de Court, Cordemoy, le comte de Troisville (Tréville), le maréchal de Bellefonds, étaient les *Pères laïques;* l'abbé Renaudot, les deux frères Veil, Nicolas Thoynard et Barthélemy d'Herbelot, savants orientalistes, étaient les *rabbins*, et l'abbé Fleury, secrétaire du Petit Concile, Huet, Fénelon, Gallois, Mabillon, étaient les *Pères latins;* la basse Normandie, où le titre de prieur de l'abbaye du *Plessis-Girmoult*, qui lui avait été résignée en 1672 par l'abbé de Thorigny-Matignon, son successeur au siège de Condom, dont il s'était démis en 1671 par un scrupule peu commun à cette époque, le conduisit plusieurs fois, comme l'établissait naguère M. Gasté, dans son *Bossuet en Normandie*, *Discours* de rentrée solennelle des Facultés de Caen (4) (1893); *Gassicourt-les-Mantes*, dont il était aussi prieur, depuis qu'en 1660 l'évêque d'Auguste, suffragant de Metz, M[gr] Bédacier, lui avait fait en mourant ce cadeau, si vivement contesté par des compétiteurs dont le plus ardent était le futur évêque de Belley, dom Pierre du Laurens, re-

(1) D'ALEMBERT : *Éloge de Bossuet*, 1779.

(2) En 1674.

(3) *Lettre* de l'abbé Le Dieu, 15 nov. 1696.

(4) M. Gasté évalue à 10 ou 12.000 livres et Le Dieu à 8 ou 9.000 livres le revenu du Plessis-Grimoult.

ligieux de Cluny (1); *Beauvais,* où Louis XIV, pour le dédommager des 40.000 livres de rente dont il s'était privé en se démettant de l'évêché de Condom, lui avait donné, le 14 août 1672, l'abbaye de Saint-Lucien, dans laquelle, disent les registres de l'Hôtel de Ville de Beauvais en 1680, la municipalité alla rendre visite au cardinal d'Estrées et à l'évêque de Condom, à qui l'on avait offert, la veille, « comme à leurs Majestés, et aux princes et princesses », quelques « petits présents » (2); *Granvilliers,* où la charité du grand évêque le conduisit au mois de septembre suivant, pour faire une visite aux habitants désolés d'un terrible incendie, et d'où il alla, sans doute, présider, à son abbaye de Saint-Lucien, la translation d'une relique de saint Jean-Baptiste, le 27 octobre 1680; *Saint Denis,* où il « versait des larmes avec des prières » sur les tombes royales de la duchesse d'Orléans et de la reine Marie-Thérèse; *Issy,* où eurent lieu les fameuses conférences entre Bossuet, Mgr de Noailles et M. Tronson, que M. Levesque racontait naguère dans le *Bulletin trimestriel* de Saint-Sulpice, et d'où sortirent les 34 Articles d'Issy contre le Quiétisme; *Paris* enfin, où, pendant dix années, 1642-1652, le collège de Navarre vit en lui le plus pieux, le plus aimable et le plus brillant de ses étudiants de théologie, et où les églises des Minimes, des Grandes Carmélites de la rue Saint-Jacques, des Petites Carmélites de la rue du Bouloi, du Louvre, de Saint-Thomas du Louvre, de l'Hôpital Général, de Saint-Lazare, de la Visitation, de Sainte-Marie de Chaillot, de Saint-Gervais, de Saint-Sulpice, des Nouvelles Catholiques, des Jacobins, des Jésuites, des Feuillants de la rue Saint-Honoré et de la rue d'Enfer, des Pères de la Merci, de Saint-Victor, des Grands Augustins et de Notre-Dame, entendirent maintes fois la parole de celui que les gazettes du temps appelaient un « docteur angélique », un prédicateur « incomparable », qui « prêchait divinement », et dont Sainte-Beuve (3)

(1) Voir *Bossuet, prieur de Gassicourt-les-Mantes*, par M. E. Jovy de Vitry (*Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, 1896-99.)

(2) Le P. Griselle : *Revue Bossuet*, 25 janvier 1900, p. 26.

(3) *Causeries du lundi*, x, p. 182.

nous dit que c'est « la voix la plus simple, la plus forte, la plus brusque, la plus familière, la plus soudainement tonnante » qui fut jamais.

Et *Lyon*, Messieurs, Lyon, siège de la primatie des Gaules n'aurait-il eu aucun rapport avec « notre grand Bossuet », comme l'appelle Léon XIII ? Il me répugnait de le croire. J'ai cherché dans les bibliothèques de Lyon et de Meaux ; grâce à Dieu, j'ai trouvé, et je suis heureux et fier de vous dire, ce soir, que la grande Église de Lyon a écrit en 1693 au grand évêque de Meaux pour « le prier de venir la gouverner » et que, dans trois lettres de Bossuet à cette époque, il parle lui-même du bruit de sa nomination comme archevêque de Lyon.

I

C'est dans une phrase perdue vers la fin des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, page 173, que se trouve le premier de ces renseignements précieux pour l'histoire de Lyon.

Il s'agit du mariage du Dauphin, le royal élève de Bossuet, mariage après lequel, en 1680, « M. de Condom, se trouvant libre, était destiné à la première église du royaume qui viendrait à vaquer ». Mgr de Vialard, évêque de Châlons, très infirme, le demandait au roi pour ce siège épiscopal ; Mgr de Ligny, évêque de Meaux, très infirme aussi, « le souhaitait ardemment pour successeur ». « Depuis, dit Le Dieu, dans les vacances qui sont arrivées, il a été désiré à Beauvais, à *Lyon*, à Sens, et *ces Églises lui écrivirent leurs vœux*, le *priant de venir les gouverner*. C'était à qui l'aurait. »

Rien de plus juste que ce dernier trait. — L'Église de Beauvais, la première, en 1679, après la mort de Mgr Choart de Buzenval, sollicita l'honneur d'être gouvernée par l'orateur illustre, dont l'*Exposition de la doctrine catholique en matière de controverse* avait dans l'Europe entière un immense retentissement. Mais, comme je l'ai établi ailleurs (1), après M. Gazier (2), Bossuet ne fut pas nommé à Beauvais, soit

(1) *Encore Bossuet et le Jansénisme.* Voir *Autour de Bossuet*, I.
(2) *Revue politique et littéraire*, 12 juin 1875.

parce que sa modeste naissance ne permit pas au roi, dit Amelot de la Houssaye dans ses *Mémoires*, de l'élever à un évêché qui était un comté-pairie, soit plutôt parce qu'il refusa ce que Louis XIV exigeait de lui. « Il y a, dit-il simplement au roi, des choses que la conscience ne permet pas « de faire. » Il s'agissait « d'écraser » certains catholiques suspects de jansénisme, et la bénignité du grand évêque répugnait à cet « écrasement », alors surtout que, depuis la Paix de Clément IX, en 1668, la « secte » janséniste était en règle avec l'Église, signait le Formulaire et travaillait même à réfuter le protestantisme. « Je ne veux pas la mort du pécheur, dit l'Écriture, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » — Après Beauvais, c'est Meaux qui demanda et obtint pour évêque, le 5 mai 1681, celui dont le *Discours sur l'Histoire universelle* venait de paraître avec un merveilleux succès. La joie et le ravissement de tout le diocèse nous sont attestés par le *Mercure galant* de mars 1682, qui consacre plus de 50 pages à raconter l'entrée triomphale de Bossuet à Meaux, les 7 et 8 février, et les splendides préparatifs presque improvisés en son honneur par la population, par les autorités civiles et militaires. On conserve encore à Meaux les délibérations de la municipalité décrétant des harangues et des illuminations en l'honneur de l'illustre prélat, et, ce qui paraîtra plus significatif, c'est que deux ans après, le 12 mai 1684, les habitants de Coulommiers « firent bien mieux que ceux de Meaux » : car, ajoute Janvier, curé de Saint-Thibaut-lès-Meaux, « la ladrerie avait paru à ne point décorer rien pour recevoir ce digne prélat » (1). — L'archevêché de Sens, un des plus riches de France, puisque, vers la fin du XVIIIe siècle, le triste Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, s'y fit nommer, en 1787, pour avoir quelque cent mille livres de rente de plus, l'archevêché de Sens fut vacant en 1685 par la mort de Mgr de Montpezat : c'est alors que le chapitre demanda M. de Meaux. Mais Louis XIV y nomma Mgr de la Hoguette, évêque de Poitiers, qui, par suite des démêlés de la cour de France avec Rome, à la suite des quatre Articles de 1682, ne devait obtenir ses

(1) Voir la *Revue Bossuet*, du 25 avril 1900, p. 108, note 2.

Bulles qu'en 1693. Bossuet, il faut le dire, s'était refusé toujours à toute démarche auprès du roi. « A Dieu ne plaise que j'en use ainsi ! » avait-il répondu.

L'archevêché de *Lyon* devint vacant le 3 juin 1693 par la mort de Mgr Camille de Neuville de Villeroy, oncle du maréchal de Villeroy et qui, pendant quarante ans, de 1653 à 1693, avait admirablement administré son vaste diocèse, créé la maison des Filles repenties, le couvent du Verbe incarné, le couvent des Trinitaires pour la rédemption des captifs, le grand séminaire Saint-Irénée, le séminaire Saint-Charles et l'institut des sœurs Saint-Charles, organisés par l'illustre abbé Démia pour l'œuvre des Petites Écoles : preuve convaincante, irréfragable après bien d'autres, que l'Église n'a pas attendu la Révolution et les lois scolaires des Ferry, des Paul Bert et des Goblet, pour donner l'instruction gratuite aux enfants du peuple et des ouvriers.

Massillon, qui, tout jeune encore, — il n'avait que trente ans — prononça l'*Oraison funèbre* du prélat défunt, adressait ces paroles aux « illustres citoyens de cette ville affligée » : « Le magnifique appareil de cette triste cérémonie, où il semble que l'excès de votre douleur ne trouve plus d'adoucissement que dans un excès de reconnaissance, fait assez connaître que vous croyez devoir à la conduite et à la piété de ce grand homme les richesses de la terre et celles du ciel, puisque vous les jetez avec tant de profusion sur le pompeux tombeau que vous lui avez élevé dans ce temple. » Et l'orateur appliquait à l'archevêque de Lyon ces paroles de l'*Ecclésiastique* à propos du grand prêtre Simon : « Il fut un pontife illustre, qui a su augmenter le bonheur et la puissance de la ville, qui s'est acquis de la gloire au milieu de sa nation, et qui a été honoré par les fonctions de son ministère, dans la maison du Seigneur et dans l'enceinte du temple. »

On comprend que, pour donner un digne successeur à Mgr de Neuville, l'un des plus éminents archevêques qu'ait eus Lyon, et à son prédécesseur, le cardinal Louis-François du Plessis de Richelieu, frère du grand ministre et archevêque de Lyon pendant vingt-cinq années d'inoubliable mémoire, 1628-1653, puisqu'elles ont vu, en 1643, la consécration

solennelle de Lyon à Marie, à Notre-Dame de Fourvières, on comprend que l'Église de Lyon, représentée par le vénérable chapitre des Chanoines Comtes de Lyon à Saint-Jean, ait aussitôt songé au plus illustre évêque de France, à celui que l'éloquence incomparable de ses dernières *Oraisons funèbres* de la reine Marie-Thérèse, de la Princesse Palatine, de Michel Le Tellier, du grand Condé, rendait encore moins célèbre que le succès de son « livre d'or » de l'*Exposition*, — comme l'appelaient Leibniz et Mgr de Furstemberg, qui ne savaient pas pourtant que, de 1677 à 1682, il avait produit en France plus de 30.000 conversions, — que le succès du *Discours sur l'Histoire universelle*, de la *Conférence avec M. Claude*, du *Traité de la communion sous les deux espèces*, et surtout de l'*Histoire des variations*, que M. Brunetière appelait l'autre jour à Rome, dans sa superbe conférence sur la *Modernité de Bossuet*, devant dix cardinaux et toute l'élite des prélats, des ambassadeurs et de l'aristocratie romaine, « le plus beau livre de la langue française », sans parler des six *Avertissements aux protestants* et de l'*Explication de l'Apocalypse*, qui faisaient alors de M. de Meaux « un Père de l'Église », comme en ce moment même, le 15 juin 1693, La Bruyère le proclamait en pleine Académie.

Certes, ce « Père de l'Église » était bien digne de porter le titre glorieux de primat des Gaules, et il serait curieux de savoir en quels termes les Chanoines Comtes de Lyon le « priaient de venir les gouverner ». Malheureusement, ni la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, dont l'excellent Supérieur a eu la bonté de faire pour moi les plus minutieuses recherches, ni les archives de la préfecture du Rhône, où mon savant collègue M. l'abbé Martin a bien voulu compulser les *Registres capitulaires* qui forment 200 volumes, ne contiennent la lettre de l'Église de Lyon à Bossuet, dont Le Dieu parle en homme qui en avait lu « les vœux ». Le prélat dut la détruire par modestie.

Mais, à défaut de cette lettre, j'ai pu reconstituer l'histoire des relations nombreuses de Bossuet avec les Lyonnais, relations qui expliquent la demande à lui adressée par les Chanoines Comtes de Lyon.

II

Savez-vous d'abord que, pendant les dix à onze ans, 1659-1670, que Bossuet habita au doyenné de la collégiale de Saint-Thomas du Louvre, chez son ancien condisciple de Navarre, l'abbé Léonard de Lamet, il eut pour commensaux et pour amis deux dignitaires de l'Église de Lyon, *le prieur de Saint-Irénée* et le *grand obéancier* de la collégiale *de Saint-Just*, qui était de droit l'orateur du clergé de Lyon et portait la parole aux entrées solennelles des rois, des papes et de leurs légats?

Le grand obéancier des Chanoines barons de Saint-Just, — de cette église la plus antique de Lyon, où Clément V avait été sacré pape, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, — était l'*abbé Hugues Jannon,* parent de Bossuet, originaire comme lui d'une famille parlementaire de Dijon et, de plus, aussi intimement lié que lui à l'illustre abbé de la Trappe, de Rancé, « un autre saint Bernard », ainsi que l'appelle Bossuet. Cet excellent et pieux ecclésiastique, que Bossuet avait délégué à Condom pour y prendre en son nom possession du siège épiscopal de cette ville, aurait-il pu résister au plaisir de faire connaître et de glorifier à Lyon le cousin si éloquent et si célèbre qui était déjà l'immortel honneur de sa famille, ou plutôt de la France?

Quant à l'*abbé François Tallemant*, prieur de Saint-Irénée, il faisait figure de grand personnage au XVIIe siècle, comme aumônier de Louis XIV pendant 24 ans. Frère de Gédéon Tallemant des Réaux, — l'auteur des *Historiettes*, « le Brantôme du XVIIe siècle », dont on a dit qu'il « a médit avec délices » et qu'il doit être tenu pour aussi suspect que « cette méchante langue » de Bussy, — l'abbé François Tallemant est loué par l'abbé de Marolles, qui, dans ses *Mémoires,* parle de « son esprit si poli et si délicat, comme celui de son frère ». Mais dans la liste des écrivains pensionnés par Colbert et Louis XIV sur la recommandation de Chapelain, « le mieux renté de tous les beaux esprits », on lit cette note, qui aurait presque réconcilié Boileau avec « l'auteur dur, à l'âpre et rude verve »,

du poème de *La Pucelle*, tant elle est faite avec un esprit de bon aloi, dont Chapelain était peu coutumier : « (L'abbé Tallemant) sait assez la langue grecque et latine, et pour le français, ce qu'il écrit n'est pas naturel. On n'a rien vu de lui qu'il ait fait de son chef que quelques lettres et quelques préfaces, dont on ne saurait dire ni bien ni mal. Il s'est jeté dans la traduction des *Vies* de Plutarque, à quoi, par un grand travail, il réussit fort bien. D'autre entreprise où il faut du fond et des desseins, il ne s'en tient pas lui-même capable. » Cela n'empêchait pas l'abbé Tallemant d'être en même temps abbé du Val chrétien, prieur de Saint-Irénée, aumônier du roi et membre de l'Académie française depuis 1651. A une époque où les membres de cette société naissante étaient surnommés, qui Son Éminence, qui Son Excellence, qui Sa Grandeur, on avait baptisé l'abbé Tallemant « Son Inquiétude », à cause de son caractère inquiet et agité. D'ailleurs, quoique académicien 20 ans avant Bossuet, il n'est immortel que par un vers de Boileau, qui, dans l'*Épître à Racine*, l'appelle

... le sec traducteur du français d'Amyot.

Rassurez-vous, Messieurs : Tallemant n'était pas Lyonnais; il était originaire de La Rochelle. Mais, en venant à Lyon pour exercer ses fonctions ou pour toucher ses rentes de prieur de Saint-Irénée, il eut maintes occasions de rendre témoignage des éclatants succès d'orateur, de précepteur, de controversiste, d'historien, de théologien, remportés par son commensal et son ami, l'abbé Bossuet, devenu M. de Condom et puis M. de Meaux. L'abbé Tallemant put en parler de plus en plus magnifiquement jusqu'à l'année de sa mort, en 1693, où l'archevêché de Lyon devint vacant.

Mais voici un vrai Lyonnais, et un Lyonnais célèbre, en relations personnelles avec Bossuet. Il s'agit de *Jacob Spon*, fils d'un médecin distingué de cette ville, médecin lui-même et surtout archéologue, numismate, savant voyageur et le premier des épigraphistes français. Chateaubriand, Léon Renier, de La Borde, Edmond Le Blant ont fait ressortir ses mérites. « Il est une des gloires de Lyon, dit Léon Renier, l'antiquaire

le plus savant que cette ville ait produit. » Né en 1647, il fut de bonne heure à Paris l'élève de *Pierre de Carcavi,* un lyonnais aussi, que Colbert avait fait nommer bibliothécaire de Louis XIV et qui fit à Bossuet et à son royal élève, le Dauphin, le 22 mars 1677, les honneurs de cette Bibliothèque du roi, dont le grand évêque dit, dans son *Histoire abrégée de France* (Louis XI, vers la fin) « que le monde n'a rien de plus curieux ni de plus beau ».

Jacob Spon publiait, en 1673, ses *Recherches des curiosités et antiquités de la ville de Lyon,* où il marchait si bien à la suite de Claude Bellièvre, de Nicolas de Langes, de du Choul et des Pères Génovéfains, qu'il y a cinquante ans environ le Conseil municipal de Lyon s'honorait en votant une réédition de cet ouvrage aux frais de la ville. En 1674, paraissait un autre livre de Jacob Spon, *l'Origine des étrennes.* Pendant les années 1674, 1675, 1676, il faisait, avec Vaillant d'abord, un voyage en Italie, puis, avec trois gentilshommes anglais, un voyage très pénible et très méritoire, en Dalmatie, en Grèce, en Macédoine, en Asie Mineure, d'où il rapportait plus de 2.000 inscriptions. Il consignait le résultat de ses recherches dans son *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant,* qui parut en 1678 et que Jacob Spon, quoique protestant, ne craignit pas de dédier au célèbre jésuite, le P. de La Chaise, archéologue à ses heures et ancien professeur au Collège de la Trinité à Lyon. Guillet de Saint-Georges, dont Jacob Spon avait démonétisé les récits fantaisistes sur les pays orientaux, l'attaqua violemment; Jacob Spon, malgré les conseils de ses amis, Huet, Charpentier, Bayle, Galland, le P. Ménestrier, de Lyon, répondit à ces attaques. C'est ici que se placent ses relations avec Bossuet.

Ils avaient un ami commun, l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, fort connu comme « l'officieux chargé d'affaires » de tous les érudits de l'Europe. Jacob Spon se servit de son intermédiaire pour demander à Bossuet de faire agréer par le Dauphin la dédicace de deux de ses nouveaux livres, les *Miscellanea eruditae antiquitatis* et la *Réponse à la Guilletière.* — Cette démarche prouve d'abord qu'aux yeux des protestants de Lyon, comme de toute la France,

Bossuet passait pour le plus accueillant des hommes envers les Réformés, « les frères errants », ainsi qu'il les appelait, et non pas pour le persécuteur « féroce », excitant « Boufflers aux dragonnades », « bénissant Montrevel » et « les ménades, les bacchantes du meurtre », que Victor Hugo nous dépeint dans maints endroits de ses dernières œuvres, aussi haineusement sectaires qu'étrangement « apocalyptiques », suivant le mot de M. Brunetière. Jacob Spon pensait comme le ministre Du Bourdieu, écrivant à M. Du Saussan, conseiller à la cour des aides de Montpellier et protestant, lui aussi, que Bossuet n'avait que « des manières honnêtes et chrétiennes », n'employait « que des voies évangéliques » et méritait « de la reconnaissance pour ses soins charitables..., pour ses intentions droites et pures ».

En tout cas, l'événement justifia les espérances de Jacob Spon. Bossuet répondit de Saint-Germain à l'abbé Nicaise, le 9 février 1679 : « Vous pouvez assurer M. Spon, Monsieur, que ses *Miscellanea* seront bien reçus de Mgr le Dauphin et qu'il peut les lui dédier, aussi bien que sa *Réponse à la Guilletière*. Nous avons estimé son dictionnaire. Pour son *In te Domine, speravi* (élucubration protestante de Spon), il nous a paru ce qu'il était, c'est-à-dire ridicule et profane. Au surplus, j'ai ouï dire qu'il y avait quelques bonnes remarques dans son livre : car pour moi, je n'en ai rien lu ; mais j'ai lu avec grand plaisir tout le *Voyage* de M. Spon, plein de belles observations et de recherches curieuses de l'antiquité. Il a donné au public une bonne opinion de son érudition, qui prépare bien les voies à ses *Miscellanea.* » Et alors l'excellent prélat se donnait la peine de corriger lui-même l'inscription latine qui devait servir pour la dédicace de l'ouvrage au Dauphin : « Je ne sais, écrivait-il, ce que peut signifier parmi nous le *principi juventutis*, ni le *tutelari genio pacis*. Pour le *a divis concesso*, l'allusion en est ingénieuse ; mais il est païen, et s'il faut imiter les anciens, c'est principalement en ce qu'ils ont fait leurs inscriptions selon leurs mœurs et leur religion, sans y rien mêler d'étranger. Les auteurs exacts n'approuveront pas qu'on se serve du mot *divi* pour les saints, quoique les catholiques s'en soient servis aussi bien que les protestants. Dans

l'inscription pour le roi, il y a trois adverbes de suite, *celeriter, fortiter, audacter,* ce qui est du style affecté plutôt que de la grandeur qui convient aux inscriptions : je les ôterais tous trois. Je doute aussi un peu du mot *conculcatis,* et je ne sais si ce mot se trouve en ce genre ; il paraît un peu trop figuré et trop éloigné de la simplicité. Je ne sais si *pace data* ne serait pas mieux qu'*oblata.* Lè reste est excellent. »

Un latiniste comme notre savant doyen de la Faculté des Lettres pourrait nous dire jusqu'à quel point Bossuet se montre cicéronien émérite dans ces remarques, dont la justesse parut telle à Jacob Spon qu'il les suivit exactement dans la dédicace des *Miscellanea.*

Pour vous, Messieurs, vous aurez noté avec quel soin Bossuet proscrit « le style affecté », « trop figuré, trop éloigné de la simplicité ». Déjà en 1669, dans son *Écrit composé pour le cardinal de Bouillon sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur,* il avait dit du style de Balzac que « c'est le style du monde le plus vicieux, parce qu'il est le plus affecté et le plus contraint ». Bossuet s'inspire de la grande école de Pascal, « étonné et ravi », quand il trouvait « le style naturel »; de la grande école de Boileau, de Molière, de Racine et de La Fontaine, disant en 1661 :

> Et maintenant il ne faut pas
> Quitter la nature d'un pas.

Bossuet écrit toujours comme il parlerait, simplement, naturellement; et, chose merveilleuse! le plus grand de nos écrivains est le moins styliste de tous, le plus naturel dans sa simplicité et dans sa magnificence.

Mais continuons la *Lettre* de M. de Condom : « Voilà, Monsieur, ajoute-t-il pour l'abbé Nicaise, ce que vous avez souhaité de moi, c'est-à-dire mon avis très simplement. Conseillez à M. Spon d'éviter les railleries excessives dans sa *Réponse aux turlupinades :* elles tombent bientôt dans le froid, et il sait bien que les plaisanteries ne sont guère du goût des honnêtes gens; ils veulent du sel et rien de plus. S'il faut rail-

ler, ce doit du moins être avec mesure. Assurez-le de mon estime. Comme je le vois né pour le bon goût, je serais fâché qu'il donnât dans le mauvais. » — Quelle délicate et précieuse franchise! Bossuet en use vis-à-vis de Jacob Spon lui-même : « J'ai présenté à Mgr le Dauphin votre défense (la *Réponse à la Guilletière*), lui écrit-il en 1679; elle a été bien reçue, et j'ai ordre de vous témoigner qu'il estime votre mérite. M. le duc de Montausier verra avec plaisir votre ouvrage, plein d'érudition agréable et curieuse. Mais vous lui devez un livre : je lui donnerai, de votre part, celui que vous avez envoyé pour moi. (On n'est pas plus prévenant ni plus gracieux.) Je suis, Monsieur, fort content de votre manière de traiter les choses et de vos belles recherches. Si vous m'en croyez, vous ne vous amuserez plus dorénavant à des réponses et à des querelles dont le public n'a que faire. C'est assez d'avoir donné ce permier écrit à votre défense : au surplus, donnez-nous de bonnes choses comme vous le pouvez; c'est bien répondre que de bien faire. Quant à votre grand ouvrage, M. le chancelier est ferme à ne donner le privilège qu'après que les ouvrages entiers ont été examinés, et on ne serait pas bien reçu à lui demander autre chose : au surplus, je vous rendrai tout le service que je pourrai, comme un homme qui a pour vous toute l'estime possible. Je suis, Monsieur, etc. »

Le 15 octobre 1679, Bossuet ayant reçu le commencement des *Miscellanea*, en remercie Jacob Spon au nom du Dauphin, « qui lui a commandé d'écrire qu'il l'avait eu très agréable », au nom du duc de Montausier, qui « l'a prié de lui faire ses compliments ». Le prélat *félicite* l'auteur de l'inscription, qu'on a « trouvée belle, quoiqu'il eût été mieux de ne point mettre le nom de Bourbon, qui s'éteint dans la branche qui vient à la couronne ». « L'impression et les figures, ajoute-t-il, sont fort belles; les choses sont curieuses et bien expliquées. Le public vous doit savoir gré du soin que vous prenez de l'instruire si bien. Pour moi, outre que je rentre dans ce sentiment, je vous suis obligé, en mon particulier, et suis de tout mon cœur, etc. »

Comme voilà bien Bossuet, serviable et bon pour tous, surtout pour les « frères errants », vis-à-vis desquels on a osé le

dire « intolérant! » Le Lyonnais Jacob Spon ne le croyait pas, lui qui écrivait à l'abbé Nicaise le 11 avril 1681 (?) : « J'estime beaucoup ce qui vient de M. de Meaux, quoique ce soit notre plus dangereux ennemi. » Double hommage rendu, d'une part, au génie du controversiste, et, de l'autre, à la bonté parfaite du convertisseur.

Jacob Spon, réformé très ardent, dédia son *Histoire de la République de Genève,* en 1680, au P. de La Chaise. Celui-ci lui fit remarquer aimablement qu'il regrettait beaucoup de voir un esprit amoureux, comme le sien, de l'antiquité, s'éprendre d'une religion aussi jeune que la Réforme. Aussitôt Spon d'écrire et de publier sa *Lettre au P. de La Chaise, confesseur du roi, sur l'antiquité de la religion* (1681), où il s'efforçait de prouver que le protestantisme est aussi ancien que le monde (?). Le grand Arnauld fit une réponse magistrale, mais anonyme, à cet étrange factum, et Bossuet écrivait aussitôt à l'abbé Nicaise, le 6 juillet 1681 : « Je suis persuadé que le livre sur la lettre de M. Spon est de M. Arnauld, quoique son nom n'y soit pas. L'ouvrage est fort et, à mon avis, d'une très bonne et très solide doctrine. Notre bon ami M. Spon avait dit bien des pauvretés dans sa lettre. » Ce « bon ami » du grand évêque publia encore, en 1683, les *Recherches d'antiquités dans le Midi;* mais, ayant perdu son père, l'année suivante, et souffrant des persécutions dont ses coreligionnaires étaient l'objet, il quitta Lyon en 1684, malgré les égards que lui prodiguaient l'intendant et l'archevêque, et il alla mourir misérablement, le 25 décembre 1685, à l'hôpital de Vevey, en Suisse.

La ville de Lyon s'est honorée en lui élevant une statue dans son Palais des arts; mais on aurait dû graver sur le piédestal ce que le grand évêque de Meaux a écrit de flatteur sur le « bon goût », « l'érudition » et les ouvrages de cet illustre Lyonnais.

III

Pendant que Bossuet était en correspondance avec lui, l'Assemblée de 1682 avait été convoquée, et le roi avait voulu

que le nouvel « évêque de Meaux en fût » (1). Nous touchons ici à la grande erreur de Bossuet, et nous sommes bien à l'aise, nous, catholiques, pour en parler à la suite de notre grand Pape Léon XIII, qui, en recevant M. Brunetière, après sa magnifique conférence sur Bossuet, se faisait répéter ce que l'illustre critique avait dit pour établir que Bossuet est moderne, soit comme écrivain, orateur et poète, soit comme partisan de la réunion des Églises, soit comme défenseur du dogme de la Providence, et ajoutait aussitôt, d'après une dépêche de notre chère et vaillante *Croix :* « S'il y a quelque chose de vieux dans Bossuet, c'est son gallicanisme, facile à excuser et facile à oublier en considération de tant de génie et de tant de services rendus. » Ces grandes et nobles paroles sont la réponse la plus autorisée à toutes les diatribes d'un Joseph de Maistre, d'un Lamennais, d'un Rohrbacher, d'un Réaume, d'un Mgr Fèvre, d'un Gérin et de toute une école, d'après laquelle, comme d'après l'auteur de l'*Église gallicane*, Bossuet n'aurait fait que « déchoir » après 1682. — Eh quoi! une déchéance, l'*Histoire des variations*, « le plus beau livre de notre langue »! Une déchéance, les *Avertissements aux protestants*, si dignes de cette *Histoire!* Une déchéance, des chefs-d'œuvre comme le *Traité de la concupiscence*, comme les *Maximes et Réflexions sur la comédie*, comme la *Défense de la tradition et des saints Pères*, comme les deux traités sur les *États d'oraison*, et surtout comme les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, « au-dessus desquels il n'y a rien » en français!

Au lieu donc de nous en rapporter à des auteurs passionnément injustes, écoutons un historien impartial, M. Gaillardin, dans sa grande *Histoire du règne de Louis XIV*, où il s'inspire des *Nouveaux opuscules* de l'abbé Fleury, publiés par l'illustre abbé Émery, de Saint-Sulpice : « Quand on parle de l'Assemblée de 1682, dit-il, v, p. 69, le nom de Bossuet se présente à tous les souvenirs. La routine n'en démord pas : il a été l'âme, le dominateur de l'Assemblée; l'œuvre de l'Assemblée est l'œuvre de Bossuet. Au contraire,

(1) *Opuscules* de Fleury, p. 210.

il ressort clairement de ses lettres, de ses confidences (voir en particulier sa lettre à Rancé et ses confidences à Fleury et à l'abbé Le Dieu), et surtout du fameux *Sermon sur l'Unité de l'Église*, qu'il appréhendait, dans cette convocation extraordinaire, de grands dangers pour l'Église. Il ne ressort pas moins clairement de la marche de l'Assemblée qu'il en a été tout au plus et par moments le modérateur, qu'il a été débordé par des meneurs rompus à l'intrigue, que plus d'une fois ses avis ont été méprisés, ses propositions raturées. » Il disait à l'archevêque de Reims : « Vous aurez la gloire (?) d'avoir terminé l'affaire de la régale ; mais cette gloire sera obscurcie par ces propositions odieuses (les quatre Articles). » En somme, il empêcha « un schisme », et il pouvait écrire, le 9 décembre 1697 : « A l'égard de ce qu'on dit du clergé de France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'Assemblée de 1681 et 1682, et ce que je fis pour empêcher qu'on n'allât plus loin. » Ici, M. Gérin, qui se pique de rectifier la citation inexacte faite par l'abbé Émery, laisse de côté tout le dernier membre de phrase : « *qu'on n'allât plus loin* ». Mauvaise foi, ou négligence coupable!

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée de 1682 mit Bossuet en rapport avec un Lyonnais distingué. — Était-ce l'archevêque M[gr] de Neuville de Villeroy? Il semble que la place de ce prélat, qui portait un beau nom et jouissait d'une haute autorité, était marquée au premier rang dans une Assemblée du clergé de France. Eh bien, c'est l'honneur de ce grand archevêque et par là même de l'Église de Lyon, qu'il ait été écarté par la Cour et par Colbert, le véritable auteur, avec l'archevêque de Paris, de Harlay, de la Déclaration de 1682, comme Bossuet l'attestait à Le Dieu, le 17 janvier 1700. « L'Assemblée se tenant dans la primatie (de l'archevêque de Lyon), dit un manuscrit inédit, à la date du 3 avril 1682, il aurait fallu le faire président au préjudice de M. de Paris (de Harlay, comme Pierre d'Espinac et Claude de Bellièvre, archevêques de Lyon, avaient présidé les Assemblées de 1579 et de 1606). Cela a été cause qu'il n'a pas été nommé. Il soutient que l'Assemblée ne peut avoir la force d'un Concile national, où tous les évêques sont convoqués. » L'archevêque de Lyon avait mille fois raison. Il

aurait même pu ajouter que les 37 archevêques et évêques de l'Assemblée de 1682 commettaient une faute grave, en voulant faire une déclaration solennelle de leur doctrine sur les limites d'un pouvoir établi au-dessus d'eux. Mais, si Mgr de Neuville de Villeroy n'allait pas si loin, il était très indépendant vis-à-vis de la cour et aurait exercé dans l'Assemblée de 1682 une influence contraire aux volontés de Colbert et du roi. Saint-Simon a laissé sur M. de Lyon une page immortelle, qu'il fait bon relire aujourd'hui, où nos évêques, hélas! sont à la merci des préfets et des injustices arbitraires du Gouvernement. « Il (M. de Neuville) commandait à Lyon et dans tout ce gouvernement avec une autorité d'autrefois. Les intendants (les préfets de l'époque) souffraient impatiemment de n'y être rien, d'y faire peu de chose, et l'archevêque était en attention continuelle sur eux pour les contenir et ne leur rien passer. Ces dispositions réciproques en avaient fait rappeler beaucoup, à mesure qu'ils se brouillèrent avec l'archevêque. Le roi, las enfin d'en changer sans voir cesser les démêlés, envoya le duc de Villeroy, gouverneur de la province, à Lyon, avec tout pouvoir, et au même temps le chargea d'une liste entière du Conseil (1) pour la montrer à son oncle, afin qu'il y choisît qui bon lui semblerait, et qu'après cela au moins il vécût en repos. (Voyez-vous d'ici, Messieurs, le Président de la République ou le ministre de l'intérieur envoyant la liste des préfets à Son Éminence le cardinal et le chargeant de choisir le préfet du Rhône?) Le duc, depuis maréchal de Villeroy, partit tout bouffi d'une distinction si extraordinaire (2) et ne douta pas que son oncle ne s'en trouvât comblé; mais le petit bonhomme lui dit d'abord qu'il n'était qu'un sot, qu'il n'avait qu'à rempocher sa liste et dire au roi qu'il estimait tant tous ceux de son Conseil qu'il n'y pouvait choisir personne et que tous lui seraient également bons; puis ajouta qu'il ne serait pas la dupe d'en demander aucun, pour qu'on lui fermât la bouche sur ce choix, dès qu'il s'en voudrait plaindre;

(1) Il s'agit du Conseil d'État ou des parties, où l'on prenait les intendants.

(2) C'est lui dont le même Saint-Simon dit que « sa suffisance n'avait d'égale que son insuffisance ».

que c'était une porte qu'il ne se fermerait jamais et le moyen de les tenir de court ou de les faire ôter, et lui cependant de demeurer le maître. Il tint parole, et le demeura si bien qu'en aucun temps personne n'a été si maître que lui jusqu'à sa mort. »

On comprend qu'à la place d'un archevêque, très gênant pour le pouvoir et grand ami des jésuites, auxquels il légua sa bibliothèque de plus de 4.000 volumes, sauf la collection des Conciles, Colbert et de Harlay aient fait élire comme députés de la province de Lyon, à l'Assemblée de 1682, l'évêque de Langres, Armand de Simiane de Gordes, premier aumônier de la reine, « un vrai gentilhomme, dit Saint-Simon, et le meilleur homme du monde, » que « tout le monde aimait » et qu'on appelait volontiers « le bon Langres », mais qui « n'était pas fait pour être évêque », tant « il jouait à toutes sortes de jeux et le plus gros jeu du monde »; et l'évêque d'Autun, Roquette, que Molière n'a pas caricaturé dans *Tartufe*, mais dont la Bruyère et Saint-Simon ont immortalisé les ridicules. « C'était, dit l'auteur des *Mémoires*, (un) homme de fort peu, qui avait attrapé l'évêché d'Autun, et qui, à la fin, ne pouvant mieux, gouvernait les États de Bourgogne à force de souplesses et de manège autour de M. le Prince. Il avait été de toutes les couleurs : à Mme de Longueville, à M. le prince de Conti, son frère, au cardinal Mazarin... Tout lui était bon à espérer, à se fourrer, à se tortiller. » C'est lui, nous raconte Racine dans ses *Fragments historiques*, qui, montrant à Le Tellier, archevêque de Reims, un beau buffet d'argent et lui disant qu'il était pour les pauvres, s'attira cette réponse : « Vous auriez pu leur en épargner la façon. »

A côté des évêques d'Autun et de Langres, la province de Lyon avait envoyé à l'Assemblée de 1682 plusieurs ecclésiastiques comme députés du second ordre, entre autres le Lyonnais *Claude de Saint-Georges*, Chanoine Comte de Lyon à Saint-Jean, précenteur de l'Église et agent général du clergé de France — ce qui était alors un grand honneur et une haute situation. Claude de Saint-Geroges eut donc la joie d'entendre, le 9 novembre 1681, dans l'église des Grands Augustins, le sermon d'ouverture de l'Assemblée prononcé par M. de

Meaux, le *Sermon sur l'unité de l'Église*, que Rohrbacher appelle « un sophisme », mais dont Bossuet pouvait écrire le 10 novembre au docteur Dirois : « J'aurais prêché dans Rome ce que je dis avec autant de confiance que dans Paris », et plus tard, en 1693, à Mme de Luynes : « De grands cardinaux m'ont écrit de Rome que le Pape avait lu et approuvé mon discours. » L'abbé Maury l'appelait avec raison « un prodige d'érudition, d'éloquence, de sagesse et de génie » et Nisard « un chant et comme un hymne de triomphe ». Son *Sermon* fut publié par ordre de l'Assemblée en janvier 1682, après avoir été relu par une commission spéciale, composée des deux archevêques de Paris et de Reims, de l'évêque de Tournay et de quatre députés du second ordre : « L'on alla jusqu'à la chicane; mais il passa tout d'une voix qu'on n'y changerait pas une syllabe », ainsi que l'écrivait l'orateur au cardinal d'Estrées, le 1er décembre 1681. Tous les Lyonnais y purent admirer avec un légitime orgueil un passage fameux. Bossuet, parlant de « cette chaire romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi « la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, l'Église mère..., le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement », ajoutait : « Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, *saint Irénée,* saint Prosper, saint Avite, saint Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble ». Il y a mieux encore, dans la deuxième partie du *Sermon*, où, à propos de l'Église gallicane, l'orateur s'écrie, après avoir constaté que le Seigneur avait excité « saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer dès les premiers temps les évêques qui ont fondé nos églises » : « Il est vrai qu'il nous est venu d'Orient, et par le ministère de saint Polycarpe, une autre mission qui ne nous a pas été moins fructueuse. C'est de là que nous avons eu le vénérable vieillard saint Pothin, fondateur de la célèbre Église de Lyon, et encore le grand saint Irénée, successeur de son martyre aussi bien que de son siège; Irénée digne de son nom et véritablement pacifique, qui fut envoyé à Rome et au Pape saint Éleuthère de la part de l'Église gallicane; ambassadeur de la

paix, qui depuis la procura aux saintes Églises d'Asie, d'où il nous avait été envoyé; qui retint le Pape saint Victor, lorsqu'il les voulait retrancher de la communion, et qui, présidant au Concile des saints évêques des Gaules, dont il était réputé le Père, fit connaître à ce saint Pape qu'il ne fallait pas pousser toutes les affaires à l'extrémité, ni toujours user d'un droit rigoureux... Le même saint Irénée a prononcé cet oracle révéré de tous les siècles : « Quand nous exposons la tradition que la très grande, très ancienne et très célèbre Église romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, a reçue des apôtres et qu'elle a conservée jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous les hérétiques, parce que c'est avec cette Église que toutes les Églises et tous les fidèles qui sont par toute la terre doivent s'accorder à cause de sa principale et excellente principauté. »

Après ce magnifique sermon, Claude de Saint-Georges fut encore témoin du rôle de conciliateur, de modérateur, que Bossuet joua dans l'Assemblée de 1682, lorsqu'il ne prit la plume des mains de l'évêque de Tournai, Monseigneur de Choiseul-Praslin, « que pour faire avorter, dit l'illustre abbé Émery, un projet de rédaction contraire au dogme de l'indéfectibilité de la foi dans le Saint-Siège, et dont l'approbation aurait pu être surprise à l'Assemblée; et par là il rendit à la religion et au clergé de France un service inappréciable ». La rédaction des *quatre Articles* faite par Bossuet ayant été acceptée, Claude de Saint-Georges la signa de son nom, accompagné de ces mots qu'on y voit encore : « *Comes Lugdunensis*, Comte de Lyon. »

Rentré dans ses foyers, Claude de Saint-Georges ne dut-il pas, ainsi que l'abbé Jannon, l'abbé Tallemant, Jacob Spon et de Carcavi, le bibliothécaire du roi, parler avec une enthousiaste admiration d'un évêque comme M. de Meaux, avec lequel, nous le verrons, il resta lié jusqu'à la fin de sa vie?

IV

Bossuet était encore en relation avec les grands imprimeurs lyonnais *Anisson*. — Des deux frères, Jean et Jacques,

l'un, Jacques, resta à Lyon, où il fut échevin (1711) et eut l'honneur de donner, en 1691, une seconde édition du *Catéchisme de Meaux,* si peu connu et si digne de l'être avec ses trois parties : 1° *Pour ceux qui commencent;* 2° *Pour ceux qui sont déjà plus avancés et que l'on prépare à la première communion*, avec un *Abrégé d'Histoire sainte;* 3° enfin, le *Catéchisme des fêtes et autres solennités et observances de l'Église*, dont on peut dire, en appliquant au grand évêque le vers délicieux de Lamartine :

Il fait toucher le ciel aux plus petites mains.

On connaissait si bien les relations de Bossuet avec Jacques Anisson qu'en juin 1700 Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, écrivait à M. de Meaux, à propos de son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Église :* « Je l'ai trouvée si belle que j'ai mandé au sieur Anisson, de Lyon, de m'en envoyer cent exemplaires pour les distribuer aux nouveaux convertis de cette province. » — Jean Anisson, qui s'établit à Paris et y devint, en 1690, directeur de l'Imprimerie royale, devait, à partir de 1691, éditer toutes les œuvres du grand évêque de Meaux et le faire ainsi connaître et admirer de plus en plus à Lyon, comme dans toute la France.

Quant à l'abbaye de Savigny, dont Bossuet aurait été commandataire, il y a là une erreur commise par la *Gallia Christiana*, et par Péricaud, ordinairement si bien informé dans ses *Notes et documents :* ce n'est pas l'évêque de Meaux qui fut abbé de Savigny de 1691 à 1704, mais son neveu, l'abbé Bossuet, comme l'établit M. Auguste Bernard, dans son savant *Cartulaire d'Ainay et de Savigny*. Montfalcon lui-même s'est trompé dans sa grande *Histoire de Lyon*, en faisant mourir en 1704 l'abbé Bossuet, qui fut évêque de Troyes de 1716 à 1742.

Mais en ces mêmes années 1691, 1692, où le nom du grand Bossuet est à tort mêlé à l'histoire de Savigny, voici un service éclatant rendu par l'évêque de Meaux au plus illustre docteur de l'Église de Lyon, saint Irénée. — L'abbé Ellies Dupin, dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, parue en

1691, avait attaqué, entre autres Pères, l'auteur de l'admirable livre *Contre les hérésies*. Comme « les hérétiques commençaient à se prévaloir » de ces hardiesses dangereuses, M. de Meaux saisit aussitôt l'occasion d'une assemblée solennelle de la Sorbonne pour s'en expliquer publiquement. On nomma des commissaires chargés de faire un rapport sur l'œuvre incriminée, et Bossuet envoya au chancelier Boucherat un *Mémoire*, qu'on a publié en 1743 et qui contient une éloquente justification de saint Irénée.

Ellies Dupin soutenait que les Sociniens, en niant le dogme de l'éternité des peines, avaient « pour patrons deux saints martyrs, et deux auteurs aussi importants que saint Justin et saint Irénée ». — Bossuet, dans l'article intitulé *Sur les Pères et la tradition et premièrement sur saint Justin et saint Irénée*, prouve catégoriquement qu'il n'y a qu'à lire saint Irénée, pour y voir la doctrine de l'éternité des peines partout affirmée. « Les biens qui viennent de Dieu, dit ce Père, sont éternels et sans fin; et pour la même raison, la perte aussi en est éternelle et sans fin... Saint Irénée, conclut Bossuet, inculque tellement ces choses, et dans cet endroit et dans beaucoup d'autres, qu'il ne serait pas possible d'y résister pour peu qu'on eût lu avec attention les livres de ce grand homme. »

Ellies Dupin accusait encore, au nom de Photius, saint Irénée « d'affaiblir », « d'obscurcir », pour ainsi dire, les plus certaines vérités de la religion par des raisons peu solides ». Ce qu'il dit là, réplique Bossuet, « n'est pas supportable... Il est plus clair que le jour que la censure de Photius ne tombe pas sur les cinq livres des *Hérésies* » : elle ne tombe pas non plus « sur une lettre et deux ou trois pages que nous avons de fragments de saint Irénée, où constamment il n'y a rien que de très beau ».

Le *Mémoire* de Bossuet et les *Remarques* qui l'accompagnèrent firent tant de bruit dans la capitale que l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, prohiba la vente de la *Nouvelle Bibliothèque*, et que Fénelon, encore intimement lié avec Bossuet, lui écrivait, le 3 mars 1692 : « J'ai été ravi de voir la vigueur du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginais vous

voir, en calotte à l'oreille, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier. » — C'est pour la première fois, à ma connaissance du moins, que paraît dans l'histoire la métaphore si juste, si expressive, qui servira désormais à désigner Bossuet : l'aigle de Meaux.

Faut-il s'étonner que le bruit de ce triomphe éclatant du grand évêque sur un dangereux novateur soit venu jusqu'à notre ville, y ait augmenté la vénération dont il jouissait et provoqué la lettre que lui écrivirent les Chanoines Comtes de Lyon pour le prier de venir « gouverner » leur Église? En tout cas, le bruit s'en répandit bientôt, et la voix publique, à partir du 3 juin 1693, désigna comme primat des Gaules « ce personnage qui a fait parler si longtemps l'envieuse critique et qui l'a fait taire, disait La Bruyère, le 15 juin, à l'Académie Française; qu'on admire malgré soi, qui accable par le grand nombre et l'éminence de ses talents. Orateur, historien, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence, soit dans ses entretiens, soit dans ses écrits, soit dans la chaire; un défenseur de la religion, une lumière de l'Église... Nommez, Messieurs, une vertu qui ne soit pas la sienne ».

A la pensée qu'ils allaient être privés de leur évêque, les fidèles de Meaux s'alarmèrent et surtout les religieuses de Jouarre, sœur Cornuau et Mme d'Albert de Luynes, qui lui avaient voué la plus affectueuse vénération. Elles écrivirent à Bossuet leur désolation de le perdre. Et lui, dès la fin de juin, répondait à sœur Cornuau : « J'espère que Dieu me donnera son esprit, afin que je me règle sur sa volonté, et, quoi qu'il arrive, vous pouvez tenir pour certain que je continuerai à veiller sur vous. Il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'on vous a dit sur mon sujet. » La modestie du grand évêque écarte en 1693 toutes les espérances à propos de Lyon, comme elle écartera, deux ans plus tard, toutes les espérances à propos de Paris. Elle refuse même de parler de quoi que ce soit à ses chères confidentes : elles s'en étonnent, et alors il écrit, le 5 août, à Mme d'Albert de Luynes, à cette femme d'élite, dont l'exquise délicatesse d'esprit et de cœur méritait a confiance absolue du grand prélat : « Il ne faut pas vous

étonner, si je ne dis rien sur tous les bruits qu'on répand sur l'archevêché de Lyon. Dans mon âme, *quoi qu'on m'en dise*, je sens qu'on n'y pense pas et qu'il n'en sera rien; mais je crois devoir garder la fidélité à Dieu de ne penser rien sur tout ce qui me touche que quand il faut y penser. A chaque jour suffit sa malice. » Et comme Mme d'Albert de Luynes insiste de peur de perdre son directeur, Bossuet réplique, entre le 13 et le 17 août : « Tout ce qu'on a dit de l'archevêché de Lyon n'est que chimère. »

Non, ce n'était pas une chimère : Lyon et la France désignaient pour le siège primatial des Gaules Bossuet, qui, comme en 1679, en 1681, en 1685, et plus tard, en 1695, refusa formellement de faire aucune demande, aucune démarche. Il savait que le roi avait alors à pourvoir certains prélats, qui, par suite des démêlés avec Rome, n'avaient été préconisés ni par Innocent XI ni par Alexandre VIII. C'est ainsi que, le 5 septembre 1693, Louis XIV désigna pour l'archevêché de Lyon une connaissance, un ami de Bossuet, Mgr Claude de Saint-Georges, antérieurement Chanoine Comte de Lyon, nommé successivement évêque de Clermont, archevêque de Bourges, puis de Tours, mais qui n'avait pas été sacré par suite du refus des Bulles. Elles ne furent expédiées par Innocent XII qu'après la rétractation des soixante évêques nommés depuis dix ans, rétractation datée du 14 septembre.

Le nouvel archevêque de Lyon fut sacré le 28 novembre 1693, dans l'église du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Nous le trouverons de nouveau en rapport avec Bossuet. En attendant, il faut dire que, s'il avait été trop courtisan dans sa jeunesse, il devint plus tard un excellent archevêque, et, quand il mourut en 1714, Saint-Simon, le terrible « greffier des ducs et pairs », écrivait de lui : « Prélat pieux, décent, réglé, savant, imposant, résidant et de grande mine avec sa haute taille et ses cheveux blancs. » Il avait eu à lutter pendant six ans contre Mgr de Colbert, archevêque de Rouen, sur lequel il se croyait des droits comme primat des Gaules : le Conseil du Roi décida que M. de Rouen ne serait en rien soumis à M. de Lyon. Mais on trouve, dans les *Lettres* de Bossuet, un écho de ce long conflit entre les deux Églises et les deux

archevêques. M. de Meaux, le 23 juillet 1696, écrivait à son neveu alors à Rome : « Il y a eu une petite affaire entre M. de Lyon et M. de Rouen, à la messe du roi : le premier, qui avait occupé la place, l'a soutenue contre l'autre, qui la voulait prendre sur lui. Le roi n'a pas paru voir : moi qui y étais, je ne vis rien. » Le pieux recueillement de Bossuet lui avait épargné le spectacle d'une scène peu archiépiscopale.

V

Pendant ce temps, Bossuet avait pour correspondants et même pour amis d'autres Lyonnais, qu'il connaissait soit par son cousin Jannon, grand obéancier de Saint-Just, soit par Jacob Spon et de Carcavi, soit par Mgr Claude de Saint-Georges.

C'était M. *Guérin*, auquel l'abbé Bossuet, le 30 septembre 1697, priait son oncle d'envoyer 600 livres, déjà avancées par lui au chevalier de la Grotte ou chevalier Tartare, prince persan chassé de ses États, converti au catholicisme et généreusement assisté par l'évêque de Meaux, qui raconte son histoire dans une lettre à M. de Pontchartrain, le 6 juin 1703. Ce M. Guérin devait être banquier et l'un des premiers représentants de l'honorable famille de ce nom, qui exerce encore parmi nous la même profession et dont le chef est l'excellent président du Conseil de fabrique de Saint-Pierre des Terreaux. « M. Guérin, à Lyon », comme dit l'abbé Bossuet, lui rendait d'autant plus service, en lui servant d'intermédiaire, que le change en Italie était écrasant, ainsi qu'on le voit par une lettre postérieure du neveu de Bossuet, 10 février 1699 : « Vous ne croiriez pas que, pour 6000 livres, j'ai payé 1400 livres ou environ de change et n'ai touché que 4600 livres, le change étant à près de 25 pour cent. C'est une opération ruineuse. » Ne dirait-on pas que c'est une tradition séculaire chez les Italiens d'être durs, insolents même pour les Français ?

C'était encore le libraire *Thiolin*, chez lequel M. de Meaux, à la prière de l'abbé Phelippeaux, alors à Rome pour les affaire du Quiétisme (1), faisait prendre par son éditeur Anisson

(1) *Lettre* du 18 mars 1698.

la *Réponse à la Déclaration des évêques* et au *Summa Doctrinæ*, fort différente de celle que M. de Cambrai fit ensuite imprimer à Bruxelles et qu'il voulait donner en échange de celle de Lyon, échange que refusa le Pape Innocent XII.

C'était enfin un M. *Roulier*, auquel l'abbé Bossuet adressait ses lettres pour son oncle et qu'il ne voulait pas changer, parce qu'il croyait « cette voie sûre ».

Mais ce qui est bien plus intéressant, c'est le grand évêque de Meaux défendant la liturgie lyonnaise contre son compatriote et son ami, l'illustre bénédictin Dom Martène, né à Saint-Jean de Lône et auteur du livre *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. « Notre commune patrie, lui écrit-il le 26 janvier 1700, outre votre habit et votre congrégation que j'honore, me fait prendre un intérêt particulier au succès de cet ouvrage, et c'est, mon révérend Père, ce qui m'oblige à vous dire ce qui m'est venu de divers endroits : qu'étant très exact dans les rites anciens, vous en avez rapporté un petit nombre comme actuellement pratiqués, qui ne le sont plus depuis longtemps. On m'a allégué, pour exemple, la coutume de ne se point agenouiller devant le saint Sacrement dans l'église de Lyon. » Il y avait là une erreur, dont Bossuet devait la connaissance à ses amis de Lyon et contre laquelle il protestait aussitôt.

Il protestait également et « avec éclat », au dire des jansénistes eux-mêmes, contre le fameux *Cas de conscience*, qui voulait qu'on se contentât du silence respectueux sur les décisions antijansénistes de l'Église, et, le 9 mai 1703, il avait la joie de recevoir la rétractation de l'abbé Couet, grand vicaire de Rouen. Cette rétractation, venant après celle de près de 40 autres docteurs jansénistes, fut présentée « à M. le cardinal de Noailles, *à M. l'archevêque de Lyon* (M[gr] de Saint-Georges), à M. de Rouen et à moi », comme nous l'apprend Bossuet lui-même par une *Lettre* à M[me] de Maintenon. M. de Meaux et M. de Lyon travaillaient donc de concert à réprimer « la secte » janséniste.

C'est un honneur pour M[gr] de Saint-Georges, et il faut lui en rendre un hommage d'autant plus justifié qu'il sut préserver de la contagion le clergé lyonnais, si bien qu'en 1713 et 1714, les appelants ou les protestataires contre la Bulle *Uni-*

genitus furent très rares dans le diocèse de Lyon, ainsi qu'a pu le constater aux archives du Rhône M. l'abbé Martin.

C'est un honneur aussi pour Bossuet, qui, en ce moment, souffrait horriblement de la pierre et n'en déployait pas moins toute son énergie contre les jansénistes. « M. l'évêque de Blois est venu voir M. de Meaux sur le soir, dit Le Dieu à la date du 17 juin 1703; il lui a parlé de l'effet extraordinaire de la *Déclaration* de M. Couet; combien elle est répandue à Versailles et ailleurs; que tout le monde la trouve extrêmement forte et qu'on est bien étonné qu'un janséniste en ait tant dit. » D'autre part, dit encore Le Dieu, « les jansénistes, et non seulement les jansénistes déclarés, mais encore les Pères de l'Oratoire, ceux de Sainte-Geneviève et les Bénédictins, au moins ceux de ces ordres qui sont attachés au parti,... *en veulent tout le mâl* à M. de Meaux, qu'ils en croient le seul auteur, et ils ne se trompent pas. Ils ont fait de grandes plaintes (de la rétractation des quarante docteurs), en jetant la cause sur M. de Meaux, « et avec raison », disait-il lui-même aujourd'hui », le 21 juin 1703. Et le 24 juin : « La conversation avec M. Pirot est venue sur la déclaration de M. Couet; on a répété combien les jansénistes *enragent*, parce qu'enfin on y a coupé tous leurs faux-fuyants et qu'il ne leur reste plus de moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansénius... L'Église, dit M. de Meaux, est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation, non seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits : et voilà aussi le dessin du livre qu'il compose actuellement sur cette matière (1). »

Et dire que ce grand évêque qui, jusqu'à la veille de sa mort, fait « enrager » les jansénistes, est encore traité de janséniste par M. Rébelliau, dans son *Bossuet*, et par M. l'abbé Urbain, dans la *Revue du clergé français!*

A la même époque, Bossuet, dans son infatigable activité, luttait contre les nouveautés hardies et intolérables de Richard Simon, « vaniteux, hautain, jaloux, paradoxal, opiniâ-

(1) LE DIEU, *Journal*, p. 444.

tre », au dire de l'abbé de Valroger, et de plus insulteur des Pères Grecs et Latins, à tel point qu'on s'étonne de le voir réhabilité de nos jours par quelques ecclésiastiques, comme M. l'abbé Margival, qui fait chorus avec la critique rationaliste et M. Rébelliau. Le grand évêque publiait donc les deux *Instructions sur la version du Nouveau Testament de Trévoux*, de Richard Simon, 1702-1703, et il mettait la dernière main à cette *Défense de la tradition et des saints Pères*, l'un de ses chefs-d'œuvre les plus savants, les plus beaux et malheureusement les plus inconnus.

Il y signale éloquemment « saint *Amolon de Lyon* (1), qui reconnaît saint Augustin pour le principal docteur de la prédestination et de la grâce, après saint Paul ». Il y rappelle en termes très élogieux « saint *Remi de Lyon* et son Église », qui, luttant au IXe siècle avec Hincmar de Reims contre Gotheschalk, « parlent de l'autorité de saint Augustin » sur la grâce, « comme de celle qui est vénérée et reçue de toute l'Église ».

Enfin, il venge des attaques de Grotius et de celles de Richard Simon la doctrine de notre grand *saint Irénée*, « dont on sait l'antiquité », dit-il (2), et dont il cite le témoignage en faveur de l'opinion de saint Augustin sur le péché originel. Voici en quels termes Bossuet parle de cet illustre docteur : « (Saint Augustin) pouvait encore nommer (après saint Hilaire et saint Ambroise), comme un lien de l'Orient et de

(1) M. l'abbé Vanel, chanoine de Smyrne et curé de La Demi-Lune, près Lyon, me fait aimablement remarquer que, dans la liste des évêques de Lyon, Amolon n'est pas appelé « saint ». — Je respecte le texte de Bossuet, tout en remerciant M. le chanoine Vanel, un éloquent érudit, d'avoir bien voulu consacrer à ma Conférence un aimable article de la *Revue du Lyonnais*, *Bossuet et Lyon*, juin 1900, où, s'il parle trop gracieusement de ma « sûre et merveilleuse érudition », il veut bien me faire l'honneur de croire à « une sincérité qui paraît bien être une des qualités fondamentales de *mon* esprit et de *ma* critique ». M. Vanel, d'ailleurs, ne croit pas que « le rôle des chanoines, dans cette affaire (de la demande de Bossuet comme archevêque de Lyon), ait été aussi actif qu'on l'a représenté, ni leur initiative aussi directe qu'on a cru pouvoir l'affirmer ». Il n'allègue, pourtant, en faveur de son opinion, que des preuves négatives, qui laissent debout la preuve positive tirée du texte de l'abbé Le Dieu, cité plus haut.

(2) Livre V, XIV-XXV.

l'Occident, saint Irénée, qui, venu de l'Orient, nous avait apporté ce qu'il avait appris aux pieds de saint Polycarpe, dont il était le disciple, d'autant que ce saint martyr, je veux dire saint Irénée, étant, comme on sait, parmi les anciens, le plus grand prédicateur de la tradition, on ne pouvait pas le soupçonner d'avoir voulu innover ou enseigner autre chose que ce qu'il avait reçu presque des mains des apôtres. »

N'est-ce pas là comme un suprême écho de tout ce que Bossuet avait dit maintes fois dans sa jeunesse et dans son âge mûr de nos grands docteurs lyonnais ?

Jeune étudiant à Navarre, il signalait dans son *Écrit sur les Traités des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie*, le III[e] livre *Contre les hérésies*, de saint Irénée, et les *Catéchèses* de saint Eucher de Lyon. Lorsque plus tard, vers 1675, il composait son *Écrit sur les études qui suivent la licence*, que vient de publier M. l'abbé Levesque, de Saint-Sulpice, dans le premier numéro de la *Revue de Bossuet*, il veut qu'on lise « les *cinq livres* de saint Irénée *Contre les hérésies*, mais le premier principalement et les premiers chapitres du troisième ». — Il recommande aussi « les opuscules d'*Agobard*, archevêque de Lyon ». — Au cours de ses prédications de Metz et de Paris, il cite avec honneur saint *Eucher* de Lyon, dans le *Sermon pour la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge*, en 1656 : « Remarquez, s'il vous plaît, dit-il, ce que dit très éloquemment un ancien évêque de France. C'est le grand Eucher de Lyon. » — « Apprenez le mystère (de l'alliance contractée par la Sainte Vierge avec Jésus-Christ) du docte et éloquent saint Eucher. » Il l'appelle ainsi dans d'autres endroits, et le troisième point d'un *Sermon sur la satisfaction*, prêché pendant la mission de Metz en 1658, n'est guère fait que d'un texte latin tiré de l'*Homélie* de saint Eucher *sur la Pénitence des Ninivites*.

Voici comment Bossuet, jeune orateur, parlait de saint Irénée, dans le *Sermon pour la fête du Scapulaire*, en 1653 : « Le saint évêque de Lyon, le grand Irénée, l'honneur des églises des Gaules, qu'il a fondées par son sang et sa doctrine, parle ainsi de la sainte Vierge. » Et un peu plus loin : « Marie, instruite par l'ange, est rendue digne de porter Dieu,

« afin, dit l'ancien Irénée — écoutez les paroles de ce grand martyr — afin que la Vierge Marie fût l'avocate de la vierge Ève ». Bossuet répète les mêmes paroles en 1655, dans le *Sermon pour la fête de l'Annonciation*. Seulement, il appelle saint Irénée « l'ornement de l'Église gallicane », et il amène la citation qu'il en fait par ces mots : « Sachez quels sont les docteurs qui m'ont appris (cette doctrine, fondement assuré de la dévotion pour la sainte Vierge). Je vous nomme premièrement le *grand Irénée* et le grave Tertullien, et croyez que vous entendez en ces deux grands hommes les deux plus anciens auteurs ecclésiastiques. »

Dans ses ouvrages de controverse, il appelle saint Irénée « la lumière de l'Église des Gaules, ou plutôt de l'Occident ». — Il invoque son autorité, en 1682, dans le *Traité de la communion sous deux espèces* et, en 1683, dans la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce.* — En 1689, dans l'*Explication de l'Apocalypse*, dont les prédictions étaient appliquées par les Protestants à l'Église romaine, Bossuet parle de saint Irénée, « qui a vu les disciples des Apôtres », et il le cite à propos du nombre mystérieux 666; il le représente comme « proche des temps où l'*Apocalypse* avait été écrite, et d'ailleurs très bien instruit des actions de saint Jean par saint Polycarpe, disciple de cet apôtre, avec qui saint Irénée avait conversé, comme il le raconte. » (Chap. I, v. 9.) — Il défend encore le grand docteur contre le mépris insultant de Jurieu, qu'il combat dans les Ier et IVe *Avertissements aux Protestants*, 1689-1691, où il montre l'invariabilité de la foi des premiers siècles sur le Verbe de Dieu et sur l'Écriture Sainte. — Il cite enfin avec honneur « le grand Irénée » dans la *Tradition des nouveaux mystiques* 1695-97, dans la *Première Instruction sur les promesses de l'Église*, 1700, et jusque dans le livre VIIe de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, où il rappelle (XVe *proposition*) que ce saint martyr « a fondé par son sang l'Église gallicane ».

Certes, personne, ni à Lyon, ni en France, ni avant ni après Bossuet, n'a parlé plus éloquemment que lui des grands souvenirs de l'Église lyonnaise.

Il y a dix jours, le cardinal Parocchi — présentant au plus bel auditoire qu'il pût rêver le critique et l'orateur éminent qu'est M. Brunetière, en qui je salue avec émotion une conquête posthume de Bossuet, un converti de Bossuet, comme Turenne, La Rochefoucauld et le grand Condé, — le cardinal Parocchi pouvait dire de notre grand évêque de Meaux que, « s'il avait vécu aux premiers siècles de l'Église, son siège s'élèverait tout près de celui de saint Augustin ». Ne pouvons-nous pas ajouter que l'orateur, le controversiste, le théologien, qui rendait de si magnifiques hommages aux saint Pothin, aux saint Irénée, aux saint Eucher, aux saint Amolon, aux saint Agobard et aux saint Remi de Lyon, était digne de s'asseoir sur leur trône épiscopal? Oui, il était de leur race, notre dernier Père de l'Église, et il aurait magnifiquement continué les traditions lyonnaises, qu'il défendait si bien. Il aurait formé l'un des plus beaux anneaux d'or de cette grande chaîne épiscopale, où, depuis saint Pothin et saint Irénée jusqu'à saint Jubin et maintenant jusqu'au Bienheureux Pierre de Tarentaise ou Innocent V, l'Église a choisi 26 prélats pour les mettre sur les autels.

Enfin, Lyon, « la Rome des Gaules », méritait bien l'honneur insigne, que la Providence lui a refusé, d'inscrire dans ses fastes et son livre d'or le grand nom de Bossuet, plus éloquent que Pierre de Tarentaise et saint Eucher, plus savant que Leidrade et saint Agobard, plus redoutable aux hérétiques que saint Patient, saint Ennemond, saint Amolon, et saint Remi de Lyon, tout à fait digne, en un mot, de donner la main devant la postérité au « grand Irénée », qu'il égale, sinon par l'auréole du martyre, du moins par la science, la gloire et le génie.

9 février 1900.

IV

Aix et Bossuet (1).

Monseigneur,

C'est un honneur bien grand et une joie bien vive pour un professeur de l'Université catholique de Lyon, dont vous êtes l'un des prélats fondateurs et des plus fermes soutiens, d'avoir à parler devant vous, au nom du Comité du monument de Bossuet, dont il est membre, de celui que Sa Sainteté Léon XIII appelle si bien « notre grand Bossuet » et qui, du haut du ciel, doit vous contempler, avec une satisfaction profonde comme un digne imitateur de ses luttes épiscopales pour les droits sacrés de l'Église de Dieu.

A cette heure, en effet, Monseigneur, vous faites, dans votre verte et vénérable vieillesse, ce que Bossuet fit lui-même à soixante-quinze ans.

C'était en 1702 : le chancelier de France, M. de Pontchartrain, qui, pourtant, était bien plus catholique que nos hommes politiques d'aujourd'hui, se mit en tête de vouloir soumettre à l'examen d'un censeur public les *Instructions* que composait M. de Meaux contre la *Version du Nouveau Testament* dite de *Trévoux* et faite par Richard Simon. Cette exigence paraissait d'autant plus étrange que M. de Pontchartrain avait, depuis deux ou trois ans, accordé à Bossuet « un privilège général pour l'impression de tous ses ouvrages, sans limitation ni restriction », dit Le Dieu (2). « Seulement,

(1) Conférence donnée à Aix le 5 mars 1900, au Cercle catholique, en présence de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

(2) *Journal*, I, p. 310-11.

M. le chancelier était piqué de ce que la nouvelle *Version* de M. Simon, qu'il avait appuyée de toute son autorité, se trouvait condamnée par le cardinal de Noailles, et il était clair qu'en faisant paraître son ressentiment contre M. de Meaux, c'est qu'il l'en considérait comme l'auteur et le provocateur. Aussi ne se trompait-il pas. » De plus, l'abbé Bignon, directeur de l'imprimerie, avait aussi approuvé l'ouvrage de Richard Simon et voulait, par vanité, le soutenir contre M. de Meaux. Rien donc d'une persécution religieuse, mais seulement les conséquences funestes d'amours-propres froissés.

Néanmoins, Bossuet ne put se résoudre à voir les écrits des évêques, « établis pour enseigner la vérité » et pour être les « approbateurs de tous les livres de doctrine et de piété, ou de morale et de dévotion », assujettis eux-mêmes à l'approbation d'un docteur. Il éclata contre le traitement que M. de Pontchartrain voulait lui faire subir et qu'aucun des cinq chanceliers, ses prédécesseurs, n'avait imposé à Bossuet ni à aucun évêque. Il écrivit au cardinal de Noailles; il écrivit à Le Tellier, archevèque de Reims; il écrivit à Mme de Maintenon; il envoya au Roi cinq *Mémoires* consécutifs. « C'est un mauvais traitement, s'écriait-il, que je ressens d'autant plus que le contre-coup en retombe sur l'épiscopat. C'est un scandale public que, pour exercer nos fonctions, il nous faille prendre l'attache de M. le chancelier, achever de mettre l'Église sous le joug. Pour moi, j'y mettrais la tête » (1).

Il n'eut pas à l'y mettre; car le Roi, auquel il en appelait, donna raison à l'évêque contre le ministre, contre le chancelier de France.

Pour vous, Monseigneur, vous avez été aussi énergique que Bossuet dans l'affirmation des droits qu'ont les évêques d'envoyer leurs sympathies les plus généreuses à des religieux catholiques et français, avant surtout qu'une condamnation quelconque les ait atteints. Mais voici la différence avec le temps passé, dont on ressuscite les pires abus, sans en ressusciter l'esprit profondément religieux.

S'il n'y a plus de Louis XIV pour donner raison à Votre

(1) *Lettres* à Mgr de Noailles et à M. M..., fin d'octobre-novembre 1702.

Grandeur et à vos vénérables collègues, frappés comme vous, l'opinion publique, reine toute-puissante de notre démocratie, vous rend à tous la justice que vous méritez.

Ce serait faire injure à Votre Grandeur que de la plaindre pour le sort qu'elle supporte si vaillamment. Ne venez-vous pas d'écrire, dans votre superbe *Mandement* sur le Sacré Cœur de Jésus-Christ :

« *Bienheureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient.* Ah! voilà une béatitude dont je puis parler par expérience : j'en suis un témoin authentique et permanent. J'en suis très fier.

« Oui, on est heureux de souffrir et d'être persécuté pour la justice. Oui, on est plus grand : malgré soi, on s'élève jusqu'au trône de la Justice divine; on se croit invincible avec elle; on se moque des tyrans; on leur dit avec un saint Pape : *Je n'effraye personne, mais personne ne m'effraye.* »

Toute la France catholique est avec vous, Monseigneur; le diocèse de Lyon surtout est fier de son illustre enfant, et lorsque, l'autre jour (1), je rappelais en public comment, partout et même du haut de la tribune de la Chambre, on vous appelle « l'admirable et vaillant archevêque d'Aix », j'ai soulevé de chaleureux applaudissements, dont il m'est bien doux de vous apporter l'écho, en déposant à vos pieds le respectueux hommage de la profonde vénération de tous les Lyonnais.

Ressembler à Bossuet par la défense invincible des droits de l'Église, n'est pas un mince honneur au temps où nous sommes, et la joie de vous le dire était pour moi le premier attrait de cette conférence.

I

Il en est un autre, Mesdames et Messieurs, dont vous allez me permettre de savourer le charme : c'est de pouvoir vous rappeler les relations de Bossuet avec votre ville d'Aix et les Aixois du XVIIe siècle.

(1) Dans la Conférence faite aux Facultés catholiques, le 23 février 1900, et qu'on lira plus loin.

Savez-vous d'abord qu'il y a une *Lettre* de M. de Meaux, récemment parue dans la *Revue Bossuet* et adressée par le grand évêque à *M. Genet, prêtre, Aix?*

Cet abbé Genet était originaire d'Avignon en 1640. Docteur en droit, il avait enseigné la philosophie et la théologie au Puy d'abord, puis à Saint-Sulpice et à Grenoble, où l'évêque le chargea d'une grande mission et de conférences pour décider les cas de conscience. Il l'engagea à composer un ouvrage spécial sur ce sujet. Ce fut un livre fameux en son temps, sous le nom de *Morale de Grenoble* et intitulé : *Théologie morale ou solution des cas de conscience selon l'Écriture, les canons et les Pères, composée par l'ordre de Mgr l'Évêque et prince de Grenoble*, qui n'était autre que le futur cardinal Le Camus. Cette *Théologie morale*, qui eut l'approbation des plus savants prélats de France et d'Italie, provoqua pourtant les *Remarques* d'un Jacques de Remonde, qui furent censurées par le cardinal de Grenoble et mises à l'*Index* par Rome. L'abbé Genet professa pendant cinq ans la théologie au Grand Séminaire d'Aix, de 1680 à 1685, année où le Pape Innocent XI le nomma évêque de Vaison. Dans les démêlés de Louis XIV avec le Saint-Siège et lors de l'invasion des États pontificaux d'Avignon par les soldats du Roi, Mgr Genet prit énergiquement parti pour les droits du Pape et, après avoir recueilli dans son diocèse les *Dames de l'Enfance* de Toulouse, expulsées de Provence, il fut envoyé comme prisonnier d'État à l'île de Ré, où, pendant quinze mois, on ne lui laissa que son bréviaire et la Bible, qu'il apprit par cœur. Il rentra ensuite dans son évêché et mourut en 1707 d'un accident : il se noya dans un torrent débordé.

En décembre 1682, il avait envoyé à M. de Meaux un exemplaire de sa *Théologie morale*, dont la 3e édition est, en effet, de 1682-83. Bossuet l'en remercia aussitôt par la lettre suivante :

« *A Meaux*, 30 *décembre* 1682.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec joie votre beau présent, dont j'espère profiter avec tout le clergé de ce diocèse. J'ai tant de respect

pour M[gr] le cardinal de Grimaldi et une si haute persuasion de tout ce que fait M[gr] de Grenoble, que je ne puis qu'admirer toutes les choses où ils ont part. Je connais d'ailleurs, Monsieur, votre mérite, votre piété, votre grande et saine doctrine, et suis touché du soin que vous prenez de vous opposer au cours d'une morale à laquelle le temps et l'autorité de ceux qu'on en croit les défenseurs donnent une si grande vogue. Continuez de si utiles travaux et croyez que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble.

« † J. Bénigne, évêque de Meaux. »

La morale dont il s'agit est la « morale relâchée », que Bossuet avait voulu faire condamner par l'Assemblée de 1682 et dont le cardinal de Aguirre en 1695 le félicitait de poursuivre la réforme, *ad laxiorem doctrinam circa mores reformandam*, avec l'aide de tant d'hommes éminemment pieux et doctes qui travaillaient contre une casuistique trop large : *scripta a viris eximie piis et doctis elaborata adversus illam liberiorem casuisticam*. L'éminent cardinal signalait entre autres « les évêques de France les plus autorisés, les docteurs de Sorbonne, les curés de Paris et de Rouen, absolument étrangers à tout soupçon d'hérésie, *alienissimi ab omni hæreseos nota*, comme réprimant et proscrivant un probabilisme exagéré. Bossuet était donc en très bonne compagnie pour « s'opposer au cours de la morale relâchée »; mais l'éditeur de sa *Lettre* à l'abbé Genet, qui l'accuse ailleurs de Jansénisme, ne peut s'empêcher d'écrire : « Bossuet désigne ici les Jésuites. La *Théologie morale* de Genet reçut de grands éloges des jansénistes ». — D'abord, ces éloges, qui allaient à tous les ouvrages contre la morale laxiste, ne prouvent en rien que l'ouvrage de Genet fût janséniste : ni le cardinal de Grimaldi ni le cardinal Le Camus, ni les plus savants prélats de France et d'Italie, ne l'auraient approuvé comme ils le firent, si le Jansénisme l'avait gâté : Rome n'aurait pas mis à l'index son détracteur Jacques de Remonde, et le Pape n'aurait pas choisi Genet pour un poste de confiance, un évêché dans ses propres États. — En second lieu, Bossuet, en parlant « de ceux qu'on croit les défenseurs

de cette morale et qui lui donnent une si grande vogue », ne désigne pas plus les Jésuites, que, d'ailleurs, il ne rend pas responsables d'erreurs dont on les croit « partisans », (ce qui n'était vrai que pour quelques-uns d'entre eux), que tous les théologiens qui, depuis la fin du XVIe siècle environ, *a fine circiter praecedentis seculi*, disait le cardinal de Aguirre, avaient soutenu « des thèses pernicieuses, dont 110 avaient été frappées par les foudres du Vatican ».

Toujours est-il que le grand évêque de Meaux félicitait votre célèbre professeur de théologie, l'abbé Genet, de « son mérite, de sa piété, de sa grande et saine doctrine ».

Il rendait aussi un hommage bien légitime à Son Eminence le *cardinal de Grimaldi*, votre illustre archevêque. Gênois par sa naissance en 1597, archevêque d'Aix pendant trente années, de 1655 à 1685, où il fit construire selon le goût du temps votre superbe palais archiépiscopal, il était si uniquement occupé de ses devoirs d'évêque qu'il ne voulut jamais quitter votre cher diocèse pour aller jouir à Rome du pouvoir et des honneurs attachés à son titre de doyen du Sacré Collège. On ne saurait trop honorer le souvenir d'un prélat assez indépendant pour avoir refusé d'être l'auxiliaire de Colbert expédiant, le 25 décembre 1671, à M. de Grignan, gendre de Mme de Sévigné et lieutenant général du gouverneur de Provence, « dix lettres de cachet pour envoyer dix députés (des États) des plus mal intentionnés à Grandville, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix et Concarneau ». Ce qui est encore plus glorieux pour la mémoire du cardinal de Grimaldi, c'est qu'en 1681, lorsqu'il fut question de la fameuse Assemblée du clergé, il eut le courage d'écrire au chancelier Le Tellier que cette Assemblée ne serait pas « canonique », qu'elle ne pourrait pas « représenter suffisamment les sentiments de l'Église de France sur les affaires » pendantes, ni faire entendre la voix de cette Église, qui ne saurait s'expliquer canoniquement que dans un concile national; que, par conséquent, tout ce qu'on y ferait ne serait pas capable de terminer l'affaire de la Régale; que peut-être cette Assemblée, « au lieu de servir pour pacifier les choses, augmenterait la division »; enfin, « que les archevêques et évêques ne pouvaient se conformer au

modèle de procuration que leur avaient envoyé MM. les agents du clergé, sans violer en quelque manière le serment solennel qu'ils ont prêté le jour de leur sacre, puisqu'il semble qu'on y condamne ouvertement le Pape et qu'on donne pouvoir d'agir contre les intérêts du Saint-Siège ». Ce noble et fier langage provoqua une réponse respectueuse du chancelier Le Tellier, à laquelle votre archevêque, « le saint archevêque », comme l'appelle toujours M[me] de Sévigné, répliqua par une nouvelle *Lettre* et un long *Mémoire*. Louis XIV dut envoyer une lettre de cachet « à son cousin le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix », pour lui ordonner de convoquer les évêques de Sisteron, Gap, Apt, Fréjus et Riez, ses suffragants, « toutes considérations cessantes ». Le cardinal obéit et la province d'Aix élut pour députés l'évêque de Fréjus, Daquin, et l'évêque de Riez, Valavoir.

Quelque temps après, le 10 novembre 1685, le cardinal de Grimaldi, mourait à l'âge de 89 ans. « Ce prélat, dit un manuscrit du temps, encore inédit à la Bibliothèque Nationale, n'était point sorti de son diocèse, depuis qu'il en était archevêque, que pour des affaires de la dernière importance. Pendant sa maladie les églises n'ont point été fermées, même la nuit. C'était le père des pauvres, aimé de tout le monde. »

Dieu me garde, Monseigneur, de songer à faire votre oraison funèbre! Elle se fera le plus tard possible; c'est le vœu le plus cher de nos cœurs à tous. Mais, en attendant, ce n'est pas vous flatter, ce n'est que répondre aux calomnies insolentes du *Figaro* que de dire ici : comme votre illustre prédécesseur le cardinal Grimaldi, vous êtes « le père des pauvres, aimé de tout le monde ».

Il y a une autre *Lettre* de Bossuet, connue longtemps avant celle à l'abbé Genet et adressée à un Aixois d'origine, David Auguste *Brueys*, né vers 1646, mort en 1723. C'était un protestant, un pasteur même, membre du consistoire de Montpellier, où il publia d'abord une réponse à ce « livre d'or » de Bossuet, comme l'appelait Leibniz, l'*Exposition de la doctrine catholique en matière de controverse*, puis des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il niait et combattait la présence réelle.

Bossuet, plein de zèle, de douceur et d'onction pour « les frères errants », — c'est le nom qu'il donnait aux Réformés, — s'attacha à cette âme, comme il s'était attaché à celle du ministre Ferri, qu'il avait failli convertir, à celles de l'avocat Lallouette, de Pellisson, de Dangeau, de Turenne, de ses neveux, les maréchaux de Lorges et de Duras, de Mlle de Duras et de tant d'autres, qu'il avait eu déjà la joie de voir abjurer. « Ses manières honnêtes et chrétiennes, comme l'écrivait le ministre du Bourdieu à M. du Saussan, conseiller à la cour des aides de Montpellier, les voies évangéliques » qu'il employait, les « intentions pures et droites de ce grand homme » triomphèrent de toutes les résistances de Brueys : il fut une nouvelle conquête du génie et du cœur de Bossuet, dont nous n'avons malheureusement pas la correspondance échangée à ce propos avec Brueys. Sa femme étant morte peu de temps après qu'il eut abjuré, il fut ordonné prêtre et consacra son talent et son zèle à écrire contre les protestants. Bossuet, on va le voir, fait allusion aux deux premiers ouvrages catholiques de Brueys : l'*Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* et le *Traité de la messe*. Le premier avait paru en 1682, et la *Lettre* de Bossuet est datée du 2 décembre 1682, à Versailles. Elle nous montre une fois de plus combien le grand évêque de Meaux était serviable et bon pour ses amis. En 1666, il avait sollicité du Roi une faveur pour Ferri, le pasteur protestant. En 1682, il recommande Brueys à l'évêque de Montpellier, Mgr de Pradel, neveu, coadjuteur et successeur de son oncle Mgr François Bosquet, et au futur maréchal de Noailles, gouverneur du Languedoc, frère du futur cardinal archevêque de Paris.

« Je vous envoie, Monsieur, écrit Bossuet à Brueys, une lettre pour Monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. M. de Noailles sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très souvent de vous; et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très disposé à vous rendre service (1). Il est ici depuis hier au soir; mais je ne

(1) Le maréchal de Noailles mit une douceur et une modération remarquables à faire exécuter la Révocation de l'Édit de Nantes.

l'ai pas encore vu. Je suis ravi du nouvel ouvrage auquel vous travaillez (le *Traité de la messe*, qui parut en 1683) et j'espère qu'il fera du bien. Je ne sais si vous savez que la *Gazette de Hollande* a parlé de vous d'une manière bizarre et a dit que vous aviez le moyen de traiter la controverse en catholique, sans vous dédire en rien de ce que vous aviez dit en écrivant contre moi, étant huguenot. J'ai reçu une lettre sans nom, qui vous accuse de laisser pour indifférentes toutes les choses que vous traitez dans votre ouvrage. Ils n'ont pas entendu votre dessein, et ils ont cru qu'en effet vous trouviez peu considérables les articles qui, selon vous, ne devraient point arrêter les huguenots. Un mot ajouté pour faire voir que votre argument est *ad hominem* consolera, à ce que je vois, les âmes infirmes et ignorantes. Au reste, ce petit ouvrage (l'*Examen*) est fort estimé et fait de grands fruits. »

On voit là le grand évêque de Meaux prévenant avec bonté Brueys de tout ce qui se dit et se faisant, en quelque sorte, son collaborateur, afin que ses ouvrages pussent produire de plus nombreuses conversions parmi les « frères errants ». Est-ce tout? Non : Bossuet fait à Brueys confidence de ses propres projets pour ramener les hérétiques, non point par des dragonnades, dont il n'a jamais voulu, mais par des conférences à l'amiable.

« Il a paru, dit-il, il y a près de deux mois, une réponse de M. Claude à ma conférence (1); elle m'obligera à quelque réplique (ce furent les *Réflexions sur un écrit de M. Claude*); mais je voudrais bien, sans tant écrire, qu'on poussât les adversaires à conférer avec nous. Je suis certain qu'avec la grâce de Dieu je les confondrais sur cette matière (l'*Église*) et qu'en peu d'heures je ferais paraître le défaut inévitable de leur cause. Continuez, Monsieur, à les instruire, et soyez au reste persuadé que je suis avec toute l'estime et la sincérité possible, Monsieur, votre, etc. »

Brueys, il faut le dire à sa louange, se montra digne d'un tel maître, d'un tel ami. Attaqué par Jurieu et par d'autres

(1) C'était la *Réponse à l'Instruction donnée à Mlle de Duras*, qui avait demandé la conférence et qui se convertit après y avoir assisté.

ministres, il soutint la doctrine de son *Examen* dans la *Défense du culte extérieur de l'Église catholique*, 1686. Il fit ensuite paraître, en 1686, la *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens que l'on emploie en France, pour les réunir à l'Église, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé : La politique du clergé de France* par Jurieu. En 1686 encore, il publia le *Traité de l'Eucharistie, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre*. En 1687, ce fut le *Traité de l'Église, où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent;* en 1692, *l'Histoire du Fanatisme de notre temps et le dessein que l'on avait de soulever, en France, les calvinistes*, avec une *Suite* de cette *Histoire*, 1709 et 1713 (4 vol. in-12); en 1709 encore, le *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporelles*. — Brueys, controversiste distingué, avait en même temps la passion du théâtre et, avec son excellent ami et collaborateur Palaprat, il fit jouer des pièces, qui ne sont pas du Molière, assurément, mais où il y a de la gaieté, du naturel, comme dans Regnard, à défaut d'une grande justesse d'observation : le *Grondeur* (1691), le *Muet* (1691), l'*Important* (1693), les *Empiriques* (1697), et l'*Avocat Patelin* (1706), imitation d'une excellente farce du xve siècle.

C'était donc un de vos compatriotes les plus dignes d'estime dont Bossuet fut le convertisseur, le correspondant et l'ami dévoué. Il faut regretter que nous n'ayons qu'une seule des intéressantes lettres qui durent être échangées entre Brueys et l'évêque de Meaux : la date même n'en est pas certaine, on la met tantôt en 1682, tantôt en 1693. Il semble, d'après le texte, qu'elle est certainement de 1682, à cause de l'allusion au livre de M. Claude et aux ouvrages de Brueys.

II

Sont-ce là tous les rapports de Bossuet avec Aix et les Aixois? Non, Messieurs; en cherchant bien, j'ai trouvé dans le *Journal* de Le Dieu, mai 1701, la page suivante, tout à fait honorable pour la modestie de M. de Meaux et le mérite de

l'archevêque d'Aix à cette époque : « Depuis la mort de M. de Clermont, évêque de Noyon, qui laissa un cordon de l'ordre vacant (l'ordre du Saint-Esprit, la Légion d'honneur du temps), outre celui qui avait été repris à M. le cardinal de Bouillon (disgrâcié), le bruit courait que M. l'évêque de Meaux en aurait un, jusque-là que quelques-uns de ceux qui l'approchent lui en firent compliment, lors même qu'il n'en avait aucune espérance. M. de Meaux reçut fort mal ce compliment et y répondit qu'on lui faisait tort de répandre de lui de pareils bruits et de tenir de semblables discours à son sujet, et que surtout les personnes qui le voient souvent doivent savoir ses pensées à l'égard de ces sortes d'honneurs du monde. C'est ainsi qu'il éloignait tout ce qui pouvait blesser sa modestie tant soit peu, et qu'il rejetait les flatteries des indiscrets et des importuns, tels que sont les deux abbés de Lusanel, qui lui tinrent ces discours impertinents (1) et s'attirèrent cette répréhension, contraire à l'esprit de douceur de notre prélat, qui *laisse d'ordinaire passer les discours désobligeants plutôt que de faire la moindre peine à ceux qui en sont les auteurs*, en les relevant. Mais sur la modestie, il ne peut souffrir qu'on [l'entame et qu'on le flatte, tant il en fait une haute profession et tant il lui est cher d'en conserver la réputation. Quand nous arrivâmes de Meaux à Paris, nous y apprîmes, dès le dimanche 17 d'avril, la nouvelle, venue de Marly, que les deux cordons étaient donnés à M. l'archevêque d'Aix Cosnac, et à M. de La Hoguette, archevêque de Sens. M. de Meaux applaudit à ce choix; et sur ce que quelqu'un ajouta qu'on parlait de M. de Coislin, évêque de Metz, premier aumônier du roi, au lieu de M. l'archevêque d'Aix, il dit seulement : « Ah! M. de Metz! » Et sans s'expliquer davantage, il faisait assez entendre qu'un évêque si jeune pouvait bien encore attendre cet honneur, qu'il recevrait à temps dans un âge plus mûr... M. de Meaux, sans songer seulement à ce qui se passait à la cour,... travaillait tranquillement dans sa chambre à sa seconde *Instruction pastorale* sur les pro-

(1) Au sens du XVIIe siècle, c'est-à-dire *non pertinentes*, n'ayant pas d'à-propos.

messes de l'Église. Et c'est ainsi qu'occupé des pensées de la religion et du soin de servir l'Église, il n'est aucunement touché ni des honneurs, ni des espérances de ce monde ; qu'il ne fait pas un pas à ce sujet et n'en parle seulement point. »

Voilà bien, prise sur le fait, l'admirable humilité de cet homme de génie, en même temps qu'il est agréable pour Aix de recueillir les « applaudissements » de M. de Meaux à l'adresse de l'un de ses archevêques, Mgr *de Cosnac*.

Cet archevêque, dont les *Mémoires* si intéressants ont été publiés en 1852 par un membre de son illustre famille, le comte Jules de Cosnac, a eu les honneurs d'une des plus piquantes *Causeries du Lundi* de Sainte-Beuve, t. VI. Mais si le célèbre critique venge votre archevêque d'un mot impertinent de Voltaire, « ce fou d'évêque Cosnac (1) »; s'il écrit : « Cosnac n'était pas fou ; il était fin, sensé, habile, mais gai, brusque, pétulant et en tout un original » ; s'il rappelle le mot de Mme de Sévigné sur ce prélat : « Il a bien de l'esprit » (2), il n'insiste guère que sur « le premier Cosnac », comme il dit, pour donner une idée de ce que c'était alors, pour un jeune abbé de qualité, que *faire son chemin* à la Cour et dans le monde.

Né en Limousin vers 1630, cadet de deux autres frères, qui prirent les armes, Cosnac fut destiné à être d'Église et prit le petit collet, après ses études à Périgueux et au collège de Navarre à Paris. Il s'attacha au prince de Conti, frère du grand Condé, et qui, songeant alors à être d'Église et cardinal, pouvait par conséquent faire la fortune d'un abbé de qualité. C'était « un spirituel, un aimable, terrible et fantasque enfant,... chétif, rachitique, muable de volonté, capricieux avec violence ». Jouet de sa sœur, Mme de Longueville, il rêve bientôt d'être, non pas cardinal, mais généralissime. Cosnac, qui le suit à Bordeaux, puis en Languedoc, où il fait « accorder à Molière et à sa troupe une suite de représentations promises et qui préludent avec une sorte d'éclat à ses débuts de Paris », est assez adroit, assez spirituel pour faire épouser au prince une nièce de Mazarin, la seule qui fut vertueuse.

(1) *Lettre* du 9 août 1756.
(2) *Lettre* du 6 octobre 1673.

Mazarin, reconnaissant, nomma évêque de Valence à l'âge de 24 ans, le jeune abbé de Cosnac, au moment où il descendait de chaire. Il lui dit : « Être nommé évêque au sortir d'un aussi beau sermon, c'est recevoir le bâton de maréchal de France sur la brèche ». Le nouvel évêque, d'après le conseil de Mazarin, acheta la charge de premier aumônier de Monsieur, frère du Roi et duc d'Orléans : il essaya de faire de ce prince efféminé, qui ne songeait qu'aux jeux de l'enfance, un homme utile et vaillant ; il le poussa et le conduisit dans la tranchée, au siège de Douai en 1667 : « Mon frère, dit le roi un peu piqué, on vous appellera bientôt sac à terre. — Quoi ! ajouta-t-il ; M. de Valence dans la tranchée ! — Sire, répondit Cosnac, je ne suis venu que pour pouvoir me vanter d'avoir vu le plus grand roi du monde s'exposer comme un soldat. » Après avoir échoué dans son entreprise d'élever le cœur de Monsieur, qui ne songeait qu'à ranger les fauteuils dans un appartement, M. de Cosnac « se dégoûta fort de son petit maître » et le laissa de côté, pour avoir avec Madame, la gracieuse et séduisante duchesse d'Orléans, « les relations les plus honorables », dit Sainte-Beuve, qui leur consacre toute une autre *Causerie du Lundi*. Cosnac s'attira l'inimitié du chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, de Monsieur lui-même et reçut du Roi, qui pourtant l'estimait beaucoup, l'ordre de se retirer dans son diocèse de Valence et de ne plus reparaître à la cour ni à Paris. Il partit donc ; mais, sur les instances de Madame, qui, à la veille de son départ pour Douvres, lui redemanda des papiers importants, il revint à Paris *incognito* en 1670, fut dénoncé, surpris, arrêté comme faux monnayeur, jeté au Fort-l'Évêque, exilé en Armagnac, à l'Ile Jourdain, où il resta plus de deux ans. C'est ce que Mme de Sévigné appelle « les malheurs » de M. de Valence. Le Roi, qui connaissait son esprit, son intelligence des affaires, le désigna pour être de l'Assemblée de 1682, où il joua, à côté de Bossuet, un rôle très actif, très utile, ou plutôt, hélas ! trop utile à la Cour, comme le prouve un rapport qu'il fit sur les démêlés avec Rome. « Il faut le garder pour un grand poste, » disait Louis XIV à l'archevêque de Paris, de Harlay. Ce grand poste fut l'archevêché d'Aix, en 1687 :

« Monsieur, lui dit le Roi en lui parlant des Provençaux, vous êtes bien homme pour eux (c'est-à-dire l'homme qu'il leur faut). » Par suite des difficultés survenues avec Rome, Cosnac ne reçut ses Bulles qu'en 1693 et ne prit possession de son siège qu'en 1695. Désormais, et même depuis quelque temps déjà, c'était le *second Cosnac* qui allait se révéler, c'est-à-dire « un personnage considérable, comme parle Sainte-Beuve, un des instruments actifs et perfectionnés de la politique de Louis XIV dans l'administration ecclésiastique de son royaume ». Ses *Mémoires* font prévaloir cette partie sérieuse de sa vie « de prélat respecté, considérable et continuellement employé pour les desseins temporels du grand roi ». Il mourut en plein crédit, le 18 janvier 1708, après 54 ans d'épiscopat, qui faisaient de lui le doyen des évêques de France.

« En somme, c'est un personnage et un caractère de plus dans ce siècle où il y en eut tant d'originaux. » Il faut le blâmer de son gallicanisme et ne le louer qu'à demi de son zèle contre les hérétiques; car il se servit trop des dragons, « ces missionnaires bottés » de Louvois. Il arracha à la mort 2.000 huguenots, condamnés à être pendus, ce qui est fort bien; mais réussit-il à les convertir sincèrement? « J'avoue, dit-il lui-même, que la crainte des dragons et des logements dans les maisons des hérétiques y pouvaient contribuer plus que moi. » — D'ailleurs, Cosnac était d'une extrême vivacité. Un jour, qu'à propos du voyage des Pyrénées, en 1660, où se fit le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, les maréchaux avaient voulu avoir leur siège à l'église tout comme les évêques, et que Mazarin disait à Cosnac, pour le harceler, « qu'un maréchal de France s'était vanté en sa présence que, s'il eût trouvé un évêque assis et qu'il eût été debout, il l'aurait pris par la main et se serait mis à sa place ». C'était le maréchal de Villeroi qui avait tenu ce propos. Cosnac riposta : « A tel évêque ce maréchal se serait adressé, qu'on peut dire que de sa vie il n'eût vu une occasion si chaude ». Cela fit rire et aux dépens de Villeroi, assez pauvre guerrier. Un autre jour, le chancelier Le Tellier reprochait à Cosnac par devant le Roi, d'avoir pris le pas à Valence, comme évêque, sur M. de Lesdiguières,

gouverneur du Dauphiné et « représentant la personne du Roi » : « Avouez du moins, Monsieur, répliqua Cosnac, qu'on est fort excusable de s'y méprendre, puisque jamais copie n'a moins ressemblé à son original. » Cette repartie, brusque et flatteuse, fit rire le Roi et sauva Cosnac. Le prince de Conti, l'envoyant un jour chez Mazarin pour lui demander une grâce, lui disait : « Je vous défends les moulinets » : il appelait ainsi les gestes brusques et les emportements de Cosnac. Il en eut bien quelques-uns à Aix contre les religieux de Saint-Barthélemy, et Mme de Sévigné le peignait ainsi à sa fille : « L'archevêque (d'Aix) a de grandes pensées ; mais plus il est vif, plus il faut s'approcher de lui comme des chevaux qui ruent. »

Certes, ce n'est pas de cela que pouvait le louer Bossuet, « le plus doux » des hommes, comme l'attestent ses contemporains : l'évêque de Luçon, Colbert, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, Mmes de La Fayette, de La Vallière, le P. de La Rue, Le Dieu, qui, dans ses *Mémoires*, parle à chaque page, pour ainsi dire, de cette « douceur charmante » du prélat, que loue aussi Saint-Simon.

Bossuet ne dut pas davantage l'estimer pour ses dragonnades, lui qui n'en permit aucune dans son diocèse et qui, à peine nommé conseiller d'État, fit révoquer en 1698 et 1700 par M. de Torcy les mesures sévères prises, en 1685, contre les protestants. Il lutta même à ce sujet contre les évêques du Midi, ou du moins du Languedoc ; mais Cosnac n'en était pas. D'ailleurs, il accepta très bien les ordres du Roi et la modération recommandée par Bossuet, sans devenir cependant un modèle de patience, puisque les Aixois lui firent cette spirituelle épitaphe : « *Requiescat ut requievit.* Qu'il se repose comme il s'est reposé ! » — Ce n'était pas beaucoup, ni même assez pour un archevêque.

Si vous êtes, Monseigneur, de la race « des gens actifs », comme Cosnac, vous ne lui ressemblez certainement pas dans la lutte contre quelques religieux de sa ville épiscopale, vous qui êtes le défenseur si énergique de nos chères Congrégations religieuses, menacées par une loi draconienne encore plus que par le procès fait aux Assomptionnistes.

Pour finir l'histoire des relations de Bossuet avec Aix et les Aixois, Brueys, l'abbé Genet, le cardinal de Grimaldi et Mgr de Cosnac, ne faut-il pas signaler ce qu'a fait en l'honneur de M. de Meaux, au commencement de ce siècle, l'un de vos plus illustres compatriotes, grand vicaire d'Aix avant d'être évêque d'Alais, réfractaire à la Constitution civile du clergé et incarcéré comme tel pendant la Révolution, le cardinal Louis-François *de Bausset*, auteur de l'*Histoire de Bossuet*, parue en 1814?

Comme le public ne connaissait alors ni les *Mémoires* et le *Journal* de Le Dieu, publiés seulement en 1856, ni la *Notice* de Saint-Simon, qui n'a paru que dans ses *Écrits inédits*, 1880, et comme la pâle *Vie de Bossuet*, de Levesque de Burigny, était le seul travail imprimé sur la biographie d'un si grand homme, l'*Histoire de Bossuet* fut un véritable événement littéraire. D'autant plus que l'auteur, qui, dans son *Histoire de Fénelon*, s'était laissé « entraîner par sa tendre vénération pour l'un des plus beaux caractères qui aient honoré l'humanité », l'avouait « avec franchise » et s'accusait de n'avoir « pas été assez pénétré des graves considérations qui imposaient à Bossuet le devoir d'attacher tant d'intérêt aux conséquences de la doctrine de l'archevêque de Cambrai ».

Bossuet, si étrangement méconnu et calomnié au XVIIIe siècle par Voltaire et les Encyclopédistes, apparaissait enfin dans sa vraie physionomie de prêtre, d'évêque, de docteur, telle que la peignait le cardinal de Bausset.

Sans doute, quelques traits de cette noble physionomie devaient être plus nettement accusés et mis en lumière par d'autres travaux de notre siècle; mais c'est la gloire de votre compatriote, j'allais dire, c'est votre gloire, d'avoir ouvert la voie à ces travaux par une œuvre remarquable, qui, avec l'*Histoire de Fénelon*, a inauguré parmi nous, au dire de Sainte-Beuve et de M. Brunetière, la véritable biographie littéraire.

5 mars 1900.

V

Verdun et Bossuet (1)

Monseigneur,

Votre Grandeur a bien voulu, — après Mgr de Briey, évêque de Meaux, après Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier (2), et après Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, — que l'un de vos anciens élèves, à qui vous appreniez jadis avec tant d'éloquente autorité à aimer « notre grand Bossuet », comme l'appelle Sa Sainteté Léon XIII, vînt dans votre ville épiscopale, au nom du Comité du monument du Centenaire à Meaux, réchauffer l'admiration de votre excellent clergé meusien pour l'illustre prélat en qui Voltaire lui-même, salue « le plus éloquent des Français » et M. Brunetière, après Villemain, « le plus éloquent des hommes ».

Rien ne pouvait m'être plus agréable, Monseigneur, que de répondre à cet appel. Outre que vous procuriez ainsi la joie la plus vive à l'auteur de *Bossuet et les saints Pères* et de bien d'autres écrits sur ce grand homme, vous appliquiez gracieusement à votre chanoine de Verdun le mot de l'héroïne nationale dont vous vous êtes fait le vaillant apôtre : « Il a été à la peine; c'était raison qu'il fût à l'honneur. »

Pour m'acquitter de la double dette de reconnaissance que

(1) Conférence faite au Grand Séminaire de Verdun, le 7 juin 1900, devant sa Grandeur Mgr Pagis, évêque de Verdun, et l'élite du clergé du diocèse, auquel s'étaient joints les élèves des hautes classes du Petit Séminaire de Glorieux et de nombreux laïques.

(2) La Conférence donnée à Montpellier, le 20 décembre 1900, et qu'on trouvera plus loin, devait avoir lieu le 7 mars, avant celle de Verdun; mais elle a été retardée à cause du sacre de Mgr Douais et de Mgr Henry.

m'imposent cet honneur et un canonicat, auquel je n'avais d'autres titres que ceux que m'a créés votre paternelle bienveillance, il m'a semblé, Monseigneur et Messieurs, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'évoquer tout d'abord devant vous les souvenirs précieux qui rattachent *Verdun à Bossuet.*

I

Savez-vous que *la lettre la plus ancienne* que nous ayons de lui, est datée de Verdun, le 19 octobre 1653, et non pas 1654, comme Bossuet l'écrit par distraction? Les grands hommes sont distraits.

C'est Floquet — le savant admirateur de Bossuet, qui lui a consacré quatre volumes un peu difficiles à lire, mais si riches de documents inédits, *Études sur la vie de Bossuet* de 1627 à 1670, en trois volumes, 1855, et *Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la Cour*, 1864, — c'est Floquet qui a publié cette *lettre,* après l'avoir copiée dans les *Manuscrits* de la Bibiothèque de Metz.

Elle fait le plus grand honneur à Bossuet et montre le personnage qu'était ce jeune chanoine de 26 ans, alors archidiacre de Sarrebourg, délégué par le chapitre de Metz, pour siéger dans l'Assemblée des Trois Ordres de cette ville, clergé, noblesse, bourgeoisie ou tiers état, et envoyé par cette Assemblée à Verdun et à Stenay, auprès du grand Condé.

Ce prince en était alors à la période espagnole de la Fronde, de « ces guerres infortunées », comme devait les appeler Bossuet lui-même, dans l'*Oraison funèbre* de 1687, où il lui fallait, disait-il, « une fois parler de ces choses dont il aurait voulu pouvoir se taire éternellement,... mais sans vouloir excuser ce que le prince avait si hautement condamné lui-même,... des fautes si sincèrement reconnues, et dans la suite si glorieusement réparées par de fidèles services ». Louis de Bourbon, en rébellion ouverte contre son Roi et déclaré criminel de lèse-majesté par des lettres patentes enregistrées dans tous les parlements du royaume, était devenu généralissime des armées de Philippe IV. Comme la ville de Stenay

lui avait été donnée par le Roi en 1648, pour le récompenser des victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, il y entretenait une garnison espagnole, commandée par un gouverneur français, le brave Nicolas Bouton, comte de Chamilly, et un colonel allemand, nommé Colbrandt. Ces troupes et d'autres, à la solde de l'Espagne, « faisaient de nombreuses incursions dans le pays messin et allaient chercher des prisonniers jusque dans les postes de la place » (1). Pour échapper à ces sortes de razzias, il fallait obtenir à prix d'argent des *sauvegardes :* Metz en avait une du prince de Condé; elle lui coûtait annuellement 10.000 livres. Damvillers, où le paiement s'était d'abord effectué, ayant été rendu au Roi par le marquis de Sillery en 1653, les Messins avaient reçu l'ordre d'envoyer leur argent à Stenay. Mais ces 10.000 livres ne suffirent bientôt plus aux agents de Condé, en particulier à Caillet de Chamlay (ou Chanlai, ou Chanlé), intendant des contributions levées au nom du prince. Il voulut rançonner Metz selon son bon plaisir, exigea une contribution supérieure à 10.000 livres et payable, non plus par quartiers, mais par semaines, et cela dès le mois de septembre 1653.

L'Assemblée des Trois Ordres de Metz, émue de ces nouvelles exigences, députa vers Condé l'échevin Bancelin et l'abbé Bossuet, lié depuis longtemps avec Louis de Bourbon.

Ce prince avait connu la famille Bossuet à Dijon, dont il avait été gouverneur; il affectionnait beaucoup l'oncle du jeune archidiacre de Sarrebourg, Claude Bossuet, vicomte maïeur de Dijon, et il avait fait à son neveu l'honneur d'accepter la dédicace de sa *Tentative* de théologie, *De Deo trino et uno et de Angelis*, et d'aller, le 24 janvier 1648, au collége de Navarre, avec une suite de jeunes seigneurs, escortés de flambeaux, pour assister à la soutenance du brillant candidat, dont la verve triomphante l'intéressa si fort qu'il voulut entrer en lice avec lui et qu'il eut beaucoup de peine à s'en défendre, comme il l'avouait plus tard, au dire de Le Dieu et de l'abbé de Choisy (2).

(1) *Mémoire* adressé à Louis XIV en 1663 et cité par Floquet, I, p. 246, note 2.

(2) *Éloge de Bossuet* à l'Académie Française, le 2 août 1704.

On pouvait donc espérer que M. le Prince se montrerait conciliant avec son jeune protégé et ferait à la ville de Metz des conditions meilleures que celles de Caillet.

Il fallut envoyer de Metz à Stenay un premier tambour, pour obtenir le passeport des deux députés, Bossuet et Bancelin, et emmener un second tambour de Stenay pour les conduire dans cette ville et les ramener à Metz. Comme M. le Prince se trouvait alors à Rocroy, les deux délégués de Metz eurent d'abord à traiter, au château de Stenay, avec M. Caillet, secrétaire des commandements de Condé. Il se montra inflexible, et les deux Messins quittèrent Stenay sans avoir rien obtenu. Bancelin, découragé, revint directement à Metz.

Bossuet, plus persévérant, demeura à Verdun, pour continuer à lui seul la négociation. Il avait envoyé de Stenay à Rocroy un tambour porteur de lettres pour « Monseigneur le Prince ». Celui-ci dépêcha un autre tambour, qui dut apporter « à M. de Bossuet », disent les *Registres* de l'Assemblée des Trois Ordres de Metz, jeudi 24 octobre 1653, « les ordres de Monseigneur le Prince,... pour les faire valoir vers le seigneur de Caillet ». Les droits de la ville de Metz étaient si clairement établis et le nom de Bossuet si agréable et si cher au grand Condé qu'il accorda facilement au jeune archidiacre de Sarrebourg tout ce que refusait à tort l'intendant Caillet. Mais celui-ci, malgré les injonctions de son maître, persista dans ses exigences. C'est alors que Bossuet écrivit de Verdun la *Lettre* suivante à M. de Thiolet, maître échevin de Metz :

« Verdun, 19 octobre 1653.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir tout présentement les lettres de Messieurs des Trois Ordres avec les vôtres, et les paquets que vous m'envoyez. Il me semble que, pour expédier les affaires, il sera nécessaire que j'aille à Stenay. Un traité ne se fait guère bien par lettres; tout s'arrête au moindre incident. Je me préparais donc à partir, lorsque j'ai reçu cette lettre de

M. Caillet, que je vous envoie avec une autre qu'il m'écrivit hier. Vous verrez par la première qu'il sait les ordres que Monseigneur le Prince a donnés pour lui. Et néanmoins, il ne laisse pas par la seconde de nous demander les contributions du *mois de septembre*, et en termes fort pressants. M. Bancelin vous aura pu dire qu'il nous avait déjà fait à Stenay la même proposition, mais plus doucement, et nous faisant entendre que l'on s'en pourrait relâcher, si nous faisions un présent un peu honnête; cela voulait dire, comme il me l'expliqua, cinquante ou soixante pistoles; c'est la même chose qu'il me dit. Maintenant il ne parle pas de présent; mais il dit absolument *qu'il ne quitterait pas un sou* (1) *du mois de septembre* ». Vous verrez bien, Monsieur, le sujet de cette nouvelle rigueur. C'est que, ou il est fâché que nous ayons eu recours à Monseigneur le Prince, comme il le témoigne assez par ses lettres, ou qu'en faisant plus le difficile, il prétend obtenir de nous une plus grande satisfaction. Je crois, pour moi, que c'est l'un et l'autre. »

Le chantage, on le voit, était déjà connu et pratiqué au XVIIe siècle.

« Comme je vois que l'intention de Messieurs des Trois Ordres est en ce point bien éloignée de la sienne, j'ai cru que tout notre pourparler serait inutile; et ainsi qu'il était nécessaire d'attendre là-dessus ce que Messieurs des Trois Ordres désireront que je fasse. Mais je vous demande, Messieurs, une prompte résolution, tant pour le repos public que pour ma propre satisfaction, afin que je puisse m'en retourner. Faites, s'il vous plaît, que l'on me mande précisément jusqu'à quel point je pourrai m'étendre sur le fait du présent et jusqu'où je devrai me raidir pour le payement du mois de septembre.

« Cependant j'écris à M. Caillet par son tambour. Je lui demande un nouveau passe-port pour aller à Stenay, parce que le temps du nôtre est expiré, comme il me le mande lui-même. Je lui écris votre résolution de ne payer que le mois d'octobre, en suite des ordres de Son Altesse, qui veut qu'il

(1) C'est-à-dire qu'il *ne nous ferait pas remise d'un sou.*

vous traite comme Damvillers; qu'en le faisant de la sorte, il peut tenir le traité comme conclu; et que j'ai ordre, quand il sera achevé comme il faut, de lui faire un présent; qu'il ne doit point chicaner avec nous pour si peu de chose, puisqu'il voit bien que l'intention de son maître est qu'il nous traite favorablement. Je lui envoie les ordres de Monseigneur le Prince selon que Messieurs des Trois Ordres me le prescrivent, et ne lui fais aucune mention que je vous aie écrit.

« Cependant j'attendrai vos réponses, au plus tôt, et tâcherai de l'empêcher de rien faire contre nous, en lui demandant encore quelque temps pour l'aller trouver, afin de conclure avec lui selon les instructions de Monseigneur le Prince. C'est là le sens de ma lettre. Je suis, etc.

J.-B. Bossuet.

Le jeune archidiacre de Sarrebourg revint donc à Stenay, y reprit ses pourparlers avec Caillet et put rapporter à Metz un acte écrit de la main de l'intendant de M. le prince et faisant droit aux réclamations des Messins, comme aussi aux instructions de Condé. C'était pour le négociateur un brillant succès, dont les échevins et les membres des Trois Ordres de Metz surent beaucoup de gré à Bossuet, comme l'attestent les *Registres* des États, du 30 octobre au 1er novembre et pendant tout ce dernier mois, en 1653.

Cette négociation si habilement conduite et l'intelligence pénétrante avec laquelle Bossuet avait lu dans le jeu de Caillet ne donnent-elles pas un démenti formel à ceux qui, comme M. Rébelliau (1) et M. Brunetière lui-même (2), accusent Bossuet d'avoir « manqué » plus d'une fois « de souplesse », « de tact, d'adresse, du sentiment des nuances et des distinctions nécessaires », ou d'une certaine expérience, d'une certaine connaissance pratique du monde et de la vie? Trop différent en cela de Fénelon, si « homme du monde, observateur si pénétrant, on pourrait presque dire ironique et politique

(1) *Bossuet*, p. 199, 200.
(2) *Études critiques*, VI, p. 201

si délié, Bossuet, au contraire, a gardé toute sa vie, de son éducation de lévite, un fond de timidité, d'inexpérience et de gaucherie même ». — Certes, ce n'est pas là ce que pensaient de lui ses maîtres et ses condisciples de Navarre, où « il fut, dit Le Dieu, procureur de la communauté des bacheliers dans les temps les plus difficiles, au commencement de l'année 1649, pendant les troubles de Paris. Un si beau génie s'est ressouvenu avec plaisir, cent fois dans sa vie, d'avoir gardé à la ruelle de son lit quatre sacs de farine pour assurer la subsistance de ses confrères, lorsqu'on craignit la famine à Paris » (1). — L'évêque d'Auguste, suffragant de Metz, Mgr Bédacier, ne le soupçonnait ni « de timidité », ni » d'inexpérience », ni « de gaucherie », lorsqu'en 1663 il le nommait « commissaire apostolique » pour la tâche, délicate entre toutes, de la réformation du monastère de sainte Glossinde à Metz, dont l'abbesse courait les bals masqués et vendait les cloches, les ornements et les reliquaires de son couvent. — L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, croyait au « tact » et à « l'expérience » de Bossuet, lorsqu'il l'employait en 1664-1665 pour amener les religieuses de Port-Royal à signer le Formulaire et qu'il leur disait : « Voyez l'abbé Bossuet; c'est un homme savant, le plus doux du monde et entièrement comme il vous faut; *car il n'est d'aucun parti.* » — Plus tard, les affaires de Rebais et de Jouarre furent « une des choses de sa vie où *il fit* paraître plus de charité et de prudence », et l'abbé Le Dieu, après avoir vécu vingt années avec lui, pouvait écrire : « Son discernement était exquis; il perçait les hommes jusqu'au fond de l'âme et connaissait fort bien si c'était la vanité, l'intérêt ou un attachement sincère qui les faisait agir... « On croit, disait-il, que je ne pense qu'à mes livres; voyez si ce que je viens de faire pour celui-ci et pour celui-là n'est pas convenable (2). »

(1) *Mémoires*, p. 22.

(2) *Mémoires*, pp. 214,215. — On a vu plus haut, à propos du *Mémoire* adressé à Louis XIV en 1700 sur la conduite à tenir envers les protestants, de quel « esprit éminemment pratique » était animé Bossuet.

II

Quoi qu'il en soit, le jeune archidiacre de Sarrebourg devint archidiacre de Metz en 1654 et, après un premier séjour à Paris, en 1656-57, il s'y établit à demeure à partir de 1659. Il habitait au doyenné de la collégiale Saint-Thomas du Louvre, — une vraie pépinière épiscopale au XVII[e] siècle, — chez son ancien condisciple de Navarre, l'abbé Léonard de Lamet.

C'est là qu'il fut pendant six ans, de 1659 à 1665, en relations de commensal et d'ami avec un des futurs évêques de Verdun et des plus distingués, *M[gr] Armand de Monchy d'Hocquincourt.*

Il était le second fils du maréchal de ce nom, « homme vaillant et de grand cœur, mais léger et facile à dégoûter », dit M[me] de Motteville dans ses *Mémoires,* et qui, après avoir pris parti pour la cour, pendant la Fronde, et fait vaillamment son devoir à la Marfée, en 1641, contre les Espagnols, à Rethel, en 1650, contre Turenne, à Bléneau, en 1652, contre Condé, offrit à ce prince de lui livrer, sur les instances de M[mes] de Montbazon et de Châtillon, deux places, puis les vendit au roi, moyennant 200.000 écus et un gouvernement pour son fils, enfin alla rejoindre Condé et les Espagnols et fut tué le 3 juin 1658, devant Dunkerque, les armes à la main contre son roi. Il avait eu des démêlés avec les gabelous; mais « ce n'était pas là de quoi quitter la France », dit la Grande Mademoiselle. Napoléon, pensant peut-être à Moreau frappé à Dresde dans les rangs de la coalition, estime, dans son *Précis des guerres du maréchal de Turenne*, que « la mort d'Hocquincourt fut la punition de son crime ». Ce crime du père, le seul maréchal de France qui soit mort dans les rangs de l'ennemi, fut effacé par les mérites du fils et par ceux aussi du frère, le vénérable Pierre de Monchy, de l'Oratoire, encore un ami de Bossuet et le maître de votre futur évêque.

Celui-ci, né en 1636, fit les plus brillantes études d'humanité et de théologie. Les Pères, les Conciles, l'histoire ecclésiastique lui étaient familiers, et ses mérites en science et en

piété semblaient tels qu'en février 1665 Nicolas Colbert, dans un *Mémoire* autographe et inédit, envoyé à Louis XIV, et dans une lettre au grand Colbert, le signalait comme l'un de ceux à qui l'on devait songer pour les fonctions de précepteur du Dauphin. Il était donc tout à fait digne de l'estime et de l'affection de Bossuet, alors dans tout l'éclat de sa gloire de prédicateur à la Cour et à Paris, où le gazetier Loret, dans sa *Muze historique*, constatait, avec un enthousiasme maintes fois répété, que « le métier » de « ce docteur angélique » était de « prêcher divinement ».

Bossuet fut heureux de la promotion de son excellent ami à l'évêché de Verdun en 1665, alors qu'il n'avait que vingt-huit ans. Mgr d'Hocquincourt devait être l'un des prélats assistants au sacre de Bossuet, qui eut lieu le 21 septembre 1670, devant toute l'Assemblée du clergé de France, à Pontoise. Le prélat consécrateur était le coadjuteur de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, et les deux assistants l'évêque de Verdun et l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette.

Mgr d'Hocquincourt obtint ses Bulles en 1667, fut sacré en 1668 et vint, cette même année, prendre possession du siège épiscopal de saint Saintin. Ce siège était vacant depuis la mort de Mgr François de Lorraine en 1661 : un désordre lamentable s'était introduit dans le diocèse et ce fut l'honneur et la gloire de Mgr d'Hocquincourt de rétablir, parmi le clergé et les fidèles, une discipline et une piété édifiantes, qu'enviaient au loin les autres églises : le souvenir en a été conservé par Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, article d'Hocquincourt, et par l'auteur anonyme de l'*Histoire nouvelle de la ville de Verdun-sur-Meuse et de quatre-vingt-dix évêques qui l'ont gouvernée, jusqu'à M. de Béthune, mort en 1720* (1). L'épiscopat de Mgr d'Hocquincourt, ami de Bossuet, n'eut qu'un tort, celui d'être trop court : l'excellent prélat mourut en 1679. Heureusement, Mgr de Béthune, de la famille du grand ministre Sully, continua les traditions de son prédécesseur, dont il ne devait s'écarter qu'en 1713, où il fut, hélas! l'un des appelants de la Bulle *Unigenitus*.

(1) Floquet, II, p. 31, a trouvé cette *Histoire* inédite dans la Bibliothèque de Metz.

Bossuet, qui a séjourné à Verdun, qui a été l'ami d'un de vos meilleurs évêques, vous appartient encore, parce que vous êtes Lorrains, que les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, sont inséparables dans notre histoire du XVII[e] comme du XVI[e] siècle, et que le plus grand de nos écrivains, chanoine de Metz dès l'âge de treize ans, en 1640-41, sans toucher d'autres fruits de sa prébende qu'une subvention pour ses études, y fut admis à la résidence personnelle, le 10 mai 1648, y fut ordonné diacre le 21 septembre 1649, et, malgré tous les efforts de Nicolas Cornet pour le retenir à Paris et lui donner la grande maîtrise de Navarre, y résida de 1652 à 1659. Il fit partie de l'église de Metz pendant 29 ans, de 1640 à 1669, d'abord à titre de chanoine, puis d'archidiacre de Sarrebourg, de 1652 à 1654, d'archidiacre de Metz de 1654 à 1664, de doyen du chapitre de 1664 à 1669, date de sa nomination à l'évêché de Condom.

La gloire naissante de Bossuet a rejailli sur la Lorraine avec un tel éclat qu'en dehors de la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*, qui est de 1655, la critique et l'histoire littéraire désignent la première période de l'éloquence de Bossuet sous le nom de période de Navarre et de Metz, pour la distinguer de celles de Paris et de Meaux. Si le jeune orateur de Metz a, dans ses *Sermons*, l'enthousiasme exubérant et naïf, s'il y fait étalage d'érudition sacrée et profane, si le raisonnement scolastique y paraît tout bardé de termes et de définitions d'école, si le style en est parfois déparé par la crudité des expressions, la hardiesse bizarre des métaphores et ce que Chateaubriand appelle « l'écume au mors du jeune coursier », Metz et la Lorraine purent admirer, par exemple dans le *Panégyrique de saint Bernard* et le *Sermon sur la bonté et les rigueurs de Dieu*, un feu singulier, une inspiration et un élan incomparables, « la première sève de l'enthousiasme créateur », comme dit d'Alembert, et des beautés si éclatantes qu'elles n'ont pas été surpassées par Bossuet lui-même. Il « deviendra plus égal et plus châtié ; mais jamais il ne sera plus merveilleusement orateur ».

III

De votre Lorraine, qu'il a illustrée, Messieurs, et où il a conquis, dès 1657, le titre de prédicateur ordinaire du roi, que lui fit donner Anne d'Autriche (1), ravie de son *Panégyrique de sainte Thérèse,* Bossuet semble avoir emporté au cœur le culte de *Jeanne d'Arc*, dont il fait bon parler ici, sous vos auspices, Monseigneur.

N'est-ce pas vous qui avez réveillé dans toute la France le souvenir sacré de notre héroïne nationale, et qui lui préparez à Vaucouleurs, d'où elle partit pour commencer son épopée victorieuse et tragique, sans égale dans l'histoire des siècles, un monument digne d'elle et de la Patrie française, dont elle est la plus idéale incarnation, en attendant qu'elle en soit *la sainte?*

Personne au XVII[e] siècle n'a parlé de Jeanne d'Arc comme Bossuet. — Sans doute, il y eut bien alors la *Pucelle* de Chapelain; mais c'est une étrange idée et une vaine tentative de Victor Cousin d'avoir essayé de réhabiliter cette épopée, attendue pendant 20 ans par ses contemporains et accueillie en 1656 avec tant d'enthousiasme que les 12 premiers chants eurent six éditions en moins de deux ans, et que Godeau, Ménage, Huet, Montausier en firent de pompeux éloges, en attendant que Colbert choisît Chapelain, pour l'établir, en quelque sorte, « surintendant des lettres ». Ce qui a perdu Chapelain, comme le dit M. Brunetière, c'est « qu'il a voulu que son poème fût à la fois de l'histoire, de la poésie et de l'allégorie morale (Cf. sa *Préface*) ». « Afin de réduire l'action à l'Universel, dit-il, suivant les préceptes, et de ne la priver pas de son sens allégorique, j'ai disposé toute ma matière de telle sorte que la France représente l'âme de l'homme;... le roi Charles, la volonté;... l'Anglais et le Bourguignon, les transports de l'appétit irascible;... Amaury et Agnès, l'appétit concupiscible;

(1) C'est du moins ce qui paraît le plus probable, puisque, dès le commencement de 1658, Bossuet est appelé prédicateur ordinaire du roi, dans un acte authentique et solennel de Pierre Bédacier, suffragant de Metz (28 février 1658).

Tanneguy, l'entendement; — la Pucelle, la Grâce divine. » Quelle est l'imagination, si ardente qu'on la suppose, que n'eussent pas refroidie de telles préoccupations? D'ailleurs, Chapelain, pour complaire au duc de Longueville, qui se disait descendant de Dunois et pensionnait Chapelain depuis 20 ans, a pris Dunois pour héros de son poème, du moins dans la seconde partie, où la martyre des Anglais devait paraître transfigurée par « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu ».

Laissons donc la *Pucelle* dormir son sommeil dans la tombe où l'a si justement ensevelie Boileau, avec cette cruelle épitaphe :

> Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,
> Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
> A fait de méchants vers douze fois douze cents!

Bossuet, lui, parle de Jeanne d'Arc à deux reprises, d'abord dans sa philosophie de l'histoire, et puis dans son *Histoire de France* pour Mgr le Dauphin.

On connaît très peu la *Suite de l'Histoire universelle*, dont l'évêque de Condom parlait ainsi au Pape Innocent XI, dans sa fameuse *Lettre* du 8 mars 1679 : « Nous avons cru devoir travailler... à une *Histoire universelle*, qui eût deux parties, dont la première comprit depuis l'origine du monde jusqu'à la chute de l'ancien empire romain et au commencement de Charlemagne, et *la seconde* depuis ce nouvel empire établi par les Français. Il y avait déjà longtemps que nous l'avions composée et même que nous l'avions fait lire au prince. » Il nous reste, en effet, quatre manuscrits de cette *Suite* ou *Seconde partie de l'Histoire universelle :* le 1er entièrement écrit de la main de Bossuet, va de l'an 804 à l'an 1217; le 2e, qu'on attribue à l'abbé Fleury, reproduit le premier et le continue jusqu'en 1668; le 3e et le 4e sont copiés du second, collationnés et corrigés par Bossuet. C'est le dernier qu'on a livré à l'impression.

Voici le passage qui concerne l'héroïne de Domrémy et de Vaucouleurs : « La bataille des Harengs, où sont défaits les

Français et les Écossais leurs alliés, qui allaient au secours d'Orléans assiégé par les Anglais, réduisit les affaires de Charles VII à la dernière extrémité. Jeanne d'Arc, nommée la Pucelle d'Orléans, paraît, et se dit envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans, conduire le roi à Reims pour y être sacré, et lui annoncer que les Anglais seraient chassés du royaume. L'effet justifie ses promesses. Orléans est secouru par la Pucelle et le roi est sacré à Reims. Toutes les villes sur le chemin se rendent à lui. » Et deux alinéas plus loin : « La Pucelle d'Orléans est prise dans un combat par les Anglais, qui la font condamner au feu comme magicienne et pour avoir porté l'habit d'homme. » Cette concision rappelle les vers fameux de Villon :

Jehanne, la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen.

Quant à l'*Histoire de France*, à « cet abrégé de l'histoire qui avait fait le sujet des thèmes de Mgr le Dauphin », comme le disait Bossuet en 1698, dans ses *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme* (*Conclusion*), il a sans doute été écrit par le Dauphin, mais sous la dictée de Bossuet : il lui appartient donc pour le fond. La forme, l'arrangement, le style ont été soigneusement revus et corrigés par lui, quand il n'a pas tout écrit de sa main, comme le règne de Charles IX. — Le cardinal de Bausset, historien de Bossuet, et le savant M. Gosselin, ont eu tort de ne pas vouloir attribuer à M. de Condom une *Histoire* qu'il a composée et dictée. Un *Fragment* de l'abbé Le Dieu, que vient de publier le P. Griselle, de l'Université catholique de Lille, semble trancher la question et établir que les éditeurs de Bar-le-Duc se trompaient, eux aussi, en croyant que l'abbé Pérau avait mis du sien dans l'ouvrage qu'il publia en 1747.

Quoi qu'il en soit, on est heureux d'y voir un magnifique résumé de la vie de Jeanne d'Arc. « Orléans était à l'extrémité : les troupes du roi étaient minées et découragées par tant de pertes ; il n'y avait plus d'argent pour en lever d'autres et tout paraissait désespéré, lorsqu'il vint à la Cour une jeune

fille âgée de dix-huit à vingt ans, qui disait que Dieu l'avait envoyée pour tirer la France des mains des Anglais, ses anciens ennemis. Cette fille, nommée Jeanne d'Arc, native de Domrémy, petit village près de Vaucouleurs, sur les frontières de Champagne et de Lorraine, » etc. Bossuet, qui se trompe en disant que Jeanne d'Arc « avait été servante dans une hôtellerie », met en relief « sa piété », son esprit de prophétie auprès de Baudricourt, auprès de Charles VII, « qu'elle alla démêler parmi tout le monde », alors qu'il s'était caché au milieu de sa cour, et auquel « elle dit ces paroles avec une assurance surprenante : « Dieu m'a envoyée ici pour faire lever le siège d'Orléans, pour vous mener sacrer à Reims et vous annoncer que les Anglais seront chassés de votre royaume. » Bossuet raconte encore qu'elle répondit aux docteurs de Poitiers, « en leur rendant fort bonne raison de sa conduite »; qu'elle « parla aussi pertinemment de la guerre que les capitaines les plus experts »; que le 7 mai, à Orléans, elle fut blessée dans le fossé et ne laissa pas de continuer; sur le soir, elle cria tout d'un coup que l'on donnât et que le fort serait emporté. « Alors, tous les soldats, animés comme par un mouvement divin, entrèrent de tous côtés. » — Voilà bien une phrase comme Bossuet seul sait en faire. On reconnaît aussi la griffe du lion dans ce passage à propos de la bataille de Patay : « La Pucelle, après cela, déclara qu'elle était avertie d'en haut que les Anglais, anciens ennemis des Français, ramassaient leurs forces pour les combattre. Elle exhorta nos gens à marcher contre eux avec courage, leur promettant une victoire assurée. La chose arriva comme elle l'avait prédit. La bataille fut donnée à Patay, en Beauce, et les Anglais battus, avec peu de perte de notre côté, et Talbot, capitaine célèbre parmi les Anglais, fut pris dans ce combat. »

L'esprit prophétique de la Pucelle paraît à Bossuet comme la marque divine de la mission providentielle de Jeanne d'Arc. Il y revient à propos du sacre de Charles VII, à Reims, le 17 juillet 1429 : « Ce que la Pucelle avait prédit fut accompli, contre l'attente de tout le monde. »

Il y revient encore pour montrer l'héroïne demandant au roi son congé et « disant que, puisque les choses qui lui

avaient été conseillées d'en haut étaient achevées, il était temps qu'elle retournât dans sa retraite et qu'elle quittât la vie militaire, qu'elle avait prise par ordre de Dieu. 1430 ».

Il y revient enfin, à propos de la mort et de la réhabilitation de Jeanne d'Arc : « Les Anglais, au lieu d'admirer une si rare vertu, qu'ils devaient estimer dans un ennemi, la mirent entre les mains de l'évêque de Beauvais pour la juger. Ce prélat, affectionné au parti anglais, la condamna comme magicienne et pour avoir pris l'habit d'homme. En exécution de cette sentence, elle fut brûlée toute vive à Rouen, en 1431. Les Anglais firent courir le bruit qu'elle avait enfin reconnu que les révélations dont elle s'était vantée étaient fausses; mais le Pape, quelque temps après, nomma des commissaires; son procès fut revu solennellement, et sa conduite approuvée par un dernier jugement, que le Pape lui-même confirma. »

On ne saurait mieux mettre en lumière la divinité de la mission de Jeanne d'Arc et le rôle de l'Église, qui ne l'a pas brûlée, mais réhabilitée. C'est la réponse anticipée à tous nos libres penseurs, qui parlent, à propos de Jeanne d'Arc, d'hallucination, d'auto-suggestion, d'hypnotisme ou de névrose, comme si tout cela n'était pas en contradiction formelle et absolue avec ce que disent les contemporains du bon sens aussi ferme que lucide de notre héroïne nationale! C'est aussi la réponse aux calomnies de ceux qui veulent rendre l'Église responsable du drame tragique de Rouen, comme si c'était l'Église que Loiseleur, d'Estivet, Pierre Cauchon et les autres bourreaux de Jeanne, vendus à l'Angleterre et tous cruellement punis par une mort horrible de leur abominable forfaiture contre l'héroïque martyre de la Patrie française!

Vous marchiez donc, Monseigneur, sur les traces du grand évêque de Meaux, lorsque, vous faisant l'apôtre de Jeanne d'Arc, vous prêchiez partout que sa mission était céleste et divine et qu'après avoir sauvé la France au XVe siècle, sous Charles VII « le bien servi », comme l'appelle Bossuet, elle devait la sauver encore à notre époque de troubles, de ténèbres, de tyrannie maçonnique, qui opprime les consciences et voudrait étouffer la foi nationale de cette chère et belle Patrie, pour laquelle Jeanne d'Arc est morte à Rouen et que, du haut

du ciel, elle ne saurait, en ce moment, appeler « la bien servie ».

On comprend par là, Monseigneur, que vous teniez à voir glorifier le grand homme, qui a si bien parlé de Jeanne d'Arc, qui était l'ami de l'un de vos plus illustres prédécesseurs sur le siège épiscopal de Verdun, et dont les *Œuvres* ont eu dans votre diocèse deux éditions : celle de Bar-le-Duc, en 1879, faite par une société d'ecclésiastiques de Verdun, et celle qui porte le nom d'un des prêtres les plus éminents de votre clergé, M. l'abbé Guillaume, un très savant et très consciencieux érudit, de si regrettée mémoire dans ce grand séminaire où j'ai l'honneur de parler. Son édition de Bossuet passe pour la meilleure qui ait paru jusqu'ici; et, certes, ce n'est pas un petit mérite que celui d'avoir, sinon fait oublier, du moins complété, corrigé même, dom Deforis, les éditeurs de Versailles ou MM. les Sulpiciens, enfin Lachat. Mais, depuis lors, l'abbé Lebarq a donné une édition si exacte et si remarquable des *Œuvres oratoires* de Bossuet que l'édition Guillaume est nécessairement dépassée et que tous les admirateurs de Bossuet réclament, attendent impatiemment qu'on fasse pour le reste des *Œuvres* de ce grand homme, en particulier pour ses *Lettres*, publiées d'une manière si incomplète et parfois si inexacte, une édition définitive. Ce serait l'édition du Centenaire, en 1904, qui comprendrait tout Bossuet, avec les pièces inédites qui dorment au fond des bibliothèques ou que publie en ce moment la *Revue Bossuet*, fondée par M. l'abbé Levesque, de Saint-Sulpice, à qui nous devons déjà une œuvre inédite de Bossuet, le *Second Traité sur les États d'oraison*.

Est-ce trop présumer, Messieurs, de votre admiration pour le grand évêque de Meaux, que de vous exhorter chaleureusement à favoriser de tout votre pouvoir une œuvre plus belle encore que celle de sa statue dans son antique cathédrale? Aucun monument élevé à la gloire de Bossuet ne saurait égaler celui qu'il s'est élevé à lui-même par ses œuvres immortelles.

7 juin 1900.

VI

Bossuet d'après sa « Correspondance » (1)

La *Correspondance* de Bossuet n'a pas obtenu jusqu'ici toute l'attention qu'elle mérite, soit de la part des éditeurs, soit de la part des critiques, assez dédaigneux de sa valeur littéraire, psychologique et morale.

Sans doute, nous devons une reconnaissance profonde au cardinal de Noailles, à sœur Cornuau de Saint-Bénigne, à Mme d'Albert de Luynes, aux autres religieuses de Jouarre, de Faremoutiers, de Coulommiers, de la Ferté et d'ailleurs, qui nous ont conservé et donné les *Lettres spirituelles* ou *Lettres de direction* de l'illustre prélat; à son neveu, qui a recueilli toute la *Correspondance* sur le Quiétisme; à Dom Deforis, qui a publié les *Lettres diverses;* aux éditeurs de Versailles, Messieurs de Saint-Sulpice, à Floquet, à Lachat, à l'abbé Guillaume, aux savants auteurs de l'édition de Bar-le-Duc et à bien d'autres qui ont enrichi, dans ces derniers temps, par des publications de pièces inédites, le recueil des *Lettres* de Bossuet.

Mais ce recueil est loin d'être toujours exact et surtout complet. Comme le faisait remarquer M. l'abbé Levesque, de Saint-Sulpice, en annonçant la *Revue Bossuet* dans le *Correspondant* du 10 janvier 1900, une serieuse revision s'impose pour les *Lettres de direction* de Bossuet. En effet, « pour peu qu'on ait eu entre les mains un certain nombre de lettres autographes ou qu'on ait vu les premières copies des *Lettres spirituelles*, on ne tarde pas à reconnaître de nombreuses suppressions et de curieux amalgames de plusieurs *Lettres*

(1) Conférence faite aux Facultés catholiques de Lyon, le 23 février 1900.

en une seule ». La bonne sœur Cornuau, par exemple, pour avoir complets les avis de son vénéré directeur, ne se faisait aucun scrupule « d'ajouter, çà et là, aux *Lettres* qu'elle avait reçues des fragments d'autres *Lettres* adressées à des religieuses de la même communauté et ayant trait au même sujet ». — D'autre part, dans les *Lettres* de piété et de controverse, les éditeurs ont supprimé maint détail, secondaire sans doute, ou même, médiocre, mais qui peut avoir son utilité pour établir la chronologie exacte de la vie de Bossuet. Le P. Griselle, jésuite et professeur à l'Université catholique de Lille, a naguère publié la revision précise d'une douzaine de *Lettres* de Bossuet, revision, il faut le dire, qui n'a presque pas modifié le texte connu.

Ce qui vaut mieux, c'est que le même P. Griselle a donné dans la *Revue Bossuet,* janvier-octobre 1900, une trentaine de *Lettres* de ce grand homme, abbé de Saint-Lucien de Beauvais. Il en avait déjà fait paraître une d'inédite au cardinal de Noailles, et je sais par lui-même et par M. Levesque que notre savant collègue de Lille prépare une *Bibliographie* des *Lettres* de Bossuet. — Mgr Belet en a aussi inséré deux d'inédites dans son étude si intéressante sur un *Portrait inconnu* de Bossuet, parue dans notre *Université catholique* (1). — M. l'abbé Urbain vient aussi d'en publier quatre ou cinq (2). — Diverses Revues en ont donné un certain nombre, et combien d'autres qui dorment enfouies dans la poussière des archives publiques et privées, dans les bibiothèques des familles ou des communes! M. Allègre, vicaire général de Meaux, m'en signalait naguère toute une série au ministère de la Guerre et dans diverses bibliothèques de villes, où ces pages précieuses n'attendent qu'un éditeur, qu'un second abbé Lebarq, qui fasse pour les *Lettres* de Bossuet ce que le premier a si bien fait pour ses *Œuvres oratoires.*

Telle que nous l'avons, la *Correspondance* de Bossuet com-

(1) Mgr Belet me permettra-t-il de lui faire respectueusement remarquer que Bossuet, nommé évêque de Condom, le 8 septembre 1669, ne reçut pas ses Bulles « datées du 2 juin de cette même année » 1669, mais du 2 juin 1670?

(2) *Revue Bossuet* du 25 janvier 1900.

prend 7 à 800 *Lettres* de direction, 4 à une demoiselle de Metz, 164 à sœur Cornuau, 284 à Mme d'Albert de Luynes, 140 aux religieuses de Jouarre, 101 à diverses religieuses et 24 à Mme de la Maisonfort, — dont je ne dirai presque rien, parce que je les ai déjà étudiées dans mon travail sur *Bossuet directeur de conscience* (1), — et plus de 950 autres *Lettres* à divers, dont 502 sur le Quiétisme, 355 écrites depuis le 14 octobre 1653 jusqu'au 4 septembre 1703, 70 environ se rapportant à la grande affaire de la réunion des protestants d'Allemagne et échangées entre Bossuet et Ferri, puis entre Bossuet et Leibniz, une quinzaine sur le débat à propos de la censure que Pontchartrain voulait faire subir aux écrits des évêques, une trentaine sur l'abbaye de Saint-Lucien et quelques autres publiées isolément.

Ces 1.700 *Lettres* environ, qui font plus de 2 volumes in-quarto à deux colonnes (édition en 12 volumes) ne représentent certainement pas la moitié de la *Correspondance* de Bossuet; car il n'y en a que 9 d'antérieures à sa nomination à l'épiscopat, en septembre 1669, alors qu'il avait quarante-deux ans, et il avait dû écrire auparavant, de Navarre, de Metz et de Paris, à sa famille et à ses amis, un grand nombre de lettres, qui auraient aujourd'hui pour nous tant d'intérêt et de charme! De plus, sa *Correspondance* publiée fait allusion à bien des lettres écrites par Bossuet et que nous n'avons pas : *lettre* à Fénelon du 13 ou 16 décembre 1695 (2); *lettre* à M. Le Gendre, intendant de Montauban (3); *lettre* à Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix (4); *lettres* à M. l'abbé de la Trémouille (5), à M. l'abbé de Gondi (6), à Mme de Maintenon (7); *lettres* au cardinal Spada et à un grand nombre d'autres membres du Sacré Collège, les cardinaux Casanate, Albani, de Aguirre, sans oublier le grand-duc de Toscane et sa

(1) Voir *Autour de Bossuet*, I.
(2) Voir *Lettre* de Fénelon du 18 décembre 1695.
(3) Voir *Lettre* du 21 avril 1700.
(4) Voir *Lettre* du 18 juillet 1702.
(5) Voir *Lettre* à l'abbé Bossuet, 31 mars 1698.
(6) *Ibidem.*
(7) Voir *Lettre* du 3 avril 1698.

cour, auxquels Bossuet a maintes fois écrit des choses intéressantes, dont aucune n'est publiée. Il y a, de ce chef, bien des découvertes à faire dans les bibliothèques de Florence et de Rome.

Mais ce qui serait encore plus précieux, si on le retrouvait, ce serait « le paquet des *Lettres* originales, écrites de la propre main du roi à M. de Meaux » et dont l'abbé Le Dieu, dans une Note, datée de janvier 1700 et publiée comme référence par Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 501, n° 2, disait : « Ce paquet ... est à Meaux, dans le bureau du prélat. » Qu'est-il devenu? Quels vandales ont porté leurs mains sacrilèges sur ces autographes, qui contenaient, sans doute, de délicates confidences de l'âme royale de Louis XIV au plus grand de ses sujets, de ses évêques et de ses amis? Les érudits et les chercheurs ont là une magnifique trouvaille à faire, dont tous les admirateurs du grand siècle et de Bossuet leur sauraient un gré infini.

Quoi qu'il en soit des surprises que nous réserve l'avenir, la *Correspondance* de Bossuet parue jusqu'à ce jour est une mine à exploiter, précieuse entre toutes, et l'on s'étonne qu'un admirateur de Bossuet, comme M. Brunetière, que nous devons estimer d'autant plus, nous catholiques, que la presse maçonnique et sectaire l'attaque davantage et l'appelle insolemment, comme la *Petite République*, « le singe de Bossuet », ou comme le *Journal*, « Monseigneur Brunetière » ou comme le huguenot Étienne Coquerel, dans la *Revue bleue*, 10 février 1900 (où il dit que saint Pierre n'est pas le premier Pape), « l'escamoteur du gallicanisme de Bossuet », — l'on s'étonne que M. Brunetière estime que la *Correspondance* de Bossuet, « fort utile, sans doute, n'est pas indispensable à la connaissance de son caractère ». Ni lui, ni le cardinal de Bausset, ni Floquet lui-même, si grand admirateur de Bossuet, ni Sainte-Beuve, ni Nisard, ni l'abbé Bellon, dans sa thèse *Bossuet directeur de conscience*, ni M. Rébelliau, dans le *Bossuet* de la Collection des grands écrivains français, — qu'il vient de faire paraître et sur lequel M. Brunetière, dans la *Revue des Deux-Mondes*, a fait de graves réserves, plus justes que les éloges exagérés du *Correspondant*,

des *Débats*, du *Bulletin* des Facultés catholiques de Toulouse et même de la *Revue Bossuet*, pour un livre qui provoquait naguère un article intitulé la *Faillite de Bossuet* — n'ont su puiser dans les *Lettres* de ce grand homme les indications si lumineuses qu'elles renferment. Il n'y a que M. Lanson qui ait bien compris ce qu'elles valent : « C'est, dit-il, une révélation, en un sens la plus précieuse de toutes, que cette assurance où (la *Correspondance* de Bossuet) nous confirme de la parfaite unité et de l'absolue sincérité de (son) œuvre et de (sa) vie. »

Mais dans les quatre pages d'une petite édition classique des *Lettres choisies* du XVIIe siècle, M. Lanson ne pouvait qu'indiquer rapidement ce que l'on doit tirer d'une *Correspondance*, qui, dit-il lui-même, « donnerait au lecteur quelque désillusion, si l'on espérait y trouver autre chose que ce qui est dans le reste de ses œuvres. C'est le même style, le style des *Sermons* et des *Variations*, un style plein, serré, illuminé d'images saisissantes, imprégné d'émotion ardente ou tendre, et par-dessus tout juste et naturel jusque dans le sublime ».

Rien de plus exact et de mieux dit ; mais ce n'est pas le style qui va nous préoccuper dans les *Lettres* de Bossuet : c'est l'*homme* lui-même ; c'est son âme, sa trempe d'esprit, de cœur et de caractère.

C'est aussi *ce qu'on pensait de lui* au XVIIe siècle, qui nous est révélé par ses nombreux correspondants.

BOSSUET INTIME

La *Correspondance* de Bossuet nous renseigne d'abord sur la *nature intime* de ce grand homme, si étrangement méconnu, calomnié, non seulement par ses adversaires, protestants, libres penseurs et Cambraisiens, mais encore par des amis maladroits ou mal renseignés.

Qui donc a dit « qu'écrire une lettre, c'est envoyer son portrait ? » Bossuet, en écrivant ses *Lettres*, à la publication desquelles il ne pensa jamais, nous a laissé de lui-même un portrait authentique, original, aussi fidèle, aussi vivant que ceux qu'ont tracés le pinceau de Mignard et celui de Rigaud.

Ce *portrait* de Bossuet, dessiné, pour ainsi dire, au jour le jour, sans qu'il s'en doutât, alors qu'il écrivait ses lettres intimes, confidentielles, qui n'étaient destinées ni au public ni surtout à la postérité, a pour notre époque un charme d'autant plus grand que, depuis Sainte-Beuve et sa critique si pénétrante, qu'il définissait lui-même « l'histoire naturelle des esprits », nous sommes avides de détails psychologiques sur les écrivains illustres. La psychologie des grands hommes nous attire invinciblement : Taine lui-même, avec sa méthode physiologique et positiviste, nous y convie, comme à la meilleure manière de connaître les secrets ressorts de ces belles organisations humaines qu'admirent les siècles.

Bossuet en est une, et comme la droiture et la franchise faisaient le fond de sa nature, on peut lire à livre ouvert dans cette grande âme de prêtre et d'évêque, qui se révèle à nous sans voile et sans mystère, à travers le miroir fidèle de sa *Correspondance*.

I

Les *sentiments de famille*, qui sont les premiers de tous et les plus chers à toute âme bien née, étaient tendres et profonds chez Bossuet. — Il ne nous reste malheureusement aucune lettre adressée par lui à sa pieuse mère, Marguerite Mochet d'Azu, qui l'avait voué à la Vierge, dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Étang. — Il n'y a que des extraits de quelques *Lettres* à son excellent père, conseiller au Parlement de Metz et qui, en 1665, entendit son fils prêchant à la cour. Le roi sut que M. Bossuet venait aux sermons de son fils dans la chapelle du Louvre et il dit : « Il doit être content de le voir si bien prêcher ». Après la mort de sa femme, survenue de 1662 à 1665, le père de Bossuet s'engagea dans les ordres, devint diacre et mourut archidiacre de Metz en 1667. L'année précédente, en 1666, il avait eu la joie de servir d'intermédiaire entre son fils et le ministre Ferri, qui faillit se convertir au christianisme et auquel il avait envoyé les extraits de *cinq* lettres à lui adressées sur les discussions pendantes. — Quelle affectueuse reconnaissance le jeune archidiacre de Metz ne

devait-il pas témoigner dans sa correspondance datée de Paris, du collège de Navarre et du doyenné de Saint-Thomas du Louvre, à des parents, qui avaient fait de leur famille un de ces foyers chrétiens, célébrés par lui longtemps après avec l'accent du souvenir, dans ses *Élévations sur les mystères* (1) : « Réjouissons-nous, non point de l'éclat de notre famille, mais qu'elle ait été pleine d'édification et de bons exemples, *une vraie école de religion*, où l'on apprend à servir Dieu et à vivre dans sa crainte ! » Ne pensait-il pas à sa mère, lorsqu'il disait dans le *Précis* d'un *Sermon pour la Nativité de la Sainte Vierge* : « C'est un grand avantage d'être consacré à Dieu par des mains saintes et innocentes ? » Ne se souvenait-il pas de sa mère et de son père, lorsque, à propos de la fête de la Compassion de la Sainte Vierge, il disait que « la nature donne ordinairement aux pères une affection plus forte, et imprime dans le cœur de la mère je ne sais quelle inclination sensible » ? Et dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, en 1660, parlant de l'incroyable changement que la nature fait dans les hommes, lorsqu'elle leur donne des enfants : « Voyez, dit-il, cette mère et cette nourrice, ou ce père même, si vous le voulez : comme il se rappetisse avec cet enfant, si je puis parler de la sorte. Il vient du palais, où il a prononcé des arrêts, où il a fait retentir tout le barreau du bruit de son éloquence (n'est-ce pas le père de Bossuet, ancien avocat au Parlement de Dijon, alors conseiller au Parlement de Metz?); retourné dans son domestique, parmi ses enfants, il vous paraît un autre homme; ce ton de voix magnifique a dégénéré et s'est changé en un bégayement; ce visage, naguère si grave, a pris tout à coup un air enfantin ; une troupe d'enfants l'environne, auxquels il est ravi de céder; et ils ont tant de pouvoir sur ses volontés qu'il ne peut leur rien refuser que ce qui leur nuit ». N'est-ce pas le tableau de l'intérieur de la famille de Bossuet, où il y avait dix enfants, quatre filles et six garçons? Le grand Bossuet, le septième de ces enfants, par ordre de naissance, « était, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 103, la joie et la bonne odeur de l'Église de Metz par ses doctes prédications et par ses autres talents

(1) XXe *Semaine*, 3.

qu'il ne lui refusait pas. On l'avait engagé à prêcher dans la cathédrale le jour de l'Assomption de 1667. Prêt à monter en chaire, il fut obligé de laisser le sermon pour rendre les derniers devoirs à son père et lui fermer les yeux. Ce vieillard, languissant dans l'attente de sa dernière heure, à laquelle il était tout préparé, mourut ce jour-là même, à l'âge de soixante-quinze ans, laissant à son fils la consolation d'avoir tout quitté pour le soutenir au moment de son passage de cette vie ».

Avec de tels sentiments, Bossuet devait écrire de délicieuses choses à son père et à sa mère. Hélas! il ne nous en reste rien, pas même une lettre à ses neuf frères ou sœurs. — Un de ses frères, Claude, chanoine à Toul, mourut en 1669. — Une de ses sœurs, Marguerite, dominicaine à Toul, était morte en 1658. — Une autre, Magdeleine, Mme Foucault, dont il donne des nouvelles à Mgr de La Broue, 23 février 1697, fut frappée d'apoplexie à Paris, chez son frère, 15-19 juin 1703. Paralysée par la goutte, depuis 1696, et réduite à son fauteuil, cette excellente femme « était d'une patience à toute épreuve », dit Le Dieu, « morte à tout, toujours occupée à faire quelque bonne œuvre ou quelque plaisir, d'une parfaite égalité d'humeur au milieu de ses maux. Sa chambre était le rendez-vous, non seulement de toute la maison, mais encore de toutes les personnes qui venaient voir M. de Meaux, tant on y était bien accueilli (1) ». A propos de cette pieuse et sainte femme, M. l'abbé Urbain (2) trouve étrange la conduite de Bossuet, qui s'en alla « souper et coucher chez des amis et n'assista point aux derniers moments de sa sœur ». Or, en premier lieu, Bossuet n'était pas chez « des amis » : il était presque en famille, chez Mme de La Briffe, la mère de sa jeune nièce, Mme Bossuet. Et puis, voici ce que Le Dieu nous raconte de Mme Foucault : « Les médecins disent qu'il n'y a rien à lui faire. Elle est sans connaissance, sans ouïe et presque sans sentiment. On n'en espère rien. » Qu'aurait pu lui faire la présence d'un vieillard de soixante-seize ans? Enfin, Le Dieu répond à l'avance à

(1) *Journal*, I, p. 440.
(2) *L'abbé Le Dieu historien de Bossuet*, p. 5.

M. l'abbé Urbain : « M. de Meaux, écrit-il, fut hier très frappé et même troublé de cet accident; il est aujourd'hui plus tranquille, mais toujours fort affligé. Il entend des lectures que je lui fais pour se distraire. » Que faut-il davantage pour prouver que M. de Meaux était le meilleur des frères? En voici, d'ailleurs, d'autres preuves.

Antoine Bossuet, intendant de Soissons — comme qui dirait aujourd'hui préfet, — et père de l'abbé Bossuet, le futur évêque de Troyes, et du conseiller d'État, Louis Bossuet, faisait l'admiration de son frère par « sa tranquillité et sa bonne humeur » dans les crises de goutte qui l'étreignaient, et il obtenait de la part du grand évêque les regrets attendris de la lettre suivante : « Paris, 2 février 1699 (à l'abbé Bossuet). Dieu est le maître. Je croyais mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte, qui lui avait si vivement serré les mamelles et attaqué la poitrine. Il s'était levé et avait fait ses dévotions à la paroisse comme un homme qui, sans dire mot et ne voulant point attrister, songeait à sa dernière heure. J'étais à Versailles, pensant à tout autre chose et fort réjoui de recevoir de lui une longue lettre, écrite le mercredi matin d'une main très ferme et pleine de ses manières ordinaires. Que sert de prolonger le discours? Il en faut venir à vous dire que, la nuit suivante, il appela sur les trois heures par un coup de cloche, qui ne fit que faire d'inutiles témoins de son passage. On me manda seulement à Versailles qu'il était à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie. Baissons la tête et humilions-nous. Consolez-vous en servant l'Église dans une affaire d'une si haute importance, où Dieu vous a rendu nécessaire. Ne soyez en peine de rien : votre présence sera suppléée par moi, par M. Chasot, par votre frère même. *Faites les affaires de Dieu; Dieu fera les vôtres.* »

N'est-ce pas aussi beau que le fameux vers de Corneille :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux (1)?

« Le roi s'attend que vous n'abandonnerez pas; car encore

(1) *Horace,* fin de l'acte second.

qu'on n'eût pas prévu cette affligeante mort, il en a su les dispositions. Ce me serait la plus grande et presque la plus sensible consolation de vous avoir auprès de moi ; mais offrons, vous et moi, ce sacrifice que Dieu demande de nous. *Dieu est tout; faites tout pour lui.* M. Chasot vous instruira du détail. Je me suis rendu très attentif à toutes les circonstances, n'en doutez pas ; mais je veux tâcher de m'épargner un récit trop affligeant, que vous pouvez recevoir d'ailleurs. Je vous embrasse de tout mon cœur... Ma santé est meilleure que ma douleur ne le devait permettre. Je me conserverai le mieux qu'il me sera possible pour le reste de ma famille, qui a perdu sa consolation et son soutien sur la terre. Nous avons bien de l'obligation à M. Chasot : il a beaucoup soulagé feu mon frère dans ses derniers accidents. Ma sœur est, comme vous pouvez juger, plongée dans la douleur. Bonsoir, mon cher neveu ; fortifiez-vous en Notre-Seigneur. »

Le 9 février, il écrivait au même neveu : « Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez de recevoir ; c'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul et ce nous serait une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais. C'en est fait, et il n'y a qu'à baisser la tête et à se consoler en servant Dieu. » Le 24 février, l'excellent prélat écrit à Mgr de La Broue, son ami intime : « Vous savez mieux que personne, Monseigneur, ce que j'ai perdu. Quel frère ! quel ami ! quelle douceur ! quel conseil ! quelle probité ! Tout y était. Dieu a tout ôté ; et je me trouve si seul qu'à peine me puis-je soutenir. A cela, il n'y a qu'à dire : Dieu est maître et un bon maître ; et Jésus-Christ, selon sa parole, nous tient lieu de tout. »

Certes, un prélat si affectueux pour les siens, méritait bien que son neveu lui répondît : « Après Dieu, en qui je mets toute ma confiance, aux ordres duquel je me soumets, et de qui j'attends toute grâce et toute consolation, vous êtes le seul, mon cher oncle, sur la terre, de qui je puisse recevoir la consolation dont j'ai besoin dans mon amère douleur. En perdant un si bon père, j'ai fait une perte irréparable et que

je ressens telle qu'elle est. Nous n'avons plus, mon frère et moi, que vous, mon cher oncle, qui nous puissiez tenir lieu de père. En mon particulier, je vous ai toujours regardé comme tel et je reconnais plus que jamais que vous en avez toutes les qualités à mon égard... C'est mon unique consolation... Dieu ne m'a pas abandonné. Votre lettre et les sentiments tendres, nobles et chrétiens, dont elle est remplie, m'ont donné la force nécessaire pour me soutenir. »

« Mais, nous disent à ce sujet tous les adversaires du grand évêque, cette affection paternelle pour un indigne neveu est une faiblesse, une grande faiblesse de Bossuet. » — D'abord, ce neveu n'était pas du tout encore le futur évêque janséniste de Troyes : il travaillait énergiquement contre « la secte ». Et puis, son indignité, affirmée par la cabale cambraisienne, à propos d'une soi-disant tentative d'assassinat, est absolument démentie par le P. Jésuite Dez, qui, de Rome, écrivait au P. de La Chaise « pour lui rendre témoignage de l'innocence » de l'abbé Bossuet (1); par Mme de Lanti, qui se rendit de Rome en France en 1698 (2); par le cardinal de Bouillon lui-même (3), si dur pour le neveu de Bossuet, et par le duc Césarini, mis en cause avec une de ses filles. Enfin, si l'abbé Bossuet a noué des intrigues blâmables, il n'en a pas plus fait que l'abbé de Chanterac et l'abbé de Langeron, et pour voir un odieux criminel dans ce neveu, défendant un oncle qui lui sert de père, pour l'appeler, comme l'appelle « le tendre et doux Fénelon », « une bête féroce », on avouera qu'il faut bien avoir ce « fiel de la colombe », que Joubert reconnaît en M. de Cambrai.

Mais, indigne ou non, le neveu et la famille de Bossuet ont-ils été gâtés par lui? La *Correspondance* va nous le dire. — Dès le 9 septembre 1672, il écrivait au maréchal de Bellefonds, à propos de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, que le roi lui avait donnée : « Mes parents ne profiteront point du bien de l'Église. Je payerai mes dettes le plus tôt que je pourrai : elles sont, pour la plupart, contractées pour des

(1) *Lettre* du 18 mars 1698.
(2) *Lettre* du 1er avril 1698.
(3) *Lettre* du 12 août 1698.

dépenses nécessaires, même dans l'ordre ecclésiastique; ce sont des Bulles, des ornements et autres choses de cette nature. » — Sans doute, Bossuet est bon parent, et il écrit à son cousin M. du May : « J'aurai toujours une particulière satisfaction des avantages que vous remporterez et vous me ferez grand plaisir de m'en faire part comme à un homme tout à fait attaché à vos intérêts. » Sans doute encore, il demande au grand Condé « l'honneur de sa protection pour M. le président de Simoni, son cousin germain »; mais il écrit au prince (1) : « Ce n'est pas seulement par l'étroite liaison qui est entre lui et moi, par la parenté et l'amitié, mais parce qu'il est digne par son mérite de la grâce que je vous demande pour lui... Il vous mettra aisément de son parti par l'inclination que vous avez à prendre celui de la justice. Je suis très aise, Monseigneur, qu'il ait l'occasion d'être connu de V. A. et que toute ma famille lui témoigne combien elle est sensible aux bontés dont vous m'honorez. » Sans doute encore, quand meurt M. de Simoni, il écrit, le 24 novembre 1698 : « Nous avons perdu M. de Simoni, c'est-à-dire chacun de nous un second frère. Mon frère a bien besoin d'être consolé. » Sans doute enfin, il s'applaudit auprès de l'évêque de Mirepoix du « mariage de son neveu Bossuet avec Mlle de La Briffe, fille de M. le procureur général, alliance où, par la grâce de Dieu, il trouve tout ce qu'il pouvait désirer » (2). — Mais écoutez-le disant à l'abbé Bossuet, qui espérait une place à côté de son oncle, nommé premier aumônier de la duchesse de Bourgogne : « Nous avons résolu, mon frère et moi, de ne vous proposer pour rien. Il faut espérer que par votre bonne conduite et par vos services vous obtiendrez quelque chose de mieux. » Quelle belle leçon donnée à un jeune homme, qu'il ne veut pas voir pourvu d'une place dont on dirait :

La faveur l'a pu faire autant que le mérite (3) !

Ce n'est pas tout. Le 6 janvier 1699, Bossuet répond à une demande d'argent de son neveu : « Roulez doucement. On ne

(1) Le 1er mai 1682.
(2) *Lettre* du 21 février 1700.
(3) Corneille, *Le Cid*, acte I, sc. 3.

prétend pas que vous diminuiez ce qui est essentiel pour vous soutenir; mais cette année est si mauvaise et nous sommes si chargés de pauvres qu'on ne peut pas ce qu'on veut. » Ainsi, le neveu de Bossuet ne passe qu'après la famille spirituelle de l'évêque, ses pauvres. — Lisez encore le *Placet au Roi, où il le supplie de lui accorder son neveu pour coadjuteur.* Il ne peut plus faire ses ordinations, ses tournées de confirmation, à cause de la maladie de la pierre, dont il souffre cruellement, et il voudrait pourtant « continuer à servir l'Église, en ménageant ses forces » grâce à un auxiliaire : « Oserai-je dire à mon maître, et à un maître si bon, (Sire, permettez-le), qu'une de mes aversions, c'est de prôner ceux qui m'appartiennent? Mais, puisqu'il faut dire la vérité à son roi, je puis assurer Votre Majesté, sans craindre d'en avoir jamais de reproche, ni devant les hommes, que l'abbé Bossuet fait, depuis douze ans qu'il est archidiacre et depuis quatre ans qu'il est de retour de Rome et mon grand'vicaire, toutes mes visites avec un soin dont je suis content et avec une parfaite édification des curés, des chapitres, des couvents et communautés religieuses et de tout le peuple. » — Qu'on aille après cela crier au népotisme. M. Dumay, le directeur général, ou plutôt perpétuel, des cultes, qu'il gouverne depuis douze ans en maître absolu et qui disait naguère que, si Bossuet et Fénelon vivaient aujourd'hui, il ne les ferait jamais évêques (1), M. Dumay pourrait-il rendre à tous ses candidats le témoignage que Bossuet rendait à son neveu et qui, pourtant, ne suffit pas à Louis XIV pour en faire un évêque?

II

Bossuet, — le meilleur des fils, des frères, des oncles : « Voyez que je suis bon oncle », écrit-il un jour en riant à propos de la correspondance de son neveu qu'il n'ouvre pas, malgré le besoin urgent qu'il a d'une pièce nécessaire, — Bossuet était aussi l'*ami le plus cordialement dévoué.*

Quelle belle définition ne donne-t-il pas de l'amitié, quand il écrit au cardinal de Aguirre : « L'amitié nous fait une même

(1) Article du *Figaro*, décembre 1899 : *Comment on fait les évêques.*

chose » (1); et à Mgr de Noailles : « Il faut toujours dire ce qu'on pense à ses amis (2)... Je n'ai rien de caché pour votre Eminence » (3); et au maréchal de Bellefonds, qui l'avait blâmé à tort, à propos de l'abbaye de Saint-Lucien, que Rome s'offusquait si peu de voir donner à Bossuet, en compensation de l'évêché de Condom rapportant 40.000 livres, qu'elle lui accordait le *gratis entier* pour ses Bulles : « Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de la manière que vous avez fait. » (4) Cette franchise admirable, il la pratique avec ses amis, ou plutôt avec tout le monde, jusqu'à la fin de sa vie, avec une droiture telle que les protestants lui rendent d'éclatants hommages et qu'Innocent XII dit (5) qu'on « doit ajouter une entière foi à M. de Meaux ».

C'était justice. Bossuet n'écrivait-il pas à Mme d'Albert de Luynes, sœur du duc de Chevreuse, engagé à fond dans le parti de M. de Cambrai : « Puisque M. de Chevreuse vous doit aller voir, demandez-lui si Jésus-Christ, si la Sainte Vierge, si saint Jean-Baptiste du moins ont jamais songé à ces suppositions impossibles, où l'on voudrait maintenant mettre la pureté de l'amour. Au surplus, écoutez-le, promettez-lui tout le secret qu'il vous demandera par rapport à moi; mais dites-lui bien que pour moi je n'exige aucun secret. Je veux que vous lui disiez, avec une pleine liberté, tout ce que vous savez de mes sentiments. » Quelle admirable loyauté!

C'est une remarque faite depuis longtemps par les psychologues et les moralistes qu'on loue toujours chez les autres ce que l'on aime le plus, ce qui est le plus en harmonie avec sa propre nature à soi. Or, Bossuet ne loue rien tant chez autrui que la sincérité. « La perte que je fais d'un homme qui cherche Dieu et d'un ami *si sincère et si sûr,* écrit-il en avril 1672, à propos de la disgrâce momentanée du maréchal de Bellefonds, est une chose presque irréparable en ce pays. » Il s'agit de la cour, alors à Saint-Germain-en-Laye.

(1) *Lettre* du 30 décembre 1697.
(2) *Lettre* du 1er novembre 1696.
(3) *Lettre* du 1er mai 1703.
(4) *Lettre* du 9 septembre 1672.
(5) *Lettre* du 18 mars 1698.

D'ailleurs, s'il parle à ses amis avec une sincérité parfaite, c'est qu'il les aime avec une tendresse profonde. « Je suis à vous de tout mon cœur » : telle est la formule par laquelle il termine la plupart de ses lettres à ses intimes. Et quand il s'est donné à quelqu'un, c'est pour toujours, quoi qu'il arrive. « Assurez-vous, écrit-il à la mère de Bellefonds, sœur du maréchal disgràcié, assurez-vous de l'amitié inviolable que je garderai à M. le maréchal de Bellefonds. Je ne me consolerai point du malheur que j'ai eu de le perdre. » L'évêque souffre que le disgracié doute de la fidélité de son ami : « Dites-moi comme vous êtes, lui écrit-il le 19 mars 1675, et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes; et qu'auriez-vous fait qui me fit changer? Quoi! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serais changé à votre égard! Cela pourrait-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgràces du monde sont des gràces du ciel des plus précieuses? »

Non seulement Bossuet reste fidèle à ses amis dans le malheur, mais encore il les sert de tout son pouvoir. — Il travaille pour le protestant Ferri, comme s'il s'agissait de lui-même, en 1666. — « Je vous rendrai tout le service que je pourrai », écrit-il en 1681, au protestant lyonnais Jacob Spon, auquel il a été plusieurs fois utile. — « Surtout, écrit-il en septembre 1686 à l'abbé de Rancé, surtout, quand il y aura la moindre chose à faire pour votre service, vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir que de m'en donner la commission. » Et, en effet, le grand évêque « mettait en train l'impression » des ouvrages de l'illustre abbé de la Trappe (6 janvier 1685). — « Je finis, écrit-il à Nicole le 4 décembre 1691, en vous assurant de tout mon cœur de mes très humbles services. »

Naturellement, ses amis ne se font pas faute de recourir à son obligeance. Mgr de La Broue lui recommande le transfert de son évêché, ainsi que son élection à l'Assemblée de 1700, et le prie de faire auprès de M. le duc du Maine les mêmes démarches qu'il a eu la bonté de faire auprès de M. le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne : « Car, ajoute-t-il, la meilleure raison que je puis avoir, c'est que M. le cardinal de

Bonzy vous l'avait promis et qu'il lui était libre de le promettre à qui il lui plaisait, sans que M. l'évêque d'Alais eût sujet de se plaindre. M. l'évêque de Béziers, au reste, qui doit être de l'Assemblée du clergé et qui vous honore très particulièrement, expliquera à merveille toutes mes raisons, nos usages, nos maximes, etc. (1) » Bossuet parle à fond à M. le duc du Maine; il parle à l'évêque d'Uzès; il serait « très fâché si l'affaire manquait » (2). — Est-ce tout? Non : on vient de publier une lettre de Bossuet à Colbert, du 11 septembre 1673 : « Monsieur, le pauvre Martin, pour qui j'ai eu l'honneur de vous solliciter tant de fois et à qui vous avez fait tant de grâces, va vous supplier très humblement de lui accorder le délai que vous me fîtes la grâce de me faire espérer à Saint-Germain (3). » — C'est une preuve, venant après bien d'autres, de l'inexactitude de ce que dit M. Rébelliau dans son *Bossuet*, p. 202, pour montrer ce qu'il appelle le peu de crédit du prélat à la cour : « Il n'y a pas, je crois, dans les lettres reçues par Bossuet, une lettre de solliciteur ». La vérité, c'est qu'elles y abondent, et il serait facile d'en citer d'autres que celles qui précèdent. Tantôt, c'est le poète Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor, qui « sollicite » Bossuet pour « ses pensions » (4). Tantôt, c'est M. du Puy, archidiacre et théologal de Luçon, qui « sollicite » Bossuet pour qu'il intervienne auprès de son évêque, Mgr de Valdérie de L'Escure; et M. de Meaux le « supplie », en effet, en faveur d'un prêtre qui « l'a choisi pour intercéder auprès » du prélat (5). Tantôt, c'est milord Perth, chancelier d'Écosse, qui « sollicite » Bossuet de plaider devant le roi la cause d'un collège catholique écossais. Tantôt, c'est le président Lamoignon qui « demande à Bossuet » pour un protégé « tout ce qu'on peut demander à un prélat comme lui ». Bossuet se plaint en 1690 que « ses déplorables sollicitations » l'aient privé d'un sermon et de la joie de voir Santeul. Presque toutes les lettres dont on m'a révélé l'existence

(1) *Lettre* du 21 mars 1700.
(2) *Lettre* du 11 juin 1700.
(3) *Revue Bossuet*, 25 janvier 1900, p. 45.
(4) *Lettre* du 15 avril 1690.
(5) *Lettre* du 19 avril 1701.

au ministère de la guerre sont des lettres de recommandation : les officiers le savaient si bon, si complaisant, qu'ils le priaient en foule d'intervenir pour eux auprès de Louvois et de son fils, le marquis de Barbézieux.

Très serviable pour ses amis, Bossuet souffre quand il ne les voit pas : leur absence et leur silence lui pèsent. — « Votre silence est trop long, écrit-il au maréchal de Bellefonds le 29 septembre 1674; je vous prie de me donner de vos nouvelles. » Et le 29 juin 1675 : « Que je vous ai souhaité souvent parmi toutes les choses qui se sont passées (il s'agit de Mme de Montespan, que Bossuet avait fait partir de la cour), et qu'une demi-heure de conversation avec vous m'aurait été d'un grand secours! J'ai eu cent fois envie de vous écrire; mais outre qu'on craint toujours pour ce qu'on expose au hasard que courent les lettres, on s'explique trop imparfaitement par cette voie. » Et le 6 juillet 1677 : « L'occasion est trop favorable pour la laisser passer sans vous écrire et sans vous demander de vos nouvelles... Il y a près d'un an que je n'ai reçu de vos lettres. Ma consolation est que je sais que vous ne m'oubliez pas. Adieu, Monsieur, aimez-moi toujours. » — Il écrit à l'abbé de Rancé, le 6 janvier 1683 : « Les lettres que je reçois de vous, Monsieur, me donnent tant de consolation qu'elles ne sauraient jamais être trop fréquentes ». Et le 20 janvier 1690 : « J'espère, Monsieur, que cette année ne se passera pas comme l'autre, sans que j'aie la consolation de vous voir. Je jouis en attendant de votre présence, en quelque façon, par vos lettres, et je profite, d'ailleurs, de la communication de vos prières, dont vous avez la bonté de m'assurer ».

Heureux, les amis de ce grand homme qui ont su de quel cœur il les aimait! — Un duc de Foix, qu'il assistait dans son agonie sans craindre la petite vérole, à la grande édification de la cour, qui n'eut pas de sermon ce jour-là, décembre 1665, mais qui admira cette action d'éclat et qui ne tarissait pas d'éloges publics sur « le bon cœur de l'abbé Bossuet, qui lui avait fait exposer sa propre vie pour son ami » (1). — Une duchesse d'Orléans, qui, sur son lit de mort, réclamait à cor

(1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 94.

et à cris le pieux et tendre consolateur, qui devait, dans son *Oraison funèbre*, arracher des larmes à toute la cour. — Une La Vallière, dont il « rompait peu à peu les liens » qui l'attachaient à Louis XIV (1); dont il surveillait les progrès « édifiants » pour la cour; dont il admirait la « tranquillité et la joie » à l'heure d'accomplir le terrible sacrifice et de devenir au Carmel sœur Louise de la Miséricorde; dont il disait enfin le 19 mars 1675 avec un saint enthousiasme : « Il me semble qu'il faudrait à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avait quatre mois que je ne l'avais vue et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu avec des lumières si pures et des sentiments si forts et si vifs qu'on reconnaît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau; et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte (c'est le texte du *Sermon* que Bossuet prononça pour la profession de Mme de La Vallière, le 4 juin 1675 : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia*. Apoc. XXI, 5.) Je crois, au reste, tout de bon, ma chère et révérende mère (la mère de Bellefonds), que je ferai le sermon; car apparemment nous ne voyagerons pas (un voyage en Bourgogne avec le Dauphin, l'année précédente, l'avait empêché de faire le sermon de la prise d'habit). J'en ai une joie sensible, et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. » Ce fut plus qu'une « bonne parole » : ce fut une admirable et sainte parole, et par là même une déception pour les caillettes de la cour. Elles s'étaient donné rendez-vous au Carmel, avides d'allusions piquantes; mais elles n'eurent que ces mots d'une discrétion sublime : « Quel état et quel état! » Elles se vengèrent par des propos méchants dont Mme de Sévigné se fit l'écho, en écrivant que « M. de Condom n'avait pas été aussi divin qu'on l'espérait ». Si, il l'avait été, quoi qu'en dise la spirituelle

(1) *Lettre* du 25 décembre 1673.

marquise, mal renseignée ce jour-là, et surtout il pouvait écrire quelque temps après, le 20 juin 1675 : « Ma sœur Louise de la Miséricorde a enfin achevé son sacrifice. C'est un miracle de la grâce. »

Et Turenne, à la nouvelle de la mort duquel Bossuet « fut suffoqué, chancelant, sans couleur et sans voix, en pleine cour », comme l'écrit Mme de Sévigné, mieux inspirée cette fois? On raconte que, si Bossuet ne prononça pas l'oraison funèbre de Turenne, c'est qu'il redoutait son émotion devant le catafalque drapé de noir, où aurait été censé se trouver le corps glorieux du héros. — Et La Rochefoucauld, que Mme de Sévigné nous montre aussi mourant « entre les mains de M. de Condom »? — Et le grand Condé, auquel il procure pour son petit-fils un précepteur comme La Bruyère et qu'il gagne à la piété? « Votre santé, lui écrit-il le 27 juin 1685, Monseigneur, et la manière agréable dont s'est fait le mariage de Mgr le duc de Bourbon (1) avec toutes les survivances font maintenant le plus digne sujet de ma joie... Rien ne me touche plus que les bontés de votre Altesse Sérénissime, et tout est au-dessous du plaisir de la voir en bonne santé. » — Et Boileau, qu'il appelle « notre illustre Boileau » et à propos duquel il écrit à l'abbé Renaudot en 1695 : « Si je me fusse trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre, de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner; après, nous irons; je vous en conjure. » — Et La Bruyère, dont il parle ainsi à son neveu, le 28 mai 1696 : « Ç'a été pour nous une bien fâcheuse nouvelle que celle de la mort de M. de La Bruyère. Toute la cour l'a regretté et M. le Prince plus que tous les autres. » Le 16 juillet 1696, il écrit encore : « Je revins hier de Versailles (à Paris) pour assister à la réception de M. l'abbé Fleury et à sa harangue à l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami (La Bruyère), que je regrette tous les jours de plus en plus ». — Et l'abbé d'Épinay de Saint-Luc, mort d'une chute de cheval à trente-quatre ans, et un abbé de Vares,

(1) Avec Mlle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan.

pour lesquels Bossuet avait tant d'affection que le grand Condé, qui « connaissait, mieux que personne, lui écrivait-il, le fond de son amitié », le consolait dans « sa grande douleur » et le trouvait « bien à plaindre » (1)? — Et l'abbé de Fénelon, à propos de la nomination duquel au poste de précepteur des enfants de France, il écrivait à la marquise de Laval, cousine et plus tard belle-sœur du futur archevêque de Cambrai : « Hier, Madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État. Aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très sensible. M. votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il serait à cette occasion et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachait avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon : vous pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. » Et après avoir caché pendant quatre ans son quiétisme au point de s'attirer les reproches du roi, qui n'eût jamais nommé Fénelon archevêque de Cambrai, si sa doctrine avait été connue, il disait encore, quand les *Maximes des Saints* eurent paru et que la querelle fut commencée : « J'écris tout ceci avec douleur, à cause du scandale de l'Église et de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avais cru faire le meilleur de mes amis, et que j'aime encore très sincèrement, malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi... Prions pour lui, car il est à plaindre et à déplorer (2). » Mais il faut jeter un voile sur ces douloureux débats et sur l'agonie de cette belle amitié.

Après Fénelon, voici M[gr] de La Broue, évêque de Mirepoix, auquel Bossuet écrit « avec toute la confiance et toute la cordialité possibles », le 18 juillet 1698, qu'il « voudrait bien avoir à concerter avec (lui) tant ce qui regarde le dogme que ce qui regarde la morale », et un peu auparavant, qu'il est « fâché de se trouver d'un avis si différent du sien » (3), à propos de la contrainte à imposer aux mal convertis d'aller à la

(1) *Lettre* du 14 octobre 1684.
(2) *Lettre* du 29 mars 1699.
(3) *Lettre* du 15 juin 1698.

messe; il le consultera en 1703, pour savoir s'il doit continuer la *Défense de la tradition et des saints Pères* : « J'aurai, lui dit-il, une joie extrême de vous embrasser et de conférer avec vous (1). »

Voici Mabillon, l'illustre bénédictin, auquel il écrit le 26 mai 1675 : « J'ai une joie extrême de ce que nous pourrons vous tenir ici (à Saint-Germain) quelque temps... Vous y serez très bien logé, et en état de faire tout ce qui sera nécessaire pour votre santé. Si vous avez besoin de médecins, nous vous en donnerons de très affectionnés, qui ne vous importuneront pas et qui vous soulageront. Loin de vous fatiguer l'esprit, nous songerons à vous divertir; et votre divertissement sera notre utilité. » L'avant-dernière lettre de Bossuet, le 22 août 1703, sera pour cet ami de plus de quarante années, qu'il remerciera de ses *Annales*, où « il trouve ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire de l'Église, et, ce qui lui fait un grand plaisir, ce que celle de son diocèse a de plus remarquable. Il fallait un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre pour faire un aussi beau tissu ». — Voici encore le maréchal de Noailles, auquel Bossuet écrit, le 26 décembre 1695, après la nomination de ses deux frères, l'un à l'archevêché de Paris, l'autre à l'évêché de Châlons, occupé auparavant par le premier : « Quoique vous sachiez, Monsieur, l'intérêt sincère que je prends en ce qui regarde votre famille, je me fais un trop grand plaisir de vous le dire pour être capable d'y manquer. Je suis très aise de voir un saint succéder à un saint, et s'il m'est permis de le regarder un peu, un ami qui m'est très cher à un autre qui me l'est au dernier point. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Quant au nouvel archevêque de Paris, Bossuet fait mieux que d'en parler si délicatement : il compose son *Ordonnance* de 1696 contre le livre janséniste de l'abbé de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran; il écrit en 1699 l'*Avertissement* sur les *Réflexions morales* de Quesnel, pour répondre au *Problème ecclésiastique* et tirer d'embarras le saint archevêque, dont on

(1) *Lettre* du 20 mars 1703.

opposait malicieusement la conduite à Paris et la condamnation du janséniste de Barcos à sa conduite à Châlons et à son approbation du janséniste Quesnel. Cet *Avertissement* n'est pas, quoi qu'on en dise, la *Justification* des *Réflexions morales*, mais bien, comme le montrait éloquemment M[gr] de Saléon, évêque d'Agen, de Rodez et enfin archevêque de Vienne, la *justification* anticipée de la Bulle *Unigenitus* (1). Écoutez la lettre que Bossuet écrivait en juin 1700 à l'archevêque de Paris, qui venait d'être nommé cardinal, alors que la voix publique élevait M. de Meaux à cette dignité : « C'est avec une joie inexplicable, mon très cher seigneur, que je viens avec un respect sincère saluer Votre Éminence. Votre promotion fera la joie de toute l'Église, comme elle en fera un soutien. La vérité, Monseigneur, devient de plus en plus forte sous un si puissant appui ; je me trouve par là plus courageux et plus que jamais plein d'espérance. Dieu veut faire pour son Église quelque chose de grand, puisqu'il vous élève. Je suis heureux d'avoir à travailler spécialement sous vos ordres, et rien n'égalera jamais le respect et l'attachement que j'ai pour Votre Éminence. »

Et l'abbé de Rancé, cet ami de cinquante ans, comme Bossuet lui parle avec un affectueux abandon, soit au moment où, nommé évêque de Meaux, il lui écrit qu'il se propose « d'aller aussi passer quelque temps en oraison avec » lui à la Trappe : « Mon cœur est rempli de joie, quand je songe à l'accomplissement de ce dessein : je vous supplie de l'agréer (2). Je prie Dieu que je puisse trouver le temps de vous aller voir : j'en aurais une joie inexplicable » ; soit lorsqu'en octobre 1682, il envoie à son ami, M. Maine, les deux *Oraisons funèbres* de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, « qui, dit-il, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes ». Lorsque, le 3 novembre 1700, il apprend sa

(1) Voir ce qui en a été dit dans *Autour de Bossuet*, I, *Encore Bossuet et le Jansénisme; Le prétendu Jansénisme de Bossuet*, etc. Voir plus loin : *Bossuet et le Père Quesnel*.

(2) *Lettre* du 22 juin 1681.

mort, quelle magnifique oraison funèbre n'écrit-il pas en quelques lignes, dans sa *Lettre* au P. Jacques de La Cour, abbé de la Trappe : « Quoique la nouvelle que vous me mandez, Monsieur, soit bien dure, par la perte que je fais d'un tel ami, je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue à m'en donner avis. Je vous demande de tout mon cœur la même part à votre amitié que celle dont m'honorait le cher défunt. Je ne puis en dire autre chose, sinon que c'était un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humiliation, en zèle et en pénitence; et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. Dieu veuille multiplier ses enfants sur la terre! Il sera bien reçu de ceux qu'il a envoyés dans le ciel devant lui en si grand nombre. » Fidèle à son saint ami jusque par delà la tombe, M. de Meaux charge un de ses grands vicaires, l'abbé de Saint-André, d'aller à la Trappe pour avoir les renseignements et les papiers nécessaires afin de faire écrire une vie de Rancé, dont « la simplicité, dit-il, doit être le seul ornement ». Il regrette de ne pouvoir lui-même composer cette vie; mais « il dira son sentiment sur la Trappe avec beaucoup de franchise, comme un homme qui n'a d'autre vue que celle que Dieu soit glorifié dans la plus sainte maison qui soit dans l'Église et dans la vie du plus parfait directeur des âmes dans la vie monastique qu'on ait connu depuis saint Bernard. Si l'histoire de ce saint personnage n'est écrite de main habile et par une tête qui soit au-dessus de toutes vues humaines, autant que le ciel est au-dessus de la terre, tout ira mal ». Et comme M. de Séez lui a dit qu'il y avait « d'admirables (lettres de Rancé) aux supérieurs de l'ordre et qui étaient vraiment prophétiques et apostoliques pour l'expression et les sentiments », mais qui pourraient « soulever tout l'ordre », il ajoute « qu'il se faut bien garder de les perdre, puisqu'elles pourront avoir leur temps ». — Qu'aurait donc dit le grand évêque, dans sa sollicitude pour la mémoire de l'illustre abbé de Rancé, s'il avait vu sa *Vie* écrite par un de nos plus grands écrivains, Chateaubriand, mais répondant si peu aux exigences de M. de Meaux pour le « nouveau saint Bernard »?

La profonde tendresse que Bossuet donnait à ses amis se

manifestait surtout dans les deuils qui les brisaient. — Il faut lire la longue lettre que, vers 1672, il écrivait à la maréchale de Schomberg, pour adoucir les regrets que lui causait toujours la perte de son mari : « Je vois dans ces peines d'esprit, lui dit M. de Condom, une marque d'une foi bien vive et d'une amitié bien chrétienne. Il est beau, Madame, que dans une affliction si sensible votre douleur naisse presque toute de la foi que vous avez en la vie future, et que, dans la perte d'une personne si chère, vous oubliiez tous vos intérêts pour n'être touché que des siens. » Et alors Bossuet écrit comme un traité de la *Consolation* chrétienne, infiniment supérieur aux trois traités semblables de Sénèque. Il termine par ces paroles délicates : « J'avoue que votre douleur, naissant des pensées de l'éternité, le temps ne doit pas lui donner d'atteinte. Qu'elle ne cède donc pas au temps; mais qu'elle se laisse guérir par la vérité éternelle et par la doctrine de son Évangile. Voyant durer vos inquiétudes, j'ai cru que le service que je vous dois m'obligeait à vous la représenter selon que Dieu me la fait connaître. Si j'ai touché un peu rudement l'endroit où vous êtes blessée, c'est-à-dire si je n'ai pas assez épargné votre douleur, je vous supplie de le pardonner à l'opinion que j'ai de votre constance. Je suis, etc. » — Il faut lire encore cette délicieuse lettre à Mignard, premier peintre du roi et auquel nous devons le premier portrait de Bossuet jeune évêque, dont on ne se lasse pas d'admirer, au grand séminaire de Meaux, l'expression de douceur intelligente et de bonté candide : « Je ne puis vous dire, Monsieur, combien je suis sensiblement touché de la perte que vous avez faite. Comment donc avez-vous perdu cette chère fille, dont j'ai plus tôt appris la mort que la maladie? Je prie Dieu qu'il vous donne des consolations. Nos vues sont trop courtes pour savoir absolument ce qui nous est propre. Il faut se reposer sur celui qui fait tout pour notre bien par rapport à nos fins cachées. L'innocence de cette chère et aimable enfant lui a fait trouver dans la mort la félicité éternelle, qu'une vie plus longue aurait mise en péril. Consolez-vous, Monsieur, avec Dieu. Consolez madame Mignard, et croyez que je suis touché au vif de votre mal-

heur. » — On a vu comment M. de Meaux consolait son neveu et se consolait lui-même de la mort d'un de ses frères par les pensées de la foi la plus vive et la plus résignée.

Quelque temps après, en septembre 1701, il écrivait à lord Perth, à propos de la mort de Jacques II : « Mon cœur me presse de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur et en même temps de vous supplier humblement de prendre quelque temps à présenter au jeune roi et à la reine mes très profonds et très fidèles respects... Dieu est le Seigneur ; il sait les moments. Il a des couronnes à donner, dont rien ne peut approcher sur la terre. Tout ce qui passe n'est rien ; tout ce qui finit, comme dit saint Paul, doit presque être compté comme n'étant pas. On fait des vœux, on offre des sacrifices, on espère, on attend les temps que Dieu a réservés à sa puissance. Dieu seul sait ce qui est bon. »

III

Avec cette *affectueuse bonté* pour ses amis, Bossuet était d'une *simplicité charmante*, à laquelle on ne croit guère, mais qui, pourtant, éclate à chaque page de sa *Correspondance*. — « Je vous écris sans cérémonie, dit-il en 1658 (1er février) à M. de Monchy, disciple et ami de saint Vincent de Paul, je vous écris sans cérémonie, pour ne perdre point le temps ni les paroles ; mais je n'en suis pas moins, etc. » — Plus tard, déjà évêque de Condom, il écrit le 9 septembre 1672 au maréchal de Bellefonds : « Je laisse aller ma main où elle veut, et mon cœur cependant s'épanche en admirant les miséricordes que Dieu vous a faites... Tôt ou tard, mon petit ouvrage (l'*Exposition de la doctrine catholique*) servira aux huguenots ; la contradiction de deçà et l'approbation incroyable qu'il reçoit à Rome me font comme voir, d'un côté, le diable qui le traverse, et de l'autre, Dieu qui le soutient. Je ne finirais pas, si je ne me retenais. Je ne parle point ici (1) ; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive.

(1) Pendant les onze ans de son préceptorat, il n'a parlé que trois fois, en 1670 le 4 octobre, en 1672 le 5 juin, et en 1675 le 4 juin.

Hé! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. »

Les Grecs, enfants gâtés des Filles de Mémoire,

diraient à ce propos, comme à propos d'un passage célèbre de Thucydide : « Ici le lion a ri. » Ce n'est pas le seul endroit. — En 1684-1685, le grand Condé ayant envoyé à M. de Meaux son fontainier : « Il n'a cessé de travailler, écrit le grand évêque, et nous a appris bien des choses que ni moi ni mes fontainiers ne savions pas... Il ne me reste plus qu'à rendre grâces très humbles à Votre Altesse Sérénissime et à lui demander pardon d'avoir retenu si longtemps son fontainier. Il a travaillé avec beaucoup de soin jusqu'à hier; et pour moi, je me suis rendu si parfait dans les hydrauliques que Votre Altesse, dorénavant, ne me reprochera plus mes âneries. » Ne prend-on pas là comme en flagrant délit la familiarité charmante de ces deux grands hommes? — Bossuet parle maintes fois avec la même simplicité de sa « méchante écriture ». « Excusez, écrit-il le 10 août 1677, à Guillaume Le Roi, abbé de Haute-Fontaine, auprès duquel il défend longuement son ami l'abbé de Rancé, excusez si, pour vous sauver la peine que vous donnerait ma méchante écriture, je n'ai pas écrit de ma main. » Il prie le docteur Dirois, en 1682, de « déchiffrer à Mgr le cardinal Ricci non seulement *son* écriture, mais ses intentions ». « Excusez les endroits où mon écriture vous paraîtra un peu brouillée, écrit-il le 3 avril 1686 à un de ses diocésains réfugié en Hollande : il vaut mieux que vous voyiez la simplicité d'un frère qui cherche à gagner son frère que la politesse d'un discours étudié. » Il dit à M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, 12 novembre 1700 : « Je crains, en faisant décrire, de perdre le temps de faire partir cette lettre, et je vous demande pardon d'épargner si peu vos yeux. » Il prie, le 30 août 1701, M. Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions étrangères, « de prendre le temps le plus commode à son Éminence (le cardinal de Noailles) pour lui faire la lecture (de ma lettre), ajoute-t-il, et en même temps lui sauver la peine de lire mon écriture, qui devient tous les jours

plus pénible pour moi et plus difficile pour les autres ». « Permettez-moi, Monsieur, dit-il, le 19 mai 1702 à M. de Malezieu, chancelier des Dombes, dans la longueur et dans l'importance du discours que j'ai à vous faire, d'épargner ma main et vos yeux. »

Bossuet avait donc mille fois raison de s'appeler « le plus simple des hommes », et Fénelon ne faisait tort qu'à lui-même, en se moquant de cette parole.

Simple, mais non pas « trivial », comme le dit M. Rébelliau. Bossuet pratiquait la *modestie* et l'*humilité* à un degré éminent, comme le prouve sa *Correspondance*. — Dès 1658, il écrit à saint Vincent de Paul, à propos de la mission de Metz : « Pour ce qui me regarde, Monsieur, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien; mais j'espère de la bonté de Dieu que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques et les leçons que j'ai autrefois apprises en la compagnie, me donneront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. » Et quand il a eu dans cette mission un succès merveilleux, puisque le directeur, M. de Chandenier, prie saint Vincent de Paul de l'en remercier par une lettre, il se contente d'écrire au saint à propos de ses missionnaires : « Ils ont enlevé ici tous les cœurs... Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédiction et actions de grâces; et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail. Je vous en remercie aussi vous-même; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement, en prenant véritablement leur esprit et profitant de leurs bons exemples. » Le 8 février 1674, déjà évêque depuis cinq ans, il écrit au maréchal de Bellefonds : « Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte *le plus indigne des pécheurs :* je vous parle ainsi de bonne foi par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux. » Quelques jours plus tard, le 6 avril, il dit au même maréchal : « Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous; et

vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent et qui à peine en retient quelques gouttes. » En 1677, il termine une lettre en disant : « Dieu veuille nous faire selon son cœur, et non selon le nôtre : nous serions trop pervers et trop pleins de petites choses. » En 1679, il dit encore au maréchal de Bellefonds, quand il verra l'abbé de Rancé, « de le prier de redoubler ses prières pour lui (Bossuet) et de demander à Dieu *sa conversion*. C'est une étrange chose d'estimer tant la vertu et de n'en avoir point ». Le 8 juillet 1682, il écrit à son ami de Rancé : « Priez Dieu qu'allant tout de bon commencer mes fonctions dans mon diocèse, je commence une vie chrétienne et épiscopale et que je ne scandalise pas du moins le troupeau dont je devrais être la forme et le modèle. » Le 28 novembre 1685, il disait à milord Perth, chancelier du roi Jacques II et qui attribuait à bon droit à notre prélat tout le mérite de sa conversion : « La part que vous publiez que Dieu m'a donnée à ce grand ouvrage sert encore à montrer qu'il est celui qui emploie les petites choses, non plus pour confondre, mais pour accomplir les grandes; et l'honneur que vous rendez à l'épiscopat, en mon indigne personne, achève de découvrir en vous un cœur véritablement chrétien... Loin de présumer que je sois capable de vous confirmer dans la foi, je me sens confirmé moi-même par les merveilleux sentiments que Dieu vous inspire. »

En 1693, il traite de « chimère » tout ce qu'on dit de l'archevêché de Lyon, que la voix de la France lui donne par une acclamation unanime.

En 1695, lorsque partout on parle pour lui de l'archevêché de Paris, devenu vacant par la mort de Mgr de Harlay, il écrit à Mme d'Albert de Luynes, le 13 août : « Il y a toute apparence et, pour mieux dire, toute certitude que Dieu, par miséricorde autant que par justice, me laissera dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité : il vaut bien mieux contenter l'humilité. » Et le 22 août, après la nomination de Mgr de Noailles : « Vous aurez appris, ma fille, que la grande expectation du public sur l'archevêché de cette ville (Paris, d'où il écrit) a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châ-

lons, dont je me suis beaucoup réjoui, non seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies; pour moi, je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement et que tous mes souhaits sont accomplis. Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, travaillant au salut du troupeau qui m'est confié. »

Lorsqu'en 1697, au mois de juillet, le nonce lui « a dit très fortement qu'il fallait le faire cardinal et l'envoyer à Rome », et « que quelques autres personnes parlent (à Paris) de la même manière », il écrit à son neveu : « Ne faites aucun mouvement pour moi au sujet du cardinalat (1). » Le 15 juillet, il ajoute : « Ni M. de Reims (Le Tellier), ni moi, ne l'emporterons sur l'archevêque de Paris (Mgr de Noailles), dont la famille a tout crédit. Ce n'est pas à moi qu'il convient de se donner du mouvement pour les objets de l'ambition; ma vraie grandeur est de soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Église. La parabole de saint Luc, ch. XIV, vers. 12, est ma leçon. » Il s'agit du festin de noces, de celui qui usurpe une place réservée à un autre et de celui qui s'invite lui-même.

En avril 1698, l'abbé Bossuet insiste auprès de son oncle pour qu'il s'explique une fois là-dessus (sur le chapeau) avec le roi et Mme de Maintenon : « Vous pouvez dire que vos amis de Rome vous marquent la bonne volonté et la grande estime du Pape et vous pressent d'avoir le consentement du roi, qu'au moins Sa Majesté n'en demande pas un autre. Ne pourriez-vous faire entrer M. de Pomponne (ministre des affaires étrangères) dans vos intérêts? Mgr de Noailles peut attendre un chapeau immanquable. » Bossuet répond aussitôt (2) : « Il ne faut pas s'attendre que je puisse m'aider ici pour le chapeau : cette dignité sera vraisemblablement pour M. l'archevêque de Paris, que M. le cardinal de Bouillon n'ai-

(1) *Lettre* du 1er juillet 1697.
(2) *Lettre* du 12 mai 1698.

mera pas plus que moi, mais qui aura toute la cour pour lui. Il n'y a point d'apparence pour M. de Chartres (Mgr Godet des Marais). M. le cardinal de Bouillon tâchera de vous faire parler; mais vous saurez bien être sur vos gardes. Vous ne devez pas supposer que M. de Paris soit content de l'attente. » L'abbé Bossuet revient à la charge; mais cette fois il écrit : « Je veux croire, puisque vous le voulez, qu'il est question (de M. de Paris) plus vraisemblablement (1). »

Ainsi, donc, jamais la plus petite ambition n'a fait battre ce grand cœur d'évêque. Lorsqu'en 1698, le grand-duc de Toscane lui manifeste le désir « d'avoir son portrait » (2) dans sa chambre et que l'abbé Bossuet lui en demande un autre dont il fera faire plus d'une copie à Rome (3), « pour qu'on connaisse ici, en toute manière, un homme aussi considéré », Bossuet répond aussitôt : « Vous devez prendre garde à ne point parler avec affectation de mon portrait. » Cette humilité profonde ne se démentira pas, lorsque le grand évêque, souffrant de la pierre et écrivant sa dernière lettre, dira des prêtres de son diocèse, en septembre 1703 : « J'ai bien besoin du secours de leurs prières pour me faire accomplir la volonté de Dieu, à laquelle je suis livré à la vie et à la mort ». « Eh! mon Dieu, répondra-t-il sur son lit de mort à une personne qui lui disait que quelques évêques et d'autres gens de qualité étaient venus pour le voir et pour lui témoigner la part qu'ils prenaient à ses douleurs, que toute l'Église ressentait, puisqu'il en avait toujours été le défenseur, eh! mon Dieu, parlez-moi de mes péchés et priez Dieu qu'il me les pardonne. »

IV

La sœur de l'humilité d'après l'Évangile, c'est la *douceur*, s'épanouissant en *bonté*. — Eh bien, on n'a qu'à regarder les véritables portraits de Bossuet, jeune ou vieux, pour être frappé, saisi par le charme et le rayonnement de cette bonté,

(1) *Lettre* du 3 juin 1698.
(2) *Lettre* du 21 juillet 1698.
(3) *Lettre* du 30 décembre 1698.

dont le grand orateur n'a si bien parlé dans l'*Oraison funèbre* du grand Condé que parce qu'il en portait en lui-même le généreux ferment. C'est ce qu'ont reconnu tous ses contemporains, le frère de Colbert, évêque de Luçon en 1665 ; l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui l'appelait « un homme savant, le plus doux du monde » ; l'archevêque de Sens, Languet ; Mme de Lafayette, qui dit que c'est « l'homme le plus droit, *le plus doux*, le plus franc, qui ait jamais été mis à la cour » ; Mlle de La Vallière, le *Mercure Galant*, le poète Segrais, le P. de La Rue, Léon Bacoue, l'abbé Le Dieu, dans les *Mémoires* duquel, de 200 pages environ, j'ai compté près de 30 passages où il est question de « la douceur » et de la « bonté, « qui était proprement le caractère de M. de Meaux » (I, p. 141). Saint-Simon enfin, le terrible Saint-Simon, dans sa *Notice* sur Bossuet, constate qu'il était « d'une douceur charmante ».

La *Correspondance* confirme pleinement le témoignage unanime des contemporains. — En février 1658, au moment de la mission de Metz, Bossuet écrit à saint Vincent de Paul, dont les prêtres doivent affronter un terrible hiver : « Je les plains d'avoir à faire un si grand voyage pendant un froid si rigoureux ». — En mai 1670, l'évêque de Condom ne veut rien « soupçonner », à propos d'une religieuse à qui l'on a ôté le voile et du couvent de Nérac auquel elle appartient, « parce qu'il est très résolu à ne point présumer le mal sans avoir connu les choses à fond ». — Il s'efforce en 1677 de persuader à l'abbé de Haute-Fontaine que l'abbé de Rancé n'a pas voulu le blesser et « que tout au plus il se pourrait faire, ajoute-t-il, qu'il aurait mal pris votre pensée, erreur qui, après tout, est fort excusable. Les paroles fortes et rudes dont il se sert dans sa lettre ne tombent donc pas sur vous, mais sur une opinion que vous jugez fausse et dangereuse aussi bien que lui... Votre esprit que j'ai connu (dans vos ouvrages) et la bonté que vous avez eue de m'en faire toujours des présents m'ont attaché particulièrement à votre personne. » Peut-on être plus conciliant ?

En 1678, à propos de la *Critique de l'Ancien Testament* de Richard Simon, pour lequel M. Rébelliau accuse Bossuet

« d'irritation », « d'intolérance », « de rigueur », « d'exécution brutale », qui « souleva l'indignation des contemporains, comme elle soulève la nôtre », voici la vérité, qui est beaucoup plus simple et moins dramatique : « Ce livre allait paraître dans quatre jours, écrit Bossuet à M. de Malezieu, chancelier des Dombes, le 19 mai 1702... J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit et qui savait pour le moins aussi bien les langues que notre auteur. Il m'envoya un index et ensuite une préface, qui me firent connaître que ce livre était un amas d'impiétés et un rempart du libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier (Le Tellier), le propre jour du Jeudi-Saint. Ce ministre en même temps envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs avaient passé tout ce que l'on avait voulu et ils disaient pour excuse que l'auteur n'avait pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y était plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par des cartons : car il faut toujours *tenter les voies les plus douces;* mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre... (Richard Simon) reconnut si bien le danger qu'il y avait à le laisser subsister qu'il m'offrit, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage. Je trouvai la chose digne d'un honnête homme; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvait dépendre de moi; et, sans m'expliquer davantage, l'auteur sut bien qu'il ne tint pas à moi que la chose ne fût exécutée. » — Ainsi, Bossuet était si peu « intolérant », « irrité », « brutal », qu'il aurait sauvé Richard Simon et son livre, si les lois du temps n'avaient été impitoyables pour les ouvrages attaquant la religion et Dieu, comme les lois d'aujourd'hui sont impitoyables pour les écrits des curés et des évêques, attaquant Sa Majesté Loubet et M. Waldeck-Rousseau, qui ne sont, pourtant, ni Dieu ni l'Évangile.

En 1702, mêmes procédés de Bossuet à l'égard de la *Version du Nouveau Testament* de Richard Simon : « Il espère qu'à force de cartons on pourra purger l'ouvrage de toutes les erreurs et autres choses mauvaises. » Il va même plus loin, en s'adressant à M. de Malezieu : « L'esprit de douceur et de charité, lui écrit-il, m'inspire une autre pensée : c'est qu'il

faudrait que l'auteur s'exécutât lui-même ; ce qui lui ferait dans l'Église beaucoup d'honneur, et rendrait son ouvrange plus recommandable, quand on verrait par quel examen il aurait passé... Il vaut mieux qu'on se corrige soi-même volontairement... Du reste, les voies les plus douces et les moins éclatantes seront toujours les miennes. » « Je veux autant qu'il me sera possible, ménager tout le monde en esprit de charité », écrit-il à l'abbé Bertin (1). « Il est bon d'aller doucement, écrit-il encore à Pirot, et de tâcher de tirer le consentement de l'auteur. » —Ce ne fut donc pas sa faute, si Richard Simon se montra intraitable, en disant de son illustre rival : « Il faut laisser mourir (le bonhomme) ; il n'ira pas loin (2). » Cette irrévérence n'empêcha pas Bossuet de déployer un zèle que justifie la condamnation à Rome de la plupart des ouvrages de Richard Simon.

Il fut aussi prévenant à l'égard du P. Caffaro : « Je garde, lui écrit-il, toutes les mesures de la douceur chrétienne envers un prêtre et un religieux d'un ordre que je révère » ; — à l'égard du P. Malebranche, dont Bossuet dit à l'abbé Nicaise, 6 juillet 1681, « qu'il est modeste », que « ses intentions sont très pures » et « qu'il réformera son livre *De la Nature et de la Grâce* ». En 1687, il propose à « un ami » de l'illustre oratorien des conférences amiables. « Si vous voulez travailler utilement à concilier mes sentiments avec ceux du P. Malebranche, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret, je le promets ; s'il y veut des témoins, j'y consens ; et je souhaite que vous en soyez un. »

D'ailleurs, ces conférences à l'amiable, Bossuet les avait pratiquées en 1666 avec le ministre protestant Ferri, de Metz. « Je me rendrai chez vous, lui écrivait-il, et en votre bibliothèque, vous suppliant seulement que nous soyons seuls et en liberté. Songez à votre santé et croyez que je suis très parfaitement à vous. » Il le prie encore de le « croire à jamais

(1) *Lettre* du 27 mai 1702.
(2) Le Dieu, *Journal*, 15 décembre 1702, I, p. 347.

son très humble et très obéissant serviteur. » « Croyez, ajoute-t-il, que c'est de très bonne foi, et sans avoir dessein de tromper ni de violenter personne, que l'on veut travailler (à la grande et importante affaire dont vous avez parlé). Au reste, je ne puis assez vous dire combien je vous suis acquis, ni l'extrême désir que j'ai de vous faire connaître que je suis de cœur, Monsieur, votre... etc. » Il fait mieux que l'assurer de son « affection cordiale » : il s'ingénie à lui faire accorder une grâce par la cour. « J'y agis comme pour moi-même, » écrit-il. Ferri, touché de tant de condescendance, s'excuse d'écrire « une trop longue lettre à un homme de sa dignité ». Bossuet lui demande pardon « de sa mauvaise écriture ». — Certes, M. Brunetière avait raison de dire l'autre jour à Rome : « On ne saurait être plus courtois, dans la forme, ni mêler plus de déférence à plus de charité ». Sans les instances et les menaces des autres ministres, Ferri serait entré dans le giron de l'Église.

Pour ne pas parler de la *Conférence avec M. Claude*, où Bossuet se montra si bienveillant dans sa victoire, sa *Correspondance* avec Molanus, abbé de Lokkum, et Leibniz, de juillet 1691 au mois d'août 1701, est empreinte de la même « courtoisie », de la même « charité » que les *Lettres* à Ferri. « Monsieur, écrit Bossuet à Leibniz le 10 janvier 1692, j'ai reçu, par l'entremise de M[me] de Brinon, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui est si honnête et si obligeante que je ne puis assez vous en remercier, ni assez vous témoigner l'estime que je fais de tant de politesse et d'honnêteté jointes à un si grand savoir et à de si bonnes intentions pour la paix du christianisme. Les articles de M. l'abbé Molanus seront, s'il plaît à Dieu, un grand acheminement à un si bel ouvrage. » Leibniz lui répond : « Tout ce qui vient de votre part est précieux, tant en soi qu'à cause de son auteur (1)... Je ne veux pas tarder un moment de répondre à votre lettre pleine de bonté (2). » Bossuet réplique : « Je vous rends mille grâces de toutes vos bontés, et je finis en vous

(1) *Lettre* du 18 janvier 1692.
(2) *Lettre* du 18 avril 1692.

assurant de l'estime, etc. » Le grand évêque établit avec force cette vérité : « Hier, on croyait ainsi; donc aujourd'hui on doit croire de même ». Le philosophe de Hanovre répond : « Si ces axiomes avancés dans votre lettre étaient universels et démontrés, nous n'aurions plus le mot à dire, et nous serions véritablement opiniâtres (1). » Opiniâtre, hélas! Leibniz le devint sous l'influence de la politique, surtout lorsque la famille de Brunswick-Hanovre, dont il était le serviteur et l'ami, eût intérêt à demeurer protestante, pour monter sur le trône d'Angleterre. L'abbé Molanus, dans sa sincérité si franche et si louable, aurait suivi Bossuet jusqu'au bout et accepté le saint Concile de Trente. C'est ce Concile dont ne voulait pas Leibniz, et comme Bossuet était là-dessus inflexible, l'illustre philosophe, après l'avoir assuré de son « attachement parfait (2) », de sa « grande vénération », (3) après lui avoir dit en 1694 que ses *lettres* faisaient « revivre les espérances » d'une entente et d'une réunion des Églises, interrompit brusquement la correspondance avec Bossuet pendant cinq ans, et ne la reprit qu'en 1699, sur les instances du duc de Brunswick, qui croyait « qu'il fallait avoir recours (à M. de Meaux), parce qu'il ne savait personne « dans l'Église (romaine) qu'on pût consulter plus sûrement ». « Rien ne pouvait m'arriver de plus agréable, répondit aussitôt Bossuet, que d'avoir à satisfaire, selon mon pouvoir, aux demandes d'un aussi grand prince que Monseigneur le duc Antoine Ulric et encore m'étant proposées par un homme aussi habile et que j'estime autant que vous (4). » Mais Leibniz prétend que « l'Église peut errer et changer ses décrets de foi ». Il se substitue définitivement à l'abbé de Lokkum, que Bossuet regardait « comme un homme dont le savoir, la candeur et la modération le rendaient un des plus capables qu'il connût pour avancer le beau dessein » de la réunion des Églises. Ce beau dessein, au lieu « d'avancer », fut bientôt rompu : Bossuet soutenait avec raison « qu'on ne doit point toucher aux déci-

(1) *Lettre* du 1er novembre 1692.
(2) Lettre sans date, fin de 1692.
(3) *Lettre* du 23 octobre 1693.
(4) *Lettre* du 9 janvier 1700.

sions de l'Église », et Leibniz lui disait (1) : « Il semble, Monseigneur, que l'habitude que vous avez de vaincre vous fait toujours prendre des expressions qui y conviennent. » Non : pour Bossuet il ne s'agissait pas de « vaincre » personnellement, mais de défendre à tout prix l'autorité du saint Concile de Trente, dont il disait : « Tous tant que nous sommes d'évêques, et tout ce qu'il y a d'ecclésiastiques dans l'Église catholique, nous avons souscrit la foi de ce Concile. » (2) Pour la discipline, M. de Meaux faisait, au nom de Rome, les concessions les plus libérales.

Où est donc le « persécuteur », le « dictateur doctrinal »,

(1) *Lettre* du 3 septembre 1700.

(2) Depuis que cette Conférence a été faite, M. Crouslé, professeur honoraire à la Sorbonne, dans *Bossuet et le Protestantisme*, chapitre VII[e], *Bossuet et Leibniz*, a établi avec une remarquable impartialité que, lors du projet de réunion des Églises catholique et protestante, les « réunisseurs » allemands organisaient un système, qui « n'était plus, à vrai dire, l'Église romaine », mais « une contrefaçon protestante ». « Ils voulaient bien se réunir aux catholiques, mais en les absorbant, en les pliant, en les amenant à reconnaître par le fait que c'était l'Église romaine qui au VI[e] siècle avait eu tous les torts et qui se résolvait enfin à en faire amende honorable et à les expier par une sorte de soumission définitive et une perpétuelle humiliation. Les protestants ne manquent pas de répliquer que c'est l'entêtement et la raideur de Bossuet qui a fait rompre les négociations. Il est vrai qu'il n'a pas voulu consentir à toutes les conditions qu'on prétendait lui imposer : *il n'a pas pu consentir à conduire l'Église catholique humiliée et vaincue aux pieds de son orgueilleuse rivale.* Voilà son entêtement, son orgueil, son humeur de domination. »

Leibniz s'obstinait à traiter le Concile de Trente comme non avenu, à demander que ses actes fussent suspendus et ses anathèmes déclarés sans effet. « Bossuet se trouvait là sur un terrain, où il ne pouvait plus céder, sans abandonner tout dans la cause de l'Église.

« Leibniz ne cède rien; il poursuit son procès contre le Concile de Trente, et reproche durement à Bossuet de faire échouer par son inflexibilité les projets de réunion, si heureusement menés jusque-là. C'est qu'en dépit de son admirable génie, Leibniz ne veut pas comprendre qu'on ne peut pas rétablir l'unité de l'Église en détruisant sa stabilité et réunir les protestants et les catholiques dans une même foi, en faisant de ceux-ci les humbles serviteurs des intérêts et des variations de ceux-là...

« M[me] de Brinon conseillait aux protestants un acte de soumission et de piété filiale envers l'Église catholique. C'était comprendre bien mal l'esprit hautain des enfants de Luther et de Calvin. Même ce grand Leibniz, qui

autoritaire, impérieux, hautain, implacable, dont on se plaît à nous parler (1)? Comme la *Correspondance* de Bossuet le venge de ces attaques d'une criante injustice!

affecte tant de modestie et même l'humilité dans certaines de ses lettres, n'a au fond du cœur qu'une modestie feinte, celle des hommes chez qui le manque d'estime à l'égard des autres se déguise en politesse exagérée.

« Leibniz avait laissé échapper des propos aigres contre Bossuet, comme s'il craignait d'être dupe des prestiges de son éloquence,... ou compromis par des procédés de controverse peu loyaux, dont personne n'a jamais pu montrer des exemples en Bossuet... On regrette de voir, par de telles échappatoires, Leibniz se placer à côté de Jurieu. » Il a « énergiquement continué » l'œuvre commencée par Jurieu, c'est-à-dire l'ébranlement des « bases de la foi chrétienne par la critique des sources, tandis que Bossuet donnait l'exemple de l'attachement invincible aux traditions, dont la perpétuité constitue en grande partie la solidité des croyances catholiques ».

(1) M. Crouslé, dans *Bossuet et le Protestantisme*, répond, avec la parfaite loyauté qui le caractérise, à ceux qui ont coutume de voir en Bossuet « un génie ardent, épris de domination, amoureux de la polémique, plus amoureux encore de l'empire et qui n'écrivait guère que pour imposer sa foi, son opinion, son autorité, à quiconque s'écartait tant soit peu de la voie étroite qu'il s'était tracée; un homme qui aurait voulu réduire tous les esprits à une orthodoxie intolérante et immuable, dont il s'était fait le pontife, dont il fut le docteur et l'apôtre, avec tous les moyens que pouvait lui fournir, après son génie, la puissance royale dont on s'imagine qu'il disposait ». — On ne saurait nier que ce ne soit là le Bossuet, non seulement de Victor Hugo et de Renan, mais encore des *Nouveaux Lundis* de Sainte-Beuve, de Paul Albert, de M. Hémon, de M. Rébelliau, de quelques pages que M. Brunetière n'écrirait plus aujourd'hui.

Eh bien, M. Crouslé montre premièrement que ce n'est pas Bossuet qui attaque et qu'il est sur la défensive; secondement, qu'il ne s'agit pas pour lui de vaincre les protestants, mais de les regagner, parce que ce sont moins des ennemis que des frères séparés. « Il pousse si loin le zèle pour atténuer les dissentiments que des esprits mal intentionnés pourraient prétendre qu'il fait trop de sacrifices, ou qu'il dissimule quelque chose », alors qu'en réalité il ne désavoue rien de la croyance catholique; mais un tel reproche, quoique injuste, ferait bien valoir son esprit de conciliation.

« Il faudrait bien de l'injustice pour traiter d'esprit de domination et d'intolérance le zèle d'un évêque qui ne fait que justifier la foi de son Église contre une nuée d'assaillants qui ne lui laissent jamais de relâche...

« C'est Bossuet qui se défend, et ce sont les ministres protestants qui attaquent... A l'égard des peuples, s'il y a eu des persécutions, elles ne peuvent lui être imputées avec justice : car les calomnies de certains ministres ne peuvent compter comme des arguments sérieux. Pour lui,

VI

Lisez la *lettre* qu'il écrivait en octobre 1685 à un gentilhomme du diocèse de Meaux, M. de Vrillac, réfugié en Hollande : « Autant j'eus de joie, quand M. le baron de la F..., votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez rentrer dans l'Église, autant fus-je surpris et affligé, quand j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne peut se sauver dans une Église, où l'on est forcé d'avouer que vos pères se sauvaient avec les nôtres avant votre réformation? » Puis, écartant la controverse, l'excellent prélat ajoute : « Je vous écris seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que vous pourrez, même M. le Sueur. Vous me trouverez toujours les bras ouverts et je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les larmes de Mlle de Vrillac. Vous avez assez donné à vos anciens préjugés; revenez à la pierre dont vous vous êtes séparé... Vous y trouverez l'unité et l'autorité de l'Église universelle... Revenez donc encore une fois, je vous en conjure; je ne cesserai de vous rappeler par mes vœux et par mes prières, étant cordialement et avec l'esprit d'un véritable pasteur, etc. » Oui, « pasteur véritable » : car, sans « se rebuter de la réponse que (M. de Vrillac) a faite à sa première lettre et où Bossuet a « trop reconnu un caractère étranger et un style de ministre pour la lui attribuer », il « continue à lui écrire » : « Quand elle serait venue de vous, dit-il, je ne cesserais pas pour cela de vous inviter au retour ». Et après avoir répondu à ses objec-

l'évêque de Meaux invoque le témoignage des protestants convertis de son diocèse, *qui peuvent dire s'ils ont subi de sa part aucune contrainte, et il fait cela à la face du monde entier, tant il craint peu d'être démenti.*

« Ne jugeons donc pas d'après des opinions courantes, dont l'origine n'est pas très pure : voyons les faits et lisons les écrits; et si, après cela, Bossuet ne parait pas le plus patient et le plus charitable des évêques, comme le plus éloquent des orateurs et le plus vigoureux des controversistes, il faudra en chercher le modèle hors de l'espèce humaine »

tions sur la vraie Église, qui ne persécute pas, qui ne fait pas « adorer du pain » et dont l'autorité vivante et parlante peut seule interpréter l'Écriture Sainte, il lui parle « en frère qui cherche à gagner son frère » : « Venez, conclut-il, et assurez-vous que je ferai tout pour votre personne, que j'estime et qui m'est chère, et que je suis cordialement, etc. » — Quelle bonté prévenante! Elle n'a d'égale que celle que Bossuet témoigne à la même époque à un juif, converti d'abord, puis retourné à ses erreurs et réfugié en Angleterre : « Quelle nouvelle pour moi que celle de votre sortie hors de l'Église! Dieu m'a voulu humilier; car après ce que vous aviez écrit dans votre dernier ouvrage, je croyais que vous deviendriez un des plus grands défenseurs de notre sainte croyance, et je vous en vois l'ennemi. Mais j'espère que je ne serai pas frustré dans mon attente. Dieu a voulu vous humilier aussi bien que moi par votre chute, pour vous rendre à son Église plus docile, plus soumis, et par là plus éclairé. Je vis dans cette espérance; et, cependant, en quelque moment que Dieu vous touche le cœur, venez à moi sans rien craindre : vous y trouverez un appui très sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père, qui ne vous oubliera jamais et jamais ne cessera de vous rappeler à l'Église par les cris qu'il fera à Dieu. »

Et voilà l'homme dont on a voulu faire un bourreau! Sa *Correspondance* nous prouve qu'il n'usa de son crédit, quand il eut été nommé en 1697 conseiller d'État de conscience, que pour faire révoquer les mesures vexatoires prises en 1685 contre les Protestants. Il est l'auteur de la *Lettre* que M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, envoya le 1er novembre 1700 à tous les intendants et à tous les évêques de France : « Comme Sa Majesté a reconnu que les voies d'exhortation et de douceur font souvent plus d'effet que tous les autres moyens, elle croit qu'ils doivent être préférablement employés. Il faut sur toutes choses éviter que personne ne soit forcé d'aller à la Messe. » Pour obtenir cette décision, Bossuet avait lutté plus d'un an contre M. Le Gendre, intendant de Montauban, contre M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, et contre tous les évêques du midi, en particulier Fléchier, évêque de Nîmes, de La Broue, évêque de Mirepoix, et ceux de

Montauban et de Rieux. Les *lettres* de Bossuet à cette occasion lui font le plus grand honneur. Bayle écrivait, en septembre 1688, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* : « Personne ne paraît en France avoir plus à cœur un retour de bonne foi des Protestants à la Communion romaine que M. l'évêque de Meaux ». Basnage, qui le réfutait en 1690, rendait un éclatant hommage à la douceur apostolique de Bossuet. Le protestant Le Vassor n'en parlait en 1698 (*Traité des différends de la Religion*) qu'en termes pleins de déférence. Enfin, la douceur de Bossuet pour les « frères errants » paraissait à ses collègues dans l'épiscopat un peu scandaleuse et même très pernicieuse, comme cela ressort des lettres de Basville et surtout d'une lettre du P. de La Rue à M. de Meaux, 17 janvier 1701, si bien que Bossuet s'en défend avec fermeté dans sa lettre du 21 novembre 1700 à M. de Basville.

N'y a-t-il pas là de quoi le justifier amplement devant la postérité de toutes les accusations formulées contre lui par les Huguenots contemporains, les libres penseurs sectaires, comme Victor Hugo, et même quelques catholiques, qui oublient que ce prétendu « dictateur doctrinal », cet évêque « intolérant, dur, brutal », comme on ose l'écrire, fut de beaucoup le plus libéral des évêques de son temps, qui lui reprochaient sa modération? (1)

Que dire maintenant de la douceur et de la bonté de Bossuet pour ses *prêtres* qui l'adoraient, comme le prouvent les *Notes* de Raveneau, curé de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux? — Les *lettres* adressées par l'illustre prélat à Phelippeaux, son vicaire général, à l'abbé de Saint-André, curé de Vareddes et vicaire général, sont pleines d'une délicate cordialité, comme celle que Bossuet écrit le 3 août 1696, à M. Pastel, docteur en Sorbonne, dont le frère était aussi vicaire général de Meaux : « M. votre frère, lui dit-il, continue toujours à honorer son ministère, et c'est l'exemple de notre Église ». A plusieurs reprises, il prie son neveu, l'abbé Bossuet, d'avoir toute sorte d'égards pour Phelippeaux, qui s'occupait à Rome de l'affaire

(1) Voir ce qui a été dit plus haut, dans *Victor Hugo contre Bossuet*, à propos des *Mémoires* publiés en partie par M. J. Lemoine.

du Quiétisme. L'abbé Phelippeaux et l'abbé de Saint-André ont bien rendu à Bossuet son affection, l'un par la *Relation sur le Quiétisme*, 1732, l'autre par l'édifiante *Relation* de la sainte mort du grand évêque. — Sa bénignité d'administration se fit voir surtout en 1700, lorsque Bossuet « voulut tout assoupir doucement », à propos du sieur Drouin, bibliothécaire du collège de Navarre, que sa conduite fit chasser, et à propos de deux pauvres prêtres de son diocèse, les curés de Mareuil et d'Ussy, oublieux de leurs devoirs et condamnés au bannissement par le présidial de Meaux et le Parlement de Paris : l'évêque n'osait pas sévir contre eux de peur de compromettre sa réputation de « douceur » et il fit au curé de Mareuil une pension de 300 livres, « pour arrêter ses chicanes » (1). Rien de plus touchant que la dernière lettre qu'il a dictée pour son clergé, le 4 septembre 1700 : « La peine que je ressens de ne pas voir, cette année, mes chers confrères messieurs les doyens, pour apprendre d'eux, selon la coutume, l'état du diocèse, et de ne pouvoir non plus tenir le saint synode, ne peut être réparée, mon cher neveu, que par le soin que vous prendrez de me donner de leurs nouvelles et de leur apprendre des miennes. De ma part, vous leur pouvez dire que Dieu me comble de grâces, même selon le corps, non seulement en m'exemptant de toutes douleurs, mais encore en semblant vouloir tous les jours réparer mes forces par la bénédiction qu'il donne aux remèdes. De leur part, ma consolation sera d'apprendre qu'ils marchent dans la voie de la vérité, et qu'ils accomplissent leur ministère. » Ainsi dicté de mot à mot. Et *plus bas*, de la main de Bossuet : La paix de Jésus-Christ soit avec vous tous, mes frères.

† J. Bénigne, évêque de Meaux.

On comprend donc qu'avant même que le P. de La Rue exaltât le 23 juillet 1704, la « bénignité » de Bossuet, dans son *Oraison funèbre*, l'abbé Cordelier, curé du Fresnoi, ait prononcé, le 5 mai 1704, un *Éloge* de l'illustre défunt, devant tous les curés de la conférence à Nanteuil-le-Haudoin, et pris pour

(1) Le Dieu, *Journal*, I, p. 171.

texte ces paroles significatives : « *In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum.* Il l'a rendu saint dans sa foi et sa mansuétude. » Il disait, d'ailleurs : « M. de Meaux surmontait l'envie par son humilité, tempérait la gravité de ses mœurs par la *douceur* et la gaieté de son visage. » L'abbé Anselme le représentait, en 1718, « comme un lion qui déconcerte l'hérésie » et comme « un agneau partout ailleurs, qui par sa douceur prévient l'esprit et gagne le cœur par sa modestie ».

Il faut opposer invinciblement ces témoignages contemporains, confirmés par les *Lettres* de Bossuet, à tous ceux qui nous parlent de sa « raideur », de son « âpreté », de sa « rudesse » superbe et hautaine contre Fénelon. — Il écrivait à Mme d'Albert de Luynes, le 6 septembre 1697, à propos de son frère le duc de Chevreuse, tout à fait engagé dans le parti de Fénelon : « Si (M. de Chevreuse) vous parle de mes prétendus emportements, qui ont servi de prétexte (à M. de Cambrai pour refuser si obstinément de conférer avec moi), niez-lui hardiment que j'en sois capable, et assurez-le, sans hésiter, que, par la grâce de Dieu, je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans des conférences sérieuses. Après tout, je suis toujours ce que j'étais, aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine ».

N'oublions pas que, dans la querelle du Quiétisme, d'après Bossuet, comme d'après l'abbé de Rancé, le cardinal Le Camus et le prieur de la Grande Chartreuse, « il y allait de tout pour la religion, pour l'Évangile et pour l'Église ».

N'oublions pas surtout que Bossuet recommande sans cesse à son neveu la modération, la prudence, la charit vis-à-vis de Fénelon. « Ne parlez au Pape que dans la nécessité... Contentez-vous d'écouter (1). » « Il semble que vous l'avez pris d'un ton un peu haut et que vous devez le baisser. » Il faut « nous montrer les plus sages » (2). « Il faut, le moins qu'on pourra, rendre suspect et odieux notre ministère ;... ne se point montrer difficile, ni pointilleux (3). » « Ne faites point d'éclat. Vous ne sauriez trop vous rendre en toutes manières irrépré-

(1) *Lettre* du 23 décembre 1697.
(2) *Lettre* du 30 décembre 1697.
(3) *Lettre* du 27 janvier 1698.

hensible (1). » « Nul ressentiment (2). » « Dieu confond toujours la témérité des novateurs (3). » « Qu'on fasse tout le bon traitement possible à la personne, en la regardant comme soumise et obéissante, ainsi que ce prélat l'a promis (4). » « Je parle sur cela le moins que je puis... Cependant tout l'épiscopat et tout le doctorat est contre (M. de Cambrai), tellement *magno numero* que le reste ne paraît rien (5). » « Je suis en repos, quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre des tempéraments convenables et ensuite pour la défense de la vérité; ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant (6). » — Voilà toute « l'âpreté » de M. de Meaux; et chose étonnante, ceux qui dans leurs *lettres* excitent le plus son neveu contre les Cambraisiens et qui lui disent : « Pressez tant que vous pourrez », « Continuez toujours à veiller sur les démarches de la cabale. Tout est à craindre, » c'est l'évêque de Chartres, l'archevêque de Reims et M[gr] de Noailles, qui passe pour un homme très doux. O justice historique, que d'erreurs on commet en ton nom!

Pour en venir au fond des choses, qu'il nous suffise de citer deux ou trois lettres du grand évêque de Meaux. — « M. de Cambrai (7) continue à semer partout que c'est moi seul qui remue la cabale qui est contre lui. Il m'a cru le meilleur de ses amis, quand il m'a prié de le sacrer et qu'il a remis tant de fois sa doctrine entre mes mains. Toute la cabale a été de le retirer de l'entêtement de M[me] Guyon, à quoi j'ai travaillé de concert avec M[me] de Maintenon, sa protectrice, à laquelle il doit tout, et à cacher son erreur au roi, dans l'espérance qu'il donnait de se corriger. Le roi a bien su me reprocher que j'étais cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il était archevêque de Cambrai. Voilà tout mon crime à son égard, et... toute ma cabale. » — « Le P. de La Chaise, depuis la *Relation* (*sur le Quiétisme*

(1) *Lettres* du 15 février et du 18 février 1698.
(2) *Lettre* du 12 mars 1698.
(3) *Lettre* à Renaudot, 7 avril 1698.
(4) *Lettre* du 10 novembre 1698.
(5) *Lettre* du 19 janvier 1699.
(6) *Lettre* du 22 janvier 1699.
(7) *Lettre* du 16 septembre 1697.

se déclare si hautement contre le livre (de Fénelon) qu'il ne s'y peut rien ajouter... On est surpris de voir que ceux qu'on accusait d'être emportés contre M. de Cambrai aient eu la patience de taire, depuis si longtemps, ce qu'ils savaient. La charité seule les retenait, et le désir d'épargner la personne d'un archevêque (1). » — « Je ne me suis déclaré que quand son livre, ses mauvaises explications et son opiniâtreté m'ont fait perdre toute espérance. Encore n'ai-je éclaté sur les faits qui regardent la conduite que quand tout le monde a vu qu'il n'y avait plus moyen de se taire (2). »

Et après avoir répondu à ceux qui parlent de querelle particulière entre M. de Cambrai et lui, de ressentiment, de jalousie (quelle jalousie pouvait avoir l'auteur de l'*Exposition,* des *Oraisons funèbres,* du *Discours sur l'histoire universelle*, de l'*Histoire des Variations*, des *Méditations* sur l'Évangile, des *Élévations sur les Mystères*, contre un prélat qui n'était connu alors que par le *Traité sur le ministère des pasteurs* et le *Traité de l'éducation* des filles?), Bossuet ajoute : « Nul autre motif ne me fait agir que celui d'empêcher que les vaines dévotions ne prévalent contre l'ancienne piété, enseignée par saint Augustin et par saint Thomas (3). » « Il y va de la cause de Dieu, qui ne souffre nul faible ménagement.. C'est l'affaire de l'Église. » « Je suis inexorable, quand il s'agit de la religion (4). » — Pour « l'aigreur que les Cambraisiens m'imputent, le P. Estiennot a répondu que M. de Cambrai me devait tout; qu'il ne faut pas s'étonner que, sur l'accusation formée contre moi d'avoir révélé sa confession et sur d'autres imputations extrêmement odieuses, j'avais répondu sévèrement; que, pour me bien connaître, il ne fallait que lire les *Variations*, où l'on voit autant de modération que de force (5). » « Je ne souhaite à M. de Cambrai que son changement (6). » « Nous n'accusons point ses mœurs : à Dieu ne

(1) *Lettre* du 30 juin 1698.
(2) *Lettre* du 7 juillet 1698.
(3) *Lettre* du 31 août 1698.
(4) *Lettres* du 6 janvier, du 15 février et du 31 août 1698.
(5) *Lettre* du 7 décembre 1698.
(6) *Lettre* du 1er juin 1698.

plaise! Il n'en a pas même été question, mais de sa seule doctrine... Quels outrages avons-nous faits à M. de Cambrai? Tout ce que nous avons dit contre sa doctrine et son livre est mot à mot ce qui est porté dans la constitution » (1) du Pape, qui condamne 23 propositions comme « téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement ». « M. de Cambrai a dit qu'il m'avait en vue, lorsqu'il écrivait ce mot (*probra*), parce que je l'ai nommé le Montan de la Priscille. Mais je me suis assez expliqué. Ni Eusèbe de Césarée et les auteurs qu'il cite, ni saint Épiphane, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni Philastrius n'accusent Montan d'autre commerce avec les fausses prophétesses que celui d'une fausse spiritualité. Au surplus, je lui ai fait faire des honnêtetés depuis la censure, auxquelles il n'a pas répondu un seul mot. D'autres personnes ont voulu s'entremettre entre ses amis et moi; j'ai toujours répondu très honnêtement, comme je ferai toujours (2). » Bossuet envoya même à Cambrai un de ses grands vicaires, l'abbé de Saint-André; mais rien n'apaisa Fénelon. Il faut voir de quel ton il repousse l'honneur de faire l'oraison funèbre de Bossuet.

Cela veut-il dire que nous ne regrettions pas profondément quelques paroles de Bossuet sur Fénelon, qu'il appelle « suspect et odieux », « superbe et consterné », et dont il dénonce « la finesse », les « faux fuyants, les embrouillements et les chicanes sans fin », « l'hypocrisie », « la hardiesse à mentir » (ce dernier mot est de Louis XIV; mais M. de Meaux le fait sien en le répétant)? — Non, certes : mais il nous souvient que, selon le mot d'un contemporain, « il y a de l'hommerie en tout », et que Bossuet en a eu sa part, infiniment moindre que celle de son rival, par lequel on prétend qu'il a été « vaincu », comme si Rome et toute la France n'étaient pas avec Bossuet en 1697, 98 et 99! — Il nous souvient qu'un jour un illustre vieillard, blanchi comme Bossuet dans les travaux et les luttes pour la vérité divine, écrivait à un jeune adver-

(1) *Lettre* du 26 mai 1698.
(2) *Lettre* du 1er juin 1699.

saire, plus illustre que Fénelon : « Il n'appartient qu'à de vaniteux adolescents de chercher de la renommée pour leur nom en attaquant des hommes illustres... Jeune, ne provoquez pas un vieillard dans le champ des Écritures... Souvenez-vous de Darès et d'Entelle (le vieux lutteur qui triomphe du jeune, dans l'*Enéide*) et du proverbe qui dit que le bœuf fatigué n'en est que plus ferme sur ses pieds (1). » « Quelques-uns de mes amis, vases du Christ,... me faisaient entendre que vous n'aviez point agi en toute simplicité de cœur, mais pour grandir à mes dépens, pour faire un peu de bruit et gagner un peu de gloire aux yeux du peuple ; vous me provoquiez et vous laissiez croire que je redoutais un rival tel que vous : vous vous posiez comme un docte écrivain, et je me taisais comme un ignorant, et j'avais enfin trouvé quelqu'un pour me rabattre le caquet... Si vous voulez exercer ou étaler votre savoir, cherchez des hommes jeunes, éloquents et illustres, comme on dit qu'il y en a beaucoup à Rome... Pour moi, jadis soldat, aujourd'hui vétéran,... si vous me pressiez trop de vous répondre, je pourrais bien me souvenir de Quintus Maximus, qui, par sa patience, brisa l'orgueil du jeune Annibal (2). » On peut défier tous les anti-bossuétistes de trouver rien de semblable, dans les écrits publics et privés de Bossuet, à l'adresse de son jeune rival. Et pourtant, les *lettres* précédentes sont adressées par un simple prêtre à un évêque, qui ne l'avait pas accusé d'avoir violé le secret de la confession, par un saint à un autre saint, par saint Jérôme à saint Augustin. Or, quoi qu'on en dise, nous ne canonisons pas Bossuet, mais encore moins Fénelon : il fut si loin de répondre à Bossuet avec l'aménité d'Augustin, qui rayonnait d'un génie tout autre que celui de M. de Cambrai !

Tout cela pour faire comprendre combien M. Lanson dit vrai, quand il écrit : « Toutes les accusations qu'on a portées souvent contre (Bossuet) et qu'une étude approfondie des autres œuvres parviendrait à détruire, tombent plus facilement à la lecture des *Lettres*... Qu'on les lise... et qu'on lise

(1) *Lettres de saint Augustin* traduites par Poujoulat, LXVIII[e].
(2) *Lettre* LXXII[e].

aussi la Correspondance de Fénelon; on verra de quel côté furent dans ce triste débat les pensées personnelles, les artifices et même la haine. Ce qui est dur dans Bossuet, je l'ai déjà dit, c'est sa logique, et Fénelon jette des cris de victime, toutes les fois qu'il se sent touché par un argument fort : où il n'a pas de réplique, il crie à l'outrage, à la cruauté. Et Bossuet, ses lettres en font foi, n'a eu d'autre souci que celui de la vérité. S'il estimait qu'il y allait de toute la religion, faut-il s'étonner qu'il ait frappé fort? »

VII

« Mais, nous dit Lamartine, Bossuet, langue d'or, âme adulatrice, rassemble en lui, dans sa conduite et son langage devant Louis XIV, le despotisme d'un docteur et les complaisances d'un courtisan. » Paul Albert parle de « la servilité » de Bossuet. M. Charles Gérin en fait « un très souple courtisan ». Il cite contre lui des rapports de police. Étrange aberration! Car que dirions-nous de la postérité, si elle voulait juger un jour, d'après les rapports de notre police ou les *Notes* de M. Dumay, nos plus vaillants évêques, comme M[gr] Cotton, M[gr] de Cabrières et M[gr] Gouthe-Soulard?

Bossuet, sans doute, a beaucoup loué Louis XIV, mais moins que ne l'ont loué Corneille, Molière, Racine, Boileau, La Fontaine, La Bruyère et M[me] de Sévigné, pas plus que ne l'a loué Bourdaloue, qui « frappait comme un sourd ». — Et puis, est-ce que, par hasard, Bossuet aurait glorifié en Louis XIV ce qui ne méritait pas d'être glorifié? Est-ce qu'il aurait commis pour le Roi-Soleil une de ces flatteries dont notre époque démocratique ne se scandalise guère, lorsque tel évêque appelle Carnot « le Christ temporel », avec ses trois heures d'agonie; lorsque tel autre prélat salue en Casimir Périer « l'étoile du matin » et en Félix Faure, dont on connaît la mort scandaleuse, « le modèle du père de famille »? Non, certes; Bossuet dit aux souverains qu'il n'y a pas de différence entre eux et les autres hommes, « entre de la boue et de la boue, pourriture et pourriture ». Sans rappeler ici la sainte liberté de l'orateur, s'écriant au Louvre, en face de Louis XIV et

de ses adultères royaux : « Rompons tous ces indignes commerces (1)... Il y a un Dieu dans le ciel qui venge les péchés des peuples, mais surtout qui venge les péchés des rois (2) », tenons-nous-en aux *Lettres* de Bossuet. Elles montrent avec quelle respectueuse indépendance il savait parler à Louis XIV, même pendant ses années de gloire et de succès inouïs, en 1675 : « Votre Majesté, se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très étroite qu'il vous impose de veiller à la misère (de vos peuples); et c'est de là qu'ils espèrent le soulagement dont ils ont un besoin extrême. Je n'ignore pas, Sire, combien il est difficile de leur donner ce soulagement au milieu d'une grande guerre, où vous êtes obligé à des dépenses extraordinaires, et pour résister à vos ennemis et pour conserver vos alliés. Mais la guerre, qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne pas laisser accabler le peuple, par qui seul elle les peut soutenir. » Est-ce donc là flatter un monarque? Bossuet le flatte-t-il en lui faisant « une obligation précise et indispensable » de « connaître à fond les misères des provinces », « les désordres des gens de guerre », « les frais qui se font à lever la taille qui vont à des excès incroyables »? — Le flatte-t-il encore, dans cette *lettre* du 10 juillet qu'il faudrait citer tout entière, lorsqu'il lui parle du devoir « de ménager les forces des peuples » et de ce beau précepte de saint Paul, qui oblige les rois à faire vivre les peuples, autant qu'ils peuvent, doucement et paisiblement, en toute sainteté et chasteté »? Le flatte-t-il enfin dans l'*Instruction* qui suit cette *lettre*, et où, pour répondre à cette question : *Quelle est la dévotion du Roi ?* il rappelle à Louis XIV « qu'il doit aimer Dieu de tout son cœur » et « prendre pour ses sujets un cœur de père », ne consentir « qu'à regret à faire du mal à quelqu'un », « se proposer le bien de l'État pour la fin de ses actions », « régler ses finances pour empêcher mille pilleries, qui désolent le genre humain et mettent les faibles et les pauvres, c'est-à-dire la plupart des hommes, au désespoir »,

(1) *Troisième Sermon sur la Passion*, 1662.
(2) *Sermon sur la charité fraternelle*, 1666.

enfin « faire la paix, pour mettre fin à des désordres effroyables sous lesquels toute la terre gémit ».

Vauban, que l'on a tant loué pour avoir osé dire la vérité à Louis XIV, n'a pas parlé avec plus de précision, et il n'a parlé que trente ans plus tard, alors que les revers avaient succédé aux triomphes éblouissants de 1675. On voit donc l'injustice criante d'un de Maistre disant de Bossuet : « Les souffrances du peuple ne lui arrachèrent jamais un cri » (1), et d'un Sismondi osant écrire : « Quant à la violation journalière de la miséricorde, jamais un conseil, jamais une exhortation religieuse ne furent adressés (à Louis XIV); aucun appel aux grandes lois de la justice, de l'humanité, de l'amour de la paix, de la charité chrétienne ».

La passion, quelle qu'elle soit, n'a pas le droit de dénaturer et de travestir ainsi l'histoire.

Bossuet était si peu courtisan que les succès de Louis XIV en 1672, à l'époque du fameux passage du Rhin, lui faisaient peur pour la France et pour son roi. « Quelle campagne voyons-nous? écrivait-il au maréchal de Bellefonds, le 30 juin. Et combien est-on en danger d'être flatté, quand on a part à des choses aussi surprenantes que celles qu'on exécute? Et cependant, il n'y a rien qui soit plus vain devant Dieu ni plus criminel que l'homme qui se glorifie de mettre les hommes sous ses pieds : il arrive souvent, dans de telles victoires, que la chute du victorieux est plus dangereuse que celle du vaincu. Dieu châtie une orgueilleuse république, qui avait mis une partie de sa liberté dans le mépris de la religion et de l'Église. Fasse sa bonté suprême que sa chute l'humilie! Fasse cette même bonté que la tête ne tourne pas à ceux dont il se sert pour la châtier! Tous les présents du monde sont malins, et font d'autant plus de mal à l'homme qu'ils lui donnent plus de plaisirs; mais le plus dangereux de tous, c'est la gloire, et rien n'étourdit tant la voix de Dieu qui parle au dedans que le bruit des louanges, surtout lorsque ces louanges, ayant apparemment un sujet réel, font trouver de la vérité dans les flatteries les plus excessives. O malheur! ô malheur! ô malheur!

(1) *De l'Église Gallicane*, II, ch. XII.

Dieu veuille préserver d'un si grand mal notre maître et nos amis! »

Certes, un pareil langage est bien digne d'un grand évêque et d'un grand français. Il faut lire aussi la *lettre* écrite le 22 février 1674 au marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède : c'est une page superbe de haute politique étrangère. « Vous nous donnez de bonnes espérances de la Suède; et j'avoue que, si quelque chose peut obliger ce royaume de se réveiller, ce seront vos sages négociations. Mais, à vous dire le vrai, on va fort lentement en ce pays-là. Nous ne pouvons pas savoir le fond de leurs intentions, ni même de leur intérêt, de si loin. Mais, autant qu'on en peut juger, ils n'ont pris, jusqu'ici, aucun des moyens utiles à faire la paix ni la guerre. » Et alors, M. de Condom représente que, « si on les eût vus agir fortement, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Hollandais n'auraient refusé les conditions de paix raisonnables qu'on leur aurait pu proposer ». Il montre « la Maison d'Autriche qui commence à reprendre, en Allemagne, la même autorité et les mêmes avantages qu'elle y avait. lorsque le roi Gustave prit les armes ». Il parle de « l'enlèvement de M. le prince Guillaume de Furstemberg », plénipotentiaire à Cologne : « Les princes d'Allemagne, qu'on effraye par une vaine jalousie contre la France, qui, après tout, n'en voudra jamais à leur liberté, déçus de ce vain prétexte, seront contraints enfin à porter le joug de la Maison d'Autriche, qui est bien aise qu'on ne craigne que nous, afin qu'on la laisse faire, et qui voudrait bien aussi amuser les Suédois dans une occasion où ils ont tant d'intérêt à se réveiller ».

Il faut voir encore avec quelle joie patriotique, il salue, en 1696 (29 juillet), l'arrivée aux affaires de M. de Torcy, « dont la sagesse, l'honnêteté sont universellement approuvées », et que le roi a voulu marier à la fille de M. de Pomponne, « pour traiter les affaires étrangères avec » ce ministre. Comme il est heureux de répéter que le duc de Savoie paraîtrait « à la tête des troupes de France avec autant de gaieté qu'il en avait eu à paraître à la tête des troupes alliées, avec cette différence que celles de France étaient meilleures! » Comme il chante avec allégresse « le *Te Deum* pour la paix de

Savoie », en septembre 1696, et surtout la paix de Ryswick en 1697 : « La guerre est finie de tous côtés, écrit-il au cardinal de Aguirre : Dieu veuille nous conserver un si grand bien et bénir nos rois et nos princes !... On commence à goûter ici les fruits de la paix, que votre Éminence a tant désirée qu'elle l'a enfin attirée du ciel par ses vœux » (1). Et lorsque, à Fontainebleau, il a été témoin de la réception faite à la duchesse de Bourgogne, qui devait être comme un rayon de soleil et de joie pour la cour de Louis XIV vieilli, il écrit cette page que Saint-Simon pourrait lui envier : « Nous venons de voir arriver Mme la princesse de Savoie. Elle est fort bien faite, d'une physionomie fort vive et fort spirituelle ; elle a un sourire fort agréable et un air qui plaît beaucoup. Le roi en écrivit hier des merveilles : il est content au dernier point et comblé de joie de l'humeur et du bon esprit de la princesse, qui n'a point paru étonnée, et qui a répondu à Sa Majesté et à tout le monde d'une manière où il a paru beaucoup de raison et de grâce. Le roi fut hier l'attendre à Montargis, où elle devait arriver. Monseigneur était avec lui, avec peu de monde de la cour, et ses domestiques seulement. Monsieur avait eu le dessein d'aller plus loin, et pour cela était parti devant le roi ; mais il s'est arrêté à Montargis. Toutes les dames du voyage, qui ont eu l'honneur de la suivre, en sont charmées. L'entrevue entre Mgr le duc de Bourgogne et elle s'est faite dans le carrosse du roi : Mgr de Bourgogne n'a fait que descendre du sien pour entrer dans celui du roi. Ils ont paru contents l'un de l'autre, et voilà tout ce qu'on sait du premier abord. Comme elle appelait toujours le roi Sire, Sa Majesté lui a dit de l'appeler dorénavant Monsieur, ce qui décida le rang et le traitement de duchesse de Bourgogne (2). »

Comment se fait-il que M. d'Haussonville, qui vient de consacrer à la duchesse de Bourgogne un livre charmant, n'ait pas même fait allusion à ce portrait, tracé de main de maître ? Bossuet, pourtant, le retouche le 9 décembre 1697 : « Toute cette cour (de Versailles) est d'une magnificence inouïe pour

(1) *Lettres* de mars (?) et décembre 1697.
(2) *Lettre* du 5 novembre 1696.

le mariage de Mgr le duc de Bourgogne : il fut célébré samedi; j'eus l'honneur de servir la princesse. Tout fut fait avec une grâce merveilleuse de la part des mariés. M. le cardinal de Coislin fit l'office : ce ne fut qu'une messe basse. On fit les fiançailles et le mariage en même temps dans la chapelle royale. Les évêques étaient en rochet et camail, ayant à leur tête MM. les cardinaux d'Estrées, Furstemberg et Janson. Les cardinaux eurent hier, avec M. le cardinal Coislin, leurs audiences particulières chez Mme la duchesse de Bourgogne, qui les fit asseoir à l'ordinaire, sur un pliant. Hier, elle tint le cercle qui fut d'un éclat extraordinaire. »

Écoutez encore Bossuet dire qu'on « est dans la joie (à Marly) à cause de l'élection de M. le prince de Conti à la couronne de Pologne... De 32 palatinats, nous en avons 28; les 4 autres sont faibles, et nous en avons près de la moitié. L'archevêque et le maréchal ont proclamé l'élection et chanté le *Te Deum* » (1).

Lisez aussi cette *lettre* sur le camp de Compiègne en septembre 1698 : « Le zèle des troupes à montrer son ardeur au maître, dans une occasion où l'on a vu qu'il voulait former M. le duc de Bourgogne à la guerre, est encore plus admirable que toute la magnificence et tout l'ordre qu'on y fait paraître. Le jeune prince a très bien soutenu toute la fatigue et se porte parfaitement. Il n'y avait rien de plus beau que de voir Mgrs d'Anjou et de Berry saluer à la tête de leurs régiments et compagnies de gendarmes (2). »

Tout cela, c'était la *France*, que Bossuet aimait passionnément. Il écrivait à Mabillon, le 9 octobre 1688, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg : « Je suis venu célébrer ici (à Coulommiers) la fête de saint Denis dans une paroisse qui lui est dédiée, afin d'exciter les peuples à la prière, dans ces menaces terribles qu'on fait autant contre l'Église catholique que contre l'État. C'est le cas plus que jamais d'invoquer Dieu et de demander les prières de l'ancien protecteur de nos rois et de la France. »

(1) *Lettre* du 15 juillet 1697.
(2) *Lettre* du 14 septembre 1698.

Il faisait une obligation de conscience à sœur Cornuau de prier tous les jours pour l'État, après avoir prié pour le Roi, et il écrivait le 30 septembre 1692 à Mme d'Albert de Luynes : « Je me suis avisé trop tard que c'est demain saint Remi; car si j'y avais pensé plus tôt, je vous aurais demandé une communion à ce jour-là pour le roi et le royaume. C'est le père des Français et de leurs rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule; saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine; il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Église. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume; et pour nos rois et tous les Français, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi et l'Église catholique. Quoique la fête soit passée, quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention. » On comprend donc que M. Brunetière applique à Bossuet les belles paroles de cet orateur à propos de Nicolas Cornet : « La France n'a pas eu d'âme plus française que la sienne. »

VIII

Cette âme si française était en même temps une *âme exquise de prêtre et d'évêque*. Saint Vincent de Paul l'avait pétrie et façonnée à son image : « Ce saint homme, dit Le Dieu, doué d'un discernement exquis, connut aussitôt le mérite de l'abbé Bossuet; il fut frappé de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'innocence de ses mœurs, de sa simplicité, si on ose le dire, ou plutôt de sa candeur, de sa droiture, de son désintéressement, de sa modestie qui était peinte sur son visage avec toutes ces vertus si chéries et si estimées de M. Vincent. »

Ce sont ces mêmes vertus qui rayonnent dans la *Correspondance* de Bossuet.

Sœur Cornuau nous atteste qu'il était « pur comme un ange », et c'est ce qui explique sa fameuse *Lettre au P. Caffaro*, théatin, en 1694, qui est devenue les *Maximes et Ré-*

flexions sur la comédie, dont M. Rébelliau condamne le prétendu « jansénisme », comme si Jean-Jacques Rousseau, qui soutient la même doctrine que Bossuet, était janséniste! comme si saint Augustin, saint Cyprien, saint Thomas, saint Antonin et les autres Pères, dont Bossuet invoque le témoignage, avaient écrit sous l'inspiration du jansénisme, qui n'était pas encore né! Le jansénisme n'a rien à voir dans l'analyse profonde que donne Bossuet du plaisir du théâtre, qu'il a mieux caractérisé que Pascal lui-même, ni avec le tableau des dangers que courent et que font courir les comédiennes, les chanteuses, « chrétiennes immolées à l'incontinence publique », « esclaves exposées, en qui la pudeur est éteinte ». « Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête, n'aimerait pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre? L'ai-je élevée si tendrement et avec tant de précaution pour cet opprobre? L'ai-je tenue nuit et jour, pour ainsi parler, sous mes ailes avec tant de soin pour la livrer au public? » Le jansénisme n'a rien à voir non plus dans la condamnation si naturelle des prostitutions et des adultères dont les « comédies italiennes ont été remplies, même de nos jours, ajoute Bossuet, où le théâtre vous paraît si épuré, et qu'on voit encore toutes crues dans les pièces de Molière », comme aussi « de toutes les fausses tendresses, de toutes les maximes d'amour et de toutes ces douces invitations à jouir du beau temps de la jeunesse, qui retentissent partout dans les opéras de Quinault, à qui j'ai vu cent fois déplorer ces égarements..... Du moins, vous confesserez qu'il faudrait réformer le théâtre par ces endroits-là ». Le réformer, et non le supprimer, voilà ce que désire Bossuet, tout en reconnaissant que « l'amour profane, de quelque manière qu'on le tourne et qu'on le dore », sera toujours « la concupiscence de la chair », qui « n'est que plus périlleuse lorsqu'elle paraît plus épurée ».

On peut trouver Bossuet bien sévère; mais il ne l'est pas plus que Bourdaloue, qui, certes, n'était pas janséniste, pour l'auteur de *Tartufe*.

La pureté angélique de Bossuet avait pour principe une *piété édifiante*, qui éclate dans ses *Lettres* ordinaires aussi bien que dans ses *Lettres* de direction. — La Bible, qui l'avait

ravi à quatorze ou quinze ans, un jour qu'il l'avait lue dans le cabinet de son père, lui inspire toujours un amour profond, qu'il voudrait voir partagé par tout le monde. Il conseille au maréchal de Bellefonds, non pas la *Version* de Mons, ou des jansénistes, condamnée par un Bref de Clément IX (1), mais « la version du P. Amelot, approuvée par feu M. de Paris; parce que, encore qu'elle ne soit ni si agréable, ni peut-être si claire en quelques endroits, on y trouve néanmoins toute la substance du texte sacré, et c'est ce qui soutient l'âme. Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime pour moi qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime, dans les versions les plus simples, la sainte vérité de Dieu... Aimons la parole de Dieu pour elle-même; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les ornements dont les hommes éloquents l'auront parée (2) ». « Soyons pleins de (Dieu) : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu, nos discours, des discours de Dieu; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Écriture. Dites-moi, je vous prie, comment vous vous trouvez de ce pain de vie. N'y goûtez-vous pas la vie éternelle? Ne s'y découvre-t-elle pas de plus en plus? Ne vous donne-t-elle pas une idée de la vie que nous mènerons un jour avec Dieu? Les patriarches, les prophètes, les apôtres ne vous paraissent-ils pas, chacun dans son caractère, des hommes admirables, de dignes figures de Jésus-Christ à venir, ou de dignes imitateurs de Jésus-Christ venu? (3) » On voit là l'homme du Petit Concile ou du Concile de Saint-Germain (4), qui n'avait pour but

(1) Ceci va à l'encontre de ce qu'écrit M. Urbain, dans la *Revue du Clergé français*, 15 janvier 1901, page 390, note 3, à propos « de l'indulgence de l'évêque de Meaux pour la traduction janséniste du Nouveau Testament connue sous le nom de version de Mons » et condamnée par un bref de Clément IX, 20 avril 1668. — Cette prétendue « indulgence » est une désapprobation.

(2) *Lettre* du 1er décembre 1674.

(3) *Lettre* du 6 juillet 1677.

(4) *Lettre* du 22 janvier 1679.

que d'expliquer l'Écriture Sainte; « l'homme de la Bible », comme l'appelle le P. de la Broise dans son excellente thèse, *Bossuet et la Bible;* l'homme qui, pénétré de l'esprit, du style, du ton, des couleurs, du lyrisme de nos livres sacrés, laisse paraître à chaque instant son « style biblique », dans sa *Lettre* au clergé de Meaux sur les *Psaumes* et les *Livres sapientiaux,* comme dans ses *Lettres de piété,* où il recommande sans cesse la méditation de tel ou tel texte de l'Ancien ou du Nouveau Testament.

Mais cette Écriture sainte, dont Bossuet dit à Santeul (1) qu'elle est « le trésor de la vérité » et qu'elle lui fait trouver un grand creux dans les fictions de l'esprit humain » et dans « les fables qu'il n'aime pas », cette Écriture sainte, qu'il exhorte M. de Bordes à « lire dans les versions approuvées et autorisées dans l'Église », ne peut être « sa nourriture, sa consolation et sa vie qu'en l'entendant et l'interprétant comme elle a toujours été entendue par les *saints Pères* et par l'Église catholique » (2). On voit quelle est, après la Bible, la seconde passion de Bossuet : *les saints Pères.* Il les cite à chaque instant dans ses *Lettres*, comme dans ses œuvres oratoires, polémiques ou exégétiques. Il les invoque contre le P. Caffaro, à propos du théâtre; il les invoque auprès de M. Brisacier, supérieur du Séminaire des missions étrangères, contre le livre de Coulau sur les cérémonies chinoises. Il veut les venger enfin des attaques de Richard Simon, dont le véritable système, écrit-il le 27 mai 1702 à l'abbé Bertin, est, dans la *Critique* des commentateurs, « d'affaiblir toute la doctrine des Pères, et par un dessein particulier, celle de saint Augustin sur la grâce; sous prétexte de louer les Pères grecs, de donner gain de cause aux pélagiens, et d'adjuger la préséance aux sociniens parmi les commentateurs ». Il écrit le 28 mai 1702 au docteur Pirot : « Il y va de tout pour la religion de faire connaître cet auteur, qui s'en moque tout visiblement et d'abattre avec lui une cabale de faux critiques dont il est le chef, et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Église. » « Il n'y a point d'exemple d'une pa-

(1) *Lettre* de 1690.
(2) *Lettre* de 1685.

reille témérité à celle de cet auteur, qui, en tant d'endroits, interprète à sa fantaisie, sans aucun égard à la tradition. »

Bossuet, « encyclopédie de tous les Pères », ainsi que le lui écrivait en septembre 1698 le P. Campioni, est comme la tradition faite homme (1) pour la *défense de la vérité*. Il avait juré de se consacrer à cette défense, au jour de son doctorat, et il n'a jamais failli à son serment, si ce n'est dans les erreurs gallicanes qu'on lui avait inculquées à Navarre, mais à propos desquelles il disait à Mgr de Noailles, en 1696, qu'il « fallait empêcher les divisions avec le Pape ». Il écrivait en octobre 1682 au docteur Dirois : « Accommodons-nous au temps, mais sans blesser la vérité », et à M. de Malezieu, gouverneur des Dombes, le 19 mai 1702 : « Vous savez bien que, Dieu merci, je n'ai par moi-même aucune envie d'écrire. Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité : je crois la devoir au monde plus que jamais, à l'âge où je suis et du caractère dont je suis revêtu. » « Il faut combattre pour la foi jusqu'au dernier soupir », écrivait-il encore (2), et il se tint parole.

Cette foi, cette vérité, il voulait la faire régner dans les *âmes*, et c'est le zèle pour la conquête des âmes à Jésus-Christ qui fait l'unité de la grande et belle vie de notre prélat, depuis l'époque de Metz, où il écrivait : « Dans l'amour de Jésus, on conçoit un amour infini pour toutes les âmes... O Jésus, par la soif ardente que vous avez eue sur la croix, donnez-moi d'avoir soif de toutes les âmes... Je les veux aimer toutes, parce qu'elles sont toutes capables de vous aimer, que c'est vous qui les avez faites avec cette bienheureuse capacité... C'est donc pour cela, ô Jésus, que je ne puis consentir qu'aucune âme soit privée de votre amour; non aucune, ni même la mienne, la plus indigne de toutes de vous aimer »; jusqu'à l'époque de Paris, où il disait que « l'utilité des fidèles est la suprême loi de la chaire », et qu'il faut « faire la cour aux pauvres », en attendant qu'il rappelât à Fénelon, dédaigneux du peuple et de « la populace », que là où « il s'agit d'instruction, l'on ne connaît point de populace; toutes les âmes sont

(1) Voir notre thèse *Bossuet et les saints Pères*, couronnée par l'Académie Française en 1697.

(2) *Lettre* du 18 mai 1697.

rachetées du même prix en Jésus-Christ ». A l'époque de son épiscopat, non content de convertir tant de protestants français, il voulait conquérir ceux d'Allemagne et surtout ceux d'Angleterre : « Vous avez pu connaître par toutes mes lettres, écrivait-il le 16 mars 1689 à milord Perth, le tendre amour que je ressens pour l'Angleterre et pour l'Écosse, à cause de tant de saints qui ont fleuri dans ces royaumes, et de la foi qui y a produit de si beaux fruits. Cent et cent fois, j'ai désiré avoir l'occasion de travailler à la réunion de cette grande île, pour laquelle mes vœux ne cesseront jamais de monter au ciel. »

C'est que, pour Bossuet, l'*Église,* patrie céleste et divine des âmes, est l'objet sacré de toutes ses affections : « O Jésus-Christ! s'écrie-t-il dans ses *Lettres;* ô mon amour! ô Église! ô Jésus couronné des âmes! ô âmes! couronne auguste de Jésus-Christ! Faut-il que vous vous perdiez? Faut-il qu'aucune se perde?... Jésus-Christ est en son Église faisant tout par son Église : l'Église est en Jésus-Christ, faisant tout avec Jésus-Christ... Vous me demandez ce que c'est que l'Église : l'Église, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude. » Jamais on n'a mieux défini l'Église, et Bossuet vieillissant entend par l'Église Rome et le Pape, dont il écrit, en abjurant le gallicanisme : « La vérité sera toujours maîtresse dans l'Église romaine » (1), qu'il appelle plusieurs fois « la maîtresse des Églises ».

Aussi, que Pontchartrain, en 1702, essaie de porter la main sur les droits sacrés de l'Église de Dieu, en voulant soumettre à la censure les écrits des évêques : Bossuet prend aussitôt feu contre Pontchartrain; à soixante-quinze ans, il retrouve toute son ardeur juvénile, pour écrire au cardinal de Noailles, à Mme de Maintenon, au Roi lui-même, auquel il adresse cinq *Mémoires* consécutifs : « C'est un scandale public, écrit-il à Mgr de Noailles, qu'on ose publiquement écrire contre la censure d'un prélat de votre autorité... Le contre-coup (des mauvais traitements qu'on me fait) retombe sur l'épiscopat... Il faut

(1) *Lettre* du 6 mai 1697.

donc, Monseigneur, plus que jamais avoir recours à Dieu, et espérer que Celui, qui tourne comme il lui plaît le cœur des rois, fera trouver à l'Église si violemment attaquée un protecteur dans le nôtre, qui est si disposé à lui rendre justice. » C'est une chose intolérable « que, pour exercer nos fonctions, il nous faille prendre l'attache de M. le chancelier, achever de mettre l'Église sous le joug. Pour moi, j'y mettrais la tête (1) ». Parole superbe, qu'il nous faut admirer aujourd'hui surtout, où sont menacés, que dis-je? indignement foulés aux pieds, non seulement les droits des évêques, tels que le vénérable archevêque de Paris, le vaillant archevêque d'Aix et les autres évêques persécutés (2), mais encore les droits de Dieu lui-même, audacieusement atteints par les lois scolaires, la loi du divorce et l'athéisme gouvernemental.

Avec son amour pour l'Église, Bossuet avait pour *Dieu*, pour *Jésus-Christ*, pour l'*Eucharistie*, pour la *Sainte Vierge*, une piété tendre et délicieuse, qui respire dans ses *Lettres*, soit qu'il les commence dans sa jeunesse, en 1658, par ces mots : « La paix du Seigneur soit avec nous »; soit que plus tard il écrive au maréchal de Bellefonds, le 27 janvier 1674 : « C'est s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même; sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie »; soit qu'il s'écrie à propos de Notre-Seigneur : « Ah! que vous êtes beau, mon bien-aimé! que vous êtes beau et agréable!... Il est beau dans le sein du Père; il est beau sortant du sein de sa mère; il est beau égal à Dieu, il est beau égal aux hommes... O Jésus-Christ! ô Jésus-Christ! ô mon amour! » Il faudrait citer bien d'autres lettres, ou plutôt faire un Recueil de pensées pieuses et choisies dans les *Lettres* de Bossuet : ce serait un bouquet, une gerbe splendide aux épis d'or.

Lisons, du moins, cette *lettre* du 29 mars 1703 à Mgr de La Broue, qui lui avait parlé de sa chère santé : « Tout est dans la main de Dieu, de qui en tout temps et principalement à l'âge où je suis, il faut recevoir la vie et la santé comme heure à heure et de moment en moment, sans se

(1) *Lettres* d'octobre et novembre 1702.

(2) Les évêques de Valence, de Viviers, de Montpellier, de Tulle et de Versailles, privés de traitement.

promettre, pour la faire servir à la gloire de Dieu jusqu'au dernier soupir. Cette pensée me fait passer la vie doucement, en attendant qu'il faille en partir, ce qui, après tout, par la grande bonté de Dieu, est le moment le plus désirable. » Quelle sainte et touchante résignation à la volonté de Dieu, « à laquelle il se dit livré à la vie et à la mort »! L'abbé de Saint-André, après avoir raconté les souffrances atroces de Bossuet, la piété, la sérénité avec laquelle il reçut le saint Viatique, nous le montre, le 12 avril 1704 au matin, « un peu avant quatre heures et demie, poussant deux ou trois soupirs assez légers, avec lesquels il rendit sa sainte âme à Dieu, sans agonie et sans aucune convulsion ».

IX

Voilà le grand Bossuet, tel que nous le révèle sa *Correspondance :* Bossuet « tout amour et toute charité », comme dit M. Lanson; tendre et excellent pour sa famille, sans jamais l'enrichir aux dépens de l'Église; cordialement affectueux pour ses amis, qu'il consolait délicatement et auxquels il était ravi de rendre service en toute occasion; plein de franchise, de droiture, de « candeur », selon le mot de Massillon; aimable, gai et souriant; d'un désintéressement complet pour les honneurs les plus ambitionnés; d'une modestie et d'une humilité surprenantes avec tant de génie; d'une simplicité, d'une bonté charmante, d'une douceur qui était « proprement son caractère », d'après tous ceux qui l'ont connu de près; d'une humeur égale, avec quelques défaillances, sans doute, mais sans rien d'autoritaire, ni de rude, sans rien de servile ni de courtisan; aimant Louis XIV et la famille royale, mais aimant encore plus la France, et par-dessus tout pratiquant les vertus sacerdotales, la pureté, la piété, la science de l'Écriture et des Pères, le zèle pour la vérité, l'amour ardent des âmes, de l'Église, de la Vierge, de Jésus-Christ et de Dieu, qui « est le maître », qui est le tout de l'homme.

Avec de telles qualités, qui ne sont pas surfaites, puisque la *Correspondance* nous a permis de les prendre sur le vif, de

les saisir dans leur manifestation primesautière et spontanée, ne comprend-on pas que Bossuet apparaisse à un critique comme une « vive image de la France » et « l'une de nos figures nationales où l'humanité entière se reconnaît et se complaît? »

Il a donc droit aux hommages posthumes de reconnaissante admiration que la France, à la voix de Léon XIII, de ses cardinaux et de ses évêques, veut lui rendre, comme au plus grand de nos écrivains, au plus lumineux, au plus élevé de nos génies, « compatriote du genre humain », ce qui ne l'empêche pas d'être l'un des Français les meilleurs qui aient jamais existé.

§ II

CE QU'ON PENSAIT DE BOSSUET AU XVIIe SIÈCLE (1)

La *Correspondance* de Bossuet, infiniment précieuse par les renseignements qu'elle nous donne sur l'esprit, le cœur et le caractère de ce grand homme, dont ils nous ont permis de faire la *psychologie* critique, présente un intérêt aussi grand à cause des jugements des contemporains, qu'elle nous fait connaître, sur l'illustre évêque.

A ce sujet, quelques critiques éminents, M. Brunetière entre autres, prétendent que Bossuet a été, sinon méconnu en son temps, du moins apprécié bien au-dessous de sa valeur réelle. Est-ce bien exact?

Comme toutes les *Lettres* ne sont pas de Bossuet et qu'un grand nombre émanent de ses correspondants, elles nous apprendront *ce qu'on pensait de lui au* XVIIe *siècle*, en France et en Europe, de quelle considération il jouissait à la Cour, dans le monde savant et littéraire, dans le clergé séculier et régulier, et jusque dans cette Rome éternelle, qu'on a si souvent représentée comme hostile au grand évêque.

Il y a là une contre-épreuve très sûre et très piquante du portrait de Bossuet peint par lui-même : c'est encore son portrait, tracé, non plus par un Mignard ou un Rigaud, mais

(1) Conférence faite à Aix, le 5 mars 1900.

par la main, l'esprit et le cœur de ses correspondants, de ses amis, parfois même de ses adversaires, de ceux contre lesquels s'est exercé le zèle infatigable de ce controversiste éminent, de ce second Irénée, de ce second Augustin, égal au premier, sinon par la sainteté, du moins par l'éclat du génie.

I

Faut-il croire d'abord que les contemporains de Bossuet n'ont reconnu son mérite ni pour l'éloquence, puisqu'ils ne l'estimaient pas « incomparable » comme orateur et « ne le mettaient pas hors de pair », disent l'abbé Hurel, M. Brunetière et M. Rébelliau; ni pour l'histoire, ni pour la théologie, ni pour la controverse, puisque, à partir de 1690, l'évêque de Meaux a été victime « de tous les échecs et de toutes les déceptions que le mouvement des idées et les vicissitudes de l'histoire peuvent infliger à qui a le malheur de trop vivre » (1)?

Il y a là d'étranges inexactitudes, que j'ai relevées ailleurs (2). Quoique « nul ne soit prophète chez soi », au dire de l'Évangile, et qu'on puisse ajouter « ni en son temps », le XVIIe siècle a été juste pour Bossuet. Si La Bruyère pouvait dire de lui, en 1693, qu'il avait « fait parler longtemps une envieuse critique », il ajoutait aussitôt qu'il « l'avait fait taire », et cela au moment même où M. Rébelliau prétend que pâlissait, que s'éclipsait l'étoile de M. de Meaux.

Pour ne parler ni de l'orateur, ni du controversiste, l'homme en lui, le prêtre, l'évêque a été « mis hors de pair ».

Puisque la *cour* au XVIIe siècle était le centre de la vie nationale, voyons quelle figure y faisait Bossuet, que sa modeste naissance semblait en écarter et qui n'a dû qu'à son génie sa situation personnelle. — Sans insister sur ce que ne nous rappellent pas ses *Lettres*, on sait que la reine mère *Anne d'Autriche* goûtait fort Bossuet, que lui avaient recommandé saint Vincent de Paul, le maréchal et la maréchale de Schomberg, la marquise de Sennecey, gouvernante de Louis XIV, et

(1) *Bossuet*, p. 185.
(2) *Bossuet et M. Brunetière*. Voir *Autour de Bossuet*, I.

sa fille, la comtesse de Fleix, première dame d'honneur de la reine. C'est Anne d'Autriche qui, après avoir fait nommer Bossuet prédicateur ordinaire du roi dès 1657, le désigna au choix du monarque pour prêcher au Louvre le Carême de 1662.

On sait que *Louis XIV* fit écrire, par le conseiller d'État Roze, une lettre au père Bossuet pour le féliciter d'avoir un fils si éloquent. Cette lettre est malheureusement perdue, comme toutes celles que le monarque avait écrites « de sa propre main » au grand évêque, et qui, dit Le Dieu, étaient à Meaux, dans le bureau du prélat. Mais il est certain que Louis XIV choisit Bossuet, qui avait assisté sa mère mourante, pour prêcher, en 1667, l'*Oraison funèbre* d'Anne d'Autriche, qui ne nous est point parvenue davantage.

Deux ans après, le 13 septembre 1669, Louis XIV, dans le brevet royal qui nommait Bossuet évêque de Condom, louait « le zèle qu'il avait fait paraître en toutes rencontres pour l'avantage de l'Église et le talent particulier que Dieu lui avait donné pour la prédication », et il déclarait « se promettre de l'administration d'un tel évêque de grands fruits, dans un évêché aussi considérable qu'était celui de Condom ». La *lettre* de Louis XIV au Pape, pour lui faire part de cette nomination et demander les Bulles du prélat nommé, est aussi élogieuse pour lui.

Une *lettre* de Bossuet, écrite en juillet 1670, probablement à son frère Antoine, alors trésorier des États de Bourgogne, et publiée par Floquet, dans le troisième volume de ses *Études sur la vie de Bossuet*, 1855, nous apprend combien le nouvel évêque de Condom était estimé de *Madame*, la charmante princesse, qui l'appela dans son agonie, le lundi 30 juin 1670, et dont le Roi, le lendemain, lui commanda l'oraison funèbre.

« Je crois que vous aurez su que je fus éveillé, la nuit du dimanche au lundi, par ordre de Monsieur, pour aller assister Madame, qui était à l'extrémité à Saint-Cloud, et qui me demandait avec empressement. Je la trouvai avec une pleine connaissance, parlant et faisant toutes choses sans trouble, sans ostentation, sans efforts et sans violence, mais si bien et si à propos, avec tant de courage et de piété, que j'en suis encore hors de moi. Elle avait déjà reçu tous les sacrements,

même l'extrême-onction, qu'elle avait demandée au curé, qui lui avait apporté le Viatique et qu'elle pressait toujours, afin de les recevoir avec connaissance. Je fus une heure auprès d'elle, et lui vis rendre le dernier soupir en baisant le crucifix, qu'elle tint à la main, attaché à sa bouche, tant qu'il lui resta de force. Elle ne fut qu'un moment sans connaissance. Tout ce qu'elle a dit au Roi, à Monsieur et à tous ceux qui l'environnaient était court, précis et d'un sens admirable. Jamais princesse n'a été plus regrettée, ni plus admirée; et ce qui est plus merveilleux est que, se sentant frappée, d'abord elle ne parla que de Dieu, sans témoigner le moindre regret, quoiqu'elle sût que sa mort allait être, assurément, très agréable à Dieu, comme sa vie avait été très glorieuse, par l'amitié et la confiance de deux grands rois. Elle s'aida autant qu'elle put, en prenant tous les remèdes avec cœur; mais elle n'a jamais dit un mot de plainte de ce qu'ils n'opéraient pas, disant seulement qu'il *fallait mourir* dans les *formes*.

« On a ouvert son corps, avec grand concours de médecins, de chirurgiens et de toute sorte de gens, à cause qu'ayant commencé à sentir des douleurs extrêmes, en buvant trois gorgées d'eau de chicorée, que lui donna la plus intime et la plus chère de ses femmes, elle avait dit d'abord qu'*elle était empoisonnée*. M. l'ambassadeur d'Angleterre et tous les Anglais qui sont ici l'avaient presque cru; mais l'ouverture du corps fut une manifeste conviction du contraire, puisqu'on n'y trouva rien de sain que l'estomac et le cœur, qui sont les premières parties attaquées par le poison; joint que Monsieur, qui avait donné à boire à Mme la duchesse de Meckelbourg, qui s'y trouva, acheva de boire le reste de la bouteille, pour rassurer Madame, ce qui fut cause que son esprit se remit aussitôt et qu'elle ne parla plus de poison que pour dire *qu'elle avait cru d'abord être empoisonnée par méprise;* ce sont les propres mots qu'elle dit à M. le maréchal de Gramont. Je fus porter la nouvelle de la mort de Madame à Monsieur, qu'on avait conduit dans son cabinet d'en bas, malgré lui; et je trouvai ce prince entièrement abattu et ne recevant de consolation que sur les bonnes dispositions que Madame avait fait paraître en mourant.

« Le même jour, je fus à Versailles, où le roi, quoiqu'il eût pris médecine, me commanda d'entrer auprès de lui et lui raconter ce que j'avais vu; il avait le cœur serré et la larme à l'œil; et a trouvé bon que, prenant l'instruction sur lui-même, dans un si terrible accident, je lui fisse faire des réflexions, telles qu'un homme de ma profession les devait proposer en cette conjoncture. M. le Prince (le grand Condé) parut fort content de ce que je dis; et il me dit que le roi en était touché et toute la cour édifiée.

« L'on m'a apporté l'ordre de Sa Majesté pour l'oraison funèbre à Saint-Denis, dans trois semaines.

« Avant-hier, Roze (conseiller d'État) me dit que cette bonne princesse ne s'était souvenue que de moi seul et qu'elle avait commandé qu'on me donnât une bague. J'ai depuis su qu'elle en avait donné l'ordre, durant un moment de temps que je me retirai d'auprès d'elle, m'ayant demandé un peu de repos; elle me rappela aussitôt et sans me parler d'autre chose que de Dieu et me disant qu'elle allait mourir, et, en effet, elle mourut aussitôt après. »

Ce service suprême rendu à une princesse chère au roi et l'*Oraison funèbre* si pathétique qu'en prononça M. de Condom furent l'une des causes pour lesquelles Louis XIV le désigna, en septembre 1670, comme précepteur du Dauphin, malgré le duc de Montausier, qui avait un autre candidat, et de préférence à tant d'autres évêques et ecclésiastiques, qui portaient les plus grands noms de France.

Bossuet, évêque à la cour, usa de toute son influence pour en faire partir *Mme de la Vallière*. Elle l'honorait, comme Henriette d'Angleterre, d'une confiance absolue. Or, ni Mme de Montespan, ni le roi ne voulaient la laisser entrer en religion : « Mme la duchesse de La Vallière, écrit Bossuet au maréchal de Bellefonds, le 25 décembre 1673, m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec Mme de Montespan. J'ai dit ce que je devais, et j'ai, autant que j'ai pu, fait connaître le tort qu'on aurait de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite; mais il semble que les carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule; j'espère que la suite en fera

prendre d'autres idées. Le roi a bien su qu'on m'avait parlé; et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à Mme la duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au roi, et remet de jour en jour. M. de Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé. » Et lorsque la duchesse « avance ses affaires à sa manière, doucement et lentement », lorsque « la force de Dieu soutient intérieurement son action et que la droiture qui paraît dans son cœur entraîne tout » (1), le prélat s'écrie : « Toute la cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentiments ont quelque chose de si divin que je ne puis y penser sans être en continuelles actions de grâces, et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées; c'est l'ouvrage du Saint-Esprit... Cela me ravit et me confond : je parle, et elle fait; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher » (2).

Non, ô saint évêque, ne vous taisez pas, ne vous cachez pas. Après Mme de La Vallière, dont « la retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes; car il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes » (3), après Mme de la Vallière, qui, sous le nom de Louise de la Miséricorde, « est un miracle de la grâce » (4), comme vous l'écrivez au maréchal de Bellefonds, et qui écrit elle-même de vous : « *C'est un homme admirable, par son esprit, par sa bonté et son amour de Dieu* », voici Louis XIV et *Mme de Montespan*, qui ont besoin de votre ministère épiscopal.

On sait comment Bossuet, en 1675, prit fait et cause pour le curé qui avait refusé l'absolution à Mme de Montespan : « Il est digne d'un évêché », dit-il tout haut en pleine cour. Il fit partir la favorite de la cour, pour la ramener, ainsi que Louis XIV, à

(1) *Lettre au maréchal de Bellefonds*, du 8 février 1674.
(2) *Lettre* du 6 avril 1674.
(3) *Lettre* sans date de 1674.
(4) *Lettre* du 20 juin 1674.

des sentiments plus chrétiens. « Dieu merci, écrivait-il à Bellefonds le 20 juin 1675, je n'ai pas encore songé, durant tout le cours de cette affaire, que je fusse au monde; mais ce n'est pas tout; il faudrait être comme un saint Ambroise, un vrai homme-dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent les oracles de l'Esprit-Saint, dont toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est; mais il faut donc n'être pas, c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi-même et plein de Dieu. »

Quelques jours après, Bossuet écrit à Louis XIV deux *lettres* admirables, suivies d'une *Instruction* sur la *dévotion du Roi* et qu'il faudrait citer entièrement, pour bien faire comprendre comment Bossuet a rempli son devoir épiscopal. « Sire, le jour de la Pentecôte approche où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps que je me sens le plus obligé de le faire. » *Ainsi donc, Louis XIV avait « commandé » à Bossuet de lui rappeler ses devoirs de chrétien;* Bossuet lui envoie, avec sa lettre, « des paroles de Dieu » et de l'Écriture, qu'il « a données à Mme de Montespan et qui lui ont fait verser beaucoup de larmes. Et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir... Je vois, autant que je puis, Mme de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille : elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur et achever son ouvrage, afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles! »

Ils le furent, hélas! par suite des coupables faiblesses de Colbert et de la duchesse de Richelieu, qui préparèrent la rentrée de la favorite à la cour, et cela malgré Bossuet, qui, d'après une lettre d'Arnauld (1), informé par son neveu, le

(1) Du 9 janvier 1694.

marquis de Pomponne, déclara formellement « que cela ne se pouvait pas; que ce serait s'exposer à un péril évident de retomber; que rien, en un mot, n'était plus contraire qu'un tel rapprochement à toutes les lois de l'Église ». Bossuet fit plus : ayant appris que Louis XIV, en juillet 1675, revenait de Flandre, enivré de ses succès et prêt à reprendre la favorite, il osa « poursuivre le roi » — le mot est de Saint-Simon — ; il alla à son devant à Luzarches, pour lui rappeler ses promesses et ses devoirs. « Ne me dites rien, Monsieur, dit le monarque embarrassé; j'ai donné mes ordres; ils devront être exécutés (1). » — Bossuet était vaincu par la passion triomphante; mais, comme devait le dire le P. de La Rue dans l'*Oraison funèbre* du prélat, 23 juillet 1704, « il n'avait eu, quelquefois, qu'à se présenter aux yeux des pécheurs, dans ces moments imprévus à leurs passions, pour les frapper du regret de n'en être pas les maîtres. Ils se faisaient eux-mêmes, alors, en le voyant, les reproches qu'il leur épargnait, et son silence discret les touchait plus que l'ardeur empressée des autres ». Saint-Simon dira à son tour que Bossuet, en cette circonstance, « pour interrompre le cours du désordre, avait porté tous les coups, agi en pontife des premiers temps, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église ».

Cela n'empêche pas Chateaubriand d'écrire que Bossuet « parlementa avec l'adultère »; Victor Hugo d'accuser Bossuet d'avoir « restauré la Montespan », et M. Rébelliau de dire, page 198-99, que « l'aventure avec Mme de Montespan et Louis XIV ridiculisa un peu Bossuet, qui eut le tort, sinon de permettre une entrevue d'elle et du roi, au moins d'autoriser une correspondance qu'il portait lui-même complaisamment de l'un à l'autre, sans soupçonner que cette indulgence gâtait tout. Les malintentionnés ont voulu voir là dedans, de sa part, une manœuvre louche... Mmes de Sévigné et de Caylus sont plus dans le vrai, quand elles se contentent de s'égayer sur la trop bonne âme de l'évêque précepteur. Un homme fin et avisé ne se fût pas fourvoyé, ni surtout engagé à fond

(1) Bossuet, d'après Le Dieu et Floquet : *Bossuet précep.*, p. 511, a plusieurs fois raconté cette scène.

dans cette affaire ». — Il y a là tout un tissu d'odieuses calomnies, que Floquet a depuis longtemps réfutées et qui tombent toutes seules devant ces passages des *Lettres* de Bossuet à Louis XIV : « Sire, tâchez peu à peu de diminuer (cette flamme si violente); craignez de l'entretenir... Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse. Je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Dieu, Sire, bénira en tout Votre Majesté, si elle lui est fidèle... Tout ira à l'ordinaire pour l'extérieur, excepté le seul péché qui dérègle la vie, la déshonore, la trouble et attire les châtiments rigoureux de Dieu et en ce monde et en l'autre. »

Louis XIV, faible mais clairvoyant, ne « railla » pas « plus que les courtisans » le trop crédule prélat, comme parle M. Rébelliau (1). Il le fit premier aumônier de la Dauphine en 1680. Il le choisit pour prononcer l'*Oraison funèbre* de la reine en 1683 et celle du grand Condé en 1687; il le nomma Conseiller d'État d'Église en juin 1697 : « La nouvelle de la place du Conseil qu'on me donnait jusqu'à Rome, écrit Bossuet à son neveu, le 1er juillet, comme vous me l'apprenez par votre lettre du 11 juin dernier, est véritable de samedi dernier. Le roi me l'accorda à son lever à Marly, sans que je l'eusse demandée, avec toutes les bontés dont Sa Majesté sait accompagner ses grâces. » Le 4 novembre de la même année, M. de Meaux écrit encore à l'abbé Bossuet : « Vous apprendrez, par extraordinaire, que le roi m'a donné la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne. J'en reçus la nouvelle mercredi dernier à Germigny par un courrier de M. Pontchartrain, de la part du roi. J'ai laissé passer la Toussaint, pour faire l'office, et je partis hier pour venir coucher ici et faire mes remerciements. Le roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant et me donna beaucoup de marques de confiance. *Monseigneur* (le Dauphin) de même; et je vous puis dire que ce fut une joie publique dans toute la cour. Je verrai demain la princesse. On croit que le roi, qui n'a point nommé la chapelle (c'est-à-dire les divers aumôniers), me veut faire l'honneur de m'en parler. »

En 1700, Louis XIV fit encore mieux. Après avoir pris l'avis de Bossuet sur la question des protestants réfractaires aux

(1) *Histoire de la langue et de la littérature française,* V.

édits qui, en 1685, avaient suivi la révocation de l'Édit de Nantes, il lui donna raison contre les évêques du Midi et lui laissa l'honneur de rédiger la circulaire du 1er novembre, envoyée par M. de Torcy à tous les intendants et à tous les évêques de France, pour « éviter sur toutes choses que personne ne fût forcé d'aller à la Messe ».

En 1702, sur les instances de Bossuet, qui lui présenta cinq *Mémoires* consécutifs contre la censure d'un docteur de Sorbonne, à laquelle le chancelier de Pontchartrain voulait soumettre les écrits de M. de Meaux et de tous les évêques, Louis XIV fit voir au grand prélat qu'il déférait à ses avis plutôt qu'à ceux de son ministre et que Dieu « qui tourne comme il lui plaît le cœur des rois, *faisait* trouver à l'Église si violemment attaquée un protecteur dans » un prince « si disposé à lui rendre justice (1) ».

En mai 1703, Bossuet pouvait parler « des marques si éclatantes de la grande bonté de Sa Majesté, qu'il avait reçues et recevait tous les jours ».

Bien des critiques et M. Brunetière lui-même ont donc singulièrement exagéré l'amertume du refus qu'opposa le roi à la nomination de l'abbé Bossuet comme coadjuteur de Meaux : ce refus, comme l'établit la *Correspondance*, visait le neveu (2), et non pas l'oncle, si estimé du roi.

Mme de Maintenon, alors très influente, en était venue à vénérer profondément M. de Meaux. En 1675, elle écrivait de lui à la comtesse de Saint-Géran : « M. de Condom a beaucoup d'esprit; mais il est regrettable qu'il n'ait pas l'esprit de la cour. » Au lieu de le regretter, nous en félicitons Bossuet. Nous le félicitons aussi d'avoir été fort mauvais courtisan, lorsqu'il s'opposait à la déclaration du mariage secret de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Mais cette femme, qu'on a pu appeler la grande calomniée, depuis que M. le duc de Noailles l'a réhabilitée devant l'histoire, avait trop de bon sens et méritait trop bien le nom que lui donnait Louis XIV, quand il l'interpellait devant ses ministres, en lui disant :

(1) *Lettre* du 30 octobre 1702 au cardinal de Noailles.
(2) Voir *Lettres* et *Mémoire* de juin 1699.

« Qu'en pense Sa Solidité? » pour ne pas rendre pleinement justice au mérite de Bossuet. Elle le fit franchement dans l'affaire du Quiétisme. C'est elle qui, avertie par l'évêque de Chartres, Godet des Marais, se détacha de Fénelon, qui l'avait d'abord séduite, et provoqua les Conférences d'Issy. C'est elle qui, le 22 décembre 1697, écrivait de Saint-Cyr à Bossuet : « Il n'y a point d'affaires ni de divertissements qui puissent m'empêcher d'avoir l'honneur de vous voir. J'espère que Dieu soutiendra sa cause et celui qui la soutient, et que vous me conserverez toujours les mêmes bontés. Je suis avec admiration et respect, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante. » Le 29 juin 1698, elle écrivait à Mgr de Noailles, archevêque de Paris, à propos de la *Relation sur le Quiétisme* de Bossuet : « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici : on ne parle pas d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde; les folies de Mme Guyon divertissent. Le livre est court, vif et bien fait. On se le prête, on se l'arrache, on le dévore... Ce livre réveille la colère du roi, sur ce que nous l'avons laissé faire un tel archevêque; il m'en fait de grands reproches. » Le 3 juillet suivant, elle écrit encore à Mme Brinon, de Saint-Cyr : « M. l'évêque de Meaux a montré par sa *Relation du Quiétisme* la liaison qui est entre M. de Cambrai et Mme Guyon et que cette liaison est fondée sur la conformité de la doctrine. » Cette admiration de Mme de Maintenon pour Bossuet ne se dément pas dans sa *lettre* du 19 juin 1699. « Mme de Maintenon, dit Le Dieu dans son *Journal* en juillet 1700... a ressenti tant de joie de se voir débarrassée des intrigues de M. de Cambrai, et sait mieux que personne qu'elle en doit le succès autant à la sagesse qu'à l'érudition de notre prélat. » M. de Meaux la prend pour confidente, pour intermédiaire de son *Placet* au roi, à propos de la coadjutorerie de son neveu et il dit au cardinal de Noailles : « Il faut instruire ses amis à toutes fins et les laisser faire selon l'occasion que Dieu fera naître. » Bossuet lui écrit encore le 9 juin 1703. Elle lui donne une longue audience à Saint-Cyr, le 16 août. Quand il tombe malade, « elle envoie tous les jours » prendre de ses nouvelles (1).

(1) Le Dieu, *Journal*, 27 août 1703.

La *duchesse de Bourgogne* fait comme « sa tante » : c'est ainsi qu'elle appelait M[me] de Maintenon. En 1699, la jeune princesse, « la merveille et les délices de la cour », avait bien voulu écrire à la cour de Turin de la manière la plus obligeante pour Bossuet et son neveu.

On a vu plus haut la joie de *Monseigneur le Dauphin*, lors de la nomination de Bossuet comme aumônier de la duchesse de Bourgogne, et le prélat affirmait, à propos de l'affection de ce prince pour lui, que « cet honneur avait fait la plus grande joie de sa vie » (1).

Ainsi toute la famille royale vénérait Bossuet. Il en était de même du roi *Jacques II et de la reine* d'Angleterre, exilés en France après 1688 : ils consultaient Bossuet sur les déclarations à faire à propos du bill du Test et le comblaient de leurs bontés, jusqu'à se donner la peine d'écrire pour recommander l'abbé Bossuet à la cour de Modène (2). Le Dieu semble croire que Jacques II voulait faire nommer Bossuet cardinal.

Et *M. le Prince*, ou le *grand Condé*, quels sentiments d'affectueux respect n'avait-il pas pour celui à la thèse duquel il avait assisté à la Sorbonne, le 24 janvier 1648, et dont il avait maintes fois entendu, admiré l'incomparable éloquence? Pendant ses prédications de Paris, Bossuet envoie à Condé, comme « une marque de son obéissance..., un sermon que le prince a eu la bonté de lui demander il y a longtemps et de vive voix et par écrit ». « J'attribue ce désir à votre bonté, ajoute-t-il, parce qu'il faut que vous en ayez beaucoup pour juger ce présent digne de vous. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je le remets en vos mains, et je prends la liberté de vous l'offrir, non point par l'estime que j'en fais, mais par celle que vous en avez témoignée. Vous la perdrez peut-être en lisant; mais quand cela arriverait, je ne me réjouirais pas moins de vous avoir obéi. Je serai bien aise de voir augmenter l'estime que je vous prie d'avoir de mon affection, même au préjudice

(1) *Épître dédicatoire* de la *Politique* au Dauphin par l'abbé Bossuet, en 1709.

(2) *Lettre* du 12 juillet 1699; *Lettres* à Milord Perth, 31 mars 1697 et 29 juin 1699.

de celle que vous pourriez avoir de ma capacité. » — L'une et l'autre ne firent que s'accroître si bien que le 1er mai 1682, Bossuet, s'autorisant « des bontés dont l'honorait » le prince de Condé, lui demandait, avec toute l'instance possible, l'honneur de sa protection, pour M. le président de Simony, « son cousin germain ». — Le 30 octobre de la même année, il lui écrivait. à propos de sa *Conférence avec M. Claude* : « J'aurai une grande joie, Monseigneur, si ce nouveau livre que je présente à V. A. S. lui peut faire passer quelques heures agréablement. » Condé lui répond (1) qu'il résoudra « avec lui tout ce qu'il faudra faire pour l'éclaircissement de la vérité. Quand je vous aurai contenté, Monseigneur, je me tiendrai invincible. Je suis avec tout le respect et toute la reconnaissance possible, etc. » — L'année suivante, le 14 octobre 1684, Condé écrit au prélat : « En vérité, vous êtes bien à plaindre : car vous venez de perdre M. l'abbé de Saint-Luc, et il n'y a guère que vous avez perdu l'abbé de Vares. Personne au monde ne s'intéresse tant que moi à votre déplaisir. Je vous supplie de croire que je sens très vivement votre déplaisir et votre inquiétude sur le mal du pauvre M. de Cordemoy », lecteur du Dauphin. — Condé envoie à Bossuet son fontainier; Bossuet l'en remercie et le prince répond le 19 septembre 1685 : « Il n'y a personne, si j'ose le dire, que j'aime mieux que vous. Je suis ravi d'avoir quelque chose qui puisse vous faire quelque plaisir. » — On sait comment Bossuet l'a payé de cette amitié princière, en immortalisant sa bonté pour ses amis, que le prince « conduisait dans ces superbes allées au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit », et en convoquant autour de son cercueil les peuples, les princes, les seigneurs, les guerriers, pour rendre hommage au héros, ou plutôt au chrétien, « plus triomphant (dans sa mort) qu'à Fribourg et à Rocroy ».

II

Ce n'est pas seulement Condé, qui aimait ainsi Bossuet :

(1) Lettre du 23 septembre 1683.

c'est *Turenne*, qu'il avait converti du protestantisme au catholicisme et dont il écrivait, le 25 décembre 1673 : « M. de Turenne est arrivé (à Saint-Germain) avec une grande augmentation d'embonpoint : il est fort content du roi, et le roi de lui. »

Ce sont les maréchaux de *Lorges* et de *Duras*, encore des convertis de Bossuet, comme Turenne, leur oncle.

C'est le maréchal et la maréchale de *Schomberg*, qu'il avait connus à Metz, « qui lui faisaient improviser des sermons » à la citadelle, à l'hôtel du gouvernement, et dont il célébrait les mérites dans un de ses *Panégyriques* de saint François de de Paule (1). Devenue veuve, la maréchale envoyait à Bossuet « un dialogue de la reine avec elle », et Bossuet répondait dans une admirable *lettre* de consolation : « Je ne vous ferai pas de remerciements de la part que vous m'y avez donnée : ce sont, Madame, des effets ordinaires de vos bontés et j'y suis accoutumé depuis si longtemps qu'il n'y a plus rien de surprenant pour moi dans toutes les grâces que vous me faites. Je m'estimerais bienheureux, si, pour vous en témoigner ma reconnaissance, je pouvais contribuer en quelque chose à soulager les inquiétudes qui vous travaillent depuis si longtemps touchant l'état de M. le M. »

C'est encore le maréchal de *Bellefonds*, disgracié deux fois pour avoir montré trop de zèle et battu les ennemis sans la permission du duc de Créqui. Les 25 *lettres* environ que Bossuet lui adresse sont de toute beauté, et le maréchal, son intime ami, comme sa sœur, la mère de Bellefonds, prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, lui écrit : « Personne n'a connaissance de ce que je vous écris... Je vous demande réponse et l'honneur de vos bonnes grâces (2). »

(1) « Monseigneur, la gloire du monde vous doit être devenue, en quelque façon, méprisable, par votre propre abondance. Notre histoire ne se taira pas de vos fameuses expéditions, et la postérité la plus éloignée ne pourra lire sans étonnement les merveilles de votre vie. Les peuples que vous conservez ne perdront jamais la mémoire d'une si heureuse protection : ils diront à leurs descendants, jusqu'aux dernières générations, que sous le grand maréchal de Schomberg, dans le dérèglement des affaires et au milieu de la licence des armes, ils ont commencé à jouir du calme et de la douceur de la paix. »

(2) *Lettre* sans date, vers 1677.

C'est le *maréchal duc de Noailles*, qui, en septembre et octobre 1684, confie à Bossuet « des papiers » importants et lui demande une réponse à propos de quelqu'un « qui n'est pas loin du royaume de Dieu » et à propos des canons des conciles qu'il prend pour juges. Noailles fait à Bossuet « la grâce de lui promettre d'écrire à M. le premier président de Toulouse en faveur de M. de Naves, frère du défunt abbé de Naves, pour le faire capitoul ».

Après les maréchaux, les ministres : *Le Tellier*, le marquis de *Pomponne*; le marquis de *Torcy* qui, en 1698-99, met ses courriers à la disposition de M. de Meaux pour correspondre avec Rome, qui en 1699 (1) entre chez Bossuet et qui en 1700 emprunte sa plume pour écrire aux intendants et aux évêques; et M. de *Pontchartrain*, qui, avant de faire à M. de Meaux pour l'impression de ses ouvrages les difficultés qu'on a vues tranchées par le roi, lui annonce gracieusement sa nomination de conseiller d'État, répond favorablement, le 29 mars 1700, aux demandes que Bossuet a faites de maîtres et de maîtresses d'écoles pour les protestants de son diocèse, écrit même au P. de La Chaise pour obtenir une pension en faveur d'un ecclésiastique recommandé par Bossuet.

Il faut joindre à ces ministres français le chancelier d'Écosse, *milord Perth*, qui, converti par l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet, lui voua une admiration passionnée : « Je voudrais, écrivait-il en 1685, en reconnaissance de ce que je dois à ce digne prélat, lui baiser les pieds tous les jours... Je trouve ses écrits remplis d'une justesse de pensées, d'une netteté d'expressions, avec tant de force et des manières si insinuantes, et d'une telle grandeur de génie au-dessus de tous les autres livres de controverse, qu'ils sont entièrement effacés par ceux de ce prélat... Depuis que ses écrits m'ont été si utiles, il était juste que l'estime que je faisais de sa personne s'augmentât jusqu'au degré de vénération et de respect qu'on doit à un père spirituel ». « La grande réputation que vous avez acquise dans le monde, écrit-il à Bossuet le 8 février 1686, avec tant de justice, par les voies

(1) *Lettre* du 29 avril 1699.

les plus honorables, fait que la correspondance qu'on a avec vous donne une telle tentation de vaine gloire que je n'eusse osé presque m'y exposer... J'ai recours au saint pour lui demander son assistance, et non pas au grand homme par un motif de vanité. » Et le 25 juillet 1686 : « Si j'étais maître de moi, ... j'achèterais avec joie trois heures de conversation avec vous, en allant nu-pieds jusqu'à Meaux et demandant mon pain durant tout le chemin... Chaque lettre que je reçois de vous est un joyau pour moi. » Lorsque Bossuet a témoigné toute sa bienveillance au fils de lord Perth, celui-ci, dans sa reconnaissance émue, se jette à ses pieds et le prie d'user de « son grand crédit » auprès du roi pour un collège écossais. En 1687, il parle de « la très divine lettre » du « meilleur des évêques », dont « la plume, inspirée d'en haut,.. a défendu si noblement et avec triomphe la doctrine catholique ». Le 21 janvier 1689, il prie Bossuet « de tenir lieu de père à son fils et d'être l'ami de son père ». En 1695, il lui adresse M. de Menize, « pour donner à son illustre père spirituel l'occasion d'exercer sa charité », et M. de Menize est ravi « d'admirer de plus près cette profonde érudition, cette candeur, cette justesse de pensées et toutes ces grandes qualités, qui ont tant fait renommer (Bossuet) dans la république des lettres et dans toutes les religions ». La *Correspondance* de Bossuet avec milord Perth se continue jusqu'en 1703, de plus en plus affectueuse de la part du prélat. Il félicite le chancelier, « le martyr de la religion et de la royauté », d'avoir été nommé gouverneur du prince de Galles, le chevalier de Saint-Georges », le console de la mort de Jacques II (20 septembre 1701), et lui envoye ses livres pour le duc de Barwick et pour M. de Midleton, ses convertis, tandis que lord Perth lui écrit, au nom de la reine (12 avril 1702) et en son propre nom, des lettres de plus en plus touchantes, édifiantes.

Pour inspirer de telles affections, il fallait que Bossuet eût des qualités de cœur plus grandes encore que ses qualités d'esprit.

Aussi nos *ambassadeurs* de France, comme nos ministres, avaient-ils avec lui les plus aimables relations. — Le *marquis de Feuquières*, ambassadeur en Suède, lui faisait l'honneur, en

février 1674, de lui donner des nouvelles de ses sages négociations, en faveur de la France, de lui adresser des lettres pour M. le duc de Montausier et Mme de Crussol, et de lui demander si le Dauphin avançait en sagesse et en science. — Le *comte d'Avaux*, ambassadeur à La Haye, « continue », en 1682, ses bontés pour Bossuet. Il lui envoie les écrits de Jurieu et des autres calvinistes, sans oublier ceux d'Arnauld. Bossuet est heureux de voir le comte d'Avaux « approuver ses petits ouvrages »; il le sera « au delà de tout ce qu'il peut dire de la continuation de son amitié ». — Le *marquis d'Harcourt*, ambassadeur en Espagne, lui écrit le 5 décembre 1598 : « Vous faites voir trop clairement la vérité et la pureté de votre doctrine et de votre procédé pour que l'on puisse douter un moment de la fausseté de celle que vous combattez..... Tous ceux qui aiment la pureté de la religion et le repos de l'État ne sauraient trop louer votre zèle à détruire un monstre naissant. » — Le *prince de Monaco*, français alors et nommé ambassadeur auprès du Pape, à la place du cardinal de Bouillon, compromis pour Fénelon et son livre, est plein de bontés pour Bossuet et son neveu, qui le trouve « instruit, noble, magnifique », et auquel il promet « de faire des merveilles pour l'indult » qu'il sollicitait, afin d'obtenir le droit, qu'il obtint, en effet, de nommer aux bénéfices dépendant de l'abbaye de Savigny. Le prince de Monaco écrivait à Bossuet, le 7 juillet 1699, que « son amitié lui était infiniment chère, qu'il voudrait pouvoir la mériter par de véritables services... et donner au prélat des preuves convaincantes de la passion sincère avec laquelle il était bien certainement » son tout dévoué. — Le *cardinal de Bouillon*, auquel il avait succédé et que l'on avait appelé « l'enfant rouge », lorsqu'en 1669, il avait été élevé à la pourpre, après la conversion de son oncle, le maréchal de Turenne, écrivait, lui aussi, à Bossuet, le 7 avril 1699 : « Je ne puis résister plus longtemps aux mouvements d'estime, de vénération et d'amitié que j'ai pour vous; sentiments qui sont gravés si avant dans mon cœur depuis près de quarante ans. Cette malheureuse affaire du livre de M. de Cambrai étant finie ici mettra fin aux froideurs qu'elle a pu produire dans votre cœur contre moi. C'est la grâce que je vous demande. »

— Le *cardinal d'Estrées* et le *cardinal de Janson*, qui avaient précédé à Rome le cardinal de Bouillon, avaient fait à Bossuet « l'honneur de leur amitié (1) ». L'un et l'autre, rentrés en France, voyaient souvent Bossuet, écrivaient pour lui à Rome, lors de l'affaire du Quiétisme (2), si bien que le prélat disait à son neveu, le 31 mars 1698 : « Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson. »

Si du monde diplomatique nous passons au monde parlementaire et administratif, nous y trouvons pour Bossuet la même vénération. — C'est le premier président de *Harlay*, qui lui accorde une audience, et qui, en lui envoyant un arrêt, le prie de l'informer des difficultés que présentera son exécution (3). Aussi Bossuet pourra-t-il écrire le 4 avril 1699 à Mgr de Noailles : « C'est aussi un avantage que M. le premier président sache si bien ce que c'est que l'Église et l'épiscopat, surtout quand il s'agit de la foi dont Jésus-Christ a mis le dépôt entre les mains des évêques. » — C'est M. le président *Talon*, que « tout le palais regrette », écrit Bossuet le 3 mars 1698. — C'est M. le président *de Lamoignon*, qui lui envoie en 1700 le *Mémoire* de son frère, intendant du Languedoc, pour obliger les protestants à aller à la messe, et qui lui recommande instamment un de ses protégés. — C'est M. *Le Fèvre d'Ormesson*, qui consulte le grand évêque sur le mérite des bonnes œuvres, qui a sa source dans la charité habituelle (4). — C'est M. de *Vernon*, procureur du roi au présidial de Meaux, et M. Payen, président au même tribunal, qui, tout heureux de vider un différend survenu entre les autorités, à propos de la place qu'elles devaient occuper à la procession du 15 août et aux autres cérémonies publiques, témoignait à M. de Meaux « toute l'estime qu'il savait » (5). — C'est M. de *Lamoignon de Basville*, intendant du Languedoc, qui écrit à Bossuet, le 16 janvier 1701 : « Je n'ai rien tant souhaité que d'avoir une conférence d'une heure avec vous,...

(1) *Lettre* du 22 mai 1693.
(2) *Lettre* du 3 mars 1698.
(3) *Lettres* des 13 et 28 novembre 1693.
(4) *Lettre* du 27 octobre 1687.
(5) *Lettre* d'août 1696.

pour réformer mes faibles idées sur les vôtres et apprendre *d'un aussi grand maître* ce que je dois faire. Vous avez été si occupé, Monsieur, depuis quelque temps et à des affaires si importantes (l'Assemblée de 1700) que je n'ai osé vous interrompre. Je suivrai avec plaisir tous les partis que vous jugerez les plus raisonnables et conformes aux véritables règles de l'Église. » — C'est M. *Le Gendre*, intendant de Montauban, qui, «charmé » de la lettre dont Bossuet l'honore », lui écrit le 21 avril 1700 : « Vous êtes le modèle et l'oracle qu'on doit consulter sur les affaires de la religion les plus épineuses... Je vous supplie très humblement, Monsieur, de corriger dans ma conduite tout ce que vous y désapprouverez. » — C'est *M. de Malezieu*, chancelier des Dombes, qui, en 1702, prie Bossuet « de lui faire l'honneur de lui donner des ordres, qu'il recevra toujours avec le respect qu'on doit avoir pour un tel prélat ».

Ces sentiments, si honorables pour Bossuet, animaient les *lettrés* et les artistes ses contemporains, comme on le voit par sa *Correspondance*. — Elle nous apprend que sa candidature à l'Académie a été posée « par plusieurs de ses amis de la cour, qui étaient aussi de l'Académie » ; que *Conrart*, « le plus ancien ami que Bossuet eût dans cette compagnie », lui avait fait « l'honneur de parler de lui en cette occasion d'une manière très obligeante » ; et que *Chapelain* « avait aussi répondu très obligeamment pour lui » (1). — Le P. *Rapin* et le P. *Bouhours* étaient « de ses amis », comme il le dit lui-même (2), et lui demandaient son appréciation sur leurs ouvrages, l'*Histoire de Pierre d'Aubusson*, de Bouhours, 1676, et le *Magnanime* du P. Rapin, 1685. — Le P. *Bourdaloue*, le P. *Dez*, le P. *Gaillard*, le P. de *La Rue*, le P. de *La Chaise* honoraient aussi M. de Meaux de leur amitié : ses *Lettres* rappellent maintes fois leur visite, et il est étrange que M. Rébelliau nous dise qu'on « n'a point de lettre de Bossuet au P. de La Chaise » (3). A quoi bon des lettres, puisqu'ils se voyaient si souvent à Paris, à Versailles, à Marly, à Compiègne, à Fon-

(1) *Lettres* de 1671.
(2) *Lettre* du 28 mai 1702.
(3) *Histoire de la langue et de la littérature française*, V.

tainebleau, partout où se trouvait la Cour, dont le Jésuite et le prélat faisaient également partie?

La Bruyère, on le sait, a dit de Bossuet : « Qu'a besoin Trophime d'être cardinal? » Il a aussi magnifiquement « parlé le langage de la postérité » à l'égard de l'évêque de Meaux, en pleine Académie, le 15 juin 1693. Mais ce qu'on sait moins, c'est qu'il écrivait au grand Condé le 18 août 1685, à propos de l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine*, belle-mère du fils de ce prince : « Je n'ai pu entendre l'oraison funèbre de M. de Meaux, à cause de l'enterrement de ma mère, qui se rencontra le jour même de cette cérémonie. Je vous fais, Monseigneur, des remerciements très humbles des bontés que Votre Altesse daigna me marquer sur cette perte, dans sa dernière lettre. Pour l'action de M. de Meaux, elle a passé ici (à Versailles) et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites, et même que l'on puisse faire. Il y eut de très beaux traits fort hardis, et le sublime y régna en bien des endroits; elle fut prononcée en maître et avec beaucoup de dignité... Elle sera imprimée. J'ai même un vrai deuil d'avoir échappé au plaisir d'entendre une si belle pièce. Les RR. PP. (du Rosel et Alleaume, jésuites, précepteurs, comme La Bruyère, du duc de Bourbon) sont très satisfaits de cette action de M. de Meaux, et personne ne m'en a parlé avec plus d'éloges qu'ils ont fait. Je le lui ai dit comme cela, et il a été fort aise de leur approbation. » — *Boileau* demandait à M. de Meaux, comme à M. de Paris, son approbation pour l'*Épître XII*ᵉ « *sur l'Amour de Dieu* (*Lettre* de Racine du 8 octobre 1697) et il écrivait à la même époque à son illustre ami : « J'ai ajouté ensuite (au P. de La Chaise) que depuis peu j'avais eu l'honneur de réciter mon ouvrage à monseigneur l'archevêque de Paris et à monseigneur l'évêque de Meaux, qui en avaient tous deux paru, pour ainsi dire, transportés ». — *Racine*, en 1691, appelait l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*, qu'il citait dans la *Préface* d'*Athalie*, « l'illustre et savant prélat ». — Les peintres *Mignard* et *Rigaud* étaient heureux d'immortaliser ses traits. — Mˡˡᵉ *de Scudéry* « faisait l'honneur à M. de Meaux » de lui raconter les derniers moments de Pellisson, un protestant converti par Bossuet. —

Charles *Perrault*, de l'Académie française, dédiait à Bossuet son poème de *Saint-Paulin*, en 1685, et lui écrivait le 9 juillet 1698 : « Je ne puis, Monseigneur, vous dissimuler que jusqu'ici il me semblait, comme à la plupart du monde, que vous traitiez un peu rudement, quoique avec justice, un de vos confrères dans l'épiscopat et de vos amis très particuliers. Mais depuis que j'ai lu le dernier ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer (*la Relation sur le Quiétisme*), où vous racontez comment les choses se sont passées, et quel est le caractère de Mme Guyon, je trouve que vous avez trop épargné votre confrère et attendu un peu trop longtemps à le faire connaître. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends ; mais cette faute est si belle, elle marque tant de bonté et de générosité que je serais fâché que vous ne l'eussiez pas faite. »

Le *diocèse de Meaux* était fier de son grand évêque. Les fidèles, comme il le leur disait le jour des Cendres 1682, s'étaient « empressés, tous à l'envi, à lui marquer une si entière et si cordiale joie ». Nous savons par le médecin Rochard que la cathédrale de Meaux, qui contient plus de 4.000 personnes, « était entièrement pleine, toutes les fois que ce prélat prêchait ». Il pouvait écrire le 16 février 1699, après la mort de son frère Antoine : « Tout le diocèse se signale envers nous à l'occasion de notre malheur. » « Les peuples, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 114, étaient touchés du zèle apostolique dont il était brûlant pour leur instruction et en le recevant les larmes aux yeux pour le conduire au tombeau, nous les entendîmes rendre ce glorieux témoignage à sa mémoire : « Ah ! quelle perte ! Il a tant écrit et si bien parlé pour la foi ! »

Paris et la *France* ne pensaient pas autrement que Meaux. Le Dieu écrit en juillet 1700 : « Nous avons le plaisir d'entendre dire dans tout Paris, par les petits, les grands, que le dernier chapeau était dû à M. de Meaux. C'est l'entretien de toutes les conversations, et c'est une plus grande gloire à ce prélat de mériter cet honneur par le témoignage du public qu'à un autre de l'obtenir par une intrigue ou faveur de cour. »

Les plus illustres *savants* de l'époque, dom *Mabillon*, dom *Ruinart*, dom *Martène*, dom *Lami*, l'abbé *Renaudot*, l'abbé

Fleury, l'abbé *Nicaise*, de Dijon, l'illustre épigraphiste *Jacob Spon*, de Lyon, *Nicole*, le P. *Mauduit*, de l'Oratoire, professaient pour Bossuet la plus profonde vénération, dont leurs *lettres* font foi, si bien que les grands bénédictins du XVIIe siècle ne publiaient aucun ouvrage sans demander à M. de Meaux ses remarques et ses corrections (1). L'abbé *Regnier des Marais* traduisait en italien la *Relation sur le Quiétisme* de M. de Meaux. »

La *Sorbonne et ses docteurs* les plus estimés, Dirois, Pirot, Pastel, Bourret, l'abbé Bertin, Langlois, de Launoy, Hermant et bien d'autres, estimaient tant Bossuet que l'un d'eux, Bourret, ne craignait pas d'écrire, le 30 juillet 1702 : « Je le regarde comme *le plus fort théologien* de notre siècle ». D'ailleurs, ce qui prouve le cas que faisaient de lui les docteurs de son temps, c'est le titre de Conservateur des privilèges de l'Université de Paris qu'ils conférèrent à Bossuet, le 14 décembre 1695, et dont Fénelon le félicitait ainsi : « Ces sortes de titres dorment sur certaines têtes (2), et sur d'autres ils peuvent servir à redresser les lettres. »

III

L'*Église de France* n'avait qu'une voix pour célébrer celui qu'elle révérait comme « son oracle. » — Par une singulière bonne fortune, Bossuet se présente à nous avec l'auréole que lui fait l'amitié des deux plus grands saints de son temps, *saint Vincent de Paul* et l'abbé *de Rancé*.

Saint Vincent de Paul prépara lui-même Bossuet à son sacerdoce, le fit entrer dans les Conférences des mardis et l'invita plusieurs fois à prêcher, à Saint-Lazare, les retraites d'ordination. Il se servit de l'intermédiaire du jeune archidiacre de Metz, comme l'établissent cinq *lettres* de lui à son maître vénéré, pour préparer la mission donnée dans cette ville en 1658 par plus de vingt prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, pour aplanir toutes les difficultés suscitées par

(1) *Lettre* à Mabillon, 22 mai 1703.

(2) Allusion à l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, qui l'avait longtemps porté, avant M. de Meaux, fort inutilement.

le Chapitre et pour aider les missionnaires par sa parole éloquente (1). Il profita si bien de « l'exemple de tant de saints ecclésiastiques et des leçons qu'il avait autrefois apprises en la Compagnie », écrivait-il à saint Vincent de Paul, que M. l'abbé de Chandenier, neveu du cardinal de La Rochefaucauld et directeur de la mission de Metz, écrivait à saint Vincent de Paul : « J'ai cru, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable que je vous fasse part d'une pensée qui m'est venue, qui est que vous écrivissiez un petit mot de congratulation à Mgr d'Auguste (Mgr Bédacier, évêque suffragant de Metz) de l'honneur de sa protection, qui nous est très favorable; et pareillement une lettre de congratulation à M. Bossuet, du secours qu'il nous donne par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu donne aussi beaucoup de bénédictions ».

Quel plus beau titre de gloire pour Bossuet, jeune orateur, que cette « lettre de congratulation » de saint Vincent de Paul, que nous n'avons pas, hélas! mais dont l'existence est incontestable!

Après saint Vincent de Paul, pour la béatification duquel Bossuet devait écrire à Clément XI, en 1702, une si belle *lettre* en latin, l'abbé *de Rancé*, condisciple à Navarre du futur évêque de Meaux et plus tard abbé de la Trappe, où Bossuet fit huit voyages et séjours, édifiant la communauté par sa régularité ponctuelle, devait jusqu'à sa mort lui témoigner la plus respectueuse admiration. — Il le consultait en 1682 sur son grand ouvrage *De la sainteté et des devoirs monastiques*, et Bossuet lui envoyait « toutes ses remarques » (2); il mettait l'affaire en train pour l'impression. Rancé lui donnait encore ses commissions pour M. de Reims, M. de Paris et l'évêque de Grenoble, le cardinal Le Camus. Il s'aidait de ses lumières dans sa polémique avec dom Mabillon et dom Mège sur les études monastiques. Il lui écrivait en mars 1697 : « Je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai (les *Maximes des*

(1) Le 23 mai 1658, il remercie saint Vincent de Paul de l'honneur que lui ont voulu faire ses missionnaires « de l'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail ».

(2) *Lettre* du 30 octobre 1682.

saints) sans indignation ; je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnaître ses égarements. Dieu, Monseigneur, vous a choisi dans le temps entre les autres hommes, pour soutenir la vérité, et vous l'avez fait jusqu'ici en toutes rencontres et avec tant de succès que je ne doute point que vous ne le fassiez encore dans celle-ci avec le même bonheur. » C'était engager Bossuet à soutenir cette polémique du Quiétisme, que tant de critiques, bien moins compétents que l'abbé de Rancé, s'obstinent à regarder comme inutile ou même déplorable. — Le 14 avril 1697, l'illustre abbé de la Trappe écrivait à Bossuet à propos de ses *États d'oraison* : « Je ne vous dirai point, Monseigneur, que (ce livre) ait surpassé mon attente, mais bien que j'y ai trouvé dans le peu que j'en ai déjà lu tout ce que l'on pouvait désirer pour l'établissement de la vérité et pour la destruction de l'erreur... Vous traitez la chose avec une profondeur et une étendue digne de vous, Monseigneur : et quoique Dieu donne à tout ce qui sort de votre plume une bénédiction particulière, il me semble que ce dernier ouvrage a encore été plus favorisé que les autres. Il est vrai, Monseigneur, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Église, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez : car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des Écritures, laisser l'Évangile. » — Ces deux lettres firent grand bruit : le mysticisme de Fénelon y était jugé et condamné par le plus grand mystique du siècle, par « un autre saint Bernard », comme on l'appelait, qui, « outre une grande science, avait l'expérience de tant de saints qu'il avait conduits pendant plus de trente années(1) ». — Écoutons sur le même sujet Dom Innocent *Le Masson*, prieur de la Grande Chartreuse : « Je suis si rempli d'estime, de respect et de reconnaissance pour Votre Grandeur, écrit-il à Bossuet le 11 juillet 1698, que je suis pressé de m'en soulager un peu, en interrompant vos occupations, si utiles à l'Église, par ce mot de lettre. Je vous y parlerai avec la franchise et la simplicité cartu-

(1) *Lettre* de l'abbé Bernier, 23 août 1697.

sienne. Je bénis Dieu mille fois, Monseigneur, de ce qu'il a donné à son Église en votre personne un si fidèle et si docte défenseur de la foi catholique et de la morale chrétienne. Chacun sait ce que vos savants et sages livres ont produit contre l'hérésie; mais je crois connaître, autant que personne au monde, le prix de vos écrits contre la dame qui a tant fait parler d'elle et contre ses fauteurs. Car j'ai vu de près ce que sa pernicieuse doctrine et celle de son directeur étaient capables de produire, et je l'ai comme touché au doigt par les effets que j'en connais (1)... J'ai lu et relu (vos livres précieux) avec une entière satisfaction; mais votre *Relation*, que j'ai reçue et comme dévorée sur-le-champ doit être considérée comme ce qui s'appelle le coup de grâce, qui doit faire cesser l'erreur et la défense de l'erreur. » Et mettant ensemble Bossuet, Mgr de Noailles et Mgr Godet des Marais, le saint religieux continue : « Voilà un digne *funiculus triplex* qu'on trouve en vos trois sacrées personnes, pour la conservation desquelles, nous prions Dieu de tout notre cœur, comme pour trois grands défenseurs de l'Église, qui méritent d'être écrits dans le catalogue des Athanase, des Chrysostome et des Augustin. »

Et ce ne sont pas seulement les supérieurs de la Trappe et de la Chartreuse qui vénèrent et félicitent Bossuet; c'est le *P. Latenai*, assistant général des Carmes, qui, prévoyant pour Bossuet « la gloire de voir triompher bientôt la vérité qu'il défendait », espérait « que le siècle présent se joindrait avec les futurs pour lui en témoigner ses reconnaissances » (2). — C'est le *P. Candide Champy*, ex-provincial des Récollets d'Artois, qui avertit Bossuet de tout ce qui s'imprime et se trame à Cambrai. — C'est le fameux capucin, tant loué par La Bruyère, le *P. Séraphin*, qui « parle à Bossuet le langage de tout le monde en son honneur » (3). — C'est le *P. Augustin*, bénédictin de Rome, qui écrit à M. de Meaux « le respect ancien et plein de religion qu'il doit au vrai maître des Églises, au vrai

(1) Mme Guyon et le P. La Combe étaient passés à plusieurs reprises dans le diocèse de Grenoble.

(2) *Lettre* du 16 décembre 1698.

(3) *Lettre* du 7 juillet 1698.

père des fidèles, au vrai défenseur de la religion dans le temps » (octobre 1697). — C'est le *P. Estiennot*, procureur général des Bénédictins à Rome, le *P. Roslet*, procureur général des Minimes, le *P. Prinslet*, procureur général de Citeaux, le *P. Cambolas*, procureur général des Carmes, le *P. Colombet*, procureur général des Augustins, qui écrivent des « merveilles » sur Bossuet, qu'ils « honorent parfaitement », tandis que M. de *Mauleuvrier*, curé de Saint-Sulpice, veut empêcher Fénelon d'écrire contre M. de Meaux, et que M. *Tronson*, de la même société, proteste « de sa sincérité et de son attachement respectueux pour le prélat, auquel il est uni par la sainte société que Dieu a mise entre eux pour l'ouvrage où ils ont travaillé sous ses ordres ».

M. Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions étrangères, le consulte, en 1701, sur le livre du docteur Coulau à propos de l'affaire des Cérémonies chinoises. — Le *P. de La Chaise* lui dit que les théologiens de la Compagnie de Jésus trouvent 43 propositions condamnables dans le livre de Fénelon, et le P. Bourdaloue écrit contre le Quiétisme une lettre admirable.

Ainsi donc, presque tout le clergé régulier de France professait pour Bossuet la plus grande admiration.

Le *clergé séculier* ne pensait pas autrement. — Inutile de parler ici du *Chapitre de Metz*, qui le nomma doyen à l'unanimité; de M. de Lagutère, promoteur de Condom, qui, dans ses *lettres*, lui témoigne toute sorte de « déférence » (1); du *clergé de Meaux*, qui l'aimait tant, comme on le voit par les *Notes* du curé Raveneau et par les regrets unanimes que causa sa mort, dont le récit par l'abbé de Saint-André, son vicaire général, est si touchant, si édifiant. — Inutile encore de parler de ses amis intimes, l'abbé *Fleury*, l'abbé *de Langeron*, qui lui écrivait un jour : « Vous-êtes plein de fentes, Monseigneur, par où le sublime échappe de tous côtés » ; *Fénelon*, qui, jusqu'en 1697, l'appelle un « aigle », un « très grand docteur » dont il est le « petit écolier », si bien, ajoute-t-il, que « je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple et de vous devoir la meilleure partie de ce que je suis (2)... Pour le cœur, je

(1) *Lettres* de 1669, 1670, 1671-72.
(2) *Lettre* du 7 décembre 1695.

n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous (1)... J'irai toujours avec joie et de moi-même au-devant de tout ce qui pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vos sentiments. Je ne ferai ni ne dirai jamais rien qui n'en doive convaincre le public ». — Hélas! pourquoi faut-il dire qu'à cette date, 4 octobre 1696, Fénelon avait à peu près composé les *Maximes des saints*, qu'il allait publier malgré Mgr de Noailles et le vénérable curé de Saint-Sulpice, M. de Mauleuvrier? Pourquoi faut-il dire que le « très grand docteur », qui avait sacré l'archevêque de Cambrai, ne sera plus désormais à ses yeux que l'accusateur de ses frères, un « persécuteur » acharné, un calomniateur, coupable d'avoir violé le secret de la confession de Mme Guyon et de son défenseur?

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Non, « l'or pur » qu'était Bossuet n'avait changé qu'aux yeux des Cambraisiens. Tout le clergé de France était de cœur et d'esprit avec lui. Non seulement plus de 200 docteurs de Sorbonne condamnaient, avant le Pape, le livre de Fénelon, et sans que Bossuet intervînt, comme l'en accusait à tort son rival; mais « tous les évêques et tous les docteurs, tout l'épiscopat » étaient unanimes en faveur de Bossuet, ainsi que l'établissent plus de dix passages de la *Correspondance*, ainsi que le montrèrent d'ailleurs les Assemblées provinciales des évêques en 1699 et l'Assemblée du clergé en 1700.

Si M. Rébelliau avait pris la peine de lire ces témoignages, il ne dirait pas dans son *Bossuet*, p. 166 : « La victoire était-elle donc d'un si grand prix? » Oui, il y allait « de toute la religion », comme l'écrivait Bossuet; il y allait, « de l'Évangile même », comme le disait l'abbé de Rancé. — Il ne dirait pas non plus (p. 173-4) que le triomphe « de Bossuet fut douteux et stérile » et que « Fénelon n'était pas seul comme Bossuet l'avait cru ». On peut défier M. Rébelliau de citer un seul évêque qui ait été franchement pour Fénelon et qui ne l'ait pas condamné dès 1697.

(1) *Lettre* du 21 mai 1696.

C'est que Bossuet avait pour lui, non seulement la vérité, mais encore la plus sympathique vénération de tout le clergé de France. — Écoutez M. *Morel*, vicaire général de Toulouse, disant le 20 août 1688 : « Nous avons tous une si grande vénération pour vous, Monseigneur, dans nos provinces, qu'un chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi, je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir ne vous révèrent, et tous vos ouvrages, comme nous révérons les anciens Pères de l'Église et leurs ouvrages. L'Église vous est obligée et à Mgr l'archevêque de Paris, de la destruction du Quiétisme en France : car sa *Réponse à M. de Cambrai* et votre *Relation* obligent tout le monde, dans nos provinces, à prévenir la condamnation de Rome. » — Écoutons encore l'évêque de Luçon, Mgr *de Valdérie de l'Escure*, écrivant le 20 février 1701 : « Je vous ai toujours regardé comme l'*oracle des évêques;* je vous supplie très humblement de ne pas désapprouver la liberté que je prends de vous consulter dans une affaire qui me paraît assez délicate. » Il s'agit de propositions jansénistes d'un chanoine, que Bossuet condamne comme « fausses, téméraires, scandaleuses ». — Il faudrait citer ici toutes les *lettres* de la plupart des évêques de France, qui consultaient Bossuet, admiraient sa doctrine et son génie : Mgr *de Péréfixe,* archevêque de Paris, qui le proposait pour arbitre aux religieuses de Port-Royal, comme plein de science et de bonté; son successeur, Mgr *de Harlay,* le prélat taré, qui faisait à Bossuet, son suffragant, l'honneur de le jalouser; le cardinal *de Noailles,* qui, lui, n'écrivait rien sans Bossuet et lui laissait le soin de rédiger quelques-uns de ses mandements, comme celui de 1696, contre le Jansénisme. « Le cardinal de Noailles, écrivait Le Dieu, en juillet 1700, aime tendrement M. de Meaux, très touché de ses mérites et encore plus depuis l'heureux succès de l'affaire de Cambray, dont ce cardinal reçoit aujourd'hui tous les honneurs, après que M. de Meaux en a porté tout le travail »; l'évêque de Tournay, Mgr *Caillebot de la Salle;* l'évêque d'Arras, Mgr *de Sève;* l'évêque d'Amiens, Mgr *de Brou;* l'évêque de Metz, Mgr *du Camboul de Coislin;* l'évêque de Toul, Mgr *de Bissy;* l'archevêque de Reims, Mgr *Le Tellier*, qui, en

1700, appelait Bossuet « mon président »; l'archevêque de Rouen, Mgr *de Colbert;* l'évêque de Bayeux, Mgr *de Nesmond;* l'évêque de Séez; l'évêque de Chartres, Mgr *Godet des Marais;* l'évêque d'Angers, Mgr *Le Pelletier;* l'évêque de Saintes (1); l'archevêque de Narbonne, le cardinal *de Bonzy;* l'évêque de Montpellier, Mgr *de Pradel;* l'évêque d'Alais, Mgr *Chevalier de Saulx;* l'évêque de Saint-Pons, Mgr *de Percin de Montgaillard;* l'évêque de Béziers, Mgr *de Rotundis de Biscaras;* l'évêque de Nîmes, *Fléchier;* l'évêque de Rieux; l'évêque de Montauban; l'évêque de Mirepoix, Mgr *de La Broue*, ami intime de Bossuet, et d'autres encore, dont on relève le nom dans sa *Correspondance*. Le plus illustre est certainement le cardinal *Le Camus*, évêque de Grenoble, qui, après avoir blâmé le livre de M. de Cambrai, où l'auteur « subtilise beaucoup et met au jour quantité de cas métaphysiques, qui scandalisent les faibles », écrit à Bossuet le 17 juin 1697 : « Je fais, Monsieur, depuis longtemps une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du Conseil que le roi vient de vous donner. Il n'y a point de place, pour élevée qu'elle soit, qui ne soit au-dessous de votre mérite et des grands services que vous rendez à l'Église. Le dernier de vos ouvrages sur l'oraison, que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, est un ouvrage très solide, et, pour tout dire en un mot, digne de son auteur ». Et le 27 novembre 1697 : « Rien n'est si grand, Monsieur, et si digne de vous que le zèle que vous faites paraître en toutes les rencontres contre les nouveautés : on ne peut assez admirer la force avec laquelle vous avez attaqué le quiétisme, pour le détruire entièrement. Le dernier ouvrage que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer est digne de son auteur... Trouvez bon, Monsieur, que je profite de cette occurrence, pour vous demander la continuation de votre amitié. Vous ne pouvez l'accorder à personne qui vous honore et qui vous estime plus que moi, et qui soit à vous avec plus d'attachement et de vénération que j'y suis. »

(1) Voir la *Lettre* du 26 février 1687.

Ces sentiments étaient ceux de tout le clergé de France, nommant, à l'Assemblée de 1700, Bossuet rapporteur de l'affaire du Quiétisme et de la censure des propositions des jansénistes et des casuistes.

Serait-ce donc là la série de « tous les échecs et de toutes les déceptions », dont parle à tort M. Rébelliau?

IV

L'Europe, comme la France, était pleine d'admiration pour Bossuet. — En *Belgique*, le Recteur de l'Université de Louvain lui écrivait une lettre très honorable, pour lui recommander les intérêts des Pays-Bas auprès de sa Majesté. — En *Hollande*, l'évêque de Castorie, Néercassel, entretenait avec lui une correspondance très intéressante, à propos de la traduction de l'*Exposition de la doctrine catholique* en langue néerlandaise et scandinave pour le Danemark et la Suède. « Les calvinistes, lui écrit-il, ne peuvent résister à vos armes brillantes d'honnêteté et de vérité. » Et il prie le « très illustre et très révéré prélat » de le croire profondément dévoué à tout ce qui concerne la gloire de son grand nom.

D'*Angleterre* et d'*Écosse*, où les livres de Bossuet ont fait tant de conversions, on lui écrit : « Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province; vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe; et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas. »

En *Allemagne*, rien de plus honorable pour Bossuet que les sentiments de confiante admiration que professent pour lui le duc *de Brunswick*, Antoine Ulric, qui lit « ses grandes et belles lettres, lui en est fort obligé et, comme il honore extrêmement son mérite éminent, en attend aussi beaucoup pour le bien de la chrétienté » (1); l'évêque de Paderborn, M[gr] *de Furstemberg*, l'évêque de Neustadt et surtout l'abbé *Molanus*,

(1) *Lettre* de Leibniz, 14 mai 1700.

abbé de Lokkum, à propos de la réunion des Églises, tant rêvée par Bossuet et dont M. Brunetière parlait naguère à Rome si éloquemment. L'abbé Molanus appelle Bossuet « très célèbre, très illustre par ses mérites en Allemagne comme en France ». Et *Leibniz?* Tout le monde sait en quels termes de respectueuse vénération ce grand philosophe, l'Aristote du XVII[e] siècle, l'encyclopédie de toutes les sciences, écrivit à Bossuet de 1691 à 1701, avec des interruptions, jusqu'à ce que la politique et la guerre de la succession d'Espagne brisèrent tous les projets de conciliation. Il parle, dès le mois de septembre 1691, de « cette belle lettre de M. de Meaux, que M[me] de Brinon lui a communiquée et dont il lui a une très grande obligation, aussi bien qu'à cet illustre prélat, qui marque tant de bonté pour lui ». En décembre de la même année, il lui écrit pour le prier de « lui conserver l'honneur de ses bonnes grâces et pour lui témoigner le zèle avec lequel il souhaite d'exécuter ses ordres ». Le 18 janvier 1692, il lui écrit : « Je prie Dieu de vous conserver longtemps pour contribuer au bien des âmes, tant par vos ouvrages que par l'estime que le plus grand, ou, pour parler avec M. Pellisson, le plus roi entre les rois a conçue de votre mérite. » Même à la veille de la rupture, en mai et septembre 1700, il lui parle de ses talents extraordinaires et lui dit : « Je prie la divine bonté de vous conserver encore longtemps et de vous donner les occasions, aussi bien que la pensée, de contribuer à sa gloire, autant qu'il vous en a donné les moyens. » Et en juin 1701 : « Je suis avec tout le zèle et toute la déférence possible, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

En *Espagne*, où, certes, on n'est pas gallican, l'archevêque de Séville écrit à Bossuet « une lettre très honnête », (1) et lui envoie un exemplaire de sa *Lettre pastorale* contre le quiétisme, qu'il poursuit vigoureusement.

En *Italie*, c'est la *cour de Turin*, que la duchesse de Bourgogne dispose si favorablement, comme on l'a vu, en faveur de Bossuet et de son neveu. C'est la *cour de Modène*, où la

(1) *Lettre* du 16 novembre 1698.

duchesse de Brunswick « est pleine pour Bossuet de tous les sentiments d'estime et d'amitié qu'il peut désirer, aussi bien que M. le duc de Modène », qui envoie au grand évêque les témoignages d'affectueuse estime les plus flatteurs (1). C'est le *marquis Salviati* et M. *de Ricasoli* qui envoient à Bossuet les lettres les plus obligeantes (2). C'est surtout « Son Altesse Sérénissime le *grand-duc* » *de Toscane*, qui « fait avec justice un prix infini de tous les savants ouvrages de M. de Meaux », l'en « remercie avec cordialité », en comprend « les bons effets » et travaille autant qu'il peut à la « condamnation d'une erreur (le quiétisme) qui peut causer tant de désordres dans notre sainte religion ». Voilà ce qu'écrit en son nom l'*abbé de Gondi*, le 18 novembre 1698, et le grand-duc, après avoir demandé à Bossuet son portrait (3) et l'avoir reçu avec reconnaissance peint par Rigaud, se montre jusqu'à la fin « plus honnête et plus plein de bonté que jamais » (4).

A Rome, le P. *Campioni*, examinateur des clercs, exalte, dans des lettres enthousiastes, la « bénignité » de Bénigne, évêque de Meaux, et lui écrit cette belle et grande parole : « Vos ouvrages sont comme une encyclopédie de tous les Pères. » (5) Le P. *Massoulié*, dominicain, parle à Bossuet de ses « incomparables livres » et lui demande sa protection pour « la doctrine de saint Thomas, qu'on tâche, en beaucoup d'endroits, d'empêcher d'enseigner » (6). Le *P. Cloche*, général des Dominicains, écrit à Bossuet le 5 mai 1699 : « J'ai une extrême consolation que les religieux de mon ordre, dans une affaire aussi importante que celle qu'a occasionnée l'examen du livre de M. l'archevêque de Cambrai, aient pu, en suivant la doctrine de saint Thomas, contribuer à en faire faire la condamnation. Vos grandes lumières, Monseigneur, y ont eu la meilleure part... Vous avez tout fait, et on peut dire que Votre Grandeur n'a presque rien laissé à faire aux autres.

(1) *Lettre* du 14 juillet 1699.
(2) *Lettre* du 7 juillet 1696.
(3) *Lettre* du 21 juillet 1698.
(4) *Lettre* du 6 juillet 1699.
(5) *Lettre* de septembre 1698.
(6) *Lettre* du 5 mai 1699.

L'Église entière vous en a obligation et la France voit une erreur arrêtée... L'une et l'autre doivent avouer que Votre Grandeur a bien travaillé, et fort heureusement, pour en découvrir le venin... Tant que Dieu conservera Votre Grandeur, on aura un grand défenseur des Pères et des docteurs de l'Église. C'est, Monseigneur, ce que je demande à Dieu avec tout mon ordre. »

On serait infini, si l'on voulait citer ici tous les témoignages flatteurs que les cardinaux de Rome ont adressés à Bossuet, pendant plus de trente ans, de 1670 à 1704. Ce sont d'abord le cardinal *Cibo*, le cardinal *Noris*, le cardinal de *Aguirre*, qui le louent de son excellent latin, de son *Exposition de la doctrine catholique*, de sa *Lettre à Innocent XI* sur l'éducation du Dauphin (8 mars 1679). Puis, viennent les cardinaux *Spada*, *Albani*, *Altieri*, *Nerli*, *Barberini*, *Carpegna*, *Casanate*, *Colloredo*, *Censi*, *Ferrari*, *Ottoboni*, *Panciatici*, *Sacripanti*, qui, d'après maintes lettres de Rome et surtout du P. Roslet, minime (octobre 1699), « honorent parfaitement » Bossuet. Ainsi, le cardinal *Casanate*, qui pendant la querelle du Quiétisme, « agit et parle, sans aucune considération humaine, en faveur de la vérité, comme on pouvait l'attendre d'un si digne personnage » (*Lettre* du 20 janvier 1697). Par-dessus tous, le cardinal de Aguirre se signale par son affectueux dévouement pour Bossuet et, pendant vingt années, il « comble de joie (le grand évêque) par les marques sensibles de sa tendre et précieuse amitié » (12 avril 1699). — Le nonce de France, Mgr *Delphini*, archevèque de Damas, veut à tout prix faire de Bossuet un cardinal. Il y a plus : le Sacré Collège, en 1673, avait accordé à M. de Condom le *gratis* entier pour ses Bulles d'abbé de Saint-Lucien de Beauvais. « Ce gratis, écrivait l'abbé de Servien à M. de Pomponne, le 19 avril 1673, a été accordé avec tant de distinction qu'il n'y a rien eu encore de pareil. » Bossuet pouvait dire au docteur Dirois : « Je suis sensiblement touché de la manière dont le *gratis* de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais m'a été accordé par le Sacré Collège. La promptitude, la facilité, le concours sont d'agréables circonstances de cette grâce, et les bontés de leurs Éminences, si obligeamment déclarées, y mettent le comble.

Je dois tout à M. l'ambassadeur et à M. le cardinal d'Estrées. » Sa modestie se trompait : il devait tout au livre de l'*Exposition*, pour lequel il reçut deux Brefs d'approbation du Pape Innocent XI, sans compter le Bref relatif à l'éducation du Dauphin et signé par le cardinal Cibo.

En septembre 1681, nouveau *Bref* d'Innocent XI, faisant grâce à Bossuet des frais de l'expédition de ses Bulles pour Meaux, à cause des « magnifiques monuments de son génie et de ses immenses mérites : *Præclara ingenii tui monumenta, ingentiaque merita* ». « Les cardinaux, écrivait à ce sujet le cardinal d'Estrées au Roi, qui avait affirmé (1) au Pape « que Sa Sainteté ne pouvait appliquer ses grâces à un sujet qui les mérite mieux », les cardinaux signalèrent leur bonne volonté par beaucoup d'expressions obligeantes. Ce consentement unanime marque l'opinion qu'a le Sacré Collège du mérite de M. de Meaux. (2) »

Les douloureuses affaires de 1682 refroidirent Rome ; mais. dès 1695 et 1696, le cardinal de Aguirre félicitait Bossuet de « son livre d'or », l'*Histoire des Variations*. — Le pape *Innocent XII* lui adressait un Bref très élogieux pour les *États d'oraison*, 1697. et il parlait de Bossuet avec un singulier enthousiasme. Il témoignait pour lui « une estime infinie » (3). « Comment va ce grand évêque, disait-il, ce grand défenseur de la foi? Sa santé est nécessaire au bien de l'Église. Je prie Dieu continuellement pour lui. Je le porte dans mon cœur (4). » « Le Pape, écrit l'abbé Bossuet le 25 juin 1699, m'a prié de vous assurer, aussi bien que M. de Paris, de son affection, de son estime et de tout ce que vous pouvez désirer. (5) » « Il m'a parlé très avantageusement de vous, écrit à son tour le prince de Monaco (7 juillet 1699), m'ayant dit en propres termes, qu'elle vous regardait comme un évêque également doué de vertus, de piété et de doctrine. (6) »

(1) *Lettre* de Louis XIV, 12 mai 1681.
(2) *Lettre* du cardinal d'Estrées, 24 septembre 1681.
(3) *Lettre* du 20 octobre 1699.
(4) *Lettre* du 1er juillet 1697.
(5) *Lettre* du 18 mars 1698.
(6) *Lettre* du 28 avril 1699.

Voilà comment parlait de Bossuet un Pape cordialement dévoué à la France et que bien des historiens et des critiques nous représentent comme donnant raison à M. de Cambrai et ne le condamnant qu'à contre-cœur, parce qu'il le préférait à M. de Meaux.

Enfin, *Clément XI*, l'ancien cardinal Albani, fit à Bossuet le plus grand honneur qu'il pût rêver, ou plutôt qu'il rêvait depuis cinquante ans : il le pria de préparer un *projet de réunion* pour les Églises protestantes, comme celui que le grand évêque avait ébauché avec l'abbé Molanus et Leibniz.

M. Brunetière, qui parlait naguère à Rome si éloquemment de ce projet de réunion, comme d'une preuve *de la modernité de Bossuet*, aurait pu rappeler ce désir de Clément XI, pour mieux glorifier Sa Sainteté Léon XIII, qui continue si bien les traditions séculaires de ses prédécesseurs : c'est ce que prouvent ses efforts pour ramener les dissidents dans le giron de l'Église, sa *Lettre au cardinal Rampolla*, du 15 juin 1887, sa *Lettre aux Polonais*, du 19 mars 1894, sa *Lettre aux Anglais*, du 14 avril 1895, ses Encycliques *Principibus populisque universis*, du 20 juin 1894, et *sur l'Unité de l'Église*, du 20 juin 1896, comme aussi l'honneur incomparable qu'il fait à « notre grand Bossuet, à l'aigle de Meaux », ainsi qu'il l'appelle, en invitant la France entière à lui élever une statue, digne de son éloquence, digne de son immortel et lumineux génie.

23 février 1900.

VII

Bossuet historien (1)

Parmi les œuvres de Bossuet, ses œuvres historiques sont les plus méconnues peut-être, du moins les plus mal comprises par certains critiques.

Et pourtant, La Bruyère, qui devait à Bossuet sa place chez les Condé et qui le louait en pleine Académie, le 15 juin 1693, faisait passer chez lui l'historien après l'orateur et avant le théologien et le philosophe, il disait : « Orateur, *historien*, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence;... un défenseur de la religion, une lumière de l'Église, parlons d'avance le langage de la postérité, un Père de l'Église. » — Lorsque, à la fin de mars 1681, parut le *Discours sur l'Histoire universelle*, le célèbre bénédictin Dom Mabillon écrivait aussitôt à son ami Magliabecchi : « Il n'y a rien de plus beau que ce *Discours*. (2) » — Charles Perrault écrivait, dans son *Parallèle des anciens et des modernes*, 1688-1696, 4 vol., t. II, pp. 99, 100 : « Vous parlez de majesté, vous parlez d'élévation; eh bien, je soutiens qu'il y en a plus dans ce livre de M. l'évêque de Condom que dans Thucydide. Oui, la manière dont la suite des temps est développée dans ce *Discours*, dont y sont marquées l'économie admirable des révolutions et la conduite ineffable de Dieu sur l'univers, par rapport au Christianisme et au salut des hommes, tout cela est infiniment élevé au-dessus de tout ce qui nous reste des Anciens en pareille matière. »

(1) Conférence faite à Verdun, le 7 juin 1900, devant Sa Grandeur Mgr Pagis.

(2) *Lettre* du 31 mars 1681. *Correspondance inédite* de Mabillon, de Montfaucon, etc., publiée par Valéry, 1846.

Quant à l'*Histoire des Variations*, annoncée avec bruit et attendue avec impatience par les adversaires de l'auteur, elle n'eut pas plutôt paru en mai 1688 qu'elle fut signalée à toute l'Europe. —Le *Journal des savants* du 2 août 1688 en donnait un compte rendu, qui ne « respire que l'admiration sans réserve d'un catholique et une entière adhésion aux conclusions de Bossuet ». — Les gazettes protestantes, l'*Histoire des ouvrages savants* de Basnage, à Rotterdam, la *Bibliothèque universelle et historique* de Le Clerc et La Croze, à Amsterdam, les *Nouvelles de la République des Lettres*, les *Actes des érudits de Leipzig*, avaient beau affecter le dédain pour une œuvre manquée ; elles révélaient, par l'étendue même des analyses qu'elles faisaient de l'ouvrage de Bossuet, l'importance d'une attaque contre laquelle allaient se coaliser, pendant plus de quarante ans, toutes les forces vives du protestantisme.

En dehors du *Discours sur l'Histoire universelle* et de l'*Histoire des Variations*, c'étaient des œuvres d'histoire autant que de polémique et de controverse que la relation de la *Conférence avec M. Claude*, 1682, le *Traité de la communion sous les deux espèces*, 1682, et la *Relation sur le Quiétisme*, 1698, auxquels il faut ajouter l'*Histoire de France*, publiée en 1747, avec la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, rédigée en 1682.

Tel est l'ensemble des œuvres historiques de Bossuet, d'après M. Rébelliau, dans sa remarquable thèse *Bossuet historien du protestantisme*, 1891, et d'après M. Crouslé, qui le complète dans son *Fénelon et Bossuet*, 1894-95.

Or, personne encore n'a envisagé toutes ces œuvres pour en dégager la vraie physionomie de *Bossuet historien*, étrangement défigurée par Voltaire et nos libres penseurs.

I

D'après l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et sur l'esprit des nations*, 1740-1756, Bossuet « n'a été ni assez complet, ni assez exact ». Il s'est arrêté à Charlemagne et il faudra le continuer. Sa conception de l'histoire est trop étroite : « Il paraît avoir écrit uniquement pour insinuer que tout a été fait dans

le monde pour la nation juive... Cela peut être; mais les grandeurs de Cyrus et des Romains ont encore d'autres causes. » La grande erreur de Bossuet, au dire de Voltaire, c'est d'avoir montré le surnaturel dans l'histoire et Dieu dirigeant le monde vers ses éternelles destinées. Rien de plus faux aux yeux du philosophe. D'abord, il s'attache à compléter Bossuet, en étudiant « les anciens peuples de l'Orient, comme les Indiens et les Chinois, qui ont été si considérables, avant que les autres nations fussent formées », et dont les mandarins sont « des philosophes occupés à contempler les beautés de la religion naturelle et veillent paternellement sur la vertu fragile de leur frère » (??). Puis, il corrige Bossuet, en substituant à sa théorie de la Providence un système qui fait « de l'histoire le hasard traversé de temps en temps par le génie » et résume ainsi l'évolution du genre humain : « Antiquité, point de surnaturel; tolérance absolue; liberté de conscience indiscutée. — Christianisme : apparition de la croyance au surnaturel dans le monde. Dès lors,... monde déchiré, guerres pour des idées, et des idées qu'on ne comprend pas, persécutions, oppressions, assassinats, bûchers, barbarie, enfer sur la terre. — Temps modernes : expulsion du surnaturel,... retour à l'antiquité, paix, bonheur. (1) »

Depuis Voltaire, nos libres penseurs ont répété ses critiques contre la philosophie de l'histoire de Bossuet. M. Brunetière citait récemment à Besançon un article où se trouve ce jugement : « Comment appellerons-nous un *Discours sur l'Histoire universelle*, où il n'est question ni de l'Asie, ni de l'Afrique, ni de l'Océanie, ni même de certaines parties de l'Europe? »

L'éminent critique aurait pu tout aussi bien citer la page de Paul Albert (2), où sont résumées, en quelque sorte, toutes les injustices contre Bossuet historien : « On ne pouvait attendre de Bossuet qu'il s'enfermât dans une époque, dans un pays déterminés; qu'il soumît à un contrôle sévère et minutieux les documents; qu'il fît, en un mot, œuvre d'érudit et de savant. Le XVIIe siècle n'a rien fait pour l'histoire et le gé-

(1) *E. Faguet : XVIIIe siècle*, Voltaire.
(2) *La littérature française au XVIIe siècle*, p. 275.

nie oratoire de Bossuet répugnait à un travail de ce genre. Mais on revendique pour lui l'honneur d'avoir créé parmi nous la philosophie de l'histoire. Il faut admirer l'ordonnance et la belle exécution du *Discours sur l'Histoire universelle;* mais le moyen d'admettre le point de départ et les conclusions de l'auteur? L'établissement du christianisme est un fait considérable; ce n'est pas le fait unique auquel tous les autres doivent être subordonnés. Les cadres où se meut l'humanité sont plus vastes que ceux où Bossuet l'enferme. De quel droit supprimer ces antiques civilisations de l'Inde et de la Chine? Est-il possible de ne tenir aucun compte de ces faits d'une importance capitale qu'on appelle le Mahométisme et la Réforme? Ce ne sont pas là de simples omissions. La doctrine qui laisse en dehors des événements d'une telle signification est par cela même entachée d'inexactitude et compromise dans ses principes les plus essentiels. Mais cette doctrine elle-même, si incomplète et si étroite qu'elle soit, appartient-elle en propre à Bossuet? » Paul Albert montre alors qu'elle est dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, dans Salvien, dans Balzac, dans cette phrase des *Pensées :* « Qu'il est beau de voir par les yeux de la foi Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode agir sans le savoir pour la gloire de l'Évangile! » « Tout le *Discours sur l'Histoire universelle* est là, ajoute Paul Albert, reproduisant une idée de Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*, III, p. 448... Ce qui est bien à Bossuet, l'idée à laquelle il revient sans cesse, c'est le devoir imposé aux rois de mettre leur puissance au service de l'Église : « Pourquoi commandent les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? » On sait où mène cette théorie, aussi fausse que barbare et que la conscience du genre humain a condamnée. »

Quant à l'*Histoire des Variations*, « on admire la forte composition de l'ouvrage, fondé sur un principe unique » : « la vérité est une; l'erreur est multiple. L'Église catholique n'a jamais varié dans sa foi : donc elle possède la vérité; les Églises dissidentes professent sur les points les plus importants des opinions diverses ou contradictoires : donc elles sont dans le faux ». Mais « le temps n'a pas justifié les prédictions de

Bossuet. Non seulement le protestantisme n'est pas mort, mais depuis deux cents ans quels progrès n'a-t-il pas faits? Les nations qui l'ont adopté semblent plus jeunes et plus vivantes que les autres. Une expérience récente et douloureuse pèse sur nous. Jetons les yeux sur l'Amérique. Est-ce au nord ou au midi qu'est la décadence? Il se trompait donc, et s'enchantait lui-même des admirables déductions d'une éloquence dominatrice. »

Entendre Paul Albert, c'est entendre Victor Hugo, qui, dans son *William Shakespeare,* se montre si insolent pour Bossuet historien (1); de Rémusat, qui appelle ironiquement Bossuet « conseiller d'État de la Providence »; Scherer et Renan, trop injustes pour le grand évêque de Meaux, qui, d'après eux, ne serait pas même un penseur; M. Jules Lemaître d'avant la Patrie Française, qui voit en Bossuet « le prophète du passé », « impassible », « sublime et monotone », comme une cloche d'airain; M. Hémon enfin, qui parle de « ses préjugés sacerdotaux », de « ses hypothèses théologiques ».

Sans doute, Nisard, M. Rébelliau et M. Brunetière ont répondu à ces critiques, inspirées par la passion. Mais peut-être y-t-il lieu de les serrer encore de plus près et d'en montrer toute la criante injustice. Il ne faut, pour cela, qu'étudier attentivement l'œuvre même de Bossuet. Elle nous révélera l'excellence de sa *méthode historique* et la *valeur des œuvres* qu'elle lui a fait produire et qu'on critique souvent sans même les connaître.

II

Ainsi d'abord, y a-t-il beaucoup d'érudits et même d'admirateurs de Bossuet qui aient pris la peine de remarquer qu'il était très bien préparé à écrire l'histoire par l'enseignement qu'il avait reçu, de 1642 à 1652, au collège de Navarre, où étaient en honneur l'érudition, l'archéologie et la théologie positive ou historique. Cette dernière était enseignée alors par le docteur Pierre Guischard et par Jean de Launoy, « le

(1) J'ai cité et réfuté les dires injurieux du poète sectaire dans ma Conférence de Paris, *Victor Hugo contre Bossuet.*

nouveau Pythagore », comme disaient ses envieux, contre les témérités suspectes duquel Nicolas Cornet mit en garde son jeune ami, tout en lui faisant comprendre ce que Dom Lamy devait écrire plus tard : « La théologie, dis-je, n'est qu'une *histoire* de ce que Dieu a révélé aux hommes ou de ce qui a été cru de tout temps par l'Église ; c'est pourquoi l'histoire ecclésiastique en est la principale pièce. » (*Entretiens sur les sciences*, 2e édit., p. 284.) Comment un esprit de la trempe de celui de Bossuet n'aurait-il pas été entraîné par le mouvement qu'inauguraient le P. Sirmond, le P. Petau, le P. Labbe, le P. Lecointe, le P. Thomassin, le P. Morin, qu'allaient suivre Mabillon, Montfaucon, Lamy, Bonaventure d'Argonne et tant d'autres, dont les recherches historiques font époque?

Cette excellente formation intellectuelle porta ses fruits dans le premier ouvrage de Bossuet, la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri*, remarquable par l'abondance et l'exactitude des références historiques ou patrologiques. Ce n'était là qu'un début.

Durant les 22 ou 23 années que Bossuet passa à Paris, comme prédicateur et comme précepteur du Dauphin, de 1659 à 1682, il fut en relations d'amitié et d'études (2) avec Le Nain de Tillemont, chargé de préparer pour le Dauphin une *Vie* de saint Louis; avec Arnauld et Nicole, dont il devait, de par le Roi, examiner la *Perpétuité défendue* contre les protestants Aubertin, Blondel et Daillé; avec des philologues comme Ménage et Bouhours ; avec des épigraphistes et des archéologues comme le duc de Montausier, le duc d'Aumont, le P. de La Chaise; avec « l'Académie Lamoignon », où fréquentaient l'érudit Baillet, Charles Patin, l'antiquaire, le voyageur Tavernier et du Cange; avec le « Petit Concile » et ses « rabbins » ou orientalistes, l'abbé Renaudot, Thoynard, Barthélemy d'Herbelot, les frères de Veil; ses « pères laïques », Caton de Court, La Bruyère, le maréchal de Bellefonds, Pellisson, le comte de Troisville; ses « pères latins », Huet, Gallois, Mabillon, l'abbé de Vares, l'abbé d'Espinay-Saint-Luc, Fleury,

(1) La plupart de ces détails sont tirés de *Bossuet historien du protestantisme*, pp. 95-120.

Fénelon, — Bossuet étant le « Père grec » (1); avec les amis et les correspondants de l'abbé Nicaise, de Dijon, « l'officieux chargé d'affaires de tous les érudits de l'Europe », Bayle, Leibniz, Jacob Spon, le célèbre épigraphiste; avec l'illustre compagnie des Bénédictins, dom Martène, son compatriote, dom Michel Germain, dom Bernard de Montfaucon, dom Thierry Ruinart et dom Mabillon; enfin, avec les éditeurs des *Classiques* du Dauphin, de Cordemoy, Jean Rou, Jean Doujat. « Il va sans dire que, pour être l'ami d'un Tillemont ou d'un Mabillon, on n'est pas pour cela leur émule; mais il est vrai de dire que de telles amitiés obligent. Le jour où Bossuet avait à faire œuvre d'historien, il devait se sentir tenu de suivre, autant que possible, les traces de ces consciencieux chercheurs et de contenter de son mieux leurs exigences. » D'ailleurs, il avait l'habitude de consulter les érudits et les savants pour chacun de ses ouvrages, et il se flattait « d'apprendre sans cesse et d'apprendre de tous » (2).

Faut-il s'étonner qu'avec de telles habitudes d'esprit et d'érudition Bossuet ait pu dire dans sa *Lettre au Pape Innocent XI :* « Nous avons enseigné l'histoire (au Dauphin). Et comme c'est la maîtresse de la vie humaine et de la politique, nous l'avons fait *avec une grande exactitude;* mais nous avons principalement eu soin de lui apprendre celle de la France, qui est la sienne. Nous ne lui avons pas néanmoins donné la peine de feuilleter les livres; et, à la réserve de quelques auteurs de la nation, comme Philippe de Commines et du Bellay, dont nous lui avons fait lire les plus beaux endroits, *nous avons été nous-même dans les sources* et nous avons tiré des auteurs les plus approuvés ce qui pouvait le plus servir à lui faire comprendre la suite des affaires. Nous en récitions de vive voix autant qu'il en pouvait facilement retenir; nous lui faisions répéter; il l'écrivait en français, et puis il le mettait en latin; cela lui servait de thème et *nous corrigions aussi soigneusement son français que son latin.* Le samedi, il relisait tout d'une suite ce qu'il avait composé durant la semaine; et

(1) *Lettre* de l'abbé Le Dieu, du 5 novembre 1696.
(2) *Relation sur le Quiétisme*, sect. V, XVIII.

l'ouvrage croissant, nous l'avons divisé par livres, que nous lui faisions relire très souvent. » Quand le prince a su assez de latin, « nous l'avons fait cesser d'écrire l'histoire en cette langue. Nous la continuons en français avec le même soin, et nous l'avons disposée de sorte qu'elle s'étendît à proportion que l'esprit du prince s'ouvrait et que nous voyions son jugement se former, en récitant fort en abrégé ce qui regarde les premiers temps, et beaucoup plus exactement ce qui s'approche des nôtres. Nous ne descendons pas néanmoins dans un trop grand détail des petites choses, et nous ne nous amusons pas à rechercher celles qui ne sont que de curiosité; mais nous remarquons les *mœurs* de la nation, bonnes ou mauvaises, les *coutumes anciennes*, les *lois fondamentales*, les *grands changements* et *leurs causes*, le *secret des conseils*, les événements inespérés, pour y accoutumer l'esprit et le préparer à tout; les fautes des rois et les calamités qui les ont suivies; la foi qu'ils ont conservée pendant ce grand espace de temps qui s'est passé depuis Clovis jusqu'à nous; cette constance à défendre la religion catholique, et tout ensemble le profond respect qu'ils ont toujours eu pour le Saint-Siège, dont ils ont tenu à gloire d'être les enfants les plus soumis; que ça été cet attachement inviolable à la religion et à l'Église qui a fait subsister le royaume depuis tant de siècles. Ce qu'il nous était aisé de faire voir par les épouvantables mouvements que l'hérésie a causés dans tout le corps de l'État, en affaiblissant la puissance et la majesté royale et en réduisant presque à la dernière extrémité un royaume si florissant, sans qu'il ait pu reprendre sa première force qu'en abattant l'hérésie ».

Il y a là, Messieurs, de grandes leçons, et si Paul Albert y avait pris garde, il n'aurait pas accusé Bossuet d'être incapable « de s'enfermer dans une époque, dans un pays déterminés », de « soumettre à un contrôle sévère et minutieux les documents », de « faire en un mot œuvre d'érudit et de savant », parce que « son génie oratoire répugnait à un travail de ce genre ». Il y répugnait si peu qu'il l'a fait et très bien fait : il a su remonter « aux sources », soumettre « les documents » à un « contrôle » autrement « sévère et minutieux » que celui de Paul Albert, si sujet à caution.

L'*Histoire de France du Dauphin* n'est assurément pas une histoire complète, ni « une œuvre d'érudition et de critique ». « Il ne faut pas être plus ambitieux pour Bossuet qu'il ne l'a été pour lui-même, ni revendiquer en sa faveur une louange qu'il n'a pas prétendue » (1). Mais ce livre a le « mérite de tout temps assez rare, et même dans des ouvrages de visées plus hautes, celui d'être fait d'après les textes originaux » : les *Grandes Chroniques* et les *Capitulaires*, interprétés par de Cordemoy, pour les deux premières races des Mérovingiens et des Carlovingiens; Joinville, Guillaume de Nangis, Guillaume de Puylaurens, Guiart et les autres chroniqueurs édités par du Cange, du Chesne et d'Achery, pour les Capétiens, le XIIIe siècle et le règne de saint Louis; Monstrelet, Jean Chartier, Jacques le Bouvier et la *Chronique anonyme de la Pucelle*, pour le règne de Charles VII; Commines, pour celui de Louis XI; Jean d'Auton, Jean de Saint-Gelais et Claude de Seyssel, pour celui de Louis XII; du Bellay et Guichardin, pour François Ier. Le cardinal de Bausset déclare avoir vu de nombreux cahiers d'*Extraits*, faits soit par Bossuet lui-même, soit par d'autres personnes sur ses indications.

N'est-ce pas là le fait d'un « érudit » et d'un « savant » ? Bien plus, on a remarqué que, par un scrupule d'érudition, il a été très court sur la régence de Blanche de Castille, que Combault d'Auteuil et le P. Varillas venaient de raconter avec un luxe de détails dont Bayle était « ravi », mais dont Bossuet se défiait, comme plus tard le P. Daniel, qui appelait le *Précis de l'Histoire de France* de Varillas « un véritable roman ». « C'est peut-être aussi le même scrupule qui lui fait omettre dans l'*Histoire de France* toute mention de la *Pragmatique Sanction*, attribuée à saint Louis » (2). Bossuet sera moins bien inspiré, dans le *Sermon sur l'unité de l'Église*, en admettant l'authenticité de cet acte, si contestable et si contestée, comme on peut le voir dans le *Saint Louis* de M. Vallon.

Ce que personne n'a remarqué, ce qui, pourtant, est le principal mérite de l'*Histoire de France du Dauphin*, c'est

(1) Rébelliau, *Op. cit.*, p. 120 et 126.
(2) *Ibidem*, p. 125.

la manière dont Bossuet entend présenter les choses. Il insiste sur « les mœurs », les « coutumes anciennes, les lois fondamentales, les grands changements et leurs causes », la « foi », la « religion catholique », la « constance à la défendre » et « le respect pour le Saint-Siège ».

En un mot, à « l'histoire-bataille », comme le disait Duruy, il préfère l'histoire des peuples, de leurs institutions et de leur vie nationale. C'est une innovation de premier ordre, dont il est de mode de rapporter tout le mérite à Voltaire, parce qu'il a écrit au marquis d'Argenson : « Il semble que pendant 1400 ans, il n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des généraux. Mais nos mœurs, nos lois, nos coutumes et notre esprit ne sont-ils donc rien? » Ils étaient presque tout pour Bossuet, qui réalisait, soixante-quinze ans avant Voltaire, le programme du *Siècle de Louis XIV* : « On ne s'attachera qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, servir d'instruction, et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie. » Ainsi faisait le précepteur du Dauphin, auquel « il apprenait *par* l'histoire la manière de conduire les affaires,... de former les desseins et de les exécuter » (1). « Il n'y a pas de meilleur moyen de... découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils... D'ailleurs, il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme d'ignorer le genre humain et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde. Si l'on apprend de l'histoire à *distinguer les temps*, on représentera les hommes sous la loi de nature, ou sous la loi écrite, tels qu'ils sont sous la loi évangélique (2). »

M. Brunetière fait un grand mérite à Chateaubriand d'avoir su distinguer ses Francs et ses Gaulois des Grecs et des Romains et possédé « l'art *d'individualiser* les époques de l'histoire » (3). Est-ce que Bossuet n'a pas aussi cet art? Est-ce qu'il n'a pas heureusement différencié, distingué, « individua-

(1) *Lettre à Innocent XI.*
(2) *Discours sur l'Histoire universelle : Avant-Propos.*
(3) *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 392.

lisé les époques »? Est-ce qu'il n'a pas fait de l'histoire « une résurrection du passé », moins pittoresque, sans doute, que celle d'un Augustin Thierry ou d'un Michelet, mais déjà réelle, vivante et animée?

On ne saurait contester ce mérite à la troisième partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, les *Empires*, où il y a tant de pages qu'on n'a point égalées sur les Égyptiens, les Assyriens et surtout les Romains, leur caractère et leur génie propre, leur « amour de la patrie et de la liberté ».

III

Que Sainte-Beuve fasse honneur à Pascal et à Du Guet du programme que le génie impétueux de Bossuet dut embrasser à l'instant, comme le regard d'aigle du grand Condé embrassait d'un coup d'œil l'étendue des batailles, c'est pour l'auteur de *Port-Royal* le résultat d'une habitude qui lui fait rapporter à ses chers solitaires les plus belles œuvres du XVIIe siècle. Mais M. Lanson a parfaitement montré que, lorsqu'on s'appelle Bossuet, on n'a nul besoin d'emprunter des idées à un obscur janséniste comme Du Guet, ou même à l'immortel auteur des *Pensées*. Quand elles parurent en 1670, il y avait longtemps que Bossuet avait ses idées arrêtées sur « la suite de la religion », sur « la Loi qui est un Évangile caché », sur « l'Évangile qui est la Loi expliquée », comme il le disait dès 1653, dans le *Sermon sur le caractère des deux alliances*. Le *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu*, prêché en 1652, contient en germe tout le *Discours sur l'Histoire universelle*, dont on retrouve encore les grandes lignes dans le second *Sermon pour la vêture d'une nouvelle catholique*, 1654, dans le *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ*, prêché trois fois, et dans le *Panégyrique de saint André*, en 1668.

Si, d'ailleurs, l'idée de Bossuet « ne lui appartient pas en propre », si saint Augustin et Salvien ou Balzac l'ont eue avant lui, c'est qu'elle est le fond même du christianisme. Au reste, comme le remarque M. Lanson, page 291, « la difficulté n'était pas de concevoir cette idée, c'était de l'exécuter; car il y fal-

lait une science, une puissance d'esprit, une logique incroyables. Il suffit d'être chrétien pour regarder les choses humaines de ce point de vue; mais il fallait être Bossuet pour bâtir sur cette idée un tel ouvrage. Il fallait être grand théologien, grand orateur et grand historien. On lui applique avec raison le mot de Montesquieu à propos de Tacite : « Il abrège tout, parce qu'il voit tout. »

Voltaire lui-même dit dans le *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXXII : « On fut étonné de cette force majestueuse dont Bossuet décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations. » « Bossuet, dit Taine, résumait l'histoire avec un grand sens, dans un grand style, sous une idée imposante... C'était l'improvisation d'un grand orateur chrétien. » « Montesquieu, écrit à son tour Sainte-Beuve, est inférieur à Bossuet, en ce qu'il a une *manière*, une préméditation constante. Chez Bossuet, la parole grande et simple sort et se répand par un cours naturel, irrésistible, et en déroulant à grands flots ses largeurs, ses audaces et ses négligences. »

Que si presque tous les critiques sont d'accord pour admirer ce grand style, si net, si franc, si entraînant parfois, qui fait du *Discours sur l'Histoire universelle* un des plus beaux monuments de la prose française, d'aucuns disent le plus beau, nous sommes loin de la même unanimité, quand il s'agit du fond même de l'œuvre.

Il serait puéril de nier qu'il y a quelques imperfections dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, comme le reconnaissent les éditions classiques qu'en ont données Delachapelle (*Dezobry*), Gazeau (*Delagrave*), Gasté (*Librairie des bibliophiles*) et surtout M. Jacquinet (*Belin*), dont les notes et les commentaires sont de beaucoup les meilleurs. — Ainsi, l'on signale « quelques confusions de noms, quelques identifications hasardées de personnages de l'histoire orientale avec les noms donnés par la Bible, quelques hypothèses exagérées, touchant, par exemple, l'influence de l'Égypte sur la Grèce (1), ou le

(1) *Discours*, III, chap. III et V.

rapport des lois des Douze Tables avec celles de Solon (1) », quelques omissions, comme l'oubli des Phéniciens, des arts de la Grèce, sur lesquels il n'y a qu'un mot, à propos de ces « incomparables statues », I, 9e époque, un peu trop de confiance en la chronologie d'Usher, en Diodore de Sicile, sur l'ancienne Égypte, en Xénophon sur le compte de Cyrus, en la *Chronique de Paros* sur la Grèce primitive, en Tite-Live sur les origines de Rome, en Eusèbe et Lactance sur la fin de l'Empire d'Occident. — Mais ne sont-ce pas là les défauts de la science historique du temps de Bossuet plutôt que de Bossuet lui-même? Il ne pouvait pourtant pas deviner les découvertes des modernes orientalistes, des Champollion et des Mariette en Égypte, des Dieulafoy en Assyrie. A-t-on le droit de lui reprocher décemment de n'avoir lu ni Curtius, ni Mommsen, ni leurs récents travaux sur la Grèce et sur Rome? Il faut plutôt se féliciter de cette curiosité toujours en éveil, qui lui faisait appeler de ses vœux la découverte des « beautés de la Thébaïde ».

D'ailleurs, comme le dit très bien M. Jacquinet, « tout le travail d'informations positives ou de savantes conjectures qui, depuis Bossuet, a renouvelé l'histoire des civilisations égyptienne, grecque, romaine, n'a fait en réalité que multiplier les preuves à l'appui de ces grandes vues, qu'il a le premier saisies et fixées dans son langage immortel ».

« Mais, dit-on, n'est-il pas étrange de faire converger vers un seul but toutes les données de l'histoire et de les rapporter à l'établissement du christianisme? « — Non, certes : car chaque fait conserve dans Bossuet sa physionomie propre et ses vraies conséquences. La Providence laisse à l'homme sa liberté pleine et entière, et les empires se meuvent sous l'influence des intérêts et des passions qui les agitent. Quant à l'établissement du christianisme, on ne saurait nier qu'il est le plus grand fait de l'histoire de l'humanité. Pourquoi, dès lors, ne pas vouloir que Dieu se soit servi du monde ancien pour préparer l'avènement de Jésus-Christ, centre véritable, principe et fin de toutes choses? « Jésus-Christ attendu, Jésus-

(1) Jacquinet, pp. 75 et 552.

Christ donné », c'est toute l'histoire humaine pour quiconque a la foi. Sans doute, le christianisme n'a pas encore conquis la moitié de l'humanité, et sur 1.500 millions d'habitants que compte le globe, il n'y a que 500 millions de chrétiens, catholiques ou dissidents. Mais le christianisme n'est point fait pour certains temps et pour certains lieux : il est par essence universel, et ceux même qui résisteraient à la foi ne peuvent nier qu'elle ait été prêchée et pratiquée sous toutes les latitudes et dans tous les siècles. Que tous les hommes ne s'y soumettent pas, c'est naturel, étant données les passions que contrarie le christianisme; mais qui peut affirmer qu'un jour ne viendra point où tous les hommes accepteront l'Évangile? Qui peut soutenir, comme le remarque de Maistre, que nous ne soyons pas encore aux premiers temps de l'Église?

« Mais, dit-on encore, n'est-ce pas compromettre la croyance au libre arbitre que de soutenir comme Bossuet, après saint Augustin, que « Dieu seul sait tout réduire à sa volonté » et qu'il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve, malgré elle, à d'autres desseins que ceux qu'elle se propose? » — Bossuet a répondu à cette objection dans son *Traité du libre arbitre* : « Pour Dieu, vouloir, c'est faire. » Les choses sont, parce qu'il veut qu'elles soient; elles sont telles, parce qu'il veut qu'elles soient telles. Les hommes sont libres, parce qu'il veut qu'ils soient libres. « Lui ôter le gouvernement des êtres raisonnables, ce serait lui ôter le gouvernement de ce qu'il y a de meilleur dans le monde. » Et puis, n'est-il pas « la cause première de tout ce qui est, en quelque manière qu'il soit », des actes libres comme de tous les autres? « L'homme s'agite et Dieu le mène », dit Fénelon. Comment? c'est le secret de l'Infini; mais ce secret n'enlève rien à la réalité du fait providentiel. — M. Jules Simon, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, pense que Bossuet a su se tenir toujours dans le vrai. « Il ne voulait ni livrer l'homme à sa propre intelligence, ni le courber sous un joug qui rendrait son intelligence inutile, ni lui donner cette liberté d'action qui isole ses destinées de celles de l'univers et qui le rend indifférent à son Dieu, ni le réduire à la condition des

êtres aveugles et sourds qui subissent la loi de la Providence et concourent à ses desseins sans la comprendre. » — D'ailleurs, est-ce que Bossuet ne sait pas faire leur part aux causes humaines, tout en rapportant l'histoire païenne et et l'histoire sacrée à un seul fait, l'avènement de Jésus-Christ? Incidents particuliers, organisation sociale des peuples, conditions physiques de climat et de tempérament, influences d'ordre intellectuel et moral, suite des événements : rien ne lui échappe. « Les grands hommes, dit-il, se font les uns les autres, et si Rome en a plus porté qu'aucune autre ville qui eût été avant elle, ce n'a pas été par hasard; mais c'est que l'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament le plus fécond en héros (III, 7). » En somme, Bossuet « ouvre son histoire et il la conclut en chrétien; dans l'intervalle, il se borne à la faire en savant (1) ».

« Mais, dit-on enfin, les cadres où se meut l'humanité sont plus vastes que ceux où Bossuet l'enferme : il manque à sa prétendue histoire universelle l'histoire de plus des deux tiers de l'humanité, l'histoire de la Chine, celle de l'Inde, du Japon, de l'Amérique, et c'est vraiment une conception trop étroite que celle qui subordonne les empires anciens à une nation, les Juifs, « ce misérable peuple, dit Voltaire, rebut du monde et s'en croyant le centre ». — A cette objection ont répondu Robert Fluit dans sa *Philosophie de l'histoire*, Nisard et Renan lui-même, comme M. Brunetière l'a fait remarquer à plusieurs reprises, dans son article *Bossuet* de la *Grande Encyclopédie*, dans la *Philosophie de Bossuet*, *Études critiques*, VI, et naguère encore dans son *Discours* de Besançon, où il disait avec une ironie mordante :

« Assurément, Bossuet aurait pu parler de l'Océanie; malheureusement, à l'époque où il écrivait son *Discours*, elle n'était pas encore découverte; cela l'excuse peut-être un peu.

« Il est vrai qu'il n'a pas parlé davantage de l'Amérique; mais c'est aux environs de 1492 que l'Amérique fut découverte et son *Discours sur l'Histoire universelle* s'arrête aux en-

(1) Rébelliau, p. 134.

virons de l'an 800. Il était difficile d'y faire entrer l'histoire de l'Amérique.

« Mais l'Afrique et l'Asie? direz-vous. — La Perse et la Syrie tiennent assez de place dans le *Discours sur l'Histoire universelle* et on ne saurait nier que ces empires fissent partie de l'Asie. Et l'Égypte qui tient tout un chapitre, n'est-elle donc plus en Afrique?

« Un écrivain a reproché à Bossuet de n'avoir pas parlé des Arabes et du mahométisme. Peut-être cet écrivain aurait-il bien fait de lire la dernière phrase et la dernière ligne du *Discours sur l'Histoire universelle;* il y aurait lu que l'écrivain remettait à un autre discours de parler de Mahomet et de ses successeurs.

« Vous voyez, conclut M. Brunetière, ce que valent les reproches adressés au *Discours sur l'Histoire universelle.*

« Et puis, qu'est-ce que les pages qui lui manquent auraient ajouté à l'histoire de la civilisation qui est l'objet du *Discours sur l'Histoire universelle?* Rien du tout.

« C'est ici que nous revenons à la manière de Bossuet de simplifier les questions. Dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, il va ainsi au cœur de la question : « Toute l'histoire du monde est coordonnée par la Providence pour arriver à la fondation de l'Empire romain sur les ruines de tous les autres empires, et à l'unité de la Religion par l'unité de l'Empire. »

« Celui qui s'est trouvé bien malgré lui obligé de rendre justice à Bossuet, c'est Renan, qui a fait cet aveu qu'il n'y avait au monde que trois histoires dignes d'intérêt : la juive, la grecque et la romaine. Bossuet, avec sa manière d'aller au centre des questions, Bossuet l'avait dit avant lui et c'est pour cette raison qu'il avait coordonné son *Histoire universelle* comme nous le savons. »

Pour conclure, il faut ajouter que le *Discours sur l'Histoire universelle* conserve une vraie valeur « scientifique »; qu'il renferme des jugements pénétrants sur le monde antique, des mots profonds et originaux qui résument tout un ensemble de faits sous-entendus, enfin des observations dont on n'a, depuis Bossuet, « dépassé ni la justesse ni la profondeur ».

« Bossuet, dit Chateaubriand, est plus qu'un historien; c'est un Père de l'Église, c'est une prêtre inspiré, qui a souvent le rayon de feu sur le front, comme le législateur des Hébreux. Quelle revue il fait de la terre! » Saint-Marc Girardin développe admirablement cette dernière idée : « Quelle admirable revue de tous les peuples! s'écrie-t-il. Comme ils viennent tour à tour devant Bossuet témoigner de leur faiblesse et avouer que Dieu seul est grand! C'est en vain qu'ils veulent s'arrêter et faire halte; il faut marcher, il faut courir. Bossuet pousse les uns sur les autres les siècles et les empires. Marche! marche! dit-il à l'Égypte, et le trône majestueux des Pharaons, et ce sacerdoce imposant, et ce peuple grave et sérieux disparaît bientôt. — Marche! marche! dit-il à la Grèce, et ces républiques turbulentes, cette nation de poètes et d'orateurs, avec tous ses chefs-d'œuvre et tous ses trophées, va se perdre dans le gouffre de la puissance romaine. — Marche! Marche! dit-il à Rome elle-même, et ce peuple invincible, qui sert d'instrument aux desseins de Dieu, sera à son tour effacé de la terre, qu'il n'aura conquise que pour Jésus-Christ; son aigle, qui croyait voler au gré de la politique du Sénat, est forcé de reconnaître que son vol était tracé et qu'elle a suivi le doigt de Dieu plutôt que l'ambition des Sylla et des Pompée. Ainsi, Dieu est partout : il change et renouvelle à son gré la figure du monde; et, à la voix de Bossuet, l'antiquité semble se réveiller du tombeau pour s'entendre révéler ce Dieu inconnu qui présidait à ses destinées et qui est le seul qu'elle n'ait point adoré. »

IV

Mais le *Discours sur l'Histoire universelle* est moins un ouvrage d'histoire que de philosophie de l'histoire, où il s'agit de faire voir « ces coups dont le contre-coup porte si loin » et de « remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver ». Tout autre est la *Conférence avec M. Claude,* pur récit historique, écrit par Bossuet,

en 1678, pour Mlle de Duras, qui l'avait provoquée, et publié seulement en 1682, parce que plusieurs copies plus ou moins fidèles en ayant circulé, M. Claude, après la lecture de l'une d'elles, raconta à son tour et à sa guise la fameuse entrevue sous ce titre : *Réponse à l'Instruction donnée à Mlle de Duras.* Il fallait répondre à cet écrit et lui opposer la *vraie relation* de la *Conférence*, telle que Bossuet l'avait fixée le lendemain même du jour où elle avait eu lieu, alors qu'il « était plein de la chose » et qu'il en « avait la mémoire fraîche ». Il raconte tout avec tant d'exactitude et de sincérité que Mlle de Duras y reconnut « la vérite toute pure ».

Le grand Arnauld, dans une *Lettre* à du Vancel, du 1er janvier 1682, trouvait ce livre « parfaitement beau », et Fénelon, dans son *Instruction sur le Cas de conscience*, 20 avril 1705, l'appelait « l'ouvrage le plus célèbre que Bossuet ait composé dans sa vie tout entière ». Bayle, quoique protestant, déclarait « que l'intérêt de cette rencontre devait survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître ». Il s'agissait, en effet, de « la matière de l'Église », du sujet capital et décisif entre catholiques et protestants. M. Rébelliau, dans son *Bossuet* de la Collection des grands écrivains français, constate, page 67, que « les péripéties d'un combat serré donnent, aujourd'hui encore, à l'exposition si claire que Bossuet en a faite, une sorte de dramatique allure ». Rien de plus juste que cette appréciation.

Sans doute, elle ne peut s'appliquer dans toute son étendue au *Traité de la communion sous les deux espèces.* Il n'a rien de dramatique et l'enjeu n'en est point, comme pour la *Conférence avec M. Claude*, la conversion de Mlle de Duras et des autres huguenots, témoins du duel entre le plus grand théologien des catholiques et le plus célèbre des controversistes de la Réforme, dont M. Rébelliau exagère pourtant le mérite, lorsqu'il prétend, page 66, qu'il était « théologien aussi consommé que Bossuet, et lui ressemblant même en ceci, qu'il était plus porté, comme Bossuet l'avait été jusqu'alors, au raisonnement qu'à l'érudition ». — On a vu que la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri*, l'*Histoire de France* et le *Discours sur l'Histoire universelle* supposaient encore plus d'érudition que

de raisonnement. En tout cas, le *Traité de la communion sous les deux espèces* est l'œuvre d'un « érudit » consommé, pour lequel ni les quatre premiers siècles de l'Église, ni les Pères apostoliques, ni les Pères apologétiques et leurs successeurs n'ont aucun secret. Bossuet se meut avec une aisance souveraine au milieu des antiques traditions de ces temps primitifs, et quiconque désire connaître la *pratique de* l'Église à propos de la communion des fidèles, des malades, des mourants, et les *principes sur lesquels elle est appuyée*, ne saurait recourir à un traité plus clair, plus substantiel, plus agréablement instructif.

La matière semblait épuisée; mais deux protestants, Larroque et un anonyme, peut-être Du Versé, écrivirent contre Bossuet deux *Réponses,* « toutes deux de bonne main, toutes deux vives, toutes deux savantes », comme parle le grand évêque. Il leur répliqua par sa *Tradition défendue sur la communion sous une seule espèce*, où, « déterrant toutes les antiquités », comme ses adversaires, il remonte aux sources pour établir clairement que « les réponses qu'on lui a faites, avec tant de subtilité et de savantes recherches, n'auront pu produire autre chose que d'affermir davantage » son premier *Traité;* que « la tradition est nécessaire pour entendre le précepte de la communion sous une ou sous deux espèces » (première partie); qu'il y a toujours eu dans l'Église chrétienne et catholique des exemples approuvés et une tradition constante de la communion sous une espèce (deuxième partie) ». La troisième partie, qui manque, devait faire voir que cette tradition est conforme à l'Écriture. Bossuet ne publia pas cet ouvrage; mais on ne saurait apporter plus d'érudition historique dans une discussion lumineuse et triomphante.

La *Tradition défendue sur la communion sous une seule espèce* avait eu l'avantage de fortifier en Bossuet l'habitude de remonter aux sources, de ne pas se contenter des ouvrages de seconde main et d'être « vétillard », comme il le dit lui-même, d'après M. Rébelliau, page 140, quand il s'agit « d'éclaircir les antiquités ». Il ne craint pas de « feuilleter tous les livres anciens et nouveaux », d'y « passer les jours et les

nuits », ni de se plonger dans une « mer immense » de recherches abstruses (1). « Il m'importe, dit-il, que le lecteur voie le soin que je prends, dans les moindres choses, de lui donner tout bien digéré et poussé jusqu'au dernier éclaircissement... Je ne veux rien oublier, dussé-je devenir ennuyeux... Qu'on ne méprise pas ces petites choses, qui sont autant de preuves muettes de la tradition... Il ne faut pas plaindre ses peines... Éclaircir les antiquités n'est pas moins utile qu'agréable (2). »

Quelles admirables dispositions d'esprit pour travailler au grand ouvrage qui sera son chef-d'œuvre historique, l'*Histoire des Variations des Églises protestantes !*

V

Cette *Histoire*, au dire de Le Dieu dans ses *Mémoires*, pages 193 et 173, fut commencée par Bossuet, quand il eut fini le *Discours sur l'Histoire universelle*, c'est-à-dire en janvier-mars 1680, alors qu'il fit le voyage d'Alsace pour y recevoir à Fegersheim Anne-Marie-Christine de Bavière, fiancée au Dauphin, et la ramener à Paris. L'ouvrage fut poussé vigoureusement en 1680-1681, alors que le grand évêque n'avait plus les soucis du préceptorat. L'Assemblée du clergé de 1682, le travail qu'elle donna à M. de Meaux, comme aussi son installation dans son évêché, durent forcément interrompre son travail. Il ne le reprit que vers le milieu de 1682, pour s'y livrer jusqu'à la fin de 1683, où Bossuet dut, par ordre du roi, travailler jusqu'au milieu de 1685 à la *Défense de la Déclaration du clergé*. L'*Histoire des Variations* fut terminée en 1685-1686 et au commencement de 1687; elle fut mise sous presse en mai, pour paraître en mai 1688. « On peut donc conjecturer, en fin de compte, dit M. Rébelliau, page 148, que Bossuet a consacré à l'*Histoire des Variations*, à diverses reprises, de 1680 à 1688, quatre années environ. »

Il semble certain que, pour cette œuvre capitale contre le

(1) *La Tradition défendue*, IIe p., ch. I.
(2) *Ibidem*, IIe p., ch. XV, XIX, VI et XVI, XXV.

protestantisme, Bossuet n'a pas eu de collaborateur. « La Correspondance de Bossuet nous apprend seulement que l'abbé Renaudot (1), le docteur Lefeuvre (2), le docteur Pirot (3), à Paris; le prêteur Obrecht (4), à Strasbourg; lord Perth, en Angleterre et en Écosse, lui communiquèrent des documents sur quelques points assez obscurs de l'histoire de la Réforme anglaise et allemande. » Les secours de ce genre durent être rares; car, outre que la bibliothèque de Bossuet était riche de toute sorte de bons ouvrages (5), il reste au Grand Séminaire de Meaux des cahiers autographes, recueils des extraits et des notes que Bossuet avait prises au courant de ses lectures. D'ailleurs, dans tout l'ouvrage, « le mélange d'une exactitude de citations, presque impossible à prendre en défaut, et d'une liberté hardiment intelligente dans l'interprétation des documents employés, ne peut être que le fruit d'un commerce direct et immédiat avec les textes : c'est le privilège inimitable d'un auteur qui les a vus, maniés, et qui a vécu avec eux (6) ».

Pour bien comprendre toute la portée d'une œuvre magistrale comme l'*Histoire des Variations*, il faut se rappeler où en était alors la controverse entre catholiques et protestants.

A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, elle avait un double caractère : elle était encyclopédique, à cause de « la multiplicité des questions débattues », le jésuite Feuardent reprochant aux Calvinistes d'abord 174 erreurs, puis 465, enfin 1.400; elle était aussi purement dogmatique et laissait de côté les docteurs, les Pères et la tradition, pour s'en tenir à de bons raisonnements.

Elle se rajeunit, après Bellarmin et Du Perron, sous la main puissante de Richelieu, grâce à ses amis, Véron et la Milletière, qui sommèrent les protestants de montrer leurs dogmes dans l'Évangile.

(1) *Lettre* du 13 octobre 1687 sur les Confessions de foi anglicane.
(2) *Lettre* du 13 mai 1687.
(3) *Lettre* du 7 juin 1687.
(4) *Lettres* du 1er mai 1686, du 20 juin, du 14 juillet 1687.
(5) Voir Rébelliau, page 131, d'après une plaquette rare du XVIIIe siècle et appartenant à M. Brunetière.
(6) Rébelliau, p. 134.

La mort de Richelieu, le Jansénisme, Mazarin, qui laissait « le petit troupeau » brouter en paix de mauvaises herbes, amenèrent une accalmie dans la polémique religieuse de 1640 à 1660.

Mais, après l'avènement du gouvernement personnel de Louis XIV, en 1661, et surtout après la *Paix de Clément IX*, en 1668, il y eut reprise simultanée des mesures de rigueur contre les Protestants et de la polémique entre théologiens des deux Églises. — Toutefois, en premier lieu, les sujets que l'on discuta se réduisirent à un plus petit nombre, soit parce que la lumière était faite sur la justification par la foi, sur la nécessité des œuvres, sur l'intercession des saints et sur les indulgences; soit parce que les querelles sur la grâce dans l'intérieur des deux Églises, les projets de réunion du Calvinisme et du Luthéranisme, le Jansénisme et des symptômes de rapprochement entre protestants et catholiques ne laissaient plus guère subsister que la question de l'Eucharistie et celle de l'Église. — En second lieu, la méthode de discussion se modifiait, et, de purement théologique qu'elle avait été jusque-là, devenait plutôt historique, à cause de la tendance de plus en plus autoritaire de la Réforme et de la crainte chez les catholiques, comme chez les protestants, du Socinianisme et de l'exégèse rationaliste. « Il y avait une sorte de grave nécessité », ressentie par les intelligences religieuses, de montrer à l'humanité qu'au-dessus du chaos de contradictions où le doute philosophique se plaisait à humilier sa faiblesse, réside cependant une certitude inébranlée, la certitude de la foi; une vérité, la vérité révélée que prouve son immutabilité même. Voilà pourquoi les protestants, comme les catholiques, au XVIIe siècle, se faisaient une maxime de dire que « perpétuité est marque de vérité, variation signe d'erreur ».

C'est de cette idée générale, beaucoup plus que des « Variations » que M. de la Bastide avait reprochées aux deux éditions du livre de l'*Exposition de la doctrine catholique*, ou même d'un mot de Daillé, quoi qu'en dise M. Rébelliau, après avoir réfuté l'opinion de Le Dieu, de Le Queux et de Le Roy, qu'est venu le principe fondamental de l'*Histoire des Va-*

riations : elle succédait à la *Perpétuité de la foi de l'Église touchant l'Eucharistie* et à l'*Unité de l'Église*, de Nicole, 1669-72-74, au *Recueil des Pères des cinq premiers siècles*, de Le Maître, aux *Conférences orales d'histoire ecclésiastique* de Duguet, aux *Petits traités de controverse* du P. Maimbourg, 1682, que combattaient Le Blanc de Beaulieu et Paul Ferri, d'abord, puis Claude et Jurieu en France, Burnet en Angleterre, Burlamaqui en Suisse, Molanus et Leibniz en Allemagne.

L'*Histoire des Variations* en 1688 témoigne du désir de simplifier les controverses et se rattache surtout aux discussions sur l'autorité de l'Église et sur l'Eucharistie. Mais elle a une ampleur telle qu'elle embrasse tout ce qui se rapporte au Protestantisme, depuis ses plus lointaines origines jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il ne fallait rien moins que le génie d'un Bossuet pour ouvrir de si larges horizons et s'y mouvoir à l'aise.

« Origines et croyances des Albigeois et des Vaudois, hérésies de Wiclef et de Jean Huss, histoire des Frères de Bohême, rôle historique et caractère personnel de Luther, de Mélanchthon, de Calvin, de Bucer, de Zwingle, de Carlostadt, d'Œcolampade, établissement de l'Église anglicane sous Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth, premiers troubles civils de la France sous François II et dans le commencement du règne de Charles IX : voilà les matières très variées que Bossuet, dans treize livres de son ouvrage, traite presque toutes d'une façon développée » et sur lesquelles on peut juger de sa méthode historique.

Comment ne pas en reconnaître le caractère éminemment « scientifique », selon le terme à la mode aujourd'hui?

D'abord, pour ce qui concerne les *informations*, Bossuet cite toujours ses sources, chose fort rare à cette époque. Si les documents dont il se sert paraissent parfois moins nombreux qu'on le désirerait, cela tient un peu à son ignorance de l'allemand et de l'anglais et beaucoup plus à la double règle qu'il s'est imposée, dès la *Préface*, à propos de Luther et des autres réformateurs : « Je n'en dirai rien qui ne soit tiré le plus souvent de leurs *propres ouvrages* et toujours d'auteurs *non suspects*. » Or, par auteurs suspects, il ne désigne pas seulement

les historiens partiaux, dont ses adversaires religieux pouvaient à bon droit se défier, Cochlée, Florimond de Rémond, Rinaldi, Pallavicin, Tavanes, Montluc, Pasquier, de Belleforest, Péguillon de Beaucaire, mais encore les historiens légers et inexacts, que les critiques de son temps tenaient en médiocre estime : Mézeray, Davila, Halle, Parker, Heylin, etc. « Quelques-unes de ses omissions sont pourtant inexplicables », dit M. Rébelliau, comme celles de Régnier de la Planche, du président de la Place, de Hubert Languet. Mais pour ce qui concerne le moyen âge, l'histoire des Vaudois et des Albigeois, les contradicteurs de Bossuet et de l'*Histoire des Variations*, Basnage et Allix, n'ont pu le convaincre d'une omission grave dans ses informations, ni d'un défaut de critique dans le choix de ses auteurs (1).

Pour le *choix des documents*, Bossuet applique avec un scrupule consciencieux sa double règle : en premier lieu, il s'attache le plus possible aux documents originaux et il recherche parfois les documents inédits; en second lieu, il ne se sert, parmi les documents de seconde main, que de ceux qui sont irréprochables. S'il en consulte d'autres moins sûrs en apparence, Hospinien, la Popelinière, Érasme, c'est parce que leur autorité ne déplait pas aux Réformés.

Après avoir su choisir ses sources d'information, Bossuet *en tire presque toujours le* meilleur parti. — D'abord, il vérifie l'authenticité des textes et des documents originaux. — Puis, s'il s'agit d'auteurs de seconde main, il se reporte au texte original, et note avec soin les dates. — Enfin, il se préoccupe de la véracité des témoins et dresse comme une hiérarchie de leur valeur : au dernier degré, ceux qui n'ont pas été contemporains des faits; parmi les contemporains, il préfère les plus impartiaux, Sleidan et Mélanchthon à Érasme. Entre les ouvrages des auteurs, il choisit ceux où ils ont le plus mis de leur pensée et où ils se reconnaîtraient le mieux.

Mais quelque respect qu'il ait pour ses plus sûrs auteurs, Bossuet n'aliène jamais *la liberté de son propre jugement*, et il ne jure ni sur la parole de Mélanchthon, ni sur celle de Sleidan

(1) Rébelliau, *Bos. hist.*, p. 292.

ou de Théodore de Bèze, ou de de Thou, pour lequel il professe tant de déférence.

Il ne demande *à chaque auteur que le genre de renseignements qu'il est le plus apte à fournir :* à Sleidan les faits politiques; à Érasme, l'effet produit par la soudaine effusion de la Réforme; à Mélanchthon, la connaissance de Luther privé et intime.

Un autre mérite de Bossuet historien, c'est l'*esprit d'analyse*, l'art de tirer des textes tout ce qu'ils contiennent, d'arracher aux paroles incomplètes ou équivoques la pleine vérité qu'elles n'ont pas voulu ou su faire jaillir. Ainsi, la discussion de la responsabilité des chefs protestants et en particulier de celle de Coligny dans l'assassinat du duc François de Guise par Poltrot de Méré sous les murs d'Orléans, le 18 février 1563, (Xe livre des *Variations*) est un chef-d'œuvre de « pénétration scrutatrice », un exemplaire achevé, classique, de la discussion d'un problème d'histoire (1).

Comme le chercheur consciencieux qui remonte aux sources est toujours sûr de faire des découvertes, Bossuet a des vues originales, soit sur les Vaudois, à propos desquels il abandonne l'opinion traditionnelle, qui croyait à leur antiquité, à leur conformité avec les Protestants, et il soutient, comme les érudits modernes, que c'étaient des révoltés orthodoxes, des catholiques schismatiques; soit sur les guerres civiles de France au XVIe siècle, la conjuration d'Amboise et la révolte de Condé, qui furent, non pas purement politiques ou religieuses, mais politiques et religieuses à la fois, comme vient de l'établir M. Bernard de Lacombe, dans le livre que couronnait hier l'Académie Française (2); soit sur Mélanchthon, ce réformateur humaniste, que les *Variations* ressuscitent si bien.

L'histoire n'est pas seulement une œuvre de science et de vérité; elle est encore une œuvre d'art, et à ce point de vue l'*Histoire des Variations* est de tous points admirable. Naguère, dans sa Conférence à Rome, M. Brunetière l'appelait « le plus beau livre de la langue française ». — En effet, quelle sou-

(1) Rébelliau, *Bos. hist.*, p. 230.

(2) *Les débuts des guerres de religion* (Orléans, 1559-1564) : *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, 1899, Perrin.

plesse et quelle force, quelle abondance et quelle rapidité de *style* ne remarque-t-on pas dans un récit, tour à tour simple et magnifique, où il y a tant de narrations qui « sont des modèles de l'art d'écrire l'histoire » (1)! — Et que dire des portraits, par lesquels Bossuet, dans l'*Histoire des Variations*, égale ou surpasse le cardinal de Retz et Saint-Simon lui-même?

Voici *Luther*, qui nous apparaît comme « le héros » de cette histoire de la Réforme, où il tient la place de beaucoup la plus considérable, et il y a là une preuve évidente de la parfaite équité de Bossuet. Comme il voulait étaler les divisions et l'instabilité de la Réforme, il avait intérêt à diminuer Luther autant que possible : « C'eût été encore une façon de contester l'unité de la Réforme que de découvrir la multiplicité dans son origine même », comme le dit M. Rébelliau, page 147. Eh bien, non : Bossuet reconnaît en Luther le véritable « père » de la Réforme et des Églises protestantes. Il ne se contente pas, comme pour les autres réformateurs et pour Calvin lui-même, d'esquisser une fois son portrait. Il y ajoute sans cesse de nouveaux traits dans les six premiers livres des *Variations*. Il ne laisse dans l'ombre aucun des dons éminents de Luther : sa vie, « sinon parfaite, du moins irréprochable » à l'origine ; son « grand esprit », sa « force » de « génie » ; ses « puissants raisonnements », son style qui avait « quelque chose de plus original et de plus vif » que celui de Calvin ; et par-dessus tout sa parole, qui en faisait « l'orateur le plus véhément de son siècle » ; son « éloquence vive et impétueuse, qui entraînait les peuples et les ravissait » ; ses sermons enfin, qui « suscitaient des exécuteurs à ses prophéties ». — Bossuet peint aussi les qualités du caractère de Luther qui semblent presque inconciliables avec ses défauts : sa simplicité, sa sincérité incapable d'hypocrisie, sa naïveté d'idéaliste, hostile aux compromis utilitaires, sa piété, sa dévotion même et parfois « son humilité surprenante ». — N'est-il pas juste après cela que les *Variations* mettent en relief chez cet hérésiarque « un je ne sais quoi de fier et d'emporté », la « mauvaise humeur », des colères « impétueuses et insolentes », les « excès inouïs, bizarres », d'une fougue « qui, vers la fin de sa

(1) *Études critiques*, de M. Brunetière, VI, p. 225.

vie, le rendait plus furieux que jamais », plus « insoucieux de toute pudeur »? « Les fièvres les plus violentes ne causent pas des transports pareils. » Avec ces emportements, Luther était très autoritaire et « exerçait un empire plus arrogant et plus dur, disait Munzer, que celui du Pape de Rome ». Tout cela venait de l'orgueil, « dépravation radicale d'où pullulent toutes les autres ». Ce caractère despotique et superbe « fascinait » le peuple et faisait trembler les disciples du maître. Bossuet a d'autant plus le droit d'insister sur cette humeur dominatrice qu'au dire de Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs* (XII, p. 384, édition Moland), elle fit d'un théologien écouté « une espèce de conquérant ». Le docteur Janssen, dans son *Histoire du peuple allemand et de la Réforme*, va beaucoup plus loin que Bossuet en fait de reproches adressés à Luther pour son défaut de dignité, ses paroles « brutales », sa « bouffonnerie aussi plate que scandaleuse » et ses « saletés ». Qui s'étonnerait que le grand évêque ne puisse pas comprendre les variations de Luther, ses contradictions, ses singularités pittoresques? — Si le portrait peint par Bossuet n' « atteint pas à la ressemblance absolue », il est assez exact, assez équitable, assez vivant pour qu'on puisse le déclarer « vrai ». « Le modèle n'y est pas tout entier; mais il y est », dit M. Rébelliau.

Calvin y est aussi avec son « esprit pénétrant » et « la gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle ». « Je ne sais, dit Bossuet (liv. IX, au début), si le génie de Calvin se serait trouvé aussi propre à échauffer les esprits et à émouvoir les peuples que le fut celui de Luther; mais après les mouvements excités, il s'éleva en beaucoup de pays, principalement en France, au-dessus de Luther même et se fit le chef d'un parti qui ne cède guère à celui des Luthériens. Par son esprit pénétrant et ses décisions hardies, il raffina sur tous ceux qui avaient voulu, en ce siècle-là, faire une église nouvelle, et donna un nouveau tour à la réforme prétendue. » — Quoi de plus beau que le parallèle entre Luther et Calvin (liv. IX)! « Mettons-le même (Calvin), si l'on veut, au-dessus de Luther »; car encore que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie,

semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix; mais la plume de Calvin était plus correcte, surtout en latin: et son style, qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire; l'un et l'autre, par leur talent, se sont faits beaucoup de disciples et d'admirateurs; l'un et l'autre, enflés de ce succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredit; et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures.

« Ceux qui ont rougi de celles que l'arrogance de Luther lui a fait écrire ne seront pas moins étonnés des excès de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques et luthériens, rien n'est épargné. » Et après avoir donné de nombreux exemples de ces excès, Bossuet conclut : « Auprès de cette violence, Luther était la douceur même; et s'il faut faire la comparaison de ces deux hommes, il n'y a personne qui n'aimât mieux essuyer la colère impétueuse et insolente de l'un que la profonde malignité et l'amertume de l'autre, qui se vante d'être de sang-froid, quand il répand tant de poison dans ses discours. » — La critique contemporaine, au lieu d'atténuer ces justes sévérités, les accentue encore davantage, depuis la thèse de M. Ferdinand Buisson sur une des victimes de Calvin : *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, 1891. M. Petit de Julleville dans son *Histoire de la langue et de la littérature française*, III, p. 348-49, défend le jugement de Bossuet sur le style « triste » de Calvin; il parle de « la discipline de fer » qu'il fit peser sur Genève, et le donne comme un « curieux et merveilleux exemple du plus formidable égoïsme intellectuel dont l'histoire de l'esprit humain fasse mention ».

A côté de Luther et de Calvin, voici *Zwingle*, qui a le mérite « d'avoir expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme et plus suivie » qu'aucun des prétendus réformateurs; voilà *Bucer*, *Œcolampade*, très bien caractérisés par

l'auteur des *Variations; Henri VIII*, avec son divorce, son « emportement contre le Saint-Siège », sa primauté ecclésiastique », sa « décision de foi »; « *Thomas Cranmer*, archevêque de Cantorbéry, auteur de la réformation anglicane », avec « ses lâchetés, sa corruption, son hypocrisie », son attentat contre la reine Marie et « sa honteuse fin ».

Mais de tous les portraits tracés par le grand évêque de Meaux, aucun n'est remarquable comme celui de *Mélanchthon*, « le plus éloquent et le plus poli, aussi bien que le plus modéré des disciples de Luther ». Bossuet a reconstitué l'histoire presque tragique de celui que Luther appelait « le Jérémie de la Réforme ». Il y a là un tel chef-d'œuvre d'analyse psychologique qu'on a pu dire et qu'on dit « le Mélanchthon de Bossuet », tant il a fidèlement reproduit la mélancolique figure de cet « homme de lettres », amoureux de la « forme », de la « littérature », mais manquant de volonté, dominé par Luther, « cet Achille, ce Philoctète, ce Cyclope, cet Hercule, ce Marius », comme il l'appelait, et « toujours pleurant et gémissant », éperdu et navré. C'est une véritable résurrection historique, qu'on ne saurait trop admirer.

M. Rébelliau, dans son *Bossuet historien du protestantisme*, a consacré presque tout un livre (le troisième) à répondre aux critiques dont l'*Histoire des Variations* a été l'objet, dans les nombreuses réfutations qu'elle provoqua de la part de Basnage, de Jurieu, de Pierre Allix, de Le Vassor, de Lenfant, de Baussobre, d'Aymon, de Renoult, de Gilbert Burnet, de Turrettin, de Seckendorf, de Brunsmann, de Schulz, etc. — Il montre très bien qu'il n'y a rien de fondé, ni dans « les reproches relatifs aux assertions de Bossuet sur la *croyance dualiste* des Albigeois », à propos desquels « la justesse de ses conjectures » a été confirmée d'une façon générale par les recherches de l'érudition, dès la fin du XVIIe siècle jusqu'au XIXe; ni dans les critiques sur l'histoire de Luther, la bigamie du Landgrave de Hesse, la prétendue « conférence de Luther avec le diable »; ni dans les attaques concernant ce qu'on appelle « les digressions » de Bossuet sur les guerres civiles du XVIe siècle et sur les Albigeois, les Vaudois, les Wicléfites, les Hussites, les Frères de Bohême, comme si les Protes-

tants n'avaient pas vu dans ces hérétiques leurs précurseurs et leurs ancêtres, et comme si la controverse au XVIIe siècle ne roulait pas, depuis 1665, sur les guerres causées par la Réforme ! — Quant à quelques erreurs particulières qui ont échappé à Bossuet sur les Cathares ou sur les guerres de religion, « elles n'entament pas la justesse générale de ses théories », ni surtout ses assertions sur le caractère « principalement religieux » de nos guerres civiles du XVIe siècle.

Pour le style, Basnage, Jurieu et Burnet ont reproché à l'auteur de l'*Histoire des Variations* des « figures », des « apostrophes », de la déclamation. — Mais si cette *Histoire* porte la marque d'un génie essentiellement éloquent, « l'éloquence reste bien plutôt à l'intérieur qu'elle ne paraît à la surface. Les sorties pathétiques arrivent après de longs espaces de discussions minutieuses et précises, dont elles sont la conclusion animée : superflu d'imagination émue qui ne vient pas suppléer à la rigueur des preuves et à l'exactitude du récit, mais qui s'y ajoute par surcroît ». D'ailleurs, les occasions sont rares où Bossuet s'abandonne à l'émotion qui le domine. « Quand son style toujours sévère et précis, malgré la chaleur qui l'anime et le colore, se départ un peu du ton convenable à la discussion ou au récit, il s'empreint alors bien plutôt d'une ironie souvent familière, parfois égayée, que d'une magnificence encombrante ou d'un pathétique déplacé », comme M. Rébelliau le prouve à propos des facéties de Luther, du rêve de Zwingle, du cordonnier Kelesiski, dont on appelait la doctrine « les formes de Kelesiski », des mariages de Bucer, « ancien jacobin », de la synecdoque de Luther et de la métonymie de Zwingle sur le sens propre ou figuré du « Ceci est mon corps », enfin des calculs aventurés de Jurieu sur les commencements du règne de l'Antechrist sous saint Léon (1).

M. Rébelliau lui-même n'a-t-il pas tort de parler, p. 319, de « ces airs de hauteur écrasante que l'éloquence de Bossuet savait prendre au besoin? » Il s'agit de ce passage où M. de Meaux dit : « Laissons donc M. Burnet, un étranger, qui décide de notre droit, sans en avoir seulement la connais-

(1) *Bossuet hist. du prot.*, p. 336-40.

sance (1) ». Où est dans ces simples mots « l'air de hauteur écrasante? »

En somme, l'*Histoire des Variations*, chef-d'œuvre de science et de vérité, chef-d'œuvre d'art historique dans les récits, les portraits et le style, serait « le plus beau livre de notre langue », si Bossuet n'avait pas écrit dans cette même langue les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, où le grand évêque semble s'être surpassé par la simplicité, la profondeur et les envolées d'éloquence ou de lyrisme sublime.

VI

Une dernière œuvre historique de Bossuet, bien inférieure, sans doute, aux *Variations* et au *Discours sur l'Histoire universelle*, mais qui eut en son temps une vogue extraordinaire et un immense retentissement, c'est la *Relation sur le Quiétisme*, qui parut vers le milieu de juin 1698.

Il serait déplacé de faire ici l'exposé de la longue et douloureuse querelle entre Bossuet et Fénelon. Mais pourquoi ne pas rappeler ce qu'on oublie trop souvent, « qu'il y allait de toute la religion »? Ce n'est pas M. de Meaux seul qui l'écrit à maintes reprises : c'est le vénérable prieur de la Grande Chartreuse; c'est le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble : c'est l'illustre abbé de Rancé, qui le dit dès le 14 avril 1697 : « Il est vrai, Monseigneur, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Église, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez : car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des divines Écritures, laisser l'Évangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vérité et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les esprits et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. » Certes, l'on accuse à tort Bossuet d'avoir ignoré, jusqu'à la

(1) *Hist. des Variations*, x, 42-45.

querelle du quiétisme, la théologie mystique; en tout cas, il faut bien reconnaître l'autorité, souverainement compétente en cette matière, de l'abbé de Rancé, « un nouveau saint Bernard », comme l'appellera Bossuet après sa mort. « Un solitaire qui a passé près de quarante ans dans son désert, écrivait un contemporain, qui, pendant tout ce temps, a conduit de saints religieux, dont il a connu les sentiments les plus intimes et les plus secrets, doit avoir quelque connaissance des voies intérieures et entendre le langage mystique. » Quand un homme de cette trempe affirme qu'il y va de « l'Évangile » et « de la gloire de Jésus-Christ », comme « du salut des fidèles »; quand nous savons d'autre part, que Bossuet n'a jamais obéi à aucun « autre motif... que celui d'empêcher que les vaines dévotions ne *prévalussent* contre l'ancienne piété » (1), et que l'abbé Le Dieu, Saint-Simon, sœur Cornuau et tous ceux qui ont connu le prélat attestent qu'il était de l'humilité la plus sincère et la plus profonde, comment s'en rapporter à M. l'abbé Urbain, qui nous dit, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, page 278, que « la rigueur que (Bossuet) a témoignée (à Fénelon) dans la suite n'a pas toujours, il s'en faut, été conforme à la justice et à la charité; elle ne s'est pas inspirée seulement du danger qu'aux yeux de Bossuet le quiétisme faisait courir à la religion, mais encore du ressentiment profond d'un amour-propre blessé jusqu'au vif? » — Rien de plus faux que ce réquisitoire, et je suis heureux de pouvoir y répondre avec les éditeurs de Bar-le-Duc, qui sont des vôtres, Messieurs du clergé de Verdun : « Plus nous avançons dans le compte rendu des œuvres de l'évêque de Meaux (sur le quiétisme), plus nous sommes à nous demander avec stupeur d'où est venu, dans le monde littéraire, l'énorme préjugé des emportements de Bossuet contre Fénelon et des douceurs de Fénelon à l'égard de Bossuet? Hélas! il y a malheureusement une explication, celle de tous les préjugés. Les préjugés sont comme la mode : le caprice les invente, la passion les adopte, la foule s'en accommode et ils règnent. Qui donc prend souci

(1) *Lettre* du 31 août 1698.

de remonter à la source, d'interroger la raison des choses, de voir clair dans le brouillard qui les enveloppe? Quelque rare curieux de bonne foi, une lumière à la main et traversant la foule, ira regarder en face les hommes et les choses en question : son regard désintéressé, son œil clairvoyant, son jugement sain découvriront la bévue universelle; force lui sera d'en croire à ses yeux, bon gré mal gré. Qu'il ne s'avise pourtant pas d'en instruire le public : le public ne veut pas être instruit. » On dirait que ces excellents éditeurs ont prophétisé ce qui devait arriver pour M. Crouslé, l'éminent professeur de la Sorbonne : son ouvrage, si consciencieux et si savant, *Fénelon et Bossuet* (2 vol. in-8°, 1894-95, Paris, Champion), n'a pas encore pu triompher du préjugé courant, dont M. l'abbé Urbain s'est fait le défenseur opiniâtre, en attendant l'étude plus complète du P. Boutié sur *Fénelon* (1899). Mais ni le P. Boutié ni M. l'abbé Urbain ne prouvent qu'il y ait des erreurs historiques dans cette *Relation du Quiétisme*, rendue nécessaire par Fénelon et ses accusations contre les procédés, incroyables d'après lui, des trois évêques, Mgr de Noailles, Mgr Godet des Marais et Bossuet, à son égard. « Puisque c'est M. de Cambrai qui nous y presse lui-même, dit Bossuet au début de la *Relation*, et qu'il a cinq cents bouches par toute l'Europe à sa disposition pour y faire retentir ses plaintes, que pouvons-nous faire que de reprendre les choses jusqu'à l'origine par un récit aussi simple qu'il sera d'ailleurs véritable et soutenu de preuves certaines. » Simplicité et vérité, voilà le double caractère de cette œuvre magistrale, que M. Crouslé, II, p. 501, appelle « un modèle de polémique narrative. On ne saurait, ajoute-t-il, pousser plus loin l'art de prouver en racontant ». — « Est-ce un pamphlet? Non, c'est une histoire, l'histoire de deux hommes de génie engagés dans une querelle où la renommée personnelle de l'un des deux devait succomber avec une doctrine périlleuse, ou celle de l'autre, avec le bon sens public... Quoi qu'il en doive advenir, (Bossuet) se voit obligé d'exposer les choses dès l'origine. Un tel récit, écrit de cette main sûre, conduite par un esprit si puissant et si pondéré, qui veut mettre toute son éloquence dans les faits, va devenir le plus persuasif des

plaidoyers, en même temps qu'une merveille de l'art narratif. Rien n'y trahit le dessein ni de composer une action dramatique, ni de peindre des caractères : on sent même que l'auteur, dans sa méthode sévère, se reprocherait de laisser échapper, sans nécessité, quelques-uns de ces vigoureux coups de pinceau qui lui sont si naturels. Ce sont les actes des personnages et leurs propres écrits qui doivent les peindre. Mais l'enchaînement des aventures et les preuves produites ont une telle force et répandent une telle lumière que le lecteur se dit tout ce que l'auteur n'exprime pas. On sourit parfois; on s'indigne plus souvent; on murmure en soi les mots qu'on craint d'appliquer crûment aux personnages de de Mme Guyon et de Fénelon, soit respectivement, soit conjointement : illusion ridicule, infatuation, mensonge effronté, bassesse, duplicité et collusion pour tromper un grand évêque amené, par des protestations d'amitié et de déférence aveugle, à servir de couverture aux desseins les plus impénétrables. »

Ce que pense M. Crouslé, les contemporains de Bossuet le pensèrent à peu près tous. — Charles Perrault lui écrivit une longue lettre pour lui dire que, s'il l'avait accusé jusque-là d'un peu de dureté contre un de ses confrères, il trouvait maintenant « qu'il l'avait trop épargné », mais que « la faute était si belle, marquait tant de bonté et de générosité, qu'il serait fâché que (Bossuet) ne l'eût pas faite ». — Mme de Maintenon, plus à même que personne de juger de l'impression produite par le livre de Bossuet, s'en expliquait ainsi dans une lettre à l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, le 29 juin 1698 : « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici; on ne parle pas d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde; les folies de Mme Guyon divertissent. Le livre est court, vif et bien fait. On se le prête, on se l'arrache, on le dévore. » — Ni Mme de Maintenon, ni Charles Perrault ni Saint-Simon ne font les réserves que les partisans de Fénelon ont faites depuis, en se plaignant du soi-disant abus de lettres confidentielles commis par Bossuet et du mot tristement fameux : « Si cette Priscille n'a pas trouvé son Montan *pour la défendre* » : personne que Fénelon, qui s'en plaignit

jusqu'à dix fois dans le même opuscule, n'y ajouta d'autre sens que celui qu'avait voulu y mettre M. de Meaux, qui maintes fois a déclaré qu'il n'avait jamais visé les mœurs du prélat, mais seulement son entêtement, son commerce d'illusions avec une fausse prophétesse. Tout le monde savait, d'ailleurs, que. si « Bossuet employait les dernières armes », comme dit M. Crouslé, elles lui étaient peut-être nécessaires et nous n'oserions nier que Fénelon méritât ce traitement ». (II, p. 524.)

Dom Innocent le Masson, prieur de la Grande Chartreuse, l'en croyait digne, puisqu'il écrivait à Bossuet le 11 juillet : « Votre *Relation*, que j'ai reçue et comme dévorée sur-le-champ, doit être considérée comme ce qui s'appelle le coup de grâce, qui doit faire cesser l'erreur et la défense de l'erreur, qui doit faire cesser de vivre l'une et l'autre. C'est le coup mortel que vous lui donnez ; mais qui fait paraître en même temps votre sagesse et votre modération : car on y voit que vous avez épargné, tant que vous avez pu, des gens que vous auriez pu jeter d'abord sur le carreau. »

Ajoutons à ce témoignage si grave celui de Mgr de Noailles écrivant à l'abbé Bossuet, le 8 juillet 1698 : « La *Relation* de M. de Meaux a achevé le bien qu'elle avait commencé ; car les plus aveugles voient présentement, et sont étonnés, ou du moins le font. C'est tout vous dire que M. et Mme de Beauvilliers, M. et Mme de Chevreuse, sont revenus tout à fait et renoncent entièrement le parti. » — Bossuet pouvait donc écrire à son ami Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, le 18 juillet 1698 : « Il me tarde beaucoup, Monseigneur, que j'aie votre sentiment sur la *Relation*. Il est vrai qu'elle a eu ici tout l'effet qu'on en pouvait attendre, et au delà. A la cour et à la ville, tous les partisans secrets ou déclarés se sont rendus ». — Mais au XIXe siècle, il n'en est pas ainsi : l'abbé Rorhbacher, M. l'abbé Urbain se rendent si peu que ce dernier « ne croit pas à la sincérité absolue » de Bossuet dans son explication à propos de Montan et de Priscille, et il cite une lettre où Bossuet approuve, le 1er juin 1698, « la comparaison d'Abélard ». — Mais Bossuet ne parle pas d'Héloïse, avec laquelle Abélard eut des relations qui n'étaient pas mystiques, comme celles

de Fénelon et de Mme Guyon. On jugera, d'ailleurs, de l'âpreté de M. Urbain contre Bossuet, en comparant ce qu'il écrit dans la *Revue d'histoire littéraire*, 1895, p. 277, avec les textes les plus authentiques : « L'archevêque de Cambrai, dit-il, reprocha à Bossuet d'avoir révélé, non pas une confession sacramentelle, mais des choses qui lui avaient été racontées ou communiquées sous le secret de la confession, ce qui est bien différent... Le prêtre doit le secret absolu non seulement sur la confession sacramentelle, mais encore ce qui lui a été confié dans la simple direction... Que l'évêque de Meaux se soit cru, dans l'intérêt de la religion, autorisé à user des confidences de Mme Guyon et de Fénelon, c'est affaire entre sa conscience et Dieu ; mais je ne connais point de prêtre qui voulût l'imiter. » — Bossuet serait donc le dernier des prêtres ? Or, voici ce qu'on lit dans la *Réponse à la Relation*, XXX : « On a vu dans une de ses lettres, dit Bossuet, qu'il s'était offert à me faire une *confession générale* : il sait bien que je n'ai jamais accepté cette offre ». « Pour moi, réplique Fénelon, *je déclare qu'il l'a acceptée* et qu'il a gardé quelque temps mon écrit. » Ou les mots n'ont plus de sens, ou Fénelon dit que Bossuet a reçu la confession générale de son ancien ami, confession écrite ou non, peu importe. Il ne s'agit pas là de direction, ou de choses « racontées ou communiquées sous le secret de la confession ». D'ailleurs, Phelippeaux écrivait à Bossuet, le 25 novembre 1698 : « Je crois devoir vous avertir qu'il y a plus d'un an que M. de Chanterac avait dit à qui voulait l'entendre que M. de Cambray s'était confessé à vous ; c'était alors une vraie confession sacramentelle. Il suffit de vous nommer pour témoins le P. Estiennot, procureur général des Bénédictins, le P. Prinslet, procureur général de Cîteaux, et le P. Cambolas, procureur général des Carmes. » On comprend l'indignation de Bossuet contre le reproche le plus grave qui puisse être fait à un prêtre, la violation du secret de la confession sacramentelle ou de la direction. Mais il n'y a eu entre Fénelon et Bossuet ni confession sacramentelle, ni direction, ni confidence sous le secret de la confession, ni, par conséquent, révélation de secret sacramentel ou professionnel. « J'entends dire par ses amis, écrit Bossuet, *Relation*, § III, 13,

que c'était là comme un secret de confession entre nous... Nous (1) n'avons pensé à rien de semblable, ni imaginé d'autre secret que celui de ménager son honneur et de cacher sa rétractation sous un titre plus spécieux. »

Quoi qu'il en soit de l'imputation calomnieuse de M. de Cambrai contre son illustre adversaire, il fallait bien que la *Relation sur le Quiétisme* fût un chef-d'œuvre pour détacher de Fénelon des amis intimes et dévoués, comme les de Beauvilliers et les de Chevreuse, et pour produire, non seulement à Paris, à la cour, mais dans toute la France et à Rome même « un merveilleux effet », ainsi que l'écrivait Phelippeaux, le 22 juillet : « Les plus éminents protecteurs de la cause cambraisienne y ont été effrayés de la *Relation*... Elle a jeté l'abbé de Chanterac et ses amis dans la dernière consternation. Après tant de faussetés publiées, il dit à présent, pour toute excuse, qu'on l'a trompé lui-même et qu'on lui a caché la vérité de tous les faits énoncés. » L'histoire et la critique doivent bien au moins à Bossuet l'hommage que ne lui refusaient pas ses pires adversaires.

VII

Nous aurons fini d'apprécier son œuvre d'historien, lorsque nous aurons dit un mot de la partie historique de ses *Oraisons funèbres*, dont M. Jules Lemaitre, dans un article bien dédaigneux sur l'édition qu'en a donnée M. Jacquinet, a eu le tort d'affirmer que « la lecture de ces discours d'apparat est inutile pour former la jeunesse ».

C'est précisément M. Jacquinet qui a le mieux compris et indiqué le rôle de l'histoire dans l'oraison funèbre et les différences que présentent ces deux genres.

L'histoire doit dire la vérité, toute la vérité, sur les événements et les hommes dont elle parle. L'oraison funèbre ne peut pas être obligée « *à dire la vérité tout entière*, sans en rien retrancher ni voiler, sans ménagements pour les morts, comme

(1) Il s'agit de Bossuet, de Mgr de Noailles et de M. Tronson, auxquels Fénelon avait communiqué « son écrit », qui n'était pas, par conséquent, « une confession générale ».

sans égards pour les vivants ». Le vouloir, « ce serait imposer de tout point à l'éloge qui se prononce sur une tombe, et encore sur une tombe à peine fermée, les plus austères obligations et les plus lourdes responsabilités de l'histoire. Le peut-on raisonnablement? Et à moins de remonter jusqu'à ces discours funèbres de l'antique et fabuleuse Égypte, où, dans un suprême jugement prononcé par le prêtre, rien n'était épargné de la vie des Pharaons, où trouverait-on l'exemple d'une si rigoureuse justice ou d'une si inexorable sincérité, exercée par la parole humaine devant un cercueil? C'est bien à tort que, dans ces réserves si sévèrement reprochées à celle de Bossuet, on se plaît à voir une concession timide à l'orgueil ombrageux d'une aristocratie infatuée d'elle-même et aux tyranniques susceptibilités de l'esprit de cour, plutôt qu'une naturelle et nécessaire satisfaction à d'éternelles convenances. Voyez, je vous prie, si dans notre France démocratique d'aujourd'hui, l'oraison funèbre, qui n'est pas du tout morte, quoi qu'on en dise (elle n'a fait que passer des temples dans les cimetières, en *se laïcisant*), est devenue plus libre, si elle se pique avec austérité de tout montrer, de tout dire, et s'astreint à des jugements où tout, le bien comme le mal, soit exactement compté ». Quand M. Jacquinet écrivait ces choses, il n'avait pas encore vu les oraisons funèbres du président Carnot, qu'un évêque appelait, ailleurs que dans un « cimetière », « le Christ temporel avec trois heures d'agonie » (1), et à propos duquel un autre évêque semblait donner un démenti au mot fameux de Massillon en présence du cercueil de Louis XIV : « Dieu seul est grand, mes Frères! » L'homme est grand aussi, ajoutait l'orateur (2), faisant une allusion évidente à Carnot.

La vérité, c'est que, de tout temps, l'oraison funèbre comporte les mêmes exigences : elle ne veut que la vérité; mais elle ne peut dire toute la vérité devant une tombe récemment ouverte, en présence de parents et d'amis, aux yeux desquels la mort a déjà transfiguré, pour ainsi dire, et idéalisé l'image

(1) Mgr Billière, évêque de Tarbes.
(2) Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

chérie de la personne disparue, dont on aurait mauvaise grâce à compter tous les défauts.

Eh bien, les droits et les devoirs de l'oraison funèbre une fois établis, demandons-nous si Bossuet les a respectés et s'il ne pouvait pas, à bon droit, se rendre ce témoignage dans l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse* : « Nous ne donnons point de fausses louanges devant ces autels. »

En effet, il ne pare point ses héros de mérites imaginaires. — Il n'a point prêté à l'infortunée reine d'Angleterre sa piété et son zèle pour le catholicisme, qui fut même l'une des causes des malheurs de la princesse, son tendre dévouement pour son époux, son courage dans les hasards de la guerre civile, sa constance parmi les revers, sa résignation profondément chrétienne aux misères de l'exil, succédant aux splendeurs du trône, dans une vie où l'on voit « toutes les extrémités des choses humaines ». — Il n'a certainement pas prêté à la duchesse d'Orléans son esprit charmant, son exquise bonté, ses grâces touchantes, sa mort héroïquement chrétienne, qui ont séduit Michelet lui-même, comme ils avaient séduit Mme de La Fayette, Racine, Boileau, Corneille, Molière et tous les contemporains. — Il n'a pas prêté non plus à Louis XIV ses qualités royales, ni à la reine l'innocence, la pureté, la patience à toute épreuve, que nous attestent les Mémoires du temps les plus exacts et les plus sincères. — Il n'a pas prêté davantage à la princesse Palatine les attraits si divers et si brillants de son esprit, sa prudence, sa vigueur et sa dextérité politique, qui en firent l'une des célèbres héroïnes de la Fronde, en attendant les austérités de la pénitence à laquelle elle se condamna, quand « la main de Dieu » l'eut « retirée » de l'abîme du libertinage, pour « l'élever » à la hauteur de la vie la plus pieuse et la plus charitable. — Il n'a pas prêté même à Le Tellier les qualités du magistrat, du politique, du chrétien, qu'il célèbre en cet excellent élève de Mazarin, supérieur à son maître par la probité, l'intégrité d'un ministre éminent. — Personne enfin ne l'accusera d'avoir prêté au grand Condé les qualités du cœur qu'il glorifie en lui, « valeur, magnanimité, bonté naturelle », ni les qualités de l'esprit, « vivacité, pénétration, grandeur et subli-

mité du génie », auxquelles il préfère « la piété », qui les couronne et qui « est le tout de l'homme ».

Peut-on après cela trouver mauvais que, devant la fille de Charles Ier, il n'ait pas parlé de ses fautes politiques, comme l'eût fait un Macaulay ou un Guizot? que, devant le grand Condé et la cour, il n'ait pas parlé des conditions du traité de Douvres entre Charles II et sa sœur, conditions qu'il ignorait sans doute et qu'en tout cas il ne pouvait pas révéler, « en interprète téméraire des secrets d'État », comme il le déclare? N'a-t-il pas su insinuer très délicatement le goût excessif de la jeune Henriette d'Angleterre pour les romans et leurs « fades héros », comme aussi pour les plaisirs du monde? « Quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? Mais ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates ne sont-elles pas exposées? » Se montre-t-il moins sincère pour la princesse Palatine, pour le grand Condé, quand il arrive aux tristes félonies de ce grand homme, et qu'il « lui faut parler de ces choses dont il voudrait pouvoir se taire éternellement », de « cette malheureuse, de cette fatale prison », où le héros de Rocroy était entré le plus innocent des hommes et d'où il sortit « le plus coupable »? S'il parle de la Révocation de l'édit de Nantes comme « du miracle de nos jours », il n'est en cela que l'écho de tous ses contemporains, Boileau, La Bruyère, La Fontaine et Mme de Sévigné.

Que, pourtant, dans l'appréciation des faits et des personnages, il ait exprimé des sentiments contestables, c'est possible ou même certain; car il était trop près des événements pour les juger toujours comme l'impartiale histoire. — Mais, en revanche, quels magnifiques tableaux d'histoire que celui des causes de la Révolution d'Angleterre, plus religieuse encore que politique (1); que celui des troubles de la Fronde, « ces derniers efforts d'une liberté remuante », que personne, pas même Retz, n'a mieux analysés; que celui du mariage de Louis XIV, après les négociations de l'île de la Conférence;

(1) On pourrait dire tout au plus qu'il a cru trop prochain le retour de l'Angleterre à l'unité catholique. Mais le mouvement qui se dessine depuis cinquante ans ne lui donne-t-il pas raison?

que celui de Charles-Gustave « paraissant à la Pologne, surprise et trahie, comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles »; que celui de la bataille de Rocroy, de la bataille de Fribourg, de la bataille de Senef, qui semblaient à Chateaubriand des « chants d'Homère! » — Quels admirables portraits que ceux de Charles I[er] et de Cromwell, que l'orateur a si bien dessiné, sans le nommer devant la fille de sa victime; que ceux du « grand cardinal » Richelieu, de Mazarin et de Retz, « si redoutable à l'État, si fidèle aux particuliers »; que ceux de Louis XIV et du chancelier Le Tellier, et enfin de Turenne et de Condé, dont le parallèle fameux ne sera dépassé ni par celui qu'en a tracé Saint-Évremond, ni même par ceux que nous ont laissés Napoléon et le duc d'Aumale!

Il faut donc louer dans les *Oraisons funèbres*, « sans encourir le reproche d'admiration partiale ou superstitieuse (1) », l'historien autant que l'orateur. Il est le même homme que dans ses *Sermons*, « aussi droit, aussi peu adulateur, aussi scrupuleusement jaloux de la dignité de son ministère, et tout en se pliant aux meilleures convenances du genre nouveau où il s'engageait, toujours ferme dans cet amour du vrai qui était le premier besoin et la plus noble passion de sa nature... Pour enfanter des œuvres de cette beauté et de ce caractère, un fonds d'intégrité morale n'est pas moins nécessaire que les plus rares puissances de l'imagination, du sentiment et du génie ». Un commentaire des *Oraisons funèbres* comme celui qu'en a donné M. Jacquinet est la preuve la meilleure de leur valeur historique et de la conformité de l'éloge avec les faits attestés par les Mémoires contemporains et les histoires postérieures les plus dignes de foi.

VIII

On peut voir maintenant, après cette étude critique sur l'*Histoire de France* pour le Dauphin, le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Conférence avec M. Claude*, le *Traité de la communion sous les deux espèces*, la *Tradition défendue sur la*

(1) Jacquinet, *Introduction*, XVII.

matière de la communion sous une espèce, l'*Histoire des Variations*, la *Relation sur le Quiétisme* et la partie historique des *Oraisons funèbres*, on peut voir quel grand historien fut Bossuet.

Il a d'autant plus de mérite que ses contemporains comprenaient fort mal l'histoire et n'en faisaient guère qu'une œuvre de rhétorique officielle, une narration oratoire, plus ou moins emphatique ou erronée. Augustin Thierry appréciait très bien en 1827, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, notre littérature historique du passé. « Du Haillan est le père de l'histoire de France, telle que nous l'avons lue et apprise. C'est lui qui a produit Mézeray, l'abbé Daniel, l'abbé Velly et Anquetil. Tous ces écrivains, malgré la différence d'époques, suivent la même méthode que lui, ont les mêmes prétentions de sagacité politique et aussi la même impuissance, la même inexactitude, ou, pour mieux dire, la même fausseté dans la représentation des temps et des hommes. »

Bossuet, lui, tranche sur cette école d'historiens.

Il devance les vues de Fénelon dans le plus beau chapitre de sa *Lettre à l'Académie*, où l'archevêque de Cambrai demande à l'historien de fuir la vaine science, « les minuties, les faits vagues, les dates stériles, la superstitieuse exactitude des compilateurs », d'entrer d'abord « dans le fond des choses, d'en découvrir les liaisons », d'embrasser l'ensemble d'un sujet, de « tirer d'une seule source tous les principaux événements », de revêtir les hommes et les choses du passé de « la couleur locale », « du costume » qui leur convient et de placer son tableau sous un jour avantageux par un style d'une éclatante et pure brièveté.

On dirait que Fénelon n'a fait que donner la théorie de la méthode pratiquée par le grand homme, dont il fut le disciple, l'ami, « l'enfant », le « petit écolier », avant d'en être, hélas! le rival et le vaincu.

En tout cas, Bossuet ne nous apparait pas seulement comme le créateur de la philosophie de l'histoire dans les temps modernes, et comme supérieur, de ce chef, à Orose, à Salvien, à saint Augustin, aussi bien qu'à Vico, Herder et tous ceux qui les ont suivis, mais encore comme le plus grand historien

du XVIIe siècle, en France et en Europe. Il est le continuateur des Thucydide et des Polybe, des Salluste et des Tacite, qu'il égale et surpasse même en vigueur et profondeur dans l'analyse psychologique et morale des grands événements du monde et des hommes qui les ont préparés. Il est, bien plus que Voltaire et Montesquieu, le véritable précurseur de nos historiens du XIXe siècle, Chateaubriand, Augustin Thierry, Michelet, Guizot, Thiers et M. le duc de Broglie. Il les a devancés, sinon dans leur style pittoresque, éminemment suggestif, du moins dans leur méthode scientifique, dans la recherche, le choix et l'interprétation des documents originaux, comme aussi dans l'art d'évoquer, de ressusciter le passé par la couleur locale dont il revêt les personnes et les choses, par les portraits en pied qu'il nous a laissés de tant d'hommes du XVIe et du XVIIe siècles, et par le charme d'un récit sur lequel il a jeté, comme en se jouant, la simplicité et la magnificence du plus grand style de notre langue française.

7 juin 1900.

VIII

Le dernier historien de Bossuet.

C'est dans la *Collection des Grands Écrivains français* que vient de paraître la dernière étude d'ensemble sur *Bossuet*.

Les admirateurs de l'illustre prélat, magnifiquement glorifié par Léon XIII, dans sa *Lettre* du 4 décembre 1898 au cardinal Perraud, puis dans sa *Lettre* du 8 septembre 1899 au Clergé de France, et dont le second centenaire, en 1904, doit être marqué par l'érection d'un monument digne enfin de « l'aigle de Meaux », attendaient avec impatience cette publication.

Ils espéraient que le portrait définitif du plus grand de nos écrivains serait signé du nom de M. Brunetière, l'éminent critique qui, après avoir tant et si bien écrit sur Bossuet, aurait fixé, dans une étude dernière, plus complète, plus achevée que les précédentes, plus imprégnée surtout de l'esprit catholique vers lequel il a su marcher à grands pas, grâce à « ce qu'on apprend à l'école de Bossuet » (1), les traits immortels de celui dont il a parlé, le 30 janvier 1900, à Rome, devant un des plus beaux auditoires (2) que puisse rêver un orateur de son envergure.

A défaut de M. Brunetière, M. Crouslé, le savant et distingué professeur de la Sorbonne, l'auteur de *Fénelon et Bossuet*,

(1) C'est le titre de la conférence donnée par M. Brunetière à Besançon, le 25 mars 1900.

(2) Il y avait dix cardinaux, entre autres le cardinal Mathieu, un grand nombre de prélats et parmi eux Mgr Touchet, évêque d'Orléans, les membres des ambassades de France au Vatican et au Quirinal, en tout un millier de personnes, l'élite de la société romaine.

semblait indiqué pour faire le portrait d'un homme qu'il a très bien apprécié, dans l'histoire de la querelle si délicate et si complexe du Quiétisme.

M. l'abbé Lebarq, qui connaissait Bossuet mieux que personne en France, étant, hélas! mort à la peine, après avoir perdu la vue pour nous donner l'édition définitive des *Œuvres oratoires* de l'évêque de Meaux, on s'est adressé, pour peindre Bossuet, à l'un de ceux qui, dans ces derniers temps, en avait le mieux parlé, M. Rébelliau, ancien professeur de l'Université de Rennes, actuellement bibliothécaire à l'Institut. Sa thèse remarquable, *Bossuet historien du protestantisme*, 1891, et l'excellent article *Bossuet* de la grande *Histoire de la langue et de la littérature française* de M. Petit de Julleville, le désignaient, en quelque sorte, au choix des personnes chargées de mener à bonne fin la *Collection* entreprise par M. Jusserand et la maison Hachette.

Le *Bossuet* de M. Rébelliau pouvait être digne de figurer à côté de petits chefs-d'œuvre comme *Madame de Sévigné* et *Saint-Simon* de M. Gaston Boissier, *George Sand* de M. Caro, *Madame de La Fayette* et *Lacordaire* de M. le comte d'Haussonville, *Racine* de M. Larroumet, *Boileau* et *Corneille* de M. Lanson, *Marivaux* de M. Gaston Deschamps et *Flaubert* de M. Faguet.

M. Rébelliau fait connaître Bossuet par des traits souvent justes : il y a telles pages de son livre sur l'*Orateur*, sur la *Morale dans la prédication de Bossuet*, chapitres II et III, sur *Bossuet historien*, chapitre VII, qui semblent bien près de contenir le dernier mot de la critique et dont il faut chaleureusement féliciter l'auteur.

Cela veut-il dire que M. Rébelliau, qu'ont loué sans restriction les *Débats*, le *Correspondant* du 25 décembre, le *Bulletin* des Facultés catholiques de Toulouse, la *Revue* de Louvain, les *Études* des PP. Jésuites (1), et même la *Revue Bossuet*, qui prévoit pourtant que « certains bossuétistes seront fâchés », satisfera tous les amis sincères de Bossuet?

Il n'a certainement pas cette prétention. D'ailleurs, depuis

(1) 20 novembre 1900.

que cette étude sur *le dernier historien de Bossuet* a paru dans la *Revue de Lille* et dans une brochure tirée à part, M. Alfred Baudrillart, l'un des éniments directeurs du *Bulletin critique*, a consacré un long article de 9 à 10 pages (25 octobre 1900), à relever, comme je le fais moi-même, ce qu'il y a de défectueux dans le livre de M. Rébelliau. Il y trouve « un art si délicat », mais aussi une « thèse » étrange sur deux périodes de la vie de Bossuet, l'une de progrès, l'autre de décadence : elle « a quelque peu scandalisé », « ou plutôt il en est, même parmi les esprits les plus distingués, qu'elle a surpris et choqués. D'un mot, on accuse M. Rébelliau d'avoir *rapetissé* Bossuet. Ce livre, je l'avoue, ne me paraît pas donner une idée tout à fait adéquate de la grandeur de Bossuet ».

Me voilà donc en compagnie « des esprits les plus distingués », et M. Baudrillart en est un, pour regretter que le Bossuet de M. Rébelliau ne soit pas le vrai Bossuet.

L'œuvre de M. de Meaux est si étendue, si large, si compréhensive que, pour en faire le tour, il faut bien du temps, du travail et des connaissances, non seulement historiques et littéraires, mais encore théologiques, mystiques, canoniques, exégétiques, que tout le monde ne peut pas avoir dans l'Université de l'État, où l'on ne cultive guère les branches de la science ecclésiastique, que Bossuet possédait éminemment.

Il ne s'agit ici ni de « panégyrique à outrance », ni de « dithyrambes » (1) en l'honneur de Bossuet. Il s'agit de la vérité pure, qu'on peut méconnaître de la meilleure bonne foi du monde.

On ne s'étonnera donc pas, je l'espère, que, tout en payant un légitime tribut d'éloges au talent, à l'art, à la compétence de M. Rébelliau, je signale, — à la suite, d'ailleurs, de M. Brunetière, dans la *partie bibliographique* de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1900, — quelques inexactitudes et quelques lacunes dans son travail, à propos d'abord de la *vie* de Bossuet, puis de ses *œuvres*, enfin de son *caractère*.

(1) *Revue Bossuet*, 25 janvier, p. 61.

I

M. Rébelliau ne raconte pas tout d'un trait la *vie* de M. de Meaux, comme M. Lanson l'a fait pour Corneille, Boileau, Bossuet lui-même, 1891, M. Larroumet pour Racine, M. Faguet et la plupart des critiques pour les auteurs qu'ils ont voulu juger. Il s'en tient à la méthode suivie par Le Dieu, dans ses *Mémoires*, écrits immédiatement après la mort de Bossuet et où l'on sent encore l'influence du manteau d'Élie et du grand évêque; par Levesque de Burigny, dans sa *Vie de M. Bossuet*, en 1761; par le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, 1814; et par Floquet, dans ses savantes *Études sur la vie de Bossuet*, 1855, et *Bossuet précepteur du Dauphin*, 1864. Cette méthode consiste à rendre compte des œuvres en même temps qu'on expose les circonstances dans lesquelles elles furent composées. Comme les écrits de Bossuet sont tous « des actes » et s'expliquent par sa vie elle-même, il n'y a certainement pas lieu de reprocher à M. Rébelliau le choix d'une méthode dont il était le maître et que, d'ailleurs, il serait injuste d'apprécier autrement que par l'emploi qu'il en a su faire.

Rien de plus exact, de plus juste que ce qu'il dit sur la famille Bossuet, sur les ancêtres, drapiers à Seurre, anoblis en 1517 avec armoiries « portant d'azur à trois roues d'or », au lieu de la vieille devise : *Bois bossu est bon;* sur les excellents parlementaires, issus de cette noblesse de robe et devenus maires de Dijon, comme le grand-père et l'oncle du grand Bossuet, ou échevin et avocat des droits municipaux de la ville à Paris, comme son père Bénigne, en attendant qu'il fût conseiller au Parlement de Metz. M. Rébelliau met parfaitement en relief les traits caractéristiques d'une famille, où dominaient la vie laborieuse, l'attachement à la royauté nationale, pendant la Fronde comme pendant la Ligue, et surtout le sentiment religieux, puisqu'un des oncles du futur évêque de Meaux, « une de ses tantes, son frère aîné, l'une de ses sœurs entrèrent en religion, et son père lui-même, quand il fut veuf, prit les ordres mineurs et mourut diacre » :

renseignements qui demandent quelques rectifications. — Le frère aîné de Bossuet, Claude, n'entra point « en religion » : il était simplement chanoine de Toul, membre du clergé séculier, et non pas religieux. — Quant à leur père, « depuis son veuvage, dit Le Dieu, dans ses *Mémoires*, page 103, sa piété l'avait entièrement détaché du monde et attaché à l'Église ; élevé au diaconat, il remplissait avec honneur et édification la dignité de grand archidiacre de Metz ». Il mourut avec ce titre, le 15 août 1667, où son fils, « prêt à monter en chaire » dans la cathédrale de Metz, « laissa le sermon pour rendre les derniers devoirs à son père et lui fermer les yeux », avec « la consolation d'avoir tout quitté pour le soutenir au moment de son passage de cette vie », dit encore Le Dieu.

Le jeune Bénigne Bossuet, — né le 27 septembre 1627 et accueilli à sa naissance par ce verset du Deutéronome, que son grand-père écrivit dans le livre de raison, comme un vœu pour le nouveau-né, qui devait si bien le réaliser plus tard : *Circumduxit eum* (*Dominus*), *et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi sui* (1). Le Seigneur l'a conduit par la main et l'a instruit et l'a gardé comme la prunelle de son œil », — le jeune Bénigne Bossuet hérita si bien des traditions d'une de ces familles, qu'il devait célébrer plus tard comme « des écoles de religion », que, d'après M. Rébelliau, « la première fois qu'il portera la parole dans une solennité universitaire, ce sera pour affirmer avec force son loyalisme par une harangue sur ce texte : « Craignez Dieu, honorez le roi ». C'est bien là le texte du discours de paranymphe, prononcé par Bossuet en février ou mars 1648 (?) et que Le Dieu appelle « une action célèbre », p. 21. — Mais ce n'était pas « la première fois » que Bossuet « portait la parole dans une solennité universitaire » : il l'avait déjà portée le 24 janvier 1648, pour la soutenance de sa *Tentative* de théologie, *De Deo trino et uno*, dédiée au prince de Condé, qui lui « fit l'honneur d'y assister : il y vint aux flambeaux, suivi d'un grand cortège. La dispute fut vive ; le jeune bachelier y brilla fort, si bien que M. le Prince eut envie de disputer contre lui, comme il le dit en sortant.

(1) M. Rébelliau, page 7, oublie ce dernier mot.

Il connaissait déjà cet abbé par sa famille et par sa province; mais, après cette action éclatante, il l'honora de son estime particulière jusqu'à sa mort ». Ce fait est trop connu pour qu'on l'oublie dans une étude d'ensemble sur Bossuet. — D'ailleurs, « cette action éclatante », comme dit Le Dieu, n'est pas encore « la première » où ait brillé le jeune étudiant de Navarre. En 1643, à la fin de la première année de philosophie, l'abbé Bossuet fut chargé de soutenir une thèse, dédiée à M. de Cospéau. ou Cospeau, évêque de Lisieux, qui l'avait été d'Aire et de Nantes, célèbre prédicateur ordinaire de la reine mère, grand directeur des dames de la cour; il avait entendu le jeune Bossuet prêcher devant lui et « deux évêques de ses amis » un sermon dont « ils furent si contents que M. de Cospéan promit au prédicateur de le présenter à la reine afin qu'il lui récitât ce sermon-là même ». On voulut faire connaître au prélat le jeune orateur de seize ans « dans un plus grand spectacle. dont la gloire rejaillirait sur le collège de Navarre, qui voulait utiliser de plus en plus l'évêque de Lisieux. Telle fut l'occasion des thèses que l'abbé Bossuet lui dédia. Il y répondit avec une capacité qui le fit admirer de tout le monde et particulièrement des prélats assistant à l'acte en grand nombre ». — N'était-ce pas une « solennité universitaire », comme celle où, l'année suivante, 1644. Bossuet fut reçu maître ès arts? De sorte que la circonstance, signalée par M. Rébelliau comme « la première » où Bossuet « porta la parole », n'est que la troisième ou même la quatrième.

Toutefois, ce sont là des détails, comme ce fait si connu : Bossuet. « étudiant alors en seconde ou en rhétorique » et « jetant la main sur une Bible latine, qu'il emporta avec la permission de son père », dit Le Dieu, et non pas « de son père ou de son oncle » (1), comme l'écrit M. Rébelliau. Bossuet avait quatorze ou quinze ans, suivant qu'il était élève de seconde ou de rhétorique, et non pas quatorze ans, ainsi que le dit sans restriction l'auteur de *Bossuet*. — Il a tort aussi d'écrire que « ce qui frappe les camarades comme les maîtres »

(1) « Le père, revenant de temps en temps à Dijon, jouissait aussi du fruit des études de son fils, et, l'ayant un jour introduit dans *son cabinet*, il s'aperçut. » etc., p. 12.

du jeune élève du collège des Godrans à Dijon, « c'est une laboriosité infatigable : *bos suetus aratro*, disait-on de lui par plaisanterie (1) ». Floquet a fait justice de ce mot d'un régent en belle humeur, qui n'exprimait ni l'opinion de ses collègues, ni celle des camarades du jeune Bossuet, frappés de ses « dispositions naturelles » et de sa « mémoire heureuse, qui lui permettait de réciter des vers de Virgile sans nombre... Il faisait les délices de son oncle, dit encore Le Dieu, et l'admiration de ses maîtres... Tant de talents à la fois faisaient juger à son régent de rhétorique qu'il serait un sujet propre pour la société. Il le sollicita d'entrer chez eux et lui en parla souvent. Le neveu rapportait à son oncle ces entretiens; mais son oncle, qui croyait son neveu destiné aux plus grandes choses, détermina le père à envoyer son fils étudier à Paris, et rompit ainsi les mesures des Jésuites. »

Ce qui semble beaucoup plus grave que ces petites erreurs de faits, c'est que, dans un chapitre intitulé *La formation religieuse de Bossuet*, il n'y ait rien ou presque rien sur la piété de l'enfant à Dijon, sur ses longues études philosophiques, théologiques, patristiques, bibliques, qui ont duré dix ans au collège de Navarre.

Et pourtant, les renseignements à ce sujet ne nous manquent pas. Le Dieu nous raconte que Jacques-Bénigne Bossuet, « dès son enfance, fit briller son esprit et sa vivacité d'une manière qui donna d'abord de grandes espérances à sa famille. D'autant plus que ce premier feu était modéré par une douceur, une retenue, qui a été le fondement de la sagesse de toute sa vie... Il passa ses premières années sous les yeux de ses parents, dans la pratique de la piété et de la religion ». La solidité de foi que M. Rébelliau, p. 10, constate en Bossuet, était donc autre chose que « l'héritage accumulé des sentiments pieux de plusieurs générations » : elle était avant tout le fruit d'une éducation excellente et d'une « pratique de la religion » inspirée, encouragée par la famille et par les Pères Jésuites, ces maîtres éminents de l'enfance et de la jeunesse françaises.

(1) *Bossuet*, p. 10.

Pourquoi ne pas dire aussi que c'est à leur école, régie par le *Ratio studiorum*, que Bossuet apprit le latin, qu'il parlait et écrivait « parfaitement », dit Le Dieu, p. 13, qui cite des œuvres de son maître, « où l'on sent une latinité digne du siècle d'Auguste », p. 142?

Pourquoi surtout ne pas signaler le cycle complet d'études ecclésiastiques que Bossuet fit à Navarre, où il eut pour professeur de philosophie et d'Écriture Sainte Nicolas Cornet, « un docteur de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité », comme devait l'appeler plus tard l'élève reconnaissant, dans son *Oraison funèbre* de 1663; pour professeur de grec Nicolas Mercier, helléniste remarquable; pour professeur de théologie scolastique et positive le docteur Pierre Guischard et le docteur Dussaussoy, qui enseignait la doctrine de saint Thomas; pour professeurs de controverse enfin, le docteur Péreyret et le docteur Claude Lefeuvre, grand maître de Navarre? — M. Rébelliau donne « l'érudit Launoy » comme « un des professeurs » de Bossuet : il n'y paraît pas. Le Dieu dit simplement : « M. de Launoy, docteur de Navarre, y demeurant alors, qui vit bien les services que l'Église avait à espérer des grands talents de ce jeune bachelier, l'exhorta souvent à se donner tout à l'étude » (1). — Quoi qu'il en soit de Launoy, l'instruction si variée que Bossuet reçut pendant dix années à Navarre, où il menait de front philosophie, exégèse, patristique, théologie scolastique, théologie positive ou historique, théologie mystique, théologie parénétique et polémique, ne dut-elle pas compter beaucoup plus que « l'influence de la race de laborieux dont Bossuet est sorti » (Rébelliau, p. 15), dans la « formation religieuse » de ce prêtre, de cet évêque, de ce théologien, de ce controversiste consommé?

M. Rébelliau ne signale ni sa *Tentative* en 1648; ni sa *Sorbonique*, 9 novembre 1650, qui donna lieu à un procès devant le Parlement, d'où Bossuet sortit vainqueur, grâce à son superbe plaidoyer en latin; ni sa *Mineure ordinaire*, du 5 juillet 1651, publiée récemment (2) et qui roule sur l'Église; ni sa

(1) *Mémoires*, p. 22-23.

(2) Voir les *Études* de 1869 et ma thèse latine : *Quid conferant latina*

Majeure ordinaire, que nous ne connaissons pas ; ni les thèses auxquelles Bossuet présida, quand il reçut le bonnet de docteur, le 9 avril 1652. Toutes ces thèses, pourtant, étaient très importantes et très difficiles : le candidat se voyait obligé de répondre aux objections depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans pouvoir sortir de la salle de la soutenance, où il prenait à peine quelques aliments.

Le Dieu avait copié, en 1684, le *Plan d'un traité de théologie*, publié pour la première fois par Lachat et qui contient, avec l'indication des *Traités des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie,* un catalogue assez long (30 pages à deux colonnes in-4°) des questions qu'on a coutume de discuter dans un cours de théologie et surtout « des matières traitées dans la troisième partie de la *Somme* de saint Thomas ». Il y a là le germe de toutes les idées théologiques que Bossuet développera plus tard et même de son gallicanisme (1).

Il était donc indispensable de signaler ce long travail de Bossuet et ses succès brillants, qui faisaient dire à Cospéan qu'il serait un jour « une des plus grandes lumières de l'Église ». En attendant, le professeur Marcel chantait, dans la langue de Virgile, le lauréat de Navarre ; Omer Talon et le grand Mathieu Molé le félicitaient en plein Parlement.

Quant au jeune chanoine de Metz — Bossuet l'était depuis l'âge de 13 ans, novembre 1640-juin 1641, — il faisait, sous un

Bossueti scripta ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque. 1896.

(1) M. Levesque, dans la *Revue Bossuet*, 25 octobre 1900, page 254, pense qu'il « n'est guère vraisemblable » que ce *Plan de Théologie* « ait été tracé par Bossuet étudiant, pour lui servir de guide à lui-même ». Il voit dans ce Plan « le fruit de son expérience », « dont la composition a dû précéder de deux ou trois ans seulement l'*Écrit sur les études qui doivent suivre la licence*. M. Brunetière, dans le *Journal des savants* d'avril 1900, page 202, reporte le *Plan de Théologie* à l'époque où Bossuet s'occupait avec Fleury de la réforme des études ecclésiastiques. — Malgré l'autorité de M. Brunetière et de M. Levesque, je persiste à croire que le *Plan de Théologie*, où les traits de jeunesse abondent, est l'œuvre de l'étudiant de Navarre, très capable de se tracer ainsi à lui-même la route à suivre sous des maîtres savants et distingués comme Nicolas Cornet et ses collègues.

maître comme Nicolas Cornet, « autant de progrès dans la piété que dans les sciences, au dire de Le Dieu, p. 14... Il avait été déjà plusieurs fois (à Metz) pendant les vacations, et il y avait donné des preuves de sa piété par son assiduité à l'église. Mesdames ses sœurs nous ont souvent raconté sa manière de saluer sa famille le soir en se retirant : *Je m'en vais à matines,* disait-il. Il n'avait là d'autres occupations que la prière et que l'étude, et il disait souvent que c'était à Metz, où, vivant sans distraction, il avait le plus lu les saints Pères. Il se préparait ainsi, par une vie occupée d'un travail très sérieux et continuel et par les exercices d'une piété sincère, comme il a paru dans le collège de Navarre, à s'engager par les saints ordres au ministère des autels. En effet, il reçut cette année (1648) le sous-diaconat, à Langres, de son propre évêque Zamet ». Dijon n'avait pas alors de siège épiscopal. « Revenu à Paris, il fut admis par (Jean Coqueret) (1) dans la Confrérie du Rosaire, établie à Navarre, et y récita une docte et tendre exhortation, dont on voit encore aujourd'hui l'éloge dans les registres de cette maison, le 24 d'octobre 1648. » Quand il eut été ordonné diacre à Metz, en 1649, et qu'il fut entré en licence, en 1650, « M. Cornet voulut qu'il fût directeur de la Confrérie du Rosaire,.. et il en faisait tous les samedis l'exhortation. Les registres de ce collège font mention de son discours du 14 d'août 1650, veille de l'Assomption, où il représenta le triomphe de la sainte Vierge, d'une manière pleine d'onction, de piété et d'éloquence ».

Ce n'est pas tout et voici le couronnement de la formation sacerdotale de Bossuet, dont M. Rébelliau ne dit qu'un mot trop tard, pages 30-31, à propos de l'éloquence du jeune orateur de Metz : « Dans le Carême de 1652, il reçut la prêtrise. Pour se préparer à sa première messe, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous les prêtres de la Mission, le célèbre Vincent de Paul, supérieur général et instituteur de cette congrégation, y étant. Il apporta tous ses soins à une si sainte action, je dis même pour n'ignorer aucune des moindres rubriques.,. Sa retraite lui fut une occasion de connaître intimement l'instituteur de la Mission et de se lier à lui d'une manière toute par-

(1) Le Dieu dit « par Cornet » : il paraît que c'est inexact.

ticulière. Ce saint homme, doué d'un discernement exquis, connut aussitôt le mérite de l'abbé Bossuet ; il fut frappé de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'innocence de ses mœurs, de sa simplicité, si on ose le dire, ou plutôt de sa candeur, de sa droiture, de son désintéressement, de sa modestie, qui était peinte sur son visage avec toutes ses vertus si chères et si estimées de M. Vincent, qu'il possédait lui-même au souverain degré et dont il faisait le fondement de la vie et de la piété de ses prêtres. Il voulut donc s'attacher Bossuet comme un homme ferme et solide dans le bien, digne de son estime et de sa protection.... Il commença par l'associer à la compagnie des ecclésiastiques.., connus sous le nom de *Messieurs de la Conférence* des mardis ; » puis, il sut faire usage « du nouvel ouvrier évangélique, dressé par ses soins et sous ses yeux (1) ». Quel magnifique spectacle, — le plus beau de tout le XVIIe siècle, — que cette formation de la grande âme de Bossuet par la belle âme de Vincent de Paul ! La sainteté du maître dirigeait vers le ciel le génie de l'élève, et tous deux se présentent devant la postérité en se donnant la main, dans le double rayonnement d'une gloire à la fois humaine et surnaturelle.

Comment se fait-il que M. Rébelliau n'ait pas compris que, pour un prêtre comme Bossuet, le plus bel honneur de sa vie, c'est l'amitié de saint Vincent de Paul, le plus grand des Français, parce qu'il en est le meilleur? C'est grâce à sa « liaison intime avec M. Vincent », que Bossuet vit se former son âme sacerdotale, dont le premier cri fut ce magnifique serment du doctorat, qu'il répétait devant son secrétaire à 51 ans d'intervalle, au mois d'août 1703, à Versailles, et par lequel il « dévouait sa tête à la mort pour Jésus-Christ et tout son être à la vérité... O souveraine Vérité, conçue dans le sein du Père,... nous nous enchaînons tout entiers à vous ; nous vous consacrons tout ce qui respire en nous ! »

Voilà le prêtre qui parle « et le plus grand des prêtres », dit Paul Janet. M. Rébelliau s'est privé du plaisir d'entrer et de

(1) Le Dieu, *Mémoires*, pp. 28, 29, 30, 31.

nous faire entrer avec lui dans cette âme éminemment sacerdotale. Il ne pourra plus désormais la comprendre telle qu'elle fut, et c'est l'irréparable lacune d'une étude qui, quelques mérites qu'elle ait d'ailleurs, ne pénètre pas jusqu'au cœur du sujet, jusqu'au fond intime de son héros.

Cette lacune, du reste, amène bien des inexactitudes.

Ainsi d'abord, si M. Rébelliau caractérise très heureusement la dominante de l'esprit de Bossuet, « un mélange de mysticisme et de sens pratique, non pas enchaînés illogiquement l'un à l'autre, mais dérivant, au contraire, l'un de l'autre », p. 15, il se trompe, quand il affirme, p. 17, que « parmi les docteurs scolastiques (Bossuet) ne paraît guère fréquenter que saint Bernard. En quoi, sans doute, il suit la pente qui, au XVIIe siècle, porte la France ecclésiastique comme la France littéraire à dédaigner le moyen âge ; mais le contact qu'il a déjà pris des protestants y est probablement aussi pour quelque chose. Il les entend vanter toujours la doctrine des premiers siècles ». — Outre que saint Bernard n'est pas un Père de ces « premiers siècles » et qu'il ne représente pas mieux leur « doctrine » que les autres « docteurs scolastiques », la « France ecclésiastique » n'imitait pas la « France littéraire » et artistique dans son dédaigneux mépris pour le moyen âge. Elle en suivait, au contraire, avec le plus grand soin, les enseignements théologiques et religieux. Quant à Bossuet, s'il estimait saint Bernard comme « un des plus grands docteurs de l'Église après saint Augustin, son vrai disciple, et très attaché à ses principes », s'il « le lut et relut plusieurs fois pour combattre le Quiétisme » (1), nous savons par Le Dieu, p. 38-39, qu'il « prit saint Thomas pour son maître dans la scolastique ; il s'attacha de point en point à sa doctrine, et il se fit gloire toute sa vie de ne s'en être jamais écarté, parce qu'il en trouvait les principes plus suivis, plus sûrs et plus conformes à la doctrine constante de l'Église et de saint Augustin. C'est ce qu'on lui a ouï dire cent et cent fois, de sorte qu'il embrassa jusqu'à la prémotion physique de l'Ange de l'École,... qu'il estimait le plus attaché à la doctrine (de saint Augustin)

(1) *Mémoires* de Le Dieu, p. 57.

et son plus fidèle disciple ». On a vu, d'ailleurs, que Nicolas Cornet et le docteur Dussaussoy avaient formé Bossuet à la pure doctrine de saint Thomas, à laquelle il demeura fidèle jusqu'à la mort, en théologie comme en philosophie et en exégèse.

Si M. Rébelliau était plus au courant des coutumes ecclésiastiques, il aurait compris que la *Méditation sur la brièveté de la vie* fut écrite par le jeune étudiant de Navarre, en 1648, comme l'établit l'abbé Lebarq, au moment où Bossuet se préparait au sous-diaconat. — Ce n'était pas « un jeune homme de vingt-deux ans environ », p. 11, mais de vingt et un ans. — Le rapprochement, p. 12, entre le passage fameux où le jeune lévite compare « les contentements » de la vie à « des clous attachés dans quelque distance, sur une longue muraille : vous diriez que cela occupe bien de la place; amassez-les, il n'y en a pas pour emplir la main », et une page de Senancour, « le premier de nos pessimistes français du XIXe siècle », page rapportée par Sainte-Beuve (1) et où l'auteur dit qu'à 39 ans 1/2 « il cherche vainement une saison heureuse et qu'il ne trouve que deux semaines passables, une de distraction en 1790, une de résignation en 1797 », ce rapprochement semble aussi faux qu'irrespectueux; car les « distractions « de Senancour étaient d'un tout autre ordre que les « contentements » de Bossuet. Et puis, au lieu que l'un s'arrête à la mélancolie et à la désespérance, l'autre ne parle, comme Pascal, du « néant » de la vie humaine que pour s'élever aussitôt à l'éternité, « qui est le tout de l'homme ».

D'après M. Rébelliau, p. 81, Bossuet, précepteur du Dauphin, aurait eu à « recommencer » et à « compléter » son éducation classique. « Il avait peu connu les Grecs. » Aristote « ne lui était apparu que sous la figure sèche du maître logicien. Il lit Hérodote et Thucydide, et Platon, et Polybe, et Strabon; il lit Homère et Hésiode... Ce bon élève des Jésuites... fait connaissance avec Cicéron philosophe, avec César. — Il s'amuse avec... Térence... Dans ces années d'études de 1670 à 1681,

(1) *Chateaubriand et son groupe littéraire.*

il a découvert, parmi les historiens anciens, un homme admirable : Polybe », p. 107.

Parler ainsi, c'est oublier complètement une chose essentielle que dit Le Dieu, à savoir qu'à Navarre le jeune lévite « apprit le grec à fond ; il lut tous les anciens historiens grecs et latins (par conséquent Polybe et César, qu'il n'eut pas à découvrir plus tard de 1670 à 1681), les orateurs et les poètes, (Homère et Hésiode, aussi bien que Virgile et Térence, Cicéron et Démosthène). L'on a vu, par une longue expérience de toute sa vie, combien ses premières études avaient été sérieuses, s'étant toujours trouvé prêt à réciter les plus beaux endroits, non seulement des poètes, mais encore des orateurs et même des historiens, tant il les avait présents à la mémoire. Il ne cessait d'en inspirer le bon goût et d'en faire le caractère, comme s'il les eût lus tous les jours. On n'en finirait pas, si l'on s'arrêtait ici davantage au jugement qu'il faisait des historiens, des philosophes et, en un mot, de tous les anciens auteurs, dont il avait la mémoire aussi pleine et aussi vive que lorsqu'il était au collège de Navarre ». — Qu'à l'époque du préceptorat du Dauphin, il y ait eu un « renouveau de la culture classique de Bossuet », comme le dit M. Rébelliau, rien de plus exact, mais ce ne fut pas une « découverte » de « Cicéron philosophe », de « César » et de « Polybe » : ce fut une revue de « l'antiquité grecque et latine, qui *repassa* sous ses yeux, dit l'abbé Le Dieu (*Mém.*, p. 142) : poètes, orateurs, philosophes et historiens ». Une preuve péremptoire que Bossuet connaissait à fond ses classiques avant 1670, c'est qu'il les cite avec une profusion qu'on lui reproche à bon droit dans ses *Sermons* de Metz, 1652-59 : il invoque tour à tour, après la Bible et les Pères, « Pline le Jeune, Cicéron, Philostrate, Apollonius de Tyane, Lucien, Plutarque. Il sait ce que dit Cinéas, introduit dans le Sénat romain, lorsqu'il crut voir une assemblée de rois; qu'Eudamidas, mourant, légua à ses amis sa mère et ses enfants ; et que la reine des amazones souhaita d'avoir un fils d'Alexandre le Grand (1) ».

(1) Lanson, *Bossuet*, p. 70-71.

On a pu dire que le jeune orateur de Metz « dégorgeait » sa science et son érudition profane.

M. Rébelliau nous peint l'archidiacre de Sarrebourg, 1652, bientôt de Metz, 1654, « s'acquittant largement des devoirs religieux de sa fonction, directeur spirituel et supérieur de *communautés* », — alors qu'il n'a réellement été supérieur que de la communauté des Nouvelles catholiques, pour laquelle il composait en 1658 un *Règlement*, publié en 1672, — et « travaillant à établir à Metz des conférences pour le clergé et un séminaire, disputant avec les rabbins juifs et les protestants ». Mais M. Rébelliau se trompe en rapportant, p. 17, à l'année 1654, la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri* (et non pas Ferry). C'est en 1655 que parut cet ouvrage, qui contient en germe tout ce qu'écrira Bossuet contre les protestants.

Pourquoi ne rien dire, dans une histoire de l'éloquence du jeune orateur de Metz, de ses sermons prêchés à Dijon et à Paris en 1656-57? M. l'abbé Lebarq leur a pourtant consacré tout un paragraphe très important, § 3, *Interruption du séjour à Metz*, 1656 et 1657 (1), où il raconte le succès merveilleux qu'obtint l'archidiacre de Metz par son *Panégyrique* de saint Joseph (*Quæsivit sibi Deus*) et par celui de saint Paul à l'hôpital général de Paris, 30 juin 1657.

Tout le monde sait que la « chute de Fouquet » est de 1661, et non pas de 1663-64, comme une faute typographique le fait dire à M. Rébelliau, p. 42.

Depuis l'excellent livre de M. Lacour-Gayet, maître de conférences à la Sorbonne, sur l'*Éducation politique de Louis XIV*, 1898, on ne peut plus soutenir que « Louis XIV avait peu appris et probablement en avait plus d'une fois souffert », p. 79. Cette opinion était bien celle de Madame, la mère du Régent, de Spanheim, de Saint-Simon, de Louis XIV lui-même, qui, sur la foi des flatteurs, croyait avoir été mal élevé et ne devoir rien qu'à lui-même. — Mais elle a été péremptoirement réfutée par M. de Laborde, dans son *Palais Mazarin* (1846), et par M. Lacour-Gayet, qui établit, preuves en mains, que Louis XIV reçut cette culture générale qui faisait

(1) *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 1888, p. 146-157.

« l'honnête homme » au XVIIe siècle; que son éducation ne fut ni négligée, ni « livresque », et que de plus, Mazarin, par les séances des conseils auxquels il le faisait assister et par ses conversations particulières, « avait stylé son maître dans l'art de régner », comme disait le maréchal de Gramont (1).

M. Rébelliau n'aurait-il pas dû laisser aussi dans l'ombre le « document curieux », p. 55, que M. Rabbe croyait avoir découvert et publié pour la première fois, dans la *Revue historique* de nov.-déc. 1899, alors que le P. Chérot vient de lui prouver fort spirituellement que ce document avait été, depuis dix ans, étudié dans les *Études*, par le P. Clair? M. Rébelliau, sans doute, voit dans cette société secrète un moyen de « combattre énergiquement les mauvaises mœurs et de soulager les pauvres ». Mais M. Rabbe dit que « tout le monde en avait peur, qu'on n'en parlait qu'à mots couverts et avec effroi » ; et, tout en résumant l'histoire des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, il essaie d'établir qu'il y avait là un « système d'intolérance et d'inquisition religieuse, merveilleusement organisé et secrètement appliqué dans la France entière ». Cet auteur a donc mérité le ridicule sous lequel l'a enseveli le P. Chérot, dans les *Études religieuses*, en lui montrant qu'il manque à la fois de science et de conscience. On n'a qu'à hausser les épaules, lorsqu'on songe que les inquisiteurs « de cette société secrète » s'appelaient le P. Suffren, le P. de Condren, saint Vincent de Paul, M. Olier, « l'abbé Bossuet, qui y faisait ses premières armes » et que M. Rabbe regrette « d'ajouter aux noms des persécuteurs de Molière, en 1664, où le futur évêque de Meaux fut un des agents les plus actifs de la Compagnie », p. 301.

Il eût été intéressant de voir un tableau qui manque au *Bossuet* de M. Rébelliau : le tableau des prédications de Bossuet à Paris et surtout celui de ses stations de Carême et d'Avent.

M. Rébelliau, parlant « du succès de Bossuet prédicateur », estime « qu'on lui préféra non seulement — cela est sûr —

(1) Voir le P. Chérot, dans les *Études* du 5 novembre 1899 : *Bulletin d'histoire*.

Bourdaloue, mais encore — cela est probable — au commencement Mascaron, Le Boux et Fromentières, à la fin Massillon, le P. Maure ou le P. Séraphin. Pourquoi?... Parce qu'il ne faisait pas assez de portraits dans le goût du jour ». — Cette opinion n'est pas nouvelle, puisque le cardinal de Bausset (1), l'abbé Hurel et M. Brunetière l'ont soutenue plus ou moins explicitement; mais elle n'en est pas plus soutenable. Il suffit, pour en faire justice, de rappeler les textes admiratifs, accumulés par l'abbé Lebarq dans son *Histoire critique de la prédication de Bossuet*. On y voit qu'à seize ans Bossuet passait à Navarre pour une merveille d'éloquence; qu'à vingt et un et vingt-deux ans, ses sermons à la Confrérie du Rosaire faisaient assez d'impression pour qu'on en consignât le souvenir dans les registres du collège; qu'à Metz, juifs et protestants se pressaient pour l'entendre; que dès 1657, très probablement, il était nommé prédicateur ordinaire du Roi (2); et qu'à partir de ce moment jusqu'en 1670 la *Gazette de France* et la *Muze historique* de Loret ne cessent de célébrer les mérites du jeune archidiacre de Metz, « orateur, s'il en fût un », « dont chacun est admirateur » et qui « prêche plus qu'humainement »,

> Puisque enfin c'est son élément
> De discourir divinement.

Qu'on nous montre donc de pareils éloges accordés à Mascaron, à Le Boux, à Fromentières, ou même à Bourdaloue, qui, d'ailleurs, ne commença à prêcher qu'en 1670, quand Bossuet se taisait, et que Louis XIV n'appela pour prêcher aucune des grandes Oraisons funèbres du temps, ni celle de la Reine, ni celle de la Princesse Palatine, ni celle de Michel Le Tellier, ni celle du grand Condé.

Est-ce que jamais Mascaron, Le Boux, Fromentières, furent chargés comme Bossuet, en février 1669, de défendre le privilège du *Committimus* appartenant à l'Université et à la Fa-

(1) Il dit que « les contemporains de Bossuet parlèrent à peine de lui comme orateur et jamais comme prédicateur ».

(2) Mgr Bédacier lui donne ce titre dans un document officiel du 28 février 1658.

culté de Théologie ? « L'abbé Bossuet, si connu du roi, dit Le Dieu, p. 121, et qui faisait tant d'honneur au corps de la Faculté, fut mis à la tête de la députation et porta la parole. Son discours en français, prononcé dans le Louvre avec sa grâce ordinaire, en présence de toute la cour, lui attira beaucoup d'applaudissements... Le prince de Condé l'embrassa de joie devant tout le monde. M. de Turenne le vint aussi féliciter, lui et les députés, de ce que la Faculté parlait si bien. M. Le Tellier, ses autres amis et tous les courtisans s'empressaient à lui faire compliment. Il fut parlé de ce discours autant qu'on eût jamais fait d'aucun de ses sermons : et la réputation en est encore vivante dans la Faculté, dont les anciens racontent tous les jours ce succès merveilleux. »

Est-ce qu'on a jamais taxé « d'incomparable » l'éloquence de Mascaron, de Le Boux, de Fromentières, de Bourdaloue, comme celle de Bossuet? Est-ce que ces orateurs, qu'on prétend avoir été préférés à Bossuet, ont vu le Roi faire écrire à leur père, après un premier Carême à la Cour, les choisir pour évêques et pour précepteurs du Dauphin, à cause de leur seule éloquence?

Le Clergé de France, se sentant honoré par Bossuet, « résolut, dit Le Dieu, p. 132, d'assister en corps à la cérémonie de son sacre ? » « Elle se fit dans l'église des Pères Cordeliers de Pontoise, le 21 septembre, fête de saint Matthieu, 1670, avec toute la solennité des anciens sacres, et comme en plein Concile, l'abbé de Fromentières depuis évêque d'Aire, faisant la prédication. » L'année suivante, l'Académie française ouvrait ses rangs au grand orateur, et Charpentier le félicitait « d'avoir remporté les applaudissements de la France entière par ses célèbres prédications ».

Écoutez, entre autres témoignages, celui du jeune poète de la Monnaye, de Dijon, qui s'applaudit d'entendre en Bossuet, son illustre compatriote, saint Paul et saint Augustin tout ensemble :

> Mais ce que ne put voir ce miracle d'Afrique,
> Grâces à Bossuet, aujourd'hui je le vois.
> Sa bouche, qui ravit le plus grand de nos rois,
> Est celle par où Paul à la France s'explique.

Oui, Paul en Bossuet nous est venu des cieux ;
Je le connais au feu qui brille dans ses yeux,
A cet éclat de zèle, à cette voix qui tonne.
Mais le comble, après tout, de mon heureux destin,
C'est de voir tout ensemble, en la même personne,
L'éloquence de Paul et le rang d'Augustin.

Écrivit-on jamais pareille chose de Fromentières, de Le Boux, de Bourdaloue lui-même?

Et ce n'est pas seulement la Monnaye qui célèbre ainsi son compatriote, c'est le professeur Maury qui chante en vers latins « son onction et ses éclats de foudre devant le roi :

Seu coram blandus, fulmineusque tonas,

comme aussi « les merveilles de génie qu'il a entendues et les merveilles de mœurs qu'il a vues :

Ingenii audivi, morum miracula vidi ».

C'est Pellisson, encore calviniste, qui s'écrie en latin : « O Bossuet, toi qu'affectionne Louis, toi que révèrent les princes, si ton esprit plein de Dieu, si ton éloquence éminente ne t'avaient rendu plus célèbre que tous les autres contemporains, tu ne porterais pas sur ton front la mitre sacrée. » C'est Santeul, Léon Bacoüe, Tavernier, Belleville, La Faye, etc., qui glorifient la sublimité, la véhémence, l'onction de l'orateur qu'était Bossuet.

Nous savons par le médecin Rochard que la vaste et splendide cathédrale de Meaux (1) « était entièrement pleine, toutes les fois que ce prélat prêchait ». Après l'avoir entendu déclarer en 1687 qu'il réserve à son troupeau « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint », il est au moins étrange de le comparer au P. Maure, au P. Séraphin, dont la Cour, d'ailleurs, fut bientôt dégoûtée, et à Massillon, qui ne commença à prêcher qu'en 1699, alors que Bossuet avait soixante-douze ans. On ne lui « préférait » personne : on écoutait les orateurs de l'époque, sauf à trouver, comme

(1) Voir *Bossuet et M. Brunetière*, dans *Autour de Bossuet*, I, pp. 438 et suiv.

Fénelon et La Bruyère, qu'ils abusaient du droit de faire des portraits et que la prédication devait être avant tout « évangélique », comme l'avait toujours été celle de Bossuet.

Cela est si vrai que le P. de La Rue disait, le 23 juillet 1704, après avoir loué le fruit des prédications du doyen de Metz, plus grand encore que leur éclat : « M. Bossuet excella dans toutes les parties de l'orateur : il fut sublime dans l'éloge, touchant dans la morale, solide et précis dans l'instruction, insinuant dans la persuasion, juste et noble partout dans l'expression. » Le 2 août, à l'Académie, l'abbé de Polignac disait que Bossuet « parut dans la chaire de l'Évangile comme un Chrysostome ». L'abbé de Clérembault le félicita de « ses succès si grands qu'en peu de temps il avait obscurci la plupart de ses égaux ». « M. Bossuet a été le premier prédicateur de son temps », pouvait écrire Joly, l'auteur d'une *Histoire de la prédication* en 1767, infligeant ainsi un démenti à tous ceux qui devaient prétendre que le XVIIe siècle n'avait pas reconnu en Bossuet un prédicateur « hors de pair ».

M. Rébelliau n'est-il pas trop absolu dans son affirmation, lorsqu'il dit de Bossuet, devenu précepteur du Dauphin en 1670, que « laissant de côté sermons, oraisons funèbres, théologie dogmatique, controverse, il se consacra sans réserve, dix années durant, à cette œuvre de faire un roi de France », où, comme l'écrivait alors un ministre de Louis XIV, « toute la chrétienté avait intérêt »? — Si Bossuet ne prêcha que trois fois de 1670 à 1680, s'il écrivait en 1672 (9 septembre) au maréchal de Bellefonds : « Je ne parle point ici; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux », il renonça si peu à la « théologie dogmatique » et à la controverse » que c'est en 1671 qu'il publia l'*Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse*, composée « dès 1668 », peut-être dès 1665, non pas « en vue de l'instruction de Turenne, de Dangeau et du marquis de Lorges », p. 60-61, mais « pour l'abbé de Dangeau, dit formellement l'abbé Le Dieu, p. 152, et de-

puis communiquée au vicomte de Turenne ». Ce « livre d'or », comme l'appelaient M[gr] de Furstemberg et Leibniz, occupa M. de Condom pendant dix années; car il fallut le traduire en plusieurs langues et obtenir l'approbation solennelle des cardinaux et du Pape. Ce fut l'une des affaires les plus importantes de la vie de Bossuet, et l'abbé Le Dieu ne consacre pas moins de douze pages, 152-164, de ses *Mémoires*, à raconter l'histoire de « ce petit livre très célèbre », des raisons qui poussèrent M. de Condom à le publier, du succès et des conversions qu'il obtint, des versions qui en furent faites et de l'éclatant hommage que lui rendit, après le Pape, l'Assemblée de 1682. « On ne saurait dire, ajoute Le Dieu, combien de personnes de toute condition, éclairées par cette simple exposition de la doctrine catholique, sont venues de tout le royaume se faire instruire par l'auteur, à la réputation de son livre. *Combien le roi lui en a envoyées*, des plus illustres par leur naissance, qui ont trouvé en lui la bonne foi et la probité que son livre leur promettait! Combien les évêques même des provinces les plus éloignées lui ont adressé de familles entières, qui s'en sont retournées consolées autant par l'efficace et par la douceur de sa parole que par l'onction de sa piété! Des ministres même, célèbres par leur esprit et par leur érudition, gagnés par la simplicité et par la candeur avec laquelle la vérité leur est ainsi proposée, toute nue, sont venus de Languedoc, de Dauphiné et de Poitou, achever de se convaincre par ses discours et faire ensuite entre ses mains leur réconciliation. » L'abbé Le Dieu termine ce récit en donnant comme occupation de l'évêque de Condom à la cour « l'instruction des nouveaux catholiques, avec son travail ordinaire pour Monseigneur le Dauphin » : preuve évidente qu'il ne se consacra pas « sans réserve » à ce dernier travail.

De même que M. Rébelliau ne dit rien du séjour et des travaux de Bossuet à Saint-Thomas du Louvre, depuis 1659 jusqu'à 1670 (1), de même il est muet sur le *Petit Concile*, qui, pendant le préceptorat du Dauphin, réunit autour de M. de Condom, à Paris, à Saint-Germain, à Versailles, dans l'Al-

(1) Voir ma thèse *Bossuet et les saints Pères*, pp. 32-52.

lée des Philosophes, des hommes éminents, Pères laïques, Pères ecclésiastiques, rabbins ou orientalistes, Fleury, Huet, Renaudot, Pellisson, La Bruyère, Caton de Court, le comte de Troisville, le maréchal de Bellefonds, d'Herbelot, Thoynard, les deux frères Weil, etc., qui s'occupaient à bien comprendre et à bien commenter les Livres saints. « Tous les amis du prélat, dit Le Dieu dans une *Lettre* du 5 mai 1696, lui avaient décerné le nom de *Père grec.* » — Sans doute, il est très méritoire de raconter, mieux que personne ne l'a fait avant M. Rébelliau, les relations de Bossuet avec des physiciens et des naturalistes comme Guichard, Duverney, Rœmer, David Blondel; avec des érudits comme Lenain de Tillemont, Mabillon, Ruinart, Montfaucon, Doujat, Cordemoy, Thoynard, d'Herbelot; avec les habitués de « l'Académie Lamoignon », Charles Patin, Tavernier, Du Cange; avec les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, Martène, Claude Devert, Michel Germain. Mais comme la Bible fut toujours la grande préoccupation de Bossuet, les réunions du Petit Concile eurent toujours à ses yeux plus d'intérêt et de charme que toutes ses autres relations.

M. Rébelliau dit du grand Dauphin, p. 76, « qu'admis aux conseils d'État, il n'allait jamais à ceux de finance ni de « dépêches », — c'est-à-dire d'affaires étrangères ». — Non, le conseil des « dépêches » n'était pas celui des « affaires étrangères », auquel le Dauphin assistait, « au moins dans les circonstances importantes », comme en 1700 : c'était un conseil où l'on s'occupait des « dépêches » des intendants et de l'administration intérieure.

Ce n'est pas en 1698, comme le dit M. Rébelliau, p. 177, que Bossuet « soutient une longue correspondance... avec l'intendant Lamoignon de Basville et les évêques du midi de la France », au sujet des protestants qu'il ne veut pas forcer à aller à la messe. — C'est en 1700 et 1701, comme en font foi toutes les Lettres échangées à ce propos entre Bossuet et ses correspondants du Midi.

M. Rébelliau se trompe encore, quand il dit de Bossuet, p. 177 : « En 1699, il reprend, à la prière de Leibniz, la négociation, à laquelle il s'était déjà mêlé de 1691 à 1693, d'une

rentrée des Luthériens dans l'Église romaine et il la poursuit deux années. »

D'abord, cette négociation, avait duré de 1691 à 1694-95, ainsi que l'établissent des *Lettres* de Leibniz à Mme Brinon et de celle-ci à Bossuet. — Puis, ce n'est pas en 1699, mais le 9 janvier 1700, qu'il « reprend ses projets de réunion, « à la prière de Leibniz », sans doute, mais plutôt sur les instances du duc de Brunswick. — Enfin, il ne « poursuit » pas cette négociation avec Leibniz pendant « deux années », mais pendant dix-neuf mois seulement, de janvier 1700 au mois d'août 1701. Il reprend la question en 1702, à la demande du Pape Clément XI.

D'après M. Rébelliau, p. 177, ce serait après l'Assemblée du clergé de 1700 que Bossuet aurait « réfuté et dénoncé à Rome les concessions du cardinal Sfondrata sur le péché originel et le salut des enfants morts sans baptême ». — Or, c'est le 23 février 1697, que Bossuet avait écrit au Pape la Lettre en latin par laquelle les archevêques de Paris et de Reims, les évêques d'Arras, d'Amiens et de Meaux, dénonçaient le livre du cardinal Sfondrate : *Nodus prædestinationis dissolutus.*

« De 1700 à 1704, dit M. Rébelliau, p. 178, tout le temps, Bossuet est occupé des Jansénistes et de Richard Simon. » — C'est oublier ce que M. Rébelliau lui-même vient de dire : la négociation avec Leibniz pour la réunion des Luthériens en 1700 et 1701. C'est oublier encore la *Première* et la *Seconde Instruction pastorale sur les promesses de l'Église,* publiées en 1700 et 1701 pour ramener les Protestants. C'est oublier aussi le *De Excidio Babylonis,* composé en 1701-1702 contre une thèse des Protestants de Bâle, Iselin et Verensfels. C'est oublier enfin l'*Explication de la prophétie sur l'Enfantement de la Sainte Vierge et du Psaume XXI,* « dictée » par Bossuet « de son lit » contre les Sociniens et publiée avec trois Lettres contre Grotius en 1704.

Ne sont-ce pas encore des lacunes regrettables, dans le *Bossuet* de M. Rébelliau, que l'absence à peu près complète de détails sur la vie pastorale et épiscopale de M. de Meaux (1)? —

(1) Voir l'excellent livre *Bossuet à Meaux*, par M. Druon, docteur ès lettres. Paris, Lethielleux, 1900. In-12 de 264 pages.

Rien de sa prédication aux grandes fêtes, dans sa cathédrale; rien de ses sermons dans les missions; un mot seulement pour peindre l'évêque allant, l'Évangile en main, de paroisse en paroisse. — Rien ou presque rien du « ministère de Bossuet à l'égard des protestants », sur lequel Le Dieu, Rochard et l'abbé Lebarq insistent avec tant de raison. — Rien sur les rapports si édifiants de Bossuet avec son clergé, dans les synodes annuels, dans les visites pastorales (1), dans les missions. — Rien ou presque rien sur Bossuet, directeur de conscience, sur son rôle auprès des religieuses de Meaux et du diocèse, pour lesquelles il a tant parlé et tant écrit de chefs-d'œuvre.

La grande âme de l'évêque, du modèle des évêques, échappe ainsi à M. Rébelliau, qui n'avait pas mieux connu l'âme du prêtre, si zélé et si saint. Est-il donc étonnant que l'auteur de *Bossuet* en vienne à dire, p. 168, que le prélat « sentait plus vivement tous les jours à quel point la direction des événements lui échappait », et, p. 185, que « de tous les échecs et de toutes les déceptions que le mouvement des idées et les vicissitudes de l'histoire peuvent infliger à qui a le malheur de trop vivre, aucun ne lui était épargné? » — Eh quoi! est-ce un « échec », une « déception », que l'honneur qu'il eut en 1698 de voir le Roi le charger de rédiger une *Instruction* aux intendants et aux évêques, sur la tolérance envers les protestants, *Instruction* confirmée le 1er novembre 1700? Est-ce un « échec », une « déception » que le triomphe de Bossuet sur le Quiétisme en 1699? Est-ce un « échec », une « déception », que cette Assemblée de 1700, dont il fut l'âme et « l'oracle », disent les historiens, « le docteur, l'esprit et le conseil », dit Le Dieu, au point que l'archevêque de Reims, Le Tellier, l'appelait « Mon président » et qu'on le chargea du rapport sur le Quiétisme déjà condamné, du rapport sur les erreurs des Jansénistes et des Casuistes, qu'il fallait condamner? Est-ce un « échec », une « déception », que l'honneur que lui faisait Clément XI, en 1702, de lui demander un Mémoire sur cette réunion des Églises, qui avait été le rêve de toute la vie du

(1) Voir dans la *Revue Bossuet*, janvier et avril 1900, etc., les *Extraits des Procès-verbaux des visites pastorales faites par Bossuet.*

grand évêque? Est-ce un « échec », une « déception », que l'affaire du Cas de conscience, 1702-1703, où il fit se rétracter près de quarante docteurs et vit le Pape lui donner raison par le Bref contre le *Cas* et par celui que Sa Sainteté publia contre le livre *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce*, etc., « non seulement, dit Le Dieu, p. 82, à cause de la condamnation qu'il en contient, mais bien plus parce que la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce y est encore reconnue et canonisée, comme la doctrine même de l'Église romaine? C'est pourquoi il le nomma le *Bref de saint Augustin*, tant il était zélé pour ce grand docteur, et voilà les dernières pensées avec lesquelles il est mort ».

Si La Bruyère pouvait, en 1693, saluer en Bossuet un « Père de l'Église », ce titre lui était encore plus dû en 1699, en 1700, en 1703 et en 1704, où il avait, comme un nouvel Augustin, confondu les Quiétistes, les Casuistes, les Jansénistes, les Protestants, la critique de Richard Simon. Aussi l'abbé de Clérembault parlait-il, le 2 août 1704, en pleine Académie, des « illustres prédécesseurs (de Bossuet), les Pères de l'Église ». Saint-Simon, ordinairement si dur pour ses contemporains, enregistrait la mort de Bossuet comme la perte d'un homme « à jamais à regretter », en attendant qu'il lui consacrât une *Notice* des plus élogieuses, publiée récemment (1). « Dans le clergé, dit Le Dieu, p. 84, quelle considération! Il en était l'esprit et le conseil; et à la cour, personne n'y fut jamais ni plus estimé, ni plus respecté. »

Bossuet, quoi qu'en dise M. Rébelliau, n'avait jamais été plus grand qu'à la fin de sa belle carrière et dans cette mort, si édifiante, si résignée, si humble, si sainte, que l'abbé de Saint-André et l'abbé Le Dieu ont racontée avec des détails touchants, rappelés naguère par Mgr l'évêque d'Orléans aux applaudissements de la France entière (2).

Pourquoi M. Rébelliau n'a-t-il pas cru devoir retracer cette

(1) Prosper Faugère : *Écrits inédits de Saint-Simon* (6 vol.), II, 483-6.
(2) *Lettre Pastorale* sur Bossuet, publiée dans le *Correspondant*, mars 1899.

fin admirable et les regrets aussi unanimes que profonds qu'elle provoqua à la cour, à Paris, à Meaux, dans toute la France et à Rome même, où l'on fit publiquement son oraison funèbre? Il aurait compris alors comment M. Demogeot a pu écrire, dans son *Histoire de la littérature française*, p. 441, à propos de Bossuet : « Ce grand homme est, pour ainsi dire, l'âme du siècle de Louis XIV : il règne à côté du grand roi; il règne sur le roi lui-même par la double puissance de la doctrine et du génie. Athlète infatigable, on le retrouve partout et toujours victorieux : dans la chaire, où il triomphe; près du trône, dont il forme l'héritier; à la cour, dont il renverse saintement les favorites; au théâtre, qu'il condamne et proscrit; dans les assemblées du clergé, dont il dicte les résolutions; dans son diocèse, qu'il *nourrit de la parole de vie;* dans les plus humbles monastères de filles, dont il *élève* les esprits au niveau des *mystères* du christianisme, et qu'il édifie par de pieuses *méditations*. Il semble que l'époque tout entière soit pénétrée par sa pensée et que, pour bien connaître les principes du siècle, il suffise de comprendre Bossuet. »

II

« Comprendre Bossuet » n'est pas chose si facile qu'elle le paraît au premier abord. Il y faut une grande largeur de vues, de vastes connaissances, non seulement en histoire, politique et philosophie, mais encore en droit canon, théologie scolastique et positive, exégèse et controverse, sciences auxquelles la plupart des laïques sont étrangers (1); il y faut surtout le sens chrétien, l'esprit catholique : car si Bossuet n'est pas « l'Église catholique faite homme », ainsi que l'a dit M. Crouslé, on doit reconnaître que, le gallicanisme mis à part, il n'y a point de représentant plus complet et plus autorisé du catholicisme français au XVIIe siècle.

Eh bien, ce n'est pas faire injure à M. Rébelliau que de dire

(1) L'auteur de ces lignes est bien loin de la prétention de connaître toutes ces sciences; mais il a qui consulter aux Facultés catholiques de Lyon.

qu'il lui manque la science ecclésiastique nécessaire pour parler avec compétence d'un grand nombre d'ouvrages de Bossuet et qu'il n'est pas suffisamment catholique avec l'Église et le Pape pour apprécier à leur juste valeur certains points délicats de la doctrine de M. de Meaux.

S'il semblait y avoir là quelque sévérité de critique, nous nous abriterions derrière l'autorité de M. Brunetière, dans le *Bulletin bibliographique* de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1900. Il y rend, d'ailleurs, un juste hommage au mérite du nouveau portrait de Bossuet et lui applique ce mot du maître : « C'est l'œuvre d'un art consommé que de réduire en petit tout un grand ouvrage. » Mais il ajoute, avec toute l'autorité de sa compétence en pareil sujet : « M. A. Rébelliau ne s'étonnera pas que nous ne souscrivions pas à tous ses jugements, et, aussi bien, si quelque chose était un peu, non pas sacrifié, mais traité trop sommairement et trop en raccourci dans son *Bossuet*, ce serait l'appréciation motivée des œuvres. »

A ce propos, on ne trouvera pas mauvais que je me défende contre les critiques de la *Revue Bossuet*, 25 octobre 1900, p. 254, à l'adresse de la brochure que je réédite ici, *Le dernier historien de Bossuet* : « Le critique, disait-elle, en parlant de moi, semble avoir oublié les conditions de la publication : dans un volume de 200 pages sans notes (le *Bossuet* de M. Rébelliau), il est impossible de faire entrer tout ce que M. Delmont aurait voulu y voir, si l'on veut en même temps faire œuvre d'art ». — Est-ce que M. Brunetière aurait « oublié les conditions » de « l'œuvre d'art », quand il se plaint, comme moi, que M. Rébelliau ait « traité trop sommairement et trop en raccourci » « l'appréciation motivée des œuvres » de Bossuet? Dans une « œuvre d'art » vraiment digne de ce nom, l'auteur « abrège tout, parce qu'il voit tout », ainsi que Bossuet l'a fait si souvent, aussi bien que Tacite.

M. Levesque, que ses délicates fonctions de théologien et de bibliothécaire à Saint-Sulpice, ne semblaient pas prédisposer à se faire l'avocat d'une « œuvre d'art » contre M. Brunetière et moi, continue en ces termes : « Il ne s'agissait pas de composer une vie complète de Bossuet avec une étude de

toutes les productions de son génie (où donc a-t-on vu que M. Brunetière et moi ayons demandé à M. Rébelliau de refaire en 200 pages in-12 l'*Histoire de Bossuet* du cardinal de Bausset?); mais de « *tracer un portrait* où les traits de sa physionomie fussent bien mis en lumière ». Voilà précisément ce que nous demandions, comme tout le monde, à M. Rébelliau, et ce que M. Rébelliau ne nous a pas donné, n'en déplaise à M. Levesque. « La première condition » de cette « œuvre d'art » qui s'appelle « un portrait », c'est d'être ressemblant; or, le Bossuet de M. Rébelliau n'est pas le Bossuet de l'histoire, et M. Levesque veut bien avouer que « notamment le prêtre et l'évêque, que fut éminemment Bossuet, ne ressortent pas assez ». Qu'est-ce donc qu' « un portrait » où le trait essentiel, distinctif, « éminent », du personnage à représenter reste à peu près complètement dans l'ombre?

D'aucuns trouveraient que c'est une « œuvre d'art » manquée. Je me suis contenté de dire qu'elle présentait des défauts et des lacunes, niées d'abord par la *Revue Bossuet*, 25 janvier 1900, et reconnues plus tard, d'assez mauvaise grâce.

Les lacunes à propos des œuvres de Bossuet sont plus nombreuses et plus regrettables que celles qu'on a vues à propos de la vie de l'illustre prélat.

Ainsi d'abord, les *écrits latins* de Bossuet forment presque un tiers de ses *Œuvres complètes*, et Nisard, Sainte-Beuve ont insisté avec raison sur l'art avec lequel Bossuet écrivait le latin, sur le « latinisme » sensible de son style, dont il constitue un « caractère constant », « fondamental », et auquel il donne « la saveur, la verdeur » d'un « français neuf, plein, substantiel, dans le sens de la racine, et original ». — Or, M. Rébelliau ne dit qu'un mot de la *Lettre à Innocent XI* et « des mémoires en beau latin » composés pour la querelle du Quiétisme, *Quietismus redivivus*, la Résurrection du Quiétisme, *Mystici in tuto*, comme qui dirait : « Ne touchons pas aux mystiques », p. 163 : traduction fort large, pour ne pas dire fort inexacte. En effet, on pouvait craindre à Rome que la condamnation des *Maximes des saints* de Fénelon n'atteignît des mystiques en renom dans l'Église, sainte Thérèse, saint

François de Sales, saint Jean de la Croix, Gerson : Bossuet montre qu'ils sont en sûreté, *Mystici in tuto*, à l'abri de toute suspicion, et que c'est Fénelon qui les attaque ouvertement, *eos palam oppugnat*, qui les tire à lui malgré eux, *in suas partes invitos trahit*. Il n'y a là rien qui ressemble au : « Ne touchons pas aux mystiques ». M. Rébelliau ne dit rien du *Schola in tuto*, *l'École en sûreté*, qui est tout aussi remarquable.

Il ne fait que signaler la *Defensio Declarationis*, page 141-142, pour dire « qu'à ce labeur ingrat Bossuet s'évertua *dix* ans, peinant sur ces textes de droit canonique qui se plient à toutes les arguties de la chicane ». — Il commet ainsi une irrévérence vis-à-vis du droit canon, qui, d'ailleurs, n'était guère en cause dans une question théologique et historique comme celle du gallicanisme, et on peut s'étonner à bon droit qu'un théologien comme M. Levesque dise simplement de ce passage et de beaucoup d'autres plus importants, qu'on va voir signalés et relevés par nous : « Au point de vue théologique, on pourrait désirer en certains endroits plus de justesse et de précision ». Il fallait dire « d'orthodoxie et de sens catholique » : nous l'avons déjà prouvé et nous le prouverons, hélas! surabondamment. — De plus, M. Rébelliau a tort de dire que « Bossuet s'évertua dix ans » à composer la *Défense de la Déclaration*, de 1682 à 1693, où il rédigea un projet de rétractation. Dans cet intervalle, Bossuet publia la *Conférence avec M. Claude*, l'*Histoire des Variations*, les *Six Avertissements aux Protestants*, la *Défense de l'histoire des Variations*, le *Catéchisme de Meaux*, l'*Explication de l'Apocalypse*, et les *Commentaires* sur l'Écriture, qui l'occupèrent bien plus que la *Défense de la Déclaration*. Il n'y consacra qu'une partie des deux années, 1683-1685. Il y revint plus tard en 1695-96, et enfin une troisième fois en 1700-1702. Où sont les dix ans dont parle M. Rébelliau? D'ailleurs, Bossuet, en 1700-1702, modifia complètement l'ancienne rédaction, puisque l'abbé Lequeux, au dire du cardinal de Bausset, « a trouvé l'ouvrage presque entièrement corrigé suivant le nouveau projet ». Quel était ce nouveau projet? « Il contenait peut-être, dit le comte de Maistre, les variations et les repen-

tirs du grand homme. » De tout cela, M. Rébelliau ne dit absolument rien, comme il ne dit rien des *Commentaires* latins de Bossuet sur l'Écriture Sainte : *Commentaires sur les Psaumes*, parus en 1691, avec une *Dissertation* préliminaire de toute beauté, le chef-d'œuvre de la critique au XVIIe siècle, d'après le P. Longhaye; *Commentaires sur les Cantiques* de l'Ancien et du Nouveau Testament, 1691; *Supplément aux Psaumes*, *Supplenda in Psalmos*, 1693; *Commentaires* sur les livres de Salomon : les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, à propos duquel Bossuet a écrit des choses délicieuses et sublimes, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, 1693; le *De Excidio Babylonis*, 1701-1702; l'*Explication de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge et du Psaume* XXI, 1704. Ainsi sont passés sous silence presque tous les travaux de Bossuet sur cette Écriture Sainte, qu'il voulait commenter tout entière, comme en fait foi le privilège qui lui fut accordé en 1689 : *Notas in universam Sacram Scripturam*, et dont il disait à son clergé de Meaux que « son vœu suprême était de vieillir et de mourir sur ces livres : *In his senescere, in his immori summa votorum est* ». Ce vœu fut réalisé, puisque l'abbé de Saint-André nous dit de Bossuet mourant : « Il continuait tous les jours la lecture de l'Écriture Sainte; je lui ai lu jusqu'à cent fois un même chapitre, tant il y trouvait de consolation... Surtout la prière du Seigneur avant la Cène, en saint Jean, chapitre XVII, animait beaucoup sa piété. » Et quand vint le dernier jour, ou plutôt la dernière nuit, le 12 avril 1704, à 4 heures du matin : « Je lui lus distinctement quelques passages de l'Écriture, rapportés dans le rituel de Paris et qui sont très propres à l'état où il se trouvait, et un peu avant quatre heures et demie, il poussa deux ou trois soupirs assez légers, avec lesquels il rendit sa sainte âme à Dieu, sans agonie et sans aucune convulsion. » — Grande âme de Bossuet, nourrie de la Bible, saintement passionnée pour la Bible et quittant la terre aux accents de la Bible, vous connaît-on et vous a-t-on fait connaître, quand on ne dit pas un mot de vos travaux sur la Bible, qui ont été les plus chers de votre vie sacerdotale et épiscopale?

Une autre lacune presque aussi regrettable dans le *Bossuet*

de M. Rébelliau, c'est celle qui concerne les *Lettres* de Bossuet, *Lettres de direction* et *Lettres diverses*. Sans doute, M. Rébelliau les connaît; il les cite même parfois fort à propos. Mais il fallait une étude d'ensemble sur ces *Lettres*, qui forment cinq gros volumes de l'édition Lachat, XXVI-XXX, et qui, si elles ne nous donnent pas autre chose que ce qui est dans le reste des Œuvres de Bossuet, « un style plein, serré, illuminé d'images saisissantes, imprégné d'émotion ardente ou tendre, et par-dessus tout juste et naturel jusque dans le sublime » (1), sont « une révélation en un sens la plus précieuse de toutes », parce qu'elles nous confirment dans la conviction de « la parfaite unité et de l'absolue sincérité de l'œuvre, comme le dit très bien M. Lanson, et de la vie de Bossuet... Toutes les accusations qu'on a portées contre lui et qu'une étude approfondie des autres œuvres parviendrait à détruire, tombent plus facilement à la lecture des *Lettres*. » — En effet, « il n'y a pas trace d'une idée personnelle; il n'y a pas un mot qui n'ait en vue le service de Dieu et l'utilité du prochain ». On y voit que Bossuet n'était ni complaisant ni flatteur pour le roi, ni dur ni âpre pour Fénelon. Toute sa *Correspondance* « est là pour témoigner quelle âme tendre c'était », quelle sympathie il éprouvait pour les faiblesses humaines, et avec quel bon sens suprême il réglait tout. La thèse de M. l'abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience*, sans parler de ce que j'ai écrit moi-même à ce sujet (2), pouvait au moins fournir à M. Rébelliau les indications nécessaires pour mettre en relief l'excellence d'une direction, qui n'était ni impérieuse, ni autoritaire, ni enveloppante, mais qui, par un libéralisme aussi rare que précieux, ne tendait qu'à se rendre inutile, en donnant à l'âme dirigée les moyens de se suffire à elle-même. Il y a là tout un côté de Bossuet trop peu connu et d'autant plus digne de l'être : pourquoi M. Rébelliau n'a-t-il pas voulu le mettre en lumière avec plus de soin qu'il ne l'a fait?

On permettra bien, je l'espère, à l'auteur de *Bossuet et les saints Pères* de regretter que M. Rébelliau ait si peu insisté sur

(1) Lanson, *Choix de Lettres du* XVII[e] *siècle*, p. 393.
(2) Voir *Autour de Bossuet*, I.

ce que Bossuet orateur, Bossuet exégète, Bossuet auteur ascétique, Bossuet historien, Bossuet philosophe et politique, Bossuet théologien et polémiste, a dû, pour le fond et la forme, soit aux Pères latins, Tertullien, saint Augustin et saint Bernard, soit aux Pères grecs, saint Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze. — N'en parler qu'à propos de l'éloquence de Bossuet, n'est-ce pas oublier toutes les œuvres de ce prélat qui ne sont pas oratoires et qui montrent jusqu'à l'évidence que, s'il était l'homme de la Bible, il était aussi l'homme de la tradition, la tradition faite homme, et « comme une encyclopédie de tous les Pères », ainsi que le lui écrivait le Père Campioni, en septembre 1698? C'est pour n'avoir pas compris suffisamment le caractère traditionnel et patrologique de la doctrine de Bossuet que M. Rébelliau n'a presque rien dit de la polémique du grand évêque contre l'abbé Ellies Dupin et sa *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Il a même dénaturé le sens de la polémique entre M. de Meaux et Richard Simon, à propos duquel le grand évêque commença en 1693 et laissa inachevée en 1704 la *Défense de la tradition et des saints Pères*, l'un de ses plus savants, de ses plus beaux, de ses plus remarquables chefs-d'œuvre, malheureusement aussi l'un des plus inconnus. Raison de plus, aux yeux d'un historien de Bossuet, pour analyser longuement les deux parties de cet ouvrage : la première où il se propose « de découvrir les erreurs expresses de Richard Simon sur les matières de la tradition et de l'Église, et le mépris qu'il a pour les Pères, avec les moyens indirects par lesquels, en affaiblissant la foi de la Trinité et de l'Incarnation, il met en honneur les ennemis de ces mystères »; la seconde, où sont expliquées « en particulier les erreurs qui regardent le péché originel et la grâce, parce que c'est à ces mystères que Simon s'est particulièrement attaché ».

« Des aperçus sublimes sur le plus redoutable des mystères de la foi, des envolées superbes vers les régions inaccessibles de l'infini, des clartés souveraines répandues de haut sur des matières obscures et profondes, et, avec cela, une langue précise et vigoureuse que, seul, Bossuet a su parler; une élo-

quence tantôt vive et entraînante, comme le chant du clairon qui sonne la charge, dans une lutte « où il y va de tout pour la religion », tantôt large et abondante, comme les eaux « d'un fleuve majestueux et bienfaisant »; une ironie toute cornélienne et à la Nicomède contre la malignité d'une critique téméraire et chicaneuse, et parfois une indignation à la Pascal contre « cet amas d'impiétés », cet « insolent libertinage », cette « indifférence des religions », qui sont la folie du siècle « et qui s'étalent dans les critiques de Richard Simon, enfin contre la prétention outrecuidante de « subtils grammairiens », qui croient que « tout consiste à savoir beaucoup de grec » : voilà ce que nous offre (1) cet ouvrage simple et profond, érudit et ingénieux, persuasif et puissant.

Si M. Rébelliau s'était bien pénétré de cette *Défense,* il ne parlerait pas, p. 180, de « la nécessité d'un divorce de la religion et de la science » qui « s'imposait » à Bossuet, dans une polémique où il faisait preuve plus que jamais et d'une « religion » et d'une « science » étroitement unies. Il ne ferait pas dire à Bossuet que « saint Augustin, sans hébreu, a tout vu et tout su; que l'étude de la Bible se réduit à la connaissance des saints Pères »; que la tradition tient lieu de tout, alors que Bossuet dit simplement avec l'Église catholique : « Pas de nouveautés en dehors de la Tradition. *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* Vous avez contre vous, non pas seulement saint Augustin, mais le consentement unanime des Pères : vous êtes nécessairement dans l'erreur. La tradition de l'Église et des saints Pères tient lieu de tout à ceux qui la savent, pour établir parfaitement le fond de la religion ». C'est là ce qui sépare des protestants, qui n'admettent d'autre autorité que celle de la Bible, les catholiques, qui reconnaissent deux sources de vérité, la Bible et la Tradition. Bossuet parle comme tous les vrais catholiques et il n'est, quoi qu'en dise M. Rébelliau, ni « le proscripteur ou l'étouffeur de toute histoire et de toute connaissance », ni le partisan « d'une réaction vers la tyrannie, pour le silence et les ténèbres (2) », pour l'histoire

(1) Voir *Bossuet et les Saints Pères*, p. 646-47.
(2) Page 181.

et l'exégèse « bâillonnées » (!!). Ces injures gratuites contre Bossuet et ses « draconiennes étroitesses » ne retombent-elles pas sur celui qui se les permet dans son protestantisme inconscient?

Même pour les parties de l'œuvre de Bossuet qu'analyse M. Rébelliau, il n'est pas un guide toujours sûr.

Ainsi, par exemple, il parle en termes excellents de l'éloquence de Bossuet, qui « a tout ou presque tout de l'orateur idéal » : « l'abondance », l'imagination du « poète » qui « vivifie » les choses, surtout « le besoin de se mettre et de se tenir en contact avec son public », et au lieu de la parole impérieuse d'un « pontife de l'ancienne loi », qu'on lui prête à tort, « une sorte de déférence prévenante et toute modeste pour les hommes qui l'écoutent » et auxquels « il parle en ami ». — Mais s'il était juste de faire ressortir les défauts du jeune orateur de Metz : « excès d'idées », « excès de dialectique », « excès de couleurs », ce que Chateaubriand appelle si bien » l'écume au mors du jeune coursier », il était nécessaire de remarquer qu'avec cette fougue de la jeunesse et ces inégalités d'un style parfois de mauvais goût, Bossuet avait déjà des qualités oratoires incomparables, un feu singulier, un élan merveilleux, l'onction d'un cœur inspiré par le zèle le plus ardent, « la première sève de l'enthousiasme créateur », une familiarité hardie, un pathétique ingénu, une verve soudaine aux brusques saillies, qui font qu'on se demande si jamais Bossuet fut plus merveilleusement orateur qu'à l'époque du *Panégyrique de saint Bernard*, 1653, et du *Panégyrique de saint Paul*, 1657. Il se surpassa, pourtant, dans ses Sermons de Paris, 1659-1670, mais sans qu'il faille dire, avec Gandar et M. Rébelliau qui le répète, que, sous l'influence de saint Vincent de Paul, Bossuet « mortifia » son éloquence et apprit « la simplicité, la charité ». — D'abord, dès 1654, il demandait au ciel « ces deux beaux ornements de l'éloquence chrétienne, la simplicité et la vérité ». — De plus, quand on examine de près le Carême des Minimes et celui des Carmélites, prêchés en 1660 et 1661, on ne remarque nullement que l'orateur ait « mortifié » sa parole. Les Sermons de 1660 sont « des improvisations sur le papier » ; ceux de 1661, « plus

méditės, étaient moins écrits », comme l'abbé Lebarq l'a définitivement établi. — Enfin, les Pères grecs, beaucoup plus que saint Vincent de Paul, mourant en 1659-1660, ont appris à Bossuet l'onction, la douceur familière et pénétrante, ainsi que le montre ma thèse, *Bossuet et les saints Pères*. C'est en préparant son Carême du Louvre de 1662, pour lequel il fait des *Sommaires* de tous ses discours précédents, que Bossuet renonce à l'étalage d'une vaine érudition, à l'appareil scolastique du raisonnement, aux expressions réalistes et crues, et arrive à la maturité, à la perfection de cet art oratoire, qu'il possédera pendant quarante ans.

Voilà ce qu'il fallait dire, en signalant l'évolution de cette éloquence admirable dans ses trois phases : didactique et théologique à Navarre et à Metz ; « philosophique et morale » à Paris ; « homilétique » à Meaux, où elle se transforme. M. Rébelliau ne parle même pas de cette transformation, qui a frappé les plus grands critiques, Sainte-Beuve et M. Brunetière entre autres.

Pourquoi encore ne pas caractériser plus explicitement l'éloquence de Bossuet, lorsqu'en 1662, elle paraît parvenue à son apogée? Pourquoi ne pas montrer qu'elle est avant tout *sacerdotale* et apostolique, puisque pour Bossuet « l'utilité des fidèles est la suprême loi de la chaire » (1) et qu'en prêchant il ne « fait pas son métier », comme le dit M. Rébelliau, p. 35, mais bien œuvre d'apôtre et de convertisseur; — profondément *biblique* pour le fond et la forme, le style, le tour, les couleurs, les images ; — éminemment *patrologique*, inspirée des Pères latins et grecs ; — essentiellement théologique et *dogmatique*, contrairement à ce qu'affirme M. Rébelliau, qui prétend que « Bossuet insiste peu sur le dogme », p. 38, alors que le grand orateur ne veut que d'une morale « fondée sur le mystère », ainsi que M. Rébelliau, mieux inspiré, l'a reconnu lui-même dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de M. Petit de Julleville : c'est même là ce qui distingue le plus Bossuet, non seulement de Massillon et de Fléchier, mais encore de Bourdaloue. A la fin

(1) *Troisième Sermon pour la Fête de la Conception*, 1669.

de sa vie, le grand orateur se plaignait qu'on ne prêchât pas assez le dogme. — M. Brunetière a supérieurement mis en relief le caractère *lyrique* de l'éloquence de Bossuet, avec ses élans, ses apostrophes, son mouvement et ses tours bibliques, si frappants qu'on dirait qu'il tient la lyre de David ou d'Isaïe et chante en prophète inspiré. — Un autre trait distinctif de cette éloquence, c'est son caractère *dramatique*, qui se manifeste par ces dialogues hardis et pressants que l'orateur engage avec l'ambitieux, le partisan de l'honneur du monde, le pécheur libertin, qu'il pousse, aussi bien que Pascal, dans leurs derniers retranchements. — Il faut noter encore la *sainte liberté* de la parole de Bossuet et les généreuses audaces de son zèle, respectueux, mais ferme envers le roi, comme envers les grands assis au pied de sa chaire. — Enfin, son éloquence est *pratique* et pénétrante comme les maximes du moraliste le plus clairvoyant, et c'est diminuer Bossuet que de réduire sa morale, ainsi que le fait M. Rébelliau, à trois ou quatre points principaux : l'ambition, l'orgueil, la volupté, l'amour des pauvres. Il y a bien cela; mais il y a beaucoup plus que cela dans la morale de Bossuet, qui prêche contre le libertinage d'esprit et de mœurs, « contre la haine des hommes pour la vérité », contre le « faux honneur du monde », contre « l'impénitence finale », contre « les rechutes », contre les hypocrites, les pharisiens, les joueurs, contre « les vaines excuses des pécheurs », et sur l'Église, sur la Justice, sur les souffrances, sur les « nécessités de la vie », sur « l'efficacité de la pénitence, l'ardeur de la pénitence, l'intégrité de la pénitence », sur la Mort, sur l'Enfer, sur le Jugement dernier, etc. Paul Janet, dans un excellent article consacré à *Bossuet moraliste*, a parfaitement montré l'ampleur et la pénétration d'une morale à qui rien n'échappe de ce qu'il faut savoir sur la vie, la mort, le cœur, les passions, la cour, l'homme, la femme et leur nature respective.

N'y a-t-il pas une exagération manifeste à dire que Bossuet « ne s'adresse jamais aux femmes que sur un ton de sévérité roide, où parfois la compassion perce, parfois quelque colère, plus souvent un peu de dédain?... Dans la même rigueur (que celle de Bourdaloue), il y a, en outre, chez Bossuet, un

écho passionné des malédictions du moyen âge contre l'éternelle ennemie ». — On ne voit pas du tout ce que le moyen âge peut avoir à faire avec des reproches que le XVIIe siècle, ou plutôt tous les temps, ont pu, peuvent et pourront encore, sans doute, adresser à la coquetterie des femmes, entrant dans la maison de Dieu « la tête levée, fendant la presse avec grand bruit et portant partout des regards hardis »; ou bien venant « dans un temple, mieux parées que le temple même, et comme l'idole qui y veut être adorée »; ou bien allant « avec leurs gorges et leurs épaules, étaler à l'impudicité la proie à laquelle elle aspire ». Toutefois, à côté de ces paroles sévères, il en est d'autres fort honorables pour les femmes de bien du XVIIe siècle. Bossuet ne disait-il pas en 1659, au Séminaire des Filles de la Providence, établi par les soins de Mme de Polaillon et de saint Vincent de Paul : « Des dames pieuses ont ouvert les yeux sur cette maison; elles ont entendu sur les pauvres; parce qu'elles connaissent leur dignité, elles se tiennent honorées de les servir; parce qu'elles sont chrétiennes, elles se croient obligées de les assister; parce qu'elles savent le poids des richesses mal employées, elles se déchargent entre leurs mains d'une partie de leur fardeau; et, en répandant les biens temporels, elles viennent recevoir en échange les grâces spirituelles. » Où sont donc les « malédictions du moyen âge contre l'éternelle ennemie? » On n'en trouve pas davantage « l'écho passionné » dans le *Sermon sur la femme adultère*, où Bossuet représente « Jésus, le chaste Jésus, qui, après s'être montré si sévère aux moindres regards immodestes, défend aujourd'hui publiquement une adultère publique,... (et) ne craint pas de faire revivre l'espérance abattue de la pécheresse et d'effacer, pour ainsi dire, de ses propres mains la honte qui couvrait justement sa face impudique ». Il n'y a point là d'anathème, ni de « dédain », ni de « colère », ni de « sévérité roide ». — Et que dire des choses admirables que Bossuet a laissé tomber de ses lèvres sur les mères et les « traits merveilleux que la nature a formés » dans leur cœur? Il faut lire à ce sujet ses *Sermons sur le Rosaire, sur la Compassion de la Vierge*. Il faut voir encore avec quel cœur Bossuet parle des

nouvelles catholiques de Metz et de Paris, de ses « chères sœurs » que « Jésus-Christ a miraculeusement délivrées des ténèbres de l'hérésie », de ces « nouveaux enfants de l'Église et ses plus chères délices », de ces « nouveaux arbres qu'elle a plantés » et de ces « nouveaux fruits qu'elle goûte ». — Il faut étudier surtout les *Sermons* de vêture et de profession, où le grand orateur entonne, en l'honneur des vierges chrétiennes, des hymnes d'un lyrisme si beau. Il est vrai que M. Rébelliau n'en parle pas, pas plus qu'il ne parle des *Panégyriques* de Bossuet : ils méritent, pourtant, une mention spéciale, parce qu'ils tranchent à la fois sur les *Oraisons funèbres* et les *Sermons*, quoiqu'ils se rapprochent bien plus de ces derniers et qu'ils soient avant tout une instruction morale à l'occasion ou même au détriment de l'éloge du saint, comme l'a fort bien montré l'ancien doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. de Tréverret, dans sa thèse : *Du panégyrique des saints au* XVIIe *siècle*.

M. Rébelliau n'est pas tenu d'être canoniste; mais pourquoi s'efforce-t-il, p. 127, de mettre en opposition « les *principes* du droit civil et les *prétentions* du droit ecclésiastique »? Est-ce que l'Église, société complète vivant sur la terre, n'a pas son « droit » et son code, aussi respectable que le code et le « droit civil »?

Quant aux ouvrages de controverse composés par Bossuet contre les protestants, M. Rébelliau les connaît beaucoup mieux, et il n'a eu qu'à résumer sa forte et belle thèse, *Bossuet historien du protestantisme*, pour parler excellemment de l'*Histoire des Variations* et des six *Avertissements aux protestants*. C'est la meilleure partie de son *Bossuet*, quoiqu'il la gâte par quelques traits choquants pour notre orthodoxie catholique. — Ainsi d'abord, il trouve que l'*Histoire des Variations* ne donne pas l'impression d'une histoire « désintéressée », que « l'auteur est partial » et qu'il ne « s'en cache point ». Mais fallait-il donc qu'un évêque catholique ne fût pas catholique, et M. Rébelliau n'oublie-t-il pas qu'il l'est en parlant ainsi? Fallait-il que, pour prouver aux protestants qu'ils sont dans l'erreur, parce que l'erreur est multiple comme leurs professions de foi, tandis que la vérité est une, comme

l'immuable *Credo* de l'Église romaine, Bossuet se fît le respectueux admirateur d'une hérésie qu'il veut détruire? — Ainsi encore, M. Rébelliau, p. 116, prétend que « l'aveu de la décadence de l'Église catholique et romaine, depuis le moyen âge jusqu'en 1518 (1), et de la nécessité d'une réforme n'empêche pas (Bossuet) de tonner contre ceux qui l'ont voulu faire ». Mais est-ce que, par hasard, Luther était le Pape ou un Concile pour réformer l'Église? Est-ce que Calvin, Zwingle, Œcolampade, Mélanchthon, avaient une autorité quelconque pour s'imposer aux catholiques? Hérétiques et révoltés, voilà tout ce qu'ils sont. — Il est au moins étrange de trouver que « Bossuet s'indigne (contre eux) avec une insistance qui nous semble aujourd'hui inintelligente », p. 115, et qu'il n'y porte point la méticulosité et surtout la placidité d'esprit, l'indulgence « nécessaires ». Bossuet « inintelligent », qui le croira? Et comment peut-on lui reprocher son « indignation » contenue contre les mœurs d'un Luther, contre la tyrannie de Calvin, après les révélations écrasantes du docteur Janssen, dans son *Histoire du peuple allemand et de la Réforme*, et après la thèse de M. Buisson sur *Castellion*, qui montre combien fut odieux le despotisme de Calvin? M. Petit de Julleville l'a flétri, dans son *Histoire de la littérature française*, avec une vigueur tout autre que celle que déploie Bossuet, plein d'égards pour ses adversaires.

M. Rébelliau, qui finissait sa thèse, *Bossuet historien du protestantisme*, en parlant « de la contribution involontaire » du grand évêque « à la transformation libérale du protestantisme et à l'évolution religieuse des temps modernes », répète, dans son *Bossuet*, la même injuste critique, quoiqu'on la lui ait maintes fois reprochée. Il dit, p. 153, que « la dialectique et l'érudition du prélat catholique avaient contribué grandement à faire prendre conscience à la Réforme de la fausseté de sa situation et à faire sortir de son sein les germes de libre pensée dont elle avait évité jusqu'alors de s'apercevoir » : comme si Calvin ne s'était pas aperçu de la libre pensée de

(1) M. Rébelliau a, sans doute, voulu dire 1517, date de la révolte de Luther et du commencement de la Réforme.

Michel Servet et d'autres indépendants, qui niaient la divinité du Christ et auxquels il avait déclaré une guerre à mort! Comme si le Socinianisme, qui comptait tant de partisans en Allemagne et en France, n'avait pas forcé la Réforme à « prendre conscience de la fausseté de sa situation »! M. Paul Stapfer, protestant libéral, est beaucoup plus juste que M. Rébelliau pour Bossuet, plongeant dans l'avenir son regard d'aigle et prophétisant avec une justesse merveilleuse « le mépris de l'Écriture », où devait tomber la Réforme, et le rationalisme pur, qui allait être le terme fatal de son évolution nécessaire.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas analyser la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri,* qui contient en germe tout ce que Bossuet écrira plus tard sur les « frères errants? »

Il est vrai que l'étude de cette œuvre de jeunesse, où l'on voit la parfaite *unité* de la vie intellectuelle et de la méthode de Bossuet, depuis ses premières controverses à Metz jusqu'à l'*Exposition* en 1671, à l'*Histoire des Variations* en 1688 et aux *Instructions sur les promesses de Jésus-Christ à son Église* en 1700-1701, détruisait complètement la thèse paradoxale, échafaudée par M. Rébelliau, p. 125-126, d'un Bossuet, d'abord « impérieux et fermé, dont Sainte-Beuve comparait malignement l'esprit à une sphère »; puis, voyant, vers 1670, « cette sphère » s'ouvrir, « cette étroitesse » s'élargir, cette impériosité « se rendre docile »; enfin, vers 1690, sous l'influence d'un milieu « indifférent ou hostile », devant une « coalition des idées et des choses », « étonné », « et affligé, et irrité », faisant face quinze années durant, à tous les « Samaritains », et protestants et catholiques dissidents, « avec quel déchet de sa pensée, obligée soit à des concessions, soit à des désaveux, soit le plus souvent à des outrances qui la gâtent ». — On verra qu'il n'y a eu chez Bossuet ni « outrances », ni « concessions », ni surtout « déchet de sa pensée » et que l'on ne peut enregistrer dans sa vie qu'un « désaveu » qui l'honore, celui de son gallicanisme en 1693 et durant les années qui suivirent jusqu'à sa mort.

Pourquoi dire que les « disputes sur la grâce et le crédit du jansénisme dans l'Église gallicane habituaient les catho-

liques à regarder d'un œil plus indulgent les doctrines protestantes sur la justification, la foi et les œuvres? » Est-ce que « les catholiques » véritables et Bossuet avec eux n'étaient pas unanimes à s'en tenir à ce qu'avait décidé là-dessus le Concile de Trente? M. Rébelliau, pour s'en assurer, n'avait qu'à parcourir le *Projet de réunion* des Églises catholique et protestante, qu'il a complètement oublié, ou dont il ne parle que pour mémoire.

On s'étonne aussi de le voir faire de M. Claude, p. 60, un « orateur éloquent, comme son rival (??),... un théologien aussi consommé que Bossuet, et lui ressemblant même en ceci, qu'il était plus porté, comme Bossuet l'avait été jusqu'alors, au raisonnement qu'à l'érudition » : — erreur qu'eût épargnée à M. Rébelliau l'analyse de la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri*, où il y a beaucoup plus « d'érudition » que de « raisonnement ». C'est même cette « érudition » débordante, qui constitue un des défauts les plus saillants des *Sermons* de Bossuet pendant la période de Metz.

M. Rébelliau n'atténue-t-il pas singulièrement la force de la dialectique de Bossuet, en disant : « Quand... Claude, pour répondre à l'affirmation qu'un particulier ne peut jamais avoir raison contre l'Église », s'avisa de demander « si un particulier qui eût cru, quand la Synagogue condamna Jésus-Christ, que Notre-Seigneur était le vrai Christ, n'eût pas mieux jugé que tout le reste de la Synagogue ensemble », Bossuet, il en convient lui-même, resta un instant déconcerté par cette objection, qui résumait sous une forme piquante les raisons du libre examen. Dans cette minute solennelle, les assistants, ébranlés eux-mêmes et anxieux, le virent se recueillir et demander à Dieu, en une prière muette, « des paroles pour mettre la vérité dans tout son jour ». — Vous croiriez, à lire ce récit, que Bossuet, interloqué, ne sut que répondre. Or, il n'en est rien, et le texte de la *Conférence* contredit formellement M. Rébelliau : pas de minute solennelle, pas d'hésitation, pas de recueillement au premier abord. « Quand M. Claude se fut tu, voilà, dis-je, bien des choses; mais il faut premièrement reprendre cet exemple incontestable que vous nous avez promis. Sur cela, je lui remontrai que l'Église

chrétienne avait de grands privilèges au-dessus de la Synagogue, même à considérer la Synagogue dans le temps de sa plus grande gloire : mais, sans parler de cela, que c'était une étrange chose de comparer la Synagogue tombante, au point où son endurcissement et sa réprobation étaient marqués clairement par les prophètes, avec l'Église chrétienne, qui ne doit jamais tomber. « Mais enfin, Monsieur, reprit-il, on eût pu faire alors à ce particulier le même argument que vous nous faites. Alléguer les prophéties, ce n'était rien; car c'était de l'application de ces prophéties à Jésus-Christ que la Synagogue doutait. Ainsi, un particulier ne pouvait plus croire en Jésus-Christ, sans croire en même temps qu'il entendait mieux l'Écriture que toute la Synagogue ; et voilà l'argument que vous nous faites. »

« Il y avait peu de monde dans la conférence, et tous étaient huguenots, excepté Madame la maréchale de Lorge. Je vis *deux* de ces messieurs se regarder en cet endroit l'un l'autre avec complaisance (il ne s'agit donc pas « des assistants, ébranlés eux-mêmes et anxieux). Je fus touché qu'un raisonnement, si visiblement mauvais, fît une telle impression sur ces esprits (il n'était donc pas « déconcerté » par cette objection), et je priai Dieu, — non pas de me donner « des paroles pour mettre la vérité dans tout son jour », comme M. Rébelliau le fait dire à tort par Bossuet, — mais « de me faire la grâce de détruire, par quelque chose de net, la comparaison odieuse qu'on faisait de son Église toujours bien aimée avec la Synagogue infidèle, dans le moment qu'il avait marqué pour la répudier ». Et, en effet, Bossuet répond triomphalement à M. Claude : « Avant Jésus-Christ, nous avions la Synagogue (comme autorité certaine à laquelle on dût nécessairement céder); au point que la Synagogue devait défaillir, Jésus-Christ parut lui-même; quand Jésus-Christ s'est retiré, il a laissé son Église, à qui il a envoyé son Saint-Esprit. » — Ainsi, voilà réduites à néant « les raisons du libre examen », résumées « sous une forme piquante ». On ne s'en douterait pas, à lire M. Rébelliau, qui dénature étrangement la portée de la *Conférence avec M. Claude,* modèle de récit historique à la « dramatique allure ».

M. Rébelliau n'est guère mieux inspiré, quand il parle du *Traité de la Communion sous les deux espèces*, 1682, et de la *Tradition défendue sur la Communion sous une seule espèce*, 1683-1743. Il prétend, p. 109, que Bossuet, quand il aborda la question de l'Eucharistie, commença par « tomber dans le même défaut » que les auteurs de la *Perpétuité*, Nicole et Arnauld, dédaigneux des « recherches de critique, partage des petits esprits ». « Mais il advint heureusement que deux ministres protestants s'en prirent à son traité, deux « vigoureux attaquants » qui ne lui passaient rien. Il se pique d'honneur alors, et, voulant répliquer à ses critiques, il ne « plaint plus aucun travail » et *déterre* à son tour toutes les antiquités. C'est sa méthode surtout qu'il surveille. On ne l'y prendra plus de se fier à ce cardinal Baronius, dont ses adversaires lui ont mis sous les yeux des contradictions flagrantes. « A nous de ne déférer à ses sentiments qu'autant que nous les trouverons soutenus par de bonnes raisons. » « Gardons-nous bien aussi, puisqu'il faut à présent faire sérieusement de l'histoire, des habitudes de la controverse d'école. Loyauté avant tout... Point d'affirmations conjecturales, de généralisations frivoles... Cette *Défense du traité de la Communion sous les deux espèces* est bien curieuse : confidence ingénue d'un théologien orateur en train de faire son apprentissage d'érudit. » — A parcourir cet exposé, on se prend à croire que les deux protestants, Larroque et un anonyme, peut-être de Versé, ont donné à Bossuet une leçon nécessaire de critique historique : elle lui manquait dans son premier traité; il s'est fait à lui-même, pour le second, une « éducation scientifique » indispensable. Or, on l'a vu, l'*Histoire de France*, antérieure à ces traités, est une œuvre « scientifique » et critique, et M. Rébelliau lui-même y reconnaît, dans son *Bossuet historien du protestantisme*, p. 127, « un essai très personnel de récit simple et court, tiré uniquement des sources originales ».

Le même M. Rébelliau, p. 128, met en lumière « la correction toute moderne » de la méthode de Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, qui a précédé les deux *Traités sur la Communion sous une espèce*. Comment, dès lors, les deux

« vigoureux attaquants » qui ne lui passent rien (1), qui ont « déterré toutes les antiquités », auraient-ils appris à Bossuet ce qu'il savait aussi bien qu'eux, pour ne rien dire de plus? La « loyauté » était son habitude en tout et partout, et le « théologien orateur » n'avait pas à faire son apprentissage « d'érudit » : il y était depuis longtemps passé « maître ». — Il n'est pas vrai, non plus, que « Bossuet se soit piqué d'honneur » pour répliquer à ses critiques. « La charité de Jésus-Christ, dit-il, nous presse de faire un dernier effort pour lever les difficultés que nos frères, ou obstinés ou infirmes, soit qu'ils soient loin, ou qu'ils soient près, dans le royaume ou hors du royaume (car la charité les embrasse tous) trouvent dans la communion sous une seule espèce... Le besoin de mes frères m'a inspiré le dessein de m'attaquer à cette difficulté. » Bossuet était si peu « piqué » au jeu qu'il n'a jamais écrit la troisième partie de la *Tradition défendue*, annoncée dans l'*Avertissement*, et qu'il n'a même pas publié les deux premières parties, nécessaires, au dire de M. Rébelliau, pour corriger les défauts dans lesquels il était tombé en écrivant le *Traité de la Communion sous les deux espèces*. « J'espère qu'on verra, dit-il, dans les deux premières parties de la *Tradition défendue*, le *Traité de la Communion sous les deux espèces* si fortement soutenu, que les réponses qu'on y a faites, avec tant de subtilité et de savantes recherches, n'auront pu produire autre chose que de l'affermir davantage. »

Et, en effet, Bossuet remarque, à propos des vingt ou trente exemples qu'on lui oppose de malades communiés sous les deux espèces, qu'il « est prêt à en fournir presque encore autant » et qu'il ne maintiendra pas avec moins de force que ce qu'il a dit est exactement véritable (2)? Souvent on portait la communion sous les deux espèces, lorsqu'on pouvait commodément les recevoir, et « la tradition de tous les siècles, dès l'origine du christianisme, établit constamment la liberté d'user indifféremment d'une seule espèce ou des deux ensem-

(1) Bossuet dit simplement : « Ni l'un, ni l'autre ne m'épargnent. » Il ne s'en plaint pas.

(2) *Deuxième partie*, ch. XIV.

ble (1) ». La doctrine de Bossuet n'a donc varié en rien, sous l'influence de la prétendue leçon qu'il aurait reçue. — Quant à Baronius, Bossuet cite deux passages de ses *Annales* qui « sont assez contraires », comme on a eu raison de le remarquer. Puis, il ajoute : « Que si ce savant cardinal, dans un travail aussi grand que celui des *Annales* de l'Église, n'a pas pu examiner toutes les choses avec une égale exactitude, et que, pour n'avoir pas pris des principes assez fermes en cette matière, il ne soit pas bien d'accord avec lui-même ; ou que, dans un ouvrage si vaste, il lui arrive quelquefois d'oublier en un endroit ce qu'il aura établi en un autre : c'est à nous à ne déférer à ces sentiments qu'autant que nous les trouverons soutenus par de bonnes raisons ». Mais le grand évêque est si loin de dire « qu'on ne l'y prendra plus de se fier à ce cardinal Baronius », qu'il ajoute presque aussitôt, ch. XXV : « Un ouvrage composé de tant de volumes, que l'on donne l'un après l'autre et dans des temps si éloignés, peut n'avoir pas toujours toute la justesse et la suite nécessaires. Il faut prendre les choses en gros et *profiter des lumières* que nous donne un savant auteur, pour assurer davantage les faits et pousser plus avant les recherches. »

On ne sait pas trop pourquoi, à propos du livre de l'*Exposition* et de l'Eucharistie, M. Rébelliau dit, p. 64, que Bossuet. « devançant l'apologétique moderne », montre surtout dans l'amour « et la raison du miracle et le motif d'y adhérer, et déjà en y mettant beaucoup de cette poétique onction qu'au temps du romantisme Lacordaire, l'abbé Gerbet et Ravignan devaient plus largement oser ». — D'abord, ce n'est pas à « l'apologétique moderne » que revient l'honneur d'avoir cherché dans l'amour la raison de la foi en l'Eucharistie : c'est à l'apologétique de tous les temps, répétant le mot de saint Jean : *Et credidimus charitati quam habet Deus in nobis* (1re *Épître :* IV, 16). Saint Thomas et saint François de Sales, pour ne citer que les plus illustres, avaient admirablement expliqué cette pensée, que Bossuet, dans les *Méditations sur l'Évangile*, reprend et développe avec une hardiesse dont

(1) *Avertissement.*

n'approchent ni Lacordaire, ni Gerbet, ni Ravignan; car aucun d'eux n'aurait osé dire : « Dans le transport de l'amour humain, qui ne sait qu'on se mange, qu'on se dévore, qu'on voudrait s'incorporer en toutes manières, et, comme disait ce poète, enlever jusqu'avec les dents ce qu'on aime pour le posséder, pour s'en nourrir, pour s'y unir, pour en vivre? Ce qui est fureur, ce qui est impuissance dans l'amour corporel, est vérité, est sagesse, dans l'amour de Jésus : « Prenez, mangez, ceci est mon corps »; dévorez, engloutissez, non une partie, non un morceau, mais le tout (1). »

M. Rébelliau a tort encore de passer complètement sous silence l'*Éclaircissement sur le reproche d'idolâtrie*, 1689-90, l'*Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe*, 1689, la *Lettre sur l'adoration de la croix*, 1691-92, et de ne dire qu'un mot, p. 177, des *Instructions pastorales* si importantes *sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*, 1700-1701, ainsi que de la cause de la rupture des négociations entre Bossuet et Leibniz à propos de la réunion des Églises : cette rupture eut lieu en 1701 et toute la responsabilité en retombe sur le philosophe de Hanovre, devenu « tout à coup politique et courtisan, et se montrant plus subtil, plus sophiste, plus difficultueux que les théologiens de la confession qu'il professait », parce que, dévoué corps et âme à la maison de Brunswick-Hanovre, il ne voyait pour elle de chance à monter sur le trône d'Angleterre que « dans l'exclusion et la haine de la religion romaine, comme il l'écrivait en 1707 à Fabricius, et dans l'éloignement de tout ce qui semblerait être de la tiédeur à l'égard des partisans de Rome ». — Ce n'est donc pas la faute de Bossuet, c'est uniquement celle de Leibniz, si l'on a vu échouer le rêve généreux longtemps caressé par le plus loyal et le plus sincère des évêques catholiques.

Comment se fait-il que M. Rébelliau juge fort différemment, à huit ans d'intervalle, Bossuet en tant qu'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle?* En 1891, dans *Bossuet historien du protestantisme*, p. 127, il estime « que la critique ne peut re-

(1) *Méditations de l'Évangile*, La Cène, XXXVe jour.

lever, dans cette vaste composition, que quelques confusions de noms, très peu d'erreurs de faits,... quelques hypothèses hasardées.... une confiance trop aveugle en Diodore, et trop de préoccupation pour ne pas dépasser les étroites limites de la chronologie d'Usher ». Et, en 1899, le même critique nous dit, *Bossuet*, p. 101-2, qu'il « est facile de relever *beaucoup* d'erreurs (dans l'*Histoire universelle*), « des hypothèses hasardeuses » et « des lacunes », comme « l'omission complète de l'Inde et de la Chine », « l'oubli des Phéniciens, l'oubli des arts de la Grèce, le silence sur Mahomet et les Arabes », sans parler de « crédulités fâcheuses » au roman de Xénophon sur Cyrus. — Ce changement d'opinion est d'autant moins motivé, d'autant plus inexcusable que M. Brunetière, dans deux articles remarquables, sur l'*Histoire du peuple d'Israël* de Renan et sur la *Philosophie de Bossuet*, a parfaitement établi que le *Discours sur l'Histoire universelle*, « le plus célèbre et presque le plus achevé des ouvrages de Bossuet », « ne laisse pas d'avoir assez glorieusement résisté » « aux vaines critiques dont il a été l'objet »... Qui croirait qu'on a sérieusement reproché — à un discours qui se termine à l'avènement de Charlemagne — de n'avoir pas parlé de l'Amérique? Un autre encore s'est plaint qu'il eût passé Mahomet sous silence, comme si Bossuet, à deux reprises, et notamment à la fin du livre, n'avait pas renvoyé de parler de Mahomet et de l'islamisme à un autre *Discours*, qu'il n'a pas eu le temps d'écrire? On ne saurait discuter, selon le vieil adage, avec ceux qui ne conviennent pas des principes; et nous, que pouvons-nous répondre à des critiques dont le premier soin semble avoir été de ne pas lire l'ouvrage qu'ils voulaient critiquer? Quant au reproche de n'avoir tenu les promesses de son titre, et, par exemple, dans un *Discours sur l'Histoire universelle*, de n'avoir traité ni de l'Inde ni de la Chine, je ne dirai pas que Bossuet l'eût fait dans son second *Discours*; — quoique, d'ailleurs, on pût le soutenir et presque le prouver. Comme de l'islamisme et comme de Mahomet, il attendait, pour parler de l'Inde et de la Chine, qu'elles fussent entrées dans le plan de l'histoire de la civilisation occidentale. » D'ailleurs, ne pourrait-on pas dire que « le premier caractère d'une histoire

vraiment universelle est de ne l'être pas?... Enfin, si Voltaire et les voltairiens se plaignent qu'il ait fait graviter l'histoire de l'univers autour de celle du peuple juif,... à qui l'érudition contemporaine a-t-elle donné raison? » A Bossuet, puisque Renan prétend qu'il n'y a que « trois histoires de premier intérêt » : celle des Grecs, celle des Romains, et celle des Juifs. « Reprocherons-nous à Bossuet, il y a deux cents ans maintenant passés, de ne s'être pas fait une philosophie de l'histoire plus large (que celle de Renan) ? Ne le trouverons-nous pas excusable, lui, qui n'avait pas été l'élève d'Eugène Burnouf? »

Quant à l'oubli « des arts de la Grèce », il n'est pas aussi absolu que veut bien le dire M. Rébelliau, puisque, dans la première partie du *Discours*, 9e Époque, Bossuet parle des « admirables statues » des artistes grecs. — Enfin, on est mal venu à lui reprocher de n'avoir pas une chronologie aussi exacte que celle que deux siècles écoulés ont à peine établie.

Pour bien montrer que c'est sans parti pris aucun en faveur de Bossuet que nous critiquons son dernier historien, nous n'admettons point ce que dit M. Rébelliau, quand il prétend que Montesquieu, étudiant la grandeur romaine, ne fait que « répéter » Bossuet. — Non, il ne le répète pas : il cherche les causes *politiques* là où Bossuet cherche les causes *morales* et découvre ce qu'il nomme « le fond d'un Romain ». Montesquieu raisonne en homme d'État là où Bossuet s'émeut, en peignant à grands traits le peuple romain. Montesquieu multiplie les comparaisons du présent avec le passé et semble faire un cours de politique, tandis que Bossuet, pressé d'épuiser sa matière, ne regarde que Rome. Enfin, il parle en chrétien, tandis que l'auteur des *Considérations* parle en philosophe.

Il ne faut pas non plus croire à l'absence de « préventions gallicanes » chez l'illustre prélat, qui, « ne trouvant pas trace dans les textes de la Pragmatique Sanction attribuée à saint Louis, n'en dit mot, » p. 106. — D'abord, dans l'*Histoire de France*, Bossuet écrit que, quoique saint Louis « fût très attaché et très soumis au Saint-Siège, il ne souffrait pas que la cour de Rome entreprît sur les anciens droits des prélats de l'Église gallicane ». Voilà bien, hélas! une prévention galli-

cane, aggravée par ce que Bossuet dit ailleurs, dans le *Sermon sur l'Unité de l'Église :*

« Saint Louis publia une pragmatique pour maintenir, dans son royaume, le droit commun et la puissance des ordinaires selon les conciles généraux et les institutions des Saints Pères. Qu'on ne nous demande plus ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane ; les voilà toutes dans ces précieuses paroles de l'ordonnance de saint Louis. » — Bossuet ne pouvait pas deviner ce que la critique contemporaine a découvert sur la *Pragmatique*, qui remonte à Charles VII et non pas à saint Louis.

Cela ne nous empêche pas de placer Bossuet parmi les historiens, et au « premier rang », quoi qu'en pense M. Rébelliau, p. 118 : « la maîtrise » de l'historien, auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* et de l'*Histoire des Variations*, est incontestable et incontestée, aux yeux de tous les critiques impartiaux.

Ce qui, dans Bossuet, déplaît encore plus à M. Rébelliau que ses *Histoires*, qu'il trouve si défectueuses, quoique « scientifiques », c'est sa philosophie qui n'existe pas : ce qui manque à Bossuet pour être philosophe, p. 86-88, c'est « le propos délibéré d'appliquer à la science de l'être en général et de l'homme moral en particulier la raison seule et rien que les moyens de connaissance qu'elle admet » : c'est encore « la sympathie pour les belles ambitions de la raison pure » et « le besoin de sortir de la prison sacrée » où l'enferme la foi : or, « qu'on ne se figure pas que, pour lui, *foi* implique *lumière :* tout au contraire. Qui dit foi dit obscurité ;... et cette foi n'est, en somme, que l'acceptation courageuse des ténèbres » et un acte de la volonté et de l'amour. — Voilà bien des passages où la *Revue Bossuet* aurait dû désirer autre chose que « plus de justesse et de précision ». Ils sont empreints d'un esprit nettement anticatholique, que le P. Chérot, dans les *Études*, 20 nov. 1900, devait au moins signaler. — Faudra-t-il donc apprendre à M. Rébelliau, qui semble l'ignorer, que notre foi est essentiellement « raisonnable, *rationabile obsequium nostrum* », comme le dit saint Paul ; que, s'il y a dans cette foi des ténèbres et des obscurités, à cause des

mystères qu'elle nous révèle de par Dieu, il n'est rien de plus lumineux que les motifs de crédibilité, les raisons de croire, qui nous font nous incliner devant « l'autorité de l'évidence ou l'évidence de l'autorité », ainsi que parle de Bonald; que Jouffroy lui-même, après avoir écrit *Comment les dogmes finissent*, avouait, dans un moment de sereine impartialité, qu'on trouve dans le « petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église,... le Catéchisme,... une solution de toutes les questions posées (par la philosophie), de toutes sans exception.... Origine de l'homme, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, l'enfant n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens : car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du christianisme ». — « La foi, disait un grand savant de ce siècle, est le télescope de la raison et du cœur. » Elle est aussi « le garde-fou » de la raison humaine, et Bossuet, pour s'en être inspiré, ne cesse pas plus d'être philosophe que tous les grands génies qui n'ont pas voulu d'une philosophie séparée de la religion; que saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure ou même Pascal, qui ont si bien montré jusqu'où peut s'élever la raison aidée par la foi. Pasteur ne disait-il pas : « Quand on a beaucoup étudié, on revient à la foi du Breton. Si j'avais étudié davantage, j'arriverais à la foi de la Bretonne. » Est-ce que pour lui la foi était « l'obscurité »? Non, elle était la « lumière », comme pour Bossuet.

Quant aux « belles ambitions de la raison pure », Bossuet ne leur refuse pas « sa sympathie », puisqu'il écrit à Leibniz en août 1693 : « Autant que je suis ennemi des nouveautés qui ont rapport avec la foi, autant suis-je favorable, s'il est permis de l'avouer, à celles qui sont de pure philosophie; parce qu'en cela on doit et on peut profiter tous les jours, tant par le raisonnement que par l'expérience. » M. Rébelliau aurait pu et dû se rappeler le fameux passage du *Sermon sur la mort* : « Je ne suis pas de ceux qui font grand état des con-

naissances humaines; et je confesse néanmoins que je ne puis contempler sans admiration ces merveilleuses découvertes qu'a faites la science pour pénétrer la nature, ni tant de belles inventions que l'art a trouvées pour l'accommoder à notre usage. L'homme a presque changé la face du monde.... Je ne puis considérer sans admiration ces règles immuables des mœurs que la raison a posées. » Mais « demandez aux philosophes profanes ce que c'est que l'homme : les uns en feront un Dieu; les autres en feront un rien; les uns diront que la nature le chérit comme une mère et qu'elle en fait ses délices; les autres, qu'elle l'expose comme une marâtre, et qu'elle en fait son rebut; et un troisième parti, ne sachant plus que deviner touchant la cause de ce mélange, répondra qu'elle s'est jouée en unissant deux pièces qui n'ont nul rapport, et ainsi, que par une espèce de caprice, elle a formé ce prodige qu'on appelle l'homme ». Rien donc de moins sûr que « les belles ambitions de la raison pure », et ce n'est pas seulement un homme de foi comme Bossuet, c'est

Le moins crédule enfant de ce siècle sans foi,

Alfred de Musset, qui nous dit, en parlant des

faiseurs de systèmes,
Sophistes impuissants qui ne croient qu'en eux-mêmes :
L'un me montre ici-bas deux principes en guerre,
Qui, vaincus tour à tour, sont tous deux immortels.
L'autre découvre, au loin, dans le ciel solitaire,
Un inutile Dieu qui ne veut pas d'autels.
Je vois rêver Platon et penser Aristote;
J'écoute, j'applaudis et poursuis mon chemin.
Sous les rois absolus je trouve un Dieu despote;
On nous parle aujourd'hui d'un Dieu républicain.
Pythagore et Leibniz transfigurent mon être.
Descartes m'abandonne au sein des tourbillons.
Montaigne s'examine et ne peut se connaître.
Pascal fuit en tremblant ses propres visions.
Pyrrhon me rend aveugle et Zénon insensible.
Voltaire jette à bas tout ce qu'il voit debout.
Spinosa, fatigué de tenter l'impossible,
Cherchant en vain son Dieu, croit le trouver partout.
Pour le sophiste anglais, l'homme est une machine.

Enfin sort des brouillards un rhéteur allemand,
Qui, du philosophisme achevant la ruine,
Déclare le ciel vide et conclut au néant.
Voilà donc les débris de l'humaine science!...
Ah! pauvres insensés, misérables cervelles,
Qui de tant de façons avez tout expliqué,
Pour aller jusqu'aux cieux il vous fallait des ailes.
Vous aviez le désir; la foi vous a manqué.

C'est parce qu'elle ne manquait pas à Bossuet qu'il a évité « les hypothèses » dangereuses de Descartes et de Malebranche, animaux-machines, causes occasionnelles, théorie de la vision en Dieu, optimisme. « L'obscur et pacifique thomisme du prélat », que M. Rébelliau trouve digne des mêmes ironies que l'éclectisme de Victor Cousin, demeure la doctrine philosophique, non pas obscure, mais lumineuse, que notre grand Pape Léon XIII veut voir régner dans l'Église et dans la science. On s'étonne vraiment que des *Revues* comme celle de Louvain, les *Études* et la *Revue Bossuet*, jalouses de maintenir les droits du Pape contre le gallicanisme de Bossuet, n'aient pas dit un mot de la désinvolture hardie avec laquelle M. Rébelliau exécute « l'obscur thomisme », glorifié par Sa Sainteté Léon XIII dans l'Encyclique *Æterni Patris*. — M. Rébelliau a beau dire, après Jules Simon, que la solution thomiste du problème de l'accord de la liberté humaine avec la prescience, détruit d'un côté ce qu'elle maintient de l'autre, p. 89 : il ne nous fera pas croire que la théorie des « causes occasionnelles » de Malebranche, qu'il oppose à Bossuet, sauvegarde mieux la liberté et la personnalité humaines. Il ne nous fera pas croire surtout que l'illustre prélat ait eu tort de dire, à propos de ce grave problème : « Il faut, pour ainsi parler, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. » Ce n'est pas là « tenir les yeux fermés », ainsi que le prétend M. Rébelliau : c'est tout simplement, comme le dit Pascal, « savoir douter où il faut, assurer où il faut et se soumettre où il faut ».

En tout cas, n'est-il pas étrange que, Bossuet ayant écrit tout un *Traité du libre arbitre*, M. Rébelliau prétende, p. 108, — à propos du déterminisme inspiré de Polybe, « qui, dans

le *Discours sur l'Histoire universelle*, ne peut faire bon ménage avec *le* fatalisme (??) qui procède de saint Augustin », — que « Bossuet ne s'est pas plus préoccupé de résoudre (ce problème) que le problème corrélatif, du reste, de l'accord du libre arbitre humain avec la grâce divine »? M. Rébelliau n'a donc lu ni le Traité du *libre arbitre* ni la *Défense de la tradition et des saints Pères,* où le livre XIIIe, entre autres, discute à fond ce problème si délicat, qu'on reproche à l'auteur d'avoir négligé? Il n'en a pas ôté le mystère, impénétrable à notre raison; mais il l'a entouré de toute la « lumière » que comporte notre état présent.

Bossuet, il est vrai, prend à Descartes sa méthode psychologique et sa vraie règle de bien juger, qui « est de ne juger que quand on voit clair ». Mais il fait très nettement, en 1687 et 1689, le départ entre les théories de Descartes « contraires à la religion », ses théories « utiles contre les athées et les libertins », et ses « opinions tout à fait indifférentes ». Il est, d'ailleurs, inexact de dire que Bossuet, précepteur du Dauphin, « a consenti à joindre d'abord Platon et Aristote, puis Descartes, aux Pères saint Augustin et saint Thomas », puisque, à Navarre, Bossuet avait été élevé dans les idées aristotéliciennes, et que c'est à elles qu'il doit ce qu'il pense des relations de l'âme et du corps, et de ce « quelque chose de sensible » qui se mêle toujours ou presque toujours aux opérations de l'esprit. Conclure de là qu'il y a des rapports « entre Bossuet et Locke ou Auguste Comte même », p. 93, voir en Bossuet « comme une manière de positiviste chrétien » (??), p. 100, c'est ne tenir aucun compte de la conclusion, aussi thomiste et platonicienne qu'éloquente et admirable, du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même;* c'est juger la philosophie de Bossuet à travers un prisme qui la dénature à peu près complètement, pour n'y laisser voir que des « inconséquences heureuses », qui permettent à l'intelligence de Bossuet de « loger en elle à côté de la foi religieuse une dose notable de foi scientifique », p. 108, en attendant que bientôt soit rompu « l'équilibre et le commerce discret que la modération de Bossuet avait réussi quelque temps à établir entre la raison et la foi ». p. 136.

Combien est mieux inspiré que M. Rébelliau, M. Crouslé, lorsqu'il dit, dans *son Bossuet et les Protestants* :

« De même que (Bossuet) est l'antidote de la philosophie moderne (il s'agit du rationalisme évolutionniste), il peut être encore l'antidote de la folie qui s'est emparée du monde et d'une multitude d'esprits honnêtes, qui déplorent à bon titre l'anarchie des idées, la dissolution de la morale et la décomposition évidente de la société. Quand on voudra retrouver le bon sens égaré,... on se remettra à lire Bossuet.

« Quand même le système religieux que Bossuet a défendu avec une foi, une persévérance et une force incomparable, serait absolument discrédité parmi les hommes, il leur resterait toujours à prendre chez lui des leçons d'amour de la vérité, de charité, de raisonnement vigoureux et de l'éloquence la plus naturelle qu'il y ait jamais eu et qu'on est charmé de rencontrer chez un écrivain dont la prose s'élève souvent à la hauteur des plus grands poètes lyriques.

« Ce génie qui pouvait, sans effort, lutter avec les prophètes bibliques, aima mieux, pour l'ordinaire, ne s'adresser qu'au sens juste qui se trouve dans la plupart des hommes, voulant être entendu du plus grand nombre, qu'il désirait éclairer et non surprendre par l'admiration. La gloire littéraire qu'il a dédaignée lui est venue comme par surcroît. Son âme était au-dessus des ambitions du monde, au milieu duquel il a vécu avec une parfaite connaissance des hommes, mais en visant toujours plus haut et s'entretenant sans cesse avec *son grand* Dieu. »

III

La *Politique* de Bossuet n'a pas plus, que sa philosophie, le bonheur de plaire à M. Rébelliau. Il trouve d'abord « qu'il y a quelque artifice ou, si l'on veut, quelque inconsciente illusion » à demander à la Bible des maximes de gouvernement. — Sans doute, Bossuet intitule son livre *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte,* et c'est ce qui scandalise Voltaire, tournant en ridicule la sottise d'un prêtre assez fa-

natique pour faire dépendre d'un petit peuple de l'Asie l'organisation des États modernes; c'est ce qui choque aussi Léopold Monty, dans sa thèse *De politica Bossueti doctrina*, 1844, et M. Nourrisson lui-même, dans la *Politique de Bossuet*, 1867, sans parler de Paul Albert, déclarant que Bossuet est « tout ce qu'il y a de plus médiocre en politique ». Mais, n'en déplaise à ces critiques, que M. Rébelliau suit plus discrètement, la conception de la *Politique* de Bossuet n'est pas exclusivement biblique : le plan, le cadre du livre, ses thèses principales sont uniquement l'œuvre du grand évêque. S'il emprunte à la Bible des préceptes et des exemples, il s'inspire aussi d'Aristote, de Hobbes, comme l'a montré M. Lanson, et encore plus des saints Pères et de saint Augustin en particulier, comme je l'ai longuement établi moi-même (1). — Il n'est pas exact de dire avec M. Rébelliau, p. 95, que le Pentateuque montre « que le premier ordre établi par Dieu dans son peuple avait été une espèce de république ». En effet, le régime patriarcal qui régna d'abord était évidemment autoritaire et monarchique, et la dictature de Moïse, imposant au nom du ciel toutes les lois politiques et civiles, aussi bien que religieuses, ressemble à tout ce qu'on voudra, excepté à une République, à un gouvernement du peuple par le peuple. — Il n'est pas exact non plus d'écrire que « Bossuet admire, chez ce protestant (Hobbes), ce sentiment que ses sympathies jansénistes croissantes lui inspirent si fort à lui-même : la défiance irritée de la nature déchue et irrémédiablement perverse. Et c'est cela, surtout, qu'il lui prend dans sa *Politique* ». Outre qu'on peut défier M. Rébelliau de montrer, dans toute l'œuvre si vaste de Bossuet, un seul passage où il dise que notre nature est « irrémédiablement perverse », — lui qui croit profondément à la Rédemption et à la grâce du Christ Jésus pour « tous les hommes », contrairement à ce qu'enseignent les jansénistes sur le Christ mort pour « les seuls élus », — M. Lanson répondait à l'avance à M. Rébelliau, quand il disait dans son *Bossuet*, p. 212 : « Bossuet fait pénétrer la moralité, la charité,

(1) *Bossuet et les saints Pères*, ch. VI, art. 4. — *Les saints Pères et la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte.*

l'optimisme dans la sombre et impitoyable doctrine du philosophe anglais, dont toute la théorie de gouvernement se ramène à ces mots : « Il faut museler la bête humaine. » Adapter aux idées catholiques ce qu'il y a de bon dans le *de Cive* et le *Leviathan* de Hobbes, est-ce donc lui « prendre surtout » ce qu'il a de plus protestant, « la défiance irritée contre la nature irrémédiablement perverse »? — Où donc M. Rébelliau a-t-il vu dans Bossuet « la nécessité d'un pouvoir écrasant », alors qu'au contraire il dit formellement, livre III[e] : « Premièrement, l'autorité royale est sacrée; secondement, elle est paternelle, et son *propre caractère est la bonté*, art. 3,... et quatrièmement, elle est soumise à la raison », livre V[e], et respectueuse de tous les droits des sujets? — Quelle contradiction y a-t-il, quoi qu'en dise M. Rébelliau après M. Franck, p. 99, entre cette affirmation que l'obéissance n'est plus due au prince, « quand il commande contre Dieu » (ce que saint Pierre disait aux premiers jours du christianisme : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes »), et ces deux autres assertions que « le caractère royal est saint et sacré même chez les princes infidèles » (ce n'est pas leur « infidélité, c'est leur « autorité » qui est sacrée), et que le prince a le droit d'user de rigueur en matière de religion? Outre que ce droit était alors formellement reconnu aux princes par les Protestants eux-mêmes, M. Lanson remarque très bien à ce sujet que, si l'évêque de Meaux nie la liberté de conscience, « ce n'est pas pour la raison qu'on attendait; ce n'est pas en vertu de la vérité de la foi catholique... Son principe est plus général : l'État est souverain; son devoir est de bien faire à tous les sujets. Son droit, c'est de tout faire pour leur bien. N'entendons pas seulement leur bien matériel, mais leur bien moral... Comme il a droit de les empêcher de nuire à leurs intérêts matériels, il peut aussi les obliger au bien dans la vie morale; il a charge des âmes, autant que des corps (1). » C'est à cela que se ramène « l'utilitarisme politique » que M. Rébelliau, p. 100, prête beaucoup trop à Bossuet, comme lui venant de Hobbes.

(1) *Bossuet*, p. 272-73.

Quant aux « maximes odieuses », p. 98, que l'on trouverait dans la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, M. Rébelliau ne les cite pas, et pour cause : il en serait fort empêché. Jamais Bossuet n'a refusé à l'individu « tout droit, fût-ce le droit de propriété ».

Il distingue à ce sujet le pouvoir absolu, c'est-à-dire indépendant, du pouvoir arbitraire, c'est-à-dire despotique, qui fait de tous les sujets des esclaves et seul dispose de tous leurs biens, ce qui mérite d'être flétri.

M. Rébelliau eût mieux fait d'appeler Bossuet « le grand politique chrétien », comme l'appelle Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*, ou du moins de dire avec M. Brunetière : « On a loué souvent, de nos jours même, — avec autant de courage que de raison, — le bon sens, la sagesse, l'esprit de modération et de paix que, sous sa forme un peu scolastique, ce beau livre respire. Qui a mieux parlé que Bossuet de l'amour de la patrie, avec plus d'éloquence, et je dirais volontiers avec plus de tendresse? » « La société humaine demande que l'on aime la terre où l'on habite ensemble; on la regarde comme une mère et une nourrice commune; on s'y attache et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *caritas patrii soli*, l'amour de la patrie, et ils la regardent comme un lien entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants les recevra dans son sein, quand ils seront morts. » Suit l'exemple de Ruth et de Thémistocle. « *La Politique tirée de l'Écriture Sainte*, ajoute M. Brunetière, est pleine de ces leçons; et si j'ai tenu à rappeler celle-ci, c'est pour que l'on sache bien que, ce qu'il avait dit de son vieux maître, Nicolas Cornet, nous pouvons, nous devons, nous, le dire de Bossuet : que, si son prince n'a pas eu de sujet plus fidèle, « la France aussi n'a pas eu de cœur plus français que le sien ». — M. Lanson va plus loin : après avoir affirmé que la *Politique* « est un des chefs-d'œuvre de l'écrivain », il dit : « N'étant pas législateur, n'ayant pas l'État et la nation à refondre, n'ayant reçu qu'une âme de roi à pétrir, que pouvait faire de mieux Bossuet que de la façonner au respect des lois et à l'amour du peuple? »

Il dit encore qu'entre autres « enseignements salutaires » donnés par la *Politique* de Bossuet, il faut signaler celui-ci que, « pour préserver une nation des abus du pouvoir, ce qu'il y a de mieux est la bonne volonté des gouvernants et des gouvernés, fondée sur l'idée de la loi et sur le sentiment de la fraternité humaine. C'est beaucoup aussi de nous rappeler que la société est fondée pour la conservation et la défense de la communauté, qu'il importe moins de mettre le gouvernement aux mains de tous que de donner à tous la protection du gouvernement, et que la première nécessité pour un État, c'est d'être un et d'être fort. Ce n'est pas non plus une leçon inutile en ce temps-ci, quand Bossuet nous dit qu'un gouvernement n'est pas une œuvre d'un jour, que tout pouvoir avec le temps devient légitime, mais n'est légitime que par le temps, quand l'habitude et les services rendus lui attirent le consentement universel des citoyens... Ce sont là des idées conservatrices. mais telles qu'une démocratie s'en peut accommoder, telles qu'elle doit tôt ou tard s'en inspirer. Jamais, au reste, le temps n'a été plus favorable à l'idée maîtresse de la politique de Bossuet, l'idée d'un pouvoir fort, auquel appartienne le droit d'agir, absolument et exclusivement. Peu importe de quel nom on le nomme, de quelle façon il se transmette, à quelles mains il soit commis. Mais il n'y a pas de société qui puisse réaliser ces deux conditions de salut et de prospérité, l'ordre et la paix, sans une autorité suffisamment armée et, par conséquent, assez indépendante pour mettre à la raison les perturbateurs domestiques et les ennemis du dehors ». Ces paroles, écrites en 1891, sont deux fois plus vraies aujourd'hui que nous sommes au lendemain de Fachoda et de l'anarchie dreyfusarde.

De la *Politique* de Bossuet à son gallicanisme, la transition est facile, naturelle, puisque, d'après M. Rébelliau, p. 137, l'illustre prélat était gallican « par une conséquence forcée de sa doctrine politique, de son idée du Roi, être sacre. lieutenant de Dieu de qui seul il relève ». Il est vrai que l'auteur de *Bossuet* ajoute aussitôt que le grand évêque était aussi gallican « par principe religieux », la papauté n'ayant pas joué un rôle digne de lui assurer une « domination sans partage ».

et l'histoire nous montrant « pour un Grégoire le Grand, combien de papes indignes ou incapables! » Enfin, Bossuet voulait « ramener les protestants, que révoltaient les prétentions ultramontaines », en leur faisant voir que la « suprématie » du Pape pouvait être restreinte ». — Cette dernière idée est la seule juste, en ce sens toutefois que Bossuet ne veut point restreindre la « suprématie » du Pape, qu'il affirme catégoriquement dans son *Sermon sur l'Unité de l'Église*, comme dans son *Exposition de la Doctrine catholique*, mais qu'il n'entend pas ajouter au *Credo* romain l'article non encore défini de l'infaillibilité pontificale, qui répugnait aux « frères errants ». — Quant aux Papes « indignes et incapables », qui se seraient succédé sur le trône de saint Pierre, si nombreux « pour un Grégoire le Grand », M. Rébelliau prête à Bossuet des idées fausses, antihistoriques; car, outre les trente papes martyrs des trois premiers siècles, il n'y a pas que Grégoire le Grand qui ait honoré l'Église de Dieu; il y a saint Sylvestre, saint Symmaque, saint Damase, saint Léon le Grand, Sylvestre II, Urbain II, saint Grégoire VII, Innocent III, Innocent V, Boniface VIII, saint Pie V, Sixte-Quint, Urbain VIII, et tant d'autres. — Le gallicanisme de Bossuet n'a pas influé sur ses doctrines politiques; en tout cas, il l'apprit à Navarre, comme je l'ai prouvé, dans ma thèse latine, par ses *Cahiers* de théologie et par sa *Mineure ordinaire* sur l'Église; ni ses maîtres ni lui-même ne songeaient alors à la future *Politique*, composée pour l'éducation du Dauphin. « L'idée du Roi, être sacré, lieutenant de Dieu de qui seul il relève », n'empêche pas Bossuet d'écrire en 1686, après la *Déclaration* de 1682 : « J'ai un second, le roi : humble sujet partout ailleurs, dans la religion, j'ose dire que le prince ne va que le second. »

Si M. Rébelliau, l'histoire en main, nous montre que Bossuet fut le modérateur de l'Assemblée de 1682 et fit écarter la menace d'un « appel au futur Concile », qui eût consommé la rupture avec le Saint-Siège, il ne fait pas assez voir le mérite de l'indépendance de M. de Meaux vis-à-vis de la cour et de Colbert, « le véritable auteur » des propositions de 1682 et qui « seul y avait déterminé le roi », écrivait Bossuet le 17 janvier 1700, et vis-à-vis de prélats qui, comme de Harlay, Le Tellier,

de Choiseul. Cosnac, auraient, pour plaire à Louis XIV, « signé l'*Alcoran* », au dire des pamphlets contemporains. « Vous savez *tout ce que je fis alors* pour empêcher qu'on n'allât plus loin », pouvait écrire Bossuet à son neveu le 9 décembre 1697.

M. Rébelliau est bien dur pour le *Sermon sur l'Unité de l'Église*, qu'il ne se contente pas d'appeler avec Joseph de Maistre « un tour de force », mais dont il dit que « parfois, vraiment, on aurait peur d'être dupe des prestiges d'une rhétorique de diplomate, si l'on ne savait avec quelle sincérité foncière l'intelligence de Bossuet logeait ensemble les contradictions utiles ». — Eh quoi! Bossuet, l'homme « des contradictions utiles! » Où sont-elles donc? Qu'on nous les montre.

M. Alfred Baudrillart, *Bulletin critique*, 1900, p. 590, s'élève à bon droit contre l'insistance avec laquelle M. Rébelliau veut voir en Bossuet des « inconséquences heureuses » et des « contradictions utiles ».

Est-ce que Bossuet rappelle au Pape « par la bouche de saint Bernard, qu'il était, non pas le premier des évêques, mais l'un d'eux » ? Il dit formellement le contraire : « Vous pouvez tout; vous avez la plénitude de la puissance..., le droit de gouverner les évêques. » Sans doute. Bossuet n'affirme pas la vérité intégrale : il soutient, non l'*infaillibilité* personnelle du Pape, mais l'*indéfectibilité* du Saint-Siège, distinction subtile et peu juste. Toutefois, il ne loue l'Église gallicane que dans son union avec le Saint-Siège, et il fait dire par Charlemagne à Louis XIV que, quand l'Église romaine imposerait un joug à peine supportable, il faudrait le souffrir plutôt que de rompre la communion avec elle. « Quelle erreur, quand des rois ont cru se rendre plus indépendants en se rendant maîtres de la religion! Dieu préserve nos rois très chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées. » Le *Sermon sur l'Unité de l'Église*, imprimé par ordre de l'Assemblée du clergé, est un chef-d'œuvre d'érudition patriotique et d'éloquence inspirée, un hymne magnifique en l'honneur de la primauté du Pape. Aussi Bossuet pouvait-il écrire, le 10 novembre 1681, au docteur Dirois : « Je fis hier le sermon de l'Assemblée, et j'aurais prêché dans Rome ce que je dis, avec

autant de confiance que dans Paris : car je crois que la vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours et que la charité l'anime. » Le 1er décembre de la même année, il racontait au cardinal d'Estrées, notre ambassadeur à Rome, comment il avait lu le *Sermon sur l'Unité de l'Église* à M. de Paris et à M. de Reims, deux jours avant que de le prononcer, et comment « on demeura d'accord qu'il n'y avait rien à changer ». « Je le prononçai de mot à mot comme il avait été lu, ajoutait-il. On a souhaité depuis de le revoir en particulier avec plus de soin, afin d'aller en tout avec maturité. Il fut relu à MM. de Paris, de Reims, de Tournay, pour le premier ordre; et, pour le second, à M. l'abbé de Saint-Luc et à MM. Coquelin, chancelier de Notre-Dame, Coursier, théologal, et Faure. On alla jusqu'à la chicane; et il passa tout d'une voix qu'on n'y changerait pas une syllabe.... Le roi a voulu voir le *Sermon :* Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'attention, et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en était très contente, et qu'il le fallait imprimer. L'Assemblée m'a ordonné de le faire et j'ai obéi. » Bossuet pousse le scrupule jusqu'à faire faire un carton pour corriger un passage où « l'on a mis en italique quelque chose qui ne doit pas être », afin que tout soit exact. Il explique ensuite au cardinal d'Estrées que, en parlant des libertés gallicanes, il s'est proposé « deux choses : l'une, de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint-Siège; l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent les évêques et non pas de la manière que les entendent les magistrats... Je n'ai pas mis une seule (parole) qu'avec des raisons particulières, et toujours, je vous l'assure devant Dieu, avec une intention très pure pour le Saint-Siège et pour la paix... J'ai parlé net; car il le faut partout, et surtout dans la chaire; mais j'ai parlé avec respect; et Dieu m'est témoin que ç'a été à bon dessein. Votre Éminence m'en croira bien; j'espère même que les choses le lui feront sentir; et que la bonté qu'elle aura de les pénétrer, lui donnera le moyen de fermer la bouche à ceux qui pourraient m'attaquer ». — Pourquoi faut-il que de si belles paroles n'aient pas « fermé la bouche » aux critiques contemporains, qui parlent « des prestiges d'une rhétorique

de diplomate, et renouvellent ainsi « la chicane » dont Bossuet se plaignait, mais triomphait au XVIIe siècle?

N'est-il pas vrai, d'ailleurs, que son gallicanisme a été singulièrement ébranlé pendant la querelle du Quiétisme, où il appelle Rome « la maîtresse des Églises, *magistram Ecclesiarum* », pendant les démêlés avec Pontchartrain, qui voulait soumettre à la censure, en novembre 1702, les écrits des évêques et provoquait ce cri superbe de M. de Meaux : « J'y mettrais la tête! » enfin, pendant la lutte contre les jansénistes, auxquels il interdit d'en appeler du Pape au Concile? M. Algar-Griveau, dans son *Étude sur la condamnation des Maximes des Saints*, t. II, a soutenu que Bossuet n'était plus gallican vers la fin de sa vie : en tout cas, non content de refondre complètement la *Defensio Declarationis*, il défendit expressément de publier même la troisième rédaction. Toutes les diatribes que cette publication a suscitées contre Bossuet portent donc à faux, puisqu'il a condamné lui-même ce qu'on condamne chez lui si sévèrement, alors qu'on est si indulgent pour des Pères qui se sont trompés, comme saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Anselme, saint Thomas, saint Bernard et Fénelon, dont le Quiétisme n'avait pas, comme le Gallicanisme de Bossuet, l'excuse d'être admis par la majorité des théologiens français.

Puisque nous en sommes à l'assemblée de 1682, il nous faut relever ce que dit à ce sujet M. Rébelliau, en rappelant que dès lors, « la lutte contre les casuistes » occupait et intéressait le grand évêque : « Il voulait que le clergé proclamât de nouveau contre eux, dans la pénitence, *la nécessité de la contrition et de l'amour de Dieu.* » — Les casuistes, comme l'Église catholique, ont toujours proclamé « la nécessité de la contrition ». Il n'y avait de controverse que sur « l'amour de Dieu » : les jansénistes exigeaient à tort pour la justification « la charité dominante »; les attritionnaires se contentaient de la seule crainte de l'enfer; Bossuet, d'accord avec le Concile de Trente et tous les théologiens, voulait « un amour commencé, *amor incipiens* », impliqué dans l'attrition.

Si M. Rébelliau était un peu plus catholique, il n'appellerait pas, p. 141, « dénoûment piteux » un acte de soumission à

Rome et au Pape, fait en 1693 par Bossuet et les évêques auxquels on avait jusque-là refusé leurs Bulles. Il ne dirait pas surtout que Bossuet affirmait « contre le bon sens » qu'en proclamant, en 1682, les principes « fondamentaux » du Gallicanisme, les évêques n'avaient pas entendu promulguer « une décision de foi ». — Le bon sens catholique d'un enfant du catéchisme sait qu'un Concile œcuménique ou le Pape seul peuvent promulguer des « décisions de foi », chose qui dépasse absolument les droits de l'assemblée de 1682, qui n'était même pas un concile national.

On avouera que, dans tout ce qui précède, nous avons relevé chez M. Rébelliau tout autre chose que ce que la *Revue Bossuet* appelle, par un euphémisme trop bienveillant, un défaut de « justesse et de précision » théologique.

IV

La controverse du quiétisme attire naturellement l'attention de M. Rébelliau, qui lui consacre quinze pages, 162-176. Quel en fut l'objet véritable? Sur quoi portait le débat entre Bossuet et Fénelon? Vous le chercheriez en vain dans le *Bossuet* de la Collection des grands écrivains français. Il fallait pourtant dire que le quiétisme était la doctrine du prêtre espagnol Molinos, auteur de la *Guide spirituelle,* arrêté à Rome par l'Inquisition en 1685 et condamné à la prison perpétuelle pour avoir poussé au dernier degré d'immoralité les conséquences pratiques de son livre, dont 68 propositions furent condamnées par Innocent XI comme « hérétiques, erronées scandaleuses, blasphématoires ». Molinos et ses partisans, fort nombreux dans le royaume de Naples, faisaient consister l'état parfait du chrétien dans une oraison perpétuelle, passive, contemplative, où ils honoraient l'essence divine, sans songer ni à Jésus-Christ, ni à la Trinité, ni aux attributs adorables du Créateur. Sous prétexte de désintéressement et d'amour pur, ils ne demandaient pas même à Dieu de les sauver, et ils étaient contents d'être damnés éternellement, s'il le vou-

lait. Ils supprimaient en même temps tout acte, toute prière, tout effort volontaire pour s'élever à Dieu, toute mortification, tout exercice des diverses vertus particulières, et déclaraient qu'un seul acte d'amour et d'abandon, produit une fois au commencement, suffit pour toute la vie. « *Ama et fac quod vis* : aimez et faites ce que vous voudrez » : telle était la devise d'un système, qui, un acte de pur amour étant posé, permettait de ne plus penser à Dieu et de recevoir comme de lui toutes les tentations, toutes les sollicitations de sens et des passions, auxquelles on cédait comme à la volonté divine (1).

L'abbé de Rancé, qui s'y connaissait, devait écrire le 14 avril 1697 : « En vérité, si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des divines Écritures, laisser l'Évangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vérité et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'il est, si les opinions de ces insensés, trouvaient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. Enfin, c'est une simplicité consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases toutes nouvelles, qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire. »

Un laïque aveugle, de Marseille, Malaval, ayant soutenu ces erreurs quiétistes, fut dénoncé et son livre, *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, censuré par Rome. — Le P. La Combe, barnabite, vit son ouvrage, l'*Analyse de l'oraison mentale*, également condamné par l'Inquisition, le 4 septembre 1688, sous Innocent XI. — Mme Guyon, Jeanne Bouvier de la Motte, veuve à 28 ans, après un mariage malheureux, avait

(1) Le P. Chérot, dans le *Quiétisme en Bourgogne et à Paris en* 1698, in-8°, 1901, p. 13-14, résume ainsi le quiétisme du curé de Seurre, Robert : « Depuis la doctrine de l'abandon définitif et complet, jusqu'au dédain de la science théologique, l'inutilité des directeurs et de l'aveu en confession, en passant par l'état passif et l'indifférence, l'horreur des actes réflexes et des retours sur soi-même, l'interdiction de communiquer les conseils reçus et de s'ouvrir avec personne, presque toutes les maximes de la secte y sont exprimées assez nettement. »

abandonné ses trois enfants encore jeunes, pour courir le monde avec une jeune fille suspecte, que le cardinal Le Camus lui fit quitter, et avec le P. La Combe, qui la suivit à Thonon, Grenoble, Verceil, Turin, Grenoble encore, Marseille Chalon-sur-Saône, Dijon, Paris, où ils scandalisèrent trop de gens. Ils gagnèrent, pourtant, au quiétisme quelques illuminés, séduits par le *Moyen court* de cette singulière prophétesse, qui fut condamné, lui aussi, par un décret de Rome du 29 novembre 1689, sous Alexandre VIII. Pour être tout à fait exact, il faut ajouter que Mme Guyon s'appelait « la mère de la petite Église » (1); elle se croyait l'unique épouse de Jésus-Christ et la pierre sur laquelle devait être bâtie l'Église nouvelle, l'Église du Saint-Esprit, le règne du Fils étant accompli. Elle avait, d'ailleurs, de « tels excès de plénitude spirituelle que cela surpassait ses sens au point de la faire crever ». « Lorsqu'il me fallut délacer, écrit-elle au duc de Chevreuse, le 5 février 1694, c'était à Beynes; Madame de Charost y était et mon corps creva. Je sentis alors comme une rivière, qui, trouvant une digue, remonte du côté de sa source. » C'est ce que les satiriques du temps mettaient en vers à l'adresse de l'abbé de Chanterac, ami de Fénelon. Ils y disaient de Mme Guyon que Louis XIV appelait « la plus grande folle de son royaume » (2), et dont le pape Innocent XII parlait en ces termes : « Les Français sont de bonnes gens et bien crédules pour suivre la séduction d'une folle » :

Le modèle parfait, ce Paraclet nouveau,
Donne du pur amour un spectacle bien beau,
Quand tout d'un coup, sentant un gonflement de grâce,
Elle crève en sa peau, si l'on ne la délace.
La grâce du dedans passant jusqu'au dehors,
Du bassin de l'esprit regorge dans le corps.
Elle en déchirerait jusqu'à son corps de jupe,
Si dans le même instant quelque dévote dupe
Ne faisait prendre l'air à cet amour sacré.
Mais du lacet enfin se voyant délivré,

(1) *Lettre* de Pirot, docteur en Sorbonne, 1696.
(2) Lettre de Bossuet à son neveu, le 26 mai 1697.

Il se répand au cœur de toute l'assistance,
Et chacun le reçoit dans un profond silence.

Comment se fait-il qu'un esprit brillant et distingué comme Fénelon se soit laissé gagner, ainsi que le dira plus tard Bossuet dans sa *Relation du Quiétisme*, section II, 20, par « l'admiration d'une femme dont les lumières étaient si courtes, le mérite si léger, les illusions si palpables, et qui faisait la prophétesse? » Comment se fait-il que les condamnations de Rome, formelles et répétées en peu de temps, ne l'aient pas empêché, — non pas, sans doute, d'accepter les conséquences immorales d'une doctrine décriée, — mais de se laisser séduire dès 1689, peut-être dès 1688, par une « visionnaire », d'adopter ses idées et de les répandre chez ses amies. Mmes de Chevreuse, de Beauvilliers, de Béthune, de Miramion et Mme de Maintenon elle-même? Voilà tout ce que passent soigneusement sous silence les admirateurs à outrance de Fénelon, qui ne veulent pas consentir à reconnaître avec Nisard, M. Crouslé, M. Lanson, M. Brunetière et tant d'autres, que, malgré ses exquises qualités d'esprit et de cœur, malgré sa distinction suprême, qui séduit la postérité comme les contemporains, Fénelon était bien « le plus bel esprit et le plus chimérique du royaume », ainsi que le disait Louis XIV : chimérique en philosophie et théologie, chimérique en politique et sociologie, chimérique en littérature sur les moyens d'enrichir la langue, sur l'impassibilité d'historien, etc. Saint-Simon ne le calomnie pas, quand il dit à propos de sa liaison avec Mme Guyon : « Leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle, qu'on vit éclore d'eux dans les suites; mais ils se le persuadèrent. » C'est le bon sens de Mme de Maintenon qui, le premier, s'alarma des nouveautés hardies que soutenait le précepteur des enfants de France. Il lui écrivait en janvier 1694 : « La liberté fondée sur le vrai renoncement à soi-même est un assujettissement perpétuel aux signes de la volonté de Dieu, *qui se déclare en chaque moment* (?); c'est une mort affreuse dans tout le détail de la vie et une entière extinction de toute volonté propre, pour *n'agir et ne vouloir que contre la*

nature. » La doctrine de Fénelon devint si suspecte qu'on proposa en Sorbonne ce cas de conscience : Un prince peut-il souffrir auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme?

Pendant ce temps, que faisait Bossuet? Prié par Fénelon, dès le mois de septembre 1693, d'examiner les écrits « de Mme Guyon, son autobiographie, ses Commentaires sur l'Écriture et en particulier sur le *Cantique des Cantiques*, il fut choqué, dans son ferme bon sens et son inflexible orthodoxie, d'une doctrine qui, sous le couvert de l'inspiration du Saint-Esprit, faisait tant de place au sens individuel, comme en a fait depuis l'américanisme du P. Hecker. Il entra en relations avec cette étrange mystique, dont les erreurs étaient « infinies ». Il eut des conférences avec elle en 1693-94 et lui écrivit en mars 1694 une longue lettre sur ses écrits, « pleins de choses insupportables et insoutenables ». Il en eut avec Fénelon, auquel il était tendrement dévoué et dont il fallait à tout prix sauvegarder la réputation auprès du Roi, très chatouilleux alors sur les questions de doctrine. Tout à coup, en juin 1694, Mme Guyon désigna trois personnes, au jugement desquelles elle promettait de se rapporter : Bossuet, Mgr de Noailles et M. Tronson. Si elle désirait l'évêque de Meaux, c'est qu'elle était persuadée « de son zèle pour l'Église, de ses lumières et de sa droiture », comme elle l'écrivait. Elle se fiait aussi au discernement et à la piété de Mgr de Noailles et de M. Tronson, le vénérable supérieur de Saint-Sulpice. C'est alors que commencèrent les fameuses Conférences d'Issy, qui durèrent du milieu de juillet 1694 jusqu'au 10 mars 1695. L'évêque de Chartres, Godet des Marais, qui, le premier, avait suspecté la doctrine de Mme Guyon, ne prit point part à ses Conférences, comme l'établit fort bien M. Levesque, de Saint-Sulpice, dans une étude du *Bulletin trimestriel des anciens élèves*, 15 avril 1899. Fénelon n'y assista qu'au début, où il « prit la peine, dit Bossuet (1), de venir avec quelques-uns de ses amis (M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse) à Issy, pour prier les examinateurs de vouloir bien entrer à fond

(1) *Relation sur le Quiétisme.*

dans cet examen ». Il n'y reparut que le 10 mars 1695; mais il envoyait des mémoires, de nombreux extraits ou explications des Pères et auteurs mystiques. Bossuet, Mgr de Noailles et M. Tronson les lisaient, comme les écrits de Mme Guyon, « avec plus de prières que d'études ». Ils pensaient terminer cette affaire très secrètement, « en sorte qu'il ne parût point de dissension dans l'Église » (1). Fénelon écrivait à M. Tronson le 6 novembre 1694 : « Vous verrez si je mérite correction. Il n'y en a aucune à laquelle je ne me soumette de tout mon cœur »; et à Bossuet, le 28 juillet 1694 : « Je suis dans vos mains comme un petit enfant... Je vous demande, pour l'amour que vous avez pour l'Église, la rigueur d'un juge et l'autorité d'un évêque, jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Je tiens trop à la tradition pour vouloir en arracher celui qui doit en être la principale colonne de nos jours..... Je vous écouterai, non « par obéissance », mais « par conviction ».

Et le 12 décembre 1694 : « Je suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser et même à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Église. » Le 16 décembre 1694 : « Ce n'est pas l'homme ni le très grand docteur que je regarde en vous; c'est Dieu. » Enfin, le 26 janvier 1695 : « Au nom de Dieu, ne m'épargnez point; traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. » Bossuet y pensait toujours pour ménager son ami, qui fut nommé archevêque de Cambrai le 4 février 1695. — Quand M. Levesque dit, p. 319, que Fénelon « espérait sincèrement, à force d'explications, accompagnées de toutes sortes de déférences, ramener (Bossuet) de *son* opinion particulière au sentiment commun des docteurs et auteurs spirituels », il oublie que Fénelon s'est fait « petit enfant », « petit écolier », et que Bossuet représentait précisément « ce sentiment commun des docteurs », en admettant la possibilité « du pur amour », dans certains cas, comme l'établit le *Second Traité sur les états d'oraison*. — Bossuet n'a pas eu tort, quoi qu'en dise le P. Chérot, *Études* du 5 décembre 1699, de se dire « l'ancien de la conférence » : M. Tronson, plus âgé que lui,

(1) *Relation*.

n'était pas évêque. Fénelon, d'ailleurs, ne lui a jamais écrit comme il écrivait, on vient de le voir, à Bossuet, et celui-ci a bien raison de dire, en dépit d'une remarque de M. Levesque, qui prétend qu'il « ne semble pas avoir saisi la vraie raison » de la manière d'agir de Fénelon : « Il semblait s'adresser à moi avec une liberté particulière, par le long usage où nous étions de traiter ensemble les matières théologiques ». Rien de plus vrai depuis les réunions du Petit Concile, où Fénelon dut entrer vers 1678 ou 1679, depuis surtout que Bossuet avait engagé Fénelon à réfuter le *Traité de la nature et de la grâce* de Malebranche.

M. Tronson, en qui Fénelon avait confiance, « blâmait les exagérations de la doctrine du pur amour ».

Quoi qu'il en soit, les examinateurs préparèrent d'abord 24, puis 30, enfin, « pour le contenter », 34 articles qu'ils soumirent à la signature de Fénelon. Le 34e article « fut dressé au moment même où l'on allait signer » et écrit de la main de Mgr de Noailles. Tout cela « ne charge en rien Bossuet », comme le dit M. Levesque ; au contraire, on y voit que Fénelon « ne fit pas à M. de Meaux une confession proprement dite sous le sceau du sacrement », mais lui envoya un écrit sur sa vie et ses sentiments intimes, écrit que Bossuet ne voulut pas d'abord accepter et dont il demanda la permission de conférer avec Mgr de Noailles et M. Tronson, qui l'avait déjà lu. Fénelon l'accorda volontiers. Il ne fera donc que calomnier Bossuet, quand plus tard il l'accusera d'avoir violé le secret de la confession, accusation la plus odieuse qui puisse être formulée contre un prêtre. M. Levesque ne voit là qu'un « malentendu », p. 321 : on estimera que c'est chose beaucoup plus grave.

Il prétend aussi que, si « Fénelon démentit plus tard toutes ses assurances de soumission, la raison doit en être cherchée dans les événements qui suivirent la signature des Articles », p. 319. — Voyons donc ces événements et demandons-nous s'ils autorisent le démenti que M. de Cambrai donna à l'abbé de Fénelon, si humble et si soumis.

Il y a d'abord le 10 juillet 1695, le sacre du nouvel archevêque, deux jours avant lequel Fénelon, « à genoux et baisant la main qui le devait sacrer, la prenait à témoin qu'il n'aurait

jamais d'autre doctrine que la sienne (1) ». Il y a ensuite les *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Meaux, lorsque celui-ci eut publié les 34 Articles, dans une *Instruction pastorale* du 16 avril 1695, où il protestait contre « les nouveaux mystiques » et leur « doctrine outrée », et annonçait « une instruction plus ample, où paraîtrait l'application avec les preuves des susdits articles », comme cela avait été décidé aux Conférences d'Issy. Pendant toute l'année 1695, Fénelon entretint avec Bossuet une correspondance toute pleine d'une déférence, d'une soumission absolue. Le 7 décembre, il analysait un de ses sermons aux Carmélites sur l'amour de Dieu : « Je vous rendrai toujours avec joie et docilité, ajoutait-il, un compte exact de ma conduite. » « Il n'y a correction que vous ne me puissiez faire sans ménagement, et que je ne reçoive avec soumission et avec reconnaissance, comme une marque de la continuation de vos anciennes bontés... Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple et de vous devoir la meilleure partie de ce que je sais. » Et le 18 décembre, il promettait à son illustre ami, après l'avoir remercié de la lettre pleine de bonté « qu'il lui avait fait l'honneur de lui écrire » et qui l'avait « pénétré au dernier point, de passer quelques jours auprès de lui et de prendre à son ouvrage (*Instruction sur les états d'oraison*) toute la part qu'il voudrait bien lui donner. Il serait ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien il révérait sa doctrine ». Pourtant, dès le 7 mars 1696, il accusait Bossuet dans une *Lettre* à Mme de Maintenon, d'avoir « redit comme des impiétés des choses que Mme Guyon lui avait confiées *en secret de confession* ». Cela ne l'empêchait pas d'écrire à Bossuet, le 21 mai 1696 : « Ne soyez point en peine de moi : Dieu en aura soin ; le lien de la foi nous tient étroitement unis par la doctrine ; et pour le cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. »

Pourquoi faut-il que, lorsque Bossuet, par déférence, lui eut fait remettre son manuscrit, Fénelon ait refusé de l'approuver, parce que ce manuscrit « attaquait au moins indi-

(1) *Relation sur le Quiétisme.*

rectement » le *Moyen court* de Mme Guyon, condamné par l'Église? Il est certain qu'il s'était engagé, le 22 juin 1694, « à souscrire à toutes les condamnations que l'Église ferait des personnes, sans aucune exception ». Il est certain que le 6 novembre 1694, il écrivait à M. Tronson : « Il ne s'agit point de Mme Guyon, que je compte pour morte, ou comme si elle n'avait jamais été ». Et c'est pour cette femme, qu'il disait « morte » à ses yeux, qu'il refuse ce qu'il a solennellement promis, approuver le livre de celui dont il se disait le « disciple », le « petit enfant », le « petit écolier », et qu'il se met à travailler à la trop fameuse *Explication des Maximes des Saints!*

M. Levesque semble donc s'abuser, quand il dit que « malheureusement les Articles ajoutés (aux 30 premiers) n'étaient pas assez précis pour ne pouvoir être, dès qu'on les expliquerait, amenés au sens particulier de chacun des antagonistes. C'est ce que Bossuet tentera dans ses deux traités sur les *États d'oraison*. Mais dès qu'il cherchera à montrer la conformité de son opinion *particulière* avec le sentiment commun des Pères et des auteurs spirituels, Fénelon croira ne pouvoir entrer dans ses vues et combattra son sentiment ». — Pardon : il l'a combattu pour une tout autre raison, expliquée dans une *Lettre* au duc de Chevreuse du 24 juillet 1696 et dans un *Mémoire* à Mme de Maintenon; il l'a combattu, parce qu'il avait vu en marge des citations du *Moyen court* de Mme Guyon. « J'ai entrevu, écrivait-il, à la simple ouverture des cahiers de M. de Meaux, *sans* les lire, des citations du *Moyen court* à la marge. C'est ce qui me met hors d'état de les approuver. »

Bossuet pouvait écrire, le 4 décembre 1696, à Mgr de La Broue : « Enfin, M. de Cambrai s'est déclaré sur l'approbation de l'*Instruction dans les états d'oraison*. Après avoir eu ce livre entre ses mains trois semaines entières et plus, il l'a entièrement refusé et n'a pu se résoudre à condamner Mme Guyon (1). J'ai été obligé d'en rendre compte, et c'est enfin à quoi aboutit cette docilité, ou, pour parler plus juste, cette soumission sans réserve. Je n'ai jamais vu d'exemple d'un pareil aveuglement. » L'illustre prélat écrivait encore,

(1) Voir aussi la *Lettre* de Bossuet, du 3 février 1697, à son neveu.

en janvier 1697, à l'abbé de Mauleuvrier : « Je sais d'une manière à n'en plus pouvoir douter que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité... Je suis assuré que cet écrit ne peut causer qu'un grand scandale, parce que (M. de Cambrai)... ne se résoudra jamais à condamner les livres de Mme Guyon, ce qui est introduire une nouvelle distinction du fait et du droit, et faire voir que M. de Paris et moi avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale que je ne puis en conscience le supporter et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété. » — Quand on se pique, comme M. Levesque, d'être impartial entre Bossuet et Fénelon, quand on dit : *In medio stat veritas*, il faudrait raconter d'abord exactement tous les faits, qui ne « déchargent » pas Fénelon et qui donnent bien à réfléchir sur cette lettre de M. Tronson à Godet des Marais, le 8 février 1695 : « Notre ami commun est enfin élevé sur le chandelier. *Je ne puis croire que sa protestation ne soit sincère et je m'imagine qu'on y aura eu égard.* » On doutait donc, dès 1695, de la « sincérité » des protestations de soumission de Fénelon?

En tout cas, s'il était sincère en 1695, il s'est démenti en 1696, sans que Bossuet lui en ait fourni aucun prétexte, puisque, le 4 octobre 1696, Fénelon lui écrivait : « J'irai toujours avec joie et de moi-même au-devant de tout ce qui pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vos sentiments. Je ne ferai ni ne dirai jamais rien qui n'en doive convaincre le public..... Conservez, s'il vous plaît, l'honneur de vos bonnes grâces à l'homme du monde qui est attaché à vous, Monseigneur, avec le respect le plus sincère. »

Il était, avant tout, attaché à son sens personnel; il le prouva en publiant ses *Maximes des Saints,* malgré son engagement à ne « faire ou ne dire jamais rien » contre Bossuet, malgré le vénérable curé de Saint-Sulpice, à qui le manuscrit avait « fait peur » et qui déclarait à l'avance que, si les deux prélats « en venaient à écrire ou éclater l'un contre l'autre, cela ferait *un grand scandale, qui retomberait assurément sur Mgr de Cambrai* », et malgré Mgr de Noailles, devenu dans l'intervalle archevêque de Paris et pouvant écrire plus tard à Féne-

lon au sujet de la publication des *Maximes des Saints* : « J'avoue que vous me fîtes confidence de votre dessein. Nierez-vous, Monseigneur, que *j'en fus effrayé?* Nierez-vous que je n'aie employé les plus fortes raisons pour vous en dissuader? Vous voyant *inflexible* et d'un caractère à n'avoir pas besoin de ma permission pour imprimer, je vous conjurai de laisser passer le livre de M. de Meaux avant le vôtre. Je voulais prévenir par là le scandale que vous causeriez, si vous avanciez une doctrine contraire à celle de ce prélat et qu'il fût obligé de combattre. Vous m'accordâtes ce que je vous demandai. Vous me promîtes positivement de ne rien mettre dans votre livre qui fût contraire à la doctrine de M. de Meaux. » — Hélas! encore un manque de sincérité. — « L'un de vos amis étant venu me voir, ajoute Mgr de Noailles, je lui présentai fortement le danger où vous vous exposeriez par une impression précipitée. Je l'exhortai, je le pressai de l'arrêter; mais il n'avait garde de suivre mon conseil. Il m'avoua que l'impression était très avancée. Elle était plus qu'avancée : car, dès le lendemain, il m'apporta votre livre tout relié et fort sec. »

Ainsi donc, tous les torts sont du côté de Fénelon dans sa rupture avec Bossuet, qui, depuis quatre ans, 1693-97, couvrait tout du manteau de sa charité paternelle. La vérité ne se trouve pas ici dans un juste milieu entre les deux prélats : elle est toùt entière contre Fénelon et pour Bossuet. L'illustre abbé de Rancé écrivait en février 1697 : « C'est une chose déplorable que de voir les diversités de sentiments qui se forment dans l'Église, et particulièrement celle qui a donné lieu au livre de M. de Cambrai (*Maximes des Saints*). On ne saurait trop louer le zèle de M. de Meaux de s'opposer, comme il fait, à des erreurs si pernicieuses... Je ne doute point que tous les gens de bien ne se joignent à lui et que son parti ne soit celui de l'Église. »

M. Rébelliau, lui, supprime à peu près complètement tout ce récit, indispensable à l'intelligence de la querelle du Quiétisme. Il parle de l'Église « de France, qui admire en (l'un des deux prélats) son chef d'aujourd'hui, en l'autre son chef de demain ». — Erreur profonde, puisque Fénelon n'a jamais été le chef de l'Église de France et qu'en 1697-99, il n'avait pas

pour lui un seul évêque : l'abbé de Brisacier lui écrivait même le 28 février 1697 : « Il ne se trouve presque personne pour vous soutenir ni dans la forme ni dans le fond, et vos meilleurs amis, sans vous le témoigner, sont désolés de vous voir engagé dans une carrière dont vous ne sauriez sortir avec un entier agrément. » Le Pelletier, ministre d'État, écrit plus brutalement à Fénelon : « Pour l'honneur du roi, pour l'intérêt de la religion et pour sa propre gloire, il serait à souhaiter que votre palais et votre livre eussent été réduits en cendres, il y a six semaines. »

Le P. Chérot, dans sa brochure *Autour de Bossuet, le Quiétisme en Bourgogne et à Paris en 1698* (un in-8° de 114 pages, 1901, Paris, Retaux), affirme que c'est après une entrevue avec le curé de Seurre, lieu d'origine des Bossuet, que le grand évêque, sous le coup de « la profonde impression produite en lui par les révélations » sur le quiétisme bourguignon, « paraît avoir pris la résolution de combattre à outrance et sans ménagement aucun la nouvelle secte. Toutes armes au besoin lui seraient bonnes; car il devait s'agir à ses yeux de l'honneur de l'Église ». — Tout cela se passait en août 1698. Or, à cette date, il y avait un an et demi que la querelle du quiétisme était commencée, que les principales œuvres de Bossuet contre les *Maximes des Saints* et même la *Relation sur le Quiétisme* avaient paru (vers le milieu de juin) et que le grand évêque avait écrit plusieurs fois : « Il y va de toute la religion. »

Le « quiétisme bourguignon », dont Nisard avait parlé bien avant le P. Chérot et tout aussi exactement (1), n'a donc pas été la cause pour laquelle Bossuet « prit la résolution de combattre à outrance et sans ménagement aucun la nouvelle secte », « et ce n'est pas parce qu'elle sévissait dans sa ville natale » que

(1) *Histoire de la littérature française*, III, p. 314, note 1, où le savant critique dit qu'il a lu, dans un livre très instructif, le *Parlement de Bourgogne*, par M. de la Cuisine, le récit des scandales que suscita dans la ville de Dijon la propagation des doctrines et des désordres du quiétisme, à la suite de deux voyages qu'y fit Mme Guyon, accompagnée du P. La Combe. Bossuet, né à Dijon, ayant été informé de ces scandales par ses parents et ses amis, n'avait pas si tort de dire des subtilités mystiques, qui avaient engendré le quiétisme, « qu'il y allait de toute la religion ». — Le P. Chérot n'a donc pas tout le mérite de l'inédit et du nouveau.

Bossuet fut « excité à un aussi haut degré contre Fénelon ». Cette excitation existait chez lui depuis 18 mois, sans qu'il crût que « toutes armes lui seraient bonnes ». Bossuet n'usa jamais que des armes de la justice et de la vérité. Il n'y a pas lieu non plus de critiquer amèrement, comme le fait le P. Chérot, le curé de Seurre, qu'il compare « au léopard du bon La Fontaine ». Cet ecclésiastique est-il donc si coupable d'avoir fait condamner par l'official de Langres, Filsjean, le curé Robert, un quiétiste avéré, et d'avoir eu recours à M. de Meaux, son compatriote et « l'oracle des évêques »?

Il est vrai que, pour le P. Chérot, les amis de Bossuet, même le P. de La Rue, un jésuite pourtant, sont suspects ou partiaux, tandis que Fénelon et ses amis sont des anges ou à peu près (1) : l'abbé de Chanterac, qui remuait à Rome ciel et terre contre les Bossuet, oncle et neveu, et pour M. de Cambrai, devient « son pacifique et vertueux grand vicaire », p. 48. — « Vertueux », je n'y contredis pas; mais « pacifique », quel étrange paradoxe!

On avait cru jusqu'ici, sur le témoignage de Phelippeaux, dans sa *Relation du Quiétisme*, jeudi, 11 septembre 1698, que le P. de La Rue, prêchant le 20 août le *Panégyrique de saint Bernard*, « avait fait la comparaison d'Abélard et d'Héloïse avec M. de Cambrai et Mme Guyon ». Le P. Chérot, dans son savant travail le *Quiétisme en Bourgogne*, p. 31-32, prouve qu'il n'y eut pas d' « allusion à Héloïse ». Mais, dès le 25 mars 1697, il avait, au dire de Racine (2) et de Saint-Simon, « ses

(1) Ainsi, le P. Chérot estime « qu'il y avait quelque courage de la part de Fénelon à tenir même dans une lettre privée » ce langage élogieux pour Mme Guyon, alors à la Bastille : « J'ai cru Mme Guyon une très sainte personne qui avait une lumière fort particulière sur la vie intérieure... Dites hautement partout que j'ai eu pour elle une estime singulière. » Cela est écrit le 27 septembre 1698. Or, Fénelon avait dit à M. Tronson, le 6 novembre 1694 : « Je compte Mme Guyon pour morte, ou comme si elle n'avait jamais été. » Et Fénelon savait très bien que le *Moyen court* de cette « folle », qui se disait l'épouse de Jésus-Christ, avait été formellement condamné par Rome. Il n'y avait donc point « quelque courage » à la défendre et à la louer : il n'y avait que de l'opiniâtreté coupable.

(2) Lettre du 5 avril 1697, où le poète « souhaiterait de tout son cœur qu'un prélat de cette vertu et de ce mérite n'eût point fait un livre qui lui attire tant de chagrins ».

trois points finis, et au moment de donner la bénédiction et de sortir de chaire, demandé permission au Roi de dire un mot contre des *extravagants* et des *fanatiques* qui décriaient les voies communes de la piété ». C'est Saint-Simon qui parle ainsi (*Mémoires*, édit. Boislisle, IV, p. 85); or, le P. Chérot qui le cite, a tort de dire que « Saint-Simon n'aimait guère Fénelon » : ils étaient du même parti politique, de l'entourage du duc de Bourgogne, et le portrait de Fénelon par le célèbre mémorialiste est son chef-d'œuvre. Que faudra-t-il donc pour « aimer Fénelon »? En faire une apothéose injustifiée, comme celle qu'en a essayée le P. Boutié.

« Il est vrai, ajoute le P. Chérot, mieux inspiré cette fois, que le même jour les deux grands orateurs jésuites de la capitale, Bourdaloue et Gaillard, chargeaient à fond et avec pareille vigueur le Quiétisme. »

Est-ce que, par hasard, Bossuet n'avait pas le même droit, non pas du haut de la chaire, où il n'en a jamais parlé, mais dans des écrits publics qui n'étaient pas des sermons, ou même dans des lettres privées, comme celle du 1er juin 1698 à M. de La Loubère, où Bossuet dit très charitablement : « De toutes les aventures de ce faux philosophe (Abélard), je ne souhaite à M. de Cambrai que son changement. » Pourquoi donc l'accuser « d'âpreté », alors qu'on n'en accuse pas, que je sache, le P. Bourdaloue et le P. Gaillard, qui, en pleine chaire de la capitale, « chargeaient à fond et avec une pareille vigueur le Quiétisme » et par là même son seul champion officiel, M. de Cambrai?

Il est vrai que, s'il fallait en croire « un grand nouvelliste » très cambraisien, le P. Léonard de Sainte-Catherine, religieux augustin, le *Panégyrique de saint Bernard*, prêché aux Feuillants le 20 août 1698 par le P. jésuite de La Rue, « aurait été fabriqué de concert avec M. de Meaux dans sa maison de plaisance de Germigny », et Bossuet aurait été prendre le prédicateur à la Maison professe des jésuites, pour « l'amener lui-même aux Feuillants et entendre le sermon, ce qui n'a pas été approuvé » (1). — Ce dernier trait indique suffisamment

(1) P. Chérot, *loc. cit.*, p. 25.

les sentiments partiaux et très suspects (1) du « grand nouvelliste » en question, qui, pourtant, ne va pas jusqu'à dire, comme Fénelon, que « le procédé de M. de Meaux pour le P. de La Rue est horrible ». Voit-on Bossuet, parce qu'un P. jésuite doit faire des allusions désagréables à M. de Cambrai, obligé de s'abstenir d'assister au sermon, au panégyrique de saint Bernard, son illustre compatriote, pour lequel il a toute sa vie professé la plus grande admiration, après l'avoir si bien affirmée dans une des plus belles œuvres de sa jeunesse, le *Panégyrique de saint Bernard* à Metz, en 1653? — On est « horrible » facilement aux yeux de Fénelon, dès qu'on ne l'admire pas. — Et puis, le P. Chérot lui-même reconnaît que Bossuet était à Versailles, le 28 juillet; à Meaux, le 4 août; à Jouarre, le 13 août; à Meaux, le 16 août, le 17 août; à Versailles, le 22 août. Il n'est à Germigny que le 10 août, d'où il écrit à son neveu, et il n'y séjourne pas, puisque le 13 on le voit à Jouarre. Quant aux mots « je passerai *ici* la fête de l'Assomption » et « aussitôt après, je retournerai à Paris », ils s'appliquent au diocèse et à Meaux, où le grand évêque pontifiait tous les jours de grande fête. Ces dates confirment-elles, même « au moins en partie », les racontars du « grand nouvelliste » augustin? Il n'y paraît pas. — D'ailleurs, c'est faire injure à un confrère aussi éloquent que le P. de La Rue, que d'accepter, comme le fait le P. Chérot, jésuite, les dires du P. Léonard : ni Bossuet ni le P. de La Rue n'ont pu parler de ce sermon « fabriqué de concert ». La *Revue Bossuet* du 25 janvier 1901 dit fort bien : « Qu'y a-t-il de vrai dans ces on-dit? »

Le P. Léonard est d'autant moins digne de foi qu'il affirme que le P. de La Rue fut « blâmé de se servir de la chaire de vérité, etc., pour y faire une déclamation de cette force contre un archevêque, etc. Sa Société lui en a témoigné son mécontentement ». — Or, le P. Chérot lui-même convient que le P. de La Rue « ne fut pas, quoi qu'on en ait dit, envoyé dans les Cévennes en disgrâce pour son discours sur saint Bernard » et que « les PP. du Puy et Perrin, enfin le P. de La Chaise abondèrent dans la manière de voir (des PP. Bourda-

(1) Il parle absolument comme l'abbé de Chanterac, ami de Fénelon, dans une *Lettre* à celui-ci, 13 septembre 1689.

loue, La Rue et Gaillard) et unirent leur action à la leur ». C'était une étrange manière de prouver du « mécontentement » au P. de La Rue.

Quant au couplet qui courut,

> La Rue a fait, dans son panégyrique,
> De deux prélats, un saint, l'autre hérétique.
> Mais
> Si le pape ne s'explique,
> L'on ne le croira jamais,

il prouve qu'il y avait des Cambraisiens, mais non pas que « le public », comme le prétend le P. Chérot d'après Matter, *Mysticisme en France*, était pour Fénelon contre Bossuet. Nisard a démontré le contraire, M. Crouslé aussi, d'après Saint-Simon, les autres Mémoires et les chansons de l'époque.

En tout cas, ni Fénelon, ni Bossuet ne furent « nommés » dans le sermon : il n'y eut donc pas de comparaison « de Fénelon avec Abélard », et le P. Chérot n'a pas le droit de dire, fort aimablement, d'ailleurs, p. 34, note 5 : « Si M. l'abbé Delmont avait connu tous ces détails, lui, si exact, n'aurait pas écrit que Bossuet *n'a pas approuvé* la comparaison de Fénelon avec Abélard. » — D'abord, mon Révérend Père, à la page 65 que vous citez, je répète textuellement les mots de Bossuet : « J'approuve la comparaison avec Abélard. » Ce n'est pas dire, je l'espère, que Bossuet ne « l'a pas approuvée ». — Ce que, d'après moi, Bossuet « n'a pas approuvé », c'est la comparaison avec Abélard et *Héloïse*. Avouez, mon Père, que c'est tout différent, et que vous me donnez raison ; puisque vous établissez péremptoirement que le P. de La Rue ne l'a pas faite, comme je le croyais avec tout le monde d'après Phelippeaux, Bossuet « ne l'a pas approuvée », eût-il d'ailleurs, ce qui n'est nullement prouvé, « fabriqué de concert » avec le P. de La Rue le Panégyrique en question.

Comme une remarque en vaut une autre, l'excellent P. Chérot me permettra de lui faire observer que, s'il trouve que, par une « coïncidence remarquable, la division de Fénelon est identique à celle de La Rue » et qu'il « resterait à savoir lequel parla le premier », c'est qu'il oublie que Fénelon lui-

même, prêchant saint Bernard dans sa jeunesse, alors qu'il était très bien avec Bossuet, a pris les mêmes divisions que son illustre maître : Vie *chrétienne* ou solitaire de saint Bernard et sa vie *apostolique*.

Est-ce un simple hasard? N'avait-il pas entendu Bossuet parler de son plan pour le *Panégyrique de saint Bernard?* Quoi qu'il en soit, l'œuvre oratoire de Fénelon, monotone et et sèche, avec une série démesurément longue d'apostrophes, ne saurait soutenir la comparaison avec l'un des chefs-d'œuvre de Bossuet.

Pour en revenir au Quiétisme, il est vrai que Bossuet parle des propositions « hérétiques » de son collègue dans l'épiscopat. — Mais le P. du Puy, jésuite, appelait bien le Quiétisme « l'hérésie », et si Innocent XII épargna ce dur qualificatif aux propositions des *Maximes des Saints*, condamnées par le bref *Cum alias* en 1699, Innocent XI avait censuré 68 propositions de Molinos comme « *hérétiques*, suspectes, erronées, scandaleuses, offensives des oreilles pies, etc. », tout autant de qualificatifs appliqués, sauf le premier, à la doctrine de Fénelon.

Le P. Chérot met parfaitement en lumière ce fait, nié par l'abbé Rohrbacher et M. l'abbé Urbain (1), que « personne ne s'opposa plus que la Compagnie de Jésus et l'Oratoire à ce progrès, exagéré ou non, du quiétisme bourguignon », et que « cette conclusion ne se restreint pas à la province », puisqu' « à la Maison professe de la rue Saint-Antoine, on suivait Bourdaloue, La Rue et Gaillard, ces trois adversaires déclarés du quiétisme ». Fénelon le savait, « le sentait fort bien », dit le P. Chérot lui-même; « (il) ne cessa pas de bouder la communauté, de la tenir même en quarantaine ». « Il continue à garder sa colère contre les Jésuites », écrit du Puy, curé de Seurre, le 27 septembre 1698. Cette colère de Fénelon n'était donc point passagère; nous ne savons ni quand elle finit, ni comment. — Le P. Boutié, apologiste de Fénelon, aura de la peine à défendre son héros contre cette accusation précise, formulée par un confrère et qui montre une fois de plus que,

(1) « On sait, dit-il, que le P. de La Rue, est l'*un des rares jésuites* qui

pour Fénelon, il faut toujours s'en tenir au mot si juste de Joubert : « Le fiel de la colombe ».

Autre conséquence à tirer de la constatation faite par le P. Chérot que la plupart des Jésuites français, à une ou deux exceptions près, étaient pour Bossuet contre Fénelon, irrité de cette attitude de la célèbre Compagnie : c'est qu'il est étrange qu'à deux siècles de distance les RR. PP. Jésuites soient presque tous Cambraisiens, partisans de Fénelon contre Bossuet, au point d'être injustes, comme le P. Boutié, contre les Bossuétistes. Est-ce que les RR. PP. Boutié, Longhaye, Chérot, ont plus de lumières et d'éloquence que Bourdaloue, Gaillard et La Rue? On ne peut pas leur faire l'injure de croire qu'à deux siècles d'intervalle, comme du temps de Le Dieu, ils ont à se venger de la condamnation de quelques propositions de morale relâchée, obtenue en 1700 par Bossuet, qui demeure le plus illustre de tous leurs élèves.

Puisque le P. Chérot fait siennes, p. 18, les appréciations de M. Rébelliau, dont il a loué le *Bossuet* outre mesure, dans les *Études* du 20 novembre 1900, et sans tenir aucun compte des nombreuses et graves rectifications que j'ai dû apporter à ce livre, si souvent inexact et défectueux, rectifications que connaissait bien le P. Chérot, puisqu'il me faisait l'honneur de renvoyer ses lecteurs à mon *Dernier historien de Bossuet*, il me permettra de protester ici contre ce passage de sa brochure : « Rappelons-nous que la *Relation sur le Quiétisme*, par laquelle l'évêque de Meaux venait de faire descendre le débat des cimes sereines de la spéculation sur le terrain inférieur des querelles personnelles et des procédés réciproques, avait paru au milieu de juin ». Ainsi donc, pour le R. P. Chérot, c'est Bossuet qui est cause que la discussion a dévié et qui « l'a fait descendre » des hauteurs d'une controverse théologique à une « controverse sur l'amitié ». — Il y a là une grave erreur historique. De même que toute la responsabilité de la

fussent opposés aux *Maximes des saints* ». (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 avril 1895, p. 277.) — Il n'y aurait eu, au contraire, en France pour soutenir Fénelon que le P. de La Chaise, qui, d'ailleurs, se déclara bientôt contre lui, et le P. de Valois.

rupture entre Bossuet et Fénelon retombe sur ce dernier, qui, comme on l'a vu, n'a pas tenu ses engagements à propos des 34 articles, a refusé d'approuver les *États d'oraison* de M. de Meaux, parce qu'il y avait en marge des citations du *Moyen court* de Mme Guyon, condamné par l'Église, et n'a écouté ni les remontrances de Mgr de Noailles, ni celles du vénérable curé de Saint-Sulpice, de même tous les torts dans « les querelles personnelles et les procédés réciproques » remontent à M. de Cambrai, accusant Bossuet dès 1696, en public et en particulier, dans une lettre à Mme de Maintenon et dans ses propos colportés jusqu'à Rome, d'avoir violé « le secret de la confession ». Si ce n'est pas là briser indignement les liens de l'amitié, et si Bossuet, après cela, n'avait pas le droit de se défendre contre l'accusation la plus horrible qui puisse être portée contre un prêtre, il faudra déclarer que les Cambraisiens passés et présents ne veulent pas entendre parler de la justice la plus élémentaire, quand il s'agit de M. de Meaux. Il a attendu près de 18 mois avant de descendre « des cimes sereines de la spéculation », et ce n'est que parce que son adversaire se tenait depuis longtemps « sur le terrain inférieur des querelles personnelles et des procédés réciproques », que le grand vieillard de Meaux s'est résigné à répondre à d'odieuses calomnies. « Je ne me suis déclaré, écrivait-il le 7 juillet 1698, que quand son livre, ses mauvaises explications et son opiniâtreté m'ont fait perdre toute espérance. Encore n'ai-je éclaté sur les faits qui regardent la conduite que quand tout le monde a vu qu'il n'y avait plus moyen de se taire. » Il écrivit alors cette *Relation sur le Quiétisme*, dont Saint-Simon, Huet, le P. Quesnel, Mme de Maintenon (1), Perrault et tous les contemporains racontent l'effet merveilleux et foudroyant pour Fénelon.

La librairie internationale, 4, place Saint-Michel, Paris, vient de publier une *Réponse inédite à Bossuet* (2) par Fénelon, avec une *Préface* de Mgr Sonnois, archevêque M. de Cambrai. Ce sont tout simplement les *Notes* écrites par M. de Cambrai sur un exemplaire de la *Relation sur le Quiétisme* de

(1) Voir les *Lettres* d'elle citées page 211.

(2) Un in-12 de x-166 pages doubles.

Bossuet, exemplaire découvert au British-Muséum. L'éditeur anonyme a beau mettre sur la couverture un dessin du plus mauvais goût, représentant un gros cygne mis à mal par un aigle, qui ressemble beaucoup à un vautour : il ne nous apprend rien de nouveau, sauf peut-être que Fénelon, à première vue, n'a pas été aussi choqué qu'il le fut plus tard de la phrase célèbre sur Priscille et Montan. Il est vrai que Bossuet déclare quelques lignes plus haut : « La liaison intime (de Fénelon) avec cette femme (Mme Guyon) était fondée sur sa spiritualité », et il n'y a point d'autre « lien » de tout ce « commerce ». Il exclut donc ainsi toute interprétation concernant les mœurs. Aussi Fénelon se contente-t-il d'écrire : « Voilà le nom odieux de Montan mis en la place d'une bonne réponse à un raisonnement pressant (Lequel?)... Mme Guyon seule n'est rien. Il faut donner à cette Priscille un Montan, et M. de Meaux hasarde sans preuve les choses les plus affreuses (On ne les voit pas du tout), pour se justifier du scandale (Il n'en a aucun besoin) ». Plus tard, Fénelon se ravisera : il l'exploitera jusqu'à dix ou onze fois dans une seule brochure la comparaison entre Priscille et Montan et Mme Guyon et lui, prise dans un sens que rien n'autorise.

Saint Bernard, d'ailleurs, puisqu'il s'est agi de lui et du *Panégyrique* qu'en prononça le P. de La Rue, fut tout autrement vif que Bossuet, et non seulement contre Abélard et Gilbert de la Porrée, mais encore contre le grand Suger, de Saint-Denis, et Pierre le Vénérable, de Cluny. Quels reproches sérieux faut-il donc adresser à Bossuet, que nous ne canonisons pas?

Au lieu d'accuser Bossuet « d'autant d'âpreté » que Fénelon, au lieu de voir « une œuvre d'impitoyable malice dans la *Relation sur le Quiétisme* », p. 164-165, au lieu de rappeler la malheureuse phrase sur « Priscille qui a trouvé son Montan *pour la défendre* », dont Bossuet, à trois ou quatre reprises, a déclaré qu'il n'avait eu en vue que les doctrines et non les mœurs, irréprochables d'après tous les historiens qu'il cite (1),

(1) La *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 277, « ne croit pas à la sincérité absolue de l'explication » de Bossuet à ce propos. — L'évêque de Meaux a dit, pourtant, et répété qu'il n'avait eu en vue que les doctrines et non les mœurs : « Priscille était une fausse prophétesse : Montan

M. Rébelliau aurait dû analyser, après M. Crouslé, les écrits de Bossuet sur le Quiétisme : l'*Instruction sur les états d'oraison*, le *Second Traité sur les états d'oraison*, publié récemment par M. Levesque, et qui sont deux chefs-d'œuvre, contenant quelques-unes des plus belles pages de Bossuet; la *Tradition des nouveaux mystiques;* la *Déclaration* du 28 août, de MM. de Meaux, de Paris et de Chartres; le *Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : Explication des Maximes des Saints*, etc.; les cinq *Mémoires à Mgr l'archevêque de Cambrai;* la *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, 1698; la *Réponse de Mgr l'évêque de Meaux à quatre lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai;* les *Mystiques en sûreté;* l'*École en sûreté, ou de la notion de la charité et de l'amour pur;* le *Quiétisme ressuscité;* la *Relation sur le Quiétisme;* les *Remarques sur la Réponse à la Relation sur le Quiétisme;* la *Réponse aux préjugés décisifs* de M. l'archevêque de Cambrai, janvier 1699; la *Réponse d'un théologien à la première lettre*

l'appuyait. On n'a jamais soupçonné entre eux qu'un commerce d'illusions de l'esprit. M. de Cambray demeure d'accord que son *commerce* avec Mme Guyon *était connu et roulait sur sa spiritualité*, que tout le monde a jugée mauvaise : je n'ai donc rien avancé qui ne soit connu, rien qui ne soit assuré. » Comme Bossuet n'a jamais menti, on devrait l'en croire sur parole. Mais cela ne ferait pas l'affaire de la *Revue* en question, qui est injuste pour l'évêque de Meaux et « demande la permission de ne pas insister (??). On sait que le 20 août 1698, le P. de La Rue compara en pleine chaire Fénelon et Mme Guyon à Abélard et à Héloïse. Or, cette comparaison avait été approuvée de Bossuet dès le mois de juin ». — Comment donc Bossuet a-t-il pu approuver en *juin* 1698 une comparaison qui n'aurait été faite que postérieurement en *août* 1698? — D'ailleurs, le P. Chérot vient d'établir qu'elle n'a pas été faite du tout.

Mais, dit la *Revue*, il a écrit le 1er juin à M. de La Loubère : « Je vous prie de mander à M. de Mirepoix que j'approuve la comparaison d'Abélard. » — D'abord, il s'agit ici d'une comparaison faite ou rapportée par Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, et non pas de la comparaison qu'aurait faite plus tard le P. de La Rue et que Bossuet n'a pas approuvée. — En second lieu, il est question ici d'Abélard seul, et *non pas d'Héloïse :* Abélard s'est trompé comme Fénelon; leurs mœurs ne sont pas leurs erreurs. — En troisième lieu, ce qui prouve la pureté des intentions de Bossuet, c'est qu'il ajoute : « De toutes les aventures de ce faux philosophe (Abélard), je ne souhaite à M. de Cambray *que son changement* ». Où est donc le crime, l'insinuation perfide dans ce souhait parfaitement charitable?

de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres, 30 janvier 1699; les *Passages éclaircis;* le *Dernier éclaircissement sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai aux Remarques de M. de Meaux*. M. Rébelliau saurait alors pourquoi Bossuet disait de cette querelle : « Il y va de toute la religion », et l'abbé de Rancé : « Rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Église, pour le salut des fidèles, et pour la gloire de Jésus-Christ. » Il aurait alors compris tous les faux-fuyants de Fénelon, insaisissable, mais « inflexible » (1) et par là même irritant pour une nature droite et franche comme celle de Bossuet. Il n'aurait jamais écrit : « La victoire était-elle donc d'un si grand prix? Tant de colères, tant d'agitations, tant de manœuvres ne donnent-elles pas impérieusement à croire qu'il y avait là dedans autre chose qu'une dispute d'idées? »

Il s'arrêterait devant le témoignage d'un religieux et d'un saint comme l'abbé de Rancé, écrivant en mars 1697 à Bossuet lui-même : « Le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains; je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Évangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Église. Je pensais que toutes les impressions qu'avait pu faire sur lui cette opinion fantastique étaient entièrement effacées, et qu'il ne lui restait que la douleur de l'avoir écoutée; mais je me suis bien trompé. On sait que vous avez écrit contre ce système monstrueux, c'est-à-dire que vous l'avez détruit; car tout ce que vous écrirez, Monseigneur, seront des décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume, comme il a fait en quantité d'autres occasions, et qu'il lui donne la force nécessaire, en sorte qu'il n'y ait pas un trait qui ne porte coup. Pendant que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indignation, je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnaître ses égarements. Dieu, Monseigneur, vous a choisi dans notre temps entre les autres hommes pour soutenir la vérité, et vous l'avez fait jusqu'ici en toutes rencontres, et avec tant de succès,

(1) C'est le mot de Mgr de Noailles.

que je ne doute point que vous ne le fassiez encore dans celle-ci avec le même bonheur. »

Le 24 juin 1697, de Rancé appelait le Quiétisme « une erreur dont les suites sont infinies ».

Bossuet avait raison de trouver la lettre de mars « d'une force incomparable contre M. de Cambrai ». (*Lettre* du 29 mars 1697 à Mgr de La Broue.)

Il disait ailleurs, le 25 mai 1697 : « L'auteur (des *Maximes des Saints*) se déclare pour les ascètes : mais M. l'abbé de la Trappe, le plus saint de tous les ascètes, le rejette et a écrit contre lui de terribles lettres. »

Le prieur de la Grande-Chartreuse, Dom Innocent le Masson, un ascète, lui aussi, devait écrire à Bossuet le 11 juillet 1698 : « Ce m'est un grand sujet de consolation de voir qu'une des plus pernicieuses erreurs qui ait jamais paru dans l'Église de Dieu, et contre laquelle je crie au loup depuis huit années, soit si fortement combattue et blessée à mort par votre zèle et votre docte plume. Je connais assez les effets du venin de cette doctrine des démons pour pouvoir dire que, si on lui avait laissé faire un progrès tranquille, elle aurait comme effacé de l'Évangile ces paroles : *Sint lumbi vestri præcincti.* »

Le célèbre cardinal Le Camus écrivait les mêmes choses en termes plus doux, le 1er avril 1697. Il trouvait que Fénelon « subtilisait beaucoup » et « mettait au jour quantité de cas métaphysiques qui scandalisaient les faibles... et dont les libertins se raillaient ».

Si M. Rébelliau tenait compte de tout cela, il n'appellerait pas « douteux et stérile » le triomphe de Bossuet, qui fut applaudi par tout le clergé de France en 1699 et 1700, où l'Assemblée chargea M. de Meaux lui-même du Rapport ou de la *Relation* sur toute l'affaire.

La *Deuxième Instruction sur les états d'oraison* a été composée avant le début de la querelle, en 1696, et, par conséquent, il n'est pas exact de dire que, d'après cette *Instruction*, « Bossuet, à la fin de la querelle, faisait des concessions qu'il n'eût pas faites au début », p. 174.

Quant aux « chansonniers » qui ont « travesti » la querelle

sur l'amour pur et intéressé, M. Rébelliau se trompe en affirmant « qu'on souriait au système mystique, plus piquant, plus touchant, plus chevaleresque » de Fénelon. — Il est certain, au contraire, que dans le *Recueil* de diverses pièces satiriques sur le Quiétisme, composées en 1697-98-99, presque toutes sont défavorables à Fénelon, qui « veut renchérir sur tout, dit la *Préface,* aller au delà de Dieu, s'il pouvait,... raffiner sur la manière de lui rendre le culte si simplement exprimé par les Écritures ». Il n'y a vraiment pas là « d'hommage rendu à l'amour désintéressé et chevaleresque » de M. de Cambrai.

V

Trop peu exact dans le récit et l'appréciation de la délicate affaire du Quiétisme, M. Rébelliau devient tout à fait injuste, quand il parle de l'*exégèse* du grand évêque et de sa manière d'entendre l'*Écriture sainte.*

« Il avait déjà, écrit-il p. 10, lors de cette rencontre révélatrice (de la Bible à 14 ou 15 ans) les yeux qui voient, derrière les textes obscurs, la sérénité consolante du sens mystique », comme si le jeune humaniste ou rhétoricien, ouvrant la Bible pour la première fois, pouvait songer aux divers sens que la science y découvre et faire autre chose que se laisser aller à « l'impression de joie et de lumière » qu'il en ressentit ! — « Mais dans cette solidité de foi, continue M. Rébelliau, l'héritage accumulé des sentiments pieux de plusieurs générations successives était assurément pour beaucoup. » Sans doute, c'est beaucoup de descendre de parents chrétiens et catholiques, et le poète avait raison de dire :

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère !

Mais au XVIIe siècle ce bonheur était commun à la plupart des Français, et ils n'ont, pourtant, pas eu « la solidité de foi » et l'amour de l'Écriture qui caractérisent Bossuet, tant il est vrai que « l'héritage accumulé des sentiments pieux de plusieurs générations » n'a pas l'influence que lui prête M. Ré-

belliau sur le génie et la grâce, dans lesquels il faut voir avant tout de libres dons de Dieu.

M. Rébelliau va beaucoup plus loin, lorsque, pour établir que Bossuet apprit à Metz, de 1652 à 1659, « à trouver tout dans le christianisme », il l'accuse de « ne pas vouloir, à cette heure, de l'alliance entre la foi et la raison », parce qu'un « chrétien raisonnable n'a nul besoin de philosopher », « surtout parce que la philosophie est si vaine! » — L'Écriture sainte est certainement une source de certitude autrement féconde que la « pauvre philosophie », aux écoles de laquelle Bossuet ne « peut pas se fier ». Mais Pascal ne dit-il pas dans le même sens : « La philosophie ne vaut pas une heure de peine... Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher? » Alfred de Musset, on l'a vu, proclamait, dans les vers immortels de son *Espoir en Dieu*, la banqueroute morale de tous les systèmes, de toutes les écoles philosophiques. Toutefois, cette indifférence, ce mépris même pour une philosophie caduque, quand la lumière de la révélation ne la pénètre pas, n'empêche nullement « l'alliance entre la foi et la raison », que personne peut-être n'a plus éloquemment prêchée que Bossuet dans son *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ*, où il applique si bien le *rationabile obsequium vestrum* de saint Paul, et dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, dont « la philosophie » paraît à M. Rébelliau, page 21, « étroite, mais imposante ».

Il prétend même que « de cette conception, si fortement embrassée par lui du lien des deux Testaments,... devait naître tôt ou tard :... un respect qui finira par tomber dans la superstition, pour ces textes de la Bible où l'on doit voir autant de prophéties; — une adhésion à l'idée de la perpétuité de la foi si docile et si entière qu'elle n'admettra la possibilité d'aucune variation; — enfin cette espèce de gageure de découvrir dans les récits de l'Histoire sainte les règles des sociétés modernes ».

D'abord, « ces règles des sociétés modernes » ne sont-elles pas la morale et la justice éternelles, qui demeurent invariables au-dessus des vicissitudes du passé, du présent et de l'avenir? Il n'y a donc aucune « gageure » à les découvrir dans la Bible,

où Dieu les a consignées pour l'instruction de son peuple d'Israël et des peuples de tous les temps, chez lesquels « l'histoire se répète ».

En second lieu, j'ai prouvé déjà, à propos de *Bossuet et M. Brunetière* (1), qu'il n'y a point, dans la foi catholique, « d'évolution », de « variation », au sens où l'entendent les protestants et les rationalistes. Nous disons au XIXe siècle comme au temps de saint Vincent de Lérins : *Quod ubique, quod semper;* ou bien : *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* C'est la doctrine de Léon XIII dans sa *Lettre au cardinal Gibbons* contre l'*Américanisme*.

J'ai même la joie de constater ici, comme le faisait naguère éloquemment M. l'abbé Lecigne à Arras, que M. Brunetière a renoncé loyalement à ses théories sur « l'évolution » des dogmes. Il disait naguère, au Pensionnat des Frères de Passy, en présidant l'assemblée du cercle des Francs-Bourgeois :

« Jeunes gens, qui demain entrerez dans la vie et vous, enfants, dont l'intelligence commence à s'ouvrir aux bruits du dehors, on vous dira qu'entre le progrès de la civilisation ou de la science moderne et les enseignements de la religion, il y a non seulement opposition ou contradiction, mais discordance même et incompatibilité. N'en croyez rien!

« Vous avez fait un peu de géométrie. Quand le rayon d'un cercle augmente, sa courbe ou sa circonférence enveloppe à mesure plus d'objets, plus divers, plus nouveaux et plus inattendus; mais le centre en est toujours le même.

« Vous avez fait un peu de botanique. Est-ce que ce n'est pas la loi du chêne que de sortir du gland? et si profondément qu'il enfonce ses racines en terre ou si haut qu'il élève sa tête vers les cieux, est-ce que le rapport n'est pas toujours le même entre l'arbre magnifique et l'humble germe d'où il est sorti?

« C'est ainsi que le progrès se développe, sous la souveraineté du dogme immuable, identique en tout temps à lui-même, et que l'autorité de la tradition ne le gêne pas, mais le favorise.

(1) *Revue de Lille*, 1899, et *Autour de Bossuet*, I.

« Le dogme est aujourd'hui ce qu'il était hier, et il sera demain ce qu'il est aujourd'hui. C'est l'humanité qui vit et c'est le monde qui change. L'un des termes du rapport passe ; mais il y en a toujours un qui demeure. Tenons-le donc pour assuré !

« Ne nous effrayons pas des assauts qu'on lui donne ; il y résistera dans l'avenir comme il y a résisté dans le passé. »

En troisième lieu, reprocher à Bossuet de voir « des prophéties » dans les « textes de la Bible », c'est oublier que saint Paul, parlant, dans sa *Première Épître aux Corinthiens*, des châtiments infligés aux Hébreux ingrats en punition de leurs fautes, nous dit à deux reprises : « Toutes ces choses se sont faites en figure de ce qui nous arrive : *Hæc autem in figura facta sunt nostri.* Tout cela leur arrivait en figure : *Hæc autem omnia in figura contingebant illis* (x, 6 et 10). »

Quant à la « superstition » dont M. Rébelliau accuse Bossuet pour la Bible, il oublie que, dans ses *Commentaires sur les Psaumes,* 1691, et sur les *Livres sapientiaux*, *Proverbes*, *Ecclésiaste*, *Cantique des Cantiques*, *Sagesse*, *Ecclésiastique*, 1693, Bossuet cite la version de la Vulgate en face de celle de saint Jérôme et les discute d'après le grec et l'hébreu, sans « superstition » aucune (1). Ne dit-il pas dans l'*Explication de l'Apocalypse,* 1689, que, s'il y a des prophéties qui regardent le dogme et qui, par là même, sont immuables et sacrées, comme les paroles de Dieu « qui ne passent point », il y en a d'autres qui se rapportent à l'édification, « dépendent de l'histoire » et pour lesquelles « il est permis d'aller, pour ainsi dire, à la découverte », parce que « les Pères ou ne s'y sont pas appliqués, ou n'ont pas tout vu et qu'on peut aller plus loin qu'ils n'ont fait? » De telles paroles ne sauraient émaner d'un homme vraiment « superstitieux ».

Que devient donc la prétendue « rupture avec l'exégèse et la philosophie », que M. Rébelliau juge assez profonde pour en faire l'intitulé de son chapitre VIIIe? — D'abord, pour « la philosophie », c'est le néo-cartésianisme de Malebranche qui aurait inspiré à Bossuet de telles « inquiétudes » qu'il serait « re-

(1) M. Rébelliau le reconnaît lui-même, pp. 128-129.

tourné peu à peu à ses préjugés de jeunesse contre la science, contre la raison ». Or, outre que ces « préjugés » n'existent que dans l'imagination de M. Rébelliau, il est incontestable que postérieurement à ses démêlés avec Malebranche, qui sont de 1687 et 1689, Bossuet a si peu rompu avec « la philosophie », « la science », « la raison », qu'il écrit. en août 1695, à Leibniz une *Lettre* dont M. Rébelliau ne cite qu'une phrase, p. 136, mais qui prouve que le grand évêque faisait toujours grand cas des spéculations philosophiques et scientifiques : « Toutes les fois que M. de Leibniz entreprendra de prouver que l'essence du corps n'est pas dans l'étendue actuelle, non plus que celle de l'âme dans la pensée actuelle, je me déclare hautement pour lui. *J'ai même travaillé sur ce sujet* (Est-ce compatible avec la « rupture » dont on nous parle?) et je prétends pouvoir démontrer, par M. Descartes, qu'il n'a point sur cela un autre sentiment que celui de l'École. En cela donc, comme en beaucoup d'autres choses, ses disciples ont fort embrouillé ses idées : les siennes même n'ont pas été fort nettes, lorsqu'il a conclu l'infinité de ce vide qu'on imagine hors du monde ; en quoi il s'est fort trompé ; et je crois que de son erreur on pourrait induire, par conséquences légitimes, l'impossibilité de la création et de la destruction des substances, quoique rien au monde ne soit plus contraire à l'idée de l'être parfait, que ce philosophe prend pour principal moyen de (prouver) l'existence de Dieu. Quant au surplus de la dynamique, *je m'en instruirai avec plaisir* (Voilà un homme bien accommodant pour la « science », avec laquelle il aurait « rompu ») ; car autant que je suis ennemi des nouveautés qui ont rapport avec la foi, *autant suis-je favorable*, s'il est permis de l'avouer, *à celles qui sont de pure philosophie, parce qu'en cela on doit et on peut profiter tous les jours, tant par le raisonnement que par l'expérience.* » Ces « belles paroles » sont si peu « le testament de sa maturité libérale en philosophie » qu'il y a deux lettres de Bossuet écrites en mars 1701, alors qu'il avait 74 ans, à M. Pastel, docteur en Sorbonne, pour avoir la copie de deux lettres de Descartes sur la transubstantiation, pour empêcher qu'on les publie et qu'on nuise ainsi à la réputation du maître : « Il y a de la charité à agir ainsi. Car Des-

cartes a toujours craint d'être noté par la censure » et ses lettres « ne passeront jamais », « opposées qu'elles sont à la doctrine catholique ». « Je voudrais qu'il eût retranché quelques points (dans ce qu'il a imprimé), pour être entièrement irrépréhensible par rapport à la foi; car pour le pur philosophique, j'en fais bon marché », c'est-à-dire je lui accorde la liberté qu'il veut.

Bossuet n'a pas plus rompu avec « l'exégèse » qu'avec « la philosophie », et c'est le calomnier que d'en parler comme le fait M. Rébelliau à propos de Richard Simon, p. 127 : « On voudrait croire, dit-il, que cette brutale exécution (l'ordre de brûler tous les exemplaires de l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*), dont un religieux irréprochable à tous égards était la victime, souleva l'indignation des contemporains, comme elle soulève la nôtre.... Y avait-il, du reste, en l'espèce, une erreur grossière dans cet acte d'intolérance de Bossuet » ?

D'abord, il faut une singulière indulgence pour appeler « irréprochable » un religieux qui fut exclu de l'Oratoire, auquel il avait appartenu et que l'abbé de Valroger nous représente « vaniteux, hautain, jaloux, paradoxal, opiniâtre et querelleur ». Nous savons, d'ailleurs, par ses ouvrages, qu'il était « l'insulteur » des Pères grecs et latins, des « rhéteurs et des ignorants », comme il disait, et qu'il appelait M. de Meaux « le bonhomme » dont il fallait attendre la mort.

En tout cas, la conduite de Bossuet à son égard ne fut, en 1678, ni « intolérante », ni « brutale », comme l'écrit M. Rébelliau. Tout en faisant son devoir d'évêque, de gardien de la foi, et en dénonçant au chancelier Le Tellier un livre « tout plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi », M. de Condom « examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par des cartons; car *il faut toujours tenter les voies les plus douces*; mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent partout ». Bossuet eut deux conférences amiables avec Richard Simon, l'une à Saint-Germain, l'autre à l'Oratoire (1). « (L'auteur) reconnut si bien le danger qu'il y avait à laisser subsister (*la Critique du Vieux Testament*) qu'il m'offrit, parlant à moi-même, écrit

(1) *Lettre* au P. de Sainte-Marthe, éditée par M. Bernus.

Bossuet le 19 mars 1702, de réfuter son ouvrage. Je trouvais la chose digne d'un honnête homme; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvait dépendre de moi; et sans m'expliquer davantage, l'auteur sait bien qu'il ne tint pas à mes soins que la chose ne fût exécutée. » Où est « l'intolérance », la « brutalité »? « Alors, dit M. Rébelliau lui-même, la suppression d'un livre était aventure ordinaire », comme de nos jours la dissolution d'une Congrégation religieuse. Pourquoi donc rendre Bossuet responsable de la rigueur des lois de son temps?

En 1702, le prétendu « persécuteur » de Richard Simon, p. 161, eut recours aux mêmes procédés « de douceur » et « de charité » : il voulait que Richard Simon se rétractât lui-même après des conférences amiables (1).

Soutenir, ainsi que le fait M. Rébelliau, qu'on pouvait légitimement interpréter comme une sorte d'abandon de la Bible aux disputes des savants, la déclaration de Bossuet, dans sa *Conférence avec M. Claude*, que la parole sacrée se laisse « expliquer et manier comme on veut », c'est se méprendre totalement sur le sens de cette *Conférence*, où Bossuet se propose précisément d'établir la nécessité de l'Église pour fixer le sens de la parole de Dieu, abandonné par le protestantisme « au libre examen » de chacun des fidèles. « Ce n'est donc pas, disais-je, à la seule parole de Dieu précisément comme telle qu'appartient l'entière et finale résolution, puisque après qu'elle est proposée, l'appel est permis, mais à *la parole de Dieu en tant* qu'expliquée et interprétée par le dernier jugement de l'Église... Chacun n'a plus qu'à examiner en sa conscience, et devant Dieu, s'il se sent capable de mieux entendre l'Écriture que tous les Conciles et que tout le reste de l'Église, et comment un tel sentiment peut s'accorder avec la docilité et avec l'humilité des enfants de Dieu. J'inculquais en peu de mots quel orgueil c'était de croire qu'on pût mieux entendre la parole de Dieu que tout le reste de l'Église, et que rien n'empêchait après cela qu'il y eût autant de religions que de têtes... Oui, sans doute, nous avons une parole sainte et ado-

(1) *Lettres* à Pirot et à l'abbé Bertin.

rable, mais qui se *laisse expliquer et manier* comme on veut, et qui ne réplique rien à ceux qui l'entendent mal. Je dis qu'il faut un moyen extérieur de se résoudre sur les doutes, et que ce moyen soit certain.

« L'argument dont je me servais contre les protestants est qu'ils manquent d'un moyen extérieur infaillible pour terminer les doutes sur les Écritures ». Ce « moyen extérieur infaillible », ce ne sont assurément pas « les disputes des savants » : c'est l'Église, c'est la Tradition, dont Bossuet était le défenseur jaloux contre Richard Simon, et cela sans aucune « espèce d'inconséquence », p. 129, uniquement pour être fidèle à la doctrine catholique qui reconnaît deux sources de vérité : l'Écriture et la Tradition ou les Saints Pères. Or, comme l'auteur de la *Critique du Vieux Testament* et des autres *Critiques* poussait la « témérité », écrivait Bossuet à l'abbé Bertin, le 27 mai 1702, jusqu'à « détruire l'authenticité des livres canoniques, *attaquer directement l'inspiration*, retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Écriture, affaiblir toute la doctrine de Pères et par un dessein particulier celle de saint Augustin sur la grâce », faut-il s'étonner que le même Bossuet écrive à Pirot, le 28 mai 1702, « qu'il y va de tout pour la religion de faire connaître cet auteur, qui s'en moque visiblement et d'abattre avec lui toute une cabale de faux critiques dont il est le chef et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Église? » Il n'y a là ni « intolérance scientifique de Bossuet se formulant en anathèmes », ni « draconiennes étroitesses découlant logiquement des préventions anciennes comme des appréhensions nouvelles de son mysticisme », ni surtout « nécessité d'un divorce de la religion et de la science », p. 180-181. C'est la doctrine catholique, dans toute sa simplicité, dans toute sa pureté, si bien que l'Église a mis à l'*Index* la plupart des livres de Richard Simon et condamné de la sorte ce que Bossuet condamnait à si juste titre dans ses deux *Instructions sur la Version du Nouveau Testament de Trévoux*, 1702 et 1703, et dans ce livre si savant, si peu admiré et si digne de l'être, *la Défense de la Tradition et des Saints Pères,* que la mort l'empêcha de publier, sinon de finir.

Sans doute, M. Rébelliau peut se réclamer de l'autorité de quelques ecclésiastiques, et en particulier de celle de M. l'abbé Margival, qui, ne voulant pas laisser à l'Allemagne l'honneur d'avoir inauguré la méthode critique ou scientifique, a écrit en faveur de Richard Simon une série d'articles publiés dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* : il s'est attaché à la réhabilitation de cet écrivain, à l'exposition, à la justification et à l'exaltation de sa méthode exégétique.

Mais M. Dessailly, dans la *Vérité Française*, 1900, a fait voir clairement combien il était téméraire de réhabiliter un auteur condamné par Bossuet, le cardinal de Noailles et la Congrégation de l'*Index*.

M. Crouslé. dans son *Bossuet et les Protestants*, chapitre VIIIe, *Bossuet et Richard Simon*, se montre plus clairvoyant que M. l'abbé Margival. réhabilitant Richard Simon, et que l'abbé Denis, appelant cet oratorien « l'initiateur hardi de la critique littérale de l'Écriture » sainte (*Annales de Philosophie chrétienne*, nov. 1900, p. 129, note 15).

L'éminent professeur honoraire de la Sorbonne estime avec raison que la « critique appliquée aux fondements de la religion, cette critique savante qui, prodigieusement développée dans notre siècle, et surtout par les protestants d'Allemagne, a contribué, beaucoup plus peut-être que l'incrédulité philosophique du dix-huitième siècle, à répandre le doute sur les origines du christianisme, et à déconsidérer ce qui reste dans le monde de foi religieuse, comme étant la marque d'esprits rebelles aux progrès de la science ».

Il voit dans Richard Simon, qui inaugura cette « critique anticatholique », « cette critique meurtrière pour la religion », un homme qui, avec l'ambition de convaincre d'ignorance et d'erreur les auteurs faisant foi dans l'Église, les Pères et les docteurs les plus estimés, inclinait au fond du cœur, « sans l'avouer », vers l'arianisme, le pélagianisme, le socinianisme, était confusément « anti-trinitaire », imbu de sentiments hétérodoxes sur la grâce, et, « quoique prêtre, réellement anticatholique ».

Prétendre avec un protestant que Bossuet n'avait rien su répondre à Richard Simon, c'est « oublier un des plus beaux

chefs-d'œuvre du grand évêque, la *Défense de la Tradition et des saints Pères* en treize livres. Si « la grande érudition grammaticale de Richard Simon formait un préjugé considérable en sa faveur », « le grand théologien Bossuet », qui n'était pas orientaliste, mais plus « grand helléniste » que ne le croit M. Crouslé, puisque ses amis du Petit Concile l'appelaient « le Père grec » et qu'il accentuait très bien le grec, « avait bien raison de ne déférer (à l'autorité de Richard Simon) qu'autant que la foi des vrais docteurs ne s'opposait pas formellement aux vues hasardées par ce subtil grammairien... Il vit bien que c'était les idées et les instincts généraux du protestantisme, et même du socinianisme, qui s'avançaient en bataille sous l'enseigne de la critique d'érudition grammaticale... Le vaillant athlète sentit son cœur serré par l'angoisse, à la vue d'un nouvel ennemi plus redoutable que les autres et se servant d'armes recueillies des anciens hérésiarques ». Il répondit en théologien catholique à l'oratorien protestant et socinien, qui poursuit de sa haine saint Augustin, saint Chrysostome, saint Basile, saint Cyprien, saint Athanase, « des déclamateurs et des sophistes », auxquels il oppose le fameux hérésiarque Pélage, les sociniens Grotius, Crellius, Fauste Socin et les autres.

Bossuet réfute ces paradoxes audacieux et, comme le dit très bien M. Crouslé, il aurait pu intituler son livre *Défense du catholicisme contre Richard Simon*, au lieu de *Défense de la Tradition*.

La question est donc infiniment plus haute et plus importante que toutes les critiques grammaticales de textes anciens et de versions de commentaires plus récents. Il y va de toute la religion catholique.

On s'étonne de voir cette vérité méconnue par des hommes comme l'abbé Margival et M. Rébelliau, qui ne comprennent pas avec M. Crouslé que sacrifier la tradition, c'est sacrifier le catholicisme à la théorie philosophique ou scientifique du progrès indéfini, de l'évolution des êtres et de « l'apothéose de l'Humanité ».

J'ai montré, dans ma thèse *Bossuet et les saints Pères*, p. 212 et suiv., que le grand évêque de Meaux n'avait pas d'autres

principes d'exégèse que ceux du Concile de Trente, renouvelés par le Concile du Vatican et par l'Encyclique de Léon XIII *Providentissimus Deus* sur l'*Étude de l'Écriture Sainte*, 18 novembre 1893 : à savoir « qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture Sainte contrairement à ce sens (le sens de l'Église) ou au sentiment unanime des Pères. Cette loi pleine de sagesse, loin de retarder ou d'entraver les recherches de la science biblique, la préserve plutôt de l'erreur et l'aide beaucoup à faire de vrais progrès ». Dans sa *Lettre* du 8 septembre 1899 *aux archevêques, évêques et au clergé de France*, Sa Sainteté Léon XIII nous met en garde « contre des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en *ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel* ».

Ce sont les paroles de Bossuet dans sa *Lettre* à l'abbé Bertin, et il y a là, de sa *modernité*, une preuve nouvelle que M. Brunetière aurait pu ajouter à celles qu'il en donnait naguère à Rome, avec tant d'éloquente autorité.

Qu'on n'aille pas en conclure que la science, l'histoire et l'exégèse, vont être « bâillonnées », comme le croit et l'écrit M. Rébelliau. — Non, l'exégèse n'est pas cette science figée, morte, finie, qu'imaginent certains esprits : Léon XIII la montre vivante, féconde, pleine d'avenir.

D'après le Souverain Pontife, il y a, dans la Bible, des points définis comme de foi ou enseignés par l'Église comme de foi ; mais il y en a d'autres :

« Le sens de plusieurs passages des divines Écritures n'est pas encore certain et défini, et il se peut que, par un dessein miséricordieux de la Providence, les recherches des savants fassent mûrir les questions que tranchera plus tard le jugement de l'Église. »

Quant aux Saints Pères,

« Il appartient à l'exégète de suivre leurs traces avec respect et de se servir de leurs travaux avec un choix intelligent (*intelligenti delectu*) : qu'il ne pense point cependant pour cela qu'il lui soit interdit de pousser plus loin, selon le besoin, les recherches et l'exposition, pourvu qu'il se conforme reli-

gieusement à cette règle si sage de saint Augustin, à savoir : qu'on ne doit s'éloigner du sens littéral et qui se présente naturellement à l'esprit qu'autant que la raison empêche de le conserver, ou que la nécessité oblige de l'abandonner...

« Si l'on doit défendre énergiquement l'Écriture Sainte, il ne s'ensuit pas qu'il faille soutenir toutes les opinions émises par chacun des Pères et des exégètes postérieurs. Ces hommes ont subi l'influence des opinions qui avaient cours de leur temps : en expliquant les passages des Saintes Écritures qui font allusion aux choses naturelles, ils ont pu mêler à la vérité des jugements qu'on n'accepterait pas aujourd'hui (1)...

« Combien d'objections dans les divers ordres de sciences ont fait le plus grand bruit contre les Écritures, et qui, reconnues sans valeur, sont aujourd'hui tombées dans l'oubli! De même, au sujet de certains passages de l'Écriture, qui ne touchent pas directement, il est vrai, à la règle de la foi et des mœurs, combien d'interprétations que l'on proposait et qu'un examen plus attentif a dû réformer dans la suite! Le temps, en effet, emporte les erreurs de l'opinion; mais *la vérité demeure et se fortifie éternellement.* »

VI

Richard Simon, dont l'évêque de Meaux avait raison de combattre « la curiosité indiscrète, opiniâtre », p. 127, ne fut pas, quoi qu'en dise M. Rébelliau, p. 126, « sa dernière angoisse ». — En effet, nous savons par Le Dieu, *Journal*, année 1703, et *Mémoires*, 1704, p. 83, que « les dernières pensées dans lesquelles Bossuet est mort » se rapportent, non pas à Richard Simon et à ses *Critiques* hardies, mais au *Jansénisme* et au traité composé contre la secte par le grand évêque mourant : *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*, que les jansénistes du XVIII[e] siècle ont détruit presque entièrement.

Seulement, M. Rébelliau vient nous dire que Bossuet, pré-

(1) On remarquera que c'est le langage tenu par Bossuet, à propos de l'*Apocalypse* en particulier.

dicateur et suivi en 1661 par MM. de Port-Royal, leur faisait « augurer dans cet élève de Nicolas Cornet, leur ennemi, un futur « allié » des jansénistes, p. 55, sinon un « janséniste, à proprement parler », p. 154. « Quoique sa théologie fût toute nourrie de saint Augustin, l'oracle de Port-Royal ; — quoiqu'il qualifiât d'hérésie le *molinisme* des Jésuites ; — quoiqu'il insistât volontiers sur le côté effrayant du dogme de la prédestination, sa philosophie mystique et son tempérament actif tenaient trop à cette liberté « dont nous ne pouvons douter plus que de notre être », pour l'immoler à la grâce, comme faisaient si volontiers les disciples de Saint-Cyran. Mais, d'autre part, comme eux et autant qu'eux, il avait un culte enthousiaste et jaloux pour « l'immortelle beauté de la morale chrétienne » ; comme eux, il voyait dans son austère sévérité une preuve du christianisme : « Les mœurs seules, disait-il un jour en chaire, me feraient recevoir la foi » ; comme les jansénistes, et parlant presque dans les mêmes termes, il se refusait à feindre « aucun expédient pour accorder l'esprit et la chair », et s'il avait eu jadis un mot de blâme pour ces directeurs trop rigides qui hérissent à plaisir devant les pas de l'homme le sentier de la vertu, il flétrissait plus cordialement encore cette « pitié meurtrière » des directeurs indulgents, qui portent « des coussins sous les coudes des pécheurs », ou qui, par de vaines distinctions soufflent de la terre dans leurs yeux ». De là son indignation contre le P. Caffaro, auquel il répond par ses *Maximes et Réflexions sur la comédie*, qui résolvent « dans le sens rigoriste, avec plus de pénétration impitoyable » qu'aucun autre traité, la question du théâtre. « Pour soutenir de telles illusions, il faut ignorer et Molière, et Corneille, et Quinault, et Racine ! » Bossuet n'admet pas « ce que saint François de Sales concédait à Philothée que les comédies, comme les danses, en *leur substance*, ne sont nullement choses mauvaises ». Il s'attaque même à cet autre principe, appuyé pourtant du nom de saint Thomas, que « le divertissement est nécessaire à l'entretien de la vie humaine ». Bossuet revenait avec plus de force (sur ces idées, opposées à celles de saint Thomas) dans le beau *Traité de la Concupiscence,* la plus franche déclaration qui peut-être ait

jamais été faite du divorce que la raison mystique exige entre le monde et la religion, entre l'art et la piété, entre la joie de vivre et l'austère sainteté du chrétien. « Il oblige Santeul à rétracter humblement comme un gros péché un petit poème latin » mythologique. Boileau lui-même encourt son anathème, et ni son amitié pour lui, ni l'*Épître sur l'amour de Dieu*, n'empêche Bossuet, non seulement dans ses conversations, mais dans le *Traité de la Concupiscence*, de flétrir durement le vain auteur des *Satires*, surtout de la *Satire des Femmes*, paradoxe immoral et indigne d'un chrétien... Jusque-là, s'il avait eu pour le Jansénisme une préférence, cette préférence ne s'était jamais affichée. S'il ne cachait pas son admiration respectueuse pour les MM. de Port-Royal, au point de déclarer qu'il voulait aller apprendre auprès de Félix Vialard, évêque janséniste de Soissons, les vertus et les devoirs d'un vrai prélat, il avait mesuré son appui aux jansénistes agissants avec assez de circonspection pour qu'Arnauld l'accusât amèrement d'une amitié bien timide. Il était resté aux yeux du public... le type, toujours cher aux catholiques français, du prélat « juste milieu », qui prétend ne pencher ni à droite ni à gauche. Or, à présent, il prenait visiblement parti... Dans ce traité sur la comédie, il se rangeait décidément du côté des jansénistes. Là encore des oppositions imprévues le jetaient hors de ses mesures (1)... Combien avec les insubordonnés jansénistes, Bossuet avait été et devait rester jusqu'à la fin plus accommodant qu'avec Fénelon! (2) ... Dans la lutte contre la casuistique (en 1700) les anciens et naturels alliés de Bossuet, les jansénistes lui manquaient... Bossuet, la mort dans l'âme, était obligé, à l'Assemblée de 1700, de poursuivre leur condamnation en même temps que celle de leurs communs ennemis. Il est vrai que l'une était la rançon de l'autre... Le roi et les évêques ne consentaient qu'on « fît de la peine » aux Jésuites qu'à la condition d'en faire aux jansénistes, et qu'on ne « nommerait » personne (3)... »

(1) *Bossuet*, pp. 154-161.
(2) P. 169.
(3) P. 182, 183.

Il y a là tout un réquisitoire contre Bossuet, dont M. Rébelliau commence par dire qu'il n'était pas « janséniste, à proprement parler », pour en venir à prétendre « qu'il a pris visiblement parti » et « s'est rangé décidément du côté des jansénistes ».

Quoique j'aie déjà montré à plusieurs reprises, dans la *Revue de Lille*, janvier-avril 1900, et dans la *Revue du clergé français*, 1er novembre 1899, mai-juin 1900, comme dans ma thèse *Bossuet et les saints Pères*, que Bossuet, bien loin d'être janséniste soit pour le dogme, soit même pour la morale, avait été, au contraire, *antijanséniste* toute sa vie, il faut réfuter une à une toutes les assertions de M. Rébelliau, contredites formellement par l'histoire de Bossuet et du XVIIe siècle.

Quand est-ce donc que « cet élève de Nicolas Cornet, ennemi » des jansénistes, dont il avait fait condamner les cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, cet élève de saint Vincent de Paul, un autre ennemi aussi déclaré de « la secte », avait pu faire « augurer » à MM. de Port-Royal « un futur allié »?

Était-ce en 1660, dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, où il condamnait catégoriquement le dogme janséniste, en disant que « Jésus-Christ s'est déclaré le *Sauveur de tous* et que, par là, il nous fait connaître qu'il n'y a aucune condition qu'il n'ait consacrée et à laquelle il n'ait ouvert le chemin du ciel »? Il y réprouvait aussi la morale janséniste, en affirmant que la charité chrétienne « est sévère à ceux-là sans rigueur et douce à ceux-ci sans flatterie ».

Était-ce en 1662, dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*, où il faisait contre le Jansénisme doctrinal une sortie si violente que le janséniste Hermant l'accusait de « s'aplanir (ainsi) un chemin qui le conduisait aux dignités de l'Église »? (1)

Était-ce en 1663, dans l'*Oraison funèbre* de Nicolas Cornet, où, devant vingt prélats et la plupart des docteurs jansénistes de la Sorbonne, il ne se contentait pas, comme le dit M. Rébelliau, « d'avoir un mot de blâme pour les directeurs trop

(1) Voir *Encore Bossuet et le Jansénisme*, dans *Autour de Bossuet*, I.

rigides », mais flagellait les « rigueurs très injustes » des « docteurs austères », « non moins extrêmes » que les casuistes, si bien que « l'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse »? Le jeune orateur faisait ensuite un célèbre tableau de l'erreur janséniste et de ses partisans, « éloquents, hardis, décisifs, mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant ». Il glorifiait enfin Nicolas Cornet pour avoir fait « l'extrait des cinq propositions » et « donné le moyen à tous les autres (catholiques) de courir unanimement contre les nouveautés inouïes » du Jansénisme. — On avouera que c'est tout autre chose qu'un « futur allié » des jansénistes que faisait « augurer » le jeune archidiacre de Metz.

L'abbé Le Dieu, qui nous peint « MM. de Port-Royal cantonnés à tous les coins de l'auditoire », pendant le Carême de 1661 aux Grandes Carmélites, ajoute que Bossuet « avait été bien éloigné de faire aucune liaison avec l'abbé de la Lanne, ni de suivre sa doctrine », franchement janséniste. « De dire quelle intention avaient ces messieurs en s'attachant à notre abbé avec tant d'assiduité, continue Le Dieu dans ses *Mémoires*, p. 74, c'est ce qu'il est inutile de deviner. Le zèle et la liberté apostolique du prédicateur, ses grands talents, sa sublime éloquence, son savoir, sa doctrine si solide, si saine et si chrétienne, étaient d'assez puissantes raisons pour les attirer, comme tant d'autres de tout rang et de toute condition: car, de s'imaginer qu'ils aient eu la pensée de gagner un docteur orthodoxe, élevé, comme nous avons vu, dans des principes opposés, il n'y a nulle apparence. Aussi avouait-il qu'il n'a seulement jamais été tenté par aucun d'eux. Cet esprit ferme et inébranlable dans l'amour de la vérité, n'a pas eu, en toute sa vie, *le moindre doute* sur les décisions de l'Église dans ces matières du temps. »

Un pareil témoignage est décisif. Voyons néanmoins à l'œuvre « l'allié » des jansénistes. — En 1664-1665, Hardouin de Péréfixe a recours à lui pour amener à récipiscence les religieuses récalcitrantes de Port-Royal, et Bossuet leur écrit une

Lettre, que Mme de Maintenon devait faire publier en 1709 comme excellente pour convertir les dernières jansénistes. M. de Meaux, en janvier 1703, « l'estimait très importante, parce qu'il y répond, disait-il à Le Dieu (*Journal*, I, 372), à ce que M. Arnauld avait écrit de plus fort pour la justification des religieuses de Port-Royal. C'est ce qui est traité ici (dans cette *Lettre*) au long et d'une manière très solide, quoique simple et proportionnée à la portée de ces filles, où l'on voit que M. de Meaux, loin d'être favorable aux jansénistes, a été, au contraire, *très opposé de tout temps* à leurs maximes ».

Que veut-on de plus clair et de plus formel? Le soi-disant « allié » des jansénistes a été « de tout temps » leur adversaire.

L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, et Louis XIV, ennemi juré de la secte de Port-Royal, le savaient bien, lorsque, après la Paix de Clément IX en 1668, les jansénistes « renonçant entièrement, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 123, aux disputes de la grâce et s'appliquant aux controverses contre les calvinistes, demandèrent au roi l'abbé Bossuet pour censeur de leurs livres. L'archevêque de Paris fut bien aise que ce prédicateur, aussi célèbre par sa bonne doctrine que par son éloquence et par les conversions des protestants qu'il avait instruits, d'ailleurs attaché à lui comme il l'était, pût lui répondre du travail de ces messieurs. De sorte que notre abbé, déjà à la tête des prédicateurs et des docteurs, fut encore regardé, *sous l'autorité du roi et de son archevêque,* comme le conciliateur de tant d'habiles gens et la caution de leur doctrine ». C'est ainsi « que la grande *Perpétuité* fut publiée en 1669, avec l'approbation de l'abbé Bossuet... Il eut des conférences avec M. Arnauld et avec M. Nicole, à Saint-Germain en 1671, où M. Arnauld dit, au sortir de la conférence, qu'il en avait plus appris de M. de Condom, en deux ou trois heures d'entretien, qu'il n'avait fait par une longue étude. *Tout cela se faisait par ordre exprès du roi*, comme portent les approbations du 4 de septembre 1671, données à Paris par l'évêque de Condom et conjointement avec lui par l'évêque et prince de Grenoble, aujourd'hui le cardinal Le Camus ».

Faut-il rappeler que, dans une *Lettre* fameuse au maréchal

de Bellefonds, 1672 ou 1677, Bossuet traite « de pure chicane » tout ce que disent les jansénistes, pour établir qu'on a tort de croire « que les propositions sont véritablement dans Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre »?

Faut-il dire encore qu'en 1681, prêchant à la Cour la Fête de Pâques, il proteste contre « le faux respect des sacrements, qui fait que les jansénistes les abandonnent, de peur, disent-ils, de les profaner »?

L'antijansénisme de Bossuet était si connu que, lorsqu'il fut question de lui pour Meaux, en 1681, le docteur janséniste Michel Julien, curé depuis 41 ans d'Étrépilly dans ce diocèse, écrivait à Pierre Janvier, janséniste, lui aussi, et curé de Saint-Thibaut-lès-Meaux : « On parle de M. de Novion ou de M. Bossuet; cela étant, *il n'y a rien à espérer* ni pour vous, ni pour moi. »

Étrange « allié », on l'avouera, qui enlève toute « espérance » à ses prétendus alliés! Ce n'est pas même « l'amitié bien timide », dont on l'accuse.

A ce propos, M. Rébelliau se trompe en parlant « de Félix de Vialard, évêque janséniste de Soissons, auprès duquel Bossuet voulait aller apprendre les vertus et devoirs d'un vrai prélat ». — D'abord, Félix de Vialard de Herse n'était pas évêque de *Soissons*, mais de *Châlons*. — Et puis, il n'était pas « janséniste » : les Jésuites eux-mêmes le défendent contre cette accusation. Rempli d'amitié pour l'auteur de l'*Exposition*, il avait déployé, dans sa laborieuse et édifiante vie, un dévouement sans bornes pour son troupeau, et son expérience consommée le rendait apte à donner à Bossuet les plus sages conseils (1).

En 1688, dans l'*Histoire des Variations*, M. de Meaux protestait encore contre les jansénistes, en disant : « Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu. »

Et voilà comment, pendant trente années, de 1660 à 1690, Bossuet avait combattu le Jansénisme doctrinal et moral. M. Rébelliau appelle cela « mesurer son appui aux jansénistes agissants » (??), « rester le type du prélat juste milieu ». Que faudrait-il donc que Bossuet eût fait contre les jansénistes,

(1) Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 583.

pour passer aux yeux de notre critique comme leur adversaire? Aurait-il dû « les écraser » tous, pour s'entendre accuser de « brutale » « intolérance »?

« Mais, nous dit-on, sa théologie était nourrie de saint Augustin, l'oracle de Port-Royal. » — Sans doute : seulement, autre chose est le saint Augustin de Port-Royal, défiguré, dénaturé, au point d'attirer les foudres de l'Église, et autre chose est le saint Augustin de Bossuet, le véritable saint Augustin, en qui les catholiques de tout temps ont vénéré, vénèrent encore « le docteur de la grâce », le maître de saint Thomas, l'Ange de l'École, qui n'a jamais passé pour janséniste et dont la philosophie et la théologie ont été souvent exaltées et recommandées par l'Église et surtout par Sa Sainteté Léon XIII.

« Mais, dit-on encore, Bossuet qualifiait d'hérésie le *molinisme* des Jésuites. » — Non certes, ou plutôt, il y a dans le molinisme une théorie opposée au thomisme, à la prémotion physique : c'est le congruisme, contre lequel l'Église, après la fameuse Congrégation *De auxiliis,* entre Dominicains et Jésuites, défendit toute censure. Bossuet respecte si bien cette défense que, dans le *Deuxième Avertissement* aux Protestants, il lave les molinistes du reproche de semi-pélagianisme, formulé par Jurieu. Mais il y a aussi, dans le molinisme, une autre théorie « sur les forces naturelles auxquelles *on* attache la grâce », dont Bossuet dit au cardinal de Noailles, le 23 mai 1701, que la Société « de Jésus ne l'a pas adoptée », d'après l'auteur de l'*Histoire de la Congrégation De auxiliis*, et « qu'elle est purement et manifestement semi-pélagienne ». Or, c'est ce qu'a proclamé, dans un décret de censure, l'Assemblée de 1700 : pourquoi en rendre Bossuet seul responsable? D'autant plus qu'il dit fort bien « qu'il faut restreindre (la défense de se condamner les uns les autres) à la principale matière de l'examen, qui est celle de la congruité par la science moyenne... M. de Reims, dans son Ordonnance sur la grâce, a bien distingué la doctrine de la grâce congrue d'avec celle-ci (celle des forces naturelles auxquelles on attache la grâce), puisqu'il a toléré l'une et condamné l'autre ». Bossuet ne fait pas autre chose : c'est son droit strict et absolu.

« Mais, insiste-t-on, comme les jansénistes et autant qu'eux, Bossuet est partisan enthousiaste de l'austère sévérité de la morale chrétienne. » — Non encore : même sur ce point, où Bossuet, en combattant la « morale relâchée », semble se rapprocher des jansénistes, il diffère d'eux profondément. — Au lieu qu'ils prétendent que toutes les actions des païens et des philosophes, privées de la charité surnaturelle, étaient des péchés, des « vices et des crimes », Bossuet reconnaît la bonté et la vérité des « vertus humaines », qui ne sont inutiles que pour le salut éternel. — Ainsi encore, au lieu que les jansénistes et Arnauld exigent pour la justification « un amour dominant et par lequel l'on aime Dieu par-dessus toutes choses », Bossuet se contente « d'un amour commencé » de Dieu, auteur de toute justification. — Ainsi enfin, au lieu que la *Fréquente Communion* d'Arnauld exigeait, au dire de saint Vincent de Paul, « pour la réception des saints mystères, des dispositions si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter », Bossuet écrit aux religieuses de Jouarre : « Les nouvelles maximes (du Jansénisme) sur la communion ne feront que resserrer le cœur, troubler les consciences et aliéner des sacrements. » Bossuet n'est pas plus austère que les grands catholiques du XVIIe siècle, presque tous opposés au laxisme : saint François de Sales, saint Pierre de Mattaincourt, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le P. de Condren, le P. Eudes, M. Olier, dom Mabillon, l'abbé de Rancé et le P. Bourdaloue lui-même, qui certes, n'était pas janséniste, et qui, pourtant, dans son *Sermon sur la sévérité chrétienne*, pense absolument comme Bossuet.

Dire que ce sont des « illusions » que soutient Bossuet, quand il parle au P. Caffaro « des prostitutions et des adultères, dont les comédies italiennes ont été remplies, même de nos jours, où le théâtre vous paraît si épuré, et qu'on voit encore toutes crues dans les pièces de Molière », c'est vouloir fermer les yeux à l'évidence : *Sganarelle*, l'*Amphitryon*, *George Dandin*, le *Bourgeois gentilhomme*, la *Comtesse d'Escarbagnas*, ne prêchent-ils pas plus ou moins ouvertement l'adultère? Bossuet « n'ignore » pas plus Corneille, dont il cite

le *Cid*, que Racine, dont il aurait pu citer *Bajazet* et *Phèdre*, comme inspirant des passions troublantes, ou que Quinault, dont il raconte « qu'il lui a vu cent fois déplorer ces égarements (de trouver honnêtes toutes les fausses tendresses, toutes les maximes d'amour et toutes ces douces invitations à jouir du beau temps de la jeunesse) ».

Sont-ce encore « des illusions » que les dangers que courent les comédiens et les comédiennes, « chrétiennes immolées à l'incontinence publique » ? Chateaubriand et Frédéric Ozanam n'étaient certainement pas jansénistes, et, pourtant, l'un défendait le théâtre à la jeunesse et l'autre promettait à sa mère de n'y aller jamais : la représentation de *Polyeucte*, à laquelle il assistait un soir, l'en guérit pour toujours.

Le protestant André Rivet n'était pas janséniste, lorsqu'en 1639 il publiait son *Instruction chrétienne touchant les spectacles*, où il devance les sévérités de Bossuet contre le théâtre.

Saint Vincent de Paul n'était pas janséniste, lorsqu'en 1647, d'après une *Lettre* de Conrart à Félibien, il dégoûta la reine Anne d'Autriche des divertissements du théâtre.

Il serait ridicule de prétendre que la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, de Jean-Jacques Rousseau, procède du Jansénisme, et, pourtant, elle est aussi hostile au théâtre que les *Maximes et Réflexions sur la comédie*, de Bossuet.

Ce grand homme s'inspire-t-il au moins de Nicole, d'Arnauld, de Pascal, lorsqu'il condamne le théâtre ? Pas le moins du monde. Il cite l'autorité des saints Pères, de saint Chrysostome, de saint Augustin, surtout dans ses *Confessions*, son *De Catechisandis rudibus*, son *De nuptiis et concupiscentia*, ses *Livres contre Julien*. Il cite aussi Platon, Aristote, Cicéron, qu'on ne suspectera pas de Jansénisme. Il « purge » ensuite la doctrine de saint Thomas et de saint Antonin « des excès dont on la chargeait » et avoue simplement, sans « s'attaquer » au Docteur Angélique, « qu'il semble s'être un peu éloigné, *non pas des sentiments dans le fond*, mais plutôt *des expressions* des saints Pères sur le sujet des divertissements ».

Quant à l'opposition que M. Rébelliau croit trouver entre saint François de Sales approuvant et Bossuet condamnant « en leur substance » les comédies, elle n'existe que dans

l'imagination de ce critique distingué, puisqu'on lit dans les *Maximes et Réflexions sur la comédie :* « Disons plus ; on voit, en effet, des *représentations innocentes ;* qui serait assez rigoureux pour condamner dans les collèges celles d'une jeunesse réglée, à qui ses maîtres proposent de tels exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et, en tout cas, leur donner, surtout à la fin de leur année, quelque honnête relâchement (1) ? Et néanmoins, voici ce que dit sur ce sujet une savante compagnie, qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse : « Que les tragédies et les comédies, qui ne doivent être faites qu'en latin et dont l'usage doit être très rare, aient un sujet saint et pieux ; que les intermèdes des actes soient tous latins et n'aient rien qui s'éloigne de la bienséance, et qu'on n'y introduise aucun personnage de femme, ni jamais l'habit de ce sexe. » Voilà donc le prétendu janséniste Bossuet, parlant comme le *Ratio studiorum* des Jésuites et rendant hommage à la discipline des « maîtres pieux » de ce vénérable Institut et à « la sagesse dont on trouve cent traits dans leur règlement ». Aussi bien, si M. Rébelliau y avait regardé de plus près, il aurait vu que M. de Meaux ne parle de l'auteur de *Tartufe* que comme le fait le jésuite Bourdaloue, moins libre dans la chaire que Bossuet dans un ouvrage fait pour être lu par tout le monde.

Pour trouver dans le *Traité de la Concupiscence* « la déclaration la plus franche qui ait jamais été faite du divorce que la raison mystique exige entre le monde et la religion, entre l'art et la piété, entre la joie de vivre et l'austère sainteté du chrétien », il faut oublier que Bossuet, dans cet éloquent commentaire d'un texte de la *1re Épître* de saint Jean, n'attaque point l'art en lui-même, mais seulement l'immortalité de la peinture, de la sculpture, de la poésie ; il faut oublier surtout qu'il n'est pas plus janséniste dans ce *Traité* que le divin Maître disant à ses Apôtres : « Malheur au monde à cause de ses scandales (2). — Le Paraclet convaincra le monde

(1) Bossuet n'est donc pas ennemi du « divertissement », comme le dit M. Rébelliau.
(2) *S. Matth.*, XVIII, 7.

de péché (1). — Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï le premier (2). — Vous n'êtes pas du monde ; car je vous ai choisis et tirés du monde ; c'est pour cela que le monde vous hait (3). » Il n'est pas plus janséniste que saint Paul, renonçant à la « joie de vivre » et s'écriant : « Le monde est crucifié pour moi et je suis crucifié au monde (4). — Vous deviez sortir de ce monde (5). » Il n'est pas plus janséniste que saint Jean, qui nous dit dans sa 1re *Épître* : « N'aimez pas le monde ni tout ce qui est dans le monde ; car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » Cela peut déplaire au rationalisme jouisseur ; mais c'est la pure sève du christianisme, conquérant, par le mépris des plaisirs du temps, les plaisirs de l'éternelle félicité.

Où donc M. Rébelliau a-t-il vu Santeul « obligé » par Bossuet « à rétracter humblement comme un gros péché un petit poème latin » mythologique ? Il s'agit de *Pomona in agro Versaliensi*. Bossuet lui écrit simplement, le 15 avril 1690 : « Voilà, Monsieur, ce que c'est que de s'humilier... *L'ombre d'une faute contre la religion vous a fait peur.* » Et l'aimable prélat ajoute qu'il « a empêché la publication d'un poème » contre la *Pomone* de Santeul. Il dit encore : « Je reverrai avec plaisir, dans ce raccourci et dans cet ouvrage abrégé, toute la beauté de l'ancienne poésie des Virgile, des Horace, etc. Ce me sera une satisfaction de voir que vous fassiez revivre ces anciens poètes, pour les obliger, en quelque sorte, de faire l'éloge des héros de notre siècle. Ne craignez donc point, Monsieur, que je vous fasse un procès sur votre livre ; je n'ai, au contraire, que des actions de grâces à vous rendre. » Est-ce là le ton impérieux qui réclame une « rétractation » obligatoire ?

Il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, que l'*Épître* de Boileau *sur l'Amour de Dieu*, qui est de 1696-97, « empêchât Bossuet de flétrir durement le vain auteur des *Satires*,

(1). *S. Jean* : XVI, 8.
(2) *Ibid.* : XV, 18.
(3) *S. Jean* : XV, 19.
(4) *Épît. aux Gal.* : VI, 14.
(5) 1re *Ép. aux Cor.* : V, 10.

urtout de la *Satire des femmes* », dans le *Traité de la concu-*
iscence, qui est de 1693 ou 1694, antérieur par conséquent
le trois ou quatre ans à la dernière *Épître* de Boileau. —
Bossuet, d'ailleurs, a raison de blâmer la *Satire contre les*
emmes, parce qu'elle conclut contre le mariage, nécessaire
u maintien de la société chrétienne, et dont il faudrait avoir
orreur, d'après Boileau, de peur de tomber sur une savante,
u une précieuse, une sotte, une avare, une prodigue, une
oquette.

Jusqu'ici Bossuet n'a fait que s'opposer au Jansénisme
loctrinal et moral. Mais puisque, à partir de 1694, il « se
ange décidément du côté des jansénistes », au dire de M. Ré-
elliau, voyons quels sont ses actes en faveur de la secte.

Dès 1695, il écrit dans ses délicieuses *Méditations sur l'É-*
angile (*Dernière semaine du Sauveur*, LVIIIe jour) : « Et ceux-là
erment la porte du ciel qui la font trop large, et ceux-là aussi
ui augmentent les difficultés et les fardeaux, et *dont la du-*
eté rend la piété sèche et odieuse ». Pour qu'on ne doute pas
ue Bossuet parle ici des jansénistes, on n'a qu'à lire sa *Lettre*
lu 14 mai 1695 à sœur Cornuau : « Les *Lettres* de M. de Saint-
Cyran sont d'une *spiritualité sèche et alambiquée*. Je n'en at-
ends aucun profit pour la personne que vous savez. »

En 1696, l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran, ayant
ublié son *Exposition de la foi catholique touchant la grâce*,
ui ressuscitait le Jansénisme, Bossuet fit condamner ce
ivre par Mgr de Noailles et composa lui-même, pour toute la
lisposition et l'exposition de la doctrine, au moins, l'Ordon-
ance du 20 août, qui fulminait cette condamnation et dont
es jansénistes furent « consternés ». — Pour un homme qui
« a pris visiblement parti », qui « s'est rangé décidément du
côté des jansénistes », on avouera que sa conduite est au moins
étrange, contradictoire, ou plutôt, on reconnaîtra le Bossuet
le tous les temps, « très opposé » au Jansénisme sous toutes
ses formes, « si bien, dit Le Dieu (*Journal*, I, p. 445) que les
partisans de la secte n'ont pas laissé de répondre et d'écrire
sur l'Ordonnance du 20 d'août 1696 ».

En 1699, lorsque parut le fameux *Problème ecclésiastique*,
qui mettait en contradiction Mgr de Noailles, approuvant à

Châlons les *Réflexions morales* du janséniste Quesnel et condamnant à Paris l'*Exposition* du janséniste Barcos, d'abord Bossuet exigeait 120 cartons pour le livre de Quesnel et déclarait ensuite « qu'il fallait le refondre », parce qu'il « n'était pas possible de le corriger » (1). — « M. de Meaux, dit encore Le Dieu (*loc. cit.*), a répliqué tant au *Problème* qu'aux autres écrits des jésuites et des jansénistes, dans son *Avertissement* fait exprès pour être mis à la tête de la nouvelle édition du Nouveau Testament du Père Quesnel, imprimé à Paris, chez Pralard. J'ai une copie de cet *Avertissement*, qui n'a point paru (en juin 1703; il ne devait paraître qu'en 1710), mais dont les principaux points de doctrine ont été employés dans les quatre lettres faites en réponse au *Problème*, sous la direction de M. de Meaux, et attribuées à M. Boileau, de l'Archevêché. » — Bossuet est si peu « du côté des jansénistes » qu'il dirige « les réponses » qu'on leur fait et leur « réplique » lui-même par son *Avertissement*, où « il prenait occasion de combattre le Jansénisme », dira plus tard Le Dieu. — Vient l'Assemblée de 1700. Bossuet écrit pour le Roi un *Mémoire sur l'état présent de l'Église*, où on lisait entre autres choses : « Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs, et comme évêques, et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême de la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des jansénistes, et l'autre celui de la morale relâchée... Le Jansénisme paraît par une infinité d'écrits latins et français. On y demande ouvertement la revision de l'affaire de Jansénius et des Constitutions. On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées... On y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais. »

Il faut voir, dans le *Journal* de Le Dieu et dans les *Rapports* mêmes de l'Assemblée, avec quelle énergie le vieil évêque lutte et contre ceux qui disent que le « Jansénisme est un fantôme » et contre ceux qui menacent M. de Meaux et contre ceux qui trouvent qu'on n'a pas le temps de s'occuper des

(1) C'est Mgr de Bissy qui l'écrivait le 22 avril 1714.

jansénistes. Il proteste contre une « infinité de libelles répandus dans le public » par la secte ; il « explique la nécessité de condamner les erreurs et nommément leurs auteurs » : il montre que « chaque qualification convenait aux propositions (jansénistes) : *fausse, téméraire, scandaleuse, schismatique, injurieuse à l'Église* ». Il traite de théologastres les jansénistes Rouland, Neveu et Ravechet. « M. Ravechet, dit-il, est un esprit de travers ; M. Rouland une tête de fer, aheurtée à son sens... M. Arnauld et MM. de Port-Royal sont au moins fauteurs d'*hérétiques* et *schismatiques*. »

Et voilà comment Bossuet « ne cachait pas son admiration respectueuse pour les MM. de Port-Royal ». Voilà comment Bossuet, « la mort dans l'âme, était obligé de poursuivre » une condamnation, dont, seul, il avait pris l'initiative et soutenu tout le poids. Voilà comment il « avait été et devait rester jusqu'à la fin plus accommodant avec les insubordonnés jansénistes » qu'avec Fénelon : comme si Bossuet avait écrit un *Mémoire au Roi* pour lui dénoncer le Quiétisme du précepteur des enfants de France, Quiétisme qu'il cacha si bien pendant quatre ans que Louis XIV lui reprocha (1) de l'avoir laissé nommer Fénelon archevêque de Cambrai ! Comme si Bossuet avait parlé dans l'Assemblée de 1700 de son illustre rival, condamné par Rome, avec la vivacité qu'il mettait à faire censurer le Jansénisme ! Comme s'il y avait là une « rançon » de la « censure » infligée aux partisans de la morale relâchée, qu'il ne nommait pas, tandis qu'il nommait fort bien les jansénistes !

On s'étonne qu'un critique tel que M. Rébelliau ait pu dénaturer l'histoire comme il le fait, à propos du prétendu Jansénisme de Bossuet.

Pourquoi ne dit-il rien de la condamnation par ce grand homme, le 27 février 1701, de quatre propositions jansénistes qu'avait dénoncées « à l'oracle des évêques » Mgr de Luçon, de Valdérie de l'Escure, et que Bossuet censure comme

(1) Bossuet écrivait à son neveu, le 16 septembre 1697 : « Le roi a bien su me reprocher que j'étais cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il était archevêque de Cambrai. Voilà tout mon crime à son égard et toute ma cabale. »

« fausses, téméraires, scandaleuses et renouvelant une doctrine condamnée par l'Église »?

Pourquoi ne dit-il rien de la lutte que M. de Meaux soutint en 1703 contre le *Cas de conscience* des quarante docteurs jansénistes, pour lequel le P. de La Chaise, le P. du Trévoux, confesseur de M. le duc de Chartres, et le P. de Valois, confesseur de la duchesse de Bourgogne, lui disaient : « C'est à vous, Monseigneur, à parler, puisque vous avez autorité » (1). Il parla si bien, après avoir « pris feu », comme parle son secrétaire, qu'il amena la rétractation des 40 docteurs jansénistes et de l'abbé Couet, vicaire général de Rouen. Le docteur Pirot disait à propos des déclarations que Bossuet avait exigées des jansénistes : « Vous ne pouviez pas, Monseigneur, parler autrement, puisque enfin c'est la doctrine et les expressions mêmes de votre Ordonnance, à laquelle aussi vous renvoyez M. Couet et vous l'obligez de se soumettre et de se conformer. Et c'est ainsi, ajoute Le Dieu, p. 445, que cet abbé, parlant simplement et confidemment, fait encore M. de Meaux auteur de l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles, du 22 février dernier (1703). Il est bien vrai que M. Pirot a tenu la plume; mais, comme il me disait en ce temps-là et que je l'ai marqué alors, c'était sur les mémoires de M. de Meaux qu'il la composait et c'était de M. de Meaux qu'il prenait ses corrections. A quoi il faut aussi rapporter que M. de Meaux est encore auteur de la première Ordonnance sur la grâce, du 20 d'août 1696, et de la Lettre des cinq évêques contre le cardinal Sfondrate au Pape Innocent XII, du 23 février 1697, dont le fond est sur la grâce. Ce qui suffit pour faire voir que M. de Meaux est encore de nos jours le docteur de la grâce, comme il l'est en toutes matières. »

Pourquoi M. Rébelliau, que sa sincérité naturelle oblige à constater, p. 178, que, « contre les jansénistes, Bossuet entreprend un ouvrage sur l'*Autorité des Jugements ecclésiastiques* », passe-t-il sous silence des faits significatifs comme les suivants? « M. l'évêque de Blois est venu voir M. de Meaux sur le soir, dit Le Dieu à la date du 17 juin 1703; il lui a parlé

(1) Le Dieu : *Journal*, I, p. 357.

le l'effet extraordinaire de la *Déclaration* de M. Couet; combien elle est répandue à Versailles et ailleurs; que tout le monde la trouve extrêmement forte et qu'on est bien étonné qu'un janséniste en ait tant dit. » D'autre part, dit encore Le Dieu, « les jansénistes, et non seulement les jansénistes déclarés, mais encore les Pères de l'Oratoire, ceux de Sainte-Geneviève et les Bénédictins, au moins ceux de ces Ordres qui sont attachés au parti,... *en veulent tout le mal* à M. de Meaux, qu'ils en croient le seul auteur, et ils ne se trompent pas. Ils ont fait de grandes plaintes de la rétractation des quarante docteurs), en jetant la cause sur M. de Meaux, « et avec raison », disait-il lui-même aujourd'hui, le 21 juin 1703. Et le 24 juin : « La conversation avec M. Pirot est venue sur la déclaration de M. Couet; on a répété combien les jansénistes *enragent*, parce qu'enfin on y a coupé tous leurs faux-fuyants et qu'il ne leur reste plus de moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansénius... L'Église, dit M. de Meaux, est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation, non seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits : et voilà aussi le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière. »

Comment oser dire, après cela, qu'un évêque est « du côté des jansénistes » qu'il fait « enrager » jusqu'à la fin de sa vie? Comment prétendre qu'il « a pris visiblement parti » pour des gens contre lesquels il « a fait paraître un zèle merveilleux » et « s'est déclaré » avec « plus d'éclat » qu'aucun autre évêque de France, au dire du janséniste Louail, auteur de l'*Histoire du Cas de conscience*, et du P. Jésuite de La Rue, dans son *Oraison funèbre* du 23 juillet 1704?

VII

Venons-en à l'*écrivain* et à l'*homme* que M. Rébelliau nous dépeint en Bossuet.

Il parle du *style de Bossuet* à la fin du chapitre VIIe sur

Bossuet historien et sur l'*Histoire des Variations,* parce qu'il est bon, dit-il, de voir « les effets de l'acclimation érudite dont cette histoire du protestantisme est le chef-d'œuvre », comme aussi « du mélange heureux de la science avec la religion ».

Vous croyez peut-être que ce « mélange heureux » a persisté jusqu'à la fin; vous croyez que les ouvrages sur le Quiétisme, si savants et si sincèrement religieux, et que la *Défense de la tradition et des saints Pères* surtout portent l'empreinte ineffaçable d'une « acclimation érudite », que ne démentent point les *Instructions sur la Version du Nouveau Testament de Trévoux,* ni le livre de *l'Autorité des jugements ecclésiastiques.* Mais, d'après M. Rébelliau, « les effets de cette acclimation érudite » et de ce « mélange heureux de la science avec la religion » se dissiperont chez Bossuet. — C'est la thèse que nous avons combattue déjà et qui ne peut se soutenir, étant donné que le *Traité de la concupiscence,* qui serait une « déclaration du divorce entre l'art et la piété », et les *Maximes et Réflexions sur la Comédie,* « complément » de ce *Traité,* p. 167, semblent, le premier à M. Lanson, un des chefs-d'œuvre de Bossuet, « qui s'y trouve tout entier avec le style le plus vif et le plus coloré dont il se soit jamais servi », et le second à M. Rébelliau lui-même « un des meilleurs et des plus durables ouvrages » du prélat, p. 155.

Inutile d'insister et de dire que « les effets de l'acclimation érudite » et du « mélange heureux de la science et de la religion » ne s'étaient pas « dissipés ». lorsqu'en 1695 et 1696 Bossuet composait les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les mystères,* au-dessus desquelles « il n'y a rien dans notre langue », d'après M. Brunetière.

M. l'abbé Mouchard, le distingué directeur de l'*Enseignement chrétien,* disait avec raison dans cette Revue, le 1er mai 1900, p. 388 : « La thèse qu'a voulu établir M. Rébelliau nous semble manquer de justesse ; car on y attribue à la jeunesse et à la vieillesse de Bossuet une étroitesse d'idées qu'il n'eut jamais et à son âge mûr une sorte de rationalisme qu'il eût été bien étonné de trouver en lui. Ce Bossuet-là n'est pas encore le vrai. »

Mais enfin, M. Rébelliau constate excellemment que le style

de Bossuet « a la variété, dirai-je des grands artistes écrivains? Non, car il ne faut à aucun prix donner l'idée d'un styliste. Bossuet, quand il aurait eu le goût de l'être, n'en aurait jamais eu le temps. Aussi bien, cette variété est-elle moins chez lui une variété de formes, comme chez La Bruyère, que de ton, comme chez La Fontaine ou chez Mme de Sévigné », p. 121.

Rien de plus exact encore que d'affirmer que la phrase de Bossuet « s'inspire de la phrase latine, si commode, si logeable à la pensée », quoique Sainte-Beuve ait fait remarquer plus justement que c'est le vocabulaire, plutôt que la syntaxe et la phrase, qui, chez M. de Meaux, sent le « latinisme » et lui donne un « français neuf, plein, substantiel, dans le sens de la racine et original ».

M. Rébelliau dit encore très bien, p. 118, que « la Bible et les Pères se font toujours sentir » dans le style de Bossuet. Mais comment ce style est-il biblique par le ton et les tours lyriques, par les images et les couleurs orientales? C'est ce que le P. de La Broise a fait voir avec beaucoup de charme dans sa thèse *Bossuet et la Bible*; M. Rébelliau, qui y renvoie, aurait pu en résumer les conclusions excellentes.

De même, pour « les Pères orientaux », dont il ne parle qu'en passant, il devait en montrer l'influence sur le style de Bossuet, qui, à leur école, est devenu plus populaire, plus émouvant, plus plein d'onction, et s'est débarrassé des antithèses et des métaphores bizarres, qu'il empruntait à saint Augustin et surtout à Tertullien, dont le prestige baisse de plus en plus aux yeux du grand évêque, qui finit par l'appeler « ce dur Africain » (1).

Si M. Rébelliau avait un peu plus insisté sur le caractère patrologique et biblique de la langue de Bossuet, il n'aurait sans doute pas parlé de son « sublime incorrect », p. 119, ni surtout du « mot familier, trivial », dont Bouhours, ou même Arnauld eussent rougi « et qu'on trouve parfois » dans Bossuet, d'après notre critique. — Simple, mais non pas « trivial »,

(1) Voir notre thèse : *Bossuet et les saints Pères*, couronnée par l'Académie Française.

Bossuet le fut toujours, non seulement dans ses *Lettres,* où il dit au maréchal de Bellefonds (1) : « Riez de ma simplicité et de mon enfance », mais encore dans tous ses ouvrages, sermons, panégyriques, oraisons funèbres (« l'étable » et la « poule » de l'*Oraison funèbre de la Princesse Palatine* sont du style simple et familier, qui n'a rien de « trivial »), livres d'exégèse, d'histoire, de philosophie, de controverse et de polémique.

On peut appliquer à Bossuet ce qu'il dit de Moïse, dans le *Discours sur l'Histoire universelle :* « Il parle en maître. On remarque dans ses écrits un caractère tout particulier et je ne sais quoi d'original qu'on ne trouve en nul autre. Il a dans sa simplicité un sublime si majestueux que rien ne le peut égaler. »

Un naturel parfait dans la simplicité et dans la magnificence, voilà la caractéristique du style de Bossuet, beaucoup plus que « la permanence de l'accent oratoire » que M. Rébelliau prétend « reconnaître », p. 123, chez un écrivain dont M. Brunetière disait éloquemment à Besançon, le 25 février 1900, dans son *Discours* sur *ce qu'on apprend à l'école de Bossuet,* que « la rhétorique supérieure » qu'il nous enseigne, c'est « de mettre loyalement et vaillamment à ses pieds tous les artifices de la rhétorique »; c'est d'avoir « horreur du dilettantisme, de ce que de nos jours on appelle l'art pour l'art »; c'est de « se servir de la parole pour la pensée, pour la vérité, pour l'action ».

Sans doute, Bossuet, ainsi que Pascal et Molière, écrit comme il parle; mais il ne parle pas toujours en « prédicateur, missionnaire, controversiste » : il n'écrit donc pas toujours avec cet « accent oratoire ». Le même M. Brunetière disait à Rome que Bossuet est « un poète, un grand poète », et qu'on trouve dans ses *Élévations sur les mystères,* ses *Méditations sur l'Évangile,* non pas « de froids raisonnements, de la dialectique ni des réflexions », mais « des effusions de cœur, des élans du chrétien vers son Dieu », des « chants, des odes, des hymnes ».

En un mot, c'est de Bossuet plus que de tout autre écri-

(1) Le 9 septembre 1672.

vain qu'il est vrai de dire : « Le style est l'homme même » (1), simple et bon, droit et franc, tendre et gai, familier et sublime, ironique et véhément, oratoire et lyrique, dramatique même à ses heures.

L'une des pages les meilleures du *Bossuet* de M. Rébelliau, c'est celle où il dit que « le vrai caractère de Bossuet est encore aujourd'hui mal connu » et où il proteste contre « ce qui est resté un siècle et demi, ce qui restera longtemps encore ancré dans la mémoire des hommes :... l'impression d'un Bossuet merveilleusement énergique, mais dur et colère; majestueux, mais pompeux et superbe ». « Il y eut un Bossuet de tous les jours, doux et simple », p. 189. Et M. Rébelliau, après maintes preuves à l'appui, peut conclure : « Voilà un impérieux bien libéral, et voici un solennel bien modeste. »

Pourquoi faut-il que de si beaux passages soient encore déparés par des traits inexacts? « L'âpre Bossuet des derniers jours » fut assez bon, assez doux, pour proposer à Richard Simon de tout finir dans « des conférences amiables » et par « les voies les plus douces ». Cette prétendue « âpreté » ne l'empêchait pas de « faire des honnêtetés à M. de Cambrai », aussitôt après la censure « de Rome », de lui envoyer même un de ses grands vicaires, l'abbé de Saint-André, pour amener une réconciliation. C'est Fénelon, « le personnage sympathique », au dire de M. Rébelliau, p. 189, qui resta « inflexible » (2), intraitable.

M. Rébelliau aura, sans doute, été gêné par les éloges un peu compromettants de la *Revue Bleue,* du 20 janvier 1900, où M. Beaunier, en écartant avec raison le « Bossuet somptueux », dont on s'est longtemps payé, parle de la « dureté » de M. de Meaux, de « son intransigeance », de l'orgueil « de sa certitude » : tout autant de choses aussi fausses que regrettables.

Ce que M. Rébelliau ne méritait certainement pas, mais ce qu'il a néanmoins un peu provoqué, c'est l'article du *Siècle* intitulé : *La Faillite de Bossuet.* On y lisait :

(1) Voir *Autour de Bossuet*, I, p. 328-373.
(2) Le mot est de Mgr de Noailles, que personne n'accuse « d'âpreté ».

« M. Brunetière n'a pas dû être content du *Bossuet* que M. Alfred Rébelliau publie dans la *Collection des grands écrivains français* (Hachette, édit.).

« M. Rébelliau montre quelle erreur nous commettons en soumettant nos enfants à une admiration convenue pour le *Discours sur l'Histoire universelle.* Ce n'est pas la conclusion formelle de l'auteur; mais elle ressort de sa critique.

« C'est dans Bossuet que M. Brunetière a pris, après de Bonald et de Maistre, sa haine de la science. Bossuet a horreur de la pensée personnelle. « L'hérétique est un homme qui a une opinion particulière, qu'il préfère au sentiment commun. » Dans son *Traité de la concupiscence,* il met au dernier rang des vanités misérables la philosophie.

« M. Rébelliau montre Bossuet dirigeant les débats de l'Assemblée de 1682; puis, dix ans après, en 1693, Bossuet dut rédiger, sur l'ordre de Louis XIV vaincu, le projet de rétractation que signèrent, pour satisfaire le Pape, les ecclésiastiques français à qui il refusait leurs Bulles.

« Bossuet écrivait alors piteusement à Mme d'Albert que, « s'il abandonnait les actes du clergé de France, il n'en abandonnait pas la doctrine ». Il se résignait à affirmer qu'en 1682 les évêques, en proclamant les principes fondamentaux du gallicanisme, n'avaient pas entendu promulguer une décision de foi.

« Toutes les entreprises de Bossuet ont eu un pareil succès.

« Dans le domaine des faits, dit M. Rébelliau, parlant de sa situation vers 1700, il était obligé de reconnaître que la révocation de l'Édit de Nantes, chantée par lui dans les oraisons funèbres, avait été inutile et que la persécution échouait contre l'incoercible résistance des âmes...

« Avec Richard Simon, ce qui s'imposait à lui, c'était définitivement la nécessité d'un divorce de la science et de la foi...

« Bossuet n'admet plus l'histoire et l'exégèse que bâillonnées. « La tradition tient lieu de tout. »

« Voilà l'homme dont un universitaire a dit en commençant un livre sur lui : « Bossuet a vaincu », et de qui, depuis près de vingt ans, on a voulu faire le grand inspirateur de la jeu-

nesse universitaire. La consécration que M. Brunetière s'est fait donner au Vatican ne peut qu'ouvrir les yeux à ceux qu'il avait dupés avec le fracas de ses affirmations. »

Voilà, dirons-nous à notre tour, à quoi l'on s'expose, en faisant d'injustes concessions aux rationalistes, qui en tirent des conclusions tout autres que celles où voulait s'arrêter M. Rébelliau.

N'y a-t-il pas une ironie déplacée, ce semble, à écrire que « le nom de Bénigne ne pouvait être mieux porté, nous disent les bonnes âmes du temps »? p. 192. — Ces « bonnes âmes » s'appellent Nicolas Colbert, évêque de Luçon; Hardouin de Peréfixe, archevêque de Paris; Mme de Lafayette, Mme de La Vallière; Néercassel, évêque de Castorie; Mabillon, Montfaucon, les protestants convertis ou non, Ferri, Pellisson, Brueys, Jacob, Spon, Leibniz, du Bourdieu, Basnage, lord Perth, enfin le P. de La Rue et Saint-Simon, dont on peut tout dire, excepté que ce fut une « bonne âme », et qui cependant loue très fort « la douceur charmante » de Bossuet.

Voici comment parle, à propos de l'année 1704, cette « bonne âme », style de M. Rébelliau : « L'Église et le siècle perdirent en ce même temps les deux prélats qui fussent alors chacun à l'un et à l'autre avec le plus d'éclat : le fameux Bossuet, évêque de Meaux, pour l'un, et le célèbre cardinal de Furstemberg, pour l'autre. Tous deux sont trop connus pour que j'aie à rien dire de ces deux hommes, si grandement et si diversement illustres; le premier *toujours à regretter et qui le fut universellement*, et dont les grands travaux faisaient encore honte, dans cette vieillesse si avancée, à l'âge moyen et robuste des évêques, des docteurs et des savants les plus actifs et les plus laborieux; l'autre, après avoir si longtemps agité le monde, était depuis longtemps *un poids inutile à la terre*. » — Voilà deux oraisons funèbres qui ne se ressemblent guère et dont la seconde ne porte pas précisément le sceau d'une « bonne âme ».

La mansuétude évangélique de Bossuet envers « les frères errants » ne fut pas du tout gâtée par « les rigueurs dont on

(1) Voir plus haut, p. 68.

peut supposer qu'il eut la regrettable initiative ». — Outre que les « suppositions » ne sont pas de mise en pareil cas et qu'il faut des preuves positives, M. Rébelliau, en écrivant que « ces rigueurs sont fort peu nombreuses et mal connues », oublie que, dans sa thèse remarquable *Bossuet historien du protestantisme,* p. 302, il dit « que la seule mesure violente prise par Bossuet au moment de la révocation (de l'Édit de Nantes), dont nous ayons la preuve *authentique* », est celle qui concerne Cochard, père et le fils, arrêtés, mais relâchés presque aussitôt, parce qu'ils abjurèrent. Or, il n'est pas du tout démontré que la responsabilité en revienne à M. de Meaux et non pas à l'intendant M. de Mesnards. M. Rébelliau lui-même inclinait jadis à en décharger Bossuet.

Où donc M. Rébelliau a-t-il trouvé, « dans l'histoire des controverses » de Bossuet, que, « pour empêcher la propagation d'idées qu'il estime dangereuses, il ne recule, même matériellement, devant rien; Richard Simon, Caffaro, l'éprouvèrent, et aussi l'un de ses vieux maîtres, Launoy »? — On a vu que Richard Simon eût été sauvé charitablement par Bossuet en 1678 et en 1702, s'il avait accepté les conditions « honorables » que lui faisait la « charité » condescendante de l'évêque. — Le P. Caffaro, envers qui Bossuet a gardé « toutes les mesures de la douceur chrétienne », tous « les égards » dus « à un prêtre et à un religieux d'un Ordre qu'il révère », écrit à Bossuet, le 11 mai 1694 : « Si tout le monde et même ceux qui prêchent l'Évangile, savaient les règles de l'Évangile autant que Votre Grandeur les sait, je ne serais pas dans la peine où je suis pour cette malheureuse lettre qu'on m'attribue faussement. » Singulière victime, qui rend hommage à « la charité » de son prétendu persécuteur et lui « est infiniment obligée de l'instruction qu'*il* lui a donnée »! — Quant « à l'un de ses vieux maîtres, Launoy », Bossuet, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 23, « par estime et par reconnaissance envers ce Docteur, l'a souvent loué en sa vie de son bon conseil (de se donner tout à l'étude), sans approuver néanmoins ses erreurs, ni ses sentiments particuliers, qu'il ne cessait de blâmer, même en public, tant il était attentif à la bonne doctrine ». D'ailleurs, Launoy, quoique « demeurant à Navarre »,

n'avait pas été « l'un des vieux maîtres » de Bossuet, et « celui-ci, en lui faisant interdire, sans pitié, les conférences privées », combattait un de ces jansénistes, dont M. Rébelliau nous dit que M. de Meaux était leur « allié ».

Quelle est donc la lettre, où « Leibniz se plaint du ton décisif et altier » de son illustre rival, M. de Meaux? L'auteur de *Bossuet* ne la cite pas et pour cause. Si le grand philosophe de Hanovre, qui s'est si souvent loué des « bontés » de Bossuet, en vient à lui dire : « Il semble, Monseigneur, que l'habitude que vous avez de vaincre vous fait toujours prendre des expressions qui y conviennent », c'est qu'il a oublié ce qu'il disait dix ans plus tôt, qu'à moins d'être « opiniâtre », il fallait se rendre aux raisonnements de son adversaire. Cette « opiniâtreté » lui était venue des affaires politiques, comme il l'avouait en 1707; il ne voulait pas s'incliner devant le saint Concile de Trente, dont Bossuet proclamait les droits inviolables et sacrés. « Tendre pour les personnes », il n'était « inflexible » que contre l'erreur (1).

A l'assertion qu'il semblait « trop vif » et trop « pressant » dans la discussion et que Fénelon, Malebranche et Simon s'effrayèrent d'un tête-à-tête avec lui, il faut opposer des faits authentiques, indéniables : les conférences de Bossuet avec le ministre Ferri, qui fut tellement charmé par son adversaire qu'il se serait converti sans les menaces et les pamphlets anonymes de ses coreligionnaires et surtout des autres pasteurs; des conférences amiables et plus heureuses avec l'avocat Lallouette, avec Turenne, avec les maréchaux de Lorges et de Duras, avec Dangeau et Pellisson, avec M[lle] de Duras et M. Claude, qui, s'il ne partagea point la foi de Bossuet, rendit toujours hommage à sa parfaite courtoisie; avec les de Séguier, Papin et Saurin, que M. de Meaux convertit; avec les protestants de son diocèse, qui, dit Rochard, étaient « ravis de l'entendre », lorsqu'il allait les surprendre dans leurs réunions, comme à Nanteuil, à ce que nous raconte Le Dieu, *Mémoires*, p. 190, et que, « bien opposé (aux rigueurs), il donnait, au contraire, ce rare exemple de douceur et de mo-

(1) *Lettre* à M[me] d'Albert de Luynes, en 1697.

dération, en suivant les traces des saints Pères. » — Que Mme Guyon soit sortie d'une conférence avec M. de Meaux « la tête épuisée », c'est très facile à comprendre et cela prouve, non pas contre M. de Meaux, mais contre la pauvre « tête », pour ne pas dire la folle tête de cette femme extravagante, qui se faisait passer pour l'unique épouse de Jésus-Christ, pour la pierre sur laquelle devait être bâtie l'Église du Saint-Esprit (?). — Quant à Fénelon, il avait si souvent discuté avec Bossuet en 1693, en 1694, en 1695, en 1696, sans jamais se plaindre de l'illustre ami dont il se disait « l'enfant », « le petit écolier » docile! Si, après les *Maximes des Saints*, il refusa toute conférence, son obstination établit seulement la force irrésistible de Bossuet, qu'il connaissait pour l'avoir éprouvée. « M. de Cambrai est parti, écrit Bossuet à Mme d'Albert de Luynes, le 9 août 1697; il prend le ton plaintif, comme si on l'opprimait, quoiqu'on ne fasse rien que selon la règle. Il nous a appelés à témoin M. de Paris et moi, avec M. de Chartres. *On a tâché de le ramener par toutes les voies amiables depuis deux ou trois mois.* » Les « emportements » qu'il prête à M. de Meaux provoquent de la part de celui-ci une protestation sincère dans sa lettre du 6 septembre 1697 à Mme d'Albert de Luynes : « S'il (votre frère, M. de Chevreuse) vous parle de mes prétendus emportements, qui lui (à M. de Cambrai) ont servi de prétexte, niez-lui hardiment que j'en sois capable, et assurez-le, sans hésiter, que, par la grâce de Dieu, je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans les conférences sérieuses. » — Richard Simon, opiniâtre comme M. de Cambrai, aimait mieux « laisser mourir le bonhomme » que discuter avec lui. — Malebranche n'a gagné à ne point conférer avec son illustre adversaire que de laisser à la postérité les rêveries de la vision en Dieu et des causes occasionnelles, qui gâtent la belle philosophie de notre « Platon chrétien ».

M. Rébelliau a mille fois raison de faire remarquer que Bossuet n'avait pas « le tempérament autoritaire et dur », puisque, dans la direction des âmes, il était d'une patience, d'une douceur, d'une réserve telle qu'il ne tendait qu'à « se rendre inutile ».

Bossuet était « gai » et nous savons par Rochard qu'il « riait » de bon cœur aux petites pièces qu'on représentait devant lui dans ses tournées pastorales. Rien de plus simple que son existence, que sa vie frugale et laborieuse à Paris, à la Cour, à Meaux, à Germigny : M. Rébelliau la décrit très bien, pp. 196-197.

Toutefois, quand il parle de « la mentalité de Bossuet, solide et sincère, mais massive et rectiligne », avec trop d'insistance dans le développement des « lieux communs », avec « une complaisance un peu lourde et lente dans l'affirmation des vérités claires et grosses ; un accueil trop peu exigeant... des théories contraires également justes peut-être (?), mais en se contentant de les juxtaposer et sans éprouver le besoin ou prendre la peine de les concilier ; une tendance exagérée à attribuer une valeur probante aux choses de sentiment, à prendre une belle image ou un mouvement pathétique pour un argument », — il prête à Bossuet « des travers notables » et notés, non pas, quoi qu'on en dise, par un abbé de Langeron et un Leibniz, mais par nos libres-penseurs, Sainte-Beuve ou Rémusat, Scherer ou Renan. M. Rébelliau, sans le vouloir, sans doute, épouse leurs querelles et oublie que « l'étroitesse » de l'esprit de Bossuet n'est autre que « l'étroitesse » du dogme catholique, gênant pour les rationalistes, mais aux horizons assez larges pour que les Origène et les Ambroise, les Chrysostome et les Augustin, les saint Thomas et les Duns Scott, les Descartes et les Pascal, qui peut-être avaient autant de génie que Scherer et Renan, n'aient pu en toucher les bornes et qu'un Louis Pasteur, venant après les Ampère, les Cauchy, les Dumas, ait déclaré naguère hautement : « Après avoir bien étudié, j'en reviens à la foi du Breton. Si j'avais étudié davantage, j'en serais à la foi de la Bretonne. »

La « lourdeur » de l'intelligence « massive » de Bossuet ne l'a pas empêché de déployer assez de souplesse, assez d'aisance merveilleuse, pour suivre dans toutes ses subtilités le génie « ondoyant et divers » d'un Fénelon, qu'on n'accusa jamais d'être « lourd » et « massif ». On sait comment M. de Meaux en a triomphé sur toute la ligne, non pas à force d'esprit, mais à force de bon sens, de science, d'érudition et de piété

« rectiligne », conforme à la grande tradition de l'Église et des saints Pères.

Jamais homme ne s'est moins payé « d'images » au lieu d'arguments », n'a moins « attribué une valeur probante aux choses de sentiment » que ne l'a fait Bossuet : demandez-le plutôt à tous les protestants, qu'a convertis par milliers l'*Exposition de la doctrine catholique;* demandez-le à Jurieu, à Basnage, à Pierre Alix, à Le Vassor, à Lenfant, à Baussobre, à Gilbert-Brunet, à Turrettin, à Seckendorf, à Brunsmann, à Schulz, etc., qui ont répondu pendant dix ans, vingt ans et quarante ans, aux « arguments » redoutables de l'*Histoire des Variations;* demandez-le à l'abbé Molanus, qui, mieux que Leibniz, reconnaissait de bonne foi la force des raisonnements de Bossuet ; demandez-le à Fénelon lui-même, qui, écrasé par une logique impitoyable, pousse des cris de victime pour faire diversion et tromper l'opinion publique ; demandez-le enfin à Richard Simon, qui aime mieux attendre la mort du « bonhomme » que de répondre aux « arguments » d'un adversaire « trop vif » et « trop pressant », comme le reconnaît M. Rébelliau lui-même.

Quant « aux lieux communs », « aux vérités claires et grosses », que Bossuet aurait développées avec « une complaisance un peu lourde et lente », on s'étonne qu'un pareil reproche puisse être formulé même pour les « œuvres oratoires » de M. de Meaux, qui, après tout, ne forment pas deux volumes sur douze de ses *Œuvres* complètes. Est-ce que les vingt-trois *Panégyriques*, les *Sermons de vêture* et de profession et même la plupart des *Sermons* ordinaires de Bossuet ne sont que des « lieux communs », des « vérités claires et grosses » ? Et ses œuvres d'exégèse, ses œuvres ascétiques, ses œuvres historiques, ses œuvres philosophiques, ses œuvres politiques, ses œuvres de controverse avec Ferri, Molanus, Leibniz, ses œuvres de polémique avec les jansénistes, avec les casuistes, avec le P. Caffaro, avec Ellies Dupin, avec Fénelon, avec le docteur Coulau, avec Richard Simon, sont-elles donc aussi des « lieux communs » ? Il est vrai que M. Rébelliau a oublié d'en signaler la plupart, et c'est ce qui explique son injuste reproche.

Combien M. Brunetière n'était-il pas plus heureusement

inspiré, lorsque, à Rome, le 30 janvier 1900, il disait avec tant de vigoureuse éloquence :

« Les pensées éternelles font, sans doute, le style durable. On a comparé quelquefois Bossuet avec Cicéron ou avec Démosthène, et on a cru très ingénieux de dire qu'à tout le moins Démosthène et Cicéron avaient-ils une supériorité sur Bossuet, « qui était, dans leurs discours, de n'avoir point fait de théologie ». Mais c'est précisément le contraire qu'il faut dire. Parce qu'ils n'ont point fait de théologie, c'est-à-dire parce qu'ils ne se sont point souciés, dans leurs discours, de nos relations éternelles, parce qu'ils y ont mis le temporel avant le spirituel, la « figure du monde qui passe » avant les seules réalités qui durent, c'est pour cela que toute leur éloquence n'a jamais atteint les hauteurs où se meut le génie puissant et varié de Bossuet. Mais n'est-ce pas aussi pour cela qu'une partie de leur œuvre est devenue caduque et n'intéresse plus aujourd'hui que les érudits ou les curieux? La « modernité » de Bossuet, Messeigneurs, une partie de sa « modernité », celle qui nous attire à lui d'abord, et ensuite qui nous retient, c'est qu'il n'a pas eu d'autre souci littéraire que d'exprimer, dans un style définitif, des vérités éternelles : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* »

Il nous est d'autant plus agréable de rendre hommage à l'illustre converti de Bossuet que M. Henry Bérenger, dans un article de la *Revue des Revues*, février 1900, appelle M. Brunetière « un nonce laïque, un cardinal hors cadres, un régent de Petit Séminaire ». Le même critique a donné au même académicien le nom « d'Éminence verte », de « politicien en littérature et en philosophie », dont le style « écaillé, hérissé, grinçant, muni de pinces, de crocs et de dards, « s'avance vers le lecteur comme une carapace de crustacé en colère », ressemble à « des carcans d'inquisition, à des formules compliquées comme des serrures de geôles », et il termine un long réquisitoire contre lui en priant M. Loubet de faire nommer M. Brunetière « premier moutardier du Pape ».

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

M. Rébelliau est-il juste pour Bossuet, quand il parle de sa

« robustesse morale insuffisamment affinée », de la cour où il fut évidemment dépaysé, de « son aventure avec Mme de Montespan et Louis XIV qui l'y ridiculisa un peu », du tort qu'il eut, « sinon de permettre une entrevue d'elle et du roi, au moins d'autoriser une correspondance qu'il portait lui-même complaisamment de l'un à l'autre, sans soupçonner que cette indulgence gâtait tout? Les malintentionnés ont voulu voir là dedans, de sa part, une manœuvre louche. Chateaubriand insinue qu'il « parlementa avec l'adultère ». Mmes de Sévigné et de Caylus sont plus dans le vrai, quand elles se contentent de s'égayer sur la trop bonne âme de l'évêque précepteur. Un homme fin et avisé ne se fût pas fourvoyé, ni surtout engagé à fond dans cette affaire ». — J'en demande pardon à M. Rébelliau : il ne s'agit pas ici de finesse « d'homme avisé »; il s'agit d'un adultère scandaleux, et c'était le devoir d'un prêtre, d'un évêque tel que Bossuet, de « s'engager à fond », pour le faire cesser à tout prix. Mme de Caylus n'était pas née, lorsqu'eurent lieu les affaires dont il est question, et elle ne rapporte que des commérages, comme Mme de Sévigné, « s'égayant » à tort sur un évêque admirable jusqu'au bout, dans cette « aventure ». Chateaubriand et M. Rébelliau le calomnient : car Floquet a montré invinciblement que Bossuet ne « parlementa » pas « avec l'adultère »; qu'il fit partir de la Cour Mme de Montespan; qu'il n'autorisa ni entrevue, ni « correspondance », « complaisamment portée de l'un à l'autre ». Il suffit de lire les *Lettres* si apostoliques écrites par le prélat à Louis XIV, en juin et juillet 1675 : « Sire, dit-il, à propos « des paroles de Dieu » qu'il a données à Mme de Montespan et qui lui ont « fait verser beaucoup de larmes », il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, *Sire, il le faut*, ou *il n'y a point de salut à espérer*. Jésus-Christ, que vous recevrez, vous en donnera la force, comme il vous en a déjà donné le désir. Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant une flamme si violente : ce serait vous demander l'impossible; mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer; craignez de l'en-

tretenir. » Où sont les « entrevues » et la « correspondance » dont on fait un crime au prélat? Lisez encore ceci : Bossuet parle de Mme de Montespan, qu'il voit, comme Sa Majesté le lui a commandé : « Je la trouve assez tranquille; elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres. Dieu veuille vous mettre à tous deux ses vérités dans le fond du cœur, et achever son ouvrage, afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles. » — Ils le furent pourtant par la faute de Colbert et de la duchesse de Richelieu, qui préparèrent la rentrée de la favorite, par la coupable faiblesse de Louis XIV, grisé de ses victoires, mais non pas par « la crédulité du grand homme, manquant de tact, d'adresse, du sentiment des nuances et des distinctions nécessaires » : aussitôt qu'il connut le projet du Roi de reprendre Mme de Montespan, il se rendit à Luzarches, au-devant du monarque, pour lui rappeler par sa présence les promesses et les engagements sacrés de Pâques et de la Pentecôte. Louis XIV comprit très bien la démarche du grand évêque : « Ne me dites rien, Monsieur, fit-il devant la Cour; j'ai donné mes ordres; ils devront être exécutés. » Bossuet, dans cette circonstance, avait été ce qu'il désirait être dans une lettre au maréchal de Bellefonds, « comme un saint Ambroise, un vrai homme de Dieu ». Le P. de La Rue devait l'en féliciter dans son *Oraison funèbre*, et Saint-Simon écrire plus tard : « (Bossuet), pour interrompre le cours du désordre, avait porté tous les coups, agi en pontife des premiers temps, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église ». De telles paroles vengent noblement Bossuet de tout ce qu'insinuent Mme de Sévigné, Mme de Caylus, Chateaubriand et M. Rébelliau, qui s'est donné le tort de les suivre, d'oublier qu'il parlait d'un évêque et non pas d'un courtisan « fin et avisé ».

Il est bien vrai que Mme de Maintenon écrivait en 1675 à Mme la comtesse de Saint-Géran que « M. de Condom avait beaucoup d'esprit, mais qu'il était regrettable qu'il n'eût pas l'esprit de la cour ». — Au lieu de le regretter, nous en félicitons chaleureusement Bossuet et nous lui appliquons le mot de La Bruyère : « Le reproche, en un sens, le plus honorable que l'on puisse faire à un homme, c'est de lui dire qu'il ne sait

pas la Cour : *il n'y a sorte de vertus qu'on ne rassemble en lui par ce seul mot.* »

Quoi de plus étrange encore que de prétendre que la correspondance avec Leibniz était une « négociation », tandis que Bossuet n'y voyait « obstinément qu'une controverse » et ne comprenait pas « ce que ces expédients peuvent contenir d'utile et d'honorable » ? — Certes, il avait mille fois raison de ne pas le comprendre : l'Église catholique l'en blâmerait énergiquement. La « politique » et la diplomatie d'une « négociation », où « tout dépend de la volonté des potentats », sont absolument opposées à une affaire d'âmes et de doctrine, relevant du Pape et des évêques. Il faut faire une gloire à Bossuet d'avoir, non pas « lourdement », mais « loyalement », page 200. « mis le pied sur cette diplomatie » : les Jésuites, que M. Rébelliau lui oppose, n'auraient pas été « moins intransigeants ». et le Pape devait accorder à Bossuet la plus haute des récompenses, en le priant de rédiger un projet de réunion des Églises.

J'ai dû montrer ailleurs (1) combien est fausse l'assertion de M. Rébelliau « qu'il n'y a pas, dans les lettres reçues par Bossuet une seule lettre de solliciteur ». Elles y sont nombreuses et émanent d'évêques et de personnages fort distingués.

M. Rébelliau aurait pu se rappeler ce qu'écrit Le Dieu, dans ses *Mémoires*, pages 135, 136, 137 : « Estimé et respecté universellement à la Cour, il y vécut sans intrigue et sans autre liaison particulière que celle qui s'entretient par honnêteté et par politesse. Au milieu d'un travail continuel, on vit bien qu'il avait raison d'éviter le grand commerce du monde, et que ses occupations le dispensaient de certaines assiduités des courtisans, où il y a beaucoup de temps à perdre. Civil, d'ailleurs, et prévenant envers tous, il ne manqua jamais à aucun devoir de bienséance. Les ministres, les seigneurs étaient tous ses amis, et les princes l'honoraient de leur bienveillance et de leur estime…

« Pendant toute sa vie, et encore l'été de 1703, après sa fièvre

(1) Conférence faite à Lyon, aux Facultés catholiques, le 23 février 1900. Voir plus haut, page 156.

du mois d'août, il ne parut jamais à la Cour, dans les promenades publiques, qu'il ne fût environné de l'élite du clergé. C'était un bel exemple, surtout à Versailles, où cette troupe se faisait remarquer davantage dans le petit Parc. dans l'allée qu'ils avaient nommée *des Philosophes,* dans l'île Royale et ailleurs. Ce vieillard, vénérable par ses cheveux blancs, dont le mérite et la dignité, joints à tant de bonté et de douceur. lui attiraient les respects des petits et des grands, dès qu'il se montrait, marchait à la tête, résolvant les difficultés qui se proposaient sur la sainte Écriture, expliquant un dogme. traitant un point d'histoire. une question de philosophie. Avec une politesse charmante. il y avait une entière liberté!... Lui-même, ce grand homme, toujours naturel, simple et modeste jusqu'à la fin, faisait lire ses ouvrages à la compagnie, les soumettait à la censure; et, profitant des avis des plus simples, il faisait faire à l'heure même les corrections qu'on demandait. Ainsi fut lue et corrigée toute sa *Politique,* dans les promenades de son dernier séjour à Versailles, voulant enfin la donner aux pressantes sollicitations du public. Telle fut, au milieu des palais et des jardins de Louis le Grand. cette académie de sagesse, où présida l'évêque de Meaux, comme fit autrefois l'illustre et savant Alcuin. dans la célèbre école de Charlemagne.... Nous le voyons avec ses premières mœurs à la tête de toutes les personnes de mérite et de vertu, qu'il attire des provinces, qu'il attache à sa personne. qu'il élève dans l'Église et qu'il place auprès des princes en des emplois de confiance. »

Certes, ce nouvel « Alcuin » d'un nouveau « Charlemagne » faisait belle figure à la Cour, et c'est le méconnaître que d'en juger par quelques commérages du 15 août 1703, antérieurs, du reste, à ce qu'écrit ici Le Dieu.

Quant à la « situation secondaire » de notre prélat, dont M. Rébelliau estime « assez probable qu'il en souffrit », il est, non pas « assez probable », mais absolument certain, par maintes *Lettres* à propos des archevêchés de Lyon et de Paris et du cardinalat, en 1697 et en 1700, que Bossuet n'eut jamais « le sentiment », qu'on lui prête à tort, « de n'être pas ce qu'il eût dû être dans la hiérarchie de ce régime, qu'il soutenait avec tant de dévouement et d'éclat ». — D'abord, il était

grand aumônier de la grande Dauphine, puis de la duchesse de Bourgogne, enfin conseiller d'État de conscience : c'était plus qu'il n'avait rêvé avec le « sentiment de sa modeste naissance ». « Il n'y a plus à douter, écrivait-il le 22 août 1695 à Mme d'Albert de Luynes, malgré tant de vains discours des hommes, que, *selon tous mes désirs,* je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié. » Après de pareils textes, il faut franchement reconnaître la modestie, ce n'est pas assez dire, la profonde humilité de Bossuet, à laquelle Le Dieu rend d'éclatants hommages et dont M. Rébelliau, moins juste que M. Paul Stapfer lui-même, dans son *Bossuet, Adolphe Monod,* ne constate pas même l'existence et le rôle admirable pendant toute la vie de ce grand homme.

Il est beau, pourtant, de le voir parler de la « parfaite candeur de Bossuet, toute sereine, pleine de bonhomie ». C'est cette dernière qualité que, dans une conférence faite en 1879, Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, mettait en lumière, comme il le rappelle dans son Mandement de 1900.

Mais « la bonhomie » n'est ni la « naïveté », ni la « maladresse », dont l'accuse M. Rébelliau, pages 204, 206, à propos de son neveu, de sa nièce, et de ses vers sur le *Cantique des cantiques.* « Ces productions, dit-il, inutiles à la gloire de Bossuet » — tout le monde en convient — font « excellemment comprendre son histoire intellectuelle avec ses lacunes, ses reculs, et ses étroitesses ». — Ce sont là de bien gros mots, qui ne prouvent qu'une chose, non pas « l'insuffisance de souplesse » de Bossuet, mais l'insuffisance de l'esprit catholique de M. Rébelliau. M. Brunetière lui répond avec toute l'éloquente autorité d'un converti, loyalement revenu au catholicisme sous l'influence du grand évêque de Meaux et disant naguère à Besançon « qu'on apprend à l'école de Bossuet » « qu'il y a différents ordres de vérités. Toutes les vérités de tous ordres n'ont pas le même degré de certitude. Toutes les vérités ne s'établissent pas de la même manière et d'après la même méthode; toutes les vérités ne reposent pas sur les mêmes éléments...

« Il y a une vérité que nous découvrons avec la seule res-

source de nos lumières; il y a une vérité que nous croyons par l'autorité humaine de ceux qui nous la transmettent; il y a une vérité d'une essence supérieure et plus haute dont nous n'avons d'autre garantie que la révélation qui nous en est donnée.

« Il y a les vérités qui se définissent et se jugent par conformité avec leur objet, les vérités mathématiques par exemple; il y a d'autres vérités qui se définissent et se jugent par l'accord qu'elles soutiennent entre elles, par leur cohésion, par le système qu'elles forment : telles sont les hypothèses de l'ordre astronomique et de l'ordre zoologique. Il y a les vérités qui se définissent et se jugent par leurs conséquences : ce sont les vérités de l'ordre politique et de l'ordre social. Enfin, il y a les vérités comme celles que Bossuet nous enseigne, qui se définissent et se jugent par l'autorité de celui qui nous les a révélées.

« Il peut y avoir contradiction apparente entre les vérités d'ordre révélé et les vérités humaines.

« La doctrine du libre arbitre semble ne pouvoir se concilier avec la prescience et la providence de Dieu. Bossuet s'en aperçoit; il examine les moyens de concilier ces deux vérités et les trouve insuffisants: il ne rejette pourtant ni l'une ni l'autre. « Tenons fortement, dit-il, les deux bouts de cette chaîne, quoique nous ne voyions pas les anneaux qui les joignent. »

« Bossuet a d'autant plus raison que la grande erreur contemporaine, l'erreur qui nous fait encore aujourd'hui le plus de mal et qui n'a pas fini de nous en faire, c'est laconviction, à la base de tous nos raisonnements, que nous serions capables, à nous seuls, d'atteindre la vérité tout entière. C'est là une grande erreur.

« Il faut prendre notre parti de savoir qu'il y a des vérités que nous n'atteindrons jamais.

« Pascal a dit : « Il faut croire où il faut; il faut douter où il faut. »

« Il y a des vérités dont nous soupçonnons l'existence, mais dont la clarté n'est pas réservée à ce monde. Nous sommes environnés d'obscurités et de mystères; nous avons

besoin d'être guidés par une main plus forte que la nôtre. Les mœurs nous prouvent la foi, et la foi nous prouve les mœurs, ou, plus précisément, elles sont inséparables l'une des autres.

« Si on se limite au peu de pénétration et de perspicacité naturelle qui nous a été donné, si on méconnaît la nécessité d'une autorité supérieure qui nous guide, ce n'est pas seulement la religion, c'est toute la morale et en même temps toute la société qui s'en va. »

Le désir le plus ardent de mon âme de catholique et de prêtre serait de voir un esprit distingué et un cœur délicat et généreux comme M. Rébelliau arriver à parler un langage semblable à celui du directeur de la *Revue des Deux-Mondes*.

Alors, mais alors seulement, il comprendra combien est inexacte l'idée générale qui inspire et domine son livre : Bossuet « se formant, en subissant l'influence du « moment » et du « milieu », et se déformant aussi, sous la pression des hommes et des choses, dépendant de son temps plus que son temps de lui ». — Sans doute, Bossuet ne fut ni « un marbre », ni surtout « une borne »; sans doute encore, il paya son tribut à l'influence du « temps », du « milieu », du « moment » : son gallicanisme en est la preuve frappante. Mais, précisément, de l'aveu de M. Rébelliau et de M. Algar-Griveau, p. 184, il se guérit de l'erreur gallicane de 1693 à 1704. Ce n'était, certes, pas « se déformer », sous la pression des hommes et des choses : c'était épurer son catholicisme, qui, sauf sur ce point, n'a point varié depuis Navarre, le serment du doctorat, les *Sermons de Metz* et la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*, où l'on trouve le germe, non seulement de tous ses ouvrages de controverse contre les protestants, mais encore du *Discours sur l'Histoire universelle* et de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*.

C'est de l'erreur initiale du livre de M. Rébelliau que sont venues ses inexactitudes, toutes provoquées par une thèse qui nous semble insoutenable. Nous n'avons relevé qu'à contre-cœur ces inexactitudes; mais la juste autorité dont jouit un critique comme M. Rébelliau nous en faisait un de-

voir, au nom du respect dû à la grande mémoire de Bossuet. — D'ailleurs, ne fallait-il pas protester contre l'appréciation du *Correspondant*, du *Bulletin d'histoire ecclésiastique* de Toulouse et de la *Revue Bossuet*, déclarant que M. Rébelliau « nous présente le vrai Bossuet », p. 62, et qu'on « n'a point relevé d'erreurs de fait (sauf deux ou trois insignifiantes) dans son ouvrage si intéressant »? — Les erreurs de fait, on l'a vu, y sont nombreuses; les erreurs d'appréciation, plus nombreuses et plus graves encore, sans compter qu'un grand nombre d'œuvres de Bossuet ont été négligées par M. Rébelliau. — Quant au « vrai Bossuet », son âme sacerdotale, dont M. Rébelliau ne dit qu'un mot en finissant, lui a presque totalement échappé, avec son humilité, son désintéressement absolu, sa piété édifiante, son zèle ardent pour les âmes et son amour profond pour les droits sacrés de l'Église, pour la Sainte Vierge, pour Jésus-Christ et pour Dieu. L'élève de saint Vincent de Paul, l'ami intime de l'abbé de Rancé, du cardinal Le Camus et de Mabillon, n'est nullement dépeint dans les 208 pages du *Bossuet* en question, qui ne nous donne pas le « vrai Bossuet », ainsi que le faisait remarquer M. l'abbé Mouchard, directeur de l'*Enseignement chrétien*, dans le numéro du 1er mai 1900 de cette excellente revue.

On ne saurait donc mieux finir cette étude qu'en rappelant encore à M. Rébelliau les magnifiques paroles par lesquelles M. Brunetière a terminé sa conférence de Besançon :

« Moi aussi, jadis, il y a longtemps de cela, quand je me suis mis à l'école de Bossuet, nourri que j'étais des idées de mon temps et des leçons de mes maîtres, moi aussi j'ai résisté, et j'ai résisté longtemps. Puis, quoiqu'on dise qu'un homme ne peut pas beaucoup sur un autre, j'ai trouvé dans ce commerce avec Bossuet tant de bon sens, tant de génie, tant d'autorité, tant de probité intellectuelle, que je me suis laissé faire et je crois que quiconque de vous renouvellerait la même expérience aboutirait au même résultat.

« Indépendamment de la nature, de la vérité des choses qu'enseigne Bossuet, il y a deux choses qu'il a su merveilleusement concilier : l'autorité absolue et presque tranchante de sa parole et la douceur de son caractère, la réelle bonté de

son cœur. Après avoir comme moi commencé par l'admirer, on finit par l'aimer, et l'aimer passionnément.

« Je ne veux pas dire que je me dissimule les imperfections de son caractère. Bossuet était un homme; peut-être n'était-il pas un saint. Il y a quelques ombres à son caractère : mais ce qu'on lui a reproché, c'est l'excès de ses qualités; il a été bon presque jusqu'à en être naïf (?); il a été bon jusqu'à être faible (On a vu qu'il n'en est rien); mais ce qu'on peut dire de lui, c'est que, quelque grand génie, quelque grand écrivain qu'il ait été, quelque zèle apostolique et quelque dignité de caractère dont il ait fait preuve, la bonté de son cœur a encore dépassé et couronné tout cela. »

Voilà pourquoi sa gloire est aussi pure qu'immortelle.

L'Écriture nous parle d'une jeunesse qui se renouvelle comme celle de l'aigle : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua* (*Ps.* 102, 5). Ainsi en est-il de l'aigle de Meaux, toujours jeune, malgré ses deux cents ans. « Il vient en vain du passé; c'est un passé impérissable, un passé dont nous vivons encore. »

Si jamais l'homme « avait la fantaisie de faire une Exposition universelle de tous ses travaux et de tous ses trésors », « nous ne savons si rien de plus grand que Bossuet pourrait être offert en spectacle au Créateur, passant la revue suprême de sa création ». Simple et sublime comme Homère et la Bible, il est plus précis et plus profond que Dante et Shakespeare, plus éclairé que Platon, Gœthe, Kant et autres essayeurs d'idées, plus heureux que Démosthène et Cicéron, que saint Augustin même, qui vivait à une époque de décadence, et plus serein, plus harmonieux que Pascal, qui nous apparaît sublime, mais inachevé dans sa grandeur solitaire.

Avril-août 1900.

IX

Bossuet et le père Quesnel.

S'il fallait en croire la *Revue du Clergé français* du 15 janvier 1901, Bossuet ne serait ni plus ni moins que l' « *apologiste du P. Quesnel* », de l'hérésiarque qui fut le quatrième chef des jansénistes, le « Père prieur de la secte », comme il se faisait appeler, après avoir rejeté le titre trop fastueux de « Père abbé », que portait le grand Arnauld, successeur de Jansénius et de l'abbé de Saint-Cyran, Du Vergier de Hauranne.

I

Voulez-vous faire plus ample connaissance avec le « Père prieur » du Jansénisme? Né à Paris, en 1634, de parents honnêtes, il suivit avec distinction les cours de théologie en Sorbonne et entra dans la Congrégation de l'Oratoire dès 1657. Il s'y consacra tout entier à l'étude de l'Écriture Sainte et des Pères et composa de bonne heure des livres de piété, qui le firent placer par ses supérieurs à la tête de leur maison de Paris, quoiqu'il n'eût encore que vingt-huit ans. C'est pour l'usage des jeunes élèves confiés à ses soins qu'il écrivit l'ouvrage destiné à devenir le trop fameux livre des *Réflexions morales*. Ce n'étaient d'abord que quelques pensées sur les plus belles maximes de l'Évangile : elles plurent au marquis de Laigue, qui en fit un grand éloge à l'évêque de Châlons-sur-Marne, Félix de Vialard. Celui-ci résolut de les adopter pour son diocèse et l'*Abrégé de la morale de l'Évangile*, ou *Pensées chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes*, parut à Paris

en 1671, avec un mandement de l'évêque de Châlons et l'approbation des docteurs.

Le P. Quesnel travaillait en même temps à une édition des *Œuvres* de saint Léon le Grand, d'après un manuscrit apporté de Venise. Elle parut en 1675, et comme elle n'avait été guère faite que pour attaquer les prérogatives du Saint-Siège et la primauté des successeurs de Pierre, dont Quesnel parle comme Calvin et Marc-Antoine de Dominis, au dire du P. Lupus lui-même, augustin peu suspect aux yeux du parti janséniste, elle fut mise à l'*Index* le 22 juin 1676, à cause des notes et des dissertations de l'auteur. « On m'a envoyé plusieurs mémoires de Rome, écrivait Quesnel à Magliabecchi le 30 avril 1677, des choses que l'on a trouvées mauvaises dans le saint Léon qu'on fait imprimer; mais pour vous dire la vérité, tout cela est bien mince et n'est guère capable de me faire peur. » « L'honneur que l'on m'a fait de me mettre dans l'*Indice* de Rome, écrivait-il encore le 7 mai suivant, m'a attiré la connaissance de cette Éminence (le cardinal Barberin, doyen du Sacré Collège) qui me témoigne beaucoup de bonté, et m'a envoyé beaucoup de diverses leçons (*variæ lectiones*) pour corriger ou plutôt pour confirmer les corrections que j'ai faites dans le texte de saint Léon. » C'est déjà fort irrévérencieux; mais voici l'appréciation du décret de l'*Index* : « C'est un libelle diffamatoire, dit le P. Quesnel dans une prétendue analyse qu'il en fait, c'est un libelle diffamatoire, contraire à la loi de Dieu et aux bonnes mœurs, plein d'impostures et de faussetés. C'est une entreprise schismatique, une erreur plus qu'intolérable, qu'une congrégation telle que celle de l'Inquisition ait entrepris de condamner et de défendre les avis salutaires de la Sainte Vierge. C'est une insolence insupportable qu'une congrégation de moines, présidée par *un clerc habillé de rouge*, ait la hardiesse de proscrire des livres approuvés par des évêques. C'est un attentat nouveau, un renversement horrible, qu'un petit moine appelé inquisiteur se donne une pareille hardiesse, etc. »

Quand on parle ainsi, on peut, on doit aller loin. Le P. Quesnel n'y manqua pas, si bien que M. de Harlay, archevêque de Paris, instruit de son inflexible opposition à la bulle d'A-

lexandre VII et de son entier dévouement au parti janséniste, l'obligea à quitter Paris pour Orléans, en 1681. Un formulaire ayant été dressé dans le but d'empêcher les Oratoriens d'enseigner le Jansénisme et quelques opinions nouvelles en philosophie, il s'agissait de signer ce formulaire ou de quitter l'Oratoire. Le P. Quesnel prit ce dernier parti, tout en exhalant sa bile contre le formulaire : « Il y a dans cet écrit, dit-il, des puérilités, des choses contraires à la bonne théologie, des asservissements indignes d'une compagnie de personnes libres et d'honnêtes gens, des pièges tendus exprès à la simplicité et à l'innocence des particuliers, et des points même contraires à la piété et aux bonnes mœurs... Le fait de Jansénisme, qui est renfermé dans le statut et dans la formule, ne peut être souscrit purement et simplement sans que l'on autorise par cette souscription l'hérésie monstrueuse à laquelle ce fait a donné naissance de nos jours : hérésie... source d'une infinité d'autres... et qui tend à renverser les États les mieux affermis en favorisant la révolte... Pourrait-on souscrire un fait dont la *fausseté est connue ou dont la vérité* est au moins douteuse (1)? »

Quesnel se retira aux Pays-Bas en 1685 et alla se consoler à Bruxelles auprès du grand Arnauld. C'est alors qu'il commença à jouer un rôle. Il soulevait ses ex-confrères flamands contre le formulaire. Il fomentait des troubles dans les universités de Louvain et de Douai. Il excitait le clergé batave contre ses évêques et contre le Souverain Pontife. Il remplissait les Pays-Bas d'écrits pernicieux. Cette activité, aussi dangereuse qu'infatigable, fit chasser Quesnel et Arnauld des États du roi d'Espagne en 1690. Mais ils revinrent à Bruxelles en s'y cachant et Arnauld y mourut en 1694, après avoir désigné Quesnel comme « chef d'une faction malheureuse ». Celui-ci avait administré au mourant l'Extrême-Onction et le saint Viatique, sans avoir aucun pouvoir de l'Ordinaire. Bien plus, il se fit dans son appartement et de sa propre autorité, malgré le refus de permission qui lui était venu de Rome, un oratoire domestique, où il célébrait la messe quand bon lui semblait.

(1) *Causa Quesnelliana :* Bruxelles, 1704, pp. 332 et suiv.; pp. 10 et 11

Écrivain d'une incroyable fécondité, Quesnel publia successivement les *Dogmes de la discipline et de la morale de l'Église,* 1676; la *Lettre à un député du second ordre,* adressée en 1684 à M. Davaux, plénipotentiaire de France à Ratisbonne, par « les disciples de saint Augustin »; la *Tradition de l'Église romaine sur la prédestination des saints et la grâce efficace,* 1687; l'*Apologie historique de deux censures de l'Université de Douai*, par M. Gery, bachelier en théologie, 1688 (Gery est un pseudonyme de Quesnel, dont l'ouvrage fut censuré en 1690 et 1697); les *Mémoires importants pour servir à l'histoire de la Faculté de théologie de Douai*, 1695; l'*Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld*, 1695; la *Défense des deux Brefs d'Innocent XII aux évêques de Flandre*, 1697; l'*Histoire du Formulaire qu'on a fait signer en France et de la paix que le Pape Clément IX a rendue à cette Église en 1668*, 1698; l'*Histoire abrégée de la paix de l'Église de Mons*, 1698; la *Solution de divers problèmes très importants*, 1699; la *Paix de Clément IX, ou démonstration de deux faussetés capitales avancées dans l'Histoire des cinq propositions contre la foi des disciples de saint Augustin*, etc., 1701, sans parler des *Prières chrétiennes en forme de méditation*, 1695, de *Jésus-Christ pénitent*, 1697, du *Jour évangélique*, 1699, de la *Conduite chrétienne touchant la confession et la communion*, des *Élévations à Jésus-Christ*, de l'*Idée du sacerdoce*, de l'*Analyse des Proverbes et de l'Ecclésiaste*, du *Bonheur de la mort chrétienne*, etc.

Ce qui faisait le mérite et le succès du P. Quesnel, c'est qu'il avait « un profond sentiment religieux, une onction véritable, qu'on rencontrait rarement dans les autres écrivains du parti, et une grande force de pensée ». Ces paroles de l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire, XIII, p. 237, expliquent pourquoi l'*Abrégé de la morale de l'Évangile*, ou *Pensées chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes*, fut approuvé par Mgr Félix de Vialard, qui y fit mettre pourtant un grand nombre de cartons (1). En 1679, parut un nouveau volume avec des réflexions encore très courtes sur les autres parties du

(1) Aussi n'y trouve-t-on que 5 des 101 propositions condamnées en 1713, les 12e, 13e, 30e, 42e et 65e.

Nouveau Testament : Mgr de Vialard ne connut pas ce livre (1). En 1687, nouvelle édition de tout l'ouvrage en trois volumes. En 1693, Quesnel le donna plus complet en quatre volumes, que l'on appela « les quatre grands frères ».

Mgr de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, approuva l'édition de 1695, après y avoir exigé quelques corrections, quelques adoucissements, et son mandement du 23 juin recommandait aux fidèles les *Réflexions morales*, où l'on trouvait « le pain de la parole tout rompu et tout prêt à être distribué..., le lait des âmes faibles et un aliment solide pour les plus fortes ».

Nommé archevêque de Paris, Mgr de Noailles condamna le 20 août 1696, par une *Ordonnance* dont Bossuet était le principal auteur, le livre de l'abbé de Barcos, l'*Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination*. Furieux, les jansénistes répondirent par un libelle, que M. Urbain a tort de donner comme étant du bénédictin Dom Thierry de Viaisnes, alors que l'abbé Vacant, dans un savant travail des *Annales ecclésiastiques* (1889-90), a prouvé qu'il n'est pas de lui (2) : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de*

(1) Les jansénistes, le *Dictionnaire de Moréri* et le supplément de l'abbé Goujet ont donc tort d'invoquer l'autorité de Mgr Félix de Vialard, dont le mandement figurait indûment en tête de l'édition de 1679 et des autres éditions publiées après son décès en 1680, augmentées de plus d'un tiers et profondément altérées par tout le venin du Jansénisme. Mgr Félix de Vialard était un saint prélat, auprès duquel Bossuet voulait aller se préparer à son ordination épiscopale. — M. Urbain, en l'accusant de Jansénisme, a contre lui les Jésuites eux-mêmes, qui l'en défendent. *Dictionnaire des Jansénistes*, col. 795; Migne.

(2) En 1706, tome IV de l'édit. de 1873, p. 373-75, Saint-Simon montre qu'on trouva « dans l'abbaye d'Hautevillers les brouillons originaux et plusieurs lettres à ce sujet de la main de l'abbé Boileau... Elles furent envoyées au cardinal de Noailles... Boileau ne les put, ni osa méconnaître ».

M. de Boislisle, dans sa grande édition de Saint-Simon, tome VI, p. 99, note 4, nous dit : « On attribua le *Problème* au P. Doucin, au P. Gerberon, au P. Daniel ou au P. Souastre, de la même Compagnie. Ce dernier l'avait fait imprimer en Flandre et en avait fait la distribution; mais l'archevêque le croyait plutôt sorti de la plume du P. Daniel, « l'Achille de sa Compagnie envers et contre tous » (*Mémoires de l'abbé Le Gendre*, p. 244-245)... Le chancelier Daguesseau, qui fit condamner le *Problème*, raconte que, plus tard, le bénédictin dom Thierry de Viaisnes, étant en

l'archevêché : A qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, en 1696. Ce *Problème*, paru en 1698, fut lacéré et brûlé par la main du bourreau (arrêt du 10 janvier 1699), et Mgr de Noailles, qui avait déjà consulté Bossuet sur les *Réflexions morales* et lui avait même demandé un *Avertissement* pour l'édition de 1699, le pria de le tirer du mauvais pas où il s'était mis par un manque étrange de clairvoyance doctrinale : approbateur de Quesnel et condamnateur de Barcos, qui soutenait les mêmes erreurs, il était en contradiction flagrante avec lui-même.

Bossuet, toujours si bon et si dévoué pour ses amis, travailla donc à *justifier* Mgr de Noailles, avec lequel il était intimement lié, du reproche de Jansénisme, que formulait contre lui l'auteur d'un libelle séditieux.

A qui fera-t-on croire que M. de Meaux ait songé, même un instant, à se faire « l'apologiste du P. Quesnel », ex-oratorien réfractaire aux bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, insulteur du Pape, des cardinaux, « clercs habillés de rouge », et des « petits moines » inquisiteurs, auteur enfin de tant de livres obstinément et insolemment jansénistes? Sans doute, Quesnel n'était pas encore en 1699 ce qu'il devait devenir plus tard, lorsqu'il fut arrêté en 1703 sur l'ordre de l'archevêque de Malines et qu'on le trouva caché derrière un tonneau. « N'êtes-vous pas le P. Quesnel? lui dit-on. — Je m'appelle, répondit-il, de Rebecq, de Fresne, le Père prieur. » C'étaient

prison, se reconnut pour l'auteur du libelle de 1698. D'autre part,... l'imprimeur de Lille remit à l'intendant Bagnols des épreuves corrigées de la main d'un jésuite de Lille, qui ne pouvait être que le P. Souastre. »

Mais l'abbé Vacant conclut ainsi ses savants articles de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 1890, postérieurs à tout ce qu'on vient de lire :

« Le *Problème ecclésiastique* n'a pas été composé par un jésuite.

« Il n'a pas non plus pour auteur les Bénédictins à qui on l'a attribué (dom Thierry de Viaisnes et dom Mathieu de Montdidier); mais il est l'œuvre d'un de leurs amis qu'ils connaissaient bien.

« L'auteur du *Problème ecclésiastique* paraît être dom Hilarion Monnier, bénédictin de Saint-Vannes, qui était prieur de Saint-Vincent de Besançon en 1698 et mourut prieur de Morei, le 17 mai 1707. »

autant de noms de guerre et de « pieux expédients », auxquels, paraît-il, il recourait pour éviter les restrictions mentales et l'abominable équivoque (!!). On ne saisit pas moins de Rebecq, que l'on conduisit dans les prisons de l'archevêché. Sauvé par un gentilhomme espagnol, excommunié par une sentence du 10 novembre 1704, il se réfugia en Hollande, à Amsterdam, d'où il décocha des brochures mordantes contre l'archevêque de Malines (1), un prélat des plus zélés et des plus sages, fatigua les assemblées du clergé de France (2), le roi (3), les magistrats, les Jésuites (4), de ses réclamations sans fin, fut dénoncé comme *hérétique* et *séditieux*, multiplia les *Mémoires* contre le décret de Clément XI, 1708 (5), et la Bulle *Unigenitus*, qui condamnait 101 propositions des *Réflexions morales* (6). Il mourut en 1719, après s'être insuffisamment rétracté et sans avoir abjuré ni ses erreurs ni sa haine contre les Jésuites, dont il disait à son neveu Pinson : « Leurs manières outrageantes m'ont engagé à soutenir avec opiniâtreté ce que je soutiens aujourd'hui. »

Voilà donc l'homme dont Bossuet serait l'apologiste !

C'est comme si l'on disait que vous et moi, qui pouvons louer le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, *Zaïre*, *Alzire*, *Tancrède*, ou même le merveilleux esprit des 10 à 11,000 *Lettres* du patriarche de Ferney, nous sommes les apologistes du « vilain sire » qui a bavé sur Jeanne d'Arc et qui signait : « Christ-moque » ou « Écrasons l'Infâme ! »

C'est comme si l'on accusait d'être « l'apologiste » de Pascal quiconque loue ses *Pensées*, ainsi que le fait M. l'abbé Margival, ou même l'éloquence spirituelle et mordante des

(1) *Anatomie de la sentence de M. l'archevêque de Malines contre le P. Quesnel*, 1705. — *Idée générale du libelle publié en latin sous ce titre : Causa Quesnelliana.*

(2) *Lettre aux cardinaux, archevêques et évêques de France assemblés à Paris*, 1714.

(3) *Lettre au roi*, 1704.

(4) *Vains efforts des Jésuites*, 1713.

(5) *Entretiens sur le décret de Rome*, 1709. — *Explication apologétique des sentiments du P. Quesnel*, 1712.

(6) Sept *Mémoires pour servir à l'examen de la Constitution*, etc., 1713-1716.

Provinciales, que Fénelon lui-même laissait lire au duc de Bourgogne, comme Bossuet au cardinal de Bouillon.

Louer avec les réserves les plus formelles l'ouvrage d'un auteur, en essayant de le justifier du reproche d'hérésie, ce n'est nullement être « l'apologiste » de cet auteur, de sa conduite et de son caractère.

Bossuet pourrait tout au plus être appelé « l'apologiste des *Réflexions morales* » : on verra bientôt jusqu'à quel point il l'a été. En tout cas, lorsqu'il constatait le succès de l'ouvrage, il se trouvait en bonne compagnie et tout à fait anti-janséniste.

L'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire (1) nous dit du livre du P. Quesnel qu'il « émut puissamment les esprits et devint la lecture habituelle d'un grand nombre de chrétiens ».

L'archevêque de Paris, M. de Harlay, si répréhensible à d'autres points de vue, mais si hostile au Jansénisme qu'il avait fait partir le P. Quesnel de Paris pour Orléans, « loin de s'opposer, dit Bossuet dans l'*Avertissement* incriminé, au débit d'un livre dont le fruit se multipliait à ses yeux, en a souvent reçu les présents avec un agrément déclaré ». Cette affirmation est très concluante pour établir qu'on pouvait louer les *Réflexions* sans être janséniste. Aussi M. l'abbé Urbain, citant dans la *Revue du Clergé français*, page 380, les passages entre lesquels elle est enclavée, se garde-t-il bien de la donner : il en fait ainsi ressortir l'importance.

Bossuet la sentait bien, lorsque, écrivant à son neveu, le 8 février 1699, il lui disait : « Je crains d'avoir oublié de vous parler d'un libelle contre M. de Paris (*le Problème ecclésiastique*), qui a été brûlé par la main du bourreau le 10 janvier dernier. Ce prélat y est accusé d'être le chef des jansénistes, et d'en avoir donné la profession de foi dans la seconde partie de son *Instruction pastorale* sur cette matière. Son Jansénisme est attaché principalement à l'approbation du livre du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. On s'en avise bien tard, après *que ce livre a passé sans atteinte durant feu M. de Paris.* »

Le P. de La Chaise, jésuite et à l'abri de tout soupçon de

(1) XIII, p. 237.

Jansénisme, lisait, au rapport de l'évêque d'Agen, Hébert, « le livre de Quesnel pour sa lecture spirituelle (1) ».

Il y a plus : le pape Clément XI, celui-là même qui condamna les *Réflexions morales* en 1708 et en 1713, le pape Clément XI « ne craignait pas de dire, au rapport de l'*Encyclopédie catholique* (2), qu'il ne se rencontrerait pas en Italie un ecclésiastique capable de composer un livre de ce genre ».

Allons-nous faire de Clément XI, du P. de La Chaise, de M. de Harlay, de M. l'abbé Glaire, « les apologistes du P. Quesnel », ayant, ainsi que Bossuet, « certaines affinités » avec « le Jansénisme »? Dieu nous en préserve! Ce serait une criante injustice, comme celle qu'on a commise envers Bossuet.

II

Est-il équitable, en effet, de dire : « L'authenticité de la *Justification des Réflexions morales* doit avoir une importance décisive pour déterminer le rôle de Bossuet dans les querelles du Jansénisme. Tout le monde en convient (3). »

Non, certes, surtout quand il s'agit de conclure avec M. Urbain que, « Bossuet, *ayant* fait l'apologie d'un livre janséniste », « il y avait entre *lui* et les jansénistes un fonds d'idées communes (4), les principes de la morale (5), qui ont pu faire illusion au grand évêque ».

D'abord, les jansénistes étant chrétiens, profondément chrétiens, nous avons tous avec eux « un fonds d'idées communes », sans être aucunement suspects de Jansénisme.

Et puis, le rôle de Bossuet dans les querelles du Jansénisme se détermine par ce qu'il a fait, dit ou publié de son vivant, et non point par ce qu'il n'a pas voulu publier, par ce qui est resté lettre morte chez lui jusqu'à ce qu'un « sieur Le Brun,

(1) Abbé Ingold : *Bossuet et le Jansénisme*, 1897, in-8, p. 80. Il renvoie cependant à Le Roy, *France et Rome*, 1892, p. 12.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Revue du Clergé français*, p. 361.

(4) *Rev.*, p. 390.

(5) Ce membre de phrase est enclavé ici pour abréger la citation.

doyen de Tournay exilé dans son prieuré de Sept-Sorts, diocèse de Meaux, en prit une copie contre sa parole donnée », et put la livrer au P. Quesnel, qui, d'un *Avertissement,* écrit pour être mis en tête des *Réflexions morales* et les rectifier, les corriger, les expliquer dans un sens catholique, fit sans aucun droit la *Justification des Réflexion morales.*

« Le terme de *justification*, dit l'abbé de Saint-André (1), est de l'éditeur et n'est point dans l'original, mais celui d'*Avertissement.* » Les deux copies qui sont à la Bibliothèque nationale portent pour titre : *Avertissement sur l'édition présente du Nouveau Testament en français avec des réflexions*, etc.

Pourquoi donc M. l'abbé Urbain, qui constate ces choses aussi bien que nous, écrit-il une dizaine de fois *Justification des Réflexions morales*, comme l'écrivaient les jansénistes, et deux ou trois fois seulement *Avertissement*, comme l'impartialité de la critique historique ordonne de le faire?

Espérons, du moins, qu'il ne me reprochera plus, ainsi qu'il l'a fait (2), de dire *Avertissement* et non pas *Justification.*

Quoi qu'il en soit, une œuvre qui n'a pas vu le jour du vivant de son auteur, peut exprimer sa pensée, mais non son « *rôle* dans les querelles du Jansénisme ».

Ce rôle a été très actif, très militant, très anti-janséniste avant et après l'*Avertissement.*

Dès 1660, l'élève si brillant de Nicolas Cornet, de celui-là même qui avait extrait du livre de Jansénius les cinq propositions fameuses condamnées par Innocent X, le 31 mai 1653, affirmait, dans le *Panégyrique de saint François de Sales*, que « Jésus-Christ s'est déclaré le Sauveur de tous », contrairement à ce que soutenaient les jansénistes, qui voulaient (5e proposition) que le Christ ne fût mort que pour les seuls élus. En même temps, Bossuet se déclarait partisan « d'une morale sévère sans rigueur » et par là même profondément différente de celle de Port-Royal.

En 1662, dans son premier Carême à la Cour, il souhaitait à

(1) *Lettre* à M. de Soissons, Languet de Gergy, insérée dans la 5e *Lettre pastorale* du 25 mars 1722.

(2) *Revue du Clergé français*, 15 sept. 1899. Voir *Autour de Bossuet*, I, p. 253.

Louis XIV de pouvoir éteindre dans ses États « les nouvelles partialités », c'est-à-dire la secte janséniste.

En 1662 encore, dans l'*Oraison funèbre du P. de Bourgoing*, il se prononçait si ouvertement contre le « parti » que le janséniste Hermant l'accusait « de s'aplanir » ainsi « le chemin qui conduisait aux dignités de l'Église ».

En 1663, dans l'*Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, qu'il prononça devant plus de vingt évêques et tous les docteurs jansénistes de la Sorbonne, Bossuet protesta contre « la rigueur affectée » des « docteurs trop austères », qui « traînent toujours l'enfer avec eux, ne fulminent que des anathèmes » et ne font que « des superbes et des hypocrites ». Est-ce là, je le demande, avoir avec les jansénistes « un fonds d'idées communes, les principes de la morale, qui pouvaient faire illusion » au grand orateur?

En 1664-65, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, ennemi des jansénistes, l'employa auprès des religieuses récalcitrantes de Port-Royal, auxquelles le doyen de Metz écrivit, contre leur prétention « inouïe » de distinguer entre « le fait et le droit », une *Lettre* que le sulpicien Montagne et Mgr Freppel trouvent excellente et que Mme de Maintenon fit imprimer en 1709, pour convaincre et persuader les dernières tenantes de la doctrine de Port-Royal.

En 1669-70, Louis XIV, dont l'anti-jansénisme est assez connu, et l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, choisissaient Bossuet « pour censurer les livres » des jansénistes : preuve irréfragable de la confiance absolue qu'on avait en l'orthodoxie anti-janséniste de M. de Condom.

En 1681, prêchant la fête de Pâques à la Cour, Bossuet s'élevait contre « les principes de la morale » janséniste et le « faux respect pour les sacrements, qui fait qu'*on* les abandonne, de peur de les profaner ».

L'anti-jansénisme de Bossuet était alors si connu qu'en apprenant qu'on parlait de lui pour Meaux, des jansénistes de ce diocèse, Michel Julien, curé d'Etrépilly, et Pierre Janvier, curé de Saint-Thibaut-lès-Meaux, reconnaissaient par lettre « qu'il n'y avait rien à espérer » pour eux.

Faut-il rappeler ce que Bossuet dit en 1685, dans l'*Oraison*

funèbre de la princesse Palatine, contre le Jansénisme? ce qu'il écrivait en 1688, dans l'*Histoire des Variations,* contre « ceux qui outrent la vertu » et dont il ne faut « croire jamais rien de bon »? la guerre ouverte et déclarée qu'il fit en 1692 à Ellies Dupin, à propos de son Jansénisme? enfin, ce qu'il affirmait en 1695, dans les *Méditations sur l'Évangile,* contre « ceux qui augmentent les difficultés et les fardeaux, et dont la dureté rend la piété sèche et odieuse », comme la « spiritualité sèche et alambiquée » (1) des *Lettres de M. de Saint-Cyran?*

Voilà tout autant de choses, qui sont une manière « inouïe », on l'avouera, de montrer « le fonds commun d'idées morales » que Bossuet partageait avec les jansénistes sans parler de « certaines affinités, même au point de vue du dogme ».

Est-ce que, par hasard, ces « affinités » dogmatiques et morales se sont mieux révélées dans la célèbre *Ordonnance* du 20 août 1696, contre le livre janséniste de Barcos? Il est vrai qu'elle émana de Mgr de Noailles, archevêque de Paris; mais M. de Meaux l'avait composée, sinon tout entière, comme semble le dire Le Dieu le 29 septembre 1700 et le 24 juin 1703, dans son *Journal,* du moins « pour toute la disposition et l'exposition de la doctrine, à laquelle M. Boileau avait ajouté la partie contre le Jansénisme, dont on avait si bien reconnu la différence de style », ainsi que l'affirme le même *Journal,* 28 août 1702. Nous savons par deux *Lettres* de Bossuet du 17 septembre et du 27 octobre 1696 que « les jansénistes étaient *consternés* » de cette *Ordonnance.* M. l'abbé Urbain se garde bien de parler dans son dernier article de cette « consternation » significative. Il rappelle seulement que les jansénistes « se consolaient de la première partie par la seconde », qui est, dit-on, de Bossuet et que le P. Quesnel trouvait « belle, juste, excellente » (2).

Mais d'abord, cette « *Ordonnance* était tant approuvée à Rome », d'après Le Dieu, 15 juin 1711, et cela doit nous suffire.

Et puis, si l'abbé Boileau, comme l'affirme encore Le Dieu,

(1) *Lettre* à sœur Cornuau, 14 mai 1695.

(2) *Un janséniste en exil,* par Mme Albert Le Roy, 1900; I, p. 417.

« avait *ajouté la partie* contre le Jansénisme », n'est-ce point par cette partie « ajoutée » et qui est la seconde, empreinte du Jansénisme si connu de son auteur, — et non pas par « toute la disposition et l'exposition de la doctrine », qui est l'œuvre de Bossuet — que les jansénistes « se consolaient de la première » partie, tandis que deux jésuites disaient : « Voilà Jansénius condamné et le Jansénisme mis sur le pinacle? » Il n'y a certainement pas été mis par Bossuet, qui reconnaît dans le livre de Barcos « tout le venin du dogme de Jansénius » et qui censure « le livre intitulé : *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination, imprimé à Mons, chez Gaspard Migeot,* comme contenant des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu, et dérogeantes à sa bonté, frappées d'anathème et hérétiques; enfin comme renouvelant la doctrine des cinq propositions de Jansénius, avec une témérité d'autant plus insupportable que cet auteur ose donner, comme étant de foi, non seulement ce qui n'en est pas, mais même ce que la foi abhorre et ce qui est détesté par toute l'Église. Au surplus, nous n'entendons point approuver les autres propositions contenues dans ce livre; nous en défendons la lecture sous peine d'excommunication et autres peines de droit... Nous n'oublierons rien de ce qui dépend de notre charge pastorale pour faire que la doctrine contenue et renouvelée dans ce livre soit *entièrement éteinte et supprimée.* »

Parler encore après cela de « certaines affinités » au « point de vue du dogme » et des « principes de la morale » communs à Bossuet et aux Jansénistes, n'est-ce pas un étrange paradoxe?

D'ailleurs, si les jansénistes « se sont vite ressaisis » après l'*Ordonnance* du 20 août 1696, s'ils l'ont tirée à eux, en la trouvant « belle, juste, excellente », c'était leur tactique habituelle. Ne tiraient-ils pas à eux de la même manière saint Augustin, dont ils se disaient « les disciples », les Pères, l'Écriture elle-même et jusqu'aux Bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'ils acceptaient pour « le droit » et rejetaient pour « le fait »?

Après l'*Ordonnance* du 20 août 1696, Bossuet ne s'est pas

arrêté dans sa lutte contre le Jansénisme. Il écrivait à son neveu le 4 mai 1699 : « Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que j'ai fait supprimer un ouvrage contre le *Problème*. Je vois bien ce qu'on veut dire. On a déguisé une vieille affaire de trois ans et qui n'était rien. Si l'on savait tout, on verrait que *je sers l'Église dans les choses qu'on ne sait pas plus que dans celles qu'on sait*. Cela soit dit entre nous et pour nous seuls : *Retribuetur vobis in resurrectione justorum.* »

L'*Ordonnance* de 1696 avait causé tant d'ennuis à la secte qu'elle résolut de s'en venger, ce qui prouve qu'elle n'était que très médiocrement « consolée ».

En 1699, au moment même où Bossuet composait son *Avertissement sur les Réflexions morales,* qui est tout au plus une *justification* de Mgr de Noailles, il écrivait pour l'édition bénédictine de saint Augustin, accusée, elle aussi, de Jansénisme, une série de *Remarques* publiées par M. l'abbé Ingold dans la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1900 : l'on y voit que M. de Meaux n'était pas satisfait de la *Préface* écrite par Mabillon et voulait que « l'on y prouvât par saint Augustin la grâce suffisante qui donne le vrai pouvoir, la volonté antécédente dans Dieu de sauver *tous* les hommes, l'indifférence active, etc. » : tout au tant de vérités en opposition formelle avec le P. Quesnel, si bien que le savant abbé Ingold conclut en disant : « Il faut pervertir le sens naturel des mots pour accuser Bossuet de Jansénisme. »

A l'assemblée de 1700, il prit l'initiative, par un *Mémoire* au roi, de la censure des jansénistes. Il s'y plaignait « d'écrits nombreux qui *venaient* des Pays-Bas, où l'on *renouvelait* les propositions les plus condamnées de Jansénius, avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais ». Cela vise évidemment les nombreux écrits du P. Quesnel, si fécond et si captieux. M. de Meaux déféra à la censure de l'Assemblée le livre latin intitulé : *La Doctrine augustinienne de l'Église romaine*, où, sous prétexte de faire le procès au système du cardinal Sfondrate, « on ramenait, dit Bossuet, le Jansénisme tout entier sous de nouvelles couleurs ». Le vaillant évêque eut à lutter contre l'abbé Boileau, contre Ravechet, « un esprit de travers », comme il l'appelle, contre Rouland,

« une tête de fer, aheurtée à son sens », contre Neveu, qui était « bien peu de chose ». Ils firent écarter une des propositions que Bossuet voulait qu'on censurât. Enfin, malgré les critiques de quelques-uns des évêques assemblés, malgré l'inertie des autres et les menaces même dont il se vit l'objet, il flétrit éloquemment à plusieurs reprises les menées perfides des jansénistes et fit condamner cette proposition « : Le Jansénisme est un fantôme », qui, tout en étant de l'*Augustiniana Romanæ Ecclesiæ doctrina*, était aussi du P. Quesnel (1), dont on veut le faire passer pour « apologiste ». Cette proposition et trois autres furent condamnées comme « fausses, téméraires, scandaleuses, schismatiques et injurieuses à l'Église ». — Encore une nouvelle preuve, sans doute, de « certaines affinités au point de vue du dogme et de la morale » entre Bossuet et les jansénistes.

Son anti-jansénisme était chose si éclatante qu'en 1701 l'évêque de Luçon, Mgr de Valdérie de l'Escure, recourait à lui, comme à « l'oracle des évêques », pour savoir s'il avait eu raison d'infliger à quatre propositions jansénistes des « qualifications » très dures, que Bossuet confirma purement et simplement.

Lorsqu'en 1702-1703, parut le fameux *Cas de conscience*, signé par quarante docteurs jansénistes, c'est à Bossuet, au véritable « docteur de la grâce », ainsi que l'appelle Le Dieu, que s'adressèrent les Jésuites eux-mêmes et les plus influents à la Cour, le P. de la Chaise, le P. de Valois, le P. Martineau et le P. du Trévoux, pour que M. de Meaux parlât avec « l'autorité » souveraine de l'oracle incontesté du clergé de France. — S'en seraient-ils ainsi rapportés à M. de Meaux, s'il eût été suspect de Jansénisme? Il « prit feu », dit son secrétaire; il « fit paraître un zèle merveilleux en bon disciple de M. Cornet », et se prononça « avec plus d'éclat » qu'aucun autre évêque, avouent les jansénistes eux-mêmes (2), contre le

(1) *La foi et l'innocence du clergé de Hollande défendues contre un libelle diffamatoire* intitulé : *Mémoire touchant le progrès du Jansénisme en Hollande* (1700). Quesnel, sous le nom de M. Dubois, prêtre à Delft, y soutient que « le Jansénisme est un fantôme ».

(2) Louail, auteur de l'*Histoire du Cas de conscience.*

Cas de conscience et ses signataires. « On sait, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 210, le succès de ses soins pour porter les docteurs à une rétractation, hors trois ou quatre, et la part qu'il eut à l'*Ordonnance* et censure de ce *Cas* faites par M. le cardinal de Noailles. » « Les jansénistes déclarés » et tous ceux « qui sont attachés au parti *en veulent tout le mal à M. de Meaux*, qu'ils en croient le seul auteur, et ils ne se trompent pas... Les *jansénistes enragent* », dit encore Le Dieu, *Journal*, 21 et 24 juin 1703. Après avoir rapporté le formulaire sur la soumission intérieure et absolue aux décisions doctrinales de l'Église, que M. de Meaux sut imposer à M. Couet, grand vicaire de Rouen et l'un des 40 docteurs signataires du *Cas*, le secrétaire de Bossuet ajoute : « Pouvait-il parler avec plus de précision et de netteté, et d'une manière plus convenable *à la conduite de toute sa vie?*.. Cette affaire finie, il en eut une telle joie qu'il ne put s'empêcher d'en écrire à une dame du premier rang (Mme de Maintenon) qui y prenait intérêt... Le Bref du Pape contre le *Cas* ne lui donna pas moins de joie, et encore plus celui que Sa Sainteté a publié depuis contre le livre qui a pour titre : *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce.* » — Or, ce livre n'est-il pas du P. Quesnel, d'après le *Causa Quesnelliana* et l'auteur de l'*Examen théologique* (1)? Il arrive ainsi que le prétendu « apologiste du P. Quesnel » triomphe de la condamnation d'un de ses livres et meurt en réfutant le Jansénisme (2) et en « dictant un long mémoire (*De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*) avec un recueil de toutes les preuves de la tradition sur cette affaire », c'est-à-dire sur « la soumission parfaite de jugement que l'on doit aux décisions de l'Église, même dans les faits dogmatiques ».

Voilà « le rôle de Bossuet dans les querelles du Jansénisme », et ce rôle éclatant ne laisse pas l'ombre d'un doute sur son anti-jansénisme dogmatique et moral et sur la sincérité de « ses premiers et de ses derniers sentiments en faveur des Constitutions apostoliques » (3).

(1) *Dictionnaire des Jansénistes*, Migne, p. 786.
(2) Voir le XIIIe livre de la *Défense de la Tradition et des saints Pères.*
(3) *Mémoires* de Le Dieu, p. 81.

Oublier toute cette longue série de faits « d'une importance décisive pour déterminer le rôle de Bossuet », la passer complètement sous silence, comme le fait l'auteur de *Bossuet apologiste du P. Quesnel*, est-ce de la critique et de l'histoire impartiale, sereine et sincère?

Si encore la démonstration de « l'authenticité de la *Justification des Réflexions morales* » — on a vu qu'il faut dire de l'*Avertissement sur les Réflexions morales* — était une chose nouvelle, une découverte précieuse d'érudit et de chercheur, on comprendrait « l'importance » qu'y attache M. l'abbé Urbain.

Mais toutes les éditions complètes des *Œuvres* de Bossuet donnent comme authentique et reproduisent intégralement l'*Avertissement* en question, sauf la mention qu'elles y ajoutent des aveux de Quesnel, dont ne parle pas M. Urbain. Le coryphée du Jansénisme raconte ingénument qu'il a pris soin « *d'y rectifier quelques passages fautifs, d'y en ajouter quelques autres hors du texte, pour fortifier les pensées de l'auteur* ». N'y aurait-il pas lieu de s'arrêter sur cette confession, dépouillée d'artifice?

Toutefois, l'authenticité de l'*Avertissement*, reconnue dès la première heure, en 1710, lorsque Quesnel eut publié à Lille, chez Brovellio, la *Justification* (voilà bien au moins un titre apocryphe) *des Réflexions sur le Nouveau Testament, imprimées de l'autorité de Mgr l'Évêque et Comte de Châlons et approuvées par Mgr le Cardinal de Noailles, composée en 1699 contre le Problème ecclésiastique*, etc., par feu Messire Jacques-Bénigne Bossuet, cette authenticité fit-elle accuser M. de Meaux par ceux qui le connaissaient bien de Jansénisme dogmatique et moral, ou du moins de « certaines affinités » avec les jansénistes, provenant « d'un fond d'idées communes, les principes de la morale »?

Non, certes. — Écoutez Mgr de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, très peu sympathique, d'ailleurs, à la mémoire du grand évêque. Il avait lu, grâce à Le Dieu, l'*Avertissement* manuscrit avec non moins d'attention que le théologal Treuvé et M. Le Brun, doyen de Tournai, qui parlaient de le faire imprimer : « Mais, dit l'évêque, ils n'oseraient, ces jansénistes,

faire imprimer cet écrit, *parce qu'il est contre eux et qu'il combat directement la plupart de leurs principes.* » — Écoutez l'abbé Le Dieu, qui nous raconte ce qui précède dans un écrit de 1711 (1), publié par l'abbé Guettée, *Mémoires,* p. 252 : il y soutient également qu'en 1709 il communiqua au théologal Treuvé « cet *Avertissement* manuscrit (2) et lui dit : « Voici, monsieur, la bonne doctrine sur la grâce ; l'écrit est court, mais il est plein de sens et d'une grande érudition. » Il vit aussitôt, par les titres des chapitres, de quoi il s'agissait et qu'en *justifiant* (3) le P. Quesnel dans les *Réflexions morales*, où il était accusé de Jansénisme, on (Bossuet) prenait occasion de combattre le Jansénisme en lui-même et d'établir les principes qui y sont le plus opposés : la grâce offerte à tous, les grâces suffisantes avec leurs véritables pouvoirs ; le secours divin toujours présent aux fidèles, au milieu des plus grandes tentations ; la saine doctrine au sujet de saint Pierre, laissé à lui-même sans secours dans la tentation, expliquée, et l'erreur opposée réfutée ; M. Arnauld, quoique sans le nommer, blâmé en ce point, comme ayant abusé des passages des Pères et de saint Chrysostome, faute de ne point les avoir tous rapportés et ainsi du reste. »

Écoutez le docteur Gaillande, l'auteur des *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie*, 1712, qui dit formellement : « Cet écrit (l'*Avertissement* de feu M. de Meaux, par lequel ils prétendent justifier les *Réflexions morales*), devrait les couvrir de confusion ; car, après les preuves incontestables que les jansénistes ne pouvaient ignorer,... qui mettent hors d'atteinte la mémoire de ce savant évêque et qui nous font connaître le jugement qu'il a porté des *Réflexions morales*, et l'écrit qu'il avait composé pour justifier ce livre, les jansénistes ne devraient point avoir la hardiesse de se couvrir de l'autorité de ce prélat et donner par là occasion de faire connaître leur mauvaise foi. » — Il y a donc de la « mauvaise

(1) Postérieur par conséquent à la publication de l'*Avertissement.*

(2) Le Dieu, d'ailleurs, au dire de l'abbé de Saint-André, 7 nov. 1711, « traitait d'ignorants et de gens prévenus, tous ceux qui doutaient le moins du monde que l'ouvrage ne fût de M. de Meaux ».

(3) C'est Guettée qui souligne ce mot.

foi » à voir du Jansénisme dans l'*Avertissement* de Bossuet sur les *Réflexions morales*.

Écoutez encore M[gr] d'Yse de Saléon, évêque d'Agen, puis de Rodez, enfin archevêque de Vienne en 1746, et auteur des *Trois Lettres éloquentes à M[gr] de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le Jansénisme*, en 1737 : « Je ferai voir, dit-il, que l'ouvrage appelé par Quesnel *Justification des Réflexions morales*, est réellement une solide et exacte apologie de la Bulle *Unigenitus*. » Et quand il a longuement, vigoureusement prouvé cette assertion : « Si c'est là, conclut-il, justifier les *Réflexions morales*, daignez, Monseigneur, nous apprendre comment on doit parler, quand on veut les combattre?... Une pareille « Justification » paraîtra à tout homme sensé une véritable censure. »

Écoutons enfin les PP. Jésuites de Colonia et Patouillet (1), auteurs de la *Bibliothèque Janséniste*, 1722, et du *Dictionnaire des livres jansénistes ou qui favorisent le Jansénisme* : « Si nous mettons ici cet écrit (l'*Avertissement sur les Réflexions morales*) à la suite des livres jansénistes, ce n'est certainement pas que nous *voulions accuser M. Bossuet de Jansénisme, lui qui a établi des principes si contraires à cette hérésie*. Ce n'est pas non plus que nous doutions que cet écrit ne soit en effet l'ouvrage de ce grand évêque; la chose nous paraît incontestable. Nous voulons seulement que les lecteurs soient instruits des articles suivants :

1° Que M. Bossuet n'a pas publié cette pièce de son vivant; mais que ce sont les jansénistes qui l'ont fait imprimer après sa mort;

2° Que jamais il ne l'a intitulée : « *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament*, et que ce titre a été imaginé par le parti. »

(1) Le témoignage des Jésuites a d'autant plus de valeur que Le Dieu nous affirme, *Journal*, juin 1711, qu'ils avaient à se venger de Bossuet, qui, en 1700, avait fait condamner « la morale relâchée ». Le P. Daubenton, il est vrai, croyait que Bossuet n'était que « le prétendu auteur » de la *Justification*, qui, d'après lui, « ne répond que faiblement et légèrement à certaines propositions évidemment janséniennes ». Mais il écrit cela de Rome et à Fénelon, le 17 février 1712.

Il y est dit encore, à propos du livre de Quesnel, *Vains efforts des Jésuites contre la Justification des Réflexions*, etc. : « L'occasion de cet ouvrage est la prétendue *Justification des Réflexions morales*, écrit de M. Bossuet, évêque de Meaux, que les jansénistes n'ont produit qu'après sa mort. Sur quoi il faut observer : 1° que ce prélat avait dit en toute occasion que le livre de Quesnel était pétri du plus pur Jansénisme; 2° *qu'on a encore entre les mains des lettres où il le lui reprochait à lui-même;* 3° que dans son écrit il ne justifie le livre de Quesnel qu'à condition qu'il sera corrigé et rectifié par six vingts cartons au moins, condamnation encore plus forte que celle qui est portée par la Bulle, où l'on n'a spécifié en détail que 101 propositions; 4° qu'il avait composé un *Avertissement* pour expliquer le sens catholique que devaient avoir les autres points qui lui faisaient peine et qu'il n'avait pu comprendre dans les 120 cartons; 5° qu'enfin convaincu de la mauvaise foi des jansénistes, qui n'avaient point mis les cartons et les corrections qu'il avait jugés nécessaires, il condamna son écrit à ne paraître jamais au jour ».

Voilà donc le témoignage de Mgr de Bissy, de Le Dieu, du docteur Gaillande, de Mgr de Saléon, des PP. Jésuites de Colonia et Patouillet, qui, il y aura bientôt deux siècles, regardaient comme « incontestable » l'authenticité de l'*Avertissement* de Bossuet *sur les Réflexions morales,* et auxquels cette authenticité paraissait si peu « avoir une importance décisive pour déterminer le rôle de Bossuet dans les querelles du Jansénisme » et pour établir ses « affinités », son « fonds d'idées communes » avec les jansénistes, qu'ils en concluaient tous, au contraire, que M. de Meaux était anti-janséniste même dans cette œuvre.

Il a fallu que l'abbé Guettée, gallican, janséniste et mort pope russe, vînt tirer à lui Bossuet, dire que ce prélat « trouvait le livre du P. Quesnel fort orthodoxe » et qu'il le « justifie du reproche de Jansénisme sur tous les points (1) ». Il a, d'ailleurs, eu « sous les yeux » les deux copies dont M. Urbain n'a fait que constater à nouveau l'existence, de même

(1) *Mémoires,* p. 240-241. *Pièces inédites.*

qu'il a repris à ce propos contre Bossuet des accusations de Jansénisme, qui n'ont pas le mérite d'être originales et inédites, puisqu'on les trouve dans le livre sectaire d'Albert Le Roy, *France et Rome, de 1700 à 1714* (1892).

III

C'est encore marcher sur les brisées du janséniste et gallican Guettée que de parler de « la fable de cent vingt cartons exigés par Bossuet au livre des *Réflexions morales* (1) » et d'ajouter (2) : « Ce n'est là qu'une légende, et pour avoir été racontée un grand nombre de fois, et même en termes éloquents (3), elle n'est pas devenue plus vraie. »

Le janséniste et gallican Guettée avait déjà dit, à propos d'une « pièce importante » qu'il publie (*Mémoires*, p. 241), « qu'elle détruit radicalement la fable des cent vingt cartons qu'aurait demandés Bossuet dans l'ouvrage du P. Quesnel, et que des écrivains intéressés à soutenir cette erreur ont propagée ». Guettée est encore plus « intéressé » par son Jansénisme à tirer Bossuet à lui pour couvrir le P. Quesnel, et M. Urbain, qui se défend de tout « esprit de dénigrement », aurait dû se défier davantage d'un homme dont il a maintes fois relevé les inexactitudes (4).

Quoi qu'il en soit, rien de plus inexact que de dire : « Il est de mode chez les adversaires de Quesnel de dire que Bossuet n'avait entrepris l'apologie des *Réflexions morales* qu'à la condition qu'on y corrigerait cent vingt passages, et que l'auteur s'y étant refusé, l'évêque de Meaux supprima son écrit. »

D'abord, « les adversaires de Quesnel » étaient et sont encore tous les catholiques, les Jésuites en particulier, et il leur suffit à presque tous (5) d'avoir lu les premières pages de l'*Aver-*

(1) *Revue du Clergé français*, 15 sept. 1899.

(2) *Ibidem* : 15 janv. 1901, p. 372.

(3) On se demande quelle « éloquence » on a pu mettre à raconter ce fait si simple que Bossuet demandait 120 cartons pour un livre.

(4) Voir *Le Dieu historien de Bossuet*, par M. Urbain, 1899.

(5) Il n'y a d'exception, à ma connaissance, que celle de Bérault-Bercastel,

tissement de Bossuet pour savoir qu'il ne l'avait pas « entrepris » à la condition qu'on corrigerait 120 passages « dans les *Réflexions morales* ». — Bossuet raconte comment Mgr de Noailles, désireux « de perfectionner cet ouvrage », en préparait l'édition de 1699 « avec une attention inexplicable, sans ménager son travail au milieu de tant de pénibles occupations... Car encore qu'il nous fît l'honneur de nous appeler en partage d'une si sainte sollicitude, loin de se vouloir décharger lui-même, non seulement il guidait nos pas, mais encore il donnait à ce saint ouvrage tout le temps que lui laissaient tant d'occupations inévitables... La première chose que Dieu lui mit dans l'esprit, fut non seulement de recevoir de toutes parts les avis de ses amis, mais encore de profiter de la malignité des contredisants pour aller au-devant de tous les scrupules tant soit peu fondés, et amener cet ouvrage à la perfection. D'abord, il trouva utile de donner aux sages lecteurs un moyen de digérer les matières, dans une table exacte et bien ordonnée, par le secours de laquelle on réduirait à certains chefs toute la forme de la saine doctrine, et on serait *prévenu contre toutes les erreurs, surtout contre celles qu'on avait le plus à craindre en nos jours*. Ainsi, l'on remarque principalement ce qui regardait ces cinq fameuses propositions, qui y ont causé de si longues et de si dangereuses disputes. On y voit sous la lettre G que l'on résiste à la grâce jusqu'à en empêcher l'effet ; sous la lettre C que les commandements ne sont pas impossibles ; sous la lettre L, très distinctement, que la grâce n'impose aucune nécessité à la volonté de l'homme ; sous la lettre I, que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes ; et ainsi du reste ».

On ne saurait être plus explicite et plus clair contre le Jansénisme en général et celui de Quesnel en particulier.

« La vigilance du grand prélat qui conduisait cet ouvrage, ajoute Bossuet, lui fit observer que le lecteur aurait trop de

qui dit que « l'évêque de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît, au contraire, de mettre cent vingt cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect ; on s'y engagea ». Tous les autres écrivains, on le verra, parlent de cette « condition », — non pas pour « l'entreprise de l'ouvrage », — mais pour sa publication, ce qui est fort différent.

peine de rechercher dans la table les réflexions qui excluaient expressément toutes les erreurs condamnées : ainsi il nous ordonna de les recueillir et d'en faire un corps dans cet *Avertissement*. On y travaillait et la table était déjà imprimée, quand on vit paraître le séditieux libelle (le *Problème ecclésiastique*), qui a excité l'horreur des gens de bien et provoqué la vengeance publique. »

Voilà racontée fort exactement l'origine de l'écrit du Bossuet, antérieur au *Problème* paru en décembre 1698, et par conséquent contemporain de la fin de la querelle du Quiétisme. Il est devenu plus tard, par la force des choses, « une réponse au *Problème ecclésiastique* », comme le dit Le Dieu (*Journal*, 15 juin 1711). Mais il n'y a nulle part trace de « la condition des 120 corrections qu'aurait posée Bossuet pour entreprendre l'apologie des *Réflexions morales* ». M. Urbain aurait bien dû citer les auteurs chez lesquels « il est de mode » d'en parler.

N'allez pas en conclure que Bossuet n'exigeait ni corrections, ni cartons pour le livre de Quesnel. — Une preuve péremptoire du contraire, c'est qu'ils existent réellement, au moins en partie : c'est que l'abbé Guettée en a publié vingt-cinq, dans les *Pièces relatives* à la *Justification des Réflexions morales* (*Mémoires*, 255 à 259). — Une seconde preuve, tout aussi irréfragable, c'est que Bossuet les signale dans son *Avertissement*, § XXIII, où, après avoir annoncé de nouvelles corrections pour les éditions futures du livre de Quesnel, grâce à « la diligence » de « notre illustre archevêque », il ajoute : « Le public profitera cependant des observations qu'on se contente de marquer en marge et que le seul désir d'éviter une inutile longueur empêche de rapporter ici tout entière. »

Comment concilier cette « longueur » avec ce qu'affirme M. Urbain : « C'est donc, au total, vingt et une corrections proposées par Bossuet à un ouvrage en quatre volumes (1) ? » Vingt et une corrections, quelques-unes d'une ligne, auraient-elles occasionné « une inutile longueur » ?

Et c'est là-dessus que M. Urbain se base pour dire que

(1) *Rev. du clergé fr.*, 15 janv. 1901, p. 378, note 1.

« l'évêque de Meaux répond lui-même à la fable des six-vingts ou des quatre-vingts cartons! »

D'abord, si « fable » il y a, elle ne peut porter que sur le nombre des cartons, et c'est chose accessoire, étant donné que, dans l'*Avertissement*, Bossuet a fait un corps « des réflexions qui excluaient expressément toutes les erreurs condamnées », comme il le dit lui-même. Il a aussi « pris occasion de combattre le Jansénisme et d'établir les principes qui y sont le plus opposés », ainsi que l'affirme Le Dieu. Les principes posés, les conséquences en découlent naturellement, et par là même les corrections pour un livre « tout rempli du venin du Jansénisme ».

Mais enfin, est-ce bien « une fable » que les « 120 cartons » exigés par Bossuet pour les *Réflexions morales?*

D'un côté, M. Urbain affirme, page 372, que « cette légende a été mise en circulation par un jeune docteur de Sorbonne, du nom de Gaillande, auteur anonyme des *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie :* Paris, 1712. Retenez cette date. — D'un autre côté, page 377, le même M. Urbain nous dit que « la parole de l'abbé de Saint-André est la preuve la plus sérieuse qui puisse être apportée à l'appui des six-vingts ou des quatre-vingts cartons ». Il est vrai qu'il ne veut pas faire cas d'un témoin « si peu d'accord avec lui-même » dans trois récits un peu différents.

Mais d'abord, l'abbé de Saint-André, archidiacre de Meaux, ami intime de Bossuet et auteur de la *Relation* si touchante et si édifiante sur la mort du grand évêque, qui lui faisait l'honneur de lui écrire le 18 juin 1695 : « Je vous donne toute mon autorité, que je sais bien que votre prudence ne vous permettra jamais de mettre en compromis », l'abbé de Saint-André est un témoin tout à fait digne de foi et dont on ne se débarrasse pas, sous prétexte sans doute qu'il est gênant, en disant qu'il paraît « si peu d'accord avec lui-même ». Consulté solennellement par l'évêque de Soissons, Languet de Gergy, qui devait insérer sa réponse dans sa *Cinquième Lettre pastorale* du 22 mars 1722, pouvait-il répondre autrement qu'avec sa conscience de prêtre et sa franchise habituelle? « J'ai toujours dit, écrit-il, mes sentiments avec vérité à ceux

qui m'interrogeaient... Vous pouvez compter, Monseigneur, que je rends témoignage à la vérité. Je n'ai pas besoin de méditer devant Dieu l'utilité que l'Église peut en tirer : il me suffit qu'un évêque tel que vous me le demande, pour prendre la plume sur-le-champ et dire simplement ce que je sais. »

Il n'y a donc aucune raison de suspecter son témoignage, d'autant plus que sur les points essentiels M. l'abbé de Saint-André est parfaitement « d'accord avec lui-même », dans sa *Lettre* de 1722 à l'évêque de Soissons, dans un récit sans date d'anecdotes sur Bossuet pour Winslow et dans sa *Lettre* du 7 novembre 1711, qu'on essaie en vain de mettre « en opposition » (1) avec les deux autres documents.

1° Dans le récit pour Winslow comme dans la *Lettre* de 1722, le vicaire général de Bossuet affirme, avec la seule différence du discours direct prêté ou retiré au grand prélat, que « feu M. de Meaux *lui* a dit en propres termes qu'il n'avait jamais goûté les *Réflexions morales* du P. Quesnel, que c'était un ouvrage où l'imagination de l'auteur avait mis trop du sien et que ses réflexions ne sortaient pas naturellement du texte sacré ».

2° Dans le récit pour Winslow comme dans la *Lettre* de 1722, M. de Saint-André affirme que le P. Quesnel ayant mandé à son ami (M. Wuillart) qu'il ne consentirait jamais à aucun changement et que, s'il avait encore à écrire sur l'une et sur l'autre de ces matières, il écrirait encore plus fortement qu'il n'avait fait, feu M. de Meaux le sut : « Il a donc, dit-il, des sens cachés qu'il n'a pas encore manifestés. »

Dans la *Lettre* de 1722, M. de Saint-André affirme que Bossuet assurait « qu'il y avait plus de cent endroits à retoucher (dans les *Réflexions morales*), pour en faire quelque chose de bon ». C'est une abbesse du diocèse qui vit encore et qui l'a dit; c'est « un grand magistrat », le président Le Pelletier, qui « a assuré à peu près la même chose ». — Il est vrai qu'en 1698, « à peu près dans le même temps », dit l'abbé de Saint-André, qui vient d'écrire cette date, Bossuet n'a parlé à son grand vicaire que de « quatre-vingts cartons ». Mais

(1) *Rev. du clergé fr.*, p. 374.

n'est-il pas naturel qu'absorbé par la querelle du Quiétisme, il n'eût point, en 1698, pris le temps d'étudier à fond les *Réflexions morales*, comme il le fera en 1699, surtout après le *Problème?* Il n'y a donc pas « opposition » entre les deux témoignages de Saint-André : d'un côté, il raconte à Winslow ce que Bossuet lui a dit à lui-même, « plus de 80 cartons », alors que le grand évêque commençait à étudier les *Réflexions morales;* de l'autre côté, en 1722, où il fallait être aussi précis que possible, M. de Saint-André cite ce que Bossuet, débarrassé du Quiétisme et plus au courant du venin janséniste des *Réflexions morales*, affirmait à une abbesse encore vivante et à un grand magistrat, « plus de cent endroits à retoucher ».

En tout cas, ce n'est pas le docteur Gaillande qui, en 1712, a mis en « circulation » le bruit, bien antérieur à 1712, que Bossuet exigeait « plus de quatre-vingts », « plus de cent » cartons pour les *Réflexions morales*, exactement 120 comme l'écrit le jeune docteur. « Il (M. Bossuet) examina donc le livre du P. Quesnel, et après l'avoir examiné, jugea que, pour le corriger, il fallait y mettre au moins six-vingts cartons... M. Bossuet [vit] ensuite que l'on n'avait point mis les six-vingts cartons qu'il avait jugés nécessaires. »

Dès 1698, 1699 et 1700, le président Le Pelletier, une abbesse du diocèse de Meaux, l'abbé de Saint-André parlaient couramment, d'après Bossuet lui-même, de ces nombreuses corrections à faire. De « plus de cent » à « six-vingts » l'écart n'est pas grand, et « le jeune docteur de Sorbonne » a si bien reproduit l'opinion courante que personne ne l'a contredit à ce sujet, ni Le Dieu encore vivant (1), ni M. de Saint-André, ni Mgr de Saléon, ni Mgr Lafiteau, ni les PP. jésuites de Colonia et Patouillet, ni Bérault-Bercastel, ni Fénelon, ni Quesnel lui-même, pourtant si dur à son égard dans les *Vains efforts des Jésuites contre la Justification*, 1713 : il y discute même certains cartons de Bossuet. Ce n'est que l'abbé Guettée et M. Urbain qui, à près de deux siècles d'intervalle, s'efforcent en pure perte

(1) Le Dieu, dans son *Journal*, janvier 1713, parle des *Éclaircissements* de Gaillande, « jeune docteur de six mois », et dit que « cet ouvrage est très faible, quoique écrit poliment ». Mais il ne donne aucun démenti à ce que raconte Gaillande des 120 cartons exigés pour les *Réflexions morales*.

de traiter de « fable », de « légende », une affirmation autorisée par maint témoignage des contemporains.

Qu'importeraient, d'ailleurs, quelques cartons de plus ou de moins pour une œuvre sur laquelle Bossuet avait clairement manifesté son opinion, qui nous est connue tout autrement que par « des bruits vagues et d'autorité suspecte » (1)?

Est-ce un « bruit vague et d'autorité suspecte » que le témoignage de Mme de Maintenon, qui « déclara dans la suite à M. le duc de Bourgogne, devenu Dauphin (par conséquent en 1711-1712), que *Bossuet lui avait dit à elle-même plusieurs fois que le Nouveau Testament du P. Quesnel était tellement infecté de Jansénisme qu'il n'était pas susceptible de correction?* » Que Mme de Maintenon, dans les *Lettres* qu'elle écrit à Mgr de Noailles, pour « lui faire abandonner la voie dans laquelle il s'est malencontreusement engagé », ne fasse « aucune allusion à ces propos de l'évêque de Meaux » (2), c'est tout naturel; elle est trop bien avec M. de Paris pour lui rapporter un propos, qui était un blâme si formel et si autorisé de la conduite de l'archevêque. Mais ce silence, qui n'a qu'une valeur toute négative, peut-il entrer en ligne de compte avec le témoignage précédent, confirmé par d'autres que voici?

« Bossuet, dit l'abbé de Saint-André, dans le recueil d'anecdotes communiqué par lui à Winslow, Bossuet se trouvant, en 1700 ou 1701, en visite à Dammartin, Mme de Verville, chez qui il logeait, lui présenta Mlle Pelletier, sa petite-fille, à présent Mme la marquise de Fénelon, qu'elle élevait, et lui présenta quelques livres qu'elle lui faisait lire. Les *Réflexions morales* étaient du nombre. M. de Meaux lui dit : « Madame, il ne faut point donner ce livre à Mlle votre fille, à qui il ne convient pas; car il faudrait *le supprimer entièrement ou au moins le refondre.* » Tout le monde sait qu'il en parla de la même manière à *M. le président Pelletier,* qui me l'a dit à moi-même, et à Mme *de Maintenon* et à plusieurs autres personnes de considération. »

(1) *Rev. du clergé fr.*, p. 380, note 2.
(2) *Ibid.*, p. 375.

Dira-t-on que c'est « un bruit vague et d'autorité suspecte » qu'une chose que « tout le monde sait? » Il est vrai que M. Urbain s'étonne (p. 377, note 3) que l'abbé de Saint-André n'ait pas donné un démenti à l'abbé Le Dieu, prétendant en 1711 que « c'étaient tous discours en l'air que ce qu'on faisait dire (par Bossuet) à M[me] de Maintenon, à M. le premier président, à M. l'archevêque de Vienne, etc. ». — Mais d'abord, M. le premier président n'est pas M. Le Pelletier, qui n'était que président aux enquêtes. — Et puis, il s'agissait de l'authenticité de l'*Avertissement* publié sous le titre de *Justification*, et non pas des sentiments de Bossuet sur les *Réflexions morales*. — D'ailleurs, M. de Saint-André ajoute ce mot suggestif et sévère pour Le Dieu : « C'est un homme qui ne parlera jamais sagement. » — Enfin, il avait à ménager ce même Le Dieu, afin de pouvoir collationner le manuscrit de Bossuet avec ce qu'avait imprimé Quesnel et y constater « des omissions et des changements », dont il exigea et obtint la rectification de la part du coryphée du Jansénisme.

Est-ce encore un « bruit vague et d'autorité suspecte » que le témoignage du président Le Pelletier, inséré dans l'*Instruction pastorale* de MM. de Luçon et de La Rochelle, 14 mai 1711, dans les *Éclaircissements* de Gaillande (1) et dans les *Prælectiones theologicæ de gratia* de Montagne sous le nom de Tournely, I, p. 371, édit. de 1755? Cet homme excellent qui jouissait de l'estime de Louis XIV, comme de la confiance de tout le monde, assurait qu'il avait souvent ouï-dire à M. de Meaux « que les *Réflexions* du P. Quesnel étaient pernicieuses : qu'elles renfermaient clairement les erreurs de Jansénius et

(1) « Il est donc constant, dit-il, au jugement de feu M. Bossuet, que le livre du P. Quesnel... est rempli de Jansénisme. C'est, en effet, pour cela qu'il a *fort parlé contre ce livre*. Et quand nous n'aurions pas le témoignage d'un des premiers magistrats du royaume, que son rang, sa probité et ses autres qualités personnelles rendent si respectable; quand nous n'aurions pas ceux de plusieurs autres personnes très graves et très dignes de foi..., nous avons l'aveu du chef même du parti jansénien; nous avons les lettres des amis et des défenseurs du P. Quesnel..., qui nous convainquent que feu M. de Meaux réprouvait les *Réflexions morales*, comme un livre dangereux où l'on trouvait le pur jansénisme. »

que les personnes qui faisaient profession de piété ne devaient point les lire ? (1) »

Est-ce aussi un « bruit vague et d'autorité suspecte » que ce qu'affirme le cardinal de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, dans un mandement du 25 avril 1714 : « Comme la mémoire et les sentiments de ce digne prélat vous doivent être particulièrement respectables, nous ne pouvons nous dispenser de vous dire qu'il avait cru d'abord pouvoir justifier en plusieurs endroits les *Réflexions morales;* mais qu'après en avoir fait un examen plus exact (2), il reconnut et déclara que cet ouvrage était si rempli d'erreurs qu'il n'était pas possible de le corriger et qu'*il fallait le refondre :* ce sont ses expressions. Nous le savons par le témoignage de personnes exemptes de soupçon et dignes de toute vénération, qui vivent encore et qui nous en ont assuré plus d'une fois ; nous le savons des jansénistes mêmes par les reproches piquants qu'ils firent dans le temps de l'Assemblée de 1700 à feu M. de Meaux dans leurs *lettres qu'on conserve encore en original* » (3).

Seraient-ce donc « des bruits vagues et d'autorité suspecte » que ces *lettres conservées* encore en 1714 et d'autres du même genre, celles-ci, par exemple : « Je ne sais rien de nouveau, écrit à Quesnel son ami Wuillart, le 30 janvier 1700, touchant le *soulèvement* qu'excitent les *quatre grands frères* (4), si ce n'est que M. du Perron (Bossuet) leur est aussi contraire (5). » L'abbé Couet, janséniste avéré, adressa, dans une lettre ano-

(1) Le Dieu, qui, en mars 1712 (*Journal*), analyse très bien le mandement des évêques de Luçon et de La Rochelle, ne contredit en rien les témoignages de Le Pelletier, les lettres secrètes des jansénistes et du P. Quesnel, citées par ces prélats.

(2) « En d'autres termes, dit M. Urbain, Bossuet aurait composé son écrit après un examen superficiel ». — « Superficiel », non; mais moins approfondi que celui qu'il fit ensuite et après lequel il se montra plus sévère. Quoi de plus naturel?

(3) M. Urbain demande pourquoi M. de Bissy ne les publiait pas. — Parce que, sans doute, il lui semblait inutile d'invoquer des témoignages jansénistes, après ceux de tant de catholiques.

(4) Les quatre volumes des *Réflexions morales*.

(5) Or, dès 1699 et le 17 mars, Quesnel écrivait à Mgr de Noailles : « Je me défie de ce théologien qui s'est saisi de ces quatre enfants. » — Ce théologien, n'est-il pas Bossuet?

nyme, les reproches suivants au même illustre prélat : « On connaît bien des personnes à qui vous avez dit que les *cinq propositions de Jansénius se trouvent dans le livre* du P. Quesnel,... et vous n'avez pas oublié, Monseigneur, que dernièrement vous avez avoué à un archevêque de l'Assemblée que ce *livre renfermait ouvertement le pur jansénisme.* » — On voit quel cas il faut faire de cette assertion de M. Urbain : « Rien ne nous dit que les reproches piquants, faits à Bossuet par les jansénistes dans le temps de l'Assemblée de 1700, portent sur les *Réflexions morales* » (!!!). Ils ne portent que sur elles.

Seraient-ce enfin « des bruits vagues et d'autorité suspecte » que ces assertions des PP. Jésuites de Colonia et Patouillet, dans la *Bibliothèque* et le *Dictionnaire des Jansénistes :* « 1° Ce prélat avait dit en toute occasion que le livre de Quesnel était *pétri du plus pur jansénisme;* 2° on a encore entre les mains *les lettres où il le lui reprochait à lui-même.* »

Ces « lettres » de Bossuet à Quesnel n'existent plus, ou du moins ont échappé jusqu'ici aux investigations des chercheurs. Mais les témoignages précédents, témoignage des Jésuites, témoignage des jansénistes Couet et Wuillart, témoignages du cardinal de Bissy et de « tant de personnes dignes de toute vénération », témoignage du président Le Pelletier, « si respectable » pour son rang, sa probité, ses autres qualités personnelles, témoignage des évêques de Luçon et de La Rochelle, témoignage de l'abbé de Saint-André et de Mme de Maintenon sur ce que « tout le monde sait », ne prouvent-ils pas avec une évidence éclatante que le grand prélat qui appelait les *Réflexions morales* un « livre dangereux », « pernicieux », où « se trouvent les cinq propositions de Jansénius », « renfermant ouvertement le pur jansénisme » et « tellement infecté de jansénisme » qu'il « faudrait le supprimer entièrement », ou du moins « le refondre », n'était rien moins que « l'apologiste du P. Quesnel » et des *Réflexions morales?*

IV

Bossuet était simplement « l'apologiste » de son ami le cardinal de Noailles, dont l'*Avertissement* est la « justification »

contre le *Problème ecclésiastique*, qui l'accusait de Jansénisme.

« Le Jansénisme qu'on ose imputer à M. l'archevêque de Paris, écrit M. de Meaux, n'était-il à craindre qu'alors (1698)? Mais ce malheureux auteur (du *Problème*) peut-il dire sérieusement et croire en sa conscience que ce prélat soit janséniste, lui qui, dès le commencement de son pontificat, dans cette célèbre ordonnance et instruction pastorale du 20 d'août 1696, avait si solennellement condamné le Jansénisme dans le livre intitulé l'*Exposition de la foi*, etc., et avait si expressément ordonné l'exécution de toutes les constitutions apostoliques, tant d'Innocent X que d'Alexandre VII, d'heureuse mémoire, tant sur le droit que sur le fait? Il paraît visiblement que l'accusation de Jansénisme ne peut subsister avec une telle ordonnance, et ne peut être autre chose que le prétexte d'une haine injuste, dont on a voulu cacher la cause. Mais elle est visible. M. l'archevêque de Paris, en condamnant tous ceux qui s'opposeraient, soit en secret, soit en public, aux constitutions apostoliques, avait cru également nécessaire de réprimer par cette ordonnance les ennemis cachés de la doctrine de saint Augustin, tant de fois consacrée par l'Église romaine et adoptée par tant d'actes solennels des Souverains Pontifes, depuis saint Innocent Ier jusqu'à Innocent XII, qui gouverne aujourd'hui si saintement l'Église. C'est l'approbation et confirmation authentique de la doctrine de ce Père, si solidement établie dans l'ordonnance du 20 août 1696, *qui a soulevé l'auteur du libelle*. Il n'a fait que prêter sa plume aux ennemis de saint Augustin, et l'attaque des *Réflexions morales* sur l'Évangile n'en est que le prétexte. »

Dans ce passage, qu'il fallait citer, Bossuet défend son œuvre de 1696 autant que l'archevêque de Paris, qui l'avait faite sienne par son *Ordonnance*. L'*Avertissement* y revient à plusieurs reprises, en particulier aux §§ 5 et 6. « Il n'y a point de plus visible calomnie que celle où l'on impute à M. de Paris d'avoir approuvé un livre où l'on enseigne, non seulement cette grâce nécessitante, mais encore une grâce qui ne soit jamais destituée de l'effet que Dieu voulait. Il est vrai qu'en même temps M. de Paris veut qu'on sache, et il s'en est trop

déclaré par son instruction pastorale du 20 d'août 1696 pour ne laisser jamais aucun doute de son sentiment, il veut, disons-nous, qu'on sache qu'en reconnaissant une grâce qu'on peut rejeter, il ne prétend point qu'on affaiblisse par là cette *délectation victorieuse*, etc... Nous n'avons pas besoin d'établir cette grâce que M. l'archevêque de Paris a si puissamment et si clairement expliquée par son instruction du 20 d'août 1696. Si quelqu'un ose encore s'y opposer... M. l'archevêque l'a réfutée, non par disputes, mais par les prières des saints et par les vœux communs et perpétuels tant de l'Orient que de l'Occident, et même par l'Oraison dominicale. »

Bossuet dit encore, § XVIII : « La vigilance de notre archevêque ne s'étend pas seulement à éclaircir la matière des cinq propositions, ni celles qui en approchent : ce prélat porte bien plus loin son attention pastorale. » Et M. de Meaux montre que M. de Paris corrige jusqu'à des traductions inexactes de l'Évangile et « rétablit une preuve de la divinité de Jésus-Christ ».

A ce propos, une remarque qui a son importance.

M. l'abbé Urbain parle, *Rev.*, p. 390, note 3, « de l'indulgence de l'évêque de Meaux pour la traduction janséniste du Nouveau Testament connue sous le nom de *Version de Mons* » et condamnée par un bref de Clément IX, le 2 avril 1668. — Or, Bossuet fut chargé en 1668, par l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, à la prière du marquis de Feuquières, d'aider Arnauld « et ses amis de ses lumières, pour corriger, dit Le Dieu, *Mémoires*, p. 125, dans la version du Nouveau Testament de Mons, ce que l'archevêque de Paris avait repris dans la censure qu'il en avait faite (1), et enfin, *pour la réformer en tout*, suivant les règles proposées pas la même ordonnance ». Il « l'épura des inexactitudes des imperfections qu'on lui avait à bon droit reprochées » (2). « Les auteurs de la *Version* y faisaient toutes les corrections avec une docilité sans bornes. » Où est donc « l'indulgence » de Bossuet pour le Jansénisme de la *Version de Mons*? — Écrivant au maréchal de

(1) En 1667 et le 20 avril 1668.
(2) Passage cité par Floquet, III, p. 289.

Bellefonds, le 1er décembre 1674, le prélat « lui conseille plutôt de lire la *Version* du P. Amelot, approuvée par feu M. de Paris, parce que, encore qu'elle ne soit si agréable, ni peut-être si claire en quelques endroits, on y trouve néanmoins toute la substance du texte sacré, et c'est ce qui soutient l'âme. Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version plus *à cause des traducteurs* qu'à cause de Dieu qui parle, et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes » (1). — En 1685, Bossuet exhorte M. de Bordes à « lire les versions approuvées et autorisées dans l'Église ».

Ainsi donc, la prétendue « indulgence » du prélat est bel et bien une désapprobation formelle de la *Version de Mons* et autres non autorisées par l'Église.

Aux §§ XIX, XXI, Bossuet défend Mgr de Noailles d'avoir approuvé « un excès » de paroles », et « laissé la moindre ambiguïté dans sa doctrine ». — Au § XXIV : « On avouera même avec franchise, dit Bossuet, qu'il y en a (des observations) qu'on s'étonne qui aient échappé dans les éditions précédentes; par exemple, celle où il est porté que *la grâce d'Adam était due à la nature saine et entière*. Mais M. de Paris s'est si clairement expliqué ailleurs qu'on ne peut le soupçonner d'avoir favorisé cet excès. » — « Nous ne faisons, dit-il enfin, § XXV, que répéter la doctrine de l'ordonnance du 20 d'août 1696. »

Ainsi donc, comme l'affirme Le Dieu, *Journal*, 15 juin 1711, à propos de l'*Avertissement* devenu *Justification des Réflexions morales*, « ce livre avait été fait pour répondre au *Problème ecclésiastique*... (Bossuet) avait eu principalement en vue, dans ce dernier écrit sur la Grâce, de soutenir la doctrine contenue dans l'*Ordonnance* de 1696 et d'expliquer plus au long les principes de la Grâce dont il avait seulement rapporté les *autorisés* de l'Écriture et des conciles qui en posent les fondements. »

(1) Il trouve la *Version de Mons* « blâmable », parce « qu'elle affecte trop de politesse et qu'elle veut faire trouver, dans la traduction, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original ».

« M. de Meaux, dit encore Le Dieu, *Journal,* I, p. 445, a répliqué tant au *Problème* qu'aux autres écrits des Jésuites et des Jansénistes, dans son *Avertissement,* fait exprès pour être mis à la tête de la nouvelle édition du Nouveau Testament du Père Quesnel, imprimé à Paris, chez Pralard. J'ai une copie de cet *Avertissement,* qui n'a point paru (en juin 1703), mais dont les principaux points de doctrine ont été employés dans les quatre lettres faites en réponse au *Problème,* sous la direction de M. de Meaux, et attribuées à M. Boileau, de l'archevêché. » — Bossuet est donc si peu « du côté des jansénistes » qu'il dirige « les réponses » qu'on leur fait et leur « réplique » lui-même par son *Avertissement,* qu'on ose appeler « une apologie de l'Évangile du nouveau Jansénisme ». « Et c'est ainsi, ajoute Le Dieu, que l'abbé (Pirot), parlant simplement et confidemment, fait encore M. de Meaux auteur de l'Ordonnance de M. le cardinal de Noailles, du 22 février dernier (1703), (contre le *Cas de conscience*). Il est bien vrai que M. Pirot a tenu la plume ; mais, comme il me disait en ce temps-là et que je l'ai remarqué alors, c'était sur les mémoires de M. de Meaux qu'il la composait et c'était de M. de Meaux qu'il prenait ses corrections. »

Mgr de Saléon avait bien le droit de dire en 1737 : « La prétendue « Justification » est le fruit d'une tendre amitié, qui a cru pouvoir la composer sans franchir les bornes sacrées de la religion. » — « Si Bossuet, dit à son tour Mgr Freppel, s'inspirant de Le Dieu, *Mémoires*, p. 249, si Bossuet, par un excès de condescendance pour le cardinal de Noailles, entreprit de défendre un livre dans lequel il exigeait préalablement des corrections importantes, il voulait tirer de cette défense même une nouvelle et dernière réfutation des erreurs jansénistes. »

Quelles étaient, en effet, ces erreurs condamnées par Innocent X et renouvelées par Quesnel dans ses *Réflexions morales,* « l'Évangile du nouveau Jansénisme? »

La première des Cinq fameuses propositions de Jansénius, c'est « qu'il y a des commandements impossibles pour les justes », auxquels manque la grâce, malgré leur bonne volonté : les cinq premières propositions de Quesnel, censurées par la

Bulle *Unigenitus* en 1713, ne sont guère que la reproduction de cette erreur. — Or, Bossuet, dans son *Avertissement*, § VIII, insiste longuement « contre l'impossibilité des commandements de Dieu » et rappelle, « en propres termes », « la précise définition du saint Concile de Trente, contre ceux qui disent que les commandements nous sont impossibles... *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet et facere quod possis et petere quod non possis, et adjuvat ut possis*... Un juste manque à la grâce présente et actuellement secourante toutes les fois qu'il transgresse le commandement, ce qui suppose une grâce intérieure nécessaire et donnée pour le garder, laquelle on rend inutile ». Pierre, dont les jansénistes allèguent l'exemple, sous prétexte qu'il aurait été « laissé à lui-même » sans secours dans la tentation, « pouvait bien demander la grâce; il pouvait, en attendant plus de force, s'éloigner des occasions où il n'était point appelé », etc. — Bossuet revient sur cette doctrine, § XIII et XIV, et il la met en pleine lumière (1), toujours avec saint Augustin et l'Église catholique, qui a fait sienne la doctrine de l'aigle des docteurs.

La seconde des propositions janséniennes, c'est que, « dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure », qu'elle obtient toujours l'effet pour lequel Dieu la donne et qu'il veut d'une volonté « réelle » qu'elle opère (2) : il y a 24 propositions de Quesnel, de la 6ᵉ à la 30ᵉ, qui sont condamnées de ce chef. — Or, Bossuet, dans son *Avertissement*, § IV, § V, § VI, § VII, établit invinciblement « que la grâce ne nécessite pas »; que « la grâce est toute-puissante, non nécessitante »; que, d'après saint Augustin, il y a « distinctement dans les hommes le pouvoir de faire et de ne faire pas,

(1) On a vu plus haut que, d'après Le Dieu, Bossuet réfutait Arnauld sur ce point, au nom de saint Jean Chrysostome.

(2) Mgr de Saléon montre, dans sa *Troisième Lettre* à Mgr de Troyes, 1737, que les jansénistes, les quesnellistes « se donnent modestement pour les défenseurs de la toute-puissance de Dieu et les zélateurs du premier article du Symbole. (Ils) accusent le Pape et tous les évêques du monde chrétien de renverser le Symbole, de détruire les premières notions de la divinité; et leur épargnant... le nom trop odieux d'Athées, ils se bornent, dans leur modération, à prodiguer aux Pontifes du Dieu saint les titres de Pélagiens et de Molinistes ».

où consiste la véritable et rigoureuse notion du libre arbitre », et « qu'en même temps on ne peut pas résister à Dieu, quand sa volonté se déclare »... « Et la raison radicale par où il arrive, selon saint Thomas, que cette nécessité ne nuit point au libre arbitre, c'est que l'efficace toute-puissante de la volonté de Dieu, qui opère que ce qu'il veut sera, opère aussi qu'il sera avec la modification qu'il y veut mettre, c'est-à-dire que ce qu'il veut du libre arbitre arrive contingemment et peut absolument ne point arriver. »

C'est à ce propos que Bossuet affirme que « cette doctrine est connue et commune dans l'École, et que s'il faut les éviter (ces locutions de l'Écriture et des Pères), pour éviter le Jansénisme, le Jansénisme est partout » : réponse anticipée à ceux qui, du thomisme de Bossuet, concluent à son Jansénisme. Le thomisme n'a jamais été, ne sera jamais condamné.

Chose singulière : M. l'abbé Urbain reproche à Bossuet d'avoir, parce qu'il est thomiste, « certaines affinités » avec le Jansénisme; Rohrbacher, au contraire, estime que Bossuet se trompe, parce qu'il n'est pas assez thomiste : « Il nous paraît évident, dit Rohrbacher, que Bossuet n'avait pas une idée nette de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel; qu'il confondait l'un avec l'autre; qu'il ignorait ou méconnaissait la doctrine de saint Thomas sur ces matières, et *que de là lui venait son secret penchant pour les jansénistes*, quoiqu'il n'en fût pas. » (*Histoire universelle de l'Église*, XI). — Il faudrait pourtant bien que les adversaires de Bossuet se missent d'accord entre eux : car il ne peut être à la fois trop thomiste et pas assez thomiste, pour pencher dans les deux cas vers le Jansénisme.

La troisième des cinq propositions jansénistes nie le libre arbitre dans l'état de nature tombée; et, de ce chef, il y a six propositions condamnées par la Bulle *Unigenitus* (38, 39, 40, 41, 42, 43) dans les *Réflexions morales* de Quesnel. — Or, Bossuet, qui avait composé tout un *Traité du libre arbitre*, montre dans l'*Avertissement*, § III, que, par la liberté de l'homme, « la volonté de nous guérir, l'opération de Dieu en nous, une voix qui nous parle au cœur, comme à saint Paul, (est) indignement rejetée, repoussée, rendue inutile », et que

« l'aveuglement, l'endurcissement (qui) suit ce mépris en est la peine et présuppose le crime d'une résistance parfaitement libre ».

La quatrième des erreurs jansénistes, c'est que les semipélagiens étaient hérétiques en admettant la *nécessité d'une grâce prévenante intérieure* pour tous les actes, même pour le commencement de la foi, et d'une grâce telle que la volonté humaine pouvait lui résister ou lui obéir : de ce chef, il y a plusieurs propositions condamnées dans Quesnel, de 20 à 30 en particulier. — Or, Bossuet établit invinciblement, § VI et ailleurs, qu'on ne peut rien faire de méritoire pour le salut sans la grâce, que chacun peut lui résister et qu'il faut apprendre à captiver notre intelligence, pour confesser ces deux grâces, dont l'une laisse la volonté sans excuse devant Dieu, et l'autre ne lui permet pas de se glorifier en elle-même, puisque « tout don parfait descend de Dieu, le Père des lumières ».

La cinquième erreur jansénienne, c'est que le Christ n'est pas mort, n'a pas répandu son sang pour tous les hommes, mais pour les seuls élus : de ce chef, les propositions 30, 31, 32 et 33, de Quesnel, sont condamnées par la Bulle *Unigenitus*. — Or, Bossuet a tout un paragraphe, le XVIe, « sur la volonté de sauver tous les hommes : 1° Volonté générale du salut de tous les hommes ; 2° Volonté spéciale pour les fidèles, volonté très spéciale pour les élus, etc. (1) ».

A ce propos, qu'on nous permette de demander à M. l'abbé Urbain qu'il renonce une fois pour toutes à la prétention qu'il affiche depuis longtemps de concilier ces deux affirmations inconciliables : d'un côté, « Bossuet apologiste du P. Quesnel » et « de l'Évangile du nouveau Jansénisme » ; et, de l'autre, Bossuet qui « n'était pas Janséniste en ce qui regarde

(1) « Il faut reconnaître, dit-il, la volonté de sauver tous les hommes justifiés, comme expressément définie par l'Église catholique,... le Concile de Trente,... la constitution d'Innocent X... Il n'y a bien assurément aucun des fidèles qui ne doive croire avec une ferme foi que Dieu le veut sauver, et que Jésus-Christ a versé tout son sang pour son salut. C'est la foi... d'Innocent X,.. de l'ancienne Tradition,... de saint Cyprien,... de saint Augustin, que Jésus-Christ a donné son sang pour rendre le Paradis... à cette partie de sa famille qui est damnée avec Satan et avec ses anges. »

le dogme, puisqu'il n'a cessé de combattre ceux qui soutenaient les Cinq propositions ». — Le P. Quesnel les soutenait si bien qu'elles constituent la trame des *Réflexions morales*, condamnées principalement à cause de ces cinq erreurs essentielles à tout Jansénisme dogmatique ou moral. Si donc Bossuet « n'a cessé de les combattre », comment a-t-il pu être leur « apologiste » à propos de Quesnel? Et s'il a été leur « apologiste », en faisant « l'apologie de l'Évangile du nouveau Jansénisme », comment n'a-t-il pas « cessé de combattre ceux qui soutenaient les Cinq propositions? » La contradiction est flagrante, et il faut dire avec Pascal : « Contradiction, mauvaise marque de vérité ».

En dehors des Cinq fameuses propositions, qu'il ressuscite sous une forme captieuse, Quesnel a des erreurs plus à lui.

Ainsi, par exemple, les propositions 34, 35, 36 et 37 renouvellent le pélagianisme pour l'état de nature entière. — Or, Bossuet, on l'a vu, redresse cette erreur au § XXIV, en s'étonnant qu'elle ait échappé dans les éditions précédentes des *Réflexions morales*.

Ainsi encore, Quesnel soutient, propositions 44 à 67, qu'il n'y a que deux amours, la Charité divine, d'où naissent nos « actes bons », et la cupidité terrestre, d'où viennent nos actes mauvais. — Or, Bossuet, ainsi que le dit Mgr de Saléon, ne compte-t-il pas parmi les « erreurs » de M. de Cambrai, cette proposition : « Tout ce qui ne vient pas du principe de la charité, comme l'enseigne saint Augustin, vient de la cupidité? » Ne s'est-il pas attaché, dans ses ouvrages contre cet évêque, à montrer un amour bon, saint et innocent, qui ne soit point amour de charité? » Que s'il n'en parle point dans l'*Avertissement* sur les *Réflexions morales*, « c'est que la proposition 24 était de celles qu'il exigeait qu'on ôtât du livre des *Réflexions* : c'était particulièrement pour elle qu'il destinait un des 120 cartons qu'il avait demandés ». Comme nous n'avons plus ce carton, il faut en conclure que la liste qui reste à la Bibliothèque nationale et qu'a publiée Guettée est tout à fait incomplète. D'ailleurs, la pensée de Bossuet ne saurait être douteuse : au lieu que, d'après Quesnel, les païens et les philosophes, qui n'avaient point de charité, étaient obligés de

pécher dans toutes leurs actions, Bossuet reconnaît que leurs bonnes actions, inutiles pour le salut, n'étaient ni des péchés, ni des crimes, mais le résultat de « vertus humaines », de « vertus morales », qu'on ne saurait appeler coupables.

Quesnel soutenait encore (proposition 57) « que la crainte servile ne se représente Dieu que comme un maître dur, impérieux, injuste, intraitable ; que la crainte des peines, qui est séparée de la charité, ne saurait être un bon mouvement, un mouvement du Saint-Esprit et de sa grâce, et que celui qui ne s'abstient du péché que par crainte de la peine, le commet dans son cœur » (propositions 60, 61, 62). — Eh bien, Bossuet écrit formellement : « La terreur des jugements de Dieu est salutaire et bonne, puisque c'est, dit le Concile de Trente, un don de Dieu et une impression du Saint-Esprit. »

Quesnel et les appelants de la Bulle *Unigenitus* prétendaient (proposition 53) « que la charité seule, au sens chrétien, fait les actions chrétiennes par rapport à Dieu et à Jésus-Christ » et que les actes de foi, d'espérance et des autres vertus, s'ils ne sont animés du mouvement de la charité, sont autant d'actes criminels émanant de la cupidité : il ne faut voir en eux « qu'hypocrisie ou fausse justice ». — Or, Bossuet corrige ces erreurs, qui « ôteraient le nom de vertu » aux vertus chrétiennes, aux vertus théologales elles-mêmes. « Qui peut penser, dit-il, qu'un acte de foi ou d'espérance,... que le Saint-Esprit met dans les pécheurs pour commencer leur conversion,... puisse être appelé péché par un chrétien, sous prétexte que ces actes ne sont pas encore véritablement rapportés à la charité ? Il suffit que le Saint-Esprit les y rapporte. »

On pourrait continuer cet examen comparatif de la doctrine de Quesnel condamnée en 1713 et de la doctrine tout à fait orthodoxe du grand évêque de Meaux. Mais à quoi bon ? Il ressort clairement de ce qui précède que Le Dieu interprétait parfaitement la pensée de son maître, quand il disait que le prélat avait « pris occasion des *Réflexions morales* et de l'*Avertissement* composé sur elles, pour combattre le Jansénisme en lui-même et pour établir les principes qui lui sont le plus opposés ».

Aussi, n'est-ce pas sans étonnement qu'on lit dans la *Revue du clergé français,* page 390, que. « s'il n'y avait pas eu, même au point de vue du dogme, certaines affinités entre Bossuet et le Jansénisme. l'évêque de Meaux eût été moins indulgent ou plus clairvoyant sur le compte des *Réflexions morales*, et ne se serait point laissé aller à y justifier expressément des propositions condamnées dans la suite par la Bulle *Unigenitus* ». Là-dessus, la note suivante : « Sur ces propositions, voir M. l'abbé Ingold, *Bossuet et le Jansénisme*, 1897, in-8°, p. 82 à 85 ».

Eh bien, M. l'abbé Ingold venge Bossuet de tout soupçon de Jansénisme, et il commence, dès la page 79 et non pas 82 seulement, à montrer d'abord, comme nous, que « le désir de soutenir son ami. l'archevêque de Paris, contre le livre séditieux du *Problème*, portait Bossuet à chercher et à donner un sens orthodoxe aux passages qu'il en jugeait susceptibles »; puis, que Fénelon lui-même et son ami de Langeron, que personne ne soupçonne de Jansénisme, « ne croyaient pas qu'on pût convenablement condamner certaines propositions de Quesnel, susceptibles d'être entendues dans un bon sens et qui, cependant, ont été condamnées par la Bulle *Unigenitus;* enfin, que Bossuet ne justifie les propositions de Quesnel qu'en les rapprochant du sens catholique, en leur donnant une signification opposée à celle du Jansénisme, à celle même que Quesnel avait en vue.

En d'autres termes, l'évêque de Meaux, avocat de M. de Paris, le justifie du reproche de Jansénisme, en ôtant, autant que possible, le Jansénisme d'un livre qui en était « pétri », « infecté ».

Qu'il n'y ait pas absolument réussi, c'est incontestable.

Mais on ne le voit nulle part « justifier expressément des propositions condamnées dans la suite par la Bulle *Unigenitus* ». — M. l'abbé Ingold le prouve, et M. Urbain ne répond à aucun des arguments d'un homme qui déclarait récemment qu' « il faut pervertir le sens naturel des mots pour accuser Bossuet de Jansénisme ». Ses arguments, d'ailleurs, peuvent être fortifiés. — Ainsi, pour la proposition deuxième condamnée par la Bulle *Unigenitus* et que Bossuet aurait défendue,

§ XIV : « La grâce de Jésus-Christ, principe *efficace* de tout bien, est nécessaire pour toute action ; sans elle, on ne peut rien », il faut remarquer : 1° que le premier des cartons conservés dit : *La grâce de Jésus-Christ principe efficace* : ôter *efficace* ; 2° que Bossuet explique de trois manières orthodoxes les mots « on ne peut rien », qui traduisent la parole du Sauveur : « *Sine me, nihil potestis facere* (S. Jean, XV, 5) ».

Les propositions 39 et 41 de Quesnel : « La volonté que la grâce ne prévient pas n'a de lumière que pour s'égarer, d'ardeur que pour se précipiter », etc. « La connaissance de Dieu, même naturelle, même dans les philosophes païens, quoiqu'elle vienne de Dieu (*à sa manière*), sans la grâce ne produit qu'orgueil, que vanité », etc., ces propositions ne sont justifiées qu'autant qu'*elles se rapportent au salut*. « Il ne s'agit pas (des vertus morales des païens et des philosophes). Quand il faut instruire les chrétiens, on ne doit considérer *les vertus que par rapport au salut*. C'est par où commence l'auteur : « Avant, dit-il, que Dieu nous appelle par sa grâce, que pouvons-nous faire pour notre salut ? »

Quant aux propositions 51 et 56, que « la foi n'opère que par la charité » et « que Dieu ne récompense que la charité », on a vu plus haut ces paroles décisives de Bossuet : « Qui peut penser qu'un acte de foi et d'espérance... puisse être appelé péché par un chrétien ? » § XX.

Restent les propositions 91 et 92 sur « les excommunications injustes, qui ne doivent pas nous empêcher de remplir notre devoir, parce qu'elles ne nous font pas sortir de l'Église, et qu'il faut souffrir, comme un autre saint Paul, plutôt que de trahir la vérité ». — Or, Bossuet, § XXII, sans savoir, comme on l'a su plus tard, qu'il s'agissait là des excommunications portées contre les jansénistes, dit formellement, pour couper court à leurs faux-fuyants : « Il ne faut point abuser de cette doctrine, sous prétexte qu'elle sera dans saint Augustin et très constante d'ailleurs (1), ni *jamais se persuader que la vérité soit réprouvée par l'Église, où elle triomphe toujours, malgré toutes les cabales et toutes les contradictions.* »

(1) Elle a paru aux Pères très utile en certains jours d'épreuves.

Où sont-elles donc, les propositions condamnées par la Bulle *Unigenitus* et « justifiées expressément » par Bossuet? Où sont-ils « les principes de morale communs » aux jansénistes et à M. de Meaux?

Comment Bossuet, qui ne prétend pas défendre Quesnel en tant que janséniste, « a-t-il pensé comme Quesnel janséniste », ainsi que l'écrit M. Rébelliau (1)? Quoique M. Urbain félicite ce dernier de l'avoir « dit avec infiniment de raison », il est clair qu'on n'a absolument aucune raison d'imputer à Bossuet le Jansénisme dogmatique et moral, qu'il répudie si formellement, même dans cette prétendue *Justification* de Quesnel, qui n'est que la *Justification* de la Bulle *Unigenitus* et de Mgr de Noailles.

Aussi bien, quand elle eut été publiée et même tournée au profit de la secte, Le Dieu pouvait dire dans son *Journal*, 1711 :

« La *Justification* a été fort approuvée à Paris de tous les savants, et répandue dans les provinces et jusqu'à Rome, ce qui a épuisé en six mois les deux éditions qu'on a marquées. »

V

Pourquoi donc l'*Avertissement sur les Réflexions morales*, prêt à être imprimé, comme l'indiquent les copies existant à la Bibliothèque nationale et dont l'une porte ces mots : « Cette copie faite, revue et corrigée sur l'original de Mgr l'évêque de Meaux, avec plusieurs additions et corrections écrites de sa main et notamment avec les titres des chapitres ajoutés de sa propre main », n'a-t-il pas paru en 1699 pour répondre au *Problème ecclésiastique?*

« Nous n'avons là-dessus aucune indication précise, dit M. Urbain. Peut-être Noailles a-t-il pensé qu'on trouverait peu convenable à la dignité d'un archevêque de Paris de descendre à réfuter officiellement, ne fût-ce qu'en paraissant ne le faire que par la plume de ses théologiens, un libelle comme

(1) *Bossuet et le Jansénisme.*

le *Problème*, déjà flétri par l'autorité publique; peut-être aussi a-t-on jugé qu'un écrit de polémique tel que l'*Avertissement* ne serait point à sa place en tête d'une explication de l'Évangile, destinée seulement à l'édification des fidèles. »

Ces « peut-être » et ce prétendu défaut « d'indication précise » sont d'autant plus étranges que les « indications précises » sont au nombre de cinq ou six, pour ne parler que de celles qui ont « une importance décisive ».

Le Dieu, qui savait à fond l'histoire de l'*Avertissement*, puisqu'il l'avait conservé précieusement et que c'est chez lui que Le Brun en avait pris une copie, nous dit expressément dans son *Journal*, 15 juin 1711 (1), à propos de la *Justification* qu'on répandait à Paris :

« M. l'archevêque de Paris ne jugea point à propos de faire imprimer (cet écrit), et il se contenta de faire publier, pour répondre au *Problème*, quatre lettres imprimées à Anvers en 1700, qu'il a lui-même avouées et fait répandre dans Paris, et qui n'étaient qu'un extrait de l'*Avertissement*, composé par feu M. Bossuet. »

Voilà bien une « indication précise » et du même coup la réfutation du « peut-être » formulé plus haut, de l'hypothèse « qu'on trouverait peu convenable à la dignité de l'archevêque de Paris de descendre à réfuter officiellement... un libelle comme le *Problème* ». Il y est bien descendu, puisqu'il a « avoué » les quatre lettres imprimées à Anvers et faites par M. l'abbé de Beaufort.

Pourquoi Mgr de Noailles « ne jugea-t-il pas à propos de faire imprimer l'*Avertissement* », qu'il avait commandé avant le *Problème ecclésiastique?* — On peut affirmer, sans crainte de s'exposer à un jugement téméraire, que c'est parce qu'il en coûtait à son amour-propre d'archevêque de Paris d'avouer qu'évêque de Châlons il avait manqué de clairvoyance, de perspicacité; que, seul, un libelle séditieux avait été capable de lui révéler son jansénisme inconscient et de l'obliger « à se corriger lui-même ». Il semble que ce sentiment l'animait, lorsque, sur tant de cartons exigés par Bossuet, il n'en

(1) Tome III du *Journal*, p. 333, 334.

fit mettre que quatre à l'édition des *Réflexions* parue en 1699. — Voilà pourquoi Le Dieu nous dit, au commencement de septembre 1702, *Journal*, p. 304 : « Il (Bossuet) s'est plaint encore plus du mauvais usage qu'avait fait le même M. de Beaufort, auteur des quatre lettres répandues... pour soutenir cette Ordonnance (du 20 août 1696) et pour défendre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel contre le *Problème*, du mauvais usage, dis-je, qu'ils avaient tous fait des mémoires qu'il leur avait fournis pour cette défense (l'*Avertissement* et les 120 cartons), lesquels, dit-il, *tranchaient dans le vif.* » — Mais voici qui est plus formel encore. Le même Le Dieu nous dit, *Journal*, 14 nov. 1704 : « Je me souviens que M. de Meaux se plaignait que l'on n'avait pas pris le meilleur de son écrit. *C'était, dit M. Pirot, des corrections importantes et nécessaires dans les notes du P. Quesnel,* auxquelles M. le cardinal ne put consentir que l'on touchât, parce qu'il avait approuvé ce Nouveau Testament en cette manière, étant encore évêque de Châlons, et qu'il aurait paru *se corriger lui-même*. Ces deux messieurs conviennent que je puis parler de cette réponse au *Problème* faite de l'avis de M. de Meaux, sans y mêler M. le cardinal de Noailles et sans nommer M. de Beaufort. »

Peu importe qu'il y ait avant ce passage « une lacune d'au moins deux pages dans le manuscrit » de Le Dieu (1). Il est « certain », quoi qu'en dise M. Urbain (2), que « le meilleur de l'écrit » dont parle Bossuet, ce sont toutes les parties de son *Avertissement* et de ses cartons qu'on n'a pas utilisées et « qui tranchaient dans le vif ». Sans doute, l'opinion de M. Pirot, l'un des théologiens de l'archevêché de Paris et ami de M. de Noailles, n'est pas celle de Bossuet; mais personne n'ignore leurs relations intimes et les lettres qu'ils ont échangées à propos de Richard Simon. Bossuet, le 19 mai 1702, « supplie le cardinal de Noailles de vouloir bien communiquer » ses remarques à M. Pirot, « comme à MM. de Beaufort et Boileau ». Pirot y trouve, le 27 mai, « toute la solidité qu'il

(1) *Revue du clergé fr.*, p. 386.

(2) « On ne saurait rien tirer de certain de ce lambeau de conversation, et l'on ne peut savoir au juste (??) à quoi se rapporte la phrase : C'était, dit M. Pirot, » etc.

attendait de lui à ce sujet », avec « toute la douceur possible ». — Que M. Urbain « ne sache pas que Pirot ait été personnellement mêlé à l'affaire des *Réflexions morales* », c'est possible; mais cela n'empêche pas que Pirot ne soit compris dans cette phrase de l'*Avertissement*, § II : « La première chose que Dieu mit dans l'esprit (de M. de Noailles), fut... de recevoir de toutes parts les avis *de ses amis* », et que ce même Pirot ne juge parfaitement bien « les corrections importantes et nécessaires dans les notes du P. Quesnel, auxquelles M. le Cardinal ne put consentir que l'on touchât, parce qu'il avait approuvé ce Nouveau Testament en cette manière, étant encore évêque de Châlons et qu'il aurait *paru se corriger lui-même.* »

C'est donc une question d'amour-propre qui a empêché Noailles « de faire imprimer » l'*Avertissement* et de se servir, dans les *Quatre lettres d'un théologien à un de ses amis à l'occasion du Problème ecclésiastique*, 1700, « du meilleur de l'écrit de Bossuet », des parties « *qui tranchaient dans le vif* », de plus du dernier quart (§ 18 à 25) d'un livre commandé par M. de Paris lui-même.

C'est que, dans le § 24 de l'*Avertissement*, Bossuet s'exprime ainsi : « On avouera même avec franchise qu'il y a (des propositions) qu'*on s'étonne qui aient échappé dans les éditions précédentes* ». Cette « franchise » et cet « aveu » d'inadvertance coûtaient trop à Mgr de Noailles. Pourquoi ne pas reconnaître, d'ailleurs, que ce prélat, plus pieux qu'éclairé, était alors entouré de jansénistes comme l'abbé Boileau, et que, — si, du vivant de Bossuet, qui fit son Mandement contre le *Cas* en 1703, comme il avait fait celui de 1696 contre le livre de Barcos, il ne laissa point à désirer au point de vue doctrinal, — après la mort de son excellent ami M. de Meaux, qui lui servait de lumière et de conscience théologique, comme l'écrivait Pirot à Bossuet, le 4 juin 1702 : « M. le cardinal est très bien intentionné; mais *il ne se décidera qu'avec vous* », il prêta singulièrement le flanc aux critiques acerbes de Fénelon et fut l'un des Appelants de la Bulle *Unigenitus*, sauf à se rétracter humblement?

C'est qu'encore dans les sept derniers paragraphes de l'*A-*

vertissement : « Rétablissement d'une preuve de la divinité de Jésus-Christ (18); — sur les endroits où il est dit que sans la grâce on ne peut faire que le mal (19); — sur les vertus théologales, en tant que séparées de la charité (20); — sur la crainte de l'enfer et le commencement de l'amour de Dieu (1), (21); — sur les excommunications et les persécutions des serviteurs de Dieu (22); — sur les membres de Jésus-Christ (23); — sur l'état de pure nature (24); — conclusion et répétition importante des principes fondamentaux de la grâce (25) » : Bossuet « *tranchait dans le vif* » des principes de « l'Évangile du nouveau Jansénisme » et pouvait se vanter, au dire de son neveu (2), d'avoir écrit là « le plus beau morceau de théologie qu'il eût jamais fait ».

Outre la raison d'amour-propre, qui empêcha Mgr de Noailles de faire imprimer l'*Avertissement*, il y a une autre « indication précise » qui explique pourquoi M. de Meaux, de son côté, ne voulut pas publier son écrit. Il y « travailla, nous dit son grand vicaire, M. l'abbé de Saint-André, et mit son ouvrage (les cartons) entre les mains du cardinal de Noailles, qui le donna à revoir à plusieurs docteurs, ce qui *fâcha fort M. Bossuet,* qui avait aussi fait un *Avertissement* pour mettre à la tête de l'édition, lequel *il supprima,* quand il vit qu'au lieu de près de 80 cartons, les docteurs les avaient réduits à huit ou neuf ». — Cela paraîtra tout naturel, d'autant plus que M. Boileau, de l'archevêché, l'un « des docteurs » en question, était un vrai janséniste, disgracié de ce chef par Mgr de Noailles et accusé formellement par Saint-Simon, soupçonné seulement par l'abbé Le Dieu d'être l'auteur du *Problème ecclésiastique.* Quesnel lui-même avoue, dans sa *Préface,* que

(1) M. Urbain croit que c'est là du Jansénisme. — Non, certes; Arnauld voulait pour la justification « un amour dominant »; or, Bossuet, avec le Concile de Trente, se contente de « l'amour commençant » et substitue, dans le 4e carton, « la charité commencée » à « la charité opérante » de Quesnel. — On trouvera cette question traitée plus amplement dans mon livre *Autour de Bossuet,* paru depuis peu (Paris, Tricon, rue de Rennes, 90), et qui reproduit mes articles de la *Revue du Clergé français,* 1899 et 1900, en réponse à toutes les accusations de Jansénisme formulées par M. Urbain contre Bossuet.

(2) *Mandement* du 1er juillet 1723.

des corrections exigées par M. de Meaux, « exact jusqu'au delà du nécessaire », n'ont pas été faites dans les *Réflexions*, parce que, sur l'avis des « théologiens des plus scrupuleux », M. l'archevêque ne crut pas « qu'il fallait multiplier sans nécessité les cartons dans une édition déjà achevée ».

En dehors du refus opposé par les « docteurs » de l'archevêché à l'insertion des cartons exigés par M. de Meaux, voici une autre « indication précise », qui montre pourquoi l'*Avertissement* fut « supprimé » par Bossuet. — L'abbé de Saint-André, solennellement questionné par Mgr de Soissons en 1722, pour savoir « s'il était vrai que le P. Quesnel refusa les corrections (de plusieurs autres propositions dont il (Bossuet) ne parle pas dans son écrit), et n'en voulut faire aucune, et que cette opiniâtreté offensa M. Bossuet », répond catégoriquement : « Je ne le sais pas de feu M. de Meaux même, mais de M. Le Dieu, son secrétaire, qui m'a dit que M. Wuillart, correspondant du P. Quesnel, avait mandé à celui-ci que plusieurs docteurs de ses amis et même M. de Meaux croyaient qu'il fallait adoucir beaucoup d'endroits qui regardaient le dogme et d'autres où il répétait avec une affectation trop marquée des choses qui affaiblissaient l'autorité des supérieurs et ébranlaient la subordination des ordres inférieurs, que le P. Quesnel manda à son ami qu'il ne consentirait jamais à aucun changement, et que, s'il avait à écrire sur l'une et l'autre de ces matières, il écrirait encore plus fortement qu'il n'avait fait; ce que feu *M. de Meaux ayant su*, il dit qu'il fallait donc que l'auteur eût encore des sens en vue qu'il ne manifestait pas, et que, *depuis ce temps-là, ce grand prélat supprima son ouvrage* ».

Autre question : « Si ce fut là, comme on le dit, la cause pour laquelle M. de Meaux ne voulut pas que la Préface parût? » — Réponse : « Je ne me souviens pas que feu M. de Meaux me l'ait dit, mais bien M. Le Dieu, qui ajouta que, depuis ce temps-là, M. de Meaux s'expliqua plus fortement qu'il n'avait fait contre les *Réflexions morales*. »

Il est vrai que M. Urbain se porte garant, en quelque sorte, de la docilité de Quesnel. — Que signifient donc les paroles opiniâtres du « Père prieur » de la secte qu'on a lues plus

haut? S'il y a une lettre de lui à Mgr de Noailles (17 mars 1699), obséquieuse, agenouillée, pour ainsi dire, où il se reconnait « très capable de se tromper et de faire des fautes, qu'il ne rougira pas de voir effacer, de rétracter publiquement », il y en a une autre où il change absolument de ton, en parlant à cœur ouvert à son ami Wuillart, le 23 avril 1699 : « Je laisse faire le bon abbé dom Antoine de Saint-Bernard (Mgr de Noailles); car comment faire pour l'empêcher? Je suis bien aise de n'être pas consulté. Ce qui sera bon sera avoué; s'il y a quelque chose qu'on ne puisse approuver, on en sera quitte pour dire qu'on n'y a point eu de part. *Pourvu qu'on ne touche pas aux endroits notés, cela ira bien;* je sais qu'il (Noailles) avait dit à des gens qu'il avouerait sous le nom de sa première abbaye (l'évêché de Châlons) les quatre frères, et il le devrait faire pour repousser l'*insolence des contredisancts;* mais je vois bien qu'il saigne du nez. »

Cette impertinence opiniâtre fut une des causes pour lesquelles l'*Avertissement* de Bossuet ne parut pas. Gaillande le dit dans ses *Éclaircissements*, 1712 : « M. Bossuet ayant vu ensuite (après avoir composé un écrit pour servir d'*Avertissement* et pour expliquer le sens que devaient avoir les autres endroits qui pouvaient encore faire de la peine) que l'on n'avait point mis les six-vingts cartons qu'il avait jugés nécessaires, que l'on n'avait corrigé que quelques endroits, et même qu'on ne les avait pas corrigés comme il souhaitait, ne voulut point qu'on se servit de l'*Avertissement* qu'il avait fait, et condamna son écrit à ne paraître jamais au jour. Ce qu'on en rapporte ici est *certain et public* : on en a des témoignages assurés; il y a encore plusieurs personnes vivantes à qui feu M. l'évêque de Meaux s'est expliqué sur ce fait dans les propres termes dont on s'est servi ici pour les rapporter, et l'on pourrait entre autres produire sur cela le témoignage d'un grand archevêque, un des plus illustres prélats de France. »

Voilà, certes, des « indications précises », que M. Urbain rapporte lui-même et dont il aurait dû tenir compte.

Ajoutons-y cette autre « indication précise », qui se tire du *Dictionnaire des Jansénistes* par les Pères Jésuites de Colonia et Patouillet : ils disent « que (Bossuet) avait composé un

Avertissement, pour expliquer le sens catholique que devaient avoir les autres points qui lui faisaient peine et qu'il n'avait pu comprendre dans les 120 cartons ; qu'enfin convaincu de la mauvaise foi des jansénistes, qui n'avaient point mis les cartons et les corrections qu'il avait jugés nécessaires, il condamna son écrit à ne jamais paraître au jour ».

Ajoutons-y encore le témoignage de Mgr de Saléon, écrivant au neveu de Bossuet que son oncle, dans l'*Avertissement*, avait « adouci quelques propositions de Quesnel, rapproché les autres des principes orthodoxes et directement contraires au Jansénisme, *et fait* disparaître tout le venin qu'on reprochait au livre. Ce projet était digne de son auteur ; mais l'obstination de Quesnel le rendit inutile ; il refusa les cartons demandés et M. Bossuet, indigné de ce refus, condamna son *Avertissement*, à ne jamais voir le jour ».

Faut-il rapporter encore ce que disent Bérault-Bercastel, dans son *Histoire de l'Église*, tome IX, p. 431, Mgr Lafiteau, dans son *Histoire de la Constitution Unigenitus*, 1758, le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, Mgr Freppel, dans *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle* ?

La preuve semble faite surabondamment que, d'une part, Mgr de Noailles ne consentit pas à l'impression de l'*Avertissement*, de peur d'avoir l'air « de se corriger lui-même » ; que, d'autre part, ni les théologiens de l'archevêque ni le P. Quesnel n'ayant voulu faire les corrections exigées par M. de Meaux, le grand évêque, que « cette opiniâtreté offensa », supprima son ouvrage, qui ne devait « jamais voir le jour ».

VI

Que reste-t-il donc de « Bossuet apologiste du P. Quesnel » ? Il ne reste qu'un illustre prélat, qui, au lieu d'approuver un homme à la bonne foi duquel il avait cru un instant en 1698-1699, « s'offense de son opiniâtreté », fait condamner en 1700 une de ses propositions les plus chères : *Le Jansénisme est un fantôme*, et ressent une grande « joie » à l'apparition en 1703 du « bref de saint Augustin », comme il l'appelle,

qui a condamné un livre de Quesnel : *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce.*

Que reste-il même de Bossuet « apologiste » des *Réflexions morales*, « l'Évangile du nouveau Jansénisme » ?

Il ne reste qu'un grand théologien orthodoxe, auquel, avant la fin de la querelle du Quiétisme, Mgr de Noailles, archevêque de Paris, « ordonne » de « faire un corps » des parties des *Réflexions morales* « excluant expressément toutes les erreurs condamnées » et qui bientôt, tournant cet *Avertissement* en une réponse au *Problème ecclésiastique*, à l'accusation de Jansénisme qu'on impute à M. de Paris, en prend « occasion pour combattre le Jansénisme en lui-même et pour établir les principes qui lui sont le plus opposés », si bien que la prétendue *Justification des Réflexions morales* en est « la censure » et ne nous apparaît que comme la « Justification » de Mgr de Noailles, que dis-je? de la Bulle *Unigenitus*, qui a condamné 101 propositions d'un livre où Bossuet voulait « plus de cent corrections », 120 cartons, et qu'il déclarait, après mûr examen, « dangereux », « pernicieux », « pétri » « infecté » du plus pur Jansénisme, « entièrement à supprimer », ou du moins « à refondre ».

Que reste-t-il enfin des prétendues « affinités » entre Bossuet et le Jansénisme, venant « d'un fond d'idées communes, les principes de la morale, et même du dogme » ?

Il n'en reste qu'une vie tout entière, ou du moins 44 années, 1660-1704, d'une des plus belles carrières sacerdotales et épiscopales qu'ait admirées le monde, consacrées à défendre la vraie doctrine de l'Église et de saint Augustin bien entendu, à devenir « le docteur de la grâce (1) », « le plus fort théologien de notre siècle (2) », la terreur de toutes les sectes » (3), de la secte janséniste autant que des autres, puisqu'il la faisait « enrager ».

Il ne reste, en un mot, de tout cet inutile effort pour attacher l'épithète de janséniste au grand nom de Bossuet, qui

(1) Le Dieu.
(2) Le docteur Bourret, *Lettre* du 30 juillet 1702.
(3) Massillon, *Oraison funèbre du Dauphin.*

n'a besoin, pour se défendre contre « l'esprit de dénigrement », que de la vérité seule, sans « la pompe des centenaires », « des panégyriques et des apothéoses (1) », il ne reste « qu'un peu d'écume », comme il le dit quelque part (2) dans son magnifique langage.

(1) *Revue du Clergé fr.*, p. 391.
(2) *Sermon sur l'ambition*, 1662.

X

« Calomnies sur calomnies »

C'est en ces termes que Mathieu Marais, l'avocat érudit, auteur du *Journal et Mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV*, 1715-1737, écrivait au président Bouhier, 28 mars et 8 avril 1735, pour caractériser la fable méchante et inepte du mariage de Bossuet, mise en circulation par J.-B. Denis, prêtre de mœurs dissolues, qui, chassé de Meaux par M[gr] de Bissy, dont il était le secrétaire, avait apostasié à Genève avec un ancien valet de chambre de Bossuet, Lasalle, et publié à Londres, en 1712, ou plutôt en Hollande ses *Mémoires, anecdotes de la cour et du clergé de France*, contre les évêques de Bissy, de Coislin, de Noailles et Bossuet.

Depuis lors, il est vrai, cette calomnie avait été reproduite par les protestants et les libres penseurs : — par Jordan, *Histoire d'un voyage littéraire* fait en 1733, en France, en Angleterre et en Hollande, avec un discours préliminaire de M. de La Croze, 2e édition, 1736, La Haye ; — par le marquis d'Argens, l'auteur des *Lettres juives,* dans ses *Mémoires secrets de la république des lettres, ou le théâtre de la vérité*, 1738, Amsterdam ; — par Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, 1751, sans parler de ses *Lettres* (1) et de ses rimes cyniques ; — par La Beaumelle, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de M[me] de Maintenon,* 1756 ; — par l'*Encyclopédie universelle*, article *Bossuet;* — par Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, 1758 ; — par l'abbé Irailh, dans les *Querelles littéraires*, 1761 ; — par Maurepas, dans ses *Mémoires* si peu sérieux, 1792 ; — par Potter, dans son *Histoire du*

(1) *Lettre* à M. l'abbé de Breteuil, 1735.

christianisme et des églises chrétiennes, depuis Jésus jusqu'au XIXe siècle, et quelques autres auteurs aussi obscurs que haineux.

Mais tant d'hommes sérieux avaient si bien réduit à néant cette calomnie — l'abbé Jacques Fouilloux et l'abbé Le Dieu dont il s'inspire, en 1712, dans une *Lettre* où il dit : « Voici ce que j'appris avant-hier d'un vertueux prêtre qui a été plus de vingt ans auprès de lui (Bossuet) »; Levesque de Burigny, dans sa *Vie de M. Bossuet*, 1761 ; l'abbé Barral, Le Roy et Dom Clémencet, dans leurs réponses aux *Querelles littéraires*, 1762 ; d'Alembert lui-même, dans son *Éloge de Bossuet*, 1779, où il rétracte ce qu'il écrivait à Voltaire, le 18 février 1768 (1); le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, 1814, *Pièces justificatives* du livre Ier, n° 1 ; Floquet, dans un *Appendice* de 30 pages au 1er volume de ses savantes *Études sur la Vie de Bossuet*, 1855 ; MM. l'abbé Drioux, Garnier, Bourgeois, Rébelliau, éditeurs du *Siècle de Louis XIV* dans ces derniers temps, — qu'il semblait bien que les grossières imaginations de l'apostat Denis et de Voltaire, plus ou moins inspiré par « feu M. Secousse » lui écrivant à Berlin ce « que son oncle avocat avait fait quelque cinquante années auparavant » (??) (2), étaient à tout jamais reléguées dans le domaine des fantaisies perverses que s'interdit la critique sérieuse.

Quel n'a pas été notre étonnement, lorsque, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de janvier-mars 1901, nous avons vu M. Ch. Beaugrand rééditer sous une forme nouvelle des calomnies cent fois réfutées et s'efforcer de les accréditer, en opposant à Floquet les *Mémoires* de Legendre, publiés en 1863, postérieurement, il est vrai, à l'*Appendice* cité plus haut, mais bien longtemps avant la mort de Floquet, qui les a certainement connus, sans changer d'opinion.

Sous ce titre : *Est-ce un madrigal de Bossuet?* M. Beaugrand nous présente un document inédit « d'un recueil manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, formé vers 1670, *sur l'Espérance, par Monsieur l'évêque de Condom* », où l'on voit une

(1) Il y parlait d'un Saint-Hyacinthe, « fils ou bâtard de Bossuet ».
(2) *Lettre* de Voltaire à Burigny, juillet 1761.

analyse subtile des plaisirs que donne en amour l'espérance, préférable à la possession totale, et de l'art qu'emploie « une maîtresse habile » pour « éterniser l'amour », « en n'accordant jamais une faveur qu'elle n'en montre une autre », le tout couronné par ce madrigal :

> Un amant plus ambitieux
> Voudrait sans doute avoir une autre récompense ;
> Pour moi, je sais borner mes vœux.
> Faites-moi vivre en espérance,
> Iris, et je suis trop heureux.

Pour rendre vraisemblable l'authenticité de ce madrigal attribué à « Monsieur de Condom », M. Beaugrand se fait l'écho « des bruits fâcheux » qui auraient couru sur le compte de Bossuet. « En butte, comme tous les hommes en vue, aux coquetteries des grandes dames, il a pu se trouver, à une certaine époque de sa vie, dans un état d'âme tel qu'il ait écrit notre fragment *sur l'Espérance*. Du reste, ce morceau, d'une psychologie fine et profonde, ne paraît pas, même pour la forme, indigne du talent de Bossuet; et c'est une raison de plus de s'en rapporter au contemporain, si instruit des badinages littéraires *qui* divertissaient alors les salons à la mode, *qui* (1), dans le recueil de Sainte-Geneviève, où il figure à côté de pièces relatives à Henriette d'Angleterre, nous l'a transcrit sous le nom de M. de Condom. »

Sans doute, M. Beaugrand a bien conscience que « l'expérience des choses de l'amour », que nécessite l'écrit *sur l'Espérance*, « empêchera plus d'un admirateur de ce grand homme de lui attribuer cette composition d'un caractère plutôt profane ». Mais il ne s'agit pas ici « d'admiration »; il s'agit de vérité, de justice historique, et la question se pose ainsi : Peut-on, sans preuves positives, attribuer à un homme, illustre ou non, ce qui jure avec le caractère bien connu de sa vie tout entière? Non, certes : « *Nemo reputatur malus, nisi probetur*. Personne ne doit passer pour méchant, sans qu'on l'ait prouvé. »

(1) Voilà bien des *qui*, dans cette phrase lourde et embarrassée.

Or, M. Beaugrand *ne donne aucune preuve* contre Bossuet et il *le calomnie* tout le long de son article.

I

D'abord, de ce qu'un document inédit est attribué à « M. de Condom » par un anonyme, qui ne donne pas du tout le texte et l'écriture de l'auteur, faut-il en conclure que Bossuet est nécessairement en cause?

Il ne le semble pas. Il a seul porté le nom de « M. de Condom » pendant deux années, 8 septembre 1669-7 novembre 1671. Mais à partir de cette dernière date, où Bossuet, démissionnaire de l'évêché de Condom, était remplacé par Jacques de Goyon-Matignon, connu sous le nom d'abbé de Thorigny et sacré seulement à la fin de mars 1673 par Bossuet lui-même, il y eut deux « Monsieur de Condom » : le précepteur du Dauphin, qui garda le titre de l'évêché noblement résigné par lui, et son successeur, le véritable « ordinaire » de l'église de Condom. Cela devait durer jusqu'en mai 1681, où Bossuet fut nommé évêque de Meaux.

M. Charles Beaugrand, qui peut-être ignore ce fait, ne nous dit nullement pourquoi l'auteur du madrigal et du fragment *sur l'Espérance* serait « M. de Condom » l'ancien plutôt que « M. de Condom » le nouveau, l'abbé de Thorigny, que Saint-Simon appelle tout court « homme de bien, mais rien au delà ».

Dieu me garde d'en conclure qu'il est l'auteur d'une analyse psychologique de l'espérance amoureuse, peu édifiante pour un prélat! Ce serait commettre l'injustice que je reproche à M. Beaugrand, mais avec cette circonstance atténuante, en ma faveur, que le même Saint-Simon parle tout autrement de Bossuet que de son successeur à Condom : « Tant de science et d'éloquence, dit-il dans la *Notice biographique sur Bossuet*, publiée par P. Faugère, soutenues *d'une grande régularité de mœurs*, d'une modestie parfaite, d'une douceur charmante, etc. ».

Il est vrai que M. Beaugrand donne, comme preuve positive

des relations de Bossuet avec Mlle de Mauléon, le témoignage de Legendre, « historien de mérite,... chanoine de Notre-Dame et grand vicaire de Paris sous l'administration de Fr. de Harlay et par conséquent fort au courant des bruits qui circulaient dans le monde ecclésiastique ». Sans doute; mais cet ami intime de Mgr de Harlay, dont il fit l'*Oraison funèbre*, si épineuse après les scandales de la vie et de la mort du prélat, flétris par La Bruyère (1), Bussy-Rabutin (2), Charles Gérin (3), ne partageait-il pas les sentiments de son maître, jaloux de Bossuet, qui l'éclipsait par son génie et sa vertu et qu'il desservit tant qu'il put à la cour et ailleurs? A cette raison de suspecter l'impartialité de Legendre, il faut en joindre une autre : le besoin naturel de chercher, sinon une justification, du moins une excuse pour les mœurs déréglées de son archevêque, en montrant que d'autres que lui oubliaient leurs engagements sacrés.

Mais outre ces préventions défavorables à Legendre, examinons en lui-même le récit de ses *Mémoires :* « Quelques jours après la mort de M. Bossuet, une demoiselle, sa vieille amie, demanda, se disant sa veuve, son douaire et ses conventions. Quel phénomène dans les conjonctures où l'on était alors! Ce fut sagesse de l'étouffer, en ordonnant aux héritiers d'apaiser le scandale et à la demoiselle de se taire. »

Voilà de bien gros mots; malheureusement pour l'auteur, ce piquant récit est absolument faux. — Écoutons l'abbé Le Dieu, qui dit dans son *Journal* le 23 février 1703 : « Ces jours-ci, il (M. de Meaux) s'est fait rendre compte de l'état des affaires de Mlle de Mauléon avec Mme Pageot, et cette dame est venue elle-même voir M. de Meaux. Il paraît que le prélat songe à se tirer de cette affaire où il est caution. » Bossuet, en effet, s'était porté caution pour une somme de 40.000 francs en faveur de Mlle de Mauléon. Comme elle avait hérité de son père une halle aux poissons, située à l'entrée de la rue de la Cossonerie, et qu'elle voulait en augmenter les produits, elle obtint du lieutenant de police quelques ordonnances, à l'exé-

(1) *Du mérite personnel.*
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, 1695.
(3) *L'Assemblée de 1682.*

cution desquelles s'opposa l'hôtel de ville. De là des procès, dans lesquels elle perdit presque toute sa fortune. Elle emprunta à René Pageot, ou Pajot, ou Pageau, la somme de 40.000 francs, sur la caution de Bossuet, qui dut payer plus d'une fois les arrérages, en prenant ses précautions pour être remboursé, lorsque les propriétés de M[lle] de Mauléon seraient vendues, ainsi que le demandaient les enfants de Pageot.

Après la mort du prélat, ces Pageot firent mettre les scellés, afin d'être payés de ce qui leur était dû au nom de M[lle] de Mauléon. Mais, ajoute Le Dieu, le 29 mai 1704, « le petit Cornuau, intendant (de l'abbé Bossuet), m'a assuré que ces Pajot ont donné mainlevée de leurs saisies, et qu'il y a une sentence qui l'ordonne sur leur consentement. Ils feront vendre la halle de la Mauléon à leur diligence, et M. l'abbé a promis par transaction de leur payer le surplus, si le prix de la halle n'est pas suffisant pour les rembourser ». — A la date du 23 juin 1706, Le Dieu nous dit : « J'apprends de M. Anisson fils, conseiller à la cour, que M[lle] de Mauléon a été condamnée, par l'arrêt du Parlement dans sa chambre, à faire vendre par décret sa maison de Mauléon, située à Saint-Brice, près de Montmorency, avec ses dépendances, et sa halle au poisson, pour payer, tant les sommes principales dues aux héritiers de feu M. Pajot, avocat, que les intérêts dus tant à eux qu'à la succession de feu M. de Meaux qui avait souvent payé en sa vie les arrérages des rentes de M. Pajot. »

Floquet cite, p. 569, les pièces authentiques « des requêtes du palais », établissant que, dès le 3 décembre 1703, Bossuet se joignait aux héritiers Pageau ou Pageot, pour obtenir qu'après qu'ils auraient été désintéressés par suite de la vente des immeubles de M[lle] de Mauléon, « ils fussent tenus, sur l'excédent, de lui rembourser les sommes qu'il avait payées tant à feu René Pageau qu'à sa veuve et à ses enfants ». Cette intervention de Bossuet fut admise le 4 décembre 1703 par la quatrième chambre des enquêtes, qui, avant l'arrêt final du 18 mai 1706, en avait rendu d'autres, le 4 décembre 1704, le 2 avril 1705, sans parler des sentences du 18 février 1704 et du 3 février 1705.

Ainsi donc, au lieu « d'une demoiselle, se disant la veuve (de Bossuet) et demandant son douaire et ses conventions, quelques jours après la mort » du prélat, comme le raconte Legendre, l'histoire authentique, irréfragable, nous montre, pièces en main, « une demoiselle à qui, plus d'un an avant sa mort, M. de Meaux « demande », par devant la quatrième chambre des enquêtes, « les sommes qu'il a payées » comme caution à la famille Pajot et que l'arrêt de mai 1706 fait verser aux héritiers du prélat défunt. — Où est « le douaire »? Où sont « les conventions » imaginées par Legendre? Où est surtout « le scandale » qu'il « fut sagesse d'étouffer », « par l'intervention de Louis XIV (?) », en « ordonnant aux héritiers de l'apaiser et à la demoiselle de se taire »? Louis XIV n'intervient point; la demoiselle est condamnée, non pas « à se taire », mais à vendre tous ses immeubles et à payer aux Bossuet les dettes pour lesquelles M. de Meaux « avait pris ses précautions ». Quant « aux héritiers », ils « apaisent », ils étouffent si peu l'affaire qu'ils la poursuivent régulièrement, publiquement, pendant deux années.

« Mais, dira-t-on peut-être, cette complaisance de Bossuet, qui s'est porté caution pour une forte somme, n'implique-t-elle pas des relations intimes avec Mlle de Mauléon? » — Legendre le croit et veut le faire croire : « Cette prétendue veuve, écrit-il, n'était point une aventurière, loin de là : c'était la fille d'un M. de Mauléon qui tenait un appartement au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, dans le temps où Bossuet, n'étant que sous-diacre, était en pension chez le doyen de cette église. Le jeune homme était alors beau et bien fait, et la demoiselle avait son mérite. Quoiqu'elle fût sur le retour, lorsque j'eus l'occasion d'aller chez elle en 1700, elle avait encore de grands restes de ce qu'elle avait été dans son printemps. Jeunes tous deux et demeurant en même maison, ils se voyaient commodément; ils s'aimèrent sous promesse de mariage, à la charge de le tenir secret. Ainsi parlait la demoiselle. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les différents temps de la vie de M. Bossuet, elle a toujours été la maîtresse chez lui, qu'elle y ordonnait de tout et que la recommandation de cette si belle ancienne connaissance était la plus efficace

et la plus forte qu'on pût avoir pour obtenir des grâces du prélat. »

Voilà, certes, un roman bien présenté ; mais ce n'est qu'un roman, où rien ne tient debout devant l'histoire. — D'abord, Bossuet, « n'étant encore que sous-diacre », en 1648-49, vivait au collège de Navarre, où il devait rester jusqu'à son ordination à la prêtrise en mars 1652. Il n'était donc pas « en pension chez le doyen de Saint-Thomas du Louvre ». — Il n'y vint qu'après avoir séjourné à Metz sept ans, de 1652 à 1659, en qualité d'archidiacre de Sarrebourg d'abord, puis de Metz, et de supérieur du Séminaire des Nouvelles Catholiques. — Que le jeune sous-diacre « fût beau et bien fait », c'est possible et même certain, puisque Le Dieu vante « l'agrément et les bonnes grâces » du jeune étudiant de Navarre (1), fort recherché dans le monde des salons à la mode, « des hôtels de Nevers et de Rambouillet ».

Mais qu'en 1648, on pût trouver que « la demoiselle avait son mérite », c'est ce qui dépasse toute vraisemblance : « la demoiselle » n'était pas encore au monde et « son mérite » n'existait que dans les futurs contingents. Nous savons par ailleurs « qu'elle n'avait que neuf ou dix ans en 1664 ou 1665 », ce qui concorde parfaitement avec ce que dit Legendre, qui l'a vue chez elle en 1700, alors qu'elle était « sur le retour », c'est-à-dire qu'elle avait quarante-cinq à cinquante ans, étant née de 1655 à 1660. — Lorsque Bossuet vint habiter au doyenné de la collégiale de Saint-Thomas du Louvre, il avait trente-deux ans; elle en avait quatre ou cinq, peut-être moins. Ne comprend-on pas à merveille que, « jeunes tous deux et demeurant, en même maison », où « ils se voyaient commodément », ils se soient aimés » passionnément ? — Il n'y a que cette « promesse de mariage » qui soit un peu gênante et de la part d'une enfant de quatre à cinq ans, qui en avait treize ou quatorze, quand Bossuet fut nommé évêque en 1669, et de la part d'un prêtre, ordonné depuis sept ans et que les lois de l'ancien régime reconnaissaient comme absolument incapable de toute alliance matrimoniale. — Mais M. Beau-

(1) *Mémoires*, p. 33.

grand ne s'arrête pas pour si peu, et il se contente de « laisser de côté dans le récit (de Legendre) les circonstances que (cet abbé), né à Rouen en 1655 et venu trop tard à Paris, n'a pu connaître par lui-même, comme la condition sociale de Mlle de Mauléon et l'origine de ses rapports avec Bossuet ». « Il n'en reste pas moins acquis, ajoute-t-il, que, sur le fond, son témoignage est de ceux qui s'imposent. » Eh quoi! tout le « fond » d'incertitudes, d'absurdités, d'erreurs historiques qu'on vient de relever « s'imposerait » à notre croyance!

Nous n'en avons pas fini, pourtant, avec les impossibilités qu'accumule à plaisir l'imagination féconde de l'ami du scandaleux Harlay. — « Ce qu'il y a de certain », d'après Legendre, c'est que Mlle de Mauléon, « dans les différents temps de la vie de M. Bossuet..., a toujours été la maîtresse chez lui. » Même, apparemment, quand il était à la cour, quand il avait son appartement au Louvre, à Versailles, à Saint-Germain, et qu'il offrait ainsi un si bel exemple de galanterie à son royal élève, une si haute justification de l'adultère à Louis XIV! On croit rêver, quand on lit de pareilles énormités, écrites par un homme sérieux. Ah! l'étrange autorité qu'aurait eue M. de Condom, vivant avec une « belle connaissance », pour faire partir de la cour Mlle de La Vallière d'abord, puis Mme de Montespan, pour écrire à Louis XIV les magnifiques *Lettres* de 1675 et pour aller à son devant à Luzarches, afin de lui rappeler par sa présence les promesses qu'il avait faites à Dieu et de l'empêcher de reprendre la Montespan!

Voyez-vous encore Bossuet installant à Meaux, à Germigny, celle qui a « toujours été la maîtresse chez lui » et offrant ainsi à ses prêtres le modèle « d'accommodements avec le ciel » contre lesquels il devait être impitoyable, durant le cours de son épiscopat, dans ses statuts synodaux de 1691, de 1698, où il ne tolère la présence des personnes du sexe dans les presbytères que sous des conditions sévères d'âge, de parenté, d'habitudes modestes? Comme il eût été facile de lui répondre : « Médecin, guérissez-vous vous-même. *Medice, cura teipsum!* »

Voyez-vous enfin Mlle de Mauléon, « cette si belle ancienne connaissance », « ordonnant de tout » durant toute la vie du

prélat, au point que sa recommandation était « la plus efficace et la plus forte qu'on pût avoir pour obtenir des grâces » de M. de Condom ou de M. de Meaux, et cela sans que jamais aucun des contemporains de l'illustre évêque, à la cour et dans son diocèse, n'ait élevé la voix pour crier au scandale, jusqu'au jour où l'abbé Legendre s'est constitué dans ses *Mémoires* le vengeur de la morale outragée, indignement foulée aux pieds par un autre de Harlay!

Décidément, l'esprit critique de M. Beaugrand est par trop en défaut. Lui, si facile pour accepter les « racontars » invraisemblables d'un abbé Legendre, ne veut pas du tout entendre parler de la *Lettre* de l'abbé Jacques Fouilloux, licencié de Sorbonne, au docteur Jérôme Besoigne. — Il trouve mauvais que le cardinal de Bausset ait « négligé d'en donner la date exacte », alors pourtant qu'il affirme qu'elle est « du moment même où parut le libelle de J.-B. Denis », c'est-à-dire de 1712. Le même homme, qui accepte de l'abbé Legendre des anachronismes de 10,15 et 20 ans, ne tolère pas un manque de date, ou plutôt de fixation de jour et de mois en 1712, chez un ami et un défenseur de Bossuet! — Il prétend que l'abbé Fouilloux, qui alla rejoindre Quesnel en Hollande en 1705 et y resta jusqu'en 1720, n'a pas pu voir et entendre Le Dieu et « ne serait qu'un écho ». Or, l'abbé Fouilloux n'était pas exilé : de l'aveu même de M. Beaugrand, il s'était caché dans Paris de 1703 à 1705. De plus, « il a vu bien des fois (Mlle de Mauléon) venir chez Mme de Caumartin, la prier d'employer son crédit auprès de Mme Pajot pour avoir du temps ». Il n'avait donc pas besoin d'entendre Le Dieu. Et puis, ne pouvait-il pas en 1712, après avoir lu le libelle de l'apostat Denis paru en Hollande, être venu, en se cachant toujours ou même sans se cacher, à Meaux et chez Le Dieu, avec le *Journal* duquel concorde parfaitement son témoignage, ainsi qu'on va le voir? Concordance que se garde bien de signaler M. Beaugrand, qui ne parle que du « silence » de Le Dieu vers 1712 et 1713, où le *Journal* n'est plus complet et détaillé comme dans les années précédentes et où, d'ailleurs, l'ancien secrétaire de M. de Meaux, déjà mourant, n'avait pas à revenir sur ce qu'il avait raconté en 1703, 1704 et 1706.

Voici donc cette *Lettre* du janséniste Fouilloux, dont le témoignage est d'autant plus significatif que Bossuet était mort après avoir fait « enrager » la secte en 1703, à propos du *Cas de conscience* et de la rétractation de ses signataires, qu'on lui attribuait « avec raison » et dont « les jansénistes lui voulaient tout le mal », dit Le Dieu (1). « Parlons maintenant de l'homme illustre que l'on a calomnié après sa mort. Voici ce que j'appris avant-hier d'un vertueux prêtre qui a été plus de vingt ans auprès de lui. » (A quel autre que Le Dieu s'appliquent ces paroles?) « En 1664 ou 1665, la demoiselle des Vieux (Fouilloux dira plus bas de Mauléon. D'ailleurs, des Vieux est le nom que Voltaire donne à la Mauléon, qui, dans le libelle du renégat Denis, n'était désignée que vaguement) n'avait que neuf ou dix ans (2), et l'abbé Bossuet était prêtre. Il fut fait évêque quelques années après, et précepteur de Monseigneur le Dauphin. Il demeurait chez M. de Lameth, alors doyen de Saint-Thomas du Louvre, et mort curé de Saint-Eustache, qui logeait et nourrissait cinq ou six abbés du premier mérite, dont le nôtre tenait le premier rang. »

Tout cela est d'une parfaite exactitude et d'une harmonie étonnante avec ce que raconte Le Dieu, dans ses *Mémoires*. Fouilloux a beau n'être « venu au monde qu'en 1670 », comme le dit M. Beaugrand : il ne bâtit pas de roman sur la jeunesse de Bossuet, comme « l'historien de mérite » Legendre, né en 1655. Mais poursuivons la lettre de l'abbé Fouilloux.

« La demoiselle de Mauléon avait une tante chez feu Madame Henriette d'Angleterre, à laquelle elle fit connaître ce que valait l'abbé Bossuet, qui par ce moyen fut connu à cette cour. La nièce, qui demeurait auprès de M. de Lameth, venait assez souvent chez lui, et on la recevait comme un enfant, la faisant chanter et causer. L'abbé Bossuet, qui avait de l'obligation à sa tante, lui faisait plus d'amitié que les autres, et il

(1) *Journal*, I, juin 1703.

(2) M. Beaugrand trouve ce point « d'une grande importance », et il prétend que Mlle des Vieux, qui soutenait un procès en 1676, aurait dû avoir « une entente des affaires bien rare chez une femme de vingt et un ans ». — Cette « entente des affaires », on l'a vu, était si peu rare qu'elle n'aboutit qu'à la ruine de Mlle de Mauléon.

l'a conservée par pure reconnaissance, lui prêtant souvent son carrosse et un laquais, surtout depuis qu'elle eut des affaires d'intérêt à soutenir. »

Rien de plus naturel qu'un tel récit. Mais si Bossuet et M. de Lameth ne « recevaient » et n'aimaient Mlle de Mauléon que « comme un enfant », adieu le beau roman échafaudé par Legendre! Et M. Beaugrand y tient trop pour y renoncer ainsi. Aussi bien s'efforce-t-il de ruiner le témoignage de l'abbé Fouilloux. « Ce n'est point la tante de Mlle de Mauléon qui fit connaître *à la cour* le futur évêque, comme on nous le dit, c'est la marquise de Sennecey », et M. Beaugrand nous renvoie aux *Mémoires* de Le Dieu, p. 70... « On peut nier hardiment que Mlle de Mauléon ait eu une tante attachée à Henriette d'Angleterre : elle se serait appelée Mélique du Robichon, et il n'y a personne de ce nom dans l'*Estat de la France* de 1663 et de 1665. »

Or, en premier lieu, n'y en a-t-il pas eu avant ou après cette date? Le Dieu, dans ses *Mémoires*, p. 71, et non pas 70, nous dit bien que « la marquise de Sennecey et la comtesse de Fleix » firent prêcher Bossuet devant la reine mère aux Feuillants, en 1660, le jour de saint Joseph, mais non pas que l'une ou l'autre « fit connaître à la cour » Bossuet, qui en était connu depuis qu'il avait prêché devant elle à Metz et obtenu le titre de prédicateur ordinaire du roi, qu'il portait dès 1658. — En second lieu, Le Dieu, p. 35-37 de ses *Mémoires*, nomme comme « patrons » de Bossuet à la cour Nicolas Cornet, Cospéan, évêque de Lisieux, Vincent de Paul, qui « inspira à la cour une estime et une connaissance plus particulière de la piété et des vertus ecclésiastiques d'un homme dont le mérite brillait au dehors avec tant d'éclat », le maréchal et la maréchale de Schomberg, François Bossuet, secrétaire du conseil, Marguerite de Beuverand sa femme, ses deux filles et enfin la marquise de Sennecey, qui ne vient qu'au dernier rang, avec sa fille, la comtesse de Fleix. — En troisième lieu, ces témoignages ne prouvent rien contre l'abbé Fouilloux, qui nous parle non pas de « la cour » du roi et de la reine mère, mais « *de cette cour* » de Mme Henriette d'Angleterre, à qui la tante de Mlle de Mauléon « fit connaître ce

que valait l'abbé Bossuet ». Sans doute, « cette princesse, d'un esprit si curieux des choses de l'intelligence », n'avait pas « eu besoin qu'une de ses femmes de chambre lui suggérât le désir d'entendre Bossuet ». Mais autre chose est « entendre Bossuet », autre chose savoir « ce que valait » en lui le prêtre, le directeur, et Madame ne le sut bien, d'après Le Dieu, *Mémoires*, p. 127-8, ni en 1663-1665, mais en 1669-1670, après l'*Oraison funèbre* de sa mère, dont elle fut « si touchée qu'elle mit toute sa confiance dans le nouvel évêque, et, résolue de s'appliquer tout entière à la piété,... reçut de lui des règles de conduite dont elle fut si contente qu'elles lui firent désirer de le voir souvent en particulier. Avec tant d'esprit, cette princesse, bientôt instruite des devoirs du christianisme, voulut encore apprendre à fond la religion catholique, qu'elle avait peu connue en Angleterre. Notre prélat eut l'honneur de l'en entretenir souvent, trois fois par semaine ». — Il n'y a là rien de contradictoire avec ce que raconte l'abbé Fouilloux, qui, d'ailleurs, reconnait que Bossuet, précepteur du Dauphin et même évêque de Meaux, « prêtait souvent son carrosse et un laquais » à M[lle] de Mauléon, qu'il avait reçue « comme un enfant » et à laquelle il voulait témoigner « l'obligation » et « la reconnaissance » qu'il « conservait » pour sa tante.

Mais ce qui prouve le mieux la valeur du récit de l'abbé Fouilloux, c'est que toute la fin en est parfaitement d'accord avec ce que nous savons par Le Dieu, dans son *Journal* : « Le contrat qui a fait parler après (la mort) (du prélat) était un cautionnement accordé à cette demoiselle pour la somme de 40.000 francs, que M. Pajot lui prêta à la prière de l'abbé Bossuet et sur sa caution. C'est pour recouvrer des étaux à la halle de Paris, dont le revenu, s'il eût été bien gouverné, devait aller à 4.000 francs par an au moins. Mais par le peu de capacité de cette demoiselle (1), il se réduisait à peu de chose, et M. de Meaux était souvent obligé de payer les intérêts de la somme empruntée. Il en avait toujours tiré de bonnes quittances, qui ont servi après sa mort à l'abbé Bossuet d'à pré-

(1) On voit qu'il ne s'agit pas du tout de ce dont parle M. Beaugrand, « une entente des affaires bien rare chez une femme de vingt ans ».

sent, pour ôter à Mlle de Mauléon le bien qu'elle avait recouvré avec les 40.000 francs prêtés. MM. Pajot ont ledit bien et je la crois réduite à l'aumône. Je l'ai vue bien des fois venir chez Mme de Caumartin la prier d'employer son crédit auprès de Mme Pajot pour avoir du temps et n'être pas consumée en frais. Comme la famille de feu M. de Meaux était fort tourmentée par ce cautionnement, ils l'ont pressée et elle s'en est fort plainte. Ce contrat, ayant par le bruit de l'affaire été fort public, a fait répandre le bruit dont vous me parlez; et comme les *hérétiques* et les *quiétistes* avaient fort en butte M. de Meaux, et que les *libertins* aiment assez à railler sur les personnes les plus distinguées dans l'Église, on a répandu que c'était un contrat de mariage, ce qui est très faux. Cette affaire est pleinement étouffée; et ce que l'on vous a dit ne peut venir que de ce que ce qui est fini à Paris se répand dans les provinces, où les choses reviennent tard. Aussi vois-je avec joie que vous ne demandez pas cet éclaircissement pour vous, mais pour la personne qui vous a parlé. »

Ainsi donc, répéter la « fable » de la Mauléon, « veuve » de Bossuet, c'est tout simplement se faire l'écho d'un calomnie imaginée par la malice des « hérétiques », des « quiétistes » et des « libertins ». Un critique impartial se serait soigneusement gardé d'un tel plagiat.

II

M. Beaugrand, lui, ne se contente pas d' « ajouter foi aux racontars des protestants et des incrédules », après s'être défendu de le faire, p. 37 : il « incrimine les mœurs du grand évèque » d'une manière aussi grave qu'injustifiée.

« On est bien obligé de reconnaître, dit-il, qu'il a défrayé, plus que d'autres ecclésiastiques de son temps, *la chronique scandaleuse.* » Il y a bien « le témoignage que lui rend la sœur Cornuau, sa pénitente, « qu'il était pur comme un ange »; mais le jugement d'une dévote sur son directeur n'est point parole d'évangile ».

Et voilà comment on se débarrasse de tout ce qui est gênant, pour donner libre essor à son imagination.

Car enfin, quand est-ce que Bossuet « a défrayé la chronique scandaleuse de son temps » ? — Est-ce à Navarre, où M. Vincent, « ce saint homme, dit Le Dieu (1), doué d'un discernement exquis, connut aussitôt le mérite de l'abbé Bossuet... fut frappé de l'étendue et de la solidité d'un esprit si pénétrant et si lumineux, et encore plus de sa piété sincère, de l'*innocence de ses mœurs*, de sa simplicité, si on ose le dire, ou plutôt de sa *candeur...*, de *sa modestie* qui était peinte sur son visage, avec toutes ses vertus si chéries et si estimées de M. Vincent » ? — Est-ce à Metz, où, de 1652 à 1659, « il était le premier, de jour et de nuit, à tous les offices de l'Église, comme s'il n'eût d'autre talent que de chanter les louanges de Dieu, et où, « après les offices, il s'enfermait dans son cabinet et sur ses livres (2) » ? — Est-ce à Paris, alors qu'un prélat comme Nicolas Colbert, évêque de Luçon, écrivait à son frère, le grand Colbert, dans une lettre secrète : « L'abbé Bossuet *prêche une morale austère,* mais qui est bien chrétienne. Ceux qui le connaissent *disent qu'il vit comme il prêche.* Il m'a paru en toute occasion avoir beaucoup d'esprit, et je *sais qu'il a bien de la vertu?* » A la même époque, dans un *factum* composé par des adversaires de l'archidiacre de Metz, auquel ils disputent, six années durant, 1660-1666, le prieuré de Saint-Sulpice de Gassicourt, on lit ce témoignage significatif : « M. l'abbé Bossuet porte sa recommandation avec lui ; il est prédicateur ; *ses mœurs sont exemplaires ; la vertu est peinte sur son visage.* » Un peu plus tard, le professeur Maury, qui « l'avait admiré dès ses plus tendres années,

...teneris qui te miratus ab annis,

qui l'avait suivi des yeux et des oreilles dans toute sa carrière,

Perque gradus omnes oculis sumque aure secutus,

avouait qu'il n'avait remarqué en lui que « des merveilles de génie, que des merveilles de pureté de mœurs ».

(1) *Mémoires*, p. 30.
(2) *Mémoires*, p. 45.

Ingenii audivi, morum miracula vidi (1).

Bossuet « défrayait-il la chronique scandaleuse de son temps », lorsque, devenu évêque de Condom et précepteur du Dauphin, il voyait le maréchal de Bellefonds lui parler « de son innocence », si bien que, dans sa modestie alarmée d'un tel éloge, le saint évêque priait le maréchal (2) de ne lui parler jamais ainsi et de « ne pas traiter de cette sorte le plus indigne des pécheurs ». Au même moment, Mlle de La Vallière, devenue sœur Louise de la Miséricorde, disait de celui qui l'avait arrachée à la cour : « C'est un homme admirable par son esprit, par sa bonté et *son amour de Dieu.* » — Mme de Montespan, furieuse contre Bossuet, qui l'a fait partir de la cour en 1675, envoie des émissaires à Dijon, à Navarre, à Metz, à Paris, à Saint-Germain, à Versailles, partout où est passé le courageux prélat, pour découvrir à tout prix quelque tare dans sa vie sacerdotale ; mais Bossuet a si peu « défrayé la chronique scandaleuse » que Mme de Montespan et ses émissaires en sont pour leurs frais (3). Bossuet n'est si fort contre les adultères royaux que parce qu'il est absolument irréprochable dans sa vie et ses mœurs.

Faut-il rappeler ici la querelle du quiétisme et le mot tristement célèbre sur la « nouvelle Priscille qui a trouvé son Montan pour la défendre »? Ah! comme les Cambraisiens eussent été ravis de pouvoir venger leur archevêque, en opposant à M. de Meaux les bruits même calomnieux de « la chronique scandaleuse »? Mais rien, absolument rien n'avait jamais effleuré la réputation de l'illustre prélat.

Fléchier, écrivant le 23 avril 1704 à l'abbé Bossuet sur la mort récente de son oncle, lui disait : « Les mœurs de M. de Meaux *étaient aussi pures que sa doctrine* »; et le 23 juillet 1704, le P. de La Rue, prêchant l'oraison funèbre du grand prélat devant le diocèse qui l'avait connu pendant 22 années, ne craignait pas de dire : « Il fut irréprochable dans sa vie, *jusqu'à* faire rougir la plus hardie médisance. »

(1) Vers publiés en 1672.
(2) *Lettre* du 8 février 1674.
(3) Floquet, d'après Le Dieu, I, p. 559.

Hélas! pourquoi faut-il que la critique postérieure n'ait pas reculé même devant la calomnie? Pourquoi faut-il que M. Beaugrand ne cite en faveur de M. de Meaux que « le jugement d'une dévote sur son directeur », comme si saint Vincent de Paul, Nicolas Colbert, les compétiteurs de Bossuet pour le prieuré de Gassicourt, le professeur Maury, le maréchal de Bellefonds, M[lle] de La Vallière, les émissaires de M[me] de Montespan, les Cambraisiens, Fléchier, le P. de La Rue, Le Dieu enfin, étaient aussi des « dévotes », des « pénitentes », dont on se débarrasse, en disant que « leur jugement n'est point parole d'Évangile »!

Mais, nous dit M. Beaugrand, il y a telle *Lettre* de Bussy-Rabutin, du 22 février 1673, où il est dit que « ce n'est pas seulement comme beau-frère ou comme *aîné*, que M. de Condom trouve à redire « à la conduite de sa belle-sœur, M[me] Antoine Bossuet », « d'une rare beauté et d'un esprit au-dessus de son sexe », mais d'une conduite scandaleuse. « Il en a eu d'autres raisons; je ne sais si elles durent encore. » — D'abord, Bussy-Rabutin, l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, 1658-1660, est la plus méchante langue de France et de Navarre : ayant calomnié sa cousine, M[me] de Sévigné, il peut bien calomnier un évêque, dont la belle-sœur lui plaît et le désespère. — Bussy-Rabutin se trompe, d'ailleurs, en faisant de M. de Condom l'aîné de son frère Antoine : Antoine est né en 1625, le cinquième enfant d'une famille dont Jacques-Bénigne n'est que le septième, en 1627. — Et puis, la correspondante de Bussy-Rabutin, M[me] de Scudéry, lui réplique « que M. de Condom veut qu'on croie qu'il est fort (indifférent) pour tout le sexe ». Cette réponse est plus que suffisante pour tout autre que M. Beaugrand.

Il est vrai qu'il croit triompher en proposant aux Bossuétistes « une tâche digne de leur zèle » : un supplément d'informations sur l'état civil « de la Mauléon, qu'un *factum* d'un de ses adversaires représente comme ayant des « amis dans tous les états, parce qu'elle est bonne à tous. Un laquais caudataire, un écuyer meneur, un carrosse qui voiture partout Catherine Gary, l'équipage du sieur Champin qui la suit partout, l'empressement d'un charitable prélat, redoutable par son crédit,

qui, sollicitant, donne à la Gary, *sa blanchisseuse*, les heures destinées à faire un maître de l'univers ; une dame du premier rang, qui va chez tous messieurs les juges, accompagnant la demoiselle de Mauléon pour leur cacher Catherine Gary ». — Mais c'est un principe élémentaire de critique qu'il faut écarter les allégations d'un adversaire acharné, surtout quand la fausseté en est évidente. Or, ici, cette fausseté saute aux yeux. — Mlle de Mauléon n'avait pas à cacher Catherine Gary : elle s'appelait bel et bien de ce nom de Mauléon, que lui donnent les actes authentiques du Parlement, 1703-1706. — De plus, « la Gary » ou la Mauléon n'était pas la « blanchisseuse » de Bossuet, et s'il lui avait « donné les heures destinées à faire un maître à l'univers », quel scandale pour toute la cour, et comme Mme de Montespan aurait eu vite fait de le découvrir, de le dénoncer et de se débarrasser ainsi d'un prélat gêneur ! — Enfin, comment la Mauléon, ayant à son service tant de « bourses d'amis », laquais, écuyer, prélat redoutable, sieur Champin, doyen de Saint-Thomas du Louvre, trouvait-elle le moyen de ne pas même payer « ses arrérages » et d'être à la fin « réduite à l'aumône? » Il y a là toute une série de calomnies abominables contre une personne, malheureuse assurément, mais que nous n'avons aucun droit de croire coupable, étant donné surtout ce fait qu'elle est intimement liée avec l'abbesse de Faremoutiers, Mme de Béringhen (*Lettre* du lundi de la Pentecôte, 1687, *Lettre* du 21 juillet, citée par Floquet, I, p. 564), et que Bossuet la communie le 11 mai 1703, dans la chapelle des Bénédictins anglais, à Paris, où il avait été célébrer la messe pour le roi Jacques II, qui y était inhumé. Si, d'ailleurs, des relations coupables avaient jamais existé entre la Mauléon et Bossuet, en « aurait-il toujours tiré de bonnes quittances, qui ont servi après sa mort à l'abbé Bossuet d'à présent »?

M. Beaugrand, pour établir que Bossuet, « au moins par quelque imprudence, ou quelque démarche inconsidérée, a prêté le flanc aux mauvais propos », cite une *Lettre* « d'une de ses pénitentes », Mlle de La Vallière, au maréchal de Bellefonds, à propos d'un voyage en Bourgogne et Franche-Comté, que M. de Condom allait faire en 1674 avec le Dauphin :

« Exhortez-le, dit-elle, à n'avoir que le moins de commerce qu'il pourra avec ces gens dangereux :... vous m'entendez bien. Vous savez qu'à Tournay on était obligé de communiquer plus qu'on n'aurait voulu et l'on ne peut être trop sur ses gardes. » — D'abord, rien n'autorise M. Beaugrand à conclure, comme il le fait, qu'il s'agit ici de « la belle-sœur de Bossuet, qui, l'année précédente, avait fait beaucoup parler d'elle ». Il s'agit, non d'une personne dangereuse, mais de « ces gens dangereux » et qui étaient à Tournay précédemment, ce qui n'est point le cas de Mme Antoine Bossuet. — Et puis, Mlle de La Vallière écrit : « Ses intentions seront toujours dans la dernière pureté. » Quel témoignage explicite, éloquent, en faveur de la vertu de Bossuet! — Enfin, quand on suit la *Correspondance* de Bossuet, du maréchal de Bellefonds et de Mlle de La Vallière, en 1673-74, on voit clairement que « les gens dangereux » dont il est question sont les amis de Mme de Montespan, qui n'aimait pas M. de Condom et lui en voulait d'avoir fait entrer au Carmel Mlle de La Vallière, en attendant qu'il la fît partir elle-même de la cour, temporairement en 1675, et définitivement en 1682.

Reste « l'odieuse imputation du ministre Jurieu. Ce fougueux huguenot, dit M. Beaugrand, a imprimé sans hésiter que la rumeur publique attribuait à l'illustre champion de l'Église catholique « neuf enfants et plusieurs concubines (1) » et Bossuet, protestant avec une gravité tout épiscopale contre ces bruits calomnieux, qu'il traite de « discours en l'air », n'en reconnaît pas moins leur existence (2) ». — D'abord, il n'est pas vrai que l'insulteur de Bossuet « imprime sans hésiter » ces horreurs contre M. de Meaux. Il dit, au contraire : « Je n'en sais rien. Je veux croire qu'on lui fait tort. » — En second lieu, Bossuet ne « reconnaît » nullement « l'existence » de ces « discours en l'air », de ces « bruits calomnieux ». Voici son texte, dénaturé par M. Beaugrand : « Sur le sujet du landgrave, il ose m'accuser de choses que l'honnêteté et la pudeur ne me permettent pas de répéter. Comme il sait bien que ce sont là des

(1) *Tableau du socinianisme*, 1690, p. 300-301.
(2) *Sixième avertissement aux Protestants*, IIe partie, n° CXV.

discours en l'air et *des calomnies sans fondement*, il apaise sa conscience et se prépare une échappatoire en disant : « Je n'en sais rien ; je veux croire qu'on lui fait tort (1). » Il me semble que j'entends celui « qui, en frappant de sa lance et en jetant les traits de ses calomnies, s'il est surpris dans le crime de nuire frauduleusement à son prochain, dit : Je l'ai fait en riant (2) ». Celui-ci, après avoir lancé ses traits avec toute la violence et toute la malignité dont il est capable et après les avoir trempés *dans le venin de la plus noire calomnie*, dit à peu près dans le même esprit : « Je n'en sais rien, je ne le garantis pas » ; mais s'il n'en savait rien, il fallait se taire, et n'alléguer pas, comme il le fait, pour toute preuve des *ouï-dire*, ou quand il lui plaît, la *réputation* (3), à qui *il fait raconter* ce qu'il veut et qu'on n'appelle pas en jugement. »

C'est donc Jurieu seul qui « a lancé tous ces traits » odieux et qui « fait raconter ce qu'il veut » à l'opinion publique, laquelle n'est pour rien dans ces « calomnies sans fondement ».

III

Ainsi, pas de « chronique scandaleuse » au XVIIe siècle contre le grand évêque ; pas de propos sérieux « incriminant ses mœurs » : car ni Jurieu, ni Bussy-Rabutin, ni le *factum* de Jacques Boutet, « marchand bourgeois de Paris », ne disent absolument rien d'acceptable pour un esprit impartial.

Par contre, « l'irréprochable régularité de mœurs » de Bossuet, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, nous est attestée par toute une nuée de témoins, depuis saint Vincent de Paul jusqu'à Saint-Simon. Les supprimer, comme le fait M. Beaugrand, ce n'est pas les anéantir. C'est seulement se donner le tort d'une partialité, que nous avons maintes fois surprise en flagrant délit. C'est aller sans raison grossir le nombre de ceux qui ont entassé contre Bossuet « calomnies sur calomnies ».

(1) *Tableau*, lett. 6e, p. 300.
(2) *Proverbes*, XXVI, 19.
(3) *Tableau*, p. 281, 300.

M. Beaugrand, moins violent que Voltaire et l'apostat Denis, n'est pas plus véridique qu'eux et il n'a pas le droit d'imputer à Bossuet un « madrigal » et un fragment *sur l'Espérance*, qui jurent absolument avec l'inaltérable « candeur » d'une « innocence » sans ombre et sans nuage.

Il n'a pas non plus le droit d'accepter le témoignage de l'abbé Legendre, où les erreurs matérielles pullulent et foisonnent, et de rejeter le récit de l'abbé Fouilloux, récit qui cadre admirablement avec les faits les plus authentiques et les plus irrécusables.

Il n'a pas enfin le droit d'infirmer et de récuser « le plaidoyer d'A. Floquet « contre Voltaire et les aútres écrivains qui ont parlé du mariage de l'évêque de Meaux », ou qui ont dit que « Bossuet ne fut pas complètement étranger aux faiblesses humaines ». « Son cœur n'a battu que pour Dieu, » d'après tous les contemporains de marque. Ils lui ont rendu le même témoignage que sœur Cornuau : ils nous attestent avec une irréfragable autorité qu'il était « pur comme un ange ». « Nommez, Messieurs, disait La Bruyère en pleine Académie française, sans craindre un démenti, nommez une vertu qui ne soit pas la sienne. »

Avril 1901.

XI

Bossuet et Montpellier. — La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet (1)

MONSEIGNEUR,
MES BIEN CHERS FRÈRES,

Il y a deux cents ans, vers la fin du XVIIe siècle, votre grande et belle ville de Montpellier avait, comme gouverneur militaire, le duc de Noailles, maréchal de France en 1693 et frère du futur cardinal archevêque de Paris; comme intendant de la généralité du Bas Languedoc, Lamoignon de Basville, l'un des fils du célèbre premier Président du Parlement de Paris, qu'a glorifié Boileau dans le *Lutrin* (2); comme évêque de Montpellier, d'abord jusqu'en 1696, Mgr Charles de Pradel, neveu, coadjuteur et successeur de Mgr Bosquet, auquel votre compatriote, Mgr Henry, consacrait naguère une brillante étude, et puis, à partir de 1697, Mgr Colbert de Croissy, petit-fils du grand Colbert. Il y avait alors un autre évêque à Béziers, Mgr Jean-Armand de Rotundis de Biscaras; un autre évêque à Lodève, d'abord Mgr de Lagarde de Chambonas, de 1671 à 1690, puis Mgr Phélippeaux du Verger; un autre évêque à Saint-

(1) *Discours* prononcé dans l'église Notre-Dame des Tables à Montpellier, le 20 décembre 1900, devant Sa Grandeur Mgr de Cabrières et un auditoire où était réunie l'élite de la ville. L'*Éclair* disait le lendemain : « Nous sortons de Notre-Dame, ravis du discours de M. Delmont, professeur à l'Université catholique de Lyon, sur le grand évêque de Meaux. Le meilleur éloge que que l'on puisse faire de l'orateur, c'est qu'il a été digne en tous points de son sujet... Il nous est impossible d'analyser une conférence qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, et qui a paru trop courte; tout l'auditoire est resté suspendu aux lèvres du disciple de Bossuet, » etc.

(2) *Préface* de 1683 et chant VIe.

Pons, Mgr Percin de Montgaillard, et même un autre évêque à Agde, qui tous avaient fort affaire avec les protestants, très nombreux dans la région.

Eh bien, mes Frères, toutes ces autorités militaires, civiles, ecclésiastiques, et les protestants eux-mêmes, étaient en relations cordiales et pleines de respectueuse déférence avec le grand évêque de Meaux, « l'âme du siècle de Louis XIV », où il régnait à côté du grand roi et sur le roi lui-même par le double ascendant de la doctrine et du génie.

Le *duc de Noailles*, dès 1682, entendait M. de Meaux lui « parler très souvent » de Brueys, ancien ministre du Consistoire de Montpellier, qui, après avoir publiquement attaqué la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, s'était laissé convertir par Bossuet et, devenu veuf sur ces entrefaites, avait reçu les saints ordres. Il se consacrait entièrement à la défense du dogme catholique, en attendant de collaborer avec Palaprat à des comédies comme le *Grondeur* et l'*Avocat Pathelin*. « M. de Noailles, écrivait Bossuet à Brueys, sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très souvent de vous, et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très disposé à vous rendre service. » — En 1684 (1), le duc de Noailles confiait à M. de Meaux des papiers très importants, comme l'attestent deux *Lettres* de l'évêque, qui se dit « à lui de tout son cœur », lui promet de lui « répondre à loisir » et lui pose cinq questions précises « touchant la proposition de s'en tenir aux canons », faite par quelqu'un qui n'est « pas loin du royaume de Dieu ». Telle était l'intimité du duc de Noailles et de Bossuet que celui-ci ne craignait pas, le 31 octobre 1684, de lui demander une lettre pour M. le premier Président de Toulouse en faveur de M. de Naves, qu'il s'agissait de faire nommer capitoul. — Le 26 décembre 1695, Bossuet écrivait au maréchal pour le féliciter de la promotion de ses deux frères, l'un transféré de l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, et l'autre nommé évêque de Châlons. « Au nom de l'intérêt sincère que je prends en ce qui regarde votre famille,... je suis très aise, disait-il, de voir un saint

(1) Le 23 octobre.

succéder à un saint, et s'il est permis de le regarder un peu, un ami qui m'est très cher à un autre qui me l'est au dernier point. »

L'intendant *Lamoignon de Basville* avait dû connaître Bossuet, alors qu'il était M. de Condom, précepteur du Grand Dauphin et membre de l'Académie Lamoignon, ainsi appelée du premier Président chez lequel elle se réunissait. En tout cas. votre intendant était convaincu comme M. Le Gendre, intendant de Montauban, que M. de Meaux était « le modèle et l'oracle qu'on devait consulter sur les affaires de la religion les plus épineuses (1) ». — Il lui envoyait en 1698 par Mgr de La Broue, évêque de Mirepoix, et en 1700 par son frère, M. le Président de Lamoignon, une consultation et un *Mémoire*, où il essayait d'établir qu'il fallait forcer les protestants à aller à la messe. Bossuet, — qui, depuis qu'en 1697 il avait été nommé conseiller d'État d'Église, ne travaillait qu'à faire rapporter les mesures de rigueur édictées en 1685, lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, et qui y réussit en obtenant une circulaire, dont il passe à bon droit pour l'auteur et que le marquis de Torcy envoya aux évêques et aux intendants le 1er novembre 1700, — Bossuet répondit, dès 1698 (2), qu'il ne fallait user d'aucune contrainte pour faire aller les protestants à la messe. Le 11 juillet et surtout le 12 novembre 1700, il se déclarait formellement opposé à la manière de voir de M. de Lamoignon et de la plupart des évêques du Midi : l'évêque de Nîmes, Fléchier; l'évêque de Mirepoix, de La Broue; l'évêque de Montauban, l'évêque de Rieux, très bien intentionnés sans doute, mais beaucoup moins libéraux que Bossuet, qui avait empêché dans son diocèse toute dragonnade et toute rigueur. — Heureusement, M. de Basville, après avoir envoyé à M. de Meaux les *Mémoires* des évêques languedociens, lui écrivait le 16 janvier 1701 : « Je souhaite profiter de vos décisions, de vos lumières. Je reconnais que les miennes sont trop faibles pour une matière aussi délicate et aussi importante... Je suivrai avec plaisir tous les partis que vous jugerez les plus raison-

(1) *Lettre* de M. Le Gendre à Bossuet, 21 avril 1700.
(2) Voir, page 73, son *Mémoire* de 1698 à Louis XIV.

nables et conformes aux véritables règles de l'Église. » Il le fit et fit bien, trop tard, hélas! et trop peu pour sa bonne réputation.

Voilà comment Bossuet « la haine », Bossuet aussi « féroce » que Marat, au dire de Victor Hugo, « poussait Boufflers aux dragonnades », « bénissait Montrevel », aimait

> ... Les grands bouchers de l'autel et du trône,
> Dont le front au soleil des Cévennes suait (1).

Vos *évêques*, mes Frères, comme votre gouverneur et votre intendant, professaient pour M. de Meaux une grande vénération.

Mgr *de Pradel*, qui l'avait connu à l'Assemblée de 1682, recevait de lui, cette année-là même, en décembre, une lettre de recommandation toujours en faveur de l'abbé Brueys. « Je vous envoie, Monsieur, écrit Bossuet à son converti, une lettre pour Monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. » Elle lui servit, en effet, pour obtenir une situation, grâce à laquelle il put faire face aux attaques de Jurieu et d'autres ministres, composer de nombreux traités de controverse et mourir tranquille à Montpellier, en 1723.

Le successeur de Mgr de Pradel, Mgr *Colbert de Croissy*, nommé député à l'Assemblée du Clergé de 1700, grâce au désistement de Mgr de La Broue, était chargé par ce dernier, ami intime de Bossuet, de lui raconter l'histoire de cette élection, faite pendant la tenue des États de Narbonne. « Vous pouvez le demander à M. l'Évêque de Montpellier, que *vous aurez bientôt* à Paris », écrivait, le 10 mars 1700, M. de Mirepoix à M. de Meaux.

« M. *de Béziers*, lui écrivait-il encore le 21 mars, M. de Béziers qui doit être de l'Assemblée du Clergé vous honore très particulièrement. » En effet, M. de Béziers, Mgr de Rotundis de Biscaras, ancien évêque de Lodève, était un des onze archevêques et évêques approbateurs du beau livre de Bossuet : *Exposition de la doctrine catholique*, parue en 1671.

(1) *Légende des siècles*, 3e série : *Élégie des fléaux*.

Si les successeurs à Lodève de M[gr] de Biscaras ne nous ont pas laissé de témoignage aussi formel de leurs sentiments pour Bossuet, l'évêque de Saint-Pons, M[gr] *Percin de Montgaillard*, prélat d'une vie austère, au dire de Daguesseau, mais d'une humeur très vive et même batailleuse, comme l'attestent ses errements jansénistes, dont il fit amende honorable par une lettre qu'il adressa au Pape avant de mourir (1), sa noble résistance à Louis XIV, ses bruyants démêlés avec l'évêque de Toulon, avec les Récollets de Saint-Pons, avait l'honneur d'être d'accord avec Bossuet pour répandre dans le peuple des traductions de la Bible en français : « Nous souhaitons à M. de Saint-Pons, écrit M. de Meaux, le 6 novembre 1700, une condamnation de ses rebelles (2) que la France puisse accepter sans restriction : celle qu'on a apportée à leur *proprio motu* devrait les en désabuser (3). Il est vrai que Rome s'éclaire et ce sera un grand sujet de joie, si elle commence à voir clair sur les versions de la Bible et sur les lectures des saints livres. M. de Saint-Pons aura rendu un grand service à l'Église, s'il peut sur ce sujet important la rendre traitable. » Bossuet, lui, avait distribué un grand nombre d'exemplaires de la Bible dans son diocèse.

C'était une concession aux protestants, « aux frères errants », comme il les appelait et pour lesquels il était si doux que le ministre *du Bourdieu*, du Consistoire de Montpellier, qu'il avait quitté en 1685, écrivait à M. *du Saussan*, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier et protestant lui-même, une lettre qui mérite d'être citée entièrement :

« Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes, par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses

(1) Voir la *Biographie catholique*.

(2) Quels sont les « rebelles » à M. de Saint-Pons dont parle ici Bossuet? Il ne s'agit pas des Récollets, avec lesquels la paix était faite : il s'agit, sans doute, de catholiques opposés à la lecture de traductions françaises de la Bible. — M[gr] de Cabrières m'apprend qu'un de ses diocésains de Saint-Pons prépare une *Vie* de M[gr] Percin de Montgaillard. Elle nous éclairera, sans doute, sur cette affaire des « rebelles » de 1700.

(3) Il s'agit du *Bref* contre les *Maximes des Saints* de Fénelon, *Bref* qui ne fut exécuté qu'après avoir été examiné et accepté par les évêques, ce qui déplut au Pape Innocent XII.

confrères, ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. Car, si vous y prenez garde, ce prélat n'emploie que des voies évangéliques pour nous persuader sa religion. Il prêche, il compose des livres, il fait des lettres et travaille à nous faire quitter notre croyance par des moyens convenables à son caractère et à l'esprit du Christianisme. Nous devons donc avoir de la reconnaissance pour les soins charitables de ce grand prélat et examiner ses ouvrages sans préoccupation comme venant d'un cœur qui nous aime et souhaite notre salut. Ainsi, les intentions droites et pures de ce grand homme... m'ont déterminé à vous envoyer les réflexions que j'ai faites sur la lettre que vous m'avez envoyée. »

Une justice si éclatante rendue à Bossuet, dans une lettre intime, par un adversaire, par un protestant exilé, n'est-elle pas singulièrement honorable pour celui qui l'a méritée, pour celui qui la lui a rendue et pour celui qui en a été le confident, ici même, à Montpellier?

Monseigneur,

Héritier des glorieuses traditions du grand siècle, que vous représentez si bien par l'exquise distinction de votre âme épiscopale et par la noblesse de vos sentiments encore plus que par la noblesse de votre naissance, vous avez au cœur le culte, l'admiration, la vénération qu'avaient pour Bossuet MM. de Montpellier, de Béziers, de Lodève et de Saint-Pons, dont vous êtes l'illustre et bien-aimé successeur.

Vous donnez ainsi raison à ce grand vicaire de Toulouse, M. *Morel*, — encore un Languedocien, — qui écrivait le 20 août 1698 à Bossuet : « Nous avons tous une si grande vénération pour vous, Monseigneur, dans nos provinces, que chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi, je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir ne vous révèrent, et tous vos ouvrages, comme nous révérons les anciens Pères de l'Église et leurs ouvrages. »

Vous le « révérez », mes Frères, celui que Sa Sainteté

Léon XIII a si magnifiquement glorifié et appelé « notre grand Bossuet ». Vous le révérez, puisque vous êtes venus si nombreux m'entendre parler de lui.

Vous méritiez, certes, qu'une voix plus éloquente et plus autorisée que la mienne, celle de M. Brunetière, par exemple, vous fît entendre un de ces « Discours » que la France entière écoute et applaudit. Hélas! mon seul titre à votre bienveillance, — après l'honneur que Mgr de Cabrières fait dans mon humble personne à ses chères Facultés Catholiques de Lyon; après l'honneur que leur a valu Son Éminence le cardinal Perraud, auquel je dois d'avoir été élu membre du Comité du monument Bossuet à Meaux, — mon seul titre à votre bienveillance, c'est une admiration profonde pour le grand homme que j'étudie passionnément depuis vingt ans bientôt.

Aussi m'est-il bien doux de parler de cet évêque, dont la gloire est « une des religions de la France », dans cette vénérable Église Notre-Dame des Tables, ou Sainte-Marie de Montpellier, si délicatement choisie par Votre Grandeur et par votre excellent et distingué vicaire général, curé doyen de cette paroisse (1), pour entendre l'éloge de celui que sa pieuse mère, Marguerite Mochet d'Azu, consacrait tout jeune à Notre-Dame d'Étang, en Bourgogne; de celui qui était si heureux d'essayer son génie oratoire à la Confrérie du Rosaire, dont il était directeur à Navarre; de celui qui nous a laissé sur la Sainte Vierge tant de chefs-d'œuvre d'éloquence, auprès desquels pâlissent ceux de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin et de saint Bernard.

On a tant et si bien parlé de Bossuet, dans ces derniers temps, qu'il est difficile, impossible même, de dire du nouveau sur ses gloires littéraires. Mais quoique M. Janet ait écrit de lui qu'il fut « prêtre et le plus grand des prêtres », il semble qu'on a trop négligé le côté surnaturel de cette vie si pleine devant Dieu.

Le P. de La Rue, dans son *Oraison funèbre* du 23 juillet

(1) M. le chanoine Audié, ancien supérieur du collège de la Trinité, à Béziers.

1704, à Meaux, lui appliquait ce texte : « *Operatus est bonum et rectum et verum* », et ne mettait en relief que « la bonté dans ses mœurs, la droiture dans ses emplois, la vérité dans sa doctrine ».

L'abbé Le Dieu pourtant, dans ses *Mémoires,* composés pour cette *Oraison funèbre*, insistait sur la piété du grand évêque. Mais Saint-Simon, dans sa *Notice* sur Bossuet publiée par M. Faugère, Levesque de Burigny, dans sa *Vie de M. Bossuet,* 1761 (1), le cardinal de Bausset lui-même, dans son *Histoire de Bossuet,* 1814 (2), et ceux qui l'ont suivi jusqu'à M. Rébelliau, n'ont pas pénétré dans l'intimité de cette grande vie sacerdotale, et c'est pour cela que quelques-uns l'ont méconnue et calomniée.

Pour vous, Monseigneur, en m'appelant à parler de Bossuet au pied des autels, vous m'avez, pour ainsi dire, indiqué mon sujet, et j'ai la douce espérance d'aller au-devant de votre plus cher désir en essayant de vous peindre la *grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet.*

Entre cette âme et celle de Votre Grandeur, vos heureux diocésains feront des rapprochements spontanés et naturels, que je n'aurai pas besoin de leur suggérer.

« Sire, disait un jour en 1700 l'archevêque de Reims, Le Tellier, à Louis XIV, en lui montrant Bossuet, Sire, c'est le plus digne homme de votre royaume. »

Ce n'était pas une flatterie, mes Frères : c'était la pure vérité. Depuis que saint Vincent de Paul était mort, en 1660, un seul homme en France, où vivaient encore le cardinal Le Camus et l'abbé de Rancé, qui allait mourir, un seul homme, Jean-Baptiste de La Salle, était « plus digne » que Bossuet, parce qu'il était un saint; mais il passait si inaperçu que son archevêque de Reims lui-même ne se doutait pas de la gloire qu'il donnerait un jour à son Église.

Bossuet était donc « le plus digne » des Français alors en vue, et il réalisait à l'avance cet idéal de vie sacerdotale que Sa Sainteté Léon XIII traçait si magnifiquement dans sa *Lettre*

(1) Voir plus haut, page 124.
(2) *Ibidem.*

du 8 septembre 1899 *aux archevêques et évêques et au clergé de France.*

L'âme de Bossuet avait à un degré éminent :

Premièrement *toutes les vertus intérieures* du prêtre et de l'évêque selon le cœur de Dieu ;

Secondement *toutes les vertus extérieures* du zèle sacerdotal et épiscopal que bénit le ciel.

Deux pensées, dont le développement ne fera pas de Bossuet un saint — il ne l'est pas : il lui manque l'héroïcité des vertus, — mais le modèle des grandes âmes sacerdotales, telles que vous les aimez, Monseigneur, telles que vous les bénissez d'une bénédiction large et douce comme votre cœur épiscopal.

I

Les *vertus intérieures* d'une grande âme sacerdotale et épiscopale, mes Frères, ce sont ces vertus qu'une certaine école appelait naguère dédaigneusement « vertus passives », mais que la grande voix de Sa Sainteté Léon XIII a rétablies dans l'honneur et la gloire, qui leur reviendra toujours, d'être les vrais fondements de toute vie surnaturelle et selon le cœur de Dieu.

On peut les ramener, ce semble, à trois principales : *l'humilité*, que saint Thomas d'Aquin recommandait à sa sœur, entrée en religion, comme le premier, le second, le troisième, le quatrième degré de toute perfection ; la *pureté*, qui donne à notre chair « angélisée », comme parle Bossuet traduisant Tertullien, je ne sais quel reflet de céleste beauté, et la *piété* « qui est le tout de l'homme », toujours au dire du grand évêque, s'inspirant cette fois de saint Paul : *Pietas ad omnia utilis est.*

Eh bien, mes Frères, Bossuet, — « orateur, historien, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence, comme parle La Bruyère (1) ; un défenseur de la religion, une lumière de l'Église ; parlons d'avance le langage de la

(1) *Discours de réception à l'Académie*, 15 juin 1693.

postérité, un Père de l'Église... nommez, Messieurs, une vertu qui ne soit pas la sienne », — Bossuet nous apparaît comme un modèle d'*humilité*, un modèle de *pureté*, un modèle de *piété* sacerdotale.

L'*humilité?* il l'avait apprise à l'école du Christ Jésus, dont il dit, à propos de la Noël, qu'il « ne peut assez admirer cet abaissement de son Maître », « l'anéantissement du Verbe incarné », si bien que « c'est une grande entreprise de rendre vénérables par toute la terre les abaissements » et « l'ignominie du Christ » (1) ; et à propos de la Passion : « Il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses grandeurs ; il n'appartient qu'à Dieu de nous parler aussi de ses bassesses. Pour parler des grandeurs de Dieu, nous ne pouvons jamais avoir des conceptions assez hautes ; pour parler de ses humiliations, nous n'oserions jamais en avoir des pensées assez basses ».... « Toute la science du chrétien est renfermée dans la Croix » (2) et par conséquent dans l'humilité.

Cette humilité, Bossuet l'avait encore apprise à l'école de saint Vincent de Paul, dont il fut, dans sa jeunesse, l'admirateur, le disciple et le collaborateur pour l'œuvre des retraites ecclésiastiques et des missions, de sorte que l'une de ses plus belles gloires, c'est « sa liaison intime avec M. Vincent », si humble, si héroïquement humble qu'il disait : « Je suis le plus rustique et le plus sot des hommes... Je suis un pécheur, le plus abominable et le plus détestable des pécheurs ;.... une merveille de malice, plus méchant que le démon, lequel n'a pas tant mérité d'être en enfer que moi... Si nous n'avons l'humilité, nous n'avons rien. »

Bossuet l'eut à un degré étonnant. — Loin de se laisser enivrer par ses succès oratoires, qui faisaient dire dans sa jeunesse « qu'il prêchait divinement » (3), que sa parole était « d'une beauté enchantée » (4), « incomparable » (5), et plus

(1) 1er, 2e et 4e *Sermons pour Noël.*

(2) 1er et 2e *Sermons sur la Passion.*

(3) *Muze historique* de Loret, 10 mars 1657.

(4) *Mémoires* des Carmélites de la rue Saint-Jacques, 1668.

(5) *Muze historique,* 22 mars 1659.

tard « qu'on croyait voir les cieux ouverts », quand il parlait de l'Esprit-Saint qui en descend, qu'on « était ravi de l'avoir entendu » (1), il méritait que Le Dieu, son secrétaire, écrivît ces paroles mémorables (2) : « Ce qui était digne d'une bien plus grande admiration (que ses succès), c'est qu'après tant d'applaudissements, M. de Meaux, rentré chez lui, s'y tenait caché, rendant gloire à Dieu lui-même de ses dons et de ses miséricordes, sans dire seulement le moindre mot ni de son action ni du succès qu'elle avait eu... Il en usait de même dans toutes les autres occasions; que si on tirait de lui quelque aveu des applaudissements de ses premières prédications, c'est par occasion, dans des temps très éloignés où il n'avait plus à craindre d'en être flatté. » — Il fallut que le grand Condé lui demandât à plusieurs reprises, « et de vive voix et par écrit », un sermon qui l'avait frappé, pour que le grand orateur consentît à le lui envoyer comme « une marque de son obéissance » et avec la persuasion que M. le Prince « perdrait peut-être en lisant le sermon l'estime qu'il en avait témoignée » (3). — Vous croyez, sans doute, qu'il recherchait les occasions de s'illustrer par ses oraisons funèbres? Non, certes : seuls, « les devoirs de l'obéissance, du respect et de l'amitié l'engagèrent à faire ces discours qu'il ne put refuser... Il n'aimait pas naturellement ce travail, qui est peu utile, quoiqu'il y répandît beaucoup d'édification (4). »

Et que dire de ce dédain pour la gloire humaine avec lequel il laissa périr son *Oraison funèbre* d'Anne d'Autriche, ne publia de son vivant que le seul *Sermon sur l'unité de l'Église*, dont l'Assemblée du clergé avait demandé l'impression à l'unanimité, et abandonna à son neveu tous les manuscrits de ses *Sermons*, sans aucun souci de leur destinée, si bien qu'il faudra, pour les reconstituer, près de deux siècles et le travail de bénédictin de Dom Deforis et de l'abbé Lebarq?

Son humilité profonde était aussi insensible à la gloire d'écri-

(1) *Mémoires* de Rochard. — Voir *Autour de Bossuet*, I, pp. 445-451.
(2) *Mémoires*, p. 181.
(3) *Lettre* de Bossuet sans date, mais antérieure à 1669.
(4) Le Dieu, *Mémoires*, p. 181-2.

vain qu'à celle d'orateur : « Jamais homme, dit Le Dieu (1), ne fut plus éloigné de la démangeaison de se faire imprimer. Il nous a dit cent fois : « Je ne comprends pas comment un homme d'esprit a la patience de faire un livre pour le seul plaisir d'écrire... » Il n'écrivait donc pas qu'il n'y fût forcé par quelque nécessité ou quelque grande utilité, et quand il avait composé son ouvrage, si la raison de le publier cessait, il le supprimait. » — C'est ainsi que sont « demeurés ensevelis dans son cabinet », ou en manuscrits, des chefs-d'œuvre comme le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, le *Traité du Libre Arbitre*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, la *Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*, la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, le *Traité de la Concupiscence*, les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les Mystères*, « au-dessus desquelles il n'y a rien dans notre langue », au dire de M. Brunetière. « Quand on pressait (M. de Meaux) de donner (ses ouvrages philosophiques) au public : « C'étaient, disait-il, des choses dont il ne fallait pas seulement parler (2). »

Comprenez-vous maintenant que le protestant libre-penseur Bayle ait écrit au XVIIe siècle : « Voilà un prélat qui n'est pas du nombre de ceux qui écrivent pour écrire »; et qu'un autre protestant libre-penseur de nos jours, M. Stapfer (3), ait dit, lui aussi : « Jamais grand homme, jamais homme ne fut plus humble et plus naturellement humble que Bossuet »?

Comprenez-vous encore que le grand évêque parlât aux personnes qu'il dirigeait, sœur Cornuau, Mme d'Albert, Mme de Luynes et bien d'autres, « avec un humilité profonde », qui les ravissait et dont les *Avertissements* qui précèdent les *Lettres de piété et de direction* portent le témoignage, répété à chaque page? Il ne se considérait que comme « le dispensateur de la parole de Dieu », comme « un canal par où passaient les instructions pour les autres », comme un « indigne

(1) *Mémoires*, p. 153-4.
(2) *Mémoires* de Le Dieu, p. 154.
(3) *Bossuet*, *Adolphe Monod*.

ministre » du Seigneur. « Un homme de ma médiocrité, disait-il, ne pourrait suffire à tout », s'il n'agissait « avec tranquillité et repos ». « L'humilité de ce prélat, quoique si connue, ajoute sœur Cornuau, était encore bien au delà de tout ce qu'on peut en penser. »

Faut-il raconter ici qu'il n'eut jamais la moindre ambition? — Nicolas Cornet voulut à deux reprises en faire le grand maître du collège de Navarre, dont Mazarin était le protecteur, ce qui devait sourire au futur titulaire. Il préféra aller s'ensevelir dans sa stalle de chanoine, en province. — On parlait pour lui d'une cure de Paris menant à l'épiscopat : il la refusa, ou du moins ne fit rien pour l'avoir. — C'est malgré lui, sur les instances de Louis XIV et de ses conseillers, qu'il accepta le préceptorat du Dauphin. — Ce préceptorat fini, il s'interdit de demander aucun siège épiscopal. — Quand la voix publique le nommait archevêque de Lyon, en 1693, et archevêque de Paris, en 1695, il écrivit aux religieuses de Jouarre : « Tout ce qu'on a dit de l'archevêché de Lyon n'est que chimère... Quand vous souhaitez qu'on m'offre (1) et que je refuse (Paris), vous voulez contenter la vanité; il vaut bien mieux contenter l'humilité et dire avec David sur cette petite humiliation, si c'en est une : *Bonum mihi quia humiliasti me.* » — Lorsqu'en 1698 et 1699, le nonce, Mgr Delphini, voulait le faire nommer cardinal, Bossuet défendit plusieurs fois à son neveu, alors à Rome, de faire et de dire quoi que ce soit à ce sujet (2). — S'il acceptait avec joie le titre de conseiller d'État et d'aumônier de la duchesse de Bourgogne, il n'avait nullement sollicité le premier de ces titres, ni même bien envié le second (3).

Lorsqu'en 1701, on parlait pour lui d'un cordon de l'ordre du Saint-Esprit, « il reçut fort mal ce compliment, dit Le Dieu. C'est ainsi qu'il éloignait tout ce qui pouvait blesser sa modestie tant soit peu, et qu'il rejetait les flatteries des indiscrets et des importuns... Sur la modestie, il ne peut souffrir

(1) *Lettre* à Mme d'Albert de Luynes, vendredi (août) 1695.
(2) Voir plus haut, *Bossuet d'après sa Correspondance*, p. 169.
(3) *Ibidem*, p. 209.

qu'on l'entame et qu'on le flatte, tant il en fait une haute profession (1) ».

N'allez pas croire, mes Frères, que l'humilité n'était que de parade et de façade chez le grand évêque. Ce serait vous tromper étrangement sur un homme qui était la franchise et la droiture même. Il écrivait au maréchal de Bellefonds (2) : « Ah! qui connaît les péchés? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées et celles que je fais commettre aux autres... Ne me parlez jamais de mon innocence et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne des pécheurs (3)... Je vous prie, quand vous verrez l'abbé de Rancé, de le prier de redoubler ses prières pour moi et de demander à Dieu *ma conversion* (4). » Oh! mes Frères, quelle humilité profonde! Elle se surpassa pourtant elle-même, lorsqu'au synode de 1682, raconte un témoin oculaire, le curé Raveneau. touché de cette « action aussi pathétique que singulière », Monseigneur, s'accusant tout le premier d'être la cause de tous les péchés de son diocèse par son mauvais exemple et son scandale, fit sa confession publique, dit son *Confiteor* tout haut, et ensuite tous les curés le dirent à leur tour.

Au synode de 1685, il pria ses prêtres de lui pardonner les fautes qu'il aurait pu commettre envers ses diocésains, soit en actes, soit en propos. La même scène se renouvela plusieurs fois en public. Le Dieu raconte (5), avec émotion, qu'à propos de l'affaire de la *Version* de la Bible, dite de Trévoux, Bossuet eut tout le travail, et le docteur Pirot, le chancelier de Pontchartrain, le cardinal de Noailles, tout l'honneur : « M. de Meaux voit tout cela tranquillement, content de faire son devoir et de servir l'Église, d'avoir toute la peine et de laisser la gloire aux autres. »

Faut-il s'étonner après cela que ce grand homme mourant voulût consulter sur sa conscience et son état présent le Su-

(1) *Journal*, I, p. 182.
(2) Le 27 janvier 1674.
(3) *Lettre* du 8 février 1674.
(4) *Lettre* du 22 janvier 1679.
(5) *Journal*, I, p. 353-54.

périeur de son Séminaire et l'abbé de Saint-André, vicaire général, confus l'un et l'autre d'avoir à éclairer celui que Dieu avait doué de si vives lumières? Faut-il s'étonner qu'un autre jour qu'on lui annonçait la visite de quelques évêques et d'autres gens de qualité, venus pour lui témoigner la part qu'ils prenaient à ses douleurs, que toute l'Église ressentait, puisqu'il en avait toujours été le défenseur, il s'écriât : « Eh! mon Dieu, parlez-moi de mes péchés et priez Dieu qu'il me les pardonne. »

Sur le fondement d'une telle humilité, mes Frères, devaient s'élever les plus belles vertus. Car si Dieu déteste les orgueilleux, si, comme le dit le grand Corneille,

> Il ne s'abaisse pas vers des âmes si hautes,

il aime les humbles par-dessus tout, et les récompense par l'angélique vertu de *pureté*. L'impureté est le châtiment de l'orgueil, que « le Ciel abandonne aux passions ignominieuses, comme parle saint Paul : *Tradidit illos in passiones ignominiæ* ». Bossuet, lui, « était pur comme un ange », au dire de sœur Cornuau, qui l'a si intimement connu.

Oui, « pur comme un ange », dans son enfance à Dijon, au sein de sa famille et au collège des Godrans, chez les Jésuites, qui, charmés de sa vertu, voulaient le faire entrer dans leur Compagnie.

« Pur comme un ange » à Navarre, où l'on admirait la réserve de « ce jeune abbé, dans la fleur de son âge, plein d'agrément et de bonnes grâces, et le plus propre à plaire aux gens du monde (car il avait toute la beauté du visage et les manières les plus engageantes); on sait, d'ailleurs, quel était son génie; quel feu! quelle vivacité!... (Il était) reçu et admiré aux hôtels de Nevers et de Rambouillet : c'est tout dire », d'après Le Dieu. Bossuet frappa M. Vincent par « l'innocence de ses mœurs..., sa candeur..., sa modestie qui était peinte sur son visage ».

Après avoir été quelquefois au théâtre, dans sa première jeunesse, pour y apprendre « l'action » et la déclamation

il « y renonça absolument, dit Le Dieu, dès qu'il eut pris la teinture qu'il avait jugée nécessaire et qu'il se vit attaché aux saints autels par le sous-diaconat... Aussi tant qu'il a été à la cour, et dans les temps que les opéras de Lulli étaient le plus en vogue, il ne fut pas possible de l'y faire aller, hors une seule fois qu'il y fut conduit comme par force dans la compagnie de Monseigneur, qui voulut lui en faire prendre une idée ». Bossuet se montrait en cela le digne disciple de saint Vincent de Paul, qui, en 1647, dégoûtait la reine Anne d'Autriche des divertissements du théâtre. — Il est vrai qu'on s'est maintes fois insurgé contre l'austérité avec laquelle, dans ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*, en 1694, M. de Meaux condamne le *Cid* de Corneille, la *Bérénice* de Racine, les opéras de Quinault et de Lulli, « les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière », qui « passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit le dernier soupir, au tribunal de celui qui a dit : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez! » Mais Bossuet n'est pas en cela plus janséniste que saint Vincent de Paul, ennemi des jansénistes; que Jean-Jacques Rousseau et que Chateaubriand, qui félicitait Frédéric Ozanam de ne pas aller au théâtre. D'ailleurs, il est bien plus facile de trouver Bossuet trop austère que de réfuter ce qu'il dit, avec une psychologie pénétrante qu'on n'a pas égalée, des passions troublantes qu'excite le théâtre, des maximes d'amour qu'on y débite et des dangers qu'y courent et font courir les comédiens et les comédiennes, « chrétiennes immolées à l'incontinence publique (1) ».

« Pur comme un ange », Bossuet le fut à Metz et à Paris, dans sa prédication si éloquente, où il flétrit le vice impur, la galanterie (2), « les plaisirs des sens ». — Il ose dire à Louis XIV, commençant à afficher ses adultères royaux : « Rompons tous ces indignes commerces... Sire, il y a un Dieu dans le ciel qui venge les péchés des peuples, mais surtout qui venge les péchés des rois. » — Il ne craint pas de flageller la co-

(1) Voir la thèse latine que M. Le Bidois, professeur à l'École des Carmes, Institut catholique de Paris, vient de soutenir en Sorbonne sur cette question (décembre 1900).

(2) *Sermon sur l'honneur du monde.*

quetterie des femmes, entrant dans la maison de Dieu « la tête levée, fendant la presse avec grand bruit pour détourner sur *elles* et les yeux et les attentions que Jésus-Christ demande », ou bien venant « dans *un* temple. mieux parées que le temple même et comme l'idole qui y veut être adorée », ou bien allant, « avec leurs gorges et leurs épaules, étaler à l'impudicité la proie à laquelle elle aspire ».

« Pur comme un ange », Bossuet le fut, quand il arrachait à la cour et à ses désordres, malgré Louis XIV et Mme de Montespan, Mlle de La Vallière, qui devenait l'admirable pénitente du Carmel, sœur Louise de la Miséricorde. Il eut même assez d'ascendant sur Louis XIV pour faire partir de la cour en 1675 Mme de Montespan, et si le désordre, un moment interrompu, reprit bientôt, Bossuet, dit Saint-Simon, « y porta tous les coups; enfin, il le fit cesser », et il agit en « évêque des premiers temps ».

« Pur comme un ange », Bossuet l'est encore dans son admirable *Traité de la Concupiscence*, trop peu connu, et dans son ravissant *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, où il s'écrie : « Loin d'ici ceux qui n'ont de goût que pour les choses de la terre et... ces hommes charnels qui n'ont point l'esprit de Dieu! Approchez-vous, âmes pudiques, puisque, enflammées du saint amour, vous ne vivez plus qu'en union avec Dieu, qui est l'amour même. Que ceux aussi qui expliquent (le *Cantique des Cantiques*) soient eux-mêmes de saints et chastes interprètes, éloignés de toute pensée terrestre... Semblables aux chevreuils et aux cerfs du *Cantique*, ils doivent à peine toucher la terre, afin de s'élever à l'instant au-dessus des sens pour se perdre dans le sein de Dieu. »

« Pur comme un ange », Bossuet l'était en direction et en confession, puisque, au dire de sœur Cornuau, « il ne faisait jamais de questions gênantes sur le sujet » de la pureté. « Il gémissait au fond de son cœur de la torture où tant de gens mettent les âmes par trop de questions sur cet article... Il disait « qu'il fallait, quand on était obligé de parler de ces sortes de peines et de les entendre, ne tenir à la terre que du bout du pied. » Ce saint prélat a dit en confidence à cette personne qu'il n'étudiait jamais ces matières; que cependant

Dieu lui donnait les lumières dont il avait besoin dans les cas où il était consulté; qu'après cela il ne savait plus rien. »

Vienne maintenant un sieur Denis, prêtre apostat, réfugié à Genève; vienne un Voltaire, pour nous conter la fable d'un mariage de Bossuet avec Mlle Desvieux ou Mlle de Mauléon. Nous laisserons cet apostat prêter insolemment « ses qualités » aux autres, et Voltaire baver dans ses *Lettres*, par des rimes cyniques et ordurières, sur le grand évêque dont le génie l'offusquait, comme il a bavé sur Jeanne d'Arc, cette fleur immortelle d'héroïsme patriotique et de virginale pureté.

L'inaltérable pureté de Bossuet, comme son humilité profonde, avait pour aliment son angélique *piété*.

Cette piété, « remarquable dès ses premiers ans », dit Le Dieu, autant que ses talents, faisait l'admiration de la famille et des maîtres du jeune Bossuet.

A Navarre, sous Nicolas Cornet, dit encore Le Dieu, « il fit autant de progrès dans la piété que dans les sciences », et, pour se préparer à sa première messe, il alla faire sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul, auquel « il se lia d'une manière toute particulière ». Union admirable de la sainteté et du génie!

A Metz, il édifiait tout le monde, en « donnant des preuves de sa piété par son assiduité à l'église ». « Je m'en vais à Matines, » disait-il le soir en prenant congé de sa famille.

Il faut voir de quel ton il écrivait alors à l'une de ses pénitentes sur l'amour de Notre-Seigneur et l'admiration qu'il inspire : « Ah! que vous êtes beau, mon bien-aimé! que vous êtes beau et agréable!... O Jésus-Christ! ô Jésus-Christ! ô Jésus-Christ! c'est tout ce que sait dire ce cœur qui admire. Ce cœur, pris et épris de cette sainte admiration, ne peut plus voir que Jésus-Christ, ne peut plus souffrir que Jésus-Christ... O Jésus-Christ! ô Jésus-Christ! Oh! que le Seigneur est grand! Oh! que le Seigneur est aimable! O mon amour! ô mon cher amour! vivez et régnez dans mon cœur!... O Jésus, je veux vous aimer; ô Jésus, il n'est pas possible que je ne vous aime un jour!... O cœur, peux-tu languir pour la créature?... La créature n'est rien et ne peut pas même recevoir la perte de

notre être en elle; et pourrait-elle donc recevoir la perte d'un cœur défaillant pour mourir en elle? Venez, ô Jésus, venez, et que je languisse après vous... Ah! je ne veux pas seulement languir, je veux encore mourir pour vous,... m'abîmer en vous, me perdre en vous. Ah! fendons-nous le cœur de regret d'avoir été un moment sans aimer... O Jésus, vous êtes le seul que je veux qu'on aime. »

Voilà, certes, de magnifiques élans de cœur qui mériteraient d'être plus connus. Ils s'expliquent par la dévotion sincère et profonde qu'avait Bossuet pour la sainte Eucharistie. « Il était appliqué tout entier aux saints mystères qu'il célébrait, et quand il voyait les autres célébrer et faire l'office avec dévotion, il en était le premier attendri et édifié. »

Qui donc a jamais parlé de la sainte communion comme le fait Bossuet dans les *Méditations sur l'Évangile*, écrites avec son cœur encore plus qu'avec son génie? « Un jour du Saint-Sacrement, dit sœur Cornuau, le mauvais temps ayant empêché la procession de sortir, on la fit dans l'église. Comme elle fut assez longue, (sœur Cornuau) vit plusieurs fois passer le Saint-Sacrement par l'endroit où elle était, et il lui semblait que le saint prélat qui le portait était tout perdu en ce qu'il tenait. » Elle lui en parla un peu plus tard et « il lui avoua bonnement qu'il avait encore plus porté le Saint Époux dans son cœur que dans ses mains; que là il lui avait dit tout ce qu'un amour tendre et respectueux peut dire, et qu'il avait été si occupé de cette jouissance qu'il n'avait pas pensé s'il marchait ou non. »

Cet « amour de Dieu immense » se manifestait dans l'administration des sacrements, de la confirmation en particulier. « Il étonnait les gens, dit son secrétaire, par son sérieux, par sa gravité et par sa constance. Pour sa modestie, c'était celle d'un ange plutôt que celle d'un homme, je le dis à la lettre : ses yeux suivaient son action avec une retenue qui inspirait aux autres la dévotion. »

« Quand il donnait l'absolution, dit sœur Cornuau, il renouvelait son attention avec une dévotion surprenante et une ferveur qui quelquefois l'emportait comme hors de lui-même : il demeurait assez de temps les deux mains levées, dans un

silence profond, et quand il prononçait les paroles de l'absolution, il semblait que c'était Dieu même qui parlait par sa bouche, tant il en sortait d'onction. »

Après les sacrements, ce qu'aimait le plus la piété ardente du grand évêque, c'était la parole de Dieu, c'était l'Ecriture Sainte, qu'il regardait comme un sacrement, comme un mystère : mystère et sacrement semblables à celui de l'autel, à celui du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Aussi, depuis l'âge de quatorze ou quinze ans, où la lecture de la Bible le charma, dans le cabinet de son père, il en fit son aliment et ses délices jusqu'au jour où il écrivait à ses prêtres : « *In his senescere, in his immori, summa votorum est.* Mon vœu suprême, c'est de vieillir, c'est de mourir sur nos Livres saints. » La Providence permit la réalisation de ce vœu sacré. En attendant, il savait la Bible par cœur, « ne cessait de la lire et relire tous les jours de sa vie ». Dans sa voiture même, il prenait soin qu'on mît un Nouveau Testament avec son bréviaire.

« Dans le cours de vingt années, dit Le Dieu, je ne l'ai jamais vu monter en chaire qu'après s'être prosterné en secret aux pieds de son crucifix, dans une humiliation profonde, pour demander les lumières du Saint-Esprit... Je l'admirais allant d'une paroisse à l'autre, l'Évangile à la main, le méditant pour se pénétrer des vérités qu'il voulait annoncer aux plus simples, avec une attention respectueuse et un esprit de prière, plutôt qu'avec ses grandes lumières. »

Après la Bible et la parole de Dieu, ce qui charmait le plus la piété de Bossuet, c'étaient les entretiens spirituels avec les religieux, et les religieuses, « mes saintes filles », comme il les appelait. « Qu'on est heureux, ma fille, disait-il un jour, quand on peut parler de Dieu, de ses bontés et de son amour à des âmes qui en sont touchées ! » De là, ces conférences « d'une beauté enchantée », qu'il faisait au Carmel de Paris, à la Visitation et chez les Ursulines de Meaux. « Ce grand homme, disent les *Mémoires de la Visitation*, qui s'était élevé si haut dans l'estime de son siècle, et par la sublimité de sa science et par son génie prodigieux, ce grand homme, dans son air recueilli et absorbé en Dieu, semblait sortir du fond

du désert pour apprendre à aimer Dieu souverainement et à mépriser le monde et ses maximes. Il répondait à nos questions sur l'Écriture Sainte et la vie intérieure avec tant d'onction et de clarté que nous croyions être au ciel. »

Non, ce n'était pas le ciel; mais c'était bien la parole d'une âme nourrie des choses du ciel. Bossuet, pour s'en mieux pénétrer, allait à la Trappe chez son ami de Rancé, pour y faire sa retraite huit fois, de 1682 à 1696. « Il vaquait à tous les exercices de la Communauté et n'y prenait pas d'autre nourriture... L'abbé était ravi de le voir à l'office du jour et de la nuit, au réfectoire et partout, un si grand exemple ne pouvant manquer d'encourager ses religieux. » « La Trappe, au dire de Bossuet, était le lieu où il se plaisait le mieux après son diocèse. » « Je suis affectionné à la Trappe, écrivait-il, comme serait un de vos religieux. »

S'il n'avait pas l'habit du trappiste, il en avait l'âme, et il estimait par-dessus tout ces vœux qu'on méprise aujourd'hui et qu'on veut supprimer, sous prétexte qu'ils ont « pour objet des choses qui ne sont pas dans le commerce ». Sœur Cornuau nous raconte que « ce saint prélat avait un si grand amour pour les vœux de la religion qu'il ravissait, quand il en parlait. Il a dit plusieurs fois qu'il tâchait de vivre comme s'il les avait faits; qu'il se regardait dans sa dignité comme ne possédant rien,... et qu'il n'avait d'argent que pour les charités qu'il faisait; quelquefois même son intendant ne lui en donnait pas facilement, et il en éprouvait de la joie, parce que cela le faisait entrer dans l'esprit de la sainte pauvreté ».

Où sont-ils donc ceux qui prétendent que Bossuet était ignorant des secrets du mysticisme et de la spiritualité? Il en avait mieux que la science : il en avait la pratique, et l'on comprend que le cardinal de Noailles « lui donnât le titre de grand maître de la vie intérieure ». L'on comprend que sœur Cornuau parle de « toutes les héroïques vertus qu'elle a eu l'honneur de voir en ce saint Père, ce saint guide », admirable par sa profonde humilité, par sa pureté angélique, par sa piété, son immense charité, « sa sublimité dans la vie intérieure », qui lui font devant Dieu une auréole plus belle en-

core que celle que mettent à son front les multiples chefs-d'œuvre de son merveilleux génie.

II

Les *vertus extérieures* du zèle sacerdotal et épiscopal, mes Frères, ne sont que le rayonnement d'une grande âme de prêtre et d'évêque, et ce rayonnement est toujours en raison directe de l'intensité du foyer dont il émane. Le divin Maître nous l'enseignait, quand il définissait ainsi saint Jean-Baptiste, son précurseur et le plus grand des enfants des hommes : « *Ille erat lucerna ardens et lucens*; c'était une lampe ardente et luisante (1). » Elle brûlait d'abord, et puis elle brillait, ou plutôt elle ne brillait que parce qu'elle était embrasée.

Bossuet en était convaincu, lorsqu'en 1660, il appliquait à saint François de Sales, dans le *Panégyrique* de ce grand évêque qu'il aimait tant, les paroles de l'Évangile à propos de saint Jean et faisait voir « combien a relui ce flambeau sacré », parce qu'il « échauffait puissamment par sa douce charité ».

Ce n'est peut-être pas l'avis de ceux qui ne parlent à notre époque que de l'action extérieure du clergé « allant au peuple ». Mais c'est la pensée de Léon XIII, quand il recommande aux prêtres français d'être avant tout « le sel de la terre, et de ne jamais perdre de vue le conseil de saint Paul : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile* (2). En toutes choses, donnez le bon exemple par vos œuvres, par votre doctrine, par l'intégrité de votre vie, par la gravité de votre conduite, en ne faisant usage que de paroles saintes et irrépréhensibles. »

C'est parce qu'il était « la forme », l'idéal « de son troupeau par le cœur et par l'âme, *forma facti gregis ex animo* », que notre grand Bossuet avait toutes les qualités d'un zèle extérieur aussi fécond qu'admirable. Volontiers, il eût dit comme

(1) S. Jean, v. 35.
(2) *Ep. à Tite*, II, 7, 8.

saint Ignace de Loyola : « *Da mihi animas; cætera tolle tibi.* Donnez-moi les âmes ; prenez le reste pour vous. »

Bossuet aimait les âmes d'une *charité ardente*, d'une *charité universelle*, d'une *charité douce et bénigne*, d'une *charité souverainement efficace*.

Admirez d'abord, mes Frères, les *ardeurs apostoliques* de ce grand cœur. Elles éclatent dans le serment qu'il prononçait à l'âge de vingt-cinq ans, en 1652, lorsqu'il reçut le bonnet de docteur : « Je dévouerai ma tête à la mort pour Jésus-Christ et tout mon être à la vérité. Qu'est-ce qu'un docteur, sinon un témoin de la vérité?... O souveraine vérité, conçue dans le sein du Père..., nous nous enchaînons tout entiers à vous; nous vous consacrons tout ce qui respire en nous; nous comprenons désormais que ceux-là ne doivent point ménager leurs sueurs à son service qui ont à être pour elle prodigues de leur sang. » Telle était la conviction avec laquelle Bossuet se consacrait ainsi à faire naître la vérité dans les âmes qu'à cinquante-un ans d'intervalle, en 1703, il répétait à son secrétaire ravi la formule latine de ce serment solennel, auquel il n'avait jamais manqué.

Jeune prêtre, il s'écriait dans une confidence d'une merveilleuse beauté : « L'âme fidèle, regardant (Jésus) tout couronné d'âmes qu'il a conquises par son Église, veut être consumée d'amour pour lui et pour les âmes... Elle regarde celles qui se perdent comme autant de pierres précieuses qu'on arrache de la couronne de Jésus-Christ; elle prie sans cesse que sa couronne soit complète et qu'aucune âme ne périsse... O Jésus, couronné des âmes! ô âmes! couronne auguste de Jésus-Christ! faut-il que vous vous perdiez! faut-il qu'aucune se perde! Là, dans l'amour de Jésus, on conçoit un amour infini pour toutes les âmes et on ne veut penser à la sienne que par l'amour sans bornes que l'on désire d'avoir pour toutes en général et pour chacune en particulier. O Jésus! par la soif ardente que vous avez eue sur la croix, donnez-moi d'avoir soif de toutes les âmes... Je veux les aimer toutes, parce qu'elles sont toutes capables de vous aimer, que c'est vous qui les avez faites avec cette bienheureuse capacité, et

que c'est vous qui les appelez pour tourner vers vous et absorber tout à fait en vous toute la capacité qu'elles ont d'aimer. C'est donc pour cela, ô Jésus, que je ne puis consentir qu'aucune âme soit privée de votre amour. »

Voilà pourquoi cet orateur, apostolique avant tout, ne cherche qu'à conquérir les âmes, toutes les âmes, au Dieu qui est leur vie. N'attendez pas « qu'il vienne flatter les oreilles par des cadences harmonieuses, ni... charmer les esprits par de vaines curiosités (1) ». Il dédaigne, comme saint Paul, son modèle, « tous les artifices de la rhétorique ». Il flétrit, dans l'*Oraison funèbre* du P. de Bourgoing, en 1662, ces prédicateurs infidèles, qui « avilisent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire; qui ne rougissent pas d'acheter des acclamations, des louanges, vains aliments d'un esprit léger, par la nourriture solide et substantielle que Dieu a préparée à ses enfants. Quel désordre! Quelle indignité! Est-ce ainsi qu'on fait parler Jésus-Christ? Que ferez-vous ici, faibles discoureurs?... Détruirez-vous ces remparts (des mauvaises habitudes) en jetant des fleurs? Dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? Croyez-vous que ces superbes hauteurs tombent au bruit de vos périodes mesurées? »

Mes Frères, il se peignait lui-même en représentant le P. de Bourgoing « toujours animé, toujours pressant, lumière ardente et luisante, qui ne brillait que pour échauffer, qui cherchait le cœur par l'esprit, et ensuite captivait l'esprit par le cœur ».

De là, cette maxime admirable, qui résume tout l'esprit de la prédication de notre plus grand orateur : « L'utilité des fidèles est la suprême loi de la chaire (2). » De là, l'onction pénétrante avec laquelle il pressait, conjurait, suppliait les pécheurs de revenir de leurs égarements. De là, le pathétique d'une éloquence qui arrachait des larmes à la cour, non seulement le jour de l'*Oraison funèbre* de la duchesse d'Orléans et le jour de celle de la Princesse palatine, mais encore le jour

(1) *Panégyrique de saint Paul.*
(2) *Sermon sur la Conception de la Sainte Vierge*, 1669.

de la Pentecôte, en 1672, à Saint-Germain, le jour de l'abjuration du duc de Richemond, à Fontainebleau, en 1685, dont Le Dieu nous dit : « Jamais sermon n'eut un pareil effet (1) », et dans maintes autres circonstances « où il s'insinuait jusqu'au plus intime » des cœurs (2). « Ses tendres yeux, dit son secrétaire, sa voix douce et agréable, son geste modeste et naturel, sa noblesse et sa dignité, tout parlait, tout était passionné. » Et puis, l'orateur « suivait l'impression de sa parole sur son auditoire, et soudain, effaçant volontairement de son esprit ce qu'il avait médité, attaché à sa pensée présente, il poussait le mouvement par lequel il voyait sur le visage les cœurs ébranlés ou attendris (3). »

N'est-ce pas là l'idéal du zèle apostolique, que Bossuet enseignait à ses lévites du Grand Séminaire de Meaux et à ses prêtres, dans des discours qui « surpassaient tout ce qu'on pouvait imaginer », dit un témoin oculaire, aux synodes annuels qu'il tint depuis 1682 jusqu'à 1703 ? Il y recommandait avant tout la sainteté, qui se reconnaît à trois caractères : la prière et la ferveur dans la conversation avec Dieu, une vie édifiante et la dispensation de la parole évangélique. Il insista souvent sur la prédication, pour laquelle il demandait une préparation plus morale qu'intellectuelle et surtout une charité désintéressée, ardente comme la sienne.

Cette charité était aussi *universelle;* elle embrassait dans son zèle toutes les âmes : âmes d'enfants, âmes de jeunes filles, âmes de jeunes gens, âmes des grands, âmes des humbles et des pauvres, âmes des religieuses, âmes des protestants, âmes des juifs, âmes des étrangers aussi bien que des Français.

Qu'il y a peu d'admirateurs de Bossuet qui sachent qu'il a été, dans sa jeunesse à Metz, de 1652 à 1659, supérieur de l'asile de la Propagation de la foi, où une pauvre fille d'abord, Alix Clerginet, puis les sœurs de l'Union chrétienne recueil-

(1) *Mémoires*, p. 181.
(2) *Mémoires*, p. 94.
(3) *Mémoires*, p. 111

laient les jeunes filles calvinistes ou juives, qui voulaient abjurer ou l'avaient déjà fait! On les arrachait à la misère et on leur faisait faire l'apprentissage d'une profession utile. Bossuet écrivit, en 1658, pour les filles de la Propagation de la foi un *Règlement*, qui fut publié en 1672. Il contient les considérations les plus touchantes, soit pour les religieuses, que Bossuet félicite « du glorieux et divin emploi... de travailler, de coopérer au salut des âmes », et auxquelles il demande « une affection de mères » pour les jeunes personnes confiées à leurs soins; soit pour les nouvelles catholiques elles-mêmes, qu'il veut voir traitées « avec une autorité douce et modérée, accommodée à leur âge et à leur esprit ». Il les considère comme de « chères sœurs », que « Jésus-Christ a miraculeusement délivrées des ténèbres de l'hérésie »; comme des filles « aussi innocentes qu'affligées », parce que leurs parents, en haine de leur conversion, les déshéritaient absolument; comme « des âmes tendres et nouvelles », engendrées en Jésus-Christ, « nouveaux enfants de l'Église et ses plus chères délices »; comme « de nouveaux arbres qu'elle a plantés et de nouveaux fruits qu'elle goûte ». Il a composé pour elles le *Sermon* fameux *sur les caractères des deux alliances*, d'où est né le *Discours sur l'Histoire universelle;* des *Exhortations* pour exciter la charité des fidèles en leur faveur, et plusieurs *Sermons* de vêture. Il faut voir avec quel cœur il parle de la charité fraternelle, « qui doit être l'âme de ce Séminaire, comme elle l'est de toute l'Église »; il parle de la dévotion particulière aux mystères de la Sainte Enfance; il parle de « la Très Sainte Mère de Dieu, leur patronne spéciale »; il parle des leçons de Catéchisme pour les personnes du dehors; il parle des classes « où les jeunes filles de la ville seront reçues en certain nombre pour apprendre à travailler, afin que celles qui seront pauvres puissent gagner leur vie »; il parle enfin de la dévotion solide dans laquelle les religieuses prendront soin d'élever les nouvelles catholiques. Elles les accoutumeront « au ménage et au travail, pour les rendre capables de gagner leur vie, soit dans le service, soit dans le mariage, selon que Dieu les appellera ». N'est-ce pas là, je vous le demande, l'ouvroir de jeunes filles, l'école

professionnelle, l'école gratuite, obligatoire, mais religieuse, que nos contemporains croient avoir inventés et que le cœur paternel de Bossuet organisait il y a plus de deux siècles?

Les *enfants*, comme les jeunes filles, étaient l'objet de sa plus vive sollicitude. Il ne s'agit pas seulement de l'enfant royal qu'il prépara si pieusement à la confirmation, à la première communion, par un *Catéchisme* récemment découvert à Amiens. Il s'agit de tous les enfants de son diocèse de Meaux, pour lesquels il se donna la peine de composer et de publier trois *Catéchismes :* le premier « pour ceux qui commencent » ; le second « pour ceux qui sont déjà plus avancés et que l'on prépare à leur première communion »; le troisième « pour l'intelligence des fêtes et des observances de l'Église, pour l'usage de ceux qui seront encore plus avancés ». L'abbé de Rancé admirait ce *Catéchisme de Meaux*, qui était alors une nouveauté, et « la justesse avec laquelle (l'auteur) avait accommodé la hauteur de la religion à la portée des plus simples (1) ».

Pourquoi, Monseigneur, ce chef-d'œuvre ne deviendrait-il pas le Catéchisme unique et universel, dont notre chère France a tant de besoin?

Quoi qu'il en soit, Bossuet avait fort à cœur l'instruction religieuse des enfants. Il recommandait instamment à ses prêtres d'y ajouter « des histoires », des « traits vifs et perçants », des discours « familiers et courts, affectueux et insinuants », enfin « une douceur qui fût un attrait » pour « ces âmes tendres ». — Mgr Dupanloup, le grand catéchiste de notre siècle, a-t-il jamais mieux dit? A-t-il, plus que Bossuet, dans ses tournées pastorales, interrogé lui-même les enfants, pour s'assurer qu'ils étaient bien préparés et louer les curés qui s'étaient heureusement acquittés de cette charge essentielle de leur ministère?

Je ne sache pas, mes Frères, que le grand siècle présente un plus beau spectacle que celui de Bossuet, faisant le Catéchisme dans les églises de sa ville épiscopale; que celui de Bossuet, venant de célébrer magnifiquement le grand Condé,

(1) *Mémoires* de Le Dieu, p. 114.

sous les voûtes émues et ravies de Notre-Dame, et allant, à quelques jours d'intervalle, dans la collégiale de Saint-Saintin à Meaux, pour y faire le Catéchisme aux petits enfants. Quelque grand qu'eût été l'orateur, s'inclinant, avec ses cheveux blancs, devant le cercueil du vainqueur de Rocroy, après les peuples, les princes, les guerriers, les magistrats, le catéchiste n'était-il pas plus grand encore aux yeux de Dieu?

Il tint à l'être jusqu'à la fin de ses jours, et une de ses dernières lettres au chancelier Pontchartrain lui demandait des maîtres et des maîtresses d'écoles catholiques pour les paroisses récemment converties, qui n'en avaient point encore et où il fallait conquérir à l'Église romaine le cœur de tous les petits protestants.

Pour les *jeunes gens*, Bossuet a fait mieux que les aimer dans la personne du Dauphin : il a plaidé éloquemment leur cause, en 1663, dans des entretiens pour le Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet et celui des Trente-Trois. Il leur a tracé, dans l'*Écrit composé* en 1669 *pour le jeune cardinal de Bouillon, sur les lectures propres à former le style*, et dans la magnifique *Lettre au Pape Innocent XI*, en 1679, sur l'éducation du Dauphin, un programme admirable, que nos éducateurs contemporains n'ont point égalé. L'esprit de cette éducation tient tout entier dans cette phrase : « A force de répéter, nous fîmes que ces trois mots, piété, bonté, justice, demeurèrent dans sa mémoire avec toute la liaison qui est entre eux. »

Les âmes des *grands* étaient profondément chères à Bossuet, quoique Mme de Maintenon lui reprochât de « n'avoir pas l'esprit de la cour », ce qui est un grand mérite à nos yeux.

Sœur Cornuau nous raconte que « toutes les pratiques qu'il donnait dans les retraites étaient de beaucoup prier pour l'Église, pour le Pape, pour le Roi, pour la maison royale, pour l'État; car son amour pour l'Église, pour le roi et pour la famille royale était bien au delà de ce qu'on en peut penser; il n'accordait presque jamais de prières ou de communions qu'à cette condition ». C'était surtout le jour de saint Remi qu'il voulait qu'on priât pour la France chrétienne, dont toutes les joies et toutes les douleurs trouvaient un écho pro-

fond dans cette grande âme. On peut le voir par ses *Sermons*, pleins d'allusions patriotiques : « La France, a-t-on dit en lui appliquant une de ses paroles, la France n'a pas eu d'âme plus française que la sienne. » — De là sa charité incomparable pour l'âme royale de Louis XIV, auquel il écrivait en 1675, à propos de Mme de Montespan, deux *Lettres* de toute beauté, dans leur respectueuse et apostolique franchise ; pour l'âme royale de la duchesse d'Orléans, qu'il consolait délicieusement sur son lit de mort ; pour l'âme du grand Condé, de la Princesse Palatine, de Mlle de La Vallière, de Mme de Montespan, du maréchal et de la maréchale de Schomberg, du maréchal de Bellefonds, du grand maréchal de Turenne, du duc de Foix, qui, mourant de la petite vérole au point « qu'il ne voyait goutte et que ses mains étaient toutes gâtées », prenait les mains de Bossuet et les lui serrait de joie. Le grand orateur manqua ainsi un de ses sermons de l'Avent de 1665, mais s'acquit aux yeux du roi et de la cour une admiration profonde pour « son bon cœur, qui lui avait fait exposer sa propre vie pour son ami (1) ».

Les âmes des gens du *peuple* ne lui étaient pas moins chères que celles des grands. Il entendait leurs confessions à Metz avec un zèle qui ne se démentit jamais à Meaux. « Il donnait autant d'application, dit sœur Cornuau, aux personnes peu éclairées et d'un petit génie » qu'aux autres. Un jour, il consacra trois heures à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre, et comme on s'en étonnait : « Eh ! pourquoi suis-je fait ? dit-il. Cette âme n'a-t-elle pas été rachetée du sang de Jésus-Christ ? Et n'est-elle pas l'objet de son amour, comme celle d'une personne d'esprit et de naissance distinguée ? »

Il répondait à Fénelon, qui lui reprochait d'écrire pour la populace : « Où il s'agit d'instruction, l'on ne connaît point de populace ; toutes les âmes rachetées sont du même prix en Jésus-Christ. » Il poussait si loin cet amour des petits, des ouvriers, des vignerons de Meaux, que le médecin Rochard, imbu des préjugés aristocratiques de l'époque, va jusqu'à lui

(1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 93-94.

reprocher de trop faire pour des gens de si petite condition. Bossuet, dit Le Dieu, « les traitait comme saint Jean avec ces termes de tendresse : « Mes enfants, mes petits enfants, mes bien-aimés ». Il eut la consolation de faire cesser par sa charité, entre plusieurs désordres parmi ce peuple, celui des rendez-vous de Bemcelle, qui étaient la ruine des familles et la source de leurs divisions (1). » Il courait à Versailles pour demander et obtenir, tantôt la grâce de sept à huit protestants condamnés à mort, après une sédition, tantôt celle d'un berger, coupable d'homicide.

Et les *pauvres,* mes Frères, comme il en a fait admirablement ressortir « l'éminente dignité »! Comme à Metz, à Paris, à Meaux, il s'est constitué « l'avocat » des déshérités de la fortune, de ses « très chers et très honorés frères » en Jésus-Christ! Comme il a plaidé leur cause, sans se lasser jamais et en tonnant contre le « riche superbe et impitoyable »! « Ne tremble-t-on pas de porter sur soi la subsistance, la vie, le patrimoine des pauvres? (2)... Et tu ne sens pas, misérable, que la cruauté de ton luxe arrache l'âme à cent orphelins, auxquels la Providence divine a assigné la vie sur ce fonds (3)? »

Telle était son éloquence à la cour, en 1662, qu'après l'avoir entendu, la princesse de Conti vendit pour 60.000 livres de pierres précieuses afin de secourir les pauvres. — A Meaux, il allait lui-même visiter les hôpitaux; « il entrait dans une grande connaissance des maladreries », établissait partout des sœurs de saint Vincent de Paul et des Dames de charité. C'était sa plus grande joie, avec celle de secourir les pauvres personnellement, surtout en 1693 et 1699, années de misère, où il se dépouilla de tout et refusa de l'argent à son neveu, pour mieux « subvenir aux besoins des indigents ».

Qu'on ne nous parle donc plus comme d'une nouveauté du zèle démocratique qui « va au peuple ». Il y a dix-neuf siècles que l'Église « va au peuple », et Bossuet savait y aller admirablement.

(1) *Mémoires*, p. 115.
(2) *Sermon sur l'intégrité de la pénitence.*
(3) *Sermon pour la Pentecôte*, 1658.

Les âmes de ses *religieuses,* d'une Mme d'Albert, dans son exquise distinction; d'une Mme de Luynes, d'une Mme du Mans, d'une sœur Cornuau, de Mmes de Lusancy, de la Maisonfort, de Béringhen, lui semblaient la part la plus belle de son troupeau.

Mais elle ne lui faisait point oublier les âmes des *frères errants,* des calvinistes de son diocèse et de toute la France. Le roi, les évêques des provinces même les plus éloignées, lui envoyaient des familles entières pour les convertir. Il était en relation avec les protestants d'Allemagne, de Hollande, de Suisse, de Suède, d'Angleterre, et lui-même écrivait au chancelier d'Écosse, milord Perth, qu'il serait ravi d'aller en Angleterre pour ramener au catholicisme l'île des Saints, dont il aimait à pressentir le retour dans le giron de l'Église.

Quelle âme d'apôtre que celle de notre grand Bossuet, qui embrassait l'univers dans sa sollicitude épiscopale, rêvait de réunir les églises d'Allemagne à l'Église romaine et y travaillait longtemps, avec l'abbé de Lockum, Molanus, avec Leibniz, avec Louis XIV, avec le Pape Clément XI, qui lui demandait en 1702 un *Mémoire* à ce sujet! La politique, hélas! et la guerre empêchèrent le succès d'une entreprise bien digne de tenter le grand cœur de Bossuet, comme elle a tenté le grand cœur de Léon XIII, ainsi que le disait à Rome même M. Brunetière.

La charité de M. de Meaux était aussi *douce et bénigne* qu'universelle et ardente, et rien de plus faux que l'opinion, malheureusement trop répandue, qui l'accuse de raideur, de dureté, d'allure autoritaire, superbe et dominatrice. — La douceur évangélique de Bossuet vit et palpite encore dans les portraits qui nous restent de lui : dans le portrait peint par Mignard et qui représente Bossuet jeune évêque; dans le portrait gravé par Nanteuil en 1674; dans le portrait signalé par Mgr Bellet, à Tain dans la Drôme, chez les de Gallier; dans les derniers portraits peints par Rigaud et le buste de Coysevox, où Sainte-Beuve trouvait « une expression de feu, d'intelligence et de *bonté,* la figure la plus digne de l'homme, selon qu'il est fait pour parler à son semblable et pour regarder

les cieux ». — La douceur évangélique de Bossuet nous est attestée par tous ses contemporains et d'abord par ses condisciples de Dijon et de Navarre, dont il « se fit des amis fidèles pour toute sa vie », quoiqu'il « les surpassât tous, mais sans leur donner de jalousie, dit Le Dieu, parce qu'il était doux ». — Les témoins de ses premières prédications à Metz disent « qu'il avait l'esprit de saint Augustin, de traiter les errants avec paix et *douceur* », et qu'il s'appliquait « avant toute chose, dit Le Dieu, à rendre l'Église douce et aimable », si bien que le ministre Paul Ferri, dont Bossuet avait réfuté le *Catéchisme,* voulut avoir avec lui, en 1665-1666, des conférences préparées par la correspondance la plus cordiale : il se serait converti, sans les menaces violentes de ses coreligionnaires. — L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, présentait l'abbé Bossuet aux religieuses récalcitrantes de Port-Royal comme « un homme savant et le plus doux du monde ». — Nicolas Colbert, évêque de Luçon, parlait de même, et Mme de La Fayette disait, en 1670, à propos de M. de Condom : « C'est l'homme le plus *doux*, le plus franc qui ait jamais été mis à la cour. » — Mlle de La Vallière écrivait, en 1674, au maréchal de Bellefonds : « C'est un homme admirable par son esprit, par sa *bonté*, par son amour de Dieu. » — Le terrible Saint-Simon, après avoir constaté que Bossuet était « d'une modestie parfaite, d'une douceur charmante », y revient encore et affirme que ce prélat était « *doux*, humain, affable, de facile accès et fort aumônier ». — Le *Mercure galant,* le P. Campioni, le P. de La Rue, parlent de « sa bénignité » en harmonie parfaite avec le nom de Bénigne qu'il portait si bien. — Le Dieu, dans ses *Mémoires*, dans son *Journal*, insiste à chaque page sur « la douceur », sur « la mansuétude de Bossuet pour sa famille, ses amis, ses domestiques même », qu'il excusait par bonté. — Il avait gagné le cœur de tous ses prêtres, en allant assister à leurs conférences, « où sa bonté et sa douceur se faisaient particulièrement remarquer », où il leur parlait, dit encore Le Dieu, « avec une douceur paternelle et une charité pastorale ». Il était désolé, en 1700, d'avoir à sévir contre un pauvre prêtre coupable, et il le fit sans porter atteinte à la réputation de douceur que lui avait value tout

son épiscopat. — « Les étrangers mêmes qui l'ont fréquenté, dit Le Dieu, ont connu et senti cette douceur », et le chancelier d'Écosse, milord Perth, « qui avait recours au saint..., et non pas au grand homme », était si ravi de ses lettres « pleines de bonté », de ses lettres « très divines », disait-il, qu'il « aurait acheté avec joie trois heures de conversation avec lui, en allant nu-pieds jusqu'à Meaux et demandant son pain durant tout le chemin (1) ».

Qu'on ne nous parle donc plus de la hauteur, de « l'âpreté », de l'opiniâtreté de Bossuet dans l'affaire du Quiétisme. — C'est oublier que, pendant quatre ans, il couvrit du manteau de sa charité fraternelle les erreurs de Fénelon, qui, sans cette discrétion, n'eût jamais été nommé archevêque de Cambrai : il ne voulut avoir d'autre prélat consécrateur que Bossuet, dont il se disait « le petit enfant », « le petit écolier ». — Au début de la querelle, pendant un an et demi, Bossuet se tint toujours sur le terrain théologique, et il n'en vint aux personnalités que poussé à bout et pour se défendre de l'accusation d'avoir violé le secret de la confession (2), crime le plus horrible dont on puisse accuser un prêtre. « Je n'en suis point touché par rapport à moi, écrivait-il pourtant (3); je n'en souffre que par rapport aux fidèles », qu'on égare par des théories « où il y va de toute la religion ». S'il lui échappe un mot sur Priscille et Montan, qui peut blesser son adversaire, il l'explique et le rétracte aussitôt, en montrant qu'il n'a jamais attaqué la moralité de son confrère (4).

Comparez sa polémique contre Fénelon avec celle de saint Bernard contre Abélard, avec celle de saint Jérôme contre saint Augustin : vous verrez que le plus doux des polémistes, ce ne sont pas ces saints, c'est notre grand évêque, que pour-

(1) *Lettre* du 25 juillet 1681.

(2) « Ce que dit M. de Cambrai sur le sujet de la confession est incompréhensible, ma fille, écrit Bossuet le jeudi soir (juin) 1698, à Mme d'Albert de Luynes. Il sait bien en sa conscience que je ne l'ai jamais confessé. Je ne sais ce qu'il veut dire de sa confession par écrit. Il n'articule rien de net, et il tâche seulement de donner l'idée d'un *crime capital* dont il m'accuse. »

(3) Le 9 octobre 1698 à sœur Cornuau.

(4) Voir plus haut, p. 184-185.

tant nous ne canonisons pas. Et que serait-ce, si l'on rapprochait des polémiques violentes de tel grand journaliste de notre siècle contre un illustre évêque les *Lettres* de Bossuet, « aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine », de Bossuet qui pouvait dire : « Niez hardiment que j'en sois capable (d'emportement) »; de Bossuet, qui, aussitôt après sa victoire, envoya un de ses grands vicaires à Cambrai, et duquel il ne dépendit point que la querelle se terminât par une réconciliation, au lieu de se terminer par la lettre dure et hautaine de Fénelon, rejetant l'honneur de faire l'oraison funèbre du grand Bossuet?

Bossuet, dit excellemment un libre penseur (1), « était tout amour et toute charité », et c'est là la cause de la souveraine *efficacité* de son zèle apostolique, que font trop oublier ses autres gloires. — Dès 1652-53, le jeune archidiacre de Sarrebourg visitait les six archiprêtrés ou doyennés placés sous sa dépendance, y voyait « les errants », les traitait avec mansuétude, « les attirait par la douceur, par l'insinuation, comme faisaient les saints Pères » (2), et il obtenait un grand nombre d'abjurations, entre autres celle d'un avocat fameux, Gaspard de Lallouette, pour lequel il prêchait à Toul un éloquent sermon, le 27 avril 1653. — La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri* par le jeune archidiacre de Metz, en 1655, se terminait par un si pathétique appel aux « frères errants » que « tout le parti huguenot en fut ébranlé » et que le *Journal des Savants* (8 septembre 1704) et les *Mémoires* de Niceron nous attestent qu'un grand nombre de réformés quittèrent le prêche pour l'Église catholique. — Ce qui est encore plus méritoire, c'est que Bossuet, par ses sermons sur Jésus-Christ objet de scandale et sur le Messie promis, attirait et convertissait les Juifs à Metz, entre autres les deux frères de Veil, dont l'un même devint prêtre, mais pour passer, hélas! trente ans plus tard, à l'anglicanisme, malgré les larmes de Bossuet. Supérieur du Séminaire de la Propagation de la foi, Bossuet lui envoyait

(1) M. Lanson, *Bossuet*.
(2) Le Dieu, *Journal*, 13 avril 1703.

en foule des nouvelles catholiques, ou des protestantes et des juives prêtes à abjurer.

Son ministère à Paris ne devait pas être moins fécond. Sans parler de la reine mère Anne d'Autriche, qu'il assista à ses derniers moments, de la duchesse d'Orléans, qu'il ramena d'une vie légère à une vie très pieuse, quel mérite que celui d'avoir arraché au monde, pour les donner à Dieu, des âmes comme celles de Mlle de La Vallière, de Mme de Montespan, de La Rochefoucauld, « mourant entre ses mains », comme dit Mme de Sévigné, de Louis XIV, retiré de l'adultère et du désordre, de la princesse Palatine et du grand Condé, rappelés de si loin à la piété la plus édifiante! Quelle gloire que celle d'avoir fait abjurer le ministre luthérien Besson, le marquis de Dangeau, son frère le marquis de Courcillon, leur nièce Mlle de Péray, le grand maréchal de Turenne, ses neveux, les comtes de Lorge et de Rozan, leur sœur, Mlle de Duras, Pellisson, le ministre Rossel, « l'un des plus considérables du royaume » et son fils! — L'*Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse*, « ce livre d'or », comme l'appelaient l'évêque de Paderborn et Leibniz, amena les abjurations par milliers : on en compta 30.000 en France, en 5 ans, de 1677 à 1682, et votre compatriote Brueys avouait que « son changement était dû uniquement à l'*Exposition* elle-même et aux efforts qu'il lui avait fallu faire pour y répondre ». Qui saura jamais « le nombre infini », dit Le Dieu, de luthériens et d'anglicans qu'elle convertit en Italie, en Allemagne, en Suède, en Hollande, en Écosse, en Angleterre, où les traductions du livre de Bossuet se multiplièrent en peu de temps et produisirent des effets si heureux que le ministre protestant Jurieu s'écriait : « Le monde s'entête de l'*Exposition*; l'on ne voit de toutes parts que des chutes scandaleuses. » A cet hommage involontaire et forcé s'ajoute celui de milord Perth, qui, converti avec toute sa famille, comme son ami de Bordes et le duc de Richemond, fils naturel de Charles II, pouvait écrire en 1685 à Bossuet : « Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation et à une seule province; vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe, et vos

prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas. »

L'*Histoire des Variations*, en 1688, produisit à son tour de merveilleux effets, dans le Languedoc surtout, où les intendants et le clergé la donnaient aux nouveaux convertis et où le P. de La Rue attestait à Bossuet lui-même, en 1701, « qu'elle portait de grands fruits ». Elle convertissait l'anatomiste danois Winslow, qui abjura entre les mains de Bossuet, et tel était son succès dans les pays protestants que, quarante ans après son apparition, les ministres la réfutaient encore, tout comme Jurieu, Basnage et tant d'autres l'avaient fait aux premiers jours, pour en paralyser les effets.

Mais c'est à Meaux surtout que Bossuet multipliait les conversions, parce que « jamais évêque n'y apporta plus de douceur et de modération ». — M. et Mme de Séguier, gentilshommes huguenots, ayant reçu des dragons, Bossuet fait venir les deux époux à l'évêché, les instruit et reçoit leur abjuration. — Il apprend un jour que les protestants sont réunis très nombreux; il s'y rend aussitôt, et comme ils s'effrayent à sa vue, il les rassure : « Mes enfants, leur dit-il, où sont les brebis, le pasteur doit y être, pour les ramener au bercail. » Et alors il les interroge, les instruit, et les gagne à l'Église. Il fait si bel et si bien que, sur 3.000 religionnaires restés dans son diocèse après la révocation de l'Édit de Nantes, il en convertit 2.400, comme il l'écrivait dans un *Mémoire* de 1700 au comte de Pontchartrain, en lui demandant un asile pour les demoiselles de Neuville, de Chalendos et de Maulien, nouvelles catholiques sans ressource aucune.

N'est-ce pas un résultat magnifique, sans parler de l'abjuration de tant d'autres protestants et ministres, comme le procureur royal de Strasbourg, Obrecht, les ministres Saurin et Papin et leurs femmes, réfugiés à l'évêché de Meaux? Le Dieu nous montre Bossuet toujours entouré à Meaux, à Germigny, à Versailles, à Paris, de ministres venus de tous les pays de l'Europe et qu'il conquiert « par la simplicité et la candeur avec laquelle » il les instruit.

Le XVIIe siècle n'a pas eu de convertisseur, d'apôtre comparable à ce grand homme, dont le dernier triomphe éclatant

eut lieu en 1703, à propos du *Cas de conscience;* il obtint la rétractation de presque tous les quarante docteurs jansénistes qui l'avaient signé, et il eut ainsi la joie de voir « la secte » « enrager » contre lui, tandis que l'emportait « la soumission entière et absolue » à l'Église et au Pape.

La voilà donc, cette grande âme sacerdotale et épiscopale, « à jamais à regretter », comme parle Saint-Simon. La voilà dans toute la rayonnante beauté de ses vertus intérieures et de ses vertus extérieures. La voilà telle qu'il faut la connaître afin de comprendre pourquoi milord Perth et sœur Cornuau appelaient M. de Meaux « un saint », non pas un saint à mettre sur les autels, — il n'a point fait de miracles, — mais un saint dans l'acception ordinaire de ce mot, un saint d'une humilité héroïque, un saint pur et pieux « comme un ange », un saint à la charité ardente, comme celle d'un Vincent de Paul, à la charité douce et attirante, comme celle d'un François de Sales, à la charité apostolique et convertissante, comme celle d'un saint Paul.

Faut-il s'étonner que le cardinal de Noailles, prié de bénir Bossuet mourant, se soit écrié : « Mais c'est plutôt à moi de recevoir la bénédiction de M. de Meaux, et je la lui demande. »

Et les deux bénédictions s'échangèrent sur ce lit de mort.

Ah! vous pouvez mourir, ô grand évêque, en édifiant votre entourage par votre héroïque résignation au milieu des souffrances les plus atroces; vous pouvez mourir, en vous faisant relire cent fois le discours de la Cène, dans saint Jean, et en répétant sans cesse : *Fiat voluntas tua.* — Votre vicaire général, M. de Saint-André, disait, en vous fermant les yeux : « Mon Dieu! que de lumières éteintes! et quel brillant flambeau de moins dans votre Église! » Non, ce « flambeau », ces « lumières » ne sont pas éteints. La France et l'Église vous voient briller même avec plus d'éclat que par le passé.

La France admire en vous « la voix la plus éloquente » qui fut jamais, le plus grand nom et le plus grand écrivain de la littérature française, l'esprit « dont la cime est la plus haute », la plus lumineuse et la plus sereine.

L'Église, après vous avoir proclamé, par la voix de Massillon, « l'homme de tous les talents et de toutes les sciences », reconnaît en vous l'homme de toutes les vertus et vous appelle avec Léon XIII « notre grand Bossuet », gloire immortelle et immortel idéal de l'épiscopat et du clergé français !

Ainsi soit-il !

TABLE DES MATIÈRES

II

Victor Hugo contre Bossuet.

III

Bossuet et Lyon, d'après des documents du XVIIe siècle.

IV

Aix et Bossuet.

V

Verdun et Bossuet.

VI

Bossuet d'après sa Correspondance.

§ I

BOSSUET INTIME

§ II

CE QU'ON PENSAIT DE BOSSUET AU XVIIe SIÈCLE

VII

Bossuet historien.

VIII

Le dernier historien de Bossuet.

IX

Bossuet et le Père Quesnel.

X

« Calomnies sur calomnies. »

XI

Bossuet et Montpellier. — La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet.